This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Revue de Bretagne de Vendée & d'Anjou

Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagné

Digitized by Google

513
210
76

61

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

86

2e Série. — 3e Année

JANVIER 1904 — Tome XXXI

Breiz da viroiken !

REVUE de Bretagne

REVUE *de Bretagne et de Vendée* — REVUE *Historique de l'Ouest*

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Cte DE PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD, pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DU CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

VANNES

LAFOLYE FRÈRES, ÉDITEURS

MDCCCCIV

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE, au château de Baluret, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, à MM. LAFOLYE frères, 2, place des Lices, Vannes.

301

Digitized by Google

SOMMAIRE

I. — *Kan bale tud Breiz ; Sav, Breiz Izel, da vannielou (Chant de marche des hommes de Bretagne.* — JAFFRENNOU . 5

II. — *La Bretagne à l'Académie française au XIXe siècle.* — RENÉ KERVILER. 11

III. — *Des Remèdes pratiques à l'abandon du costume et de la langue par les enfants des Bretons émigrés dans les grandes villes.* — JEAN CHOLEAU. 39

IV. — *A la Bretagne.* — EMILE LANGLADE. 57

V. — *Choses de chez nous.* — Abbé A. MILLON. 59

VI. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *Le Livre d'heures d'une dame de Sévigné* publié par M. Mater. Abbé GUILLOTIN DE CORSON. — *L'Eglise de Plonéour-Trez et ses vitraux,* par l'abbé Stéphan, curé-doyen de Saint-Renan; C.C. — *Les Réformes ecclésiastiques de Noménoé (847-848),* étude sur les sources narratives par Léon Levillain. C.C. — *Etudes hagiographiques,* Saint-Victor de Cambon VIe-VIIe siècles) par André Oheix. C.C. — *Les Celtes au XIXe siècle,* par Charles de Gaulle; le Réveil de la race, nouvelle édition, introduction, notes et additions de Jean Le Fustec. C.C. — *La Tradition celtique et ses adversaires,* par Maurice Adam. C.C. —*Statues et Statuettes de la Vendée militaire,* par Henri Bourgeois. C. C. — *Rénovation celtique,* par Serge Sculfort de Beaurepas C. C. — *La Religion des Celtes* par G. Dottin. C.C. — *Les Poètes traditionnalistes, Joachim Gasquet.* YVES BERTHOU. — *Collection Dugast-Matifeux, Catalogue des Manuscrits.* t. II, première partie (Documents antérieurs à la Révolution) par René Blanchard ; deuxième partie, (document divers) par Joseph Rousse et Marcel Giraud-Mangin. P. F. — *Omnium,* roman par la cte^sse de Pesquidoux. O. DE GOURCUFF. — La Bretagne à Paris. O. DE G. — *Ernest Renan en Bretagne,* d'après des documents nouveaux, par René d'Ys. O. DE GOURCUFF. — *Répertoire Général de Bio-Bibliographie Bretonne,* par René Kerviler (Fasc. XLe, Fou-Fret). O. DE GOURCUFF. — Conférence de M. l'abbé E. Terrade sur Chateaubriand et Renan. O. DE G — *Au Jour le Jour,* nouvelles et croquis par Jean Plémeur. O. DE GOURCUFF. — *Œuvres choisies pour la Jeunesse,* d'André Theuriet, O. DE GOURCUFF. 74

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, un an. . . . . 12 fr.
Etranger, — . . . . . 15 —

On s'abonne soit chez M. le comte DE LAIGUE, château de Bahurel, par Redon, soit chez M. LAFOLYE, imprimeur à Vannes.

Les abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet de l'année en cours. — Il n'est pas vendu de fascicules isolés, sauf pour les abonnés.

Les travaux comprenant au moins 16 pages de texte sont seuls tirés à part. 50 exemplaires sont offerts aux auteurs.

NOTA. — *Il sera rendu compte de tout ouvrage d'auteur breton ou intéressant la Bretagne, dont un exemplaire aura été adressé au Rédacteur en chef de la Revue.*

Digitized by Google

REVUE
de Bretagne

Digitized by Google

Digitized by Google

Tome XXXI. 2e Série. 3e Année, n° 1

JANVIER 1904.

REVUE de Bretagne

REVUE *de Bretagne et de Vendée* — REVUE *Historique de l'Ouest*

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Cte DE PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD, pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DU CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

VANNES

LAFOLYE FRÈRES, EDITEURS

MDCCCCIV

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, à MM. LAFOLYE frères, 2, place des Lices, Vannes.

Digitized by Google

(RECAP)
1513
210
76
V.21 (1944)

Digitized by Google

KAN-BALE TUD. BREIZ

SAV, BREIZ IZEL, DA VANNIELOU

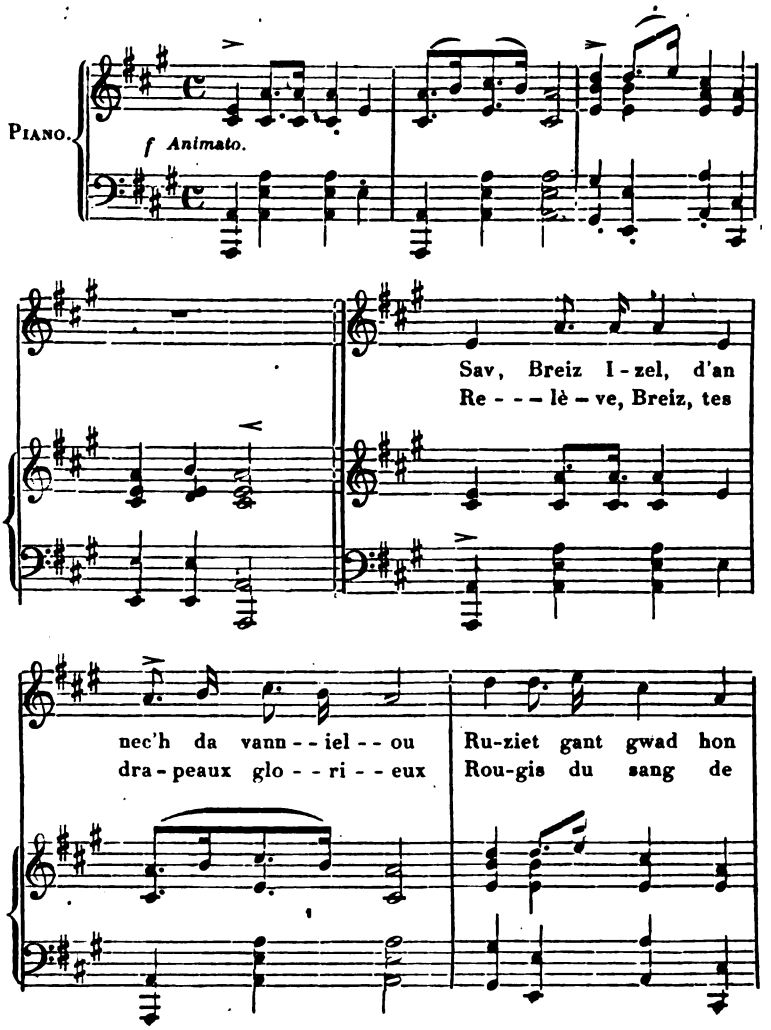

452226

Digitized by Google

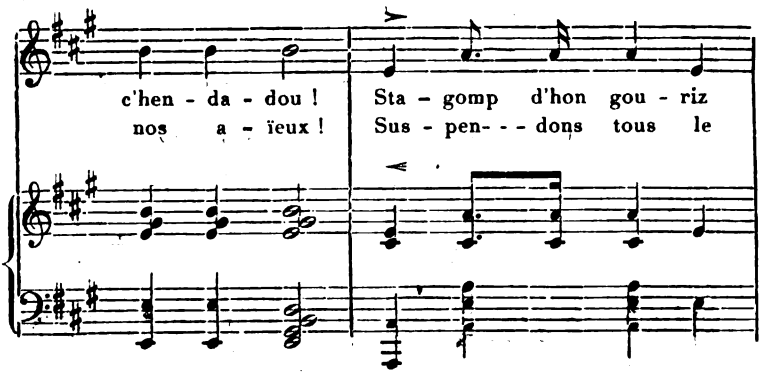

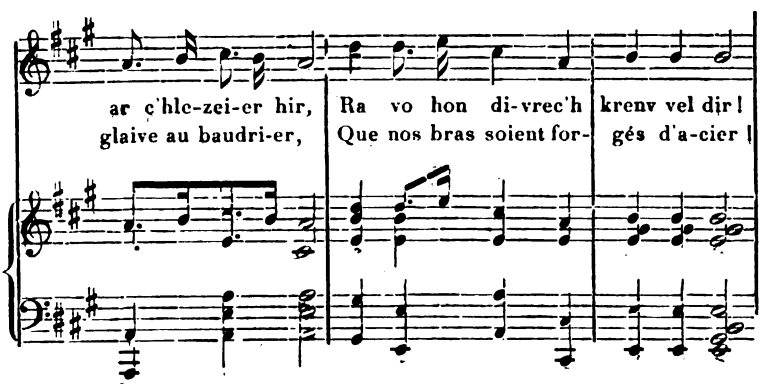

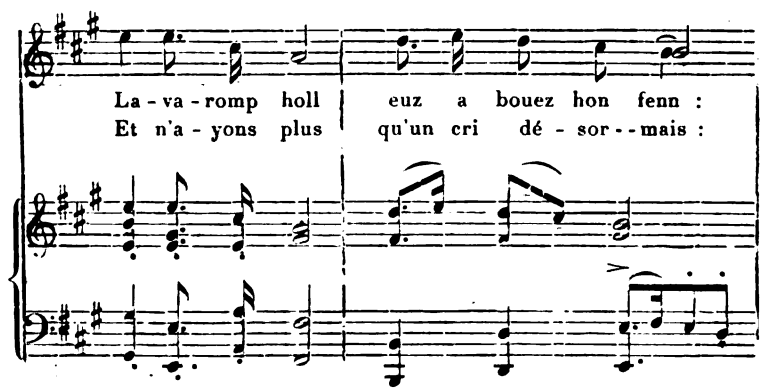

Digitized by Google

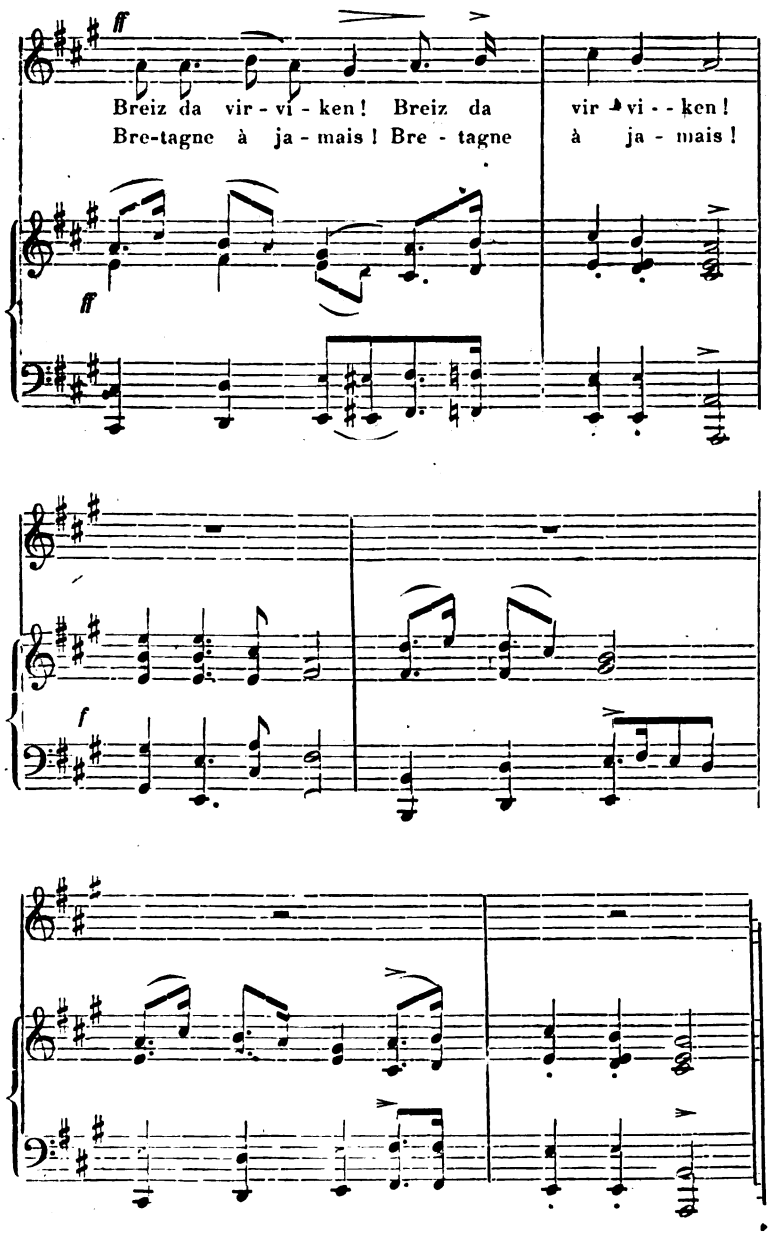

Digitized by Google

KAN-BALE TUD BREIZ

1

Sav Breiz-Izel d'an nec h da vannielou
Ruziet gant gwad hon c'hendadou !
Stagomp d'hon gouriz ar c'hlezeier hir
Ra vo hon divrec'h krenv vel dir !
Lavaromp holl euz a bouez hon fenn :
Breiz da virviken ! Breiz da virviken !

2

Dihun Breiz-Izel, ma mam binniget,
Rag an deiz a zo digouezet !
Hon galv a ziston war benn ar mene
Hag ac'h entana peb ene :
Breiziz deuz peb parrez a ziskenn :
Breiz da virviken ! Breiz da virviken !

CHANT DE MARCHE DES HOMMES DE BRETAGNE

1

Relève, Breiz, tes drapeaux glorieux
Rougis du sang de nos aïeux !
Suspendons tous le glaive au baudrier,
Que nos bras soient forgés d'acier !
Et n'ayons plus qu'un cri désormais :
Bretagne à jamais ! Bretagne à jamais !

2

Réveille-toi, Bretagne au front chenu,
Car le grand jour est survenu.
Sur les « ménés » notre appel retentit
Au cœur du père et du petit.
Les combattants accourent tout prêts :
Bretagne à jamais ! Bretagne à jamais !

Digitized by Google

3

O iouc'hadennou a red dreuz d'an er
Bete gweled hon lanneier,
Ar mammou a zigas ho bugale
Da gaout ho zadou en arme ;
N'euz'med eur iouc'h en Breiz penn da benn
Breiz da virviken ! Breiz da virviken !

4

Mene Bre ro dorn da Vene Kragou,
Tridal a ra o c'hribennou :
Anê o-unan o reier a ruill
War an enebour kouezont puill ;
Gwagen ar mor a lâr d'ar wagen :
Breiz da virviken ! Breiz da virviken !

3

Leurs cris stridents ont déchiré les airs
Jusqu'aux landiers les plus déserts.
L'on voit sans cesse accourir dans les camps,
Les vieillards et les jeunes gens,
Leur cri d'appel descend des sommets :
Bretagne à jamais ! Bretagne à jamais !

4

Les monts de Brê, vers les monts de Kragou
Se sont inclinés tout à coup ;
Et les rochers surgissant de leurs flancs
Se roulent sur les assaillants.
Le flot murmure aux flots déchaînés :
Bretagne à jamais ! Bretagne à jamais.

Digitized by Google

5

Beteg ar gwelec'hiou ar re bella
Ar c'horn a vrezel a vouda
Hag a lâr d'an holl boblou euz ar bed
E ma beo gouenn ar Vretoned !
An avel mor iud en eur dremen :
Breiz da virviken ! Breiz da virviken !

6

Kalonou an holl a zo entanet
Hag an divrec'h a zo nerzet.
Potred Breiz Vihan ha Breiziz Tremor
A skloum o daouarn dreist ar mor.
Holl c'halloudek, ro'n Trec'h d'az mibien :
Breiz da virviken ! Breiz da virviken !

JAFFRENNOU.

5

Jusqu'aux déserts où le sable rougit
La corne de guerre a mugi,
Disant le réveil des plous et des bourgs
De Breiz-Izel, libre toujours ;
Le vent de mer chante ses hauts faits :
Bretagne à jamais ! Bretagne à jamais !

6

Des cœurs ardents animent des bras forts
Qui briseront tous les efforts.
Bretons d'Arvor et Bretons d'Outre-Mer
Joindront bientôt leurs mains de fer.
Dieu ! Nous vaincrons, si tu le permets.
Bretagne à jamais ! Bretagne à jamais.

YVES BERTHOU (*Alc'houeder Treger*).

Traduit du breton de Jaffrennou (*Taldir*.

Digitized by Google

LA BRETAGNE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU XIXe SIÈCLE

J'ai publié jadis dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, aïeule de notre *Revue de Bretagne* actuelle, deux séries d'études sur les académiciens bretons ou d'origine bretonne au XVIIe et au XVIIIe siècles. L'Académie française a bien voulu les honorer de son attention. Dans la première série, nous avions rencontré huit académiciens, les deux frères *Hay du Chastelet*, le poète Jean *Chapelain*, les trois ducs de *Coislin*, l'abbé de *Montigny* et le conseiller d'état *Renouard de Villayer* (1) ; dans la seconde série, huit encore : les trois cardinaux *de Rohan*, l'abbé *Trublet*, *Duclos*, *Maupertuis*, et NN. SS. *du Coëtlosquet* et *de Boisgelin* (2). J'ai dû attendre que le XIXe siècle eût achevé sa carrière avant de compléter ces études par une troisième série qui va nous en présenter douze et non des moindres : le ministre des cultes de Napoléon Ier, *Bigot de Préameneu* (1802) ; l'im-

(1) *La Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle.* — 2e édit. Paris, Palmé, 1879, in-8o. (Couronné par l'Académie française, prix Monthyon).

(2) *La Bretagne à l'Académie française au XVIIIe siècle.* — *Ibid.* 1889, in-8o. (Mentionné par l'Académie française).

Digitized by Google

mortel *Chateaubriand* (1810), le poète dramatique *Alexandre Duval* (1812), l'archevêque de Paris, *Mgr de Quélen* (1824), le diplomate *comte de Saint-Aulaire* (1841) ; l'historien de nos Etats, *Louis de Carné* (1863) ; le philosophe spiritualiste *Edme Caro* (1874) ; le grand patriote *Jules Simon* (1875) ; le sceptique *Ernest Renan*, (1878), le mathématicien *Joseph Bertrand* (1884), le parnassien *Lecomte de Lisle* (1886), et l'amiral, historien de la marine, *Jurien de la Gravière* (1888). Cette galerie, on le voit déjà, sera riche par sa variété même, et je prie les lecteurs de la *Revue* de vouloir bien me soutenir de leurs sympathies dans ma tâche *Ad majorem Britanniæ gloriam*, en répétant avec moi cette devise du réveil breton de nos jours : *Breiz da virviken !*

René Kerviler.

Digitized by Google

I

BIGOT DE PRÉAMENEU

(1747-1826)

Jurisconsulte, législateur, ministre, ce sont trois titres dont un seul a plusieurs fois suffi pour décider une élection académique. Bigot les a réunis tous les trois. Cependant, bien qu'il ait été l'un des rédacteurs les plus actifs du code civil, bien qu'il ait fait partie de l'Assemblée Législative de 1791 et du conseil d'État de 1802, bien que Napoléon Ier l'ait choisi comme ministre des Cultes après Portalis, il est bien oublié aujourd'hui. Le ciel du premier Empire fut constellé d'un grand nombre d'astres de diverses grandeurs. L'éloignement successif a fait disparaître les moindres de l'attention de la postérité qui ne perçoit plus que les très brillants. Bigot a été éclipsé par Portalis. Il n'en mérite pas moins une étude attentive, d'autant mieux que la plupart des notices qui lui ont été consacrées sont fertiles en méprises de toute sorte (1).

D'où sortait-il ? Une foule de recueils biographiques depuis la *Biographie des hommes vivants* et l'ancienne *Biographie universelle*, jusqu'aux *Fastes de la Légion d'honneur*

(1) La première partie de cette étude a paru en 1895 dans la *Nouvelle Revue Européenne*, où, par suite de circonstances particulières ; elle ne fut pas terminée.

Digitized by Google

disent qu'il naquit à Redon. Il y a là une erreur de source assez plaisante, qui a été répétée imperturbablement pendant de longues années, et dont se sont affranchis la *Biographie bretonne* et le *Dictionnaire des Parlementaires français*, sans paraître se douter de sa provenance, mais qu'ont malheureusement rééditée des ouvrages destinés à la grande publicité des livres de prix, comme l'*Histoire des quarante fauteuils de l'Académie* par l'abbé Védrenne. Le premier auteur d'une notice sur Bigot avait eu communication de son diplôme de licencié en droit, rédigé, comme de juste, en langue latine; et il avait remarqué, après le nom du récipiendaire, la mention *Redonensis*. Pour un étranger à la Bretagne, écrivant à cent lieues de distance, il ne pouvait pas y avoir d'hésitation. *Redonensis* devait se traduire par *originaire de Redon*. Le fâcheux est que le nom actuel de la petite ville de Redon soit une déformation euphonique de celui de Roton. C'est Rennes, l'ancienne capitale de la tribu des Redones, qui s'appelle en latin *Redonensis civitas*, tandis que Redon n'a jamais été gratifiée que de l'adjectif *Rotonensis*. Et voilà comment on écrit l'histoire !

Donc *Bigot* est né à Rennes. Et pour couper une bonne fois les ailes au canard biographique envolé des marais de Redon, je citerai ici son acte de naissance et de baptême, extrait des registres de la paroisse de Saint-Aubin :

« *Félix-Julien-Jean*, fils légitime de noble maître *Jean-François-Michel Bigot* et de dame Jeanne-Julienne *Rondel*, son épouse, *sieur et dame du Préameneu*, né ce jour, baptisé par nous soussigné, curé, et tenu sur les saints fonts, par Monsieur Jean *Martin*, écuyer, *sieur du Boistaillé*, conseiller à la sénéchaussée présidiale de

Digitized by Google

Rennes, et dame *Anne-Françoise-Julienne Bigot, dame de la Mignotière*, ce vingt-six mars 1747, en présence des soussignants : Anne-Françoise-Julienne Bigot, Martin de Boistaillé, J.-F.-M. Bigot (le père), Montgodin, curé. »

Cet acte prouve que nous sommes en présence d'une famille de la haute bourgeoisie rennaise. Mais faut-il admettre, comme je l'ai jadis pensé, après Nougarède de Fayet, que nos Bigot sont originaires du Berry et remontent à Michel Bigot qui fut honoré de lettres patentes du roi Charles V, en 1369, et dont le petit-fils porta le titre de *vicomte de Morogues*, avec les armes : « de sable à 3 têtes de léopard d'or » auxquelles on a ajouté la devise : « *Tout de par Dieu*, » ?... j'en doute fort aujourd'hui, et je crains qu'il n'y ait dans l'assertion du descendant du ministre une prétention fort exagérée. Les anciens registres paroissiaux n'ont plus de secrets pour les chercheurs, et M. l'abbé Pâris-Jallobert, un des plus intrépides fouilleurs d'actes de baptême et de mariage que je connaisse, a trouvé, dans quelques communes voisines de Rennes, des traces certaines des Bigot, depuis le milieu du XVIe siècle. Ce qui est absolument sûr, c'est que *Jean Bigot du Plessis*, marié à Visseiche en 1612, y eut un fils *Jean Bigot de la Corbinais* qui fut lui-même père d'*Antoine* : et cet *Antoine Bigot, sieur du Bouridel, puis de la Corbinais*, épousa en 1676 à Bais, Jeanne Robin des Placettes, fille de Jean Robin du Préameneu et de Jeanne Paris de l'Aumosne. Voilà comment le titre du *Préameneu* entra dans la famille.

Antoine Bigot, qualifié noble homme et sénéchal de la juridiction du Pouez, eut deux fils, l'un qui continua la branche de la *Corbinais*, et *Jean-Luc Bigot de Préameneu*, né à Visseiche en 1683, marié à Vitré en 1713 à Catherine Chabot, notaire à La Guerche et syndic de

Digitized by Google

cette ville où il mourut en 1749, qui fut le grand-père de notre académicien (1).

Fils de *Jean-Luc Bigot de Préameneu*, *Jean-François Michel* le père du futur ministre de Napoléon Ier, naquit à Visseiche le 26 février 1714 et se fit inscrire comme avocat militant devant le Parlement de Rennes. C'était un travailleur, car il devint docteur agrégé des Facultés de droit ; c'était aussi un sérieux père de famille, car de Jehanne-Julienne Rondel dame de Falesche, qu'il avait épousée à la Guerche en 1743, il eut au moins cinq enfants, une fille et quatre fils, nés à Rennes de 1746 à 1755 (2).

On peut donc se représenter, comme milieu ambiant de la première éducation du futur académicien, une de ces familles de vieux avocats bretons, tels que les Lanjuinais, les Le Chapelier, les Poullain, aux fortes traditions d'honneur et de travail, qui rendirent le barreau rennais célèbre entre tous à la fin du siècle dernier. Chez la plupart, on rencontrait même un certain rigorisme de mœurs et de religion qu'on tenait des maximes jansénistes longtemps pratiquées. Lanjuinais crut devoir s'en défendre plus tard, mais il ne put expliquer d'une manière satisfaisante sa collaboration active et prépondérante à la constitution civile du clergé, qui n'avait pas d'autre origine.

Ces préliminaires vont nous permettre de mieux ap-

(1) Pâris-Jallobert, *La Guerche*, *Visseiche*, etc.

(2) *Catherine-Jeanne-Perrine*, 14 mars 1746, en Saint-Aubin ; — *Félix-Julien-Jean* (le futur académicien), 26 mars 1747, en Saint-Aubin ; — *François-Marie-Laurent*, 10 août 1750, en Saint-Germain ; — *Jean-Joseph-René*, 18 mars 1752, en Saint-Germain ; — *Alexandre-Etienne*, 8 mars 1755, en Saint-Germain, qui porta le titre de *Bigot des Longrais* et se maria à Bain en 1783.

Digitized by Google

précier la longue carrière de Bigot, en examinant successivement chez lui, l'avocat, le politique et le législateur, le ministre, et enfin l'académicien et l'homme privé.

I. — L'AVOCAT

(1767-1790)

Il n'était pas rare, dans ces familles foncièrement religieuses du siècle dernier, qu'un des enfants fût destiné à l'état ecclésiastique. C'est ainsi que Lanjuinais eut un frère bénédictin. Comme il y avait une chapellenie chez les Bigot, on pensa qu'elle pourrait convenir au jeune Félix qui, tout enfant, montrait d'heureuses dispositions pour l'étude, et on l'envoya, non pas au collège des jésuites alors très florissant, mais au séminaire, où il fit de rapides progrès. On rapporte que l'évêque de Rennes, au cours de la visite des séminaires de son diocèse, s'arrêta un jour dans la classe du jeune Bigot, qui n'avait encore que sept ans, et l'ayant longuement interrogé, dit en lui posant sa mitre sur la tête : « Tu l'auras plus jeune que moi, mon enfant. » Il ne soupçonnait pas qu'au lieu de la porter, cet Eliacin aurait un jour le pouvoir de la donner aux plus méritants.

Un événement que je ne connais pas bien changea le sens des études de notre séminariste. Il y a encore ici une légende à débrouiller. Les biographies répètent à satiété que, son père étant mort en 1762, il devint par là le véritable chef de la famille, et qu'il abandonna tout projet de carrière religieuse pour s'occuper activement de l'éducation de ses trois frères en se préparant à suivre la profession paternelle.

Digitized by Google

Le certain, c'est qu'en effet le jeune Félix quitta le séminaire pour l'école de droit ; mais malgré l'affirmation de Nougarède de Fayet, petit-fils de Bigot, qui lui a consacré une intéressante notice en 1843 (1), je suis obligé de constater que son père n'était point mort en 1762, et vivait encore lors du mariage de son fils en 1779 (2) ; il ne mourut, d'après les anciens registres de l'ordre des avocats de Rennes, que le 8 février 1781. Si donc Félix Bigot dut, par nécessité de famille, consacrer sa première jeunesse à l'éducation de ses frères, c'est qu'un accident que j'ignore dut frapper le père de famille, qui vécut encore pendant vingt ans, mais sans doute dans une telle impossibilité de s'occuper de ses affaires qu'on le tint pour mort effectivement.

Quoi qu'il en soit, le jeune Bigot fit d'une façon sévère son apprentissage de la vie, et lorsqu'il fut reçu avocat au parlement de Rennes, le 16 octobre 1767, à l'âge de vingt ans, il était mûr pour les luttes sociales. L'année suivante, il prit le grade de docteur.

C'était le moment le plus aigu des polémiques entre les partisans du duc d'Aiguillon et ceux du procureur général De La Chalotais. Je ne crois pas qu'il y ait pris part, et je suppose qu'il se contenta, pendant une dizaine d'années, de consulter pour la nombreuse et brillante clientèle que lui avait laissée son père, les familles de Rohan, de Boisgelin, de la Villegontier, de Chateaugiron, et d'autres. On conserve dans quelques collections les principaux de ses mémoires judiciaires, et je constate en particulier qu'il signa en 1785, avec

(1) Paris, Crapelet, in-8°, 74 p.
(2) Acte communiqué par M. le conseiller Fr. Saulnier.

Digitized by Google

Chaillou et Gerbier, une consultation dans le procès appointé au présidial de Nantes entre le recteur et le prieur de Sainte-Croix. Mais son principal client durant cette période fut la famille de Rohan qui, satisfaite de ses services, lui persuada, pour l'avoir plus près d'elle, de venir s'établir à Paris et décida ainsi de sa carrière.

Les Rohan soutenaient contre le domaine royal et contre la ville de Lorient un procès, dit du franc-fief, qui ne fut complètement terminé qu'en 1785. Lorient qui supportait impatiemment le régime féodal, prétendait relever directement de la mouvance de la Couronne et non pas de la principauté de Guémené par la châtellenie de Tréfaven. Les Rohan, princes de Guémené, soutenaient au contraire que la ville de Lorient leur devait hommage avec toutes les conséquences, et malgré l'appui que les Etats de Bretagne avaient donné à la jeune cité, ils réclamaient leurs droits devant les juridictions compétentes. Je n'entrerai pas ici dans le détail ardu de ces discussions feudistes qu'on pourra parcourir dans les mémoires très étudiés et très précis de Bigot. Il me suffira de dire que le jeune avocat fit trancher l'affaire en 1778, en première instance, en faveur de ses clients, et que la conclusion en 1785, après la faillite colossale des Rohan, fut un compromis qui leur attribuait, en échange de leurs droits sur la ville, un nombre très respectable de millions destinés à éteindre leur passif.

C'est en 1778, après le succès de ses premiers mémoires, que Bigot fut sollicité par les Rohan de venir s'établir à Paris. Il y avait bien une sérieuse difficulté car il fallait tout d'abord se faire recevoir avocat au Parlement de Paris, et notre rennais, après dix ans d'exercice au barreau de sa ville natale, n'était pas

Digitized by Google

vence. Elles eurent, sur la seconde partie de sa carrière, une influence décisive, et l'on peut dire, en considérant l'enchaînement successif des événements, que Bigot ne serait pas devenu plus tard ministre de Napoléon Ier, s'il n'avait pas gagné de Rennes un procès aux Rohan, puis conquis l'estime de son compatriote, M. de Boisgelin.

Pendant dix ans, jusqu'à la fin de 1790, Bigot fut ainsi mêlé aux principales affaires de la Bretagne et de la Provence et s'acquit une réputation universelle de travailleur infatigable et de jurisconsulte consommé. Il ne peut être question d'analyser ici quelqu'un de ses mémoires judiciaires qui roulaient la plupart du temps sur des questions fort ardues de droit féodal. Qu'il me suffise de dire que les principales qualités qu'on se plaisait à reconnaître chez Bigot, étaient la précision et la clarté. En pareille matière ce sont les plus éminentes ; il ne s'agit pas de recourir aux fleurs d'éloquence, mais d'exposer exactement et de discuter de même.

Lorsque survinrent, en 1788, les troubles réformistes, il ne paraît pas que Bigot se soit engagé dans la lutte. S'il était resté à Rennes, il est fort probable qu'il eût été élu, avec ses maîtres et collègues, Lanjuinais, Le Chapelier, Gleizen et autres, député du Tiers aux États Généraux ; mais à Paris il était perdu dans la foule. On sait quel rôle prédominant jouèrent les députés bretons au début des États de Versailles ; j'ai dit ailleurs que leur groupe compact fut en quelque sorte le volant directeur et modérateur de la machine révolutionnaire en mouvement (1). On allait prendre opinion

(1) Voir René Kerviler, *Recherches et notices sur les députés de la Bretagne aux Etats généraux de* 1789, à la préface.

Digitized by Google

au Club qu'ils avaient fondé sous le nom de Club breton, et qui devait plus tard dégénérer en Club des Jacobins. Leur popularité fut telle pendant la dernière période de leur séjour à Versailles, qu'on a pu écrire, sur Le Chapelier qui présidait lors de la célèbre séance du 4 août, un pamphlet intitulé : « Vie privée et politique du roi Isaac Chapelier, premier du nom et chef des rois de France, de la quatrième race » (1), et qu'à l'époque des émeutes d'octobre, on faillit dételer sa voiture pour le porter en triomphe.

Bigot applaudit aux succès de ses amis, mais sans partager toutes leurs illusions, et il recueillit bientôt les fruits de la bonne renommée des Bretons parmi les Parisiens, quand, au moment de la réorganisation des tribunaux, il fut élu, en septembre 1790, juge au tribunal du quatrième arrondissement de Paris, dont le siège était aux Minimes de la place Royale, tandis que lui-même, habitant rue du Dauphin, près du Carrousel, était électeur de la première section, dite des Tuileries.

Les six tribunaux de Paris comprenaient chacun cinq juges titulaires et quatre suppléants, et les élus étaient en général choisis parmi les jurisconsultes dont la notoriété était la plus grande, car j'y rencontre dès lors Agier, Morel de Vindé, Garran de Coulon, Oudard et peu après, en 1791, Target, Duport, Lefebvre d'Ormesson, et au quatrième arrondissement, à côté de Bigot, Treilhard et Rœderer ; mais il ne paraît pas que leur service fût exceptionnellement chargé, puisque l'on confiait parfois, à ces juges, des missions fort éloignées de leur résidence. C'est ainsi que Bigot fut envoyé, au mois de mars 1791, avec deux autres commissaires,

(1) *Ibid*, II, 72.

Digitized by Google

Mulot, vice-président du Conseil général de la commune de Paris, et Léonard Robin, juge suppléant d'un autre arrondissement, dans le département de l'Ardèche, à l'occasion des troubles d'Uzès. Cette mission, disent les biographies, fut courte et sans résultats importants. Je ne suis pas tout-à-fait de leur avis sur ce dernier point. Les trois commissaires arrivèrent, en effet, lorsque tout était terminé, mais j'estime que le spectacle direct de ces événements eut une influence considérable sur les idées du futur législateur en matière de tolérance religieuse.

Comme le rapport de la commission n'est pas de lui mais de Mulot, ce moine défroqué qui avait joué jadis un assez vilain rôle dans la célèbre affaire du collier de la Reine (1), je ne m'étendrai pas longuement sur cet épisode, mais j'en dirai assez pour montrer qu'il ne faut pas si facilement le qualifier de quantité négligeable.

Déjà, l'année précédente, à la suite du massacre de trois cents catholiques par les protestants à Nîmes, pendant les deux journées des 13 et 14 juin 1790, et de la formation d'un camp d'observation protestante à Boucoiran, une fédération générale des paroisses catholiques du Vivarais avait eu lieu au camp de Jalès, où près de quarante mille gardes nationaux s'étaient rassemblés pour protester contre ces massacres et faire cesser l'oppression qui régnait sur les catholiques du Gard (2) Ce mouvement n'avait rien eu de politique, il

(1) Voir mon étude sur le prince Louis de Rohan dans *La Bretagne à l'Académie française au XVIIIe siècle.*

(2) Voir l'intéressante étude de M. Simon Brugal sur les fédérations successives de Jalès, dans la *Revue de la Révolution*, en 1884 et 1885. – Elle est d'autant plus à retenir que les Archives nationales, remarque M. Sciout, dans son *Histoire de la Constitution civile du clergé*, ne possèdent aucun document sur cette affaire.

Digitized by Google

était exclusivement religieux. Le Vivarais avait accepté franchement toutes les réformes de l'année 1789 : les trois ordres y avaient applaudi au 4 août, et très franchement, car, dans ce coin de terre, nobles, bourgeois et paysans vivaient dans la plus grande union ; mais on n'y admettait pas qu'on touchât à la religion des ancêtres et les chefs de la fédération n'avaient eu d'autres programme que celui-ci : « Surveiller la marche de la Révolution et cesser de s'y associer, lutter même contre elle, le jour où elle deviendrait anti-religieuse ; défendre le catholicisme menacé, et le défendre, non, comme ont prétendu certains pamphlétaires, en allant à Nîmes user de représailles contre les protestants et les massacrer, mais en sollicitant énergiquement des pouvoirs publics la justice qu'ils étaient en droit d'en attendre » (1).

En 1791, des causes analogues produisirent les mêmes effets, mais plus accentués parce que les progrès des ennemis de la religion s'affirmaient davantage ; tant qu'on s'était attaqué aux dîmes, aux censes et aux bénéfices, les catholiques s'étaient résignés ; mais la constitution civile du clergé amenait le schisme et c'était dans les rangs des protestants que se recrutaient les adeptes les plus ardents du nouvel état de choses. Une rixe éclata le 13 février à Uzès entre catholiques et protestants ; ces derniers pillèrent, pendant les journées du 13 et du 14, toutes les maisons de leur adversaires et l'évêché ; et s'il n'y eut pas, comme à Nîmes, un grand nombre de catholiques massacrés, c'est que ceux-ci prirent le parti de la fuite et allèrent camper à quelques lieues de là. Or, le comité catholique de la fédération de Jalès était resté en permanence. Il convoqua aussitôt

(1) *Revue de la Révolution*, 1884, II, 438.

Digitized by Google

une nouvelle assemblée générale, et 35.000 hommes armés se trouvèrent réunis à Jalès le 20 février. On décida d'attaquer Nîmes et d'en faire le centre de la résistance catholique ; mais la direction manqua ; avant que les gardes nationales constitutionnelles, sous la direction du général d'Albignac ne leur eussent donné la chasse, les fédérés avaient disparu, et d'Albignac ne retira de son expédition que la honte d'une boucherie exécutée à froid sur les malheureux émigrants d'Uzès qui avaient pris le parti de rentrer tranquillement chez eux et qu'il laissa écharper en route. Bastide-Malbos, maire de Berrias et l'âme de la fédération, fut arrêté par un détachement du Pont-Saint-Esprit, incarcéré, et bientôt après étranglé dans sa prison ! Lorsque les commissaires de l'Assemblée constituante arrivèrent sur les lieux, les troubles n'étaient plus qu'à l'état d'affreux souvenir. Leur rôle se borna à celui d'enquêteurs ; mais le procès intenté aux chefs du second camp de Jalès n'eut pas de suite ; les autorités de l'époque, si animées pourtant contre les fédérés catholiques, eurent la pudeur de trouver trop partiale l'instruction dirigée contre eux ; quelques-uns des membres du comité directeur furent, il est vrai, décrétés de prise de corps, mais restèrent libres et non saisis, et l'amnistie générale du 15 septembre 1791 comprit, de près ou de loin, tous ceux qui avaient eu part à ces événements (1).

J'ai la conviction que l'expression des sentiments contenus dans les déclarations très nettes que Bigot eut alors à constater, de la part de ces populations franchement catholiques, exerça sur son esprit une influence profonde. Lorsqu'il la rapprocha de celle que les paysans

(1) *Revue de la Révolution*, 1885, I, 484 ; II, 113, 120, 121.

Digitized by Google

morbihannais manifestaient à la même époque en organisant ce qu'on a appelé l'échauffourée de Lisiec, il dut se convaincre que ces idées exclusives et sectaires des novateurs de l'Assemblée constituante en matière religieuse n'étaient pas du tout en accord avec celles des populations à qui on voulait les imposer ; et il en rapporta, en faveur de la liberté, des dispositions toutes spéciales qu'il allait bientôt avoir occasion de mettre en œuvre, au risque de passer pour un réactionnaire et un renégat.

De sa mission à Uzès datent les réflexions salutaires qui l'amenèrent à déployer, l'année suivante, un courage civique trop rare pour que nous n'ayons pas cherché à en découvrir les causes déterminantes.

II. — LE POLITIQUE

(1791-1799)

En septembre 1791, Bigot fut élu député de Paris à l'Assemblée législative par 387 voix sur 609 votants. Il y fit partie de deux comités, celui des contributions publiques où il retrouva son compatriote Lebreton, et celui de législation civile et criminelle dont faisait aussi partie un avocat de Rennes, Gohier, plus tard ministre de la Justice et membre du Directoire exécutif (1). Je connais peu ses travaux dans le silence de ces deux comités, dont les réunions se tenaient dans la maison des ex-capucins ; mais je puis atteindre ses opinions publiques, et constater que de nos jours il eût, vraisemblablement, siégé dans les rangs de ce qu'on a

(1) *Almanach royal* pour 1792, p. 171, 172, 177.

Digitized by Google

appelé le centre droit. On sait que la droite de l'ancienne Assemblée constituante n'avait pas de représentants dans la nouvelle Assemblée législative. La droite de celle-ci, assez peu nombreuse, du reste, était formée par le parti appelé, dans la première assemblée, constituant ou constitutionnel, et qui y siégait au centre gauche. Son dogme était la constitution générale de 1791 ; et sa prétention était de la conserver intacte. Ce fut le but que se donna franchement Bigot de Préameneu (1).

A la tribune, il s'attacha surtout à relever les exagérations des violents, et s'opposa de toutes ses forces à ce qu'on n'outrepassât point les limites raisonnables dans lesquelles devait se mouvoir l'application des lois. C'est ainsi que, dès le 24 novembre 1791, il exprima l'avis que Delâtre fils, accusé d'avoir participé aux projets contre-révolutionnaires de son père, ne pouvait en être déclaré complice, par cela seul qu'on avait trouvé sur lui, au moment où il émigrait, une lettre par laquelle son père le recommandait à M. de Calonne (2). C'est ainsi encore que, le 29 février 1792, il demanda que l'Assemblée improuvât, ou renvoyât au pouvoir exécutif, un arrêté du département de Loir-et-Cher qui assujettissait tous les prêtres insermentés de ce département à se rendre sous huitaine au chef-lieu, faute de quoi ils y seraient conduits par la gendarmerie et incarcérés (3). Il fallait un certain courage pour résister de cette façon,

(1) Le journal de Lebrun publia en septembre une note dite *censoriale* sur la députation de Paris. Voici les deux lignes qui concernent Bigot de Préameneu : « De la probité, du patriotisme. Quant aux moyens... » (Reproduit dans le *Journal de la Corresp. de Nantes*, t. XI p. 13). Bigot prouva que ses moyens n'étaient pas si problématiques.

(2) *Moniteur* de 1791, n° 330.

(3) *Moniteur* de 1792, n° 61.

Digitized by Google

même au nom de la liberté de conscience, au courant vertigineux qui entraînait la Révolution à la guerre civile et religieuse...

Nous devons ici revenir un instant sur l'accusation de jansénisme que nous avons prononcée plus haut à l'adresse de beaucoup des anciens avocats bretons. Bigot montra par son attitude très nette, en plusieurs circonstances critiques, qu'il s'était détaché de toutes compromissions avec les sectaires. C'est par antipathie contre la suprématie du pape que tant de députés aux États Généraux, de tempérament cependant religieux, s'étaient associés aux voltairiens dont l'objectif n'était pas seulement la ruine du catholicisme, mais celle de toute religion, pour avilir le clergé par la constitution civile et faire de tous les prêtres de simples salariés que l'Etat tiendrait à sa discrétion par la menace de la famine ; puis, lorsque l'œuvre eût été accomplie (1),

(1) Le ministère, par l'intermédiaire du garde des sceaux Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, avait longtemps retardé la sanction royale au décret de la constitution civile, parce qu'il négociait avec Rome pour chercher si le projet ne pourrait pas être accepté par le pape avec quelque tempérament ; mais le comité ecclésiastique, qui entendait se passer du Saint-Père, insista tellement que Champion de Cicé dut écrire le 4 septembre 1790 à Durand de Maillane, son président, la lettre suivante que je crois inédite et après laquelle il ne tarda pas à donner sa démission de garde des sceaux.

« J'ai rendu un compte fidèle au Roi, Monsieur, des instances de votre comité pour la publication des décrets rendus sur le clergé. Vous n'ignorez pas les motifs de sagesse qui l'avaient fait surseoir. Ils étaient dictés par l'amour de la paix et par le patriotisme le plus pur. Nous n'avons encore reçu de Rome qu'une réponse générale qui en annonce prochainement une plus positive ; elle nous confirme aussi dans l'opinon où nous étions des sentiments pacifiques et religieux du Saint-Père.

« Je sens, d'un autre côté, la force des raisons qui vous portent

Digitized by Google

ces prôneurs de la liberté, qui la criaient sur tous les tons et en inscrivaient le nom sur tous les murs, préférèrent la sacrifier que de renoncer à leur utopie schismatique et gallicane ; voyant que le clergé se réclamait de Rome et préférait se laisser dépouiller que d'abandonner sa foi, ils décrétèrent, au mépris des articles formels de la déclaration des droits de l'homme, l'application exclusive et forcée du régime qu'ils avaient inventé, et déclarèrent traitres à la patrie, incarcérables à merci et dignes de la dégradation ou de l'exil, ceux qui n'accepteraient pas leurs théories. Il est vraiment pénible de constater à quelles odieuses démarches se livrèrent, dans leurs départements respectifs, un grand nombre d'anciens constituants, non réélus par leur faute à la Législative, pour essayer de retenir par la violence les âmes qui leur échappaient (1).

C'était l'époque où « après tant de déclamations, en l'honneur de la liberté de conscience, contre les Guises,

à presser la publication de ces décrets, et je les ai mises sous les yeux du Roi.

« Sa Majesté a cru pouvoir y déférer, mais avec le regret de n'avoir pu y effectuer en leur entier les mesures qu'Elle avait cru devoir adopter ; et Elle désire vivement qu'il n'en résulte aucun inconvénient. Je viens en conséquence, Monsieur, de donner des ordres pour faire imprimer et publier les décrets relatifs au clergé et à sa constitution civile.

« Personne n'est à vous, Monsieur, plus véritablement et plus parfaitement que moi. -- *L'Arch. de Bordeaux.* » (Cabinet Bord).

Cette lettre, écrite au moment de franchir le Rubicon schismatique et qui confirme ce que nous avons cité ci-dessus, prouve, une fois de plus, que le ministère voulait s'appuyer sur le Pape et que l'Assemblée, imbue des maximes jansénistes ou philosophiques, tenait à s'en affranchir.

(1) Voyez en les preuves dans l'*Histoire de la constitution civile du clergé* par Sciout, ouvrage auquel on ne saurait trop recourir, si l'on veut être bien informé.

Digitized by Google

la Saint-Barthélemy, la révocation de l'édit de Nantes et les dragonnades, la Révolution en était arrivée à faire aux catholiques une telle situation, que les révolutionnaires les moins suspects (comme Gallois et Gensonné) n'osaient pas invoquer ouvertement en leur faveur le principe si pompeusement proclamé de la liberté des cultes, et devaient se borner à insinuer timidement que, pour éviter bien des embarras et même des troubles, on pourrait accorder provisoirement aux catholiques une tolérance étroite, ou tout au moins ne pas aller plus loin dans la voie de la persécution (1). » Mais à côté d'eux, les forcenés s'agitaient sans relâche : et pendant que François de Neufchâteau, Coustard, Français de Nantes ou Benoiston réclamaient la déportation de tous les prêtres catholiques, Isnard demandait qu'on leur coupât la tête. Il s'agissait bien de liberté ou même de tolérance !

Si Bigot avait pu entretenir quelques illusions pendant l'année précédente sur les véritables projets des fauteurs de la Constitution civile, il les avait abandonnées, et constatant qu'on allait employer en France, pour établir le schisme, les mêmes procédés dont jadis Henri VIII s'était servi en Angleterre, sans se soucier de la contradiction manisfeste qui existait entre cette manière d'agir et les principes conquis en 1789, il s'affirma, au péril de ses jours, en défenseur de la liberté religieuse, contre l'aggression schismatique, soutint que les catholiques devaient jouir de la liberté de conscience suivant la loi du 7 mai 1791, libéralement interprétée, et il opposa la Constitution générale qui proclamait cette liberté à la Constitution civile qui la violait.

(1) Sciout, *Histoire de la Constitution du clergé.*

Digitized by Google

Au péril de ses jours n'est pas de trop, car les tribunes lui firent bien sentir que les Jacobins n'étaient pas de son avis; et ses opinions publiquement développées à la Législative furent, nous le verrons bientôt, le motif de son arrestation pendant la grande Terreur. La petite, si je puis la nommer ainsi, s'affirmait déjà par des demandes de proscriptions et de massacres. Mais Bigot était de ceux qui osaient résister aux tribunes, et il le montra résolument quand, le 22 mars, il demanda, au milieu des murmures de l'assemblée elle-même, que les émigrés égarés par la peur ou par le préjugé, qui rentreraient avant un mois, ne fussent passibles ni du séquestre ni de l'amende (1).

Son courage fut récompensé : il obtint gain de cause.

Du reste, l'Assemblée ne lui tenait pas rancune de ce qu'il heurtait ainsi parfois le sentiment de la majorité. Elle reconnaissait en lui un homme de parfaite bonne foi, de conscience intègre et de savoir éminent. Bien qu'il eût démontré, le 7 janvier, que, le Roi partageant avec l'Assemblée le pouvoir législatif, il était nécessaire de soumettre à sa sanction les décrets relatifs à la composition de la Haute cour nationale (2), on se rappella que, le 9 du même mois, il avait fait décider la prompte organisation à Paris de l'institution des jurés d'accusation (3), et peu après demandé un rapport sur le soulagement des pauvres (4) ; et au commencement d'avril on l'élut président (5).

C'est en cette qualité que, le 29 avril, il fit au Roi,

(1) *Moniteur*, de 1792, n° 84.
(2) *Moniteur*, de 1792, n° 8.
(3) *Moniteur*, de 1792, n°s 42, 59.
(4) *Moniteur*, de 1792, n° 63.
(5) *Moniteur*, de 1792, n° 112.

Digitized by Google

venant en personne déposer sur le bureau sa déclaration de guerre à l'Autriche, cette réponse fort sommaire : « L'Assemblée examinera votre position et elle vous instruira du résultat de ses délibérations... » On ne pourra donc pas prendre texte de sa proposition de janvier, en faveur de la prérogative royale, pour l'accuser de servilisme suspect. Son objectif était uniquement le maintien sous toutes ses formes de la Constitution votée par la précédente Assemblée.

Mais ses efforts furent inutiles. Les Girondins, dont l'influence prédominait alors, étaient absolument décidés à enlever à l'autorité royale les derniers lambeaux qui lui restaient encore et à empêcher les catholiques de bénéficier de la loi du 7 mai 1791, qui leur assurait, bien que dans d'assez étroites limites, la liberté de leur culte. Les lois définitives de persécution furent votées et Louis XVI ne trouva point grâce devant les fanatiques en prenant un ministre girondin. Roland, prétrophobe acharné, vint lui-même, le 23 avril, dans un odieux rapport sur les troubles religieux rédigé en grande partie par sa femme (1), demander de nouveaux décrets de proscription, et les veto du Roi aboutirent aux journées du 20 juin et du 10 août.

Malgré ses insuccès, Bigot resta sur la brèche, et continua à tenir tête aux énergumènes. Le 25 avril, il s'opposa vivement au projet de loi présenté par Thuriot contre les ecclésiastiques orthodoxes qui continuaient de refuser à prêter serment à la Constitution. Le 15 mai, bravant les interruptions continuelles des tribunes, il demanda l'ajournement du décret portant que tout voyageur français ou étranger, venant à

(1) Voy. Sciout, *Histoire de la Constitution civile*, III, 150.

Digitized by Google

Paris, serait tenu de remettre à la police, dans les vingt quatre heures, un bulletin signé de deux citoyens et contenant son nom, son état, sa demeure, sous peine de détention jusqu'à la fin de la guerre ; et trois jours après, il parvint à faire substituer à ce projet un décret prescrivant des mesures de police beaucoup moins aggressives (1).

Le 19 mai, il s'opposa, à deux reprises, à ce que l'un des juges de paix de Paris fût traduit devant l'Assemblée, pour avoir, dans l'exercice légal de ses fonctions, décerné des mandats d'amener contre Bazire, Chabot et Merlin (2).

Enfin, le 21 juin, sous l'impression des souvenirs affligeants de la veille, et toujours au milieu des murmures, il fit adopter le décret, tant de fois violé depuis, d'après lequel aucune réunion de citoyens armés ne devait désormais, sous quelque prétexte que ce fût, se présenter à la barre de l'Assemblée, défiler dans la salle des séances, ni paraître devant les autorités constituées (3 .

C'est qu'il avait été non seulement témoin, mais acteur dans cette terrible journée du 20 juin. Je vais lui laisser la parole sur ce sujet et raconter d'après lui-même la scène dramatique à laquelle il prit part : certains détails de ce récit appartiennent à l'histoire. J'ai dit qu'il demeurait rue du Dauphin, près du Carrousel, dans une maison d'où il apercevait la cour des Tuileries :

« Voyant de ma croisée, écrivait-il plus tard, qu'un attroupement séditieux, dont la grande terrasse était couverte, pénétrait de toutes parts dans le château, non seulement par les portes, mais encore en escala-

(1) *Moniteur*, de 1792, nos 138, 141.
(2) *Moniteur*, n° 142.
(3) *Moniteur*, n° 174.

Digitized by Google

dant les bas côtés, je pensai, ainsi que mon collègue M. de Mosneron, qui demeurait avec moi dans la même maison, que, quoique n'ayant pas de mission, à part notre seule qualité de députés, il était de notre devoir de chercher à pénétrer dans le château pour prévenir une partie des malheurs qui pouvaient arriver. Nous y allâmes donc, et, après beaucoup d'efforts, nous parvînmes à arriver dans la salle dite des Maréchaux. Elle était déjà remplie par la multitude : nous reconnûmes dans la croisée du milieu Sa Majesté placée sur un siège assez élevé pour être vue du public et déjà couverte du bonnet rouge que, comme on sait, le peuple le força de mettre sur sa tête : nous nous dirigeâmes vers lui. Il y avait alors devant le roi sept ou huit gardes nationaux, le fusil sur l'épaule, qui formaient une espèce de barrière bien faible, et de plus quelques députés dont était M. de Lacombe Saint-Michel. Le Roi voyait alors le danger, quoique sa sérénité et sa fermeté n'en fussent pas altérées ; la foule s'accumulait dans la salle ; des cris d'étouffement et de chaleur se faisaient entendre et le flot impétueux ne cessait de pénétrer : il semblait très probable que le résultat de cette émotion devait être celui projeté par les conspirateurs ; le roi, qui sans doute en était persuadé, nous parlait sans cesse de la Reine et des moyens de la sauver. On ne pouvait dégorger la foule qu'en ouvrant la porte des appartements où la Reine était avec le Dauphin. Je fus désigné par Sa Majesté pour aller, avec M. de Lacombe, prendre des dispositions dans cette vue et faire en sorte que l'on défilât de ce côté s'il n'y avait pas trop de risques. Pendant que M. de Mosneron restait auprès du Roi, je partis avec M. de Lacombe et deux des gardes nationaux, et j'entr'ouvris la porte.

Digitized by Google

Quelques gardes nationaux étaient dans cette grande salle : je les postai dans la longueur en face des croisées et en laissant un passage au milieu de la salle ; en arrière, on plaça un long bureau sur lequel le Dauphin fut mis devant la Reine, assise avec trois ou quatre princesses ou dames de la Cour ; je me mis debout à une des extrémités de ce bureau, avec Mme de Tourzel, M. de Lacombe étant à l'autre bout, et l'espace devant le bureau resta libre pour que l'on pût voir en passant la Reine et sa famille. Ces choses ainsi disposées, je fis ouvrir la porte. Il y eut, de la part des premiers qui parurent, de la surprise ; mais on les pressa de défiler et ils passèrent en silence, même en fixant les yeux vers le bureau ; presque aussitôt Santerre parut ; je m'avançai vers lui en lui déclarant qu'en ma qualité de député, je le rendais responsable de tous les malheurs qui pourraient arriver s'il ne concourait pas à faire évacuer la foule de la grande salle. Santerre ne répondit rien, mais il resta et fit lui-même défiler. Quand le peuple fut parti, le Roi vint à moi et me serra les mains avec toutes les expressions de la plus vive reconnaissance » (1).

Cette poignée de main du malheureux Louis XVI fortifia Bigot dans sa pitié et son dévouement pour la royauté constitutionnelle fort ébranlée, et le 10 août, en pleine émeute, il n'hésita pas à appuyer la proposition faite par le Ministre de la justice, de Joly, d'envoyer des députés aux Tuileries pour protéger le roi ; ce rôle lui fut imputé à crime l'année suivante, sous prétexte qu'il s'était ainsi rendu coupable d'avoir voulu sacrifier des membres de l'Assemblée Législative.

(1) Notice sur B. de P., par Nougarède de Fayet, p. 9 à 12.

Digitized by Google

De toutes ces motions et de tous ces votes résulte avec évidence que Bigot de Préameneu répudiait les violences de la Gironde et voulait s'en tenir à l'ancien parti constituant, avec la liberté religieuse par surcroît. Il avait parfaitement compris quelles étaient les véritables aspirations de la France, mais n'était pas de force à opposer, avec ses quelques amis, une digue au torrent révolutionnaire. *Vox clamantis in deserto* furent ses protestations et ses conseils, mais son ami Portalis les rappela plus tard à Bonaparte qui sut leur rendre justice.

Après le 10 avril, Bigot se retira dans sa ville natale, car Paris n'était plus tenable pour les modérés, et il passa à Rennes toute l'année 1793, sans accepter aucune fonction publique. Bailly, pendant sa fuite, vint l'y visiter au mois de juillet : raison de plus pour être compromis. Sur un ordre du Comité de sûreté générale, il fut arrêté le 4 février 1794, comme coupable de votes de modérantisme à l'Assemblée Législative, et conduit à Paris où il fut enfermé à la prison de Sainte-Pélagie, avec Lacuée de Cessac, Pastoret et plusieurs de ses anciens collègues.

Il y resta six mois, s'attendant chaque jour à comparaître devant le tribunal révolutionnnire, et à payer sa franchise par l'échafaud. Le travail seul pouvait apporter un peu d'adoucissement aux angoisses d'une pareille situation. Ayant pu se procurer quelques livres, il rédigea dans sa prison, sur les établissements des Européens dans les deux Indes, un long travail dont sa famille conserve le manuscrit, portant cette simple suscription : « composé pendant ma détention à Sainte-Pélagie. »

Délivré par le 9 thermidor, il revint une seconde fois

Digitized by Google

à Rennes, où, pendant trois ans, il resta étranger aux affaires politiques, partageant son temps entre une étude sur le papier-monnaie et l'organisation des écoles primaires de Rennes. Mais on ne l'oubliait pas à Paris et ses amis surent bientôt l'arracher à sa retraite pour utiliser ses talents sur un vaste théâtre.

René Kerviler.

(A suivre.)

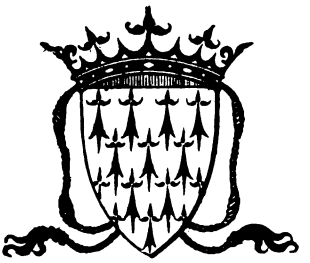

Digitized by Google

DES REMÈDES PRATIQUES

A L'ABANDON DU COSTUME

ET DE

LA LANGUE PAR LES ENFANTS DES BRETONS

ÉMIGRÉS DANS LES GRANDES VILLES

L'ÉMIGRATION

Causes de l'émigration

De plus en plus nombreux sont les Bretons qui, abandonnant leur vieille terre natale, s'en vont dans les grandes villes et les centres manufacturiers, espérant y trouver un gain plus rémunérateur, une existence plus heureuse.

Les hommes, au sortir du régiment, pour la plupart entrent aux chemins de fer ou s'embauchent, pour un salaire dérisoire en comparaison des tarifs dont bénéficient les ouvriers français, s'embauchent, dis-je, dans les grandes villes telles que : Paris (Grenelle, Saint-Denis, Versailles), Le Havre, Bordeaux, etc, ou les centres manufacturiers et industriels comme Trélazé, Angers, Chantenay, Nantes.

Tout en émigrant, les Bretons restent groupés dans les centres dont nous parlions tout-à-l'heure, alors que les femmes vivent, au contraire, isolées le plus souvent.

Celles qui sortent de la classe aisée se font ou institu-

Digitized by Google

trices ou employées des postes, et alors, adieu ! costumes, adieu ! langue bretonne. Les autres, filles de fermiers et d'artisans, louent leurs services. Beaucoup se dirigent vers Paris et là se gagent comme domestiques ou entrent comme infirmières dans les grands hôpitaux. Aux Enfants-Assistés, aux Enfants-Malades, à la Salpêtrière, à Lariboisière, à Trousseau, les Bretonnes foisonnent. On leur a dit chez elles que, dans la capitale, il n'y avait qu'à se baisser pour ramasser de l'argent, que les Bretonnes étaient accueillies dans les hôpitaux à bras ouverts, qu'elles s'y retrouvaient en famille, qu'elles mangeaient de la viande tous les jours et que, les soirs de sortie, elles se dispersaient gaîment par les places et les boulevards, entoilettées, chaussées de fines bottines et chapeautées comme des dames !... » (1)

Quelques-unes demeurent dans les villes de provinces, en qualité de servantes, dans les maisons bourgeoises, principalement chez les employés et fonctionnaires obligés par leur modique traitement et les dépenses inhérentes à leur situation de rechercher parmi les bonnes à tout faire celles dont les exigences sont moindres.

La situation de ces isolées, dit Charles Le Goffic (2) est « bien différente de celle des Bretons communautaires « et l'influence du milieu s'exerce aussi sur elles avec « bien plus de violence. Tandis que, dans les centres « où ils vivent coude à coude, l'originalité des émigrants « bretons demeure presque intacte jusqu'à la deuxième « génération, que le costume et le parler même se dé- « fendent énergiquement et que, l'habitude aidant et « l'exemple, le sentiment religieux garde pour la plupart

(1) Claude Gueux, *Les Infirmières bretonnes à Paris* (BRETAGNE NOUVELLE, mars 1901).

(2) Charles Le Goffic, *L'Ame bretonne*, p. 113.

Digitized by Google

« sa vertu lénifiante, rien n'est plus lamentable, rien « n'est plus digne de pitié que le Breton séparé des siens « et jeté brusquement dans un pays étranger. »

Sur cette émigration les avis sont partagés et de chaque côté on donne des raisons excellentes.

Les uns prétendent que l'émigration à l'intérieur, surtout à Paris, est une erreur, une faute grave (1) ». D'autres voudraient que le Breton n'émigrât que dans le cas de nécessité absolue (2). Jaffrennou, Le Goffic constatent comme causes de cette exode la trop grande population des départements bretons et, par suite, l'impérieux besoin de trouver au dehors des moyens d'existence.

Effets de l'émigration

Je n'ai point à donner ici mon opinion, ni à dire les effets plus ou moins déplorables qui résultent de cette émigration en masse. Parmi ces effets ou résultats, il y en a cependant contre lesquels il faudrait se prémunir et qui feront l'objet de cette étude ; ce sont l'abandon du costume et l'abandon de la langue.

C'est une chose maintes fois constatée que, si le Breton parle encore sa langue, en exil, par contre, il quitte, surtout l'homme, le costume national peu de temps après son arrivée dans la ville française.

Le Breton n'est pas assimilable, a dit quelque part Pierre Sylvestre. Cela est vrai. Pourtant si, au dedans de lui, il conserve un amour particulièrement tenace pour son pays natal, si, avec ses camarades de même race, il s'entretient en breton, on ne peut nier que, dans

(1) J. Bernard, professeur agrégé de l'Université, *L'Emigration bretonne* (Ouest-Eclair, 29 juillet, 1901).

(2) Pierre Sylvestre, *Contre l'exode* (Clocher Breton), mai (1902).

Digitized by Google

ses relations extérieures, il adopte peu à peu les manières, les coutumes et la langue des gens qu'il coudoie. Le plus souvent, il agit ainsi, par peur, par honte. Il a peur qu'on reconnaisse ses origines, il a honte d'être traité de Breton et de se voir infliger les épithètes peu spirituelles et grossières dont les Français usent vis-à-vis des gens de sa race.

Si l'émigré en est réduit à cacher, au bout d'un certain temps, ses origines, cela vient de ce qu'il est isolé. Il ne se sent soutenu par personne. Au contraire, il est continuellement en butte aux railleries et aux sarcasmes de tous : à l'usine, à l'atelier, dans la rue, dans sa famille même s'il prend une Française pour femme.

Ces mariages, que j'appellerai *mixtes*, sont relativement rares, le Breton recherchant de préférence la société des personnes de son pays.

Les enfants issus des mariages entre émigrés sont eux aussi des Bretons, mais de race seulement. A l'extérieur, rien absolument ne les distingue de leurs voisins. Leurs parents se disent qu'il est inutile de les habiller d'une façon particulière, de leur apprendre une langue qui les ferait remarquer, d'autant plus qu'ils seront appelés à vivre de la vie française. C'est l'une des grandes raisons, peut-être la principale, de cet abandon du costume et de la langue.

Ces deux questions du costume et de la langue sont liées intimement ; quelquefois, pourtant, on rencontre des fils d'émigrés portant le costume et ne parlant pas la langue et très souvent d'autres parlant la langue et ne portant aucun costume. Heureusement, ce double abandon ne se produit que très lentement grâce à la femme qui s'y oppose avec ténacité. C'est elle qui fera épeler les premiers mots de breton à son enfant, qui,

Digitized by Google

en breton, lui fera dire les prières, en attendant qu'avec l'âge celui-ci parle entièrement le langage de ses ancêtres. Malheureusement, il arrivera souvent ceci : que, parlant breton à la maison, français à l'école, argot dans la rue, le petit Breton émigré ou fils d'émigré finira fatalement par posséder un parler qui n'aura que de très vagues attaches avec la langue bretonne.

Quels sont, à cet abandon du costume et de la langue, les remèdes pratiques ? Beaucoup ont été mis en avant, mais, si en théorie tous sont excellents, ils n'ont guère donné par leur application de résultats appréciables.

Remèdes pratiques contre l'abandon du costume et de la langue

A notre époque, toutes les individualités se groupent, toutes les forces sociales, morales et politiques forment le faisceau de toutes les richesses, de toutes les bonnes volontés, de tous les talents, de toutes les opinions communes. Or, nous pensons que le Breton ne doit pas demeurer isolé en présence de toutes ces associations luttant pour la vie et allant vers l'idéal rêvé : idéal religieux, idéal moral, idéal politique ou simplement matériel.

L'un de ceux qui, en ces dernières années, ont le plus fait pour la Bretagné, Jaffrennou, écrivait : « Il faut « que nous sachions faire servir cette force émigrante « aux intérêts de notre pays. Il faut que l'esprit de leur « race et de leur personnalité vienne en aide à nos « frères bretons dépaysés, afin qu'il les groupe autour « d'un même idéal, qu'il les solidarise contre les exploi- « teurs des grandes usines et manufactures lesquels les « embauchent individuellement à vil prix. Ce grou-

Digitized by Google

« pement se fera, pour les Bas-Bretons autour de leur « langue, pour les Hauts-Bretons autour de leur passé « historique et provincial (1). » J'ajoute que ce groupe- « ment se fera aussi autour du costume, signe de ralliement pour les Bas-Bretons et pour les Bretonnes du pays gallo qui conservent, sinon le costume, du moins la coiffe.

Il serait donc désirable que, dans chaque centre possédant un certain nombre de Bretons émigrés, ne fussent-ils que vingt, un syndicat soit formé. Ce syndicat ne serait aucunement professionnel, mais tout simplement une association de toutes les personnes de même race, englobant : hommes, femmes, enfants, patrons, employés, ouvriers (2).

En terre étrangère, les questions pourtant importantes du costume et de la langue ne sont pas suffisantes, pour obtenir un groupement. Il faut par conséquent, qu'à ces questions soit liée une question d'intérêt matériel, pécunier. Les ouvriers viendront à ce syndicat avec autant et même plus d'empressement qu'ils adhèrent à leurs associations ouvrières parce qu'ils seront certains d'y trouver, avec les mêmes avantages, un reconfort moral, des amitiés déjà anciennes, des souvenirs consolants, la constatation qu'ils ne sont plus isolés et faibles dans la lutte pour la vie.

(1) Jaffrennou, *Politique nouvelle*.

(2) Nous avons conservé au groupement que nous proposons le nom de *syndicat*, bien que ce titre ne puisse lui être appliqué. La loi du 21 mars 1884 dit, en effet, que seules pourront faire partie d'un syndicat « les personnes exerçant la même profession, des métiers similaires ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés ». Ce groupement pourrait d'ailleurs, suivant les besoins du centre breton, revêtir la forme d'un syndicat, d'une société de secours mutuels, d'une union amicale, etc.

Digitized by Google

L'union de toutes les forces bretonnes est le meilleur et peut-être le seul moyen d'arriver à notre but. Sans cette union, il sera absolument impossible d'exercer une influence quelconque sur des Celtes, isolés, perdus au milieu de groupes nombreux d'hostiles et d'indifférents.

PROGRAMME DU SYNDICAT DES INTÉRÊTS BRETONS

Constitution

Article I. — *Une association est formée entre tous les Bretons émigrés et fils de Bretons des cinq départements, habitant la ville de....*

Cette association prend le nom de « Syndicat des Intérêts bretons ».

Article II. — *Le Syndicat est formé en dehors de toute idée ou préoccupation politique.*

Toute politique doit être rigoureusement exclue des syndicats. Ce qu'il faut, c'est donc un groupement qui ne soit puissant que par le nombre de ses adhérents, un groupement de tous les Bretons sans distinction d'opinions, un groupement qui puisse exister indépendant vis-à-vis des pouvoirs publics et politiques.

Cette association ne doit point avoir non plus l'apparence d'une société charitable. Telle est, ou telle me semble du moins, une société bien connue : la *Bretagne* dirigée à Paris par le comte de Chateaubriand, l'abbé de la Guibourgère et le comte de Mun. Elle a groupé une « élite de bienfaiteurs dont les cotisations

Digitized by Google

servent à soulager les misères des Bretons indigents, à les assister dans leurs maladies, à secourir leurs femmes, leurs enfants, leurs veuves, à leur faciliter les moyens de pratiquer leurs devoirs religieux, enfin à leur donner l'argent nécessaire à leur rapatriement lorsqu'ils le désirent (1) ».

Ces quelques lignes résument, à peu de choses près, le but d'ensemble que nous poursuivons, questions de costume et de langue en moins. Mais là il n'y a uniquement qu'œuvre de charité, d'assistance. L'intention est excellente, nous n'en doutons pas. Mais quel est le résultat? Le Breton, indigent aujourd'hui, prend la mauvaise habitude de trop compter sur les secours de la Société de bienfaisance. Pour améliorer sa situation, il ne fait rien par lui-même, sachant qu'il n'a qu'à tendre la main à la *Bretagne* et aux sociétés similaires pour être secouru. Ainsi le résultat est mauvais parce que ce mode d'assistance fait une habitude de ce qui ne devrait être qu'un cas exceptionnel. D'après la constitution de notre syndicat, le Breton sera son propre bienfaiteur. Il apprendra, coude à coude avec ses compatriotes, à lutter contre la mauvaise fortune, à triompher dans le « struggle for life » des grands centres, comptant surtout, pour obtenir la victoire, non sur l'argent, mais sur la ténacité, la bonne volonté, l'entente mutuelle.

ARTICLE III. — *Le Syndicat se propose de protéger les intérêts de ses membres et de leurs familles.*

Par intérêts, nous entendons la place, le travail, le salaire. Combien de Bretons, combien de Bretonnes débarquent à Paris ou dans une grande ville, ne sachant

(1) Chambry, *Les Bretons de Paris* (LIBRE PAROLE, 14 août 1902).

Digitized by Google

où diriger leurs pas. Le Syndicat aura toujours une liste de places à offrir aux nouveaux arrivants qui, en échange, s'y feront inscrire.

Il existe, principalement à Paris, des asiles où les jeunes filles sans place vont se réfugier en attendant que quelque ouvrage leur soit procuré. Ces asiles sont tenus habituellement par des religieuses. Le Syndicat les mettra à profit. Plus tard, lorsque la bonne marche et les ressources de la Société le permettront, on installera au siège social une maison spécialement destinée aux Bretons.

Syndiqués, les émigrés pourront exiger un minimum de salaire. Mais, direz-vous, si les Bretons se montrent trop exigeants, les usiniers n'auront plus de préférence pour eux ? N'ayez crainte. L'ouvrier de cette race n'est pas ambitieux et se contente de peu ; tout en demandant un salaire convenable, il saura se faire payer moins cher que les autres ouvriers, ses besoins étant moins nombreux.

Puis, le Breton est plus fidèle, meilleur travailleur, ce qui est cause que toujours la préférence lui sera donnée. Le minimum de salaire aura tout simplement pour but de mettre un terme à l'exploitation cynique de quelques grands entrepreneurs et industriels.

Article IV. — *De contribuer à améliorer leur situation économique.*

Tous les syndicats, toutes les associations professionnelles visent à cette amélioration de la situation sociale, de la situation économique. Bien que tendant surtout à un autre but, notre *Syndicat des intérêts bretons* ne doit pas dédaigner celui-là, car il sera un moyen de plus qui attirera en plus grand nombre les adhérents.

Digitized by Google

ARTICLE V. — *D'établir et de maintenir entre les chefs d'ateliers et maîtres de maisons* bretons *et leurs ouvriers ou employés* bretons *des rapports de dignité, d'amitié et de justice réciproques.*

Le Syndicat se préoccupera de faire entrer ses adhérents ouvriers chez des patrons, chez des maîtres de maisons, bretons et membres adhérents eux aussi.

Qui ne voit l'avantage résultant pour l'émigré en travaillant chez une personne ayant les mêmes intérêts, parlant la même langue, quelquefois portant le même costume, toujours ayant forcément le même idéal.

L'entente entre de telles parties serait facile.

ARTICLE VI. — *D'établir et de maintenir entre tous les membres du Syndicat, quelle que soit leur situation, des rapports de bonne fraternité.*

Cet article, avec un caractère plus général que le précédent, s'entend pour tous les membres, qu'ils aient entre eux ou n'aient pas de relations d'intérêts. Nous ne nous y arrêterons pas non plus d'ailleurs qu'aux articles VII et VIII qui sont d'une application constante dans tous les groupements actuels.

ARTICLE VII. — *De centraliser les demandes et réclamations des membres du Syndicat, de les étudier et les transmettre avec avis motivé et en les appuyant si elles sont justes* (1).

ARTICLE VIII. — *D'intervenir près des chefs d'atelier en cas de différends avec des ouvriers bretons.*

(1) L. de Seilhac, *Syndicats ouvriers*, page 308.

Digitized by Google

ARTICLE IX. — *D'organiser un bureau de renseignements et de consultations dans leur intérêt.*

Quoi de plus utile pour les émigrés que ce bureau de renseignements. Quelqu'un a-t-il besoin de connaître ce que sont devenus les membres de sa famille restant au pays ? Vite, il va au siège du Syndicat, qui le renseigne. A-t-il, là-bas, un coin de champ qu'il veut vendre? Le bureau se charge, moyennant une faible redevance, de toutes les démarches. Est-il en contestation avec son propriétaire, son fournisseur? Le Bureau de consultations lui dira comment agir, ne lui donnera jamais que de sages conseils ; même, à l'occasion, lui prêtera l'appui d'un avocat d'origine et de langue bretonnes.

ARTICLE X. — *De secourir gratuitement, en cas de maladie, les membres nécessiteux.*

Le Syndicat serait en même temps société de secours mutuels. Mais, bien entendu, les membres adhérents, dont l'affection aurait pour cause l'inconduite ou la débauche continuelles, ne pourraient, en aucune façon, bénéficier des secours gratuits.

ARTICLE XI. — *D'accorder des secours de route aux membres cherchant du travail ou désirant retourner au pays.*

Le secours de route, alloué à l'ouvrier qui cherche du travail par la société dont il fait partie est en usage dans tous les syndicats. On le désigne sous le nom de *viaticum*.

Le viaticum permet à l'ouvrier de « séjourner dans

Digitized by Google

une ville le temps nécessaire pour visiter les ateliers de sa profession et de gagner la ville voisine s'il ne réussit pas à trouver un emploi (1) ». Pour plus de détails sur le viaticum, on pourra consulter avec fruits l'ouvrage de M. Léon de Seilhac où cette question est traitée avec détails.

Afin d'encourager les membres du Syndicat, on accordera également ce secours à quelques syndiqués zélés qui désireraient se reposer quelques jours au milieu de leurs familles (2).

Malheureusement pour lui, le Breton qui débarque dans la grande ville n'a souvent pour toute fortune que ses illusions. Et il advient ceci : que le chomage, la maladie ont raison, en peu de mois, des quelques économies apportées du pays. Plongé dans une misère noire, sans soutien, sans ami, que deviendra l'émigré. Hélas ! nous ne devons pas le cacher, le plus souvent il perd tout courage et lâchement se laisse aller à l'ivrognerie, à la débauche, à la prostitution.

Le devoir du Comité directeur et même des simples membres serait de rechercher ceux que la misère guette, de faire luire à leurs regards attristés le petit coin de

(1) Léon de Seilhac, *Syndicats ouvriers*, page 308.

(2) Ce que nous disons là pourrait s'appliquer également aux fils d'émigrés. Depuis quelques années, il est d'usage d'envoyer les enfants d'ouvriers des grandes villes en vacances à la mer ou à la campagne. Des sociétés se sont formées dans ce but et les résultats ont confirmé les espérances des promoteurs qui n'avaient en vue que la santé des enfants d'ouvriers. Ne pourrait-on en faire autant pour les petits Bretons émigrés. Tous ou presque tous possèdent en Bretagne des parents. Pourquoi ne pas les envoyer pendant un mois au milieu de ces familles bretonnes où ils se retremperont moralement et physiquement. Ce séjour leur rappellera qu'ils sont Bretons de race s'ils l'ont oublié, leur apprendra la langue s'ils ne la savent plus, en fera, en un mot, de vrais Bretons.

Digitized by Google

terre délaissé, de les encourager à y retourner, ou, s'ils ne sont que fils d'émigrés, à s'y réfugier ; et, pour ce, de leur accorder le secours de route.

ARTICLE XII. — *De se charger des funérailles et du transfert du corps au pays natal ou d'origine, pour les adhérents nécessiteux.*

Le Breton, plus que nul autre, a le culte de ses morts au même titre que le culte de sa patrie. La mort ne l'effraie pas, car, pour lui, selon une vieille devise d'Armor : « Mourir, c'est vivre ! » Mais, savoir que l'un des siens ne repose pas près des ancêtres, à l'ombre du clocher du village, lui est une inconcevable douleur.

« Quand on a cette fois vibrante, dit Henri du Cleu-« ziou, ce n'est pas dans les bas-fonds ténébreux de « l'obscurantisme que l'on descend, on monte vraiment « vers la lumière » (1). Puisque nous prétendons marcher vers la civilisation, vers la lumière, encourageons ce sentiment religieux de nos compatriotes ; ce sera un moyen de nous les attirer par la reconnaissance. Dans ses *Souvenirs d'Enfance et de jeunesse*, Renan a dit, avec infiniment de raison, que ce « respect des aïeux est la grande loi des vrais hommes de progrès ». Que ce soit aussi l'une des bases fondamentales de nos associations bretonnes, afin que l'ouvrier puisse compter sur son syndicat et demeurer certain que ceux qu'il pleure reposeront sur la terre ancestrale où lui-même espère finir ses jours lorsque le travail de la ville lui aura permis de faire quelques économies.

(1) Henri du Cleuziou, *La Bretagne*, tome, I, chap. III.

Digitized by Google

Article XIII. — *D'intervenir près des pouvoirs publics pour qu'un cours de langue bretonne soit fait, par un professeur breton, à l'école primaire la plus rapprochée de l'agglomération bretonne.*

Avec cet article nous abordons les remèdes pratiques contre l'abandon de la langue et du costume. Ceux qui précèdent ont une grande analogie avec les règlements des syndicats professionnels, associations amicales, politiques ou religieuses, sociétés de secours mutuels ou autres. Mais si banales soient-ils, ces articles ne constituent pas moins la meilleure garantie, le plus sûr gage du bon fonctionnement, de la prospérité du *Syndicat des Intérêts bretons*. Ils en forment la *base* tandis que ceux qui suivent en sont surtout le *but*, double but, puisqu'il tend à la conservation d'un costume particulier et d'une langue nationale.

Je ne conçois pas bien l'utilité d'une association nouvelle n'ayant pour objet que ces deux questions. Elle n'aurait, je crois, comme adhérents que des lettrés, des artistes, des poètes, des bourgeois, et ferait double emploi avec nombres de sociétés semblables qui pullulent en Bretagne.

Si la classe bourgeoise doit faire partie du Syndicat, elle doit en être le moteur, c'est-à-dire qu'elle doit par son argent, sa direction intelligente, son expérience de la chose publique, soutenir le Syndicat dans la mission qu'il s'est assignée.

Cet article XIII devra être l'objet de préoccupations constantes.

Je n'ai point à démontrer ici l'utilité de la conservation, la nécessité de l'étude de la langue bretonne. Un

Digitized by Google

Paimpolais, homme de beaucoup d'esprit, a pu dire, parlant au nom des *Bleus de Bretagne* : « Nous nous refusons à formuler dans une langue agonisante des pensées vieillottes (1) ». Monsieur Armand Dayot a voulu, j'en suis persuadé, lancer plutôt une boutade qu'affirmer sérieusement une opinion, lui dont le cri de ralliement est un mot breton : « *Araok* ! » Nous sommes de l'avis de M. Guieysse, le député de Lorient, qui constate que « les Bretons perdraient beaucoup de leurs qualités na« tives, de leur originalité d'esprit et de leur fierté d'indépendance si leur langue natale venait à disparaître (2) ».

Ceci étant dit, pour organiser un cours de langue bretonne, que faut-il ?

Ils ne manquent pas, en Bretagne, les fils de cultivateurs, d'artisans, qui, sur la terre natale ne trouvent plus l'emploi de leurs bras. Prenons les plus intelligents, formons en des professeurs et qu'ils aillent, dans les centres, enseigner leur langue aux émigrés (3). Pour arriver à ce but, il faudrait qu'à Rennes, qui est sans contredit le centre de la vie intellectuelle bretonne, un cours de langue celtique fût installé à l'usage des futurs professeurs. Et ce, à l'Université où « les professeurs pourraient aisément se former et trouveraient des

(1) Armand Dayot, *Bretagne nouvelle*, janvier 1901.

(2) Paul Guieysse, député de Lorient, ancien ministre. (Discours prononcé au 18e Congrès de la Ligue de l'Enseignement, octobre 1899.

(3) Charles de Gaulle avait préconisé la création d'une école normale ayant pour mission de former des éducateurs imprégnés de la tradition celtique (voir. *Les Celtes au XIXe siècle*, nouvelle édition 1903).

Digitized by Google

maîtres dévoués et tout ce qu'il leur faudrait pour s'instruire (1) ».

L'important pour que ceci s'accomplisse serait d'obtenir du gouvernement l'autorisation et les crédits nécessaires, ce que nos sénateurs et députés, conseillers généraux et d'arrondissements, maires et conseillers municipaux auraient à cœur de réclamer.

ARTICLE XIII *bis*. — *D'intervenir près des curés des paroisses afin qu'un prêtre breton soit mis à la disposition des syndiqués.*

Bien que ce Syndicat soit formé en dehors de toute préoccupation politique et même religieuse, il est de toute justice que l'accomplissement des devoirs religieux de ses membres soit facilité.

« Dans les centres industriels où ils s'expatrient, à « Trélazé au Havre, à Saint-Denis, à Grenelle, les Bre- « tons ont un aumônier à eux, du pays, qui les confesse « et leur parle en chaire dans l'idiome national. Cette « voix, deux fois sainte, les sauve de leur grand mal, « la nostalgie (2) ».

Le Breton est un idéaliste, un religieux. Si, une fois dans la grande ville, il oublie ses croyances, cela vient un peu de ce qu'il ne rencontre aucun ministre de sa religion capable de le comprendre. L'une des obligations du Syndicat serait d'intervenir près des curés des paroisses renfermant un grand nombre d'émigrés afin que, le plus souvent possible sinon tous les jours, un prêtre parlant breton soit mis à la disposition de ces

(1) J. Loth, doyen de la faculté des Lettres de Rennes. Congrès de l'U. R. B. Quemperlé, 21 septembre 1901.

(2) Ch. Le Goffic, *L'Ame bretonne*.

Digitized by Google

familles. A Paris, où la population bretonne est considérable, les abbés Cadic et Kervennic, avec la *Paroisse Bretonne* et la *Bretagne*, ont obtenu un magnifique résultat. A Rennes, un religieux eudiste confessait et prêchait en breton tous les dimanches dernièrement encore, à Nantes, la même chose existe, je crois.

Il serait désirable que ce mouvement se généralisât afin que même sur la terre étrangère le Breton conservât cet idéal religieux, qui fait partie intégrante du caractère celte. En parlant du Breton émigré, Renan constate que « ce qu'il y a de cruel pour le Breton dans « ce premier moment de transplantation, c'est qu'il se « croit abondonné de Dieu comme des hommes. Sa « douce foi dans la moralité générale du monde, son « tranquille optimisme est ébranlé. Il se croit jeté du « Paradis dans un enfer de glaciale indifférence : la « voix du bien et du beau lui paraît devenir sans « timbre, il s'écrie volontiers : « Comment chanter le « cantique du Seigneur sur la terre étrangère ? »

Article XIV. — *D'organiser le soir, au siège du Syndicat, pour ses membres, des cours et conférences d'histoire, de géographie, de langue, etc.*

Il est pénible de constater que nombreux sont les Bretons et, à plus forte raison, les fils d'émigrés qui ne connaissent pas un mot de l'histoire de leur pays originel. Et, pourtant, ce peuple n'est pas comme quelques autres, un peuple sans histoire. Il en a une dont il a le droit d'être fier : histoire glorieuse, histoire héroïque dont chaque page se rougit du sang généreux des Celtes, maintenant asservis, mais qui toujours luttèrent avec opiniâtreté pour conserver la liberté sinon la

Digitized by Google

complète indépendance. Le Breton doit avoir conscience de sa force, de ses origines, de son avenir. S'il possède une commune origine, une commune histoire avec le reste des Français, à quoi bon revêtir un costume distinct, parler une langue étrangère, barbare, diront quelques esprits forts ?

JEAN CHOLEAU.
(Yann Kerper.)

(A suivre)

Digitized by Google

A LA BRETAGNE

A. M. Olivier de Gourcuff.

Bretagne, dont la fleur est un essor de pierres,
Qui gardes en tes flancs, tout roses de bruyères
Le secret des âges perdus ;
O Bretagne sauvage, où le vent âpre pleure,
O terre rude et sainte, ô terre la meilleure
Dont les cœurs de granit ne se sont pas vendus ;
La lueur d'un passé légendaire t'anime,
O Bretagne ! Sirène attrayante et sublime,
Vers toi mes bras se sont tendus.

Et, poète, j'aurais voulu chanter ta gloire.
Mais, ma lyre impuissante, au seuil de ton histoire
Hésite. A quoi bon faire un choix ?
C'est Fergent, c'est Montfort, c'est le combat des Trente
C'est Duguesclin, Surcouff, tant d'autres. Tout me tente.
Pourquoi vouloir chanter deux héros, s'ils sont trois ;
Alors que d'un bouquet d'ajoncs et de bruyère
Je puis tresser, Bretons, à votre race entière
Des couronnes dignes de rois ?

Quand, des peuples soumis, sur la terre servile,
Ne demeura plus rien, tribu, bourgade, ville,
Qui ne fut lige des Romains,
Dans le temple profond des bois, pleins de mystères,
Fidèles vous restiez à la foi de vos pères.
La dignité de l'homme était entre vos mains.
Dernier lambeau celtique, à la frange du monde,
Vous leviez, comme un roc, face à la mer qui gronde,
Le clair espoir des lendemains.

Digitized by Google

Les lourds paquets d'embruns en vos troubles aurores,
La houle poudroyée à vos roches sonores
Pleuvent, pleuvent tels qu'autrefois ;
Comme en votre âme aussi, quelque chose circule,
Qui s'acharne et renaît puissant et minuscule,
Parce qu'en votre sang bout le vieux sang gaulois.
Dans le vent respiré, tout plein d'une âme immense
L'ancêtre ressuscite et de l'indépendance
Inculque en vous les fières lois.

Dans mes rêves, souvent j'évoquai vos druides,
Vos bardes et vos brenns et vos pennons rigides,
Et vos écus armoriés.
Dans l'ombre du dolmen ou du manoir épique,
J'avais revu la vieille et vivante Armorique
Debout toujours, parmi les peuples oubliés ;
Et je frémis, joyeux, que sa race ancienne
Ait su dompter le temps, car sa race est la mienne,
Celtes nous sommes alliés.

Aux plages qu'Ossian chanta, plages brumeuses,
Mes pères, comme vous aux vagues écumeuses
Venaient mouiller leur pied vainqueur ;
Comme vous, ils mettaient leur âme symbolique
Dans le calice obscur d'une plante rustique
Dont votre fleur d'ajonc est simplement la sœur,
Livre-toi donc à moi, Bretagne hospitalière ;
Je heurte à l'huis ; ouvre à ma muse aventurière
Le donjon fermé de ton cœur.

EMILE LANGLADE.

Digitized by Google

CHOSES DE CHEZ NOUS

Examen de conscience de l'année 1903. — Le mal : persécutions; Renan ; langue bretonne. — Le bien : commerce ; natalité ; mouvement breton ; hommages rendus aux morts. — Vœux pour 1904.

J'ai fait hier soir, jeudi, trente et unième et dernier jour de décembre, une bien singulière rencontre. Je me promenais sous de grands arbres, dont les rameaux secoués par le vent s'agitaient comme des squelettes qui se livrent à une danse macabre ; je goûtais cette poésie triste de l'hiver qui étend sur la nature comme un linceul de mort, quand je vis venir à moi l'année 1903, en personne. Je crus tout d'abord être le jouet d'une hallucination ou d'un rêve ; elle ressemblait tellement à une de ces pauvresses que le froid force à tendre la main et à mendier sur les trottoirs de nos villes, qu'une méprise était possible. Mais non ; après l'avoir longtemps regardée, je dus me rendre à l'évidence ; c'était elle !... c'était bien elle !...

Dans quel piteux état elle était, la malheureuse ! Sa figure était pâle, blême et ridée comme un vieux parchemin ; de sa poitrine sortait une toux affreuse ; un tremblement sénile agitait tous ses membres et sa taille était si courbée qu'elle touchait presque le bâton noueux sur lequel elle s'appuyait. Quand bien même je ne l'aurais pas sû à l'avance, j'aurais tout de suite deviné qu'elle n'avait plus que quelques heures à

Digitized by Google

vivre. Je la saluai, à cause de la sympathie que l'on doit témoigner aux vieillards qui vont mourir et j'allais passer, sans vouloir troubler le recueillement de ses derniers instants, quand elle m'aborda. Un nuage qui assombrissait son front et des larmes, qui roulaient dans ses yeux presque éteints, me firent croire que son cœur trop plein demandait à s'épancher.

Alors, comme elle semblait attendre une question et pendant qu'elle se traînait plutôt qu'elle ne marchait à mes côtés, je lui dis : « Te voici rendue au bout de ta course ; encore quelques heures et pour jamais tu auras disparu. Quand nous autres, humains, nous quittons la terre, c'est Dieu qui nous juge. Toi, c'est au tribunal de l'histoire que tu vas comparaître et je crains bien que son jugement ne te soit pas favorable. Je n'ai certes aucun titre pour me substituer à elle et prendre sa place ; mais puisque le hasard nous a réunis, pourquoi ne te confierais-tu pas à moi ? Pourquoi ne me dirais-tu pas tes remords, si tu as quelques mauvaises actions à te reprocher ; et pourquoi ne me dirais-tu pas aussi la joie que tu éprouves, si tu as fait quelque bien ? Ce que je te demande t'effraie peut-être ; mais, pour simplifier ta tâche, laisse de côté le reste du monde et ne me parle que de ma Bretagne, que j'aime plus que tout ici-bas. Et puis... si tu es trop fatiguée, je t'aiderai ; si la mémoire te fait défaut, je viendrai à ton secours. Sois sans crainte ; je serai bienveillant, je te le promets ; je t'écouterai avec patience, sans t'interrompre. Parle-moi, veux-tu ? parle-moi comme un ami. »

*
* *

La pauvre vieille eut l'air de me savoir gré de mon intervention charitable ; elle sourit (si l'on peut appe-

Digitized by Google

ler : sourire, ce pâle rayon qui illumine parfois les traits de ceux qui s'appuient aux bords de la tombe) ; mais cet éclair de joie ne fut pas de longue durée. Une rougeur de honte s'étendit brusquement sur son front et d'une voix cassée, chevrotante, qui semblait venir de très loin, elle commença ainsi : « Merci à toi qui veux bien m'entendre ! Ah ! j'en aurais long, bien long à te dire, si je voulais te raconter toute mon existence , mais à quoi bon ? tu la connais et puis je n'en aurais ni le temps, ni la force. Les moribonds, devant le prêtre qui vient à eux pour les absoudre, n'étalent point tous les détails de leur vie plus ou moins longue ; ils se bornent à lui faire un rapide examen de conscience et ils s'endorment pour jamais. C'est cet examen que je vais faire devant toi. Tu viens de me le dire et je le sais, tu n'as pas le pouvoir d'élever sur mon front, si chargé de crimes, ta main bénissante ; mais qu'importe après tout, si tu ne peux pas me donner l'ultime pardon ? tu m'écouteras ; c'est déjà beaucoup, c'est tout ce que je te demande. C'est une consolation et une des meilleures de toutes que de pouvoir verser sa peine dans un cœur ami. »

Elle s'arrêta un moment comme pour reprendre haleine ; puis, faisant un effort pour comprimer son émotion, elle continua : « Tu sais que, lorsque je vins au monde, il y a douze mois déjà, vos populations bretonnes étaient dans la misère ; tout le long de la côte on manquait de pain, on souffrait et on pleurait. On a dit depuis qu'on avait eu tort de généraliser cette infortune et que la détresse des pêcheurs avait été exagérée. C'est possible ; mais ce qui n'a pas été exagéré, c'est l'immense courant d'affectueuse sympathie qui des quatre coins de la terre, s'est orienté vers vous. Les mains ont donné leur aumône, les cœurs ont envoyé la

Digitized by Google

leur, et l'âme de la Bretagne a dû tressaillir en voyant à quel point elle était aimée. J'aurais dû tenir compte de la souffrance des uns et de la charité des autres; j'aurais dû, moi aussi, vous donner la paix, qui est la plus douce de toutes les aumônes. Hélas, je ne l'ai pas fait !

Entraînée par la haine, j'ai persécuté votre province, comme j'ai persécuté les autres provinces de France; je l'ai blessée dans tout ce qu'elle a de plus cher : dans sa foi et dans sa langue. Vous aviez sur votre sol illustre des hommes et des femmes, qui avaient consacré leur vie à prier pour ceux qui ne prient pas, à souffrir pour ceux qui ne savent que jouir ; je les ai chassés brutalement et ils ont pris en pleurant le chemin de l'exil. Parmi ces religieux et ces religieuses, il y en avait qui s'étaient imposé la noble tâche d'instruire la jeunesse et d'élever son cœur vers le Dieu dés tout petits , ceux-là, je les ai chassés aussi. Non contente d'arracher des murs de leurs classes le crucifix béni, j'ai fermé leurs écoles et maintenant des milliers d'enfants, qui manquent souvent du pain du corps, sont pour jamais privés de ce pain plus précieux, de ce pain de l'âme, qui est l'instruction religieuse.

Ce crime, ce crime horrible qui m'angoisse, a frappé indistinctement tous les Français ; mais vous, Bretons, vous qui pratiquez plus que vos frères votre sainte religion, vous dont la foi est plus vivace et plus féconde ; je vous ai traités avec plus de rigueur; ma malice a eu pour vous des raffinements spéciaux; à la cruauté j'ai ajouté l'opprobre et la honte ; j'ai glorifié Renan ! Ah ! pourtant les grands hommes, les illustres, les braves, les savants ne manquent pas chez vous ; vous les avez semés libéralement à travers les siècles et vous en avez jonché l'histoire ; votre Bretagne est la pépi-

Digitized by Google

nière des héros ! Vous leur élevez des statues, et vous avez raison ; pourquoi faut-il que l'aveuglement m'ait poussé à mettre sur un piédestal un renégat, un apostat, un homme méprisable, qui a trahi tout ce qu'il devait défendre et qui a sali tout ce qu'il a touché. Hélas! on ne s'arrête pas sur la pente du mal. J'aurais dû me contenter de toutes ces blessures sanglantes, de tant de ruines accumulées ; non, je suis allée plus loin. Il vous restait un dernier trésor : votre langue ; et elle aussi je l'ai attaquée. Je l'ai appelée : un patois, et j'ai grossièrement menti ; car je savais bien, je sais encore, que c'est une langue complète, longuement façonnée sur l'enclume par le marteau de l'histoire, écho fidèle, miroir exact des sentiments, des idées spéciales, des sensations, des souvenirs, des chères amours, des légendes et des poèmes populaires de votre race si particulièrement intéressante. En vous frappant là, j'ai voulu vous frapper en plein cœur et j'ai voulu anéantir tout ce grand art, cette communion avec la nature, ces âmes si fidèles aux émotionnants souvenirs du passé et pourtant si ouvertes aux saines idées du vrai progrès et du dévouement social, cet inappréciable trésor de la France pittoresque et vivante.

Voilà ce que j'ai fait. Comprends-tu maintenant pourquoi, à cet instant suprême où je vais descendre dans mon éternité, je suis accablée, écrasée sous le poids du remords. L'histoire ne m'absoudra pas ; elle m'appellera : 1903 la maudite : le mal que j'ai commis est irréparable. O toi, qui m'as écoutée jusqu'au bout : en grâce, dis-moi une parole de consolation ; qu'un mot d'espérance sorte de tes lèvres. Si les autres doivent m'écraser sous le poids de leur mépris et de leur dédain, toi du moins, ne me maudis pas,... ne me repousse pas ! »

Digitized by Google

Elle se tut et me regarda longuement, pendant que de grosses larmes coulaient sur ses joues, creusées plus encore par le chagrin que par le temps, et que des sanglots convulsifs agitaient tout son être. Elle me fit tant de pitié, elle m'émut si profondément, que c'est avec compassion et presque avec douceur que je lui répondis : « Comment veux-tu, pauvre malheureuse, que je te réconforte et que je fasse luire à tes yeux une lueur d'espoir ? Ne suis-je pas moi-même une de tes victimes et mon cœur de Breton et de Chrétien n'a-t-il pas saigné avec tous les autres ? N'est-ce pas toi qui l'as déchiré par toutes ces attaques, par toutes ces violences, dont tu viens de t'accuser avec tant de franchise et de sincérité? Je devrais te haïr, moi aussi, et pourtant je ne m'en sens pas le courage ; je n'ai pas non plus assez de charité pour t'excuser. J'aime mieux tirer la conclusion de ton entretien et tu verras que, si elle est ton châtiment, elle pourra aussi dans une certaine mesure apaiser ton trouble et endormir tes craintes.

Tu n'as été qu'une des filles du Temps ; mais Dieu, qui est le Maître souverain, voit les choses de plus loin et de plus haut que nous, et les siècles sont ses serviteurs. Il prépare les événements ; il dispose tout ici-bas, pour qu'un jour ou l'autre le mal soit confondu et la vertu triomphante. Tes intentions étaient mauvaises ; tu le reconnais maintenant et tu l'avoues. Tu as choisi pour nous combattre la persécution ; ne savais-tu pas que toujours cette arme se retourne contre ceux qui s'en servent ? Ne savais-tu pas que les desseins des méchants ne sont le plus souvent qu'en engrais fécond, qui fait germer le bien, qui le fait pousser et s'épanouir comme une fleur odorante ? Tu as voulu abattre la foi bretonne ; pauvre aveugle ! tu n'as réussi qu'à lui don-

Digitized by Google

ner une énergie nouvelle et une nouvelle vitalité dans nos « têtes de fer » et dans nos « cœurs d'acier ».

Et, permets-moi de te le dire bien franchement, les moyens que tu as employés pour atteindre ton but n'ont été ni adroits, ni intelligents. Je suis allé voir, il y a quelques mois, la statue que tu as élevée à Renan ; nous ne pouvions pas espérer mieux ; elle ne m'a pas fait pleurer, mais ce qui est bien pire, elle m'a fait rire ! Elle est grotesque ; et ton héros, affalé sur un banc, ressemble, à s'y méprendre, à un ivrogne cuvant son cidre. Ce jour-là, la pluie tombait à torrents et cette pluie, qui ruisselait. qui *dégoûtait* sur ce gros Trégorois et sur la caricature debout derrière lui, qui paraît-il, est une déesse, rendait ce groupe encore plus inepte et *dégoûtant*. Et puis, sans Renan, nous n'aurions pas eu la magnifique protestation qui se prépare. Si, en t'en allant, tu rencontres ta jeune sœur, qui va naître dans quelques instants, salue-la bien bas ; ce sera un hommage rendu par l'année de Renan à celle qui sera l'année du Calvaire ! Tu dois t'apercevoir maintenant que notre terre n'est pas celle des apostats ; tu as voulu en imposer un à notre admiration, tu as échoué.

Tu as échoué aussi pour notre langue. Notre race si tenace, si fermement obstinée dans ses vouloirs, elle qui depuis 1500 ans monte la garde autour des croix de ses landes, parle toujours la belle langue de ses aïeux. Elle la parle autant que l'année dernière.... peut-être un peu plus, et de ce côté encore tes efforts n'ont point été couronnés de succès. Je te conseille de t'en réjouir. Si grandes qu'aient été tes fautes, l'avenir te les pardonnera peut-être, puisque tu sembles les regretter et qu'elles tourneront sans doute à ta confusion. Comme l'heure s'avance, n'en parlons plus ; oublions toutes ces

Digitized by Google

tristesses. Oppose-leur tes bonnes actions. Tu as dû en faire quelques-unes dans le cours de ton existence ; dis-les moi. Il n'y a rien qui rassérène l'âme comme le souvenir du bien. Je viens de voir couler tes larmes ; je voudrais tant, avant de te quitter, voir un sourire sur tes lèvres ! »

*
* *

La nuit était venue ; elle vient si vite à cette époque ! La vieille, presque agonisante, marchait toujours auprès de moi et quand elle recommença à parler, sa voix au milieu de l'obscurité profonde qui nous entourait, était imprégnée d'une tristesse solennelle qui m'impressionna. Elle semblait à bout ; les mots sortaient péniblement de sa gorge, et ce fut comme un murmure, qui parvint à mes oreilles, quand je l'entendis me dire : « Si tu savais comme je voudrais maintenant n'avoir dans les mains que des actes de bonté, de générosité et de pardon. J'ai eu des sœurs, qui m'ont précédée ici-bas, et qui en ont fait une abondante récolte ; hélas ! moi, c'est à peine si, dans l'ivraie que je viens d'étaler devant toi, je puis trouver quelques épis de bon froment. Mes bonnes actions ! elles ont été si insignifiantes, si disproportionnées à mes fautes, que c'est à peine si je puis m'en souvenir. Ecoute cependant.

Bien que la prospérité matérielle d'un pays ne soit rien en comparaison de sa prospérité morale, j'ai augmenté et développé le commerce. Votre sol breton, si fertile, qui produit sans se lasser d'abondantes richesses, a choisi l'Amérique pour un de ses principaux débouchés. J'y ai presque doublé les exportations. Pour ne t'en donner qu'un exemple, d'après une statistique récente, Saint-Malo, qui jusqu'ici n'avait exporté annuellement

Digitized by Google

que pour 2000 dollars environ, en a reçu des Etats-Unis plus de 4000 depuis ma naissance. Et il en a été de même pour Rennes, Lorient et Saint-Nazaire.

Ce résultat est consolant, mais il en est un autre qui l'est plus encore. Alors qu'en France on voit arriver l'heure, où il n'y aura plus assez d'hommes pour défendre le drapeau et protéger les frontières ; alors que partout la population diminue ; chez vous elle s'accroît dans des proportions notables. Je n'ai fait sous ce rapport que continuer l'œuvre de mes aînées et je n'ai pas le droit de m'attribuer, à moi, à moi seule, un mérite que je dois partager avec elles, mais j'en suis pourtant bien heureuse. Et à quoi est due cette prolificité étonnante ? Ce n'est pas à la richesse de vos départements, puisqu'ils sont plus pauvres que les autres ; ce n'est pas non plus à une situation économique spécialement avantageuse, puisqu'ils ne la possèdent pas, non ; c'est à leur mentalité propre, c'est à des facteurs moraux, parmi lesquels il est incontestable que les croyances religieuses entrent pour une bonne part, qu'il faut attribuer cet accroissement si rare de nos jours. Et alors, éclairée par la lumière de l'Au-dela, je vois maintenant que j'ai fait une œuvre antinationale, en essayant d'extirper de vos campagnes encore si saines et si fécondes leur système d'éducation et leurs croyances. Je le vois d'autant mieux qu'un jour j'ai fait le calcul suivant. Si la France avait la mentalité du Finistère par exemple, sa population augmenterait, du seul chef de l'excédent des naissances sur les décès, de 456 000 âmes par an, en chiffres ronds, gain égal à celui de la population britannique ; et si depuis 1871 il en avait été ainsi, la population française se serait accrue de 15 millions d'âmes de sorte que la France compterait à l'heure présente 54 millions d'habitants,

Digitized by Google

à peu près autant que l'Allemagne. Hélas ! elle ne les a pas, et si elle devrait en gémir et en pleurer, elle devrait aussi envier votre Bretagne, qui lui donne une si grande leçon.

Elle lui en donne encore une autre : je veux parler de ce mouvement breton, qui devient de plus en plus marqué. Appuyés sur les hauts faits de votre histoire nationale, confiants dans les destinées futures de votre race, vous ne formez qu'un *bloc* pour la défense de vos droits et de vos libertés. On vous a reproché d'être trop exclusifs ; moi je trouve que vous avez raison d'aimer votre pays, parce qu'il est beau et grand et de le faire aimer, parce qu'il est digne de l'être. Et voilà pourquoi j'ai tant applaudi à toutes les tentatives qui ont eu lieu pour vous grouper, pour resserrer les liens qui vous unissaient déjà, pour entretenir en vous le culte passionné et fidèle de vos illustres ancêtres. Ici, c'est à Redon, une Société d'Emulation se forme pour favoriser l'agriculture, le commerce, les arts ; pour fonder un musée, une bibliothèque, des concours et travailler ainsi au développement et à la richesse de la contrée. Là, c'est à Vannes, à trois reprises différentes de savantes conférences ont lieu pour faire connaître la vie de votre cher Brizeux, pour faire goûter et apprécier ses œuvres comme elles le méritent. A Paris enfin, ce sont huit mille Bretons qui se réunissent pour monter à Montmartre et y apporter leurs deuils et leurs espérances, en chantant leur beau cantique : *O Kalon sacr euz ma Jésus.*

Tout cela est bon sans doute, mais je n'ai pas le droit de m'en enorgueillir. Au moment de mourir, les faits de toute une vie semblent éclairés d'un jour spécial ; tout-à-coup, brusquement, l'existence apparaît comme

Digitized by Google

un livre ouvert dans lequel on peut lire. Tu ne sais pas encore ce qui se passe dans l'âme à ce moment suprême ; tu le verras. quand ton heure sera venue et tu seras, comme moi, effrayé de cette clarté mystérieuse, de cet éblouissement radieux, qui enveloppe l'être tout entier et qui l'inonde. Ce grand jour de la mort, qui n'est peut-être que l'aurore de l'éternité, est à coup sûr un rayon de la miséricorde divine, puisque c'est grâce à lui que, voyant ses faiblesses et ses fautes, on peut les regretter et les réparer dans une certaine mesure par le repentir et par l'amour. Ainsi tu as voulu que je te parle de mes bonnes actions ; je n'en tire aucune vanité, sois en sûr, car je sens que, si j'ai fait le bien, ce fut malgré moi ; j'ai fait tout ce que j'ai pu pour l'entraver. C'est une nouvelle preuve de ce que tu me disais tout à l'heure ; nous, les années, nous ressemblons à vous, les humains, nous proposons et c'est Dieu qui dispose ».

Elle s'arrêta ; de sa gorge sortaient ces hoquets nerveux qui sont les précurseurs de l'agonie ; je commençais à avoir peur, car il me semblait que c'était un squelette qui glissait à côté de moi. Je voulus l'empêcher de continuer ; mais elle reprit : « Non, non, laisse-moi te parler encore... cela me soulage ! Laisse-moi te dire que, s'il est un témoignage que je puisse me rendre et qui me fasse espérer un peu que la postérité me pardonnera beaucoup, c'est que j'ai honoré les morts. Souviens-toi ; j'ai fêté Brizeux, votre grand poète, à l'occasion de son centenaire, et tu as raconté quelque part, je ne me rappelle plus où, les magnifiques cérémonies que j'ai célébrées à cette intention. La statue de Renan a été le grand remords de ma vie ; je ne veux plus y penser,... cela me trouble trop,... mais il en est d'autres que j'ai élevées et dont je suis fière. N'est-ce pas qu'on

Digitized by Google

me remerciera d'avoir immortalisé les traits du grand philosophe : Jules Simon et de Surcouf, l'intrépide corsaire ? N'est-ce pas qu'on me bénira d'avoir gravé sur une croix le nom du commandant de Mauduit, le nom de ce héros, qui restera éternellement écrit au livre d'or de votre petite patrie ?

Et tout dernièrement encore, quand la mort vint ravir Mgr Latieule à l'affection de son peuple de Vannes, n'ai-je pas entouré sa dépouille de tout le respect que l'on a pour un chef et de toute la tendresse que l'on a pour un père ? Si tu avais été là, le 26 octobre, si tu avais vu l'attitude recueillie, attristée et suppliante, de l'immense multitude, les maisons fermées en signe de tristesse, les draperies funèbres qui couraient d'une rue à l'autre, les oriflammes endeuillés, suspendus aux demeures et semblables à de grosses larmes, tu aurais compris comme moi qu'un peuple, qui honore ainsi son évêque, est un peuple à la foi vivace, agissante, inébranlable, un peuple sur lequel on pourra compter quand viendra le jour réparateur de la régénération. J'ai fait plus encore ; en me souvenant des grands et des puissants, je n'ai pas oublié la mémoire des humbles, des petits, des inconnus, et j'ai voulu, avant de disparaître, les léguer à la reconnaissance et à l'admiration des siècles. C'était le 29 novembre, à Lorient,.. mais je ne puis plus continuer,... je suis trop lasse... Parle-moi de ce grand jour, afin que son souvenir embellisse mes derniers instants et soit comme une rosée bienfaisante sur les affres de mon agonie.... »

— « J'y pensais, lui répondis-je, et je voulais te remercier de cette touchante idée qui te fera bénir par tant de mères, tant de sœurs, tant de pauvres femmes en deuil. Oui, comme tu viens de le dire, ce fut un

Digitized by Google

grand jour que celui-là ; ce fut une touchante cérémonie que celle qui se déroula dans le cadre mélancolique de ce cimetière de Carnel, dont les croix se dressaient au bord de la rade, et dont les allées, fleuries de chrysanthèmes, étaient jonchées des feuilles mortes de l'automne. On avait élevé là une tombe idéale, sur laquelle se dressait une stèle funéraire, dont les quatre parois étaient garnis de plaques de marbre. Et sur ce marbre on avait inscrit les noms de 146 Bretons, tous Lorientais, tous morts pour la Patrie, tous appartenant soit à l'armée de terre, soit à la marine, soit à l'infanterie ou à l'artillerie coloniale. Pauvres enfants ! quand, frappés d'une balle ou engloutis dans les flots, ils exhalèrent leur dernière pensée, elle s'envola, j'en suis sûr, vers leur vieux pays breton, vers le ciel gris de leur enfance, vers cette chaumière, qu'ils ne devaient plus revoir et où si longtemps des êtres chéris attendaient, espéraient, hélas en vain ! leur retour. Alors que leurs corps reposent dans les insondables abîmes de l'Océan, ou quelque part, là-bas, dans les rizières de la Chine, sous un palmier de Dakar ou d'Hanoï ; il fallait qu'ils fussent gravés sur une pierre immortelle les noms de tous ces braves, qui représentent tant de sacrifices, tant de prodiges de valeur accomplis et aussi peut-être tant de larmes versées. C'est ce que dirent éloquemment les autorités religieuses, civiles et militaires, qui parlèrent ce jour-là au pied du monument. Et quand leurs voix autorisées évoquèrent tous ces drames sublimes, quand surtout elles racontèrent cet horrible naufrage de la *Framée*, devant les parents qui représentaient les 47 noyés, disparus cette nuit-là, une indicible émotion étreignit la foule et des sanglots trop longtemps contenus éclatèrent de toutes parts.

Digitized by Google

Des journées comme celle-là sont de celles qui réconfortent et qui font espérer. Et tu comprends, n'est-ce pas? pourquoi je suis Breton jusqu'au fond de mon âme. Si j'aime ma Bretagne, ce n'est pas seulement parce qu'elle est la terre de la foi et des antiques croyances, mais c'est aussi parce qu'elle est celle du souvenir fidèle, du dévouement, de l'héroïsme et de l'abnégation. Et il en sera ainsi toujours, crois-le bien ; ces tables de marbre sont grandes, elles sont déjà remplies, il faudra les allonger bientôt, pour y inscrire les noms de ceux qui sauront mourir demain, comme leurs aînés sont morts hier. Toi, qui fus si coupable, emporte dans la tombe le souvenir si consolant de cette cérémonie, qui fut à la fois une réparation et un bienfait. N'as-tu pas autre chose à me dire, pendant qu'il en est temps encore ?... »

Personne ne me répondit, si ce n'est une horloge voisine dont les douze coups de minuit retentirent, lugubres, comme un glas. Je compris alors pourquoi ma question était restée sans réponse : celle qui tout à l'heure était à côté de moi n'y était plus... peut-être même n'avait-elle pas entendu mes dernières paroles,... l'année 1903 avait disparu !...

*
* *

Je restai là, immobile et ému, quand un bruit à peine perceptible parvient à mes oreilles. Je crus tout d'abord que c'était le vent qui soupirait dans les arbres sans feuilles ; je me trompai, c'était comme une plainte, comme un vagissement d'enfant, et je compris que c'était l'année 1904 qui venait de naître. L'obscurité était si complète, que je ne la voyais pas, mais je la sentai près de moi et je lui parlai, je l'interrogeai, espérant

Digitized by Google

pouvoir lui arracher quelque secret, quelque promesse. Il n'en fut rien ; elle resta silencieuse ; elle était peut-être trop petite ; peut-être aussi me trouva-t-elle trop indiscret.

Alors, que l'accent suppliant que l'on prend pour murmurer une prière et en pensant à vous, chers lecteurs, je lui dis : « N'est-ce pas que tu seras bonne pour tous et en particulier pour ceux qui liront ces lignes ? ..... N'est-ce pas que tu seras bonne pour la *Revue de Bretagne* qui est leur doux et leur cher trait-d'union?.... Soutiens et encourage les vaillants qui sont à sa tête et qui la dirigent ; protège et console aussi tous ceux qui la défendent et qui l'aiment. Sèche les yeux mouillés, mets des sourires sur toutes les lèvres, rapproche les absents ; guéris les malades et fais luire un rayon de bonheur sur les cheveux blanchis des pères comme sur les boucles blondes des tout petits.

A peine née, tu as une mauvaise réputation ; on te craint, on a peur de toi, on tremble. On a tort peut-être car, après tout, les années comme les jours peuvent bien se suivre sans se ressembler. Moi, j'ai confiance en toi ! Je crois, que tu exauceras les vœux que je dépose sur ton berceau ; j'espère que tu rempliras jusqu'au bout ton beau rôle de réparatrice et alors, toi qui ne sais pas encore ce que c'est que la vie, sois sans crainte, ma petite ; la bonté étant le plus sûr moyen de provoquer l'affection, tu seras aimée et tu seras bénie. »

Abbé A. Millon.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

LE LIVRE D'HEURES D'UNE DAME DE SÉVIGNÉ.

Monsieur Mater, président de la commission du musée de Bourges, vient de publier une curieuse brochure intitulée *Le livre d'heures d'Anne de Mathefelon* (1).

Ces heures sont un manuscrit du XVe siècle, composé de 166 feuillets en parchemin, qui figura à l'exposition retrospective de Bourges en 1897. Il fut découvert en Vendée, mais intéresse particulièrement la Bretagne à un double point de vue. Il a été composé dans notre province comme le prouve son calendrier rempli des noms de nos plus grands saints bretons : Jovin, Riou, Viau, Yves, Donatien, Tugdual, Hervé, Méen, Gohart, Félix, Thuriau, Samson, Armel, Clair, Amand, Patern, Malo, Maudet, Corentin, etc ; — il a été fait à l'usage d'une dame bretonne, Anne de Mathefelon qui épousa en 1410 Guillaume de Sévigné, seigneur dudit lieu en Cesson et du Châtelet en Balazé, auquel elle apporta la terre seigneuriale des Rochers, en Saint-Martin de Vitré, que possédaient ses père et mère Guillaume de Mathefelon et Jeanne l'Enfant.

« L'auteur de ce livre d'heures, écrit M. Mater, est certainement un des meilleurs miniaturistes d'une époque où il y en eut tant de si habiles. Le texte est rempli de barres ornées, de lettres en couleur et d'initiales d'une grande variété de forme, de style et de nuances, de rinceaux et d'arabesques d'une extrême délicatesse, richement rehaussés de dorures conservant encore leur fraîcheur première. Cette décoration

(1) In-8° de 15 pages, avec quatre planches représentant en phototypie quatre miniatures du *ms* ; extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XXVIe vol. Bourges, 1903.

Digitized by Google

est complétée par vingt-quatre miniatures, véritables petits tableaux, encadrées d'une bordure de feuillages et de fleurs d'une grande légèreté (1). »

Le texte du manuscrit renferme : un calendrier, des fragments des Quatre Evangiles, l'Office de la sainte Vierge, le récit de la Passion de N.-S., des oraisons à la sainte Vierge, à saint Yves et à saint Christophe (2), les Psaumes de la Pénitence, les Litanies des Saints et enfin l'Office des Morts.

Quant aux miniatures elles représentent les Evangélistes, le roi David, saint Yves et saint Christophe, diverses scènes de la Vie de la sainte Vierge et de la Passion de Notre-Seigneur et enfin les obsèques d'un défunt. L'une d'elles, enrichissant une dévote oraison à saint Yves, montre Anne de Mathefelon elle-même, accompagnée de son ange gardien et d'une suivante ; elle est, mains jointes, pieusement agenouillée aux pieds de saint Yves ; entre eux se trouve un écusson portant les armes de son mari et les siennes propres : *Parti : au 1er coupé : 1° d'or au chef d'azur* qui est de Châteaugiron (3), *2° écartelé d'argent et de sable*, qui est de Sévigné ; *et au 2me de gueules à six écussons d'or, posés 3, 2, 1*, qui est de Mathefelon.

Ce même blason *parti de Sévigné et de Mathefelon* se retrouve aux quatre angles de la miniature représentant l'Annonciation. « Ce sont quatre petits écussons armoriés en forme de losanges, portés les uns et les autres par des Anges aux longs cheveux bouclés, vêtus d'une robe et ceints d'une gloire ; de chacun d'eux partent des gerbes de rayons dorés au milieu desquels est écrit en minuscules gothiques multicolores le nom d'*Anne de Mathefelon*. Cette forme de losange donnée au blason de cette dame n'indiquerait-elle pas qu'elle était alors veuve ? Guillaume de Sévigné était mort, semble-il, en 1436 ; ce serait donc aux environs de cette date qu'eut été composé ce beau Livre d'heures.

(1) *Le Livre d'heures d'Anne de Mathefelon* p. 2.

(2) Remarquons que ce saint fut de tout temps le patron de la chapelle du manoir des Rochers.

(3) Guillaume de Sévigné était fils de Marguerite de Châteaugiron.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit de la date précise de son origine, le Livre d'heures d'Anne de Mathefelon ne se retrouve plus malheureusement sur le sol de la Bretagne qui le vit splendidement naître ; il appartient aujourd'hui à Mme Bonnelat, veuve d'un ancien associé libre de la Société des Antiquaires du Centre (1).

L'abbé Guillotin de Corson.
chan. hon.

*
* *

L'Église de Plonéour-Trez et ses vitraux, par l'abbé Stéphan, curé doyen de Saint-Renan.

Très bon commentaire, puisé aux meilleures sources historiques, c'est-à-dire aux travaux de M. de la Borderie, d'une très belle série de vitraux, où, par une heureuse et patriotique pensée, on a représenté les saints bretons à côté des saints de l'Eglise universelle. C. C.

*
* *

Les Réformes ecclésiastiques de Noménoé (847-848), *étude sur les sources narratives* par Léon Levillain, Paris, Bouillon, 1902.

Dans cet excellent opuscule, l'auteur établit que les évêchés de Dôl, Saint-Brieuc et Tréguier ont été fondés par Noménoé ; qu'auparavant c'étaient de simples monastères dont les abbés avaient reçu quelquefois, à titre personnel, la dignité épiscopale ; que la *Chronique de Nantes* et l'*Indiculus* ont été rédigés au XIe siècle, probablement par le même auteur, d'après un document antérieur ; que ce document, écrit à Tours au IXe siècle, représente la version franque des événements, entachée sans doute de partialité, mais plus exacte sur certains points que les *Actes des Saints de Redon*, qui en sont la contre-partie bretonne. J'aurais quelques réserves à faire sur quelques points de détail Je ne crois pas notamment qu'il ait existé avant le

(1) Mater, *Le Livre d'heures d'Anne de Mathefelon*, p. 1.

Digitized by Google

IXe siècle un évêché à Alet ; je m'imagine volontiers qu'en Domnonée, comme plus tard en Ecosse, il n'y avait qu'un seul personnage revêtu du titre d'évêque, que ce personnage était tantôt l'abbé de Dol, tantôt l'abbé de Tréguier, tantôt le supérieur d'un des autres monatères de la région, et qu'ainsi s'expliquerait peut-être, par un souvenir des temps anciens, le titre d'évêque de Dol ou d'évêque d'Alet donné indifféremment au IXe siècle au même individu ; mais les conclusions de l'auteur me paraissent généralement exactes.

C. C.

*
* *

ETUDES HAGIOGRAPHIQUES. Saint-Victor de Cambon (VIe-VIIe siècles) par André Oheix (Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure)*, Nantes, 1903.

Bonne étude sur un saint dont on ne sait à peu près rien, sinon qu'il fut ermite sur le territoire de Cambon. M. Oheix, s'appuyant sur le fait de l'existence à Cambon d'une église Saint-Pierre et d'une chapelle Saint-Jean dans le bourg et sur le fait de la venue de saint Martin de Vertou à Savenay, non loin de Cambon, pense que saint Victor a pu être disciple de saint Martin de Vertou et peut-être avant de se faire ermite, abbé d'un petit monastère fondé à Cambon pour y servir de centre paroissial par le grand missionnaire du pays nantais. Il y a joint une bonne notice historique sur la paroisse de Cambon.

Je ferai deux observations. M. Oheix me paraît avoir passé à côté de la véritable étymologie de Cambon, qui représente sans aucun doute un ancien Cambodunum. Quant à Robert, roi des Francs, à l'expédition duquel se rapporte un miracle de saint Victor, il s'agit probablement du compétiteur de Charles le Simple, qui essaya en 921 de chasser les Normands de Nantes, et non pas du fils de Hugues Capet.

C. C.

Digitized by Google

*
* *

Les Celtes au XIXe siècle, par Charles de Gaulle ; le *Réveil de la race*, nouvelle édition, introduction, notes et additions de Jean Le Fustec. Paris, Le Dault, 1903.

En 1865, Charles de Gaulle réunissait en volume les articles qu'il venait de publier dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*. L'intelligent éditeur breton M. Le Dault a eu la bonne pensée de nous en donner une réimpression. Depuis trente ans une partie des rêves de Charles de Gaulle se sont réalisés (livres élémentaires en breton, revues celtiques internationales) ; d'autres sont en voie de réalisation, comme les comités bretons de colonisation, et si nos congrès bretons n'ont pas encore toute l'ampleur que rêvait pour eux Charles de Gaulle, du moins sont-ils en bonne voie pour réaliser son rêve de congrès celtiques internationaux.

J'aurais quelques réserves à faire sur la partie historique du livre, le parlementarisme est un fait général de nos sociétés occidentales du moyen âge, son existence en Galles n'a rien de particulièrement celtique ; l'idéal des héros de la vieille littérature épique de l'Irlande n'est pas précisément ce que nous appelons l'idéal chevaleresque ; et la société gauloise n'offrait pas, je le crains bien, à l'époque de César, le tableau enchanteur qu'en trace M. de Gaulle. Je ne crois pas que nos paysans aient gardé le souvenir des anciens rois, ni que l'Irlande fut plus heureuse en continuant à parler gaélique et à demeurer politiquement asservie qu'en parlant anglais et en acquérant l'indépendance politique. Mais un tel souffle de patriotisme anime ce petit livre que je n'ai pas le courage de chicaner beaucoup sur les détails.

M. Le Fustec a très heureusement complété le livre de Charles de Gaulle en retraçant fidèlement les principales étapes du Réveil de la race ; 1807, publication par Le Gonidec de sa *Grammaire bretonne* ; 1838, voyage des délégués bretons

Digitized by Google

aux fêtes galloises d'Abergavenny ; 1839, publication par la Villemarqué de son *Barzaz-Breiz* ; 1867, Congrès celtique international de Saint-Brieuc ; 1896, création d'une section de langue bretonne à l'*Association Bretonne* ; 1898, fondation de l'*Union Régionaliste Bretonne* ; 1899, Congrès celtique de Cardiff, fondation du *Ti Kaniri Breiz*.

C. C.

*
* *

La Tradition Celtique et ses Adversaires, par Maurice Adam, Paris, 1901.

Je voudrais pouvoir dire beaucoup de bien de ce livre. J'y ai trouvé des aperçus intéressants, sur la distinction du pouvoir politique et du pouvoir social, sur les inconvénients du métissage, sur l'origine juive des Albigeois du Languedoc, cette Judée du Midi, a dit Michelet ; sur le caractère érotique de la théologie des troubadours et leurs prétentions d'intellectuels, sur les intendants juifs des grands seigneurs du Midi, sur le cosmopolitisme de Weishaupt. L'auteur montre très bien que la guerre des Albigeois, que l'Inquisition espagnole, parfois en opposition avec le Pape, sont affaires de race, non de religion, que les cruautés exercées contre les sorciers sont l'œuvre des juristes beaucoup plus que des théologiens Il a également bien vu combien était étroite la conception religieuse chez les deux branches de la famille sémitique, les Juifs et les Arabes. Mais son antipathie très légitime pour le Talmud lui fait déprécier la Bible. Il veut qu'elle ait été composée à une époque très tardive, ce qui est assez piquant de la part d'un homme qui croit à l'ancienneté des doctrines exprimées dans les poèmes gallois du moyen âge, ou dans des œuvres modernes, comme le *Mystère des Bardes*. Pour lui les juifs ont emprunté le monothéisme aux Perses, alors que Darmestéter a établi le contraire, et comme il appelle Celtes les Indo-Européens, dont les Perses sont un rameau, le monothéisme devient ainsi une idée celtique. Le Christ ne peut pas être un Juif, il

Digitized by Google

est né en Galilée, dans une province dont la population était très mélangée d'éléments étrangers.

Tous les Indo-Européens sont originaires d'Europe, disent aujourd'hui la plupart des savants. Ils sont originaires de Gaule, traduit M. Adam. On tend généralement à admettre que la population actuelle de la France descend dans une très petite proportion des conquérants germains, romains ou celtes, et beaucoup plus de ceux qui auparavant occupaient le pays. M. Adam en conclut que la population française est de race pure, comme si les brachycéphales, qui paraissent être venus par l'intérieur du continent européen, étaient identiques aux dolichocéphales bruns qui paraissent avoir suivi les rivages de la Méditerranée ou aux dolichocéphales blonds qui paraissent avoir suivi les rivages de la mer du Nord. Cette race, il l'appelle celtique et en retrouve la manifestation dans tous les personnages qui lui plaisent, Jeanne d'Arc, les auteurs de fableaux, Villon, Rabelais, Montluc.

A côté du Celte, il y a le Gaulois, qui ne le vaut pas. L'auteur ne nous explique pas son origine mais il s'en sert pour lui faire endosser la responsabilité des erreurs que les Français ont parfois commises. La cruauté des Espagnols, les vices des Italiens s'expliquent par ce fait que ce ne sont pas des Celtes purs, mais des Celtes mélangés de Sémites. C'est là ce qui fait que les troubadours provençaux ne valent pas les troubadours aquitains, ce dont je ne suis pas aussi convaincu que M. Adam. Il est vraiment fâcheux que ce livre original et vibrant soit gâté par tant d'assertions contestables.

C. C.

*
* *

STATUES ET STATUETTES DE LA VENDÉE MILITAIRE, par Henri Bourgeois, 1re série, Luçon, 1903.

On ne se lasse jamais de refaire connaissance avec la silhouette héroïque des insurgés vendéens de 1793. C'est dire tout le plaisir que j'ai éprouvé à voir défiler dans ce livre, ex-

Digitized by Google

quissées d'un style très vivant et avec une information documentaire très précise, les physionomies de Joseph Gathelineau, le frère du généralissime, du fameux perruquier Gaston Bourdic, de Ripoche, l'héroïque défenseur de la croix du Bas-Briacé, de l'abbé Jagault, de Bibard, de Piron, de la Ville de Baugé, enfin d'une héroïque amazone, Marie-Antoinette-Pétronille Adams, fusillée à Fontenay le 21 décembre 1793.

C. C.

* * *

RÉNOVATION CELTIQUE, par Serge Sculfort de Beaurepas, Paris, Champion, 1903, 2 volumes.

L'auteur, à grand renfort d'articles de journaux empruntés à des feuilles qui ne méritent pas toutes de figurer dans une œuvre qui a des prétentions scientifiques, expose le projet d'une alliance de la France, de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse, de l'Espagne et du Portugal avec la Russie et les Etats Scandinaves contre l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie pour rendre à la France la rive gauche du Rhin et les îles Anglo-Normandes et pour assurer à l'Irlande son indépendance. L'Italie, revenue à une meilleure appréciation de ses intérêts, doit d'ailleurs, dans la pensée de l'auteur, entrer à son tour dans l'alliance, avec l'Amérique latine, menacée par l'Allemagne, et les Etats-Unis, ennemis de l'Angleterre. M. Sculfort de Beaurepas retrace ensuite l'histoire des Celtes depuis Gomer, petits-fils de Noé. Il donne sur ce prince et sur ses successeurs des détails qui prouvent chez lui un manque absolu de critique historique et termine par une description géographique de l'Irlande et des pays de l'ancienne Gaule qui doivent revenir à la France, qui n'est, comme tout le reste de l'ouvrage, qu'une compilation sans originalité.

C. C.

Digitized by Google

*
* *

La Religion des Celtes, par G. Dottin, professeur à l'Université de Rennes. — 1 vol. in-12 (Collection *Science et Religion*), prix, 0 fr. 60. — Librairie Bloud et Cie, 4, rue Madame, Paris.

La religion des Gaulois a depuis longtemps excité la curiosité de tous ceux qui s'intéressent aux origines de notre pays. Mais les érudits qui l'ont étudiée ont trop souvent cherché à suppléer par l'ingéniosité au manque de documents. Les druides et le druidisme en particulier ont formé la matière de travaux qui eurent au siècle dernier un grand succès et où pourtant la rêverie poétique tient plus de place que l'hypothèse scientifique. Le petit volume de M. G. Dottin fournit, sous sa forme concise, un exposé à peu près complet de tout ce que les textes grecs et latins, les monuments figurés de l'époque gallo-romaine et les anciennes littératures de l'Irlande et du pays de Galles nous apprennent sur la religion des Celtes ; les plus intéressantes opinions des savants contemporains y occupent une place proportionnée à leur importance. Mais l'auteur a pris garde que les faits attestés ne fussent pas noyés dans les théories ou les conjectures et que le lecteur fût constamment averti du point précis où il quitte le domaine borné de la science pour entrer dans le champ illimité de l'imagination.

*
* *

Les Poètes traditionnalistes. — *M. Joachim Gasquet.*

M. Joachim Gasquet est l'un des poètes les mieux doués de la génération actuelle. Nul n'a le verbe plus nombreux, plus éclatant, le rythme plus harmonieux. L'auteur des *Chants Séculaires* (1) est le fils intellectuel de notre grand Lamartine :

(1) Paris, Ollendorf. 1 vol. 3 fr. 50.

Digitized by Google

sa poésie coule avec la même ampleur de fleuve large et paisible.

M. Louis Bertrand, dans une préface d'une belle tenue littéraire, nous présente M. Gasquet comme l'un des ouvriers de la Renaissance classique et lui aussi songe au Lamartine des *Premières Méditations* et de plus au Victor Hugo des *Feuilles d'Automne*.

Comme tant de jeunes hommes de cette génération, M. Gasquet a subi une forte crise, voici de cela quelques années. Un breuvage empoisonné fut préparé dans l'ombre et des Français trop confiants l'absorbèrent sans s'être demandé d'où il provenait. Quelques-uns, grâce à une belle santé intellectuelle, héritée d'un longue suite d'ascendants, ont pu résister à ce poison plus terrible que tous ceux de Locuste ; d'autres, produits mélangés de races inférieures, au cerveau trop débile — encore qu'ils se donnent le nom d'Intellectuels —, sont restés en proie à des convulsions d'épileptiques ; ils se meurtriront sans cesse aux angles de la vie, sans compter qu'ils seront une perpétuelle menace pour les premiers.

Les sauvés ce sont les hommes de race, ceux qui, dans cette nation française que l'*on* veut si composite, sont les porteurs providentiels de l'âme et de la tradition des ancêtres. Les esclaves en révolte dont l'éternelle mission est de détruire sans savoir jamais rebâtir, les reconnaissent à leur démarche fière et à la droiture qui se lit dans leurs yeux. Ils tendent sans cesse vers eux la grimace de leurs faces haineuses et la menace de leurs poings armés par quelques aventuriers avides de jouer aux consuls romains.

M. Gasquet est sorti de la fameuse aventure à temps et plus fort que jamais. Ses *Chants Séculaires* sont les chants de la race qui se survit en lui. Ils sont l'exaltation pieuse des ancêtres et de la terre où ils ont vécu. Ils ont des actes de foi, d'espérance et d'amour ; la promesse solennelle, en face de l'immensité divine de la terre et du ciel de Provence et des eaux méditerranéennes de rester fidèle aux traditions de ceux dont il est l'aboutissement et la somme.

Digitized by Google

A travers le lyrisme de ses vers M. J. Gasquet fait passer le civisme de ses pensées. Trop habitués à ne trouver dans la poésie française qu'un arrangement plus ou moins harmonieux de paroles vides ou de plaintes déprimantes, nous pouvons nous réjouir enfin de voir des poètes entrer dans la lutte sociale. Celui-ci donne des leçons de patriotisme et de bonheur.

M. Gasquet est de ceux qui considèrent la poésie comme un sacerdoce, en quoi il pense comme les Bardes bretons ; c'est par là qu'il se relie, par dessus les générations passées, soit aux Aèdes de la Grèce antique, soit aux Bardes de la Celtique. Les bardes modernes peuvent reconnaître en lui, sinon un frère, du moins un ami et peut-être un parent.

...O mon cœur, ce royaume est le tien. Tu pourrais
Libérer ton pays de l'erreur étrangère.
Le rythme est souverain, l'idée est messagère.
Les vers, les justes vers, sont les seuls maîtres vrais.
Chasse dans les brouillards l'Idole mensongère.
O mon cœur, ce royaume est le tien. Dans tes vers
Veut se mirer un coin du fuyant univers.
Ton peuple attend. Ton âme est de soleil nourrie.
Devant toi les bois de lauriers sont ouverts,
Cueille les durs rameaux qui restent toujours verts,
Et tords-les en couronne au front de la Patrie.

M. Gasquet est maintenant bien loin des négateurs de la Patrie et de la Famille. Je ne sache pas qu'il y ait un poète français qui ait trouvé des accents aussi tendres et aussi purs pour célébrer l'épouse et les joies du logis, si ce n'est le grand poète Lyonnais que fut Clair Tisseur, dont me chantent toujours à l'oreille le « Phydilé, Phydilé, quand je ne serai plus... »

— « O tendre maître, es-tu content de ta servante ?
Les fruits, le pain coupé, sur la nappe odorante
Ont pris l'aspect heureux de tes poèmes... Vois,
Le levrier s'éveille en entendant ma voix,

Digitized by Google

Et bondit jusqu'à toi comme une belle strophe...
Vois ma robe d'été, j'ai choisi cette étoffe
Où le jardin semble renaître... Tu souris. »

. . . . . .

— « Assieds-toi ; pour nourrir notre enfant de beauté
Laisse, en mangeant, tes yeux flotter dans la clarté ;
Donne, en le contemplant, une âme au paysage.
L'enfant boit lentement ton sang extasié. »

M. Louis Bertrand dont j'admire parfois la belle ordonnance des idées, ne cherche pas plus loin que la Renaissance, ses liens traditionnels. Il reconnaît la nécessité d'avoir une tradition — une tradition surtout littéraire ! — Malheureusement la Pléiade, Versailles et le Grand Siècle l'hypnotisent au point qu'il ne voit même plus le Moyen-Age et à plus forte raison ce qui le précéda. Après tant d'illustres travaux, notamment ceux de Jean Reynaud, ne considère-t-on pas encore les Gaulois comme des barbares et leur race comme une race inférieure, alors qu'on est fondé à croire que les Celtes furent les éducateurs de Pythagore lui-même.

M. Bertrand se réclame de la tradition classique sans s'apercevoir que c'est à toute cette littérature étrangère que nous sommes redevables du désordre de nos pensées, des ruines où nous ne parvenons pas à mettre un peu d'ordre et de l'inanité de nos efforts pour reconstituer une société homogène et durable. Il y a vraiment quelque témérité à prétendre que Versailles, les Trianons, l'Arc de Triomphe et le Louvre et tout ce que contient ce palais, sont les chefs-d'œuvre définitifs et inégalables du génie... français. Le Moyen-Age des cathédrales doit donc être rayé de notre Histoire comme l'on en a rayé la Civilisation Celtique.

Combien d'écrivains français sont restés insuffisamment éclairés sur leur propre conscience et sur leurs moyens pour s'être imaginé que nous devons tout, absolument tout, à la Grèce et à l'Italie ! et pour n'avoir pas su se garer contre les dangers d'un enthousiasme de convention !

Digitized by Google

La dualité que l'on peut relever dans M. Gasquet est plus apparente que réelle. N'y aurait-il pas là une nature en lutte contre une fausse éducation ? Ne pourrais-je lui suggérer l'idée qu'il n'est peut-être pas — M. Louis Bertrand non plus — le pur latin que de siècle en siècle, perfidement, et pourquoi ? l'on tient à faire du français au détriment du Gallo romain ou du Celte qui sont en lui ?

Que de génies arrêtés dans leur magnifique essor par la mauvaise foi des maîtres étrangers qui ont dominé si longtemps cette malheureuse Gaule !

Je me félicite de trouver enfin, chez des jeunes hommes de haute valeur, le souci constant et impérieux de restaurer les traditions ; mais pourquoi faut-il qu'ils se sentent obligés, dans leur retour vers le passé de la France, de s'arrêter à notre Renaissance italienne, si peu conforme au génie gaulois ? Pourquoi faut-il aussi que tous les poètes français se croient constamment tenus de chanter les mythes helléniques et romains et d'ignorer ceux que créa leur propre race !

Mais espérons. La Bretagne a déjà secoué le joug et ne pense plus que par elle-même ; la Provence s'éveille à son tour ; d'autres provinces ne sauraient tarder à secouer leur torpeur.

Sur tous les chemins de France
Une troupe comme nous
De jeunes chasseurs s'avance
A la rencontre des loups.

Les loups fuient dans les clairières,
Les repus, les étrangers...
Forçons-les dans leurs tanières.
Délivrons les vieux bergers....

Et dans les branches du chêne
Passe sous le bois sacré
Le cri des loups qu'on enchaîne
Et du peuple délivré :

Est-ce bien consciemment que M. J. Gasquet parle ici des

Digitized by Google

loups? Songe-t-il à la Louve romaine, aux lois tyranniques de Rome? Songe-t-il au Chêne gaulois et à la Race celtique qui ne saurait plus tarder à produire son Libérateur? Je n'ose le croire.

Quoi qu'il en soit, je salue bien haut en M. Joachim Gasquet l'un des poètes les plus puissants, l'un des cerveaux les plus harmonieux de ce temps.

YVES BERTHOU.

*
* *

COLLECTION DUGAST-MATIFEUX. — CATALOGUE DES MANUSCRITS. — Tome II. — Première partie (Documents antérieurs à la Révolution) par René Blanchard, archiviste de la ville de Nantes. — Deuxième partie (Documents divers) par Joseph Rousse et Marcel Giraud-Mangin, Conservateurs de la Bibliothèque.

Ce catalogue des manuscrits légués à la bibliothèque de la ville de Nantes par M. Dugast-Matifeux est aussi complet et aussi détaillé qu'on pouvait le désirer.

Il se divise en deux parties : la première a pour objet les documents antérieurs à la Révolution et se compose presqu'exclusivement de pièces originales relatives au Bas-Poitou et à la partie bretonne du Sud de la Loire. Parmi les documents qui y sont catalogués, les archives du château de la Forêt-sur-Sèvre, renfermant les papiers de du Plessis Mornay, occupent une place tout à fait à part et doivent être consultés par tous ceux qu'intéresse l'histoire de nos luttes religieuses.

La seconde partie renferme des notes la plupart relatives à des familles bretonnes et vendéennes et à des personnages connus de nos provinces de l'Ouest. Quoique la valeur des pièces qui la composent soit très inégale, les chercheurs bretons et vendéens y trouveront bien des détails curieux et intéressants.

P. F.

Digitized by Google

*
* *

OMNIUM, roman par la Cte[sse] de Pesquidoux, Lille Société d'éditions modernes S. L. (1903).

Je n'ai pas besoin de présenter aux lecteurs de cette *Revue* la comtesse de Pesquidoux qui, sans être bretonne, a donné à la Bretagne, par le choix des sujets de plusieurs de ses nouvelles et l'essence même de son œuvre, les gages les plus précieux. Son dernier roman, *Omnium* (sous un titre d'abord énigmatique), évoque les civilisations anciennes, le déclin du paganisme, l'aurore du christianisme. L'auteur, dans une courte préface, le rapproche avec raison des *Martyrs*, de *Fabiola, des Derniers jours de Pompéi*, de *Quo Vadis*, ou plutôt s'excuse avec une modestie touchante de marcher sur les traces des illustres écrivains qui ont attaché leurs noms à la peinture expressive d'une époque où, comme dit Victor Hugo :

L'aube de Bethléem blanchit le front de Rome.

On trouverait certes, dans le livre de la comtesse de Pesquidoux, quelques ressouvenirs, imitations inconscientes ou volontaires, des ouvrages que nous avons cités d'après elle et qu'on pourrait appeler les classiques du genre. J'aime mieux insister sur le côté tout personnel d'*Omnium*, qui me paraît être l'idée de rédemption allant jusqu'au miracle et, si j'ose m'exprimer ainsi, jusqu'à la contagion sacrée. Les coups de grâce qui marquent le dénouement de *Polyeucte*, qui amènent la conversion du prudent Félix lui-même, se répètent ici. Non seulement l'altière patricienne Valérie qui rappelle, par plus d'un côté, l'Ione des *Derniers jours de Pompéi*, embrasse la foi de Claude, le rival d'Apelles et de la Bretonne Paula, mais nous voyons se rallier au christianisme deux de ses plus irréconciliables ennemis, deux caractères d'une saisissante originalité le romain Ponce, fils de Ponce Pilate et le juif Novius, neveu de Judas Iscariote. Sur eux comme sur tous les acteurs de ce

Digitized by Google

drame antique la grâce agit avec « même efficace », eût dit le vieux Corneille. Et voici que le titre d'*Omnium* trouve une lumineuse explication : *tous* sont unis « dans la gloire dans la joie du Seigneur ».

Le style de Mme la comtesse de Pesquidoux, dans ce dernier et très remarquable ouvrage, est plein de variété, de relief et d'éclat. L'auteur a chargé sa palette de couleur brillantes, parfois même un peu vives. La fin du roman, d'une harmonie plus douce, d'une poésie plus sereine nous transporte en Bretagne où les survivants ont trouvé un asile contre les vengeances néroniennes dans la patrie de Tudual, le frère de Paula. Il y a là de belles pages qui expriment la majesté de la mer, de la forêt celtiques, faisant planer au-dessus d'elles la colombe de l'esprit saint.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

LA BRETAGNE A PARIS

Le barde breton Théodore Botrel, assisté de sa charmante compagne, a donné, le samedi 26 décembre à la Bodinière, une matinée de Noël qui marquera dans sa carrière une nouvelle étape triomphante. Les diverses poésies qu'il a chantées ou dites devant un nombreux auditoire sont toutes empreintes du caractère breton et chrétien ; plusieurs étaient inédites, d'autres sont de celles qu'on ne se lasse pas d'entendre. La matinée se terminait par la représentation d'une opérette bretonne, *Fleur d'ajonc*, qui nous a révélé un Botrel nouveau, un auteur dramatique sachant amuser son public en le moralisant et de tout point fidèle à la vieille maxime, *Castigat ridendo mores*. L'auteur, Mme Botrel et M. Launay ont joué avec verve cette *Fleur d'ajonc* que se disputeront Paris et la Bretagne.

O. DE G.

Digitized by Google

*
* *

ERNEST RENAN EN BRETAGNE, d'après des documents nouveaux, par René d'Ys. — Paris, Emile-Paul, éditeur, 1904.

On connaît ou on peut connaître le Renan parisien, très célèbre et très contesté, tandis que le Renan breton reste comme enveloppé des brumes du pays natal. Il fallait le remettre en lumière, expliquer son origine, son atavisme, ce que la Bretagne lui a donné, ce qu'il a rendu à la Bretagne. Une tâche pareille ne pouvait être menée à bien que par un écrivain breton puisant aux meilleures sources. M. René d'Ys s'est trouvé tout désigné pour l'entreprendre et il nous donne d'*Ernest Renan en Bretagne* le portrait le plus ressemblant, au lendemain même de l'inauguration du monument de Tréguier.

Des deux parties du livre : celle qui nous montre Renan breton de cœur et d'âme, celle qui nous le montre redevenu Breton, je préfère et beaucoup de lecteurs préféreront avec moi la première. Une enquête, basée sur de précieux témoignages, a permis à M. René d'Ys de compléter, de commenter les meilleurs chapitres des *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*. Bien des pages sur lesquelles Renan lui-même, par délicatesse ou par calcul ,avait laissé volontairement planer de l'incertitude, se précisent sous la plume de son biographe. L'admiration constante de M. René d'Ys pour l'illustre philosophe apparaît au début pleinement justifiée ; tout au moins est-ce une sympathie très vive que l'on éprouve avec lui pour le docte et pieux écolier du collège de Tréguier, pour le fervent séminariste des premières années parisiennes, si tendrement attaché aussi à la Bretagne et à sa mère. J'ajoute, pour être quitte avec ce début du livre, que non seulement les parents authentiques d'Ernest Renan mais tous ceux qui ont porté son nom dans le passé, en remontant même jusqu'à saint Ronan l'ermite, ont été recherchés et pour ainsi dire interrogés par M. René d'Ys. Des traits divers empruntés à beaucoup

Digitized by Google

d'entre ceux qui forment dans le pays de Goëlo « le clan des Renan », le critique a cru pouvoir composer la physionomie de son grand homme. C'est une manière un peu hypothétique mais au moins très originale d'éclairer cette physionomie qui demeure, malgré tout, voilée, cette nature ondoyante et complexe.

Le Renan breton continue de se manifester dans la suite de la vie du philosophe et du livre de son biographe. Sous la rubrique, « Paris Bretagne », nous assistons au retour de Renan en Bretagne, précédant ou suivant la fondation du Dîner Celtique dont il devint vite le président et resta l'âme ; nous voyons ce diner d'abord parisien et même cosmopolite émigrer en Bretagne, à Tréguier d'abord, puis à Quimper et à l'île de Bréhat. Ces intéressantes manifestations et le rôle prépondérant qu'y joua Renan, sont racontés de la façon la plus pittoresque ; les hommes et les choses de la Bretagne inspirent heureusement M. René d'Ys et son ton s'élève souvent au-dessus de celui du rapporteur fidèle qu'il a voulu être En faveur de ce qu'il sait et dit parfois si bien on lui pardonne une admiration peut-être inconsciente et assurément excessive pour l'homme qui fut un grand dissolvant et combattit l'Eglise avec des allures dévotes.

Sans méconnaître l'immense labeur et le rare talent de celui que son *apothéose* de Tréguier aurait peu réjoui, je ne partage presque aucune des opinions personnelles ou des conclusions de M. René d'Ys, mais je tiens son livre très breton d'accent pour une œuvre documentaire remarquable.

O. de Gourcuff.

*
* *

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, par René Kerviler. — Fascicule quarantième (Fou-Fret). — Rennes, librairie Plihon et Hommaye, 1903.

M. Kerviler poursuit sa *Bio-Bibliographie bretonne*, c'est tout dire, et l'on pourrait se borner à copier les noms des

Digitized by Google

personnages qui passent devant son objectif littéraire en y ajoutant ces simples mots « cliché excellent » ; quelques développements sont pourtant de mise, quand il s'agit d'aussi illustres ou intéressantes figures que celle de la bienheureuse duchesse Françoise d'Amboise, du critique Fréron, ou d'un prélat dont la sainte renommée a passé les bornes du pays nantais, Mgr Fournier.

La notice sur la bienheureuse duchesse de Bretagne et religieuse carmélite, venant après de précieux résumés historiques des différents ducs du nom de François, est elle-même un modèle du genre, je n'y relève qu'une erreur et qui doit être typographique : la vie de la pieuse princesse publiée à Rennes en 1704 est non pas de l'abbé *Bazin*, mais de l'abbé Jean Barrin de la Galissonnière, grand chantre de la cathédrale de Nantes expiant par cet ouvrage édifiant ses traductions d'Ovide et peut-être pis encore.

Après avoir biographié divers Fournier, en particulier l'aimable et disert écrivain qui répond an nom de Xavier Fournier, comte de Bellevue, M. Kerviler, insiste sur le regretté évêque de Nantes ; tous ceux qui ont connu et aimé Mgr Fournier — ce sont les mêmes — lui en sauront gré.

La notice est de tout point excellente ; elle ne néglige aucune lettre circulaire, aucun mandement, aucun discours du président de la Société Académique, du député de la Loire-Inférieure, mentionne le *Voyage à Rome* du curé de Saint-Nicolas et le dernier toast, à Dublin, du prélat celtisant. Tous ceux qui, à un titre quelconque, critiques, artistes, poètes, ont dépeint Mgr Fournier, trouvent place dans la notice qui le concerne et ce m'est un grand honneur d'y figurer près de mes amis de Wismes à la faveur d'un simple article du *Réveil Matin*.

Avec Fréron nous entrons dans la littérature militante. On sait à quel point le fondateur de l'*Année littéraire* avait l'humeur combative et quelle lutte courageuse il soutint, sans jamais s'avouer vaincu, contre le potentat Voltaire. En le vengeant des mépris de l'auteur de l'*Ecossaise*, que les mor-

Digitized by Google

sures du *frélon* exaspéraient et endommagèrent, un de ses meilleurs biographes, Charles Monselet, lui a fait honneur de son origine bretonne. M. Kerviler, qui cite souvent Monselet, abonde dans le même sens.

Il rend toute justice à Fréron, et, mêlant de sagaces appréciations à l'énumération de ses ouvrages, des écrits qui lui sont consacrés, ne craint pas de l'appeler « le père de la critique dramatique ». L'honnête homme qui tint tête à Voltaire serait mort de chagrin s'il avait pu suivre la carrière politique d'un de ses fils, de ce Stanislas Fréron, filleul du roi de Pologne, qui, député à la Convention, vota sans sursis la mort du roi de France et se fit une réputation méritée de terroriste sanguinaire. En l'appelant « l'homme des exagérations », M. Kerviler lui a rendu douceur pour violence.

Bien des noms de famille trouvent place en ce dernier fascicule et voudraient qu'on les mentionnât — tels les Fraboulet, avec le colonel et le général Fraboulet de Kerléadec, les Frain avec un pair de France, un sénateur d'Ille-et-Vilaine, un littérateur vitréen de conscience et de talent, M. E. Frain de la Gaulayrie, les de France et les France, les de Francheville qui ont produit des personnages notables dans le clergé, la magistrature, la politique, la littérature, les Freslon de la Freslonnière et d'autres branches qui n'ont jamais menti à leur ancienne origine, M. Fresneau, sénateur du Morbihan et son homonyme, le vénéré curé de Notre-Dame de Bon-Port à Nantes. Voilà, je crois, une assez ample moisson ; tout Breton remerciera sans réserves M. Kerviler de l'avoir engrangée.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Sur les programmes des conférences de l'Athénée Saint-Germain, pendant la saison 1903-1904, nous relevons une conférence que M. l'abbé E. Terrade doit consacrer à deux Bretons, Chateaubriand, Renan. Nous ne doutons pas que le très distingué conférencier, familiarisé avec la Bretagne par une

Digitized by Google

étude sur Brizeux, traducteur de Dante, et par d'ingénieux rapprochements entre *les Martyrs* et *Quo Vadis*, n'apprécie avec une pénétrante originalité les deux célèbres écrivains. Nous croyons savoir qu'il portera très haut Chateaubriand, historien, polémiste, apologiste de la religion et qu'il jugera Renan, tout meurtri encore des coups d'encensoir de Tréguier, avec une impartialité méritoire. Dans un récent opuscule qui reproduit une de ses conférences, M. l'abbé Terrade a rendu pleine justice à une femme de lettres chrétienne d'une singulière valeur, Mme Julie Lavergne ; la vie et les œuvres de Mme Lavergne lui ont été un prétexte pour dire ce qu'il pense et ce qu'on doit penser du féminisme et aussi pour replacer son héroïne dans le milieu d'artistes et de lettrés catholiques auquel elle appartenait par son mari.

O. DE G.

*
* *

AU JOUR LE JOUR, nouvelles et croquis, par Jean Plémeur. Paris, F. R. de Rudeval, éditeur, 1903.

Le dernier livre de Jean Plémeur se recommande de lui-même par des qualités d'observation et de style qu'on ne trouve pas souvent réunies. On voit que l'auteur est poète à l'harmonie de son langage, à la précision élégante de ses récits, de ses descriptions ; le philosophe qui a sondé les replis de l'âme humaine se retrouve en quelques passages voilés de tristesse sans exagération d'amertume et ce n'est pas le choix seul des sujets qui décèle le Breton de race.

Breton, Jean Plémeur l'est intimement, profondément dans la longue nouvelle, ou mieux dans le roman « La Barque » qui ouvre le volume. Les types de Pierre, d'Yon, de la pauvre Annaick sont dessinés d'un trait robuste et sûr ; mais la vraie héroïne pourrait bien être la barque bretonne, voguant sur la mer bretonne, qui m'a rappelé, par l'attachement qu'elle inspire, une autre barque, celle des pêcheurs de Procida dans la

Digitized by Google

Graziella de Lamartine. Une dizaine de morceaux, d'inégale importance, complètent le volume, les uns empreints d'une douce ironie, *Mon premier article*, *Ma première pièce*, d'autres, *Jour d'automne*, *Solitude*, *Chalets suisses*, sur lesquels passe la mélancolie de la nature bretonne, car, en son exil de Savoie, Jean Plémeur ressent souvent les atteintes du mal du pays. Il y a aussi une histoire de *Gilbert*, touchante et navrante comme les contes vrais de Daudet et certain *Tour du Cadran*, peinture fidèle, faite de main d'artiste, des divers milieux ou la vie évolue. Le livre est à lire d'un bout à l'autre et sera à relire.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

ŒUVRES CHOISIES POUR LA JEUNESSE, d'André Theuriet. (Contes en prose et petits poèmes). Paris, librairie d'Education Nationale, Alcide Picard et Kaan, S. D. (1903), prix : 6 francs.

Les Bretons ont de bonnes raisons d'aimer M. André Theuriet qui a écrit cet admirable petit drame, plein de couleur celtique, *Jean-Marie* et qui, présidant le dernier Pardon de Montfort-l'Amaury, a salué dans Brizeux un initiateur, un maître. Je suis donc parfaitement à l'aise pour recommander aux lecteurs de la *Revue de Bretagne* un recueil d'*Œuvres* d'André Theuriet appropriées à la jeunesse, mais que voudront connaître, savourer goutte à goutte comme un délicieux breuvage, bien des personnes qui ont dépassé cet heureux âge. Le livre, composé avec beaucoup d'art, agréablement illustré par M. Maitrejean, assemble des nouvelles de l'auteur du *Secret de Gertrude* et des poésies de l'auteur du *Chemin des Bois*. Les unes et les autres sont charmantes ; dans la prose se cache une leçon morale ou bien se retrouve un épisode de la guerre de 1870, un souvenir de l'Argonne natale, de la Savoie adoptée par l'académicien voyageur ; dans les vers, de

Digitized by Google

forme pittoresque et concise à la fois, s'évoquent de touchantes traditions et l'union se fait plus étroite entre la nature et son poète, entre la forêt et celui qui l'a intimement comprise.

C'est notre mer à nous, Lorrains et Bourguignons,
Gens des pays de l'Est et du Nord. — Les Bretons
Ont l'Océan terrible, immense, aux eaux fécondes;
Nous avons les forêts sonores et profondes.

Comme les forêts elles-mêmes, ces vers ont de l'écho; d'autres semblent avoir été dictés près de l'âtre familial. Ils composent tous une gerbe, bien digne d'être offerte à la jeunesse studieuse.

O. DE GOURCUFF.

Le Gérant : LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2 place des Lices.

Digitized by Google

LES

PREMIÈRES ASSISES D'HIVER

DE

« L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE »

A NANTES

Samedi 30 et dimanche 31 janvier 1904

A la réunion du Comité Exécutif Central de l'U. R. B. tenu à Vannes le dimanche 22 novembre 1903, à laquelle se trouvaient présents MM. de l'Estourbeillon, Dr Picquenard, de Laigue, de Calan, Alfred Lajat, François Caurel, Loeiz Herrieu, il fut décidé que désormais *Kevredigez Broadus Breiz* organiserait deux congrès par an : le premier en hiver, dans une ville de la Haute-Bretagne, le second en été, dans une ville de la Bretagne Bretonnante. Cette mesure est nécessitée par le développement considérable des membres de l'Union, et les réclamations bien légitimes des Bretons-Gallos qui sont entrés dans le mouvement breton depuis quelques années et qui revendiquent avec raison, eux aussi, leur origine et leur nationalité celtique. L'union intime de ces deux parties de la Bretagne, jusqu'ici considérée comme impossible à cause de l'obstacle de la langue, se trouve aujourd'hui scellée, les Gallos reconnaissant la communauté d'une même histoire nationale avec les Bretonnants, et se mettant avec ardeur à l'étude de la

Digitized by Google

langue ancestrale délaissée... Vive la plus grande Bretagne !

Les Assises d'hiver de l'U. R. B. se sont donc ouvertes à Nantes le samedi soir 30 janvier. Elles ont été l'occasion pour un grand nombre de Bretons de resserrer les liens qui les unissent, de revoir ensemble le chemin parcouru, d'envisager les réformes à accomplir dans l'avenir, et surtout les moyens pratiques de les réaliser. On n'ignore pas, en effet, que l'un des buts principaux de l'*Union Régionaliste*, qu'elle ne quitte pas un instant de vue, est de rendre à la Bretagne cette vitalité personnelle qui lui fait défaut sous un gouvernement centralisé et de réserver à l'initiative individuelle une part plus grande dans les affaires publiques. Or, des œuvres soutenues par un travail incessant peuvent seules atteindre ce résultat. Que l'on développe la vie littéraire et artistique de la Bretagne, que l'on fasse pénétrer l'idée régionaliste dans la masse, que l'on ne néglige rien pour donner aux Bretons conscience de leur nombre et de leur force, et le Régionalisme administratif, nous dirons même le Fédéralisme, suivra de lui-même.

Les assises de Nantes ont débuté par une grande séance publique à la salle Turcaud, rue Voltaire. M. de l'Estourbeillon, député du Morbihan et Directeur de l'*Union*, présidait. Près de lui, sur l'estrade, nous remarquons Madame Mosher, née Mac Kay, Ecossaise américaine qui suit nos travaux avec tant d'intérêt ; MM. René Grivart et Charles-Brun, conférenciers de tout à l'heure ; René de Laigue ; Olivier de Gourcuff ; François Jaffrennou : Léon Maître ; de Rorthays, ancien préfet du Morbihan ; Alfred Lajat, directeur de la *Résistance* ; les bardes Yves Le Stang, Olivier Sagory,

Digitized by Google

Louis Le Menn ; Pierre de Portgamp, Jean Lettry, Morvan, Yann Rumengol, Labbé, etc. MM. Le Carguet, Bonnigal, Lepré, Léonce de Gibon, maire de Peilhac ; Selim de Hayes, maire d'Azé, etc. Un grand nombre de congressistes ont revêtu le costume national breton.

M. de l'Estourbeillon ouvre la séance par une allocution très applaudie dont nous extrayons les passages suivants :

« MESDAMES, MESSIEURS,

« En ouvrant la séance qui nous réunit ce soir, j'ai une double et bien agréable mission à remplir. Je dois vous dire quelques mots de notre jeune association, l'*Union régionaliste bretonne* qui a pris l'initiative de ces assises. »

Après avoir raconté la fondation de l'*Union* à Morlaix, et brièvement relaté ses travaux, l'orateur poursuit ainsi.

Comme je le disais à nos compatriotes, dans notre récent congrès de Lesneven : « Si ces bons ouvriers de la première heure, auxquels on ne saurait trop réserver toute sa gratitude, sentaient bien vivement l'impérieux besoin de conserver à la Bretagne son très riche patrimoine artistique et littéraire, de faire revivre et durer ses traditions et ses légendes, peut-être ne soupçonnaient-ils pas l'importance de l'œuvre décentralisatrice qui en devait résulter. Mais voici que les vrais fils d'Arvor ont songé et pu voir, qu'après un long sommeil, la Bretagne n'était qu'assoupie ; que ses fils appartenaient toujours à ces races fortement trempées, dont la vitalité est assez puissante, pour montrer au monde qu'elles peuvent avoir une vie propre, s'affirmant par un constant attachement à la vieille langue nationale, un respect permanent pour les traditions des ancêtres et leurs ressources multiples d'organisation économique et sociale.

Digitized by Google

« Chacun, dès lors, s'est mis hardiment à l'œuvre, par la plume et par la parole, par le travail et la propagande, par une incessante action.

« Et voici que déjà, grâce aux Congrès annuels de l'*Union régionaliste,* sous l'influence de ces merveilleuses représentations du théâtre populaire agissant sur tous les points du territoire et, grâce à l'apostolat de tous les instants des Bardes de la nouvelle école, nous avons assisté au réveil de la chère petite patrie. De toutes parts ont surgi des pléïades de poètes, d'écrivains ou d'historiens bretons, proclamant tant en langue française que, et surtout, en notre vieille langue, la nécessité impérieuse de la rénovation de la race ; inspirant à chacun une conscience plus nette de sa force et de ses devoirs.

« Puis, étendant le domaine de leur action, ils ont fait de la plus large décentralisation l'objet de leurs préoccupations constantes, soucieux de la faire aboutir dans toutes les branches de l'activité bretonne. C'est ainsi que, sans que beaucoup s'en doutent et malgré d'inqualifiables persécutions que nous ne voulons pas apprécier ici, la vie nationale bretonne a pris, depuis deux ans surtout, dans les pays de langue celtique, une intensité et un développement inconnus jusqu'alors.

« Mais limitée à ces seules régions, cette œuvre, mes chers compatriotes, répondait-elle à son but ? N'aurait-ce pas été un véritable crime de lèse-Patrie aussi bien qu'une marque de profonde ingratitude vis-à-vis de nombre de nos frères et des plus vaillants, d'oublier qu'à toutes époques de notre histoire, la Bretagne gallaise sut, comme sa sœur bretonnante demeurer inviolablement attachée à son sol et à sa Loi, à ses traditions et à ses souvenirs ?

« Nos régionalistes bretons ne pouvaient l'oublier. — Ah ! c'est que l'âme bretonne ne vibre pas seulement dans la chère région où s'est conservée sa langue, mais bien sur toute l'étendue du territoire béni que gouvernèrent jadis nos excellents ducs, qu'arrosèrent pendant des siècles les sueurs de nos ancêtres et qui peut, après eux, redire le vieux cri d'autrefois : Bretagne à jamais ! *Breiz da virviken !*

Digitized by Google

« Et le seul fait que dans maintes circonstances les plus intrépides champions de l'idée bretonne, les hommes les plus profondément amoureux de notre vieille terre d'Arvor appartiennent à la Bretagne gallaise, ne constitue-t-il pas le plus éclatant témoignage de l'unité de notre race ?

« Voilà pourquoi les régionalistes bretons ont estimé que tous nos compatriotes, sans distinction de langage, devaient participer à notre œuvre. *(Applaudissements.)*

« Et dès lors n'était-il pas naturel que notre vieille et glorieuse cité nantaise, jadis si longtemps capitale de la Bretagne, fut choisie pour la tenue de nos premières Assises d'hiver? Toutes les questions relatives à la décentralisation, d'un interêt si vital aujourd'hui, ne sauraient la laisser indifférente. N'est-elle pas la reine de notre commerce breton? Qui donc mieux qu'elle se pourrait trouver plus naturellement désignée pour prendre l'initiative de cette décentralisation économique et commerciale d'où peuvent dépendre non seulement toute la prospérité de la province, mais encore et surtout son propre avenir et sa grandeur? Cette vérité a été largement comprise par les hommes éminents qui président à ses destinées et les vaillants citoyens qui, non contents d'assurer l'intensité grandissante de sa vie commerciale et industrielle, consacrent tous leurs efforts à assurer dans le plus bref délai possible, la perpétuité de la navigation du beau fleuve qui la traverse. »

M. de l'Estourbeillon présente ensuite les deux conférenciers, MM. Grivart et Charles-Brun.

« Les distingués conférenciers que vous allez entendre, M. René Grivart, dont le nom honora à tant de titres le barreau et le Parlement français, et M. Charles-Brun, l'apôtre infatigable de la Fédération régionaliste française, trouveront en vous, Mesdames et Messieurs, des auditeurs d'autant plus bienveillants et attentifs, qu'ils sont assurés de répondre aux aspirations de bon nombre d'entre vous. »

Digitized by Google

Puis il termine ainsi son allocution, fréquemment interrompue par les applaudissements de l'assistance nombreuse et choisie qui emplissait la salle :

« En agissant ainsi, nous agirons en vrais patriotes bretons et en bons citoyens français, car la grandeur de la France est faite de l'appoint d'honneur et des forces vives, largement développées, que lui apporte chacune de nos provinces, et c'est l'ensemble de ces richesses traditionnelles et morales qui constituent en somme le meilleur patrimoine de la Patrie, en assurant sa marche glorieuse dans le sillon que lui trace le Temps ».

La parole est alors donnée à M. René Grivart. Il débute en déclarant qu'il ne prétend pas, en parlant de la décentralisation en France, relever les tentatives de décentralisation faites par les pouvoirs publics, attendu que ces tentatives sont à peu près nulles. L'objet de sa causerie sera, dit-il, le développement à donner au mouvement régionaliste.

Il insiste sur l'impulsion donnée à ce mouvement par l'exposition de 1900 qui, nettement, a fait ressortir l'opposition de Paris et de la province, et la subordination des pouvoirs publics à la capitale.

La nécessité a créé, peu à peu, sur toute la surface de la France, des unions de commerçants et d'industriels, des syndicats d'intérêts locaux, qui font du régionalisme sans le savoir. Ils viendront à nous, à ces groupements qui se forment au Nord et à l'Est, à l'exemple de l'Union régionaliste Bretonne, et sous la *haute direction spirituelle* de la Fédération régionaliste Française.

M. Grivart indique les tentatives de régionalisme qui ont eu lieu sous tous les régimes, depuis la chute de Napoléon Ier ; il en signale le peu d'importance.

Digitized by Google

Mais, malgré tout, le mouvement de décentralisation de ces dernières années est réel. On se rend de plus en plus compte que Paris est un monstre qui mange les forces vives de la nation, la monstrueuse tête hydrocéphale qui absorbe la vie d'un corps rabougri.

L'orateur pense que les idées régionalistes auront de plus en plus leur répercussion dans le pays, à mesure qu'on en sentira la justesse et que les commerçants, les industriels y adhéreront, parce qu'ils y auront un immense intérêt.

M. Grivart fait en terminant l'éloge de M. Charles-Brun, secrétaire général de la Fédération régionaliste française, qui doit prendre après lui la parole.

La causerie de M. Grivart est couverte des applaudissements de l'auditoire.

M. Charles-Brun se lève ensuite. Il est le vrai type du Méridional, cachant, sous une apparence de jovialité et d'humour, un esprit au plus haut point créateur et une logique exubérante mais sûre.

Il a vite fait de gagner son auditoire qui applaudit fréquemment sa parole souple et aisée.

Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur le mouvement régionaliste, dit-il, il ne faut pas se hâter de conclure de façon pessimiste. Peut-être n'a-t-on pas *décentralisé* comme nous le demandions, mais une décentralisation venue d'en haut, du *Parlement*, serait-elle bonne ? Que vaudrait une division de la France en régions, improvisée par des parlementaires ? Elle courrait risque d'être aussi arbitraire, ou presque, que la division en départements, et, de plus en plus, sans une préparation des esprits et des mœurs, sans une organisation, tout régionalisme est vain.

M. Charles-Brun fait le procès du régionalisme administratif. Il démontre que le régionalisme doit être

Digitized by Google

préparé par les mœurs, les habitudes, les intérêts communs, moraux et matériels.

Le régionalisme, dit-il, ne créera un véritable mouvement que s'il *intéresse* à ce point de vue matériel. Or, malgré les résistances de quelques artistes, l'heure est venue de donner au régionalisme tout son développement économique. Un centre vraiment régional, avec une sorte de Parlement régional, déterminerait une orientation définitive de la vie économique de la région.

Nantes a donné, avec son comité de la Loire navigable, l'exemple de ce que peut une initiative persévérante, hors de toute politique, appliquée aux intérêts régionaux. Les projets locaux sont débattus au Parlement central avec une incompétence et une hâte déplorables. Le Parlement régional en connaîtrait plus à loisir avec plus d'intelligence.

Qui ne voit par exemple que les questions d'horaires, de tarifs, de chemins de fer, etc., seraient mieux connues ? Aujourd'hui tout est fait pour Paris, centre de la gigantesque toile d'araignée ?

L'organisation professionnelle (syndicats), l'organisation des mutuelles et des coopératives par régions, la défense du petit commerce contre les grands magasins, le relèvement des industries locales, la mise en valeur des pays pittoresques et la protection des sites qui attirent des excursionnistes et des vogayeurs, voilà autant de points d'un programme économique régionaliste.

Que l'on y joigne l'utilisation de l'eau comme force motrice (houille blanche, houille verte etc). Les villes futures devront vivre de l'eau.

Enfin, ce qui nous intéresse au plus haut point, c'est le rôle économique de l'Université régionale, s'adaptant aux besoins de la région, créant des enseignements vraiment pratiques.

La conférence de M. Charles-Brun obtient un vif succès, et produit une véritable sensation.

Digitized by Google

A la suite des conférences, a lieu le concert, dont le programme est aussi varié qu'intéressant.

Au début, les Bardes Jaffrennou, Lajat, Sagory, Le Menn, Le Stang, Lettry, Rumengol, chantent l'hymne national breton *Bro goz ma zadou* qui obtient son succès habituel. L'air en est à la fois touchant et grandiose : il faut ajouter aussi que les bardes savent l'interpréter avec beaucoup d'âme et une énergie qui conquiert l'assistance, même ignorante du breton.

On entend ensuite des chansons françaises du jeune barde nantais Yves Le Stang, originaire de Gourin (Morbihan) et qui est déjà célèbre parmi les Bretons de Nantes. Accompagné au piano par Mme Le Sage, il chante successivement l'*Armoricaine*, *Mort en mer*, et est vivement applaudi.

Le jeune auteur savenaisien d'un délicieux recueil de sonnets bretons intitulé *Ma Bro, là-bas!...* Pierre de Portgamp, récite à son tour, avec une énergie farouche, une de ses poésies qui commence ainsi :

> Large et trappu, je suis de la race sauvage
> Des Celtes chevelus, à jamais indomptés...

M. Charles Marcenac, compositeur nantais, est aussi très apprécié dans ses mélodies, ainsi que Mlles Jeanne et Renée Guibert, qui ont partagé avec Mme Le Sage, MM. Leone et Lonati, les bravos de l'auditoire. La soirée s'est terminée par une fantaisie pour piano, violon, violoncelle, sur le motif de Thielmans *Les Deux Bretagnes*.

*
* *

Le dimanche matin, à l'Hôtel-de-Ville, dont une salle spacieuse avait été mise à la disposition des congressistes par M. Sarradin, maire, a eu lieu la séance de Travail, sous la présidence du Directeur de l'Union. Au bureau avaient pris place MM. de Rorthays, Jaf-

Digitized by Google

frennou, secrétaire, de Laigue et Lajat. Parmi les personnalités présentes, se trouvaient MM. Grivart, Olivier de Gourcuff, Charles-Brun, Olivier Sagory et Jean Lettry président et sécrétaire de la Fédération des Etudiants Bretons de Rennes ; de Gibon ; Jean Choleau le R. P. Morice, capucin ; Ferronnière, docteur ès-sciences et professeur à Angers ; Lepré, etc.

M. de l'Estourbeillon déclare la séance ouverte à 9 heures 1/2. Il annonce avoir reçu les excuses de l'Amiral de la Jaille et du général Mercier, sénateurs ; de MM. Jules Galot, Sibille, Anthime Ménard, députés; de Louis Tiercelin ; Jean de Kercadio ; abbé Cornou ; abbé Guillerm ; Dr Picquenard, trésorier de l'*Union* ; de la Guichardière, secrétaire de la section d'histoire ; abbé Le Clerc, auteur de *Ma beaj Jeruzalem ;* Glaizot, de Landerneau ; François Caurel, secrétaire de la section de Breton : Iann Morvran, Le Dault, Esnault, Le Fustec, de Paris ; Sullian Collin, Angers ; François Vallée, directeur de *Kroaz ar Vretoned* ; René Kerviler, souffrant ; de Grandmaison, député de Châteaubriand ; Yves Berthou, secrétaire de l'*Union* ; Loeiz Herrieu ; de l'Isle du Dreneuc ; le comte de Châteaubriand.

La parole est d'abord donnée à M. Lajat pour la lecture d'un très intéressant rapport au nom de la section économique, et que nous nous faisons un plaisir de publier ci-dessus, dans sa presque totalité. Il contient en effet des indications très précieuses.

L'ŒUVRE DE LA SECTION ÉCONOMIQUE EN 1904

« Ce qui doit distinguer l'Union régionaliste des autres sociétés similaires, disais-je au Congrès de Lesneven, c'est qu'elle ne doit pas uniquement se borner à des paroles, mais faire passer dans les actes les théo-

Digitized by Google

ries qu'elle a jugé bonnes. Le mal de notre temps consiste surtout à ce qu'on aime trop les parlottes et pas assez l'action. De tous côtés, à chaque instant on voit se réunir des Congrès où l'on fait beaucoup de discours, puis ces Congrès se dissolvent et il ne reste rien après eux que quelques feuilles de papier noircies, quelques résolutions votées qui font bien dans un compte-rendu, mais ne seraient jamais exécutées, pas même par ceux qui en ont eu l'initiative.

« L'Union régionaliste, disons-le à sa louange, a échappé jusqu'ici à ce défaut. Les résolutions qu'elle a prises, au moins pour la plupart, elle les a mises en pratique, et celles qui n'ont pu recevoir une exécution immédiate, elle les réserve avec soin, attendant l'heure propice de les rendre réalités. Elle a voulu promouvoir les études bretonnes, renover la langue, ressusciter la littérature, faire refleurir la musique, les résultats sont là pour montrer de quel merveilleux épanouissement elle est la cause principale. Les travaux de M. Vallée, les concours de poésie, les livres des Le Garrek, des Jaffrennou, des Herrieu, des Job er Gléan et de tant d'autres savants, les recherches de l'abbé Guillerm, des Picquenard, des Buléon, les revues régionalistes dirigées par MM. de Laigue, Naudin, Tiercelin, René Saïb, les troupes d'acteurs, les chorales qui de toutes parts surgissent, montrent combien son œuvre a été féconde. D'un autre côté, les succès merveilleux de ses congrès populaires et l'enthousiasme qu'ils ont excité, prouvent qu'elle sait remuer les masses. La tenacité de MM. de la Guichardière et de Calan nous assure qu'avant peu nous aurons entre les mains une histoire populaire de Bretagne vraiment parfaite qui sera un instrument puissant pour rapprendre, à nos compa-

Digitized by Google

triotes, les traditions de la race glorieuse dont ils sont issus.

« Tout cela est rassurant pour l'avenir et nous fait augurer de l'Union régionaliste qui encore à ses débuts a déjà tant opéré, qu'elle étendra de plus en plus sa bienfaisante influence sur tout ce qui peut intéresser le relèvement de la race.

« La section économique de l'U. R. B. née d'hier, mais déjà consciente d'elle-même et de sa vitalité, aspire a marcher sur les traces de ses aînées, les sections de langue bretonne, de littérature, d'histoire, et des beaux-arts, et prétend elle aussi faire œuvre bonne pour Breiz Izel.

« Vous l'avez vue paraître à vos congrès l'année dernière, pour la première fois, et déjà elle vous arrivait escortée d'un nombre imposant de mémoires, impatiente de vous exposer ses idées, de vous faire connaître ses projets.

« J'ai la joie de pouvoir vous dire que depuis ce temps elle n'est pas restée inactive. Son secrétaire Monsieur Jean Choleau a publié divers articles suggestifs dans le *Terroir Breton* sur l'idée d'un futur Congrès à Nantes, et des expositions régionales qui devraient accompagner chacune de nos réunions annuelles, et en ce moment il publie dans la *Revue de Bretagne* de très intéressants articles sur « *les remèdes pratiques à l'abandon du costume et de la langue par les enfants des Bretons émigrés dans les grandes villes.* » Je ne saurais mieux faire que d'en conseiller fortement la lecture à tous.

Un autre de ses membres, M. l'abbé Cadic, continue à la Paroisse Bretonne de Paris ses merveilleux travaux. Le groupement qu'il a créé compte déjà plus de dix

Digitized by Google

mille Bretons émigrés, et ne cessera pas de longtemps de s'augmenter, espérons-le. Les conférences qu'il a faites après le Congrès de Lesneven en diverses villes de Bretagne ont attiré l'attention sur la section économique de l'Union, et nous ont rendu les plus grands services.

« Quant à la section elle-même considérée non plus dans les individus mais dans son ensemble, elle aussi s'occupe.

« A la dernière réunion de Vannes si elle n'a pu, par suite d'un malentendu, déterminer exactement les concours de cette année, elle a du moins décidé de porter tous ses efforts pour le moment sur la question d'émigration, et elle a chargé votre serviteur de s'en occuper d'une façon active.

« C'est en conséquence de ce mandat que je vais avoir l'honneur de vous entretenir de cette question si importante de l'émigration, et de ce que nous croyons possible et nécessaire de faire à son sujet.

« L'émigration bretonne, que d'encre cette question n'a-t-elle déjà pas fait couler et que peu pratiques sont les résultats obtenus par la plupart de ceux qui s'en sont occupés ! La raison de ce manque de résultats réside tout entière dans ceci, qu'on a voulu faire de la théorie à perte de vue, alors qu'il eut fallu seulement constater et agir en conséquence.

« Je ne vous rappellerai ici, que pour mémoire, les luttes épiques qui eurent lieu, il y a quelques années, pour savoir s'il fallait ou promouvoir l'émigration, ou la combattre. La véritable solution de ce problème fut sauvée par un des journalistes les plus distingués du Finistère, M. Diraison, qui démontra fort justement que l'émigration était un fait dont il fallait se préoccuper, agréable ou non, et qu'il ne dépendait de personne de

Digitized by Google

le supprimer. L'émigration répond à un besoin, c'est la conséquence nécessaire de l'heureuse fécondité des populations bretonnes, et d'un autre côté la médiocre étendue de la terre natale, la difficulté de gagner sa vie sont d'autres causes qui forcent les gens à l'expatriation. C'est, disait M. Diraison, une nécessité physique, contre laquelle personne ne peut rien.

Par cette constatation, M. Diraison montrait l'inanité du but de certaines sociétés que je ne veux pas nommer parce qu'elles existent encore, et que leurs fondateurs, s'ils n'ont pas eu en cela la claire vue pratique des nécessités du moment, sont d'ailleurs des hommes dévoués et profondément respectables, de ces sociétés, dis-je, qui se fondaient à Paris, dans le but unique de dégoûter les émigrés et de les renvoyer au pays. Les sociétés en question, loin d'aider en quoi que ce fut les émigrants rendus dans la capitale, attendaient patiemment qu'ils fussent tombés au dernier degré de la misère, et alors elles intervenaient et payaient le voyage de retour au malheureux devenu une épave. L'émigrant ainsi rapatrié se retrouvait au pays avec moins de ressources, moins d'énergie qu'il n'avait avant son départ et en proie aux mêmes nécessités qui l'avaient obligé à s'expatrier. Le résultat de l'intervention de la société était nul, ou plutôt il était néfaste, car c'était une perte d'argent et une perte de temps.

« M. Diraison s'éleva avec une grande force contre cette manière de faire absolument déraisonnable, son opinion dite hardiment était que l'émigration n'était pas un mal, qu'elle ne le devenait que par les circonstances au milieu desquelles elle s'opérait. Je me rappelle encore le *tolle général* qui accueillit dans certains

Digitized by Google

milieux cette manière de voir, peut s'en fallut que l'audacieux écrivain ne fut voué à une véritable excommunication. Quoi qu'il en soit, après le premier émoi causé, l'idée fit son chemin, et bientôt après elle passa dans la pratique. Ce fut l'abbé Cadic qui le premier eut l'honneur de l'entreprise.

« Vous connaissez, tous, l'association qu'il a formée sous le nom de Paroisse Bretonne. Cette œuvre d'abord fondée en vue d'aider et de sauvegarder les jeunes Bretonnes, employées comme bonnes dans la grande ville, s'est rapidement développée et étendue aux autres émigrés bretons. Elle tient des réunions régulières et fait jouir ses membres d'importants avantages, par son bureau de placement, ses coopératives de consommation, sa société de secours mutuel et son vestiaire. C'est beaucoup et c'est pourtant peu si l'on considère qu'il y a dans la seule ville de Paris plus de cent quatre vingt dix mille Bretons. Elle compte actuellement dix mille affectés. Cette œuvre n'a pas d'analogue dans les autres quartiers de Paris, et l'œuvre des pères Kervennic et Camenen, plus exlusivement religieuse, ne saurait lui être comparée. Je n'ai d'ailleurs pu réunir que très peu de renseignements sur cette dernière œuvre.

Voilà pour Paris. Au Hâvre, il existe, d'après les renseignements qui m'ont été directement communiqués, une agglomération de 15 à 18 mille Bretons bretonnants et de 10 à 12 mille hauts Bretons. Pour s'occuper d'eux il n'y a qu'un prêtre et qui ne peut réussir à atteindre que 8 à 900 d'entre eux tout au plus, c'est peut-être dans cette ville que la situation des Bretons est la plus lamentable.

« Je n'ai pu encore avoir de renseignements directs sur Angers, Trelazé, Pompéan et Rennes. Sur Nantes

Digitized by Google

et Saint-Nazaire, nous n'avons que ceux assez succincts parus dans le *Terroir Breton*. Sur Saint-Denis, nous savons que la ville presque tout entière est composée de Bretons, il en est de même à Ourscamps. A Sotteville-lès-Rouen, il y a une vingtaine de mille Bretons. A Vernon, il y en a également un très grand nombre ainsi que sur les deux rives de la Seine depuis Paris jusqu'au Hâvre. On nous a affirmé aussi qu'il y avait des centres très nombreux de Bas-Bretons à la Rochelle, à Rochefort et même à Bordeaux. Nous aurons avant qu'il soit longtemps des renseignements précis sur tous ces groupements.

« J'ai pu constater, dans un voyage récent fait à Paris, le nombre des Bretons qui sont à Versailles, j'ai pris des renseignements près de plusieurs d'entre eux et j'ai constaté la facilité qu'il y aurait à les grouper. Je reviendrai là-dessus tout à l'heure.

« Dans tous ces pays, en dehors de l'œuvre de l'abbé Cadic, il n'y a rien ou à peu près rien. Les paroisses bretonnes n'existent que de nom quand elles existent, ce qui fait que nos pauvres malheureux compatriotes sont généralement privés des secours de la religion. J'ai eu l'occasion de parler de cette situation à diverses personnes, à des prélats, même à des évêques, ils m'ont avoué qu'on avait la plus grande difficulté à trouver des prêtres pour ces missions à l'intérieur de la France.

« J'espère qu'un jour cette situation changera ; en tous cas, c'est une question que l'Union régionaliste, sans manquer pour cela à son programme de neutralité, devra examiner, le cas échéant, pour attirer l'attention de qui de droit sur ces déplorables lacunes.

« En outre des émigrants fixés dans les villes et que j'appellerai sédentaires, il y a les émigrants nomades.

Digitized by Google

Ceux-là partent chaque année qui pour Jersey, qui pour la Beauce, pour s'embaucher durant la saison des travaux agricoles, ils reviennent ensuite au pays. Dire que personne ne s'occupe d'eux n'est pas pour surprendre. J'ai vainement cherché une œuvre quelconque s'intéressant à leur sort. Je n'ai pu trouver qu'un seul individu, l'instituteur de Perret qui semble avoir cherché pour ses compatriotes immédiats la solution de la question. Il s'est mis en rapport avec quelques grands cultivateurs de la Beauce et case les gens de son pays qui viennent le trouver. De plus il les fait voyager par groupes et les fait bénéficier ainsi de tarifs réduits sur la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

« Nous aurons à nous occuper ultérieurement de ces émigrants nomades, mais, comme il importe de sérier les questions, la section économique s'inquiétera d'abord des sédentaires. Qu'y a-t-il à faire pour ceux-ci ?

« L'œuvre de l'abbé Cadic, si excellente qu'elle soit, n'est pas suffisante et la section économique ne saurait s'en contenter, tout en y applaudissant et en l'encourageant de toutes ses forces, car l'œuvre de l'abbé Cadic est avant tout strictement confessionnelle. Nous ajouterons en outre qu'elle est fondée sur la théorie du patronat, théorie que les récents événements de Carmaux eut montrée être insuffisante pour les besoins de l'époque actuelle.

« En notre temps, où tous prétendent à la liberté la plus absolue et veulent à tort ou à raison se diriger par eux-mêmes, les classes populaires ne supportent qu'avec impatience les bienfaits même les plus signalés de ceux qui appartiennent à ce qu'on est convenu d'appeler les classes dirigeantes. Toute œuvre s'intéressant à l'émigration, pour être vraiment universelle et po-

Digitized by Google

pulaire, doit tenir compte de cet état d'esprit, et éviter que les sociétés qui s'en occupent aient ne fut-ce même que l'apparence d'une main mise sur la liberté des individus.

« Il en est en cette occurrence comme pour la question de l'œuvre des cercles. Fondée il y a quelque trente ans d'après les doctrines du patronat, il a fallu la modifier dans le sens d'une plus grande liberté accordée aux classes ouvrières.

« Dans notre idée, pour faire quelque chose de réellement sérieux, il faut que les émigrants soient eux-mêmes les artisans de l'amélioration de leur sort. Notre rôle à nous doit se borner à celui d'initiateurs, de vulgarisateurs, si l'on préfère, mais c'est à eux de constituer leurs groupements, de les développer et de les faire fonctionner.

« Voici ce que nous croyons devoir préconiser. Qu'une société soit créée à Paris, sous le nom d'*Association des Bretons émigrés*, qu'elle soit strictement étrangère aux querelles politiques et religieuses, et qu'elle étende son rayon d'action d'abord sur la capitale, puis sur tous les autres centres d'émigrants.

« Cette Association devra avoir un but très général, celui de défendre les intérêts bretons. Une cotisation minime donnerait aux adhérents le bénéfice d'un bureau de placement gratuit, et au besoin d'une agence de renseignements. A diverses époques de l'année, il y aurait des réunions partielles ou plénières des membres de l'Association.

« Le Comité, élu à la majorité des voix, pour un certain nombre d'années et renouvelable par fractions, aurait pour devoir : 1° d'assurer le fonctionnement des services de la société, 2° de créer, suivant le besoin et en

Digitized by Google

profitant des facilités du moment, toutes sociétés mutuelles, d'aide et d'assistance, telles que sociétés de secours mutuel, syndicats professionnels, coopératives de consommation et même de production, des instituts populaires, des cercles d'études et des cours de breton.

« Pour assurer le bon fonctionnement de la société, nous croyons devoir conseiller la division de la société en plusieurs sections correspondant aux différents quartiers habités par nos compatriotes. A la tête de chaque quartier il y aurait un chef et lui-même aurait sous ses ordres des dizainiers. Dans chaque quartier un receveur payé par exemple 10 °/₀ sur chaque cotisation perçue par lui assurerait les recouvrements.

« J'étudie en ce moment un projet de statuts pour une association de ce genre, et j'espère pouvoir la lancer à Paris vers le mois d'avril ou de mai prochain. Messieurs Jaffrennou, Herrieu, Caurel et Le Fustec ont bien voulu me permettre leur concours qui est un gage de succès.

« Il doit être bien entendu que cette association ne fait pas double emploi avec la Paroisse Bretonne de l'abbé Cadic, et ne lui est pas opposée. Les raisons que j'ai exposées plus haut montrent que les nécessités confessionnelles parmi lesquelles évolue la Paroisse Bretonne, écarteront de son rayon d'action un grand nombre de nos compatriotes. Or nous devons avoir le désir de les réunir non pas en très grand nombre mais tous.

« On voit que dans les grandes lignes cette association se confond presque avec le *Syndicat général des intérêts bretons* proposé par Monsieur Choleau. Il en diffère cependant en ce qu'il ne s'occupe en rien de la question religieuse. Loin de moi pourtant la pensée de

Digitized by Google

vouloir dire que les Bretons restent étrangers à la religion. Je suis au contraire convaincu, je le vois ici à titre purement personnel et sans vouloir froisser les convictions de quiconque, que nul mieux que le prêtre ne peut contribuer à relever le moral de nos compatriotes, mais encore une fois ce serait deux œuvres distinctes. La première, celle dont la section économique prétend s'occuper n'entre pas dans les querelles confessionnelles, elle admet, également et avec des droits égaux, le libre penseur, le catholique et le protestant. La seconde est plutôt une œuvre appartenant au clergé et dont lui a grâce d'état pour s'occuper. Je dois d'ailleurs dire pour calmer les inquiétudes de ceux qui pourraient en avoir sur mes opinions personnelles, que je suis en instance en ce moment près d'une congrégation religieuse récemment dissoute pour obtenir qu'elle mette à la disposition de nos compatriotes quelques-uns des prêtres bretons dont elle dispose et que j'espère obtenir à Versailles la création d'une véritable paroisse bretonne, avec deux prêtres salariés (non par le gouvernement, il est vrai, mais par des catholiques aussi fervents qu'ils sont bons Bretons).

« Le premier élément de groupement que nous semblons devoir trouver à Paris réside dans ces innombrables employés des compagnies de chemin de fer, des tramways et des omnibus. J'ai eu l'occasion, il y a deux ou trois semaines, d'ébaucher à Versailles un commencement de société. J'ai pu réunir quelques employés des chemins de fer dans un coin de la gare des chantiers et leur parler des avantages qu'ils auraient à se grouper et surtout à se servir entre eux de la langue bretonne. Ils ont bien saisi ma pensée et l'ont admise avec enthousiasme. Ils ont immédiatement choisi l'un d'eux

Digitized by Google

pour se mettre en rapport avec moi et je leur ai promis de leur envoyer un projet de statuts, je les reverrai très certainement d'ici peu de temps et espère mener à bonne fin l'œuvre de les grouper.

« L'émigration bretonne est tellement nombreuse, que même la grande ville ne suffit plus à retenir le flot des émigrants, et, d'ailleurs, l'atmosphère de Paris, si démoralisante, fait qu'en tâchant d'améliorer le sort de ceux qui y sont émigrés, on désire trouver pour quelques-uns d'entre eux une situation plus favorable.

L'abbé Cadic, au Congrès de Lesneven, a montré la nécessité de ramener dans les campagnes plusieurs de ces fourvoyés des grandes villes. Mais les ramener en Bretagne serait folie, ils y trouveraient les mêmes conditions de vie qui les ont forcés à fuir le sol natal. L'abbé Cadic pense qu'il faudrait les diriger vers des régions moins peuplées ou vers des terres encore vierges et y créer des centres bretons. Il préconise pour cela trois pays : la Normandie, la Tunisie et le Canada.

« La Normandie présente d'immenses avantages, mais il y a une difficulté : à moins de cas exceptionnels, les Bretons n'y pourraient devenir propriétaires et seraient obligés de se contenter du rôle de métayers. En Tunisie le sol est certainement fertile, mais le Breton émigrant aura à lutter contre le climat auquel il n'est pas habitué et contre la tracassière administration des colonies françaises. J'ai le plus grand doute que les Bretons puissent réussir dans ce dernier pays.

« Reste le Canada. J'avoue qu'après des renseignements pris consciencieusement, le Canada me paraît le pays le plus favorable à l'établissement d'une colonie bretonne. Les objections que peuvent faire quelques polémistes contre le projet d'y envoyer des Bretons me

Digitized by Google

semblent inspirées soit par une ignorance totale de la question, soit par des préoccupations d'intérêt ou même par une sensiblerie irraisonnée. Après avoir pesé le pour et le contre de la question, je crois devoir personnellement me ranger du côté de ceux qui militent en faveur de la colonisation canadienne.

« Je ne puis encore m'expliquer sur ce point parce que rien n'est encore assez précisé, mais ce que je puis dire c'est que des pourparlers très sérieux sont engagés, que des projets sont mis à l'étude par des hommes compétents non seulement de Bretagne mais du Canada même et qu'avant peu la question sera résolue d'une façon pratique.

« Je m'arrête ici en m'excusant d'avoir si longtemps retenu l'attention des membres du Congrès. Heureux serai-je si, passant par dessus la forme indigeste et aride dont est revêtu ce compte-rendu, l'exposé des œuvres auxquelles est mêlée la section économique a pu les intéresser ».

M. le comte René de Laigue, président de la section économique, parle ensuite de l'œuvre entreprise à Redon pour développer dans le Pays Redonais l'amour de la Bretagne sous toutes ses formes. Non seulement un cours de langue bretonne a été formé, et est très prospère, mais rien n'a été négligé pour faire connaître la musique bretonne et l'histoire de Bretagne. La Société d'Emulation du pays de Redon se propose d'organiser des expositions locales, des concours, et, dès février prochain, un concours d'art féminin. Les communications de M. Laigue sont très applaudies.

M. de l'Estourbeillon attire l'attention de l'assemblée sur l'un des points de la conférence de M. Charles-Brun, la division de la France en Régions autonomes, s'admi-

Digitized by Google

nistrant elles-mêmes : la Bretagne plus que tout autre, dit-il, est un pays bien délimité, prêt pour une organisation définitive et décisive, du jour où la masse aura compris ses réels intérêts. Mais il ne faut pas compter sur l'initiative du Parlement central en pareille matière. Le mouvement doit venir d'en bas.

M. Charles-Brun répond que la Fédération Régionaliste Française, au récent Congrès de Nancy, a adopté pour ligne de conduite le programme suivant : *à la Commune, les affaires de la Commune ; à la Région, les affaires de la Région ; à l'Etat, les affaires de la Nation.* La délimitation des Pays, dit-il, est la première base de la reconnaissance de la Région provinciale.

La parole est ensuite donnée à M. Jean Choleau (Yann Kerper) de Vitré, qui expose l'avantage qui résulterait pour les ouvriers, si les municipalités des petites villes voulaient s'y prendre à temps, pour faire l'adjudication des travaux d'hiver dans le but d'éviter le chômage.

M. Lepré, de Nantes, désirerait que l'*Union Régionaliste Bretonne* créât une section pour la protection et la conservation des sites et monuments de Bretagne.

A ce propos, M. de l'Estourbeillon propose que le Congrès adresse à l'Evêque de Quimper ses plus chaudes félicitations pour la création d'un comité diocésain pour la préservation des richesses archéologiques des chapelles et églises de son ressort. Adopté à l'unanimité.

Le vœu suivant, proposé par MM. de Laigue et Lajat, est également mis aux voix et adopté : « Que le Touring-Club de France, et autres sociétés similaires, veuillent bien veiller à la bonne orthographe des noms bretons qu'ils inscrivent sur leurs plaques indicatrices ; et que les Compagnies des Chemins de Fer Bretagne

Digitized by Google

(Orléans-Ouest) veuillent bien faire apposer dans les gares de Bretagne leurs *Avis au public*, dans les deux langues, française et bretonne, ainsi que la chose se fait déjà en Flandre flamingante pour le français et le flamand. »

M. de Gibon fait l'éloge de la *Revue de Bretagne*, qui est toujours la première sur la brèche pour la défense des libertés bretonnes, et M. de l'Estourbeillon annonce la prochaine fondation d'une revue mensuelle entièrement en breton, dont le directeur sera M. Jaffrennou, et qui aura nom *Ar Vro* (La Patrie). Il engage fortement les Bretons à s'abonner à ces deux revues, et à les faire connaître autour d'eux (1).

M. Ferronière a la parole pour entretenir ses auditeurs de l'*Art Breton*. Il vante les richesses merveilleuses de la sculpture sur bois, dans laquelle les artistes bretons excellent, et il demanderait qu'à la prochaine exposition régionale de Nantes, une place importante soit réservée à l'art breton local. Il va même plus loin et se déclare partisan de la création d'un musée d'art breton, dans l'une quelconque des grandes cités bretonnes, où seraient réunis, grâce à l'initiative privée des membres de l'*Union*, des spécimens de tous les arts bretons manuels : sculpture sur pierre et bois, tissage à la main, broderie etc.

M. Charles-Brun annonce la prochaine publication par la *Fédération Régionaliste Française* d'un Atlas des Régions de France pour servir à l'étude des nouvelles régions préconisées par les Fédéralistes.

Il n'est pas inutile de rappeler, à ce propos, une division de la Bretagne donnée par M. Paul Foncin : La

(1) *Ar Vro*, mensuelle, littéraire, sociale, et fédéraliste. 4 francs par an. S'adresser à M. Jaffrennou, Carnoët (Côtes-du-Nord.)

Digitized by Google

Basse-Bretagne, chef-lieu Brest ; la Moyenne-Bretagne chef-lieu Nantes ; la Haute-Bretagne, chef-lieu Rennes. Ces districts seraient à leur tour divisés en Pays, qui auraient nom, comme autrefois, Pays de Léon, de Cornouailles, de Tréguier, de Goëlo, de Penthièvre, de Vannes, de Rennes, de Dol, de Redon, de Nantes, de Guérande.

Cette intéressante séance se termine par une allocution du poète gallo Pierre de Portgamp, qui s'exprime ainsi, en s'adressant aux Bardes :

Nous sommes heureux, nous autres Gallos de la Loire-Inférieure, de recevoir dans notre antique cité de Nantes, qui fut tant aimée, jadis, de la bonne duchesse Anne, les bardes bretonnants de Cornouaille, du Trégor, du Léon et du Vannetais.

Nous sommes vos frères ; car, quoi que l'on dise, nous avons en nos veines du sang des libres Bretons de Morvan et de Noménoë.

Vos douleurs sont nôtres : nous avons souffert autant que vous des persécutions apportées à votre langue, que nous avons, hélas ! désapprise depuis bien longtemps. Notre amour pour la vieille terre celtique n'était qu'endormi : il s'est éveillé à jamais à vos clameurs d'angoisse. Nos poitrines émues ont battu à se rompre, hier soir, lorsque tonnaient les viriles gwerzious de Taldir ; et nous avons senti, soudain, combien ce qui vous touche nous est cher.

J'évoquais, dans un sonnet bardique, le souvenir de ces quinze cents laboureurs de Guérande qui s'en vinrent, la croix à leurs chapeaux, armés de faucilles, délivrer leur duc François II assiégé dans cette ville même par les Francs. Ils étaient nos pères. Et marchant dans les pas des morts, si, quelque jour, la Bretagne se trouvait de nouveau en danger, nous nous lèverions aussi pour la défendre. Le genêt, l'ajonc, voire la bruyère, croissent dans nos campagnes comme dans

Digitized by Google

vos immenses landes ; un commun idéal anime nos esprits. Nous avons pu dégénérer, oublier nos origines, abdiquer notre personnalité, le fil de la tradition ne se perd pas : il se renouera.

L'heure est proche où tous les clochers de notre pays sonneront à l'unisson l'alleluia de la résurrection de notre race.

Ce jour-là les Gallos unis aux Celtes des Monts-Noirs, affirmeront à la face du monde leur inébranlable fidélité à la patrie ! *Breiz da virviken !*

*
* *

Le Barde Yves Le Stang (*Ar barz du*), employé de commerce à Nantes, avait pris sur lui de réunir au quartier Sainte-Anne, dans l'après-midi du dimanche 31, ses compriotes exilés sur les bords de la Loire. Plus de 500 Bretons bretonnants, hommes, femmes, enfants, avaient répondu à son appel, et se réunirent sous un vaste hangar obligeamment mis à la disposition de l'*Union* par un cabaratier breton du quartier. A deux heures, le hangar était comble. Des bancs furent réquisitionnés un peu partout, ainsi que quelques tables, et le bureau de l'*Union* fit servir aux assistants du vin blanc nantais à discrétion. La joie et le bonheur rayonnaient sur les visages bronzés ou pâles de ces ouvriers terrassiers, de ces femmes vaillantes, de ces enfants émaciés par l'air malsain de demeures trop étroites... Qu'ils se sentaient heureux et fiers à la fois, de la visite de ces « messieurs » de classes sociales supérieures à la leur, mais qu'une commune origine celtique faisait leurs amis ! Quelle intéressante propagande bretonne firent ce jour-là les bardes et les congressistes !

Dans ce milieu à l'aspect un peu fruste, devant ces travailleurs, tous simples petits artisans, la puissance

Digitized by Google

d'action des bardes sur les foules bretonnes s'est une fois de plus affirmée.

A cette réunion populaire se trouvaient présents MM. de l'Estourbeillon, de Laigue, de Gibon, Sélim Arondel de Hayes, René Grivart, Charles-Brun, et les Bardes, en nombre.

La réunion s'est ouverte par une allocution du barde Taldir (Jaffrennou.) Dans leur langue sacrée, Taldir a parlé à ces exilés de leur race et de la patrie qu'ils avaient quittée.

« Tri zra, leur dit-il, a dleet teurel plê d'ezo ama e-kreiz ar c'heariou estranjour, tri zra hag ho kraio krenv, mar gouezet derc'hel d'ezo gant nerz : ho langach pe ho iez, ho spered, hag hoc'h interestou.

Ho iez eo sìn ho kenivelez hag ho kouenn tud, eur paper-a-zurentez etrezoc'h, hag ive eun ëre pehini ho stag c'hoaz, ha bepred, deuz ho kerent chomet er vro goz.... Ho spered, ha dre eno ec'h intentan kement tra a zo bet testamentet d'eoc'h gant ho tadou, ho kustumansou, ho kwiskamanchou, ho kreden, kement tra, en eur gir, hag a zo ispisial d'ar Vretoned ho-unan, a ra d'ezo eur giz sonjal en he bart he-unan, a ra ganto kendalc'hidigez an dud varo pere o deuz bet krouet ar vro !...

« Hag ive, breudeur ha kamaraded, dalc' het stard d'hoc'h interest ama er gear vraz. En em glevet mad, pardonet kalz an eil d'egile, savet breuriezou evid en em difenn ouz kalon avarisius kalz a berc'hennou, savet etrezoc'h Bretoned kefiou a zikour d'ar re ampustur ha d'ar re dilabour, mez na ret biken enno troad d'ar C'hallaoued : ar re-ma a vefe dustu tiranted evidoc'h ha mestrou warnoc'h, evel m' emaint keid all amzer zo ! Ra gresko ho tiegeziou, ra c'holoo prestik ar ouenn

Digitized by Google

ahanoc'h nan hepken Breiz-Izel mez al loden vrasa a Franz... Mammou Breiz a zo brema mammennou Bro-C'hall !...

« Ma karfe ar Vretoned en em glevet ne n'euz ket eur ouenn all he defe kemend a c'halloudegez ha hi. »

Taldir a continué longtemps sur ce thème que nous ne reproduisons qu'avec imperfection ; et surtout, ce que nous ne pouvons faire sentir à nos lecteurs, c'est l'intensité d'expression, le geste enlevant, la magique puissance oratoire de celui qui seul depuis Taliesin a mérité le titre de *prince* des bardes de la Celtie. Les visages de ses auditeurs étaient comme transfigurés : tantôt la joie s'y peignait, tantôt Taldir, en parlant de Breiz, arrachait des larmes aux exilés.

Après lui, Mab An Argoat (A. Lajat) a chanté avec art la célèbre chanson finistérienne *Ar pillaouer*, qui a eu un succès de fou rire, puis *An daou c'halouper*, et la *Chanson de l'aire-neuve*.

Le barde Barr-Avel (Sagory) a chanté aussi d'un organe superbe diverses chansons de Jaffrennou et de Berthou ; *Malloz ar barz koz* et *Ti Kaniri Breiz*, cette dernière sur l'air de la duchesse Anne.

Ni zo deut da gana hirie
  Vel en amzer goz,
Pa oa uz d'ar vro dorn Doue
  O rei e vennoz.
D'an amzer ma oa Breiz-Izel
Eur vro gaër hag eur vro santel !
  Deut eleiz
Barz en Ti Kaniri Breiz !

(Nous sommes venus chanter aujourd'hui comme dans l'ancien temps, où la main de Dieu, étendue sur le

Digitized by Google

pays, lui donnait sa bénédiction, où la Bretagne était un pays beau et saint ! Accourez tous à la maison de chant de Bretagne !)

Le *Bro goz ma zadou*, le *Dalc'h sonj ô Breiz-Izel*, et le *Kanbale tud Breiz*, ont été chantés en chœur par toute l'assistance qui venait de recevoir de M. de l'Estourbeillon un stock d'*Almanachs de l'U. R. B. pour 1904*, où ces chants figurent. Cette première partie de la séance s'est terminée par des devinettes bretonnes que Taldir, du haut d'une table, proposait à ses compatriotes, ce qui semblait les amuser fort, et par une allocution du marquis de l'Estourbeillon, à qui les Bretons vannetais présents firent une véritable ovation.

Pendant que les bardes se reposaient et se refaisaient la voix par l'absorption de quelques verres de petit vin blanc des côteaux nantais, le sonneur Riou, de Duault, fit entendre des airs variés de bombarde et de clarinette, cependant qu'à l'autre extrémité du hangar, un ouvrier originaire des environs de Rosporden, porteur d'un beau costume cornouaillais, mais dont nous regrettons de n'avoir pu connaître le nom, chantait à un autre groupe le *Tribut de Nominoé* et le *Cygne d'Outre Mer* (Barzaz-Breiz).

Vers le soir, les danses commencèrent. Tout le monde voulut y prendre part, et c'était du plus grand effet démocratique que de voir les congressistes danser la gavotte, la danse en rond et le passe-pied, au bras de ces braves ouvrières endimanchées qui rougissaient d'aise et de fierté.

Ainsi s'est close cette petite fête, qui laissera au cœur des Bas-Bretons de Nantes un impérissable souvenir.

Digitized by Google

*
* *

Au banquet du soir, à l'hôtel de Bretagne, une centaine de personnalités nantaises avaient tenu à témoigner par leur présence leur sympathie à l'Union. Notons en particulier M. de Pontbriand, sénateur de la Loire-Inférieure qui était venu le matin même de Paris pour présider ces agapes fraternelles et parmi les personnes présentes M. de l'Estourbeillon, député du Morbihan, président de l'*Union Régionaliste Bretonne* ; M. le comte de Rorthays, ancien préfet ; Mme Mosher ; M. de Gibbon, maire de Peilhac ; M. Jaffrennou et les bardes bretons ; M. O. de Gourcuff ; M. le baron Gaëtan de Wismes ; M. Joseph Rousse ; MM. Dominique Caillé, Albert Crémet, Bacqua, de Sécillon, Bougouin, de Laigue, M. et Mme Lesage, MM. Naudin, Louis Guillet, Sylvestre, Augard, E. Poirier, Simon, Maurice Riom, Ch. Thoinnet de la Turmelière, Josse, plusieurs étudiants, etc.

Nous donnons ci-dessous le menu du dîner qui était, comme on le verra, des plus délicats. Nous regrettons cependant qu'il n'ait pas été traduit en langue bretonne.

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE
ASSISES D'HIVER
Dîner du 31 janvier 1904.

MENU

Consommé Windsor

Turbans de Soles Joinville
Filet de Bœuf Madère et Croquettes
Timbales Bontoux

Digitized by Google

Dinde piquée
Salade de saison
Jambon d'York à la Gelée

Petits Pois à la Française
Cêpes Provençale

Bombe glacée

DESSERTS
Fromage-Fruits

VINS
Médoc — Vallet en carafes — Saint-Julien — Champagne

CAFÉ-LIQUEURS

Au champagne, divers toasts ont été portés par MM. de Pontbriand, sénateur, de l'Estourbeillon, député, de Rorthays, ancien préfet, Charles-Brun, Grivart, Jaffrennou, Guillet, directeur du *Nouvelliste de l'Ouest*, et Mme Mosher.

M. de Pontbriand a levé son verre en l'honneur de l'*Union régionaliste* et dit combien il était heureux de présider cette réunion où rien ne venait diviser les cœurs. Il a félicité hautement les membres de l'Union de leur œuvre si nettement *démocratique*, qui a constitué l'une des sociétés les plus vivantes et les plus agissantes qui soient. Il dit qu'appuyés sur la tradition, nous autres Bretons, nous pouvons regarder fièrement vers l'avenir.

« Tout sur notre terre bretonne, ne fut-ce que ces croix qui parsèment le pays, nous parle de la tradition millénaire de notre race et nous adjure de conserver et de développer ce que nos aïeux ont sans cesse défendu, en dépit d'une oppression de tous les instants ».

M. de l'Estourbeillon, répondant à M. de Pontbriand sénateur, le remercie d'avoir bien voulu témoigner sa

Digitized by Google

sollicitude envers l'Union et les congressistes ; il accentue encore la note régionaliste du discours de M. de Pontbriand. Il remarque que l'Œuvre Régionaliste est surtout celle des jeunes et vaillants bardes bretons qui lui ont fait le grand honneur de le choisir pour les diriger.

« Notre cause, poursuit M. de l'Estourbeillon, s'appuie sur les traditions, les coutumes, les souvenirs du foyer, de la famille ; là est le secret de notre force. Les bardes bretons l'ont compris. Le bâton à la main, ils ont parcouru nos villages, semant la bonne parole comme de bons, courageux et vaillants apôtres. Que M de Pontbriand soit, lui aussi, auprès de ses collègues du Sénat, un apôtre, qu'il soit notre interprète. »

Puis il lit une lettre de Léon Le Berre, retenu à Dublin, et qui adresse aux fédéraux bretons le salut du comité irlandais de l'Association panceltique. M. le comte de Rorthays, ancien préfet du Morbihan, se lève ensuite. Il rend hommage à M. de l'Estourbeillon, le dévoué président de l'*Union*, puis, en termes excellents, il vante l'amour des Bretons pour la Liberté. *(Applaudissements.)*

M. Charles-Brun déclare que les régionalistes sont seulement opposés à l'Etat quand il veut être despostique et centralisateur. Il est heureux de voir que Nantes, ce grand centre régional, ce centre économique, est la cité où se grouperont les forces régionalistes bretonnes. L'exemple de Nantes, la ville active qui, chaque jour se développe, sera pour la Bretagne une excitation d'énergie.

Dans quelques mois, ajoute M. Brun, se tiendront, à Nantes, le Congrès mutualiste et le Congrès de la société « La Loire Navigable » ; la Fédération Régionaliste viendra, elle aussi, tenir ses assises à Nantes au même

Digitized by Google

moment. Il termine en buvant à l'Union Régionaliste Bretonne et à son président, à ses assises d'hiver et au Congrès de la Fédération régionaliste française.

M. Jaffrennou, secrétaire de l'*Union*, se lève ensuite et en breton toaste à M. le Maire de Nantes et à la Municipalité, qui ont réservé aux congressistes l'accueil le plus gracieux. M. Grivart remercie la Presse Nantaise. Il contaste le grand développement de la presse provinciale et voit avec plaisir qu'elle s'intéresse aux questions économiques.

Après le banquet, les congressistes ont passé au salon et plusieurs chants bretons ont été exécutés par les bardes, accompagnés au piano par Mmes Mosher et Lesage.

Terminons ce compte-rendu, en adressant nos plus vives félicitations à M. Yann Rumengol, directeur du *Terroir Breton* à Nantes, à qui revient pour une grande part l'honneur d'avoir organisé ces belles fêtes bretonnes, et de les avoir fait réussir au delà de toute espérance.

Nantes, désormais, connaît le mouvement breton, et y est entrée — l'accueil fait par elle à l'U. R. B. le prouve amplement ; — et, lorsque nous aurons rétabli la Région de Bretagne, il lui sera tenu compte de cet enthousiasme quand s'élèvera son inévitable différend avec Rennes sur les droits réciproques des deux villes à être capitales du Pays.

Digitized by Google

LA MENNAIS STYLISTE

« Il n'est pas permis de mépriser la forme et d'en méconnaître la puissance ».

LA MENNAIS (1).

Parmi les collégiens, c'est un axiome que nos littérateurs se donnent simplement la peine de naître, et que la fée de leur berceau les dispense de tout apprentissage littéraire. Pour ces chers éphèbes, l'homme de génie est surtout un type, dont la vie est féconde en historiettes de haut goût. Qu'il prenne une pose méditative, soit, pourvu que cela ne dure pas ; mais qu'il se montre lent avec sa plume, sévère à ses mots, une telle affirmation est digne tout au plus de Boileau, porte-perruque, et pourvoyeur de pensums. Dans un livre récent, qui a pour titre *Le travail du style, enseigné par les corrections manuscrites des grands écrivains*, M. Antoine Albalat redresse l'erreur de la gent écolière, et soumet à nos journalistes futurs et à nos romanciers en herbe d'excellents sujets de réflexions. Que ce maître diligent me permette d'ajouter un paragraphe à son volume. J'emprunterai mes citations au plus remarquable prosateur du romantisme, l'abbé Félicité de La Mennais.

Peu d'écrivains ont plus aimé notre langue. Il s'indignait contre feuilletons et discours, et « certaines

(1) Lettre au baron de Vitrolles, 8 août 1834.

Digitized by Google

coteries de petits auteurs », qui en corrompaient les qualités traditionnelles (1). Fuir le mauvais goût, — qui est souvent l'emphase (2) ; — rechercher le naturel, — qui n'est jamais le trivial (3) ; — adapter la forme à la pensée, — et avec une fidélité complète (4) ; voilà

(1) Voir ses *Discussions critiques et Pensées diverses*, p. 230 (Paris, Pagnerre, 1841). — Le 10 décembre 1842, il écrivait à Vitrolles : on fait de notre langue « tous les jours un si plat, un si grossier jargon, qu'à la fin il faudra des efforts de philosophie pour se consoler de n'être pas sourd et muet ».

(2) Parlant des *Natchez*, qui viennent de paraître. « Je ne crois pas, dit-il, que l'extravagance et le mauvais goût puissent aller plus loin » (A Benoît d'Azy, 3 février 1826). Non qu'il ne reconnût pas le génie de son compatriote, mais il « blâmait la pompe et le faste de son style » (Napoléon Peyrat, *Béranger et Lamennais*, Paris, 1862, p. 120). Après avoir admiré pendant de longues années la rhétorique de Jean-Jacques Rousseau, il abandonna cet ancien maître, le trouvant « gonflé, affecté, faux de sentiment et souvent d'expression. » (A Vitrolles, 23 juin 1841).

(3) A Benoît d'Azy, 5 septembre 1829 : « Je désirerais un peu plus de naturel de style dans l'ouvrage de l'abbé Gerbet. » Mais le naturel est le fruit d'un art parfait.

L'art ne servirait-il donc qu'à reproduire d'une manière photographique les divers objets ? Ne le pensez pas. Il « diffère de la réalité simple, nue, et par là même toujours triviale » (A Vitrolles, 8 septembre 1841). Il est « une création », et non « l'exacte imitation de la nature ». (*Esquisse d'une philosophie*, tome 3e, IIe partie, Livre IX, chapitre « Du beau et de l'art dans leurs rapports avec le langage écrit. ») — Malgré son vêtement platonicien, la doctrine littéraire de La Mennais obtiendrait les suffrages de Boileau. Au fond, le pédagogue de l'*Art Poétique* (ch. III, 3) n'a pas défendu d'autres principes, en vantant « d'un pinceau délicat l'artifice agréable ».

(4) Il est capital, enseignait-il dans l'*Esquisse d'une philosophie* (loc. cit.), « que la forme corresponde exactement à la pensée, qu'elle la représente avec une fidélité complète » ; et il analysait « l'irrémédiable imperfection des langues » et les moyens d'y suppléer. Dans une lettre à Vitrolles, en date du 3 juin 1841, on constatera les mêmes plaintes sur la difficulté de traduire l'idée d'une façon claire, irréprochable, définitive.

Digitized by Google

ses principes. Il n'aime pas que l'on confonde les genres, et demande que le style varie avec eux (1). Pas d'art pour l'art (2). Celui qui tourmente la syntaxe et le vocabulaire, afin d'en tirer des effets pittoresques, accomplit un pétrissage bizarre et maintes fois hideux (3). Celui qui s'attache aux descriptions méticuleuses de la nature se jette dans « une stérile profusion » de traits, capables d'éblouir et de fatiguer la vue (3). Quand on prépare un article, il est nécessaire d'établir premièrement un plan solide et détaillé. Ma tragédie est faite, disait Racine, je n'ai plus qu'à l'écrire. Mais cette dernière partie de la composition est une œuvre laborieuse. Il faut être clair d'abord ; et le reste (4) ! Parfois un simple billet exige une multitude de ra-

(1) « En général, on doit éviter de mêler les genres » (A Vitrolles, 7 novembre 1841). « Le sujet détermine le ton général » (*Esquisse*, loc. cit.).

(2) *L'art pour l'art* constituait une doctrine si opposée à celle de La Mennais, qu'il ne comprit point l'âme harmonieuse de Maurice de Guérin. Les douleurs du pur artiste lui échappaient. (Il serait intéressant de lire à ce sujet les articles d'Hippolyte de la Morvonnais, perdus dans la *Vigie de l'Ouest*, journal de Saint-Malo et de Saint-Servan, nos du 7 juillet et du 4 août 1840) C'est ainsi qu'en 1836, il envoie à Lamartine une lettre de félicitation pour *Jocelyn*, et d'invitation à devenir le poète du peuple. Il écrit : « une seule bénédiction sortie de leur pauvre cœur souffrant serait encore plus douce que toute gloire possible. » Honte au chanteur inutile !

(3) *Esquisse*, loc. cit. — (La librairie Garnier a réuni en un volume in-12, intitulé *De l'Art et du Beau*, les belles pages de La Mennais consacrées à cette question dans le tome 3e de l'*Esquisse d'une philosophie*.)

Les *Affaires de Rome*, publiées en 1836, contiennent de délicieuses descriptions ; mais elles ne sont pas poussées à la minutie, et l'homme n'en est jamais absent.

(4) A Vitrolles, 12 décembre 1837 : « mon article est à peu près disposé entièrement ; je l'écrirai ensuite, ce sera clair, je crois, mais voilà tout ».

Digitized by Google

tures (1). N'est-ce pas Lacordaire qui trouva cette belle expression « se crucifier à sa plume ? » L'artiste et le penseur connaissent ce tourment.

Aussi bien surprenons La Mennais dans son atelier, et voyons la pratique de cet ami d'Horace (2). Car « les exemples vivants sont d'un autre pouvoir ».

Ceux-ci, je les puiserai dans le manuscrit des *Paroles d'un croyant*. A s'en tenir au récit de Sainte-Beuve, ce petit livre aurait été composé en quelques jours, dans une sorte d'ivresse sacrée, qui méprise les hésitations et les retouches. Rien n'est moins exact. L' « assez mince cahier d'une fine écriture », et nerveuse, que le célèbre critique tint entre les mains, porte quantité de mots barrés et de surcharges (3). Les feuilles montées sur onglet, et reliées ensuite, mesurent dix centimètres de large, et légèrement plus de quinze centimètres en hauteur. Elles sont divisées en deux par un pli longitudinal, qui crée une double colonne. Celle de gauche sert au texte courant, modifié d'une manière fréquente, celle de droite a été réservée aux additions et aux transformations plus étendues. Le document précieux est conservé à la Bibliothèque Nationale (4). En outre, nous extrairons quelques variantes inédites des *Amschaspands et Darvands*. Sur la

(1) Roussel, *Lamennais*, t. I, p. 47; p. 183.

(2) Son oncle, Robert des Saudrais, qui lui servit de précepteur, admirait vivement Horace ; et, dans une lettre du 7 mars 1819, La Mennais appelle l'auteur des Odes et de la Lettre aux Pisons : « mon poète favori ». (A Benoît d'Azy). Il dira un jour pourquoi la lyre de ce latin possède tant de charme (*De l'Art et du Beau*, p. 254-256).

(3) « Fine écriture », disait Sainte-Beuve. Avec non moins de justesse M. de Coriolis (30 septembre 1827) félicitait La Mennais en ces termes : j'ai reconnu « votre jolie écriture... Vous écrivez comme vous concevez, *nettement* ».

(4) Cote : *Fr. Nouvel. Acq.* 4275.

Digitized by Google

couverture bleu-pâle du volume que nous possédons, l'auteur a marqué « vu », et, sur les marges des pages, il indique au crayon rouge plusieurs fautes à faire disparaître, et de très rares changements à opérer. Mon exemplaire appartient à la « troisième édition » (1), nouveau témoignage que ce prêtre, si dédaigneux de la gloire littéraire (2), n'était pas facilement satisfait de son labeur de styliste.

Maintenant, le tableau placé sous les yeux du lecteur notera les emprunts aux *Paroles d'un croyant* de la

(1) *Amschaspands et Darvands* par F. LAMENNAIS. Troisième édition. Paris, Pagnerre, 1843.

Ce livre est une satire. La société est pourrie, et ceux qui brillent dans le monde se sont élevés « par de sales emplois ». Des hommes comme Guizot, Thiers, Cousin, épuisent le mépris d'Alceste (ch. XXXVI). Pourtant, au milieu des violences du pessimiste, que de nobles choses sur la sainteté du mariage et l'organisation de la famille (ch. XXIV) ; quelle grande page sur la mission sociale de la femme (ch. LII) ; quel bel hymne à la magnificence de la nature (ch. XXI). Les « Feuilles éparses » du chapitre LIII manifestent éloquemment la richesse de sa poésie. Suivant les conseils de ses amis, il réunit en un petit volume, intitulé *Une Voix de prison*, ces fragments du chapitre LIII ; il y ajouta seulement trois nouvelles pièces.

(2) Dans une lettre à Marion, du 18 novembre 1836, il parle de son ouvrage « *Affaires de Rome* », et dit : « Si je tenais à cette vanité qu'on appelle gloire littéraire, j'aurais lieu d'être plus que satisfait. Mais, sincèrement, il est peu de chose à quoi j'attache moins d'importance. Quand j'écris, j'ai en vue un tout autre objet, et je ne pourrais pas écrire deux pages si je n'étais soutenu par la pensée toujours présente de ce but à atteindre. » Jean-Jacques Rousseau affirmait, lui aussi, que « si l'idée d'un devoir à remplir » ne l'eût soutenu, il aurait « jeté cent fois » son papier « au feu » (*Lettre à M. D'Alembert sur les spectacles*, Préface). — Et tous les deux assuraient chaque jour être à bout de forces, et ne souhaiter que la paix.

« Hélas ! Pascal, on voit bien que vous êtes malade », riait l'impertinent Voltaire. — « On voit bien que vous ne l'êtes pas ! » pouvaient répondre La Mennais et Rousseau.

Digitized by Google

lettre P, suivie du numéro du chapitre, et du numéro du verset ; je renverrai à l'autre livre avec la lettre A, suivie du numéro du chapitre, et du chiffre de la page.

DU SUBSTANTIF ET DE L'ÉPITHÈTE

[La Mennais avait d'abord écrit :]	[Puis il adopte la forme suivante :]
«Une longue et sinistre plainte»	« Et l'on entendit un sourd murmure, « une longue plainte, et chacun « trembla dans son cœur (P, III, 5). Il a supprimé *et sinistre*, parce que cette plainte, longue, et qui fait trembler, ne peut qu'être sinistre. Ce dernier adjectif produirait du délayage.
« L'Amschaspand tout enflé d'une morgue pédante » (A, XXIII, 124).	Voulant rendre le langage de l'Amschaspand plus dédaigneux, il préfère « une morgue *pédantesque* ». La terminaison nouvelle donne au mot l'air d'un sifflement de mépris.
« Le lendemain on se retrouve avec ses passions, ses cupidités insatiables » (A, XXXV, 202).	Il a supprimé le qualificatif *insatiable*, qui lui paraît contenu dans le substantif précédent, et la phrase marche ainsi plus énergique, étant débarrassée de tout remplissage.
« et ôté la force à leurs bras ».	« La Peur avait transi leur âme et ôté *le mouvement* à leurs bras. » (P, III, 10.) Dans la rédaction définitive il a choisi l'effet plutôt que la cause ; la cause ne parle qu'à l'intelligence ; l'effet tombe sous les sens, et le terme qui l'exprime est plus populaire.
« des rires, des sanglots, des grincements ».	« Je n'entendis plus que des voix confuses, des rires, des sanglots, *des blasphèmes*. » (P, III, 13.) Il n'avait traduit d'abord l'horreur morale que par des phénomènes purement physiques ; il a voulu jeter à la fin un mot qui exprimât un péché satanique, comme pour éclairer le tableau de sa funeste lueur.

Digitized by Google

	Toutefois il faut avouer que, dans plusieurs cas, le motif des préférences de l'artiste nous échappe. Pourquoi adoptez-vous ce vocable ? demandera-t-on. — Je ne sais trop ! répondra-t-il ; mais je trouve qu'il va mieux !
	Les deux exemples suivants rentrent dans cette catégorie de choix rebelles à l'analyse :
« des tourbillons de poussière dans la plaine ».	« Je vois des tourbillons de poussière dans *le lointain.* » (P, II, 12.)
« pourquoi elle a tressailli » (1re leçon) « pourquoi elle tressaille » (2e leçon).	Posez la main sur la terre, et dites-moi pourquoi *elle a tressailli* ». (P, II, 2.)
	Ainsi dans le texte de l'édition originale, l'auteur reprend le temps passé qu'il avait abandonné pour le temps présent (1). Ce qui l'a fait hésiter, c'est probablement une question d'harmonie. Et la question d'harmonie est grave pour un poète, même dans les petits détails. « Nous l'allons montrer tout à l'heure »

(1) Sainte-Beuve n'a donc pas corrigé SEUL les épreuves d'imprimerie, malgré ce qu'il fait entendre dans son article du 23 septembre 1861, sans quoi il s'en fût tenu à la dernière leçon, bien marquée, du manuscrit. Autre preuve que le venimeux critique des *Nouveaux Lundis* a exagéré son rôle : il s'attribue l'honneur d'avoir rayé le fragment relatif au Saint-Siège, et d'avoir pratiqué en dehors de l'auteur cette suppression significative. Or La Mennais, AU COURS DE L'IMPRESSION, écrivait à Benoit d'Azy : « J'ai retranché seulement ce qui regardait directement le pape, parce qu'on m'aurait supposé en cela des sentiments bas ». (Lettre du 29 mars 1834.)

La première édition des *Paroles d'un croyant* parut sans nom d'auteur. Sainte-Beuve laisserait croire le contraire.

Digitized by Google

ETUDE D'HARMONIE

[La Mennais avait d'abord écrit :]	[Puis il adopte la forme suivante :]
« Le fils a *envoyé* l'Esprit consolateur...*et il a renouvelé, et renouvellera* la face de la terre. »	« Le Fils a *promis d'envoyer* l'Esprit consolateur, l'Esprit qui procède du Père et de lui, et qui est leur amour mutuel : *il viendra et renouvellera* la face de la terre, et ce sera comme une seconde création ». (P, I, 5.) Il a évité l'hiatus, et une répétition pleine de lourdeur.
« et dis-moi (1re leçon) et dis-nous (2e leçon) ce que tu aperçois ».	« et annonce ce que tu vois » (P, II, 5). Il a voulu fuir la consonnance *oi* (dis-*moi*, aper*çois*) ; puis le mot vulgaire (*dis*), pour le remplacer par une expression plus précise (*annonce*). *Ce que tu vois* ne contient plus l'hiatus de « ce que *tu* aperçois ».
« Elle commença il y a dix-huit siècles. Le Verbe répandit...»	« Il y a dix-huit siècles, le Verbe répandit la semence divine. » (P, I, 6). « Commen*ça il y a* » provoquait de mauvais sons un concours odieux ; et la crainte de l'hiatus inspire à l'écrivain une nouvelle forme plus svelte que la première.
« Comme l'archange Michel combattant contre Satan. »	« Je vois un peuple combattre comme l'archange Michel combattoit contre Satan » (P, II, 15.) L'oreille était blessée par la consonnance de deux nasales semblables, dans « combat*tant* contre Sa*tan* ».

TENUE DE LA PHRASE

L'auteur des « cinquante pages de grand style les plus belles » (1) du siècle écoulé était donc un « tyran des mots et des syllabes ». Vous le constaterez encore

(1) Ces paroles sont d'Ernest Renan, dans son article sur *M. de Lamennais*, publié par la *Revue des Deux-Mondes*, en 1857 (tome X).

Digitized by Google

dans des exemples plus larges. Il a parfaitement mérité cette sentence qu'un littérateur très délicat a prononcée à son sujet : « Bien écrire suppose une discipline austère, une habitude de châtier sa pensée et d'en sacrifier les excès, qui sont inconciliables avec l'infériorité ou le désordre de l'esprit (1). »

[La Mennais avait d'abord écrit :]	[Puis il adopte la forme suivante :]
« Marie, la Vierge sainte l'enveloppe dans son manteau, et, souriant d'un sourire de mère, l'emporte. »	« Non, il n'est que blessé. Marie, la Vierge-Mère, l'enveloppe de son manteau, lui sourit et l'emporte pour un peu de temps hors du combat. » (P, II, 16.) L'épithète de *sainte* ne caractérisait pas le rôle de la Vierge dans cette peinture. La préposition *dans* présentait une forme moins légère. *Souriant d'un sourire de mère* était long, et d'ailleurs ne pouvait être conservé, le qualificatif de mère se trouvant transporté au nom de Vierge ; il est heureux enfin que ce complément de « Marie » ait subi une refonte, les chapitres subséquents nous réservent assez de sourires : l'un « ineffable » (XI, 8), le second « n'est pas de l'homme » (XIII, 8), le troisième est « affreux ». (XXXIII, 28.) Le remaniement de la strophe n'a rien perdu des meilleurs traits de la phrase première ; et l'allure est plus fine. *Et vera incessu patuit dea.*
« Je vois un troisième peuple sur lequel six monarques ont posé le pied, et toutes les fois qu'il essaie de faire un mouvement, ils lui enfoncent leurs poignards dans la gorge. »	« Je vois un troisième peuple sur lequel six rois ont mis le pied, et toutes les fois qu'il fait un mouvement, six poignards s'enfoncent dans sa gorge. » (P, II, 18.) *Monarques.* Il a craint peut-être, comme dit Pascal, de « masquer la nature et la déguiser » avec ce

(1) RENAN, *loc. cit.*

Digitized by Google

terme solennel. Au surplus, la terminaison de ce mot liée au suivant favorisait un ensemble de sons douteux : « *monarques ont posé* ».

Essaie de faire, cela traîne.

Ils lui enfoncent. Deux pronoms de la même personne et du même genre, occupant tous les deux le rôle de sujets dans une même phrase, où ils se rapportent à des personnes différentes,(il essaie ; ils enfoncent); c'est un écueil à redouter. La simplicité de la phrase est au moins blessée, quand sa clarté n'en souffre pas sérieusement.

Six poignards s'enfoncent dans sa gorge, cela fait image.

« La bête dont la faim revient toujours ».

« Ceux qui pensent ainsi en eux-mêmes sont marqués pour être la pâture de la bête *qui vit de chair et de sang* ». (P, IV, 10.)

Qui ne sentirait combien cette finale de verset et de chant est supérieure au tour choisi d'abord ? Elle éclate *ore rotundo*. Et Dante peint de cette manière les monstres de sa forêt.

« Et l'homme qui avoit ainsi trompé ses frères amassa de plus grandes richesses que celui qui les avoit enchaînés. »

« Et l'homme méchant, qui avoit menti à ses frères, amassa plus de richesses que l'homme méchant qui les avoit enchaînés. » (P, VIII, 30.)

Le poète impose un contour énergique à sa strophe, en simplifiant sa rédaction primitive. *Ainsi* et *grandes* peuvent disparaître ; *que celui qui*, locution rocailleuse, invite à la répétition de *l'homme méchant*, et cette répétition semble augmenter la force de la pensée ; *avoit menti à ses frères* contient plus de mordant que le verbe « tromper ».

« Jamais l'âme ne fut plus contristée par des souffrances aussi profondes, par un assemblage aussi effrayant de toutes les misères, de toutes les douleurs *de l'âme et du corps.* » (A, XI, 63.)

Il a jugé que les dernières lignes de sa phrase étaient chargées d'une sorte de pléonasme à queue. Il les a réduites à cette forme « ... un assemblage aussi effrayant de toutes les misères et de toutes les douleurs. »

Digitized by Google

« *Considère* les religions, les institutions, les lois, je ne dis pas que tout y soit de moi : non, il y a là un certain fonds qui nous résiste invinciblement. » (A, XXXIII, 192.)	C'est un Esprit mauvais qui parle. Pour insinuer dans son langage une ironie débordante de vivacité, l'artiste enlève le premier verbe. Nous lisons alors : « Les religions, les institutions, les lois ! je ne dis pas que tout y soit de moi... »
« Et j'entendis cette parole (1). »	« Et cette parole vint à mon oreille. » (1) (P, XI, 8). Le poète voulait mettre de la variété dans son style de prophète, et le ton du morceau rend toute naturelle cette expression ordinairement pompeuse.
« Si vous ne vous aimez les « uns les autres, qui vous « aimera ? si vous n'aimez « point les autres ? et com- « ment aimeroit-on les autres « si l'on n'étoit pas toujours « prêt à les secourir ? « Qu'y a-t-il de plus foible que « l'hirondelle ? Cependant, « quand paroît l'oiseau de « proie elles parviennent à le « chasser, en se rassemblant « autour de lui, et le pour- « suivant toutes ensemble. « Soyez comme le passereau « et comme l'hirondelle et « nul ne pourra rien contre « vous. »	Il a barré la strophe *si vous ne vous aimez*, sur laquelle il a tâtonné un instant, et qu'il a délaissée ensuite, l'estimant médiocrement expressive. Mais il s'est attaché à la comparaison qui vient après. Il l'a développée, l'organisant avec nombre et richesse. La formule banale *soyez comme*, qui servait de conclusion, a été remplacée ; et l'appendice sans force ni grâce *nul ne pourra rien contre vous* a été supprimé. Voici la similitude repétrie : « Qu'y a-t-il de plus foible que le pas- « sereau, et de plus désarmé que « l'hirondelle ? cependant, quand « paroît l'oiseau de proie, les hi- « rondelles et les passereaux par- « viennent à le chasser, en se ras- « semblant autour de lui, et le « poursuivant tous ensemble.

(1) Passage du chapitre X dans le manuscrit et dans l'édition originale. — Ce chapitre X est devenu le XIe de l'édition courante, La Mennais ayant ajouté, pour expliquer plus nettement sa pensée, un chapitre supplémentaire, qu'il composa probablement en juin 1834. Une lettre du 8 de ce mois, adressée à Benoît d'Azy, permet de le supposer. En tout cas, cette addition se remarque dans la troisième édition. (in-8° de 239 pages ; chez Renduel ; 1834. — Je n'ai pu consulter la seconde).

Digitized by Google

« Prenez exemple sur le passereau et « sur l'hirondelle. » (P, VII, 6-7.)
Ainsi le génie du poète « s'adresse au cœur par toutes les tendresses, à l'esprit par tous les artifices, à l'âme par tous les enthousiasmes(1). »

RESPECT DE L'IDÉE

Une phrase exquise séduisait le lyrique d'*Une Voix de prison*, mais il n'immola jamais la pensée au charme du bien dire. Certaines de ses corrections n'ont pour but que de répandre une absolue clarté sur sa pensée, et de l'exposer avec une loyauté lumineuse.

[Il avait d'abord écrit :]

« Affranchissez donc votre travail, affranchissez vos bras, et vous n'aurez rien à envier au riche. »

[Il adopte la forme suivante :]

« Affranchissez donc votre travail, « affranchissez vos bras, et la pau- « vreté ne sera plus parmi les « hommes qu'une exception per- « mise de Dieu, pour leur rappeler « l'infirmité de leur nature et le « secours mutuel et l'amour qu'ils « se doivent les uns aux autres. » (P, IX, 16.)

La première forme lui sembla traduire le rêve d'un utopiste, et lui parut susceptible d'égarer les âmes simples. Par délicatesse et par droiture, il compléta sa pensée, et la remplit d'espérance et de bonté.

Complétons notre étude sommaire sur le style de La Mennais, par la recherche des particularités qui, chez cet écrivain, excitaient ou accompagnaient la production intellectuelle. Chaque artiste n'a-t-il pas ses habi-

(1) Telle est la louange qu'offrit à La Mennais le jeune chantre des *Odes et Ballades*, dans un compte-rendu qu'il publia de l'*Essai sur l'Indifférence*. (L'article de V. Hugo parut dans *La Muse française*, tome 1, Paris, Tardieu, 1823, pp. 91-105).

Digitized by Google

tudes et ses manies, en apparence de médiocre intérêt et de création factice, mais auxquelles il se montre profondément attaché, et qu'on ne saurait atteindre sans lui causer une souffrance et interrompre peut-être son activité cérébrale ? Depuis le degré de lumière jusqu'à la couleur de l'encre, rien ne lui est indifférent. Ses procédés les plus chers sont parfois difficiles à qualifier. Barthélemy se couchait dans un hamac, et la Furie descendait au milieu du silence nocturne l'inspirer là. « C'est incroyable ! » s'écriait Béranger-la-chanson (1). Moins bizarre, le grave Tertullien du XIXe siècle se promenait sur sa terrasse plantée de tilleuls, méditait, et formait la phrase dans sa tête, cependant que son canif martyrisait ses ongles (2). — Privé de cigarettes, tel feuilletoniste en réputation demeure incapable de rédiger l'article attendu (3). L'abbé-prophète était avide de tabac à priser (4). — Avant d'avoir pris une tasse de moka, Malebranche scrutait difficilement les arcanes de la philosophie (5). L'autre penseur sacrifia le thé et le café du matin soit au cho-

(1) N. Peyrat, *Béranger et Lamennais*, p. 222.

(2) Peigné, *Lamennais*, Paris, 1864, p. 45.

(3) Guy de Maupassant, dans *Bel-Ami*, (chapitre 3) a peint le « Je ne puis travailler sans fumer ».

(4) On le voit, dans une lettre du 13 juin 1825, demander à Benoît d'Azy l'envoi de « huit espèces de tabacs rares, comme tabac d'Espagne, Macouba, Mazulipatam, etc. »

(5) Le P. Adry raconte que Malebranche fut « un des premiers qui se servirent du café à Paris ; il en a fait usage pendant plus de cinquante ans ; souvent il le prenait avec un petit morceau de pain trempé ; quelquefois il y mettait du beurre ; il le prenait aussi au lait, mais le plus ordinairement à l'eau. Il n'était guère en état de s'appliquer avant de l'avoir pris » (*La Vie du R. P. Malebranche* par le P. André, éditée par Ingold ; Paris, Poussielgue, 1886 ; p. 419).

Digitized by Google

colat (1), soit à la bouillie de pommes de terre (2) ; son estomac reconnaissant lui permettait alors les élévations de l'esprit. — D'une mise toujours soignée, Buffon aimait les habits galonnés, et la légende, qui n'est point sotte, le représente traitant de la nature en manchettes de dentelle (3). Dans l'appartement où il compose, le gentilhomme breton se contente d'une redingote grise aux coudes râpés (4). — Un logis embaumé d'un air de propreté, de paix, et de simplicité extrême, plaisait à Jean-Jacques Rousseau (5). Il y faisait sa besogne avec entrain. La chambre du croyant trahissait des goûts semblables, avec quelque chose de plus austère et de plus religieux (6). Son secrétaire était un meuble de l'ancienne mode, sans ornements, à charnière de cuivre et

(1) « Je suis obligé de prendre quelque chose le matin, et je crains le thé et le café, voilà pourquoi je me pourvois de chocolat » (lettre du 23 janvier 1828 ; in Blaize, *Œuvres inédites de F. Lamennais*, t. II, p. 71.).

(2) Peigné, *loc. cit.*, p. 44.

(3) Buffon, l'un des plus remarquables dans le très petit groupe des génies tranquilles et sains, n'a aucune ressemblance avec La Mennais. — E. Faguet, *Etudes littéraires, XVIIIe siècle* (1890). A. Hallays, *Montbard* (feuilleton des Débats, 31 octobre 1902.)

(4) H. de la Morvonnais, *Esquisses bretonnes*, (datées de décembre 1833, publiées dans *L'Hermine* en 1901-1902), *L'Hermine*, t. XXV, p. 126. — Peigné, *loc. cit.*, p. 40. — Le poète des *Odes et Ballades* a peint un portrait vivant, quoique fort arrangé, du La Mennais dans sa quarantaine. J'y remarque cette particularité : l'abbé « portait une redingote usée de gros drap gris... » (*V. Hugo raconté par un témoin de sa vie*, t. II, ch. XXXVIII « Lamennais confesseur de V. Hugo »). — Peyrat, *loc. cit.*, p. 115.

(5) Bernardin de Saint-Pierre a décrit le petit logement du vieux Jean-Jacques. (L. Brunel, *Extraits de J.-J. Rousseau*, publiés avec une introduction et des notes ; 3e édit., Paris, Hachette, 1896 ; p. LIV-LV).

(6) La Morvonnais, *Esquisses*, (in *L'Hermine*, t. XXV, p. 126).

Digitized by Google

tiroirs multiples (1) ; sur ce bureau il ne tolérait autre chose qu'une écritoire, quelques plumes, et du papier de petit format à tranches dorées (2). Il ne supportait pas les livres parsemés, les feuilles vagabondes (3). — Montaigne aurait écrit difficilement auprès du feu ; il s'amuse même à nous dire qu'il porte « les iambes et les cuisses non plus couvertes en hyver qu'en esté » (4). C'est un avantage que l'épicurien gascon avait sur notre dogmatiste. Ce dernier chérissait le foyer (5), sentant le cerveau quasi paralysé par le froid. — Malgré une santé chétive, il resta merveilleusement laborieux. Il pouvait fournir quinze heures de travail, par jour (6). Casanier, dédaigneux des relations purement mondaines (7), sujet à des insomnies

(1) J'ai vu ce secrétaire dans la Villa des Roses, à Combourg, chez M. Victor Thomas, qui publiait alors un petit volume de poésie, plein de promesses (*Par la lande*, Rennes, Caillière, 1891. — Dans la Préface, M. Louis Tiercelin mentionnait ce meuble : « N'est-ce pas, d'ailleurs, sur un bureau qui fut le sien que vous écrivez vos vers »)

(2) Peigné, *loc. cit.*, p. 45.

(3) La Morvonnais, *Esquisses*, (in *L'Hermine*, t. XXV, p. 126).

(4) *Essais* de Michel de Montaigne : « Toute chaleur qui vient du feu m'affoiblit et m'appesantit... ie prends plustost toute aultre façon d'eschapper au froid. » (Livre III, ch. XIII.)

(5) Peigné, *loc. cit.*, p. 40 et p. 97. — Roussel, *Lamennais*, t. II, p. 366. — « Je vous écris, mes bonnes chères amies, du coin de mon feu, que je ne quitte guère et où je me trouve fort bien ». (A Mlle de Lucinière, 12 novembre 1825). « Cette idée de passer les Alpes me tourmente, moi qui ne peux sans effort quitter le coin de mon feu. » (A Berryer, 30 janvier 1826.)

(6) Peigné, *loc. cit.*, p. 44. — Peyrat, *loc. cit.*, p. 109 ; « on m'écrit qu'il se consume en travail » p. 159 ; « il serait bon qu'il ne travaillât pas trop », p. 201. — Roussel, *loc. cit.*, t. II, p. 366. — « Ma santé se soutient malgré un *travail de quinze heures par jour*, ou plutôt ce travail l'a rétablie. L'activité m'est bonne. » (A l'abbé Jean, 28 juin 1848.)

(7) Peigné, *loc. cit.*, p. 41-43. — A Marion, 6 mars 1839. « Je passe presque toute ma vie dans ma chambre, tête à tête avec

Digitized by Google

qu'il consolait par la lecture (1), curieux des langues et des sciences, il acquit des connaissances étendues et sérieuses (2). Une promenade à cheval lui faisait du

moi-même. » — Le règlement auquel s'astreignent les ecclésiastiques et les nécessités du travail avaient fortifié son goût des journées à compartiments presque immobiles : Aussi, disait-il, tous mes jours se ressemblent, et je ne m'en plains pas, car il y a « quelque douceur dans l'habitude » (A Marion, 8 mars 1837).

(1) A Marion, 28 novembre 1836 : « Ce qui me fatigue le plus, c'est l'insomnie. Je n'ai pas dormi deux heures la nuit dernière, mais je lis et le temps se passe ».

(2) De bonne heure il eut un goût vif des langues, des littératures et des philosophies. L'italien et les auteurs qui ont illustré cet idiome l'agréaient singulièrement. Il suivait de près le mouvement des idées en Allemagne, et, lorsqu'il traversa Munich, il eut des conférences avec Schelling (A Vitrolles, 13 décembre 1832, 13 septembre 1833). Ses rapports avec Auguste Comte mériteraient une étude spéciale (W. Gibson, *The abbé de Lamennais and the liberal catholic movement in France*, London, 1896, p. 278, p. 291. Et *Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 février 1903, p. 876). Quant aux sciences, il ne cultiva d'abord que les mathématiques, et professa cette partie au collège de Saint-Malo, qui servait à la fois de maison d'enseignement secondaire et de grand séminaire. Plus tard il étudia la physique, la chimie, la physiologie (A Vitrolles, 30 juin 1834), et soumit au fameux Arago les chapitres scientifiques de l'*Esquisse*. Après avoir dédaigné « peinture, sculpture, et tout ce qui s'ensuit » (A Benoit d'Azy, 4 avril 1819), il devint maître de notions techniques suffisantes pour écrire quelques-unes des excellentes pages *De l'Art et du Beau*. La musique l'enthousiasmait, il aimait jouer de divers instruments, et donna son affection à Liszt.

Il semble qu'une intelligence ainsi nourrie doit exciter une attention respectueuse, lorsqu'elle aborde le domaine des idées pures ; qu'un prêtre, qui a créé dans le catholicisme français deux mouvements de conséquences étendues et fortes, comme l'ultramontanisme et le socialisme chrétien, est digne d'autre chose que de l'appréciation de M. Renan, résumée en ces lignes : « ce ne fut ni un politique, ni un philosophe, ni un savant. » Sainte-Beuve est plus amer. Pour le lundiste, l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* est un lettré plutôt inférieur, connaissant le latin d'une manière

Digitized by Google

bien (1). L'après-midi, la taille des arbres lui procurait une distraction (2). Il trouvait, amateur d'accordéon et de piano, un délassement dans la musique (3). Aux années les plus brillantes de sa vie, il réunissait ses disciples après le repas du soir, heureux de leur lire quelque morceau de sa composition, et surtout de présider l'entretien (4). Ecouté, il charmait ses auditeurs (4). Entraîné, il s'élevait du vol de l'aigle, et son verbe magnifique subjuguait (5). Plus tard il se rappellera les soirées de Bretagne (6) ; « et le maître tombé de toute sa hau-

médiocre, et le grec encore moins ; mais envisagé à titre d'homme d'action, il n'a droit qu'à l'épithète de « maniaque ».

Conclusion de Sainte-Beuve : Hélas ! La Mennais ! que n'avez-vous composé mon livre sur Virgile ; il vous fallait être humaniste selon ma formule : vous eussiez respiré jusque dans la lie des Hellènes un arôme capiteux ; et comment ne sûtes-vous pas conquérir les faveurs de l'Etat : seul, il décore élégamment les poitrines et les boutonnières ! — Conclusion de Renan : Hélas ! La Mennais ! que n'étiez-vous ironiste à ma façon ; philologue, suivant mes procédés ; vraiment, vous manquâtes de nuances ! — Et le chœur des deux bons apôtres : « Moi ! moi ! dis-je, et c'est assez ! » — Tant il est démontré qu'aucun critique ne peut sortir de l'analyse subjective, non pas même M. Ferdinand Brunetière.

(1) « Nous nous en retournerons sur des chevaux », écrit-il à l'abbé Jean, son frère, dans une lettre de 1812 (Blaize, t. I, p. 123). Il aimait ce mode de locomotion, comme on en verra les preuves à travers sa correspondance. Toutefois, entré dans les ordres, il eut des scrupules, et, si je ne me trompe, il fit moins usage du cheval.

(2) Peigné, *loc. cit.*, p. 46.

(3) Peigné, *loc. cit.*, p. 56. — Peyrat, *loc. cit.*, p. 119 ; « je lui voudrais voir son piano » p. 201.

(4) Peigné, *loc. cit.*, p. 47. Peyrat, *loc. cit.*, p. 117. E. D. Forgues, *Notes et souvenirs* (en tête de la *Correspondance de Lamennais*), pp. LXVI-LXVII ; CVI-CVII.

(5) Morvonnais, *Esquisses*, (in *L'Hermine*, t. XXV, p. 181). Peigné, *loc. cit.*, p. 48-49. Peyrat, *loc. cit.*, p. 116, p. 206-207.

(6) « Hier encore » j'entendais un des hommes qui ont vécu avec La Mennais à La Chénaie, « parler avec attendrissement de ces

Digitized by Google

teur » savourera l'âcreté des amitiés disparues. La place que Combourg occupait dans l'imagination de Chateaubriand, La Chênaie l'occupait dans le cœur de La Mennais. L'âme de ces deux immortels poètes n'avait qu'une patrie, et partout ailleurs gémissait de l'exil.

F. Duine.

beaux jours passés dans le travail, la méditation et la prière. » Il se souvenait avec charme de ces « belles improvisations au repas du matin et du soir », où l'écrivain, entouré de disciples, « lui paraissait un Platon chrétien dictant son Banquet ». Il n'avait point oublié « ces longues promenades sur les bords de la Rance, et ces entretiens religieux, près de l'étang, sous les grands arbres, à l'ombre desquels furent écrites depuis les *Paroles d'un croyant.* » (*Félicité Robert de la Mennais* par T. Desmazières de Séchelles ; articles bien ignorés, quoique curieux, parus dans *Le Commerce breton*, journal de Saint-Malo et de Saint-Servan ; nos des 10, 14, 17, 21 et 24 août 1861). On comprend que La Mennais écrive : « Oh ! si vous saviez, mon ami, combien je regrette La Chênaie ! » (A Marion, 23 novembre 1833) ; et de nouveau : « Rien ne saurait pour moi remplacer La Chênaie » (A Marion, 31 janvier 1834).

Digitized by Google

LA BRETAGNE
A L'ACADÉMIE FRANÇAISE
AU XIXe SIÈCLE

I. — BIGOT DE PRÉAMENEU
(Suite) (1)

III. — LE JURISCONSULTE ET LE LÉGISLATEUR

La Convention, achevant de détruire tout ce qui restait de l'ancien régime, avait en 1795 supprimé les Académies; mais la même main qui jetait aux vents la poussière « des Sociétés littéraires patentées par la nation » ne devait pas tarder à les faire renaître sous une forme un peu différente. La Constitution de l'an III, datée du 3 fructidor (22 août 1795), contenait un article ainsi conçu : « Il y a pour toute la République un *Institut National* chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences » ; et le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), la veille même du jour où l'Assemblée déclara sa mission remplie et se sépara, elle adopta une loi qui organisait le grand corps destiné à faire revivre avec d'importants changements les anciennes académies. Le nouvel Institut, organisé suivant les principes de l'Encyclopédie, se composait de trois classes : la première assignée *aux sciences mathématiques et physiques*, la seconde *aux sciences morales et*

(1) Voir la *Revue* de janvier 1904.

Digitized by Google

politiques, et la troisième *à la littérature et aux Beaux-arts*. Chacune de ces classes était divisée en plusieurs sections et composée de membres résidents et de membres non résidents. Enfin l'un des articles de la loi du 3 brumaire avait attribué au Directoire la nomination de 48 membres, deux par section, qui devaient élire les quatre-vingt-seize autres ; et c'est ainsi que les membres directement nommés de la classe des Sciences morales, parmi lesquels se trouvaient entre autres Volney, Bernardin de Saint-Pierre, Cambacérès, et Delille de Salles, choisirent Bigot de Préameneu, sans l'en avoir prévenu, comme l'un des *membres non résidents* de leur classe. Cette nomination fut ratifiée par le Directoire, le 2 germinal an IV (22 mars 1796).

Mais il ne suffisait pas aux amis de Préameneu de lui avoir décerné cet honneur lointain; ils le décidèrent bientôt à revenir à Paris ; et le 25 germinal an V (14 avril 1797), il fut nommé à l'une des quarante-huit places de juges du tribunal de la Seine. Le lendemain, ses collègues le choisirent comme président d'une des sections de ce tribunal.

Bigot put alors prendre une part active aux travaux de l'Institut ; mais ce ne fut que deux ans plus tard. peu de jours après le 18 brumaire, qu'il fut nommé *membre résident*. Il avait eu pour cette nomination des concurrents redoutables, et quelques-uns en particulier qui avaient joué un rôle actif dans la nouvelle Révolution. Or, Bonaparte, devenu premier consul, faisait partie de l'Institut, dans la section des sciences, depuis le mois de décembre 1797. Il demanda des renseignements sur ce collègue qui venait d'emporter le vote sur ses zélés partisans; et ceux qu'il reçut furent tels que, six semaines après, ayant à réorganiser le tribunal de Cassa-

Digitized by Google

tion, il le nomma, le 19 pluviôse an VIII (8 février 1800), Procureur général près cette Cour. Bigot hésita quelque temps à accepter une charge aussi importante et répondit au Premier Consul qu'il n'avait pas une habitude suffisante de la parole, n'ayant exercé jadis que comme avocat consultant :

— « Vous lirez vos discours, répliqua Bonaparte ; je ne veux que me donner le temps de bien choisir et m'en imposer l'obligation » (1).

L'expérience fut bientôt concluante, car dès le mois d'août (le 24 thermidor an VIII) Bigot fut désigné, avec Tronchet et Portalis, pour rédiger le projet préliminaire du Code civil qui devait être soumis au Conseil d'Etat, puis au Tribunat et au Corps législatif.

Les trois commissaires n'avaient que quatre mois pour préparer cet important travail ; ils se mirent aussitôt à la besogne, et le projet fut prêt à être soumis à la section de législation du Conseil d'Etat à la fin de décembre.

« Ce corps, dit le duc de Rovigo dans ses *Mémoires*, tenait ordinairement trois séances par semaine. Elles commençaient à deux heures et finissaient à quatre ou cinq ; mais cet hiver le conseil ne se sépara jamais qu'il ne fut huit heures du soir et le Premier Consul ne manqua pas une seule de ses séances.

« Jamais il ne s'était tenu un cours de Droit public de cette importance. Le Conseil d'État comptait à cette époque une foule d'hommes dans la maturité de l'expérience et la force de l'âge ; aussi la discussion était-elle profonde, lumineuse, empreinte du cachet de la méditation. Le Premier Consul s'intéressait si vivement à ces débats que le plus souvent il retenait quelques conseillers d'Etat pour dîner et reprendre ensuite la discussion.

(1) Notice par Nougarède de Fayet, p. 19.

Digitized by Google

« La rédaction du Code civil achevée, ce grand travail fut porté avec les formalités ordinaires à la discussion du Tribunat. On avait déjà eu plusieurs occasions de s'apercevoir que ce corps deviendrait tôt ou tard un obstacle à la marche administrative du gouvernement. Quoique composé d'hommes d'un mérite reconnu, il s'était mis en hostilité avec le Conseil d'Etat. Il avait quelquefois montré une opposition qui tenait peut-être plus à l'esprit de corps et à la rivalité de talents qu'à l'intrigue et à une tendance à l'exagération. Le Premier Consul avait été prévenu de cette disposition, mais elle était si peu raisonnable qu'il refusait d'y croire. Il fit, comme je l'ai dit, faire la communication. Il ne tarda pas à reconnaître qu'il avait mieux auguré de ce Corps qu'il ne méritait. La discussion fut aigre, passionnée, minutieuse. On ne put plus se promettre de faire passer le code sans le mutiler. Le besoin de ce grand travail était vivement senti : mais comme il était à craindre que la même opposition ne se manifestât au Corps législatif et ne frappât ainsi de discrédit la première œuvre de la législation consulaire, on retira le projet. Les élections amenèrent des hommes plus sages au Corps législatif ; le Tribunat qu'on avait eu la prudence de réduire de moitié revint lui-même à un système moins hostile ; le code fut reproduit et adopté » (1).

Toutes ces péripéties furent laborieuses ; et dans l'intervalle Bigot fut nommé, le 30 frimaire an X (21 décembre 1801), *conseiller d'Etat* de la section de législation dont il devint président le 20 août 1802.

C'est en cette qualité qu'il fut chargé de soutenir, devant le Corps législatif, les chapitres du Code civil

(1) *Mém. du duc de Rovigo,* I, 438 à 440.

Digitized by Google

dont il était plus directement l'auteur, savoir ceux qui ont pour titre : Des absents, — Des actes respectueux pour le mariage, — De la paternité et de la filiation, — Des donations entre vifs et des testaments, — Des contrats et obligations conventionnelles en général, — De l'échange, — Des transactions, — De la contrainte par corps en matière civile, — De la prescription.

On doit reconnaître, à la seule inspection de ces titres, que son œuvre, dans l'élaboration du code, a été considérable. Je n'entreprendrai pas ici d'analyser dans le détail chacun de ces chapitres. Il y faudrait un des volumes de l'histoire du droit ; mais je choisirai dans la présentation de deux d'entre eux quelques passages oratoires qui donnent une idée de la méthode simple et lumineuse de notre législateur, et spécialement les débuts des exposés des motifs des projets de loi sur la paternité et sur la contrainte par corps. Ils montreront comment Bigot savait varier ses effets avec la nature même de son sujet, sans autrement s'embarrasser des artifices accessoires dont se servaient volontiers les rapporteurs des commissions des deux Chambres.

Le 20 ventôse an XI, Bigot portait à la tribune le titre relatif *à la paternité et à la filiation*. Entrant sans préambule dans le cœur de la question il s'exprimait ainsi :

« Législateurs.

Il est à regretter que, pour établir des règles sur les moyens de constater la paternité, la nature seule ne puisse plus servir de guide.

Elle semblait avoir marqué en caractères ineffaçables les traits de la paternité, lorsqu'elle avait rempli le cœur des père

Digitized by Google

et mère et celui des enfants des sentiments de tendresse les plus profonds et les plus éclatants.

Mais trop souvent les droits de la nature, qui devraient-être invariables, sont altérés ou anéantis par toutes les passions qui agitent l'homme en société. Les replis de son cœur ne permettent plus de les connaître et comment établir des règles générales sur les sentiments qu'on aurait à découvrir et à constater dans chaque individu ?

D'un autre côté, la nature a couvert d'un voile impénétrable la transmission de notre existence.

Cependant il était nécessaire que la paternité ne restât pas incertaine. C'est par elle que les familles se perpétuent et qu'elles se distinguent les unes des autres. C'est une des bases de l'ordre social ; on doit la maintenir et la consolider.

Il a fallu, pour y parvenir, s'attacher à des faits extérieurs et susceptibles de preuves.

On trouve un premier point d'appui dans cette institution qui, consacrée par tous les peuples civilisés, a son origine et sa cause dans la nature même, qui établit, maintient et renouvelle les familles, dont l'objet principal est de veiller sur l'existence et sur l'éducation des enfants, dont la dignité inspire un respect religieux, dans le mariage.

Les avantages que la société en retire doivent être principalement attribués à ce que, pour fixer la paternité, il établit une présomption qui presque toujours suffit pour écarter tous les doutes (1) ».

D'où dérive immédiatement la justification du célèbre principe : *pater est quem nuptiæ demonstrant*, suivie de celle des autres articles que nous connaissons tous.

Cela est clair, net, sûr de soi. L'orateur va droit au but, sans embarras, sans circonlocutions.

(1) *Code civil des Français*, suivi de l'exposé des motifs sur chaque loi présenté par les orateurs du gouvernement, des rapports faits au Tribunal, etc.

Digitized by Google

On a le sentiment de la parole du maître, qui en impose par la simple diction et qui n'a pas besoin d'appeler à son secours les redondances sonores et vides du rhéteur, ni l'appareil de la politique.

Quelle différence lorsqu'on compare cet exposé limpide avec le rapport fait au Tribunat sur le même sujet par le tribun Lahary au nom de la commission de législation !... Il faudrait juxtaposer les deux tableaux, comme je l'ai fait jadis dans la *Revue Européenne*, pour en mieux démontrer la valeur respective. Ce n'est qu'après une tirade de lieux communs sur les bases fondamentales de l'édifice social, et après une comparaison ronflante avec les principes de l'ancienne législation, que Lahary aborde enfin l'exposition et la discussion des articles du nouveau code, en les enveloppant de mille considérations accessoires, qu'il ne peut prendre dans son propre fonds et qu'il est obligé d'emprunter à d'Aguesseau et à Montesquieu, en les mettant en lutte l'un avec l'autre.

Il suffit d'avoir mis en présence ces deux procédés pour reconnaître combien la méthode personnelle qui ne cherche ses effets que dans le cœur de la question est supérieure à la seconde, toute en dehors et toute artificielle.

Cependant autre sujet, autre manière ; il y a des cas où un précis historique est nécessaire ; ce sont ceux qui présentent des actes législatifs de convention, pouvant changer avec les mœurs et la condition sociale des peuples. Tel est celui qui règle la contrainte par corps. Ici, Bigot est obligé de procéder par comparaison, puisque l'initiateur n'est plus la simple nature. Il le fait avec une lucidité parfaite, en débutant ainsi :

Digitized by Google

« Législateurs,

« Les règles établies dans le code civil sur la contrainte par corps sont conformes aux sentiments généreux et humains qui sont propres au caractère français ; elles sont conformes au respect que toute nation policée doit à la dignité de l'homme et à sa liberté individuelle... »

Mais je n'ai pas le loisir de reproduire ici tout l'extrait que j'ai donné jadis de ce volumineux exposé. Qu'on le relise dans le recueil des rapports de présentation du code, et l'on ne s'étonnera pas d'apprendre après cela, que lors de la réorganisation de l'Institut, en 1802, Bigot ait été choisi pour faire partie de la classe de la langue et de la littérature française qui reconstituait l'ancienne Académie avec le nombre traditionnel de quarante membres, parmi lesquels on avait appelé tous les anciens académiciens vivants. — Portalis, Volney, Cambacérès, Roederer, Cabanis, Garat, Bernardin de Saint-Pierre, Lacuée de Cessac, Sieyès et Chénier y entrèrent avec lui.

Peu après, Bigot fut nommé grand officier de la Légion d'honneur, membre du conseil général des Hospices de Paris (13 pluviôse an XIII) et membre du comité consultatif de la Légion d'honneur (29 germinal de la même année).

Au moment de la constitution de l'Empire, il était donc un des personnages considérables de l'Etat. En 1805, il fut désigné pour accompagner Napoléon lors de son couronnement comme roi d'Italie à Milan, avec mission d'organiser l'ordre judiciaire dans la Ligurie : et il en profita pour pousser ses excursions jusqu'à Naples où il eut l'occasion d'assister à une éruption du Vésuve. Il en transmit les détails à Cambacérès dans des

Digitized by Google

lettres qui furent publiées par les journaux de l'époque et qui montrent en lui un narrateur aussi exact et sincère de l'ordre naturel qu'un critique sagace et fin des faits de l'ordre moral. Qu'on en juge par le passage suivant extrait du *Moniteur Universel* du 4 octobre 1805 :

« Rome, le 20 août (2 fructidor).

« Mes compagnons de voyage (1) et moi, nous avons trouvé à Naples les habitants encore dans l'effroi du tremblement de terre dont je vous ai entretenu ; ils étaient surpris que le Vésuve jetât seulement de la fumée comme cela avait lieu depuis l'éruption du mois d'août de l'année dernière.

« Le 12 du présent mois (août) à dix heures du soir, nous nous disposions à nous rendre au sommet de cette montagne célèbre lorsqu'un grand mouvement dans la ville et le rassemblement du peuple sur les quais nous apprirent que le Vésuve était en éruption. On voyait de Naples une flamme très-vive sur un côté de la montagne, du sommet en bas, telle à peu près qu'est la flamme des chaumes dans les campagnes où il est d'usage de les brûler, lorsqu'excitée par le vent, cette flamme s'élève dans les airs.

« Notre voiture était attelée ; nous nous sommes rendus à la hâte sur le lieu de la scène, et d'abord dans la partie inférieure de la montagne, où le torrent de lave avait pris son cours ; il était dirigé vers la mer, et pour s'y rendre il y avait à traverser un grand chemin sur lequel nous nous plaçâmes pour l'observer. Le terrain qu'il parcourait était couvert d'arbres, de vignes et des plus riches productions. Nous voyions dans un éloignement peu considérable des nuages de feu s'élever dans l'air et y former sur nos têtes une voûte d'un rouge éclatant. Nous ne pouvions encore découvrir à

(1) Le général Hédouville, M. Boujot et Mme Sauzet, fille de Bigot de Préameneu.

Digitized by Google

quelle distance nous étions du torrent ; nous nous trouvions entre les murs d'un parc rempli d'arbres et une maison fort belle, toute neuve, au haut de laquelle était une terrasse.

« Nous sommes montés avec une grande sécurité sur cette terrasse, et nous y avons vu que le torrent se dirigeait vers ce même point et n'en était qu'à 150 pas ou environ. Nous sommes descendus à la hâte ; dix minutes s'étaient à peine écoulées qu'il n'existait plus aucune trace de la maison.

« J'ai d'abord observé comment un pareil torrent se développe et ensuite quelles sont ses différentes couches. La pente de la montagne donne à la lave en fusion un cours plus ou moins rapide, mais outre ce courant direct, la lave s'étend sur les parois latérales, sur les rives si on peut ainsi s'exprimer, et elle couvre plus ou moins de surface selon que le terrain se trouve plus bas ou plus élevé.

« Le cours direct de la lave est assez rapide parce que c'est là que se concentre la partie qui est en fusion et qui forme le véritable torrent. Sur la surface même de ce torrent, on voit rouler des matières qui sont sorties du gouffre en état de solidité, ou qui ont acquis cette solidité sur le champ, ou au moins en très peu de temps par le contact de l'air. Ce sont ces matières solides que, dans tout son cours, le torrent verse sur ses bords. J'y ai vu des blocs énormes de pierres rouges et calcinées, des scories de même couleur, divisées en plusieurs couches. Ce sont comme des charbons enflammés qui sont poussés les uns sur les autres, et qui font le même cliquetis. On peut sans se brûler approcher à six ou ou sept pieds : nous sommes restés assez longtemps à cette distance afin de mieux observer. Il n'y a point d'obstacle tel que mur ou maison qui puisse arrêter ou modifier le cours direct.

« Voici ce que nous avons vu dans l'expansion latérale. Lorsque la lave s'approche d'un mur, elle semble s'arrêter à un pied ou 18 pouces ; la partie du mur qui se trouve en opposition rougit en peu de minutes et tombe du côté opposé. Mais dans cette petite interruption de l'expansion, les couches de la lave s'accumulent sur elles-mêmes et nous avons vu en

Digitized by Google

quelques minutes se former un monticule de plus de 30 pieds ; la hauteur en moyenne était de 12 à 13 pieds.

« On nous a dit que le changement de la lave de l'état liquide à l'état solide était également très prompt dans toutes les éruptions et c'est le préservatif des maux que ce fléau entraînerait. C'est la cause qui empêche le courant de la lave de s'étendre comme il le ferait sur les côtés si elle était toute liquide.

« Sur le bord où nous étions, nous avons vu la chute des couches de lave ne gagner d'abord que 8 à 10 pieds par minutes, diminuer de vitesse et s'amortir en moins d'un quart d'heure. Dans le même quart d'heure, le courant direct s'était avancé à plus de 600 toises vers la mer.

« C'est sous un autre rapport un spectacle d'horreur et de deuil ; la route était couverte de gens au désespoir... »

Je n'insisterai pas sur la clarté de ces explications et de ce récit. La précision est toujours la qualité maîtresse du style de Bigot.

A son retour, il présenta au Corps Législatif les motifs du troisième et du quatrième livre du Code de procédure civile et alla présider à Rennes le collège électoral du département d'Ille-et-Vilaine qui le désigna pour son candidat au Sénat conservateur.

Napoléon lui ménageait mieux encore. Portalis étant mort en 1807, il nomma Bigot ministre des Cultes, le 5 janvier 1808.

Digitized by Google

IV. — LE MINISTRE

(1808-1815)

Les auteurs d'anecdotes, dont l'imagination féconde ne recule devant aucun obstacle, prétendent que Napoléon Ier aurait choisi Bigot comme ministre des Cultes à cause de son nom. Bigot, les Cultes, on voit tout de suite à quels ingénieux rapprochements prête la coïncidence. La grave *Biographie universelle* s'est faite elle-même l'écho de cette plaisanterie qui me rappelle celle qu'on rapporte du Cardinal de Richelieu donnant à Godeau l'évêché de Grasse pour le remercier de sa paraphrase sur le *Bénédicité*, ou celle du Cardinal Fesch refusant l'archevêché de Paris et proposant Maury à sa place en disant : *Potius mori*..... Elle va jusqu'à prétendre que Bigot s'en amusait hors des Tuileries. On ne me persuadera jamais que Napoléon, pas plus que Richelieu, ait pris, ne fut-ce qu'une seule fois, le calembourg pour guide dans le choix des ministres ou des évêques. Ce sont là jeux de mots que les chroniqueurs en veine inventent après coup, et je n'eusse pas fait à celui-ci l'honneur de le citer si on ne le rencontrait dans des ouvrages qui passent généralement pour sérieux.

Bigot arrivait au ministère dans un moment critique. Le Saint Père avait perdu l'une après l'autre les illusions des fêtes du sacre à Notre-Dame. Après s'être bercé de l'espoir que Napoléon lui tiendrait compte de sa condescendance, il s'apercevait que toutes les promesses qu'on lui avait faites ne se réaliseraient point. On ne lui rendait pas les Romagnes, et on annulait, on transformait par les articles organiques plusieurs des

Digitized by Google

clauses du Concordat. Sous l'influence de ces déceptions le pape avait prêté l'oreille aux propositions d'alliances russes et anglaises, et il refusait l'institution canonique aux évêques nommés par l'Empereur, en sorte que beaucoup de diocèses n'étaient plus gouvernés que par des vicaires généraux.

Napoléon, qui ne supportait aucune résistance, s'était décidé, après avoir déjà pris possession d'Ancône et des Marches, à faire occuper militairement les Etats de l'Eglise pour y exécuter, malgré le pape, le système continental ; et le jour même où il nommait Bigot de Préameneu ministre des Cultes, il donnait l'ordre au général Miollis de prendre possession de Rome ; puis un décret du 17 mai 1808 réunissait les Etats du Pape à l'Empire Français, déclarait Rome ville impériale, et affectait au Souverain Pontife une dotation annuelle de deux millions, en ne lui laissant plus que le pouvoir spirituel. Le pape lança du Quirinal, dès qu'il vit le drapeau français remplacer le sien sur le château Saint-Ange, une bulle d'excommunication contre ses envahisseurs. Cette bulle, affichée sur les murs des Eglises de Rome, fut aussitôt arrachée par la police et n'eut pas d'autre publicité : mais le pape fut immédiatement enlevé de force par le général Radet, sur l'ordre du général Miollis, puis conduit à Grenoble et de là à Savone.

Accepter le ministère en de telles circonstances était fort délicat ; les responsabilités apparaissaient lourdes et les difficultés continuelles. Napoléon avait-il choisi Bigot à cause de son caractère à la fois ferme et conciliant, et dans l'espoir qu'il saurait en imposer au clergé sans le heurter ?... On l'a dit et répété : mais à cette époque, l'Empereur, énivré de ses succès, n'était guère à la conciliation : suivant sa coutume en toutes choses.

Digitized by Google

il en avait fini avec la période de ruses et de feintes, et la violence impitoyable dominait alors tous ses actes en matière religieuse. Qui lui résistait, même en apparence, était aussitôt emprisonné. Celui qui osait écrire au pape : « Très saint Père... J'ai en exécration les principes des Jules, des Boniface et des Grégoire... » ; celui qui forçait l'évêque de Séez à donner sa démission parce qu-il avait recommandé à ses curés de chanter les vêpres dans leur église les jours de fêtes supprimées ; celui qui jetait l'abbé d'Astros à Vincennes parce qu'il avait écrit au Pape ; celui qui invectivait les cardinaux en cérémonie publique, puis les dépouillait de la pourpre et les envoyait en exil, n'était pas homme à chercher un conciliateur. Il voulait être obéi sans réplique. Depuis le jour de la signature du Concordat, il avait mis toute son attention à interpréter pour sa cause les articles de ce contrat religieux passé avec le chef de la catholicité, comme il avait fait pour tant d'autres traités signés avec les Souverains de l'Europe ; et il entendait bien imposer par la force son interprétation.

Habitué à prendre partout ses avantages, a fort bien remarqué M. d'Haussonville, « aussi prompt à exiger le strict accomplissement des clauses qui lui étaient favorables que peu soucieux d'exécuter celles qui retombaient à sa charge, l'Empereur avait en quelques années conduit les choses à ce point où, plus ou moins retardée, une rupture ouverte était à peu près inévitable. Si au lieu d'avoir été dirigées contre le plus faible des princes et le plus conciliant des Pontifes, elles avaient atteint n'importe quel autre monarque, nul doute que des mesures aussi violentes que l'invasion définitive de sa Capitale n'eussent partout ailleurs amené un état de guerre immédiate. C'était le caractère

Digitized by Google

mixte de la souveraineté pontificale qui avait empêché cette querelle de dégénérer sur-le-champ en collision militaire. Pie VII à qui Napoléon reprochait si injustement d'imiter les exemples de quelques-uns de ses ambitieux prédécesseurs, avait au contraire été pris de scrupules qui n'auraient pas arrêté les Boniface, les Grégoire VII et les Jules II... Et il n'avait eu recours à ses armes spirituelles, qu'à son corps défendant, et quand toutes les autres lui avaient été graduellement enlevées » (1).

Napoléon rêvait alors à Charlemagne ; il s'imaginait pouvoir retirer tout naturellement ce que son prédécesseur avait donné : et il s'était mis en tête l'établissement d'un vaste empire d'Occident dont tous les autres rois auraient été les tributaires et le pape son premier fonctionnaire religieux. Il choisit Bigot surtout parce qu'il le savait très versé dans le droit canon et fortement imbu des maximes gallicanes chères aux vieux parlements, de sorte que son ministre des cultes pourrait lui fournir des armes à tout instant contre les résistances du Saint-Siège.

Ministre, ai-je dit ; non pas ministre dans l'acceptation actuelle du mot, avec initiative personnelle et responsabilité devant le pays ; mais un premier commis, chargé de préparer les voies, de recueillir les documents pour étayer les utopies du maître et exécuter ses volontés.

Il est essentiel d'en fournir les preuves et de les donner matérielles, car de simples affirmations pourraient paraître incroyables. Je les prendrai dans ceux des

(1) D'Haussonville, *L'Église romaine et le Premier Empire*, III, p. 303, 304.

Digitized by Google

trois volumes de l'histoire des relations entre l'*Église romaine et le Premier Empire* que M. le comte d'Haussonville a consacrés à la période du ministre Bigot, et plus particulièrement dans la *Correspondance impériale* ; mais en faisant bien remarquer qu'il ne suffit pas de consulter le volumineux recueil de cette correspondance, publiée sous le règne de Napoléon III, car les éditeurs ont soigneusement écarté par ordre les lettres qui auraient fait le plus de tort à la mémoire du grand empereur, en le mettant en contradiction formelle avec les assertions du *Mémorial de Saint-Hélène*, surtout en matière religieuse. Il faut donc recourir au dépôt même des Archives et à la collection des lettres de Napoléon 1er à Bigot de Préameneu, léguée en 1872 par ses héritiers à la bibliothèque du Conseil d'Etat.

Voici quelques passages de ces lettres et instructions de l'Empereur, choisis au courant de la plume parmi les plus caractéristiques ; je les citerai brutalement sans commentaires, car leur simple exposé suffit pour dégager nettement les situations.

« Je ne veux point de missions en France. Vous voudrez bien écrire une circulaire aux archevêques et évêques pour leur dire que je ne connais qu'eux, les curés et les desservants, et que je n'entends pas que des missionnaires faisant profession de prédicateurs errants parcourent l'Empire..... J'avais permis un établissement de missionnaires à Paris et je leur avais accordé une maison. Je rapporte tout, je me contente d'exercer la religion chez moi, je ne me soucie point de la propager à l'étranger. Ces missionnaires sont d'ailleurs pour qui les paye, pour les Anglais s'ils veulent s'en servir (1) Présentez-moi un projet de décret là-dessus, je veux en finir.

(1) Je n'ai pas besoin de relever l'impertinence de cette phrase.

Digitized by Google

Je vous en rends responsable si au 1er octobre il y a encore en France des missions... » (12 septembre 1809).

« M. Bigot de Préameneu, réitérez l'ordre au général Miollis de faire partir sur-le-champ tous les Cardinaux qui sont encore à Rome, entre autres le cardinal di Pietro. Cet ordre sera exécuté dans les vingt-quatre heures après la réception de votre lettre, sous peine de désobéissance. Sur ce, etc. » (18 décembre 1809.)

« M. Bigot de Préameneu, donnez ordre au général Miollis de faire emballer toutes les archives du Saint-Siège et de les envoyer en France sous bonne escorte. » (18 déc. 1809.)

« Donnez ordre au général Miollis d'envoyer à Paris Mgr Grégori et généralement tout ceux qui montreraient des pouvoirs pour les affaires spirituelles qui ne doivent pas être gérées à Rome. » (13 janvier 1810.)

« Dans votre rapport parlez du pape et de ses criailleries contre les articles organiques. » (24 janvier 1810.)

« Plusieurs cardinaux ne sont pas venus hier, quoiqu'invités à la cérémonie de mon mariage. Ils m'ont par là essentiellement manqué. Je désire connaître les noms de ces cardinaux et savoir quels sont ceux qui ont des évêchés en France, dans mon royaume d'Italie ou dans mon royaume de Naples. Mon intention est de *donner à ces individus leur démission* et de suspendre le traitement de leurs pensions en ne les considérant plus comme des Cardinaux (1). Vous me ferez un rapport là-dessus pour que je prenne un décret authentique... » (5 avril 1810.)

« Le Ministre des cultes enverra chercher et réunira ensemble dans son hôtel les treize cardinaux qui sans empêche-

(1) On sait que les 13 cardinaux, pensant que l'intervention du pape eût été nécessaire pour le divorce et que le décret de l'officialité diocésaine ne suffisait pas, au point de vue religieux, s'abstinrent de venir à Notre-Dame ; mais ils se rendirent le lendemain à la réception des Tuileries d'où l'Empereur les chassa en les interpellant avec violence. Ils furent exilés et dépouillés des insignes cardinalices ; d'où le nom de *cardinaux noirs*.

Digitized by Google

ment de cause de santé ne se sont pas rendus à la célébration du mariage religieux. Le *Ministre leur dira* : Qu'ils n'ont pas assisté au mariage religieux de Sa Majesté après avoir discuté dans des conciliabules la question de savoir s'ils devaient s'y trouver et quoique la majorité eût été d'avis qu'il fallait y assister, que ces assemblées étaient des actes de rébellion, ne devant pas avoir lieu sans l'autorisation de Sa Majesté, que sans le pape ils ne sont rien ; que... que... etc. » (Toute l'admonestation est faite d'avance. — 5 avril 1810.)

« Sa Majesté désire que le ministre des cultes rédige sur les affaires du clergé des dispositions générales et complètes où il n'y aura pas seulement des principes arrêtés, mais où l'on comprendra même toutes les mesures de détail qu'il convient d'adopter. Ce ne sera pas à proprement parler un décret, puisqu'il n'aura pas force d'exécution, qu'il ne sera pas remis en minute à la secrétairerie d'Etat, qu'il ne sera pas expédié et qu'il restera entre les mains du ministre. Dans ces dispositions générales, on détaillera par titres toutes les mesures qu'on pourrait être dans le cas de prendre : on établira les choses *comme elle devraient être et d'une manière absolue, comme s'il n'y avait point de pape*, et sans avoir égard ni aux circonstances du moment, ni à des considérations quelconques... Lorsqu'on jugera qu'il convient d'exécuter quelques parties de ces dispositions, elles seront converties en décret, et l'on arrivera successivement au développement du système complet. Ainsi, on ne sera plus fatigué par des rapports successifs, mais chaque fois qu'il y aura une mesure à prendre, le ministre rappellera ce qui est fait et ce qui reste à faire... » (1) (5 avril 1810.)

(1) Nous voici bien près d'une organisation schismatique complète, d'autant mieux que dans la suite de la dépêche, l'Empereur demande à Bigot de traiter cette question : « quels sont les moyens à prendre pour effectuer la réduction des évêchés en Italie, *en restant le plus possible dans l'esprit de l'Eglise*, soit en ne supprimant pas les diocèses, mais en les réunissant, soit en faisant précéder la réduction d'une déclaration portant qu'il ne doit y avoir que

Digitized by Google

« M. le comte — (Bigot avait été nommé *comte de l'Empire*) — je sais que plusieurs évêques se sont en effet mal comportés à Rome. Ecrivez qu'on les envoie en France sous bonne et sûre escorte. On doit y diriger également tous ceux qui ne prêteraient pas serment. » (1) (16 mai 1810.)

« Monsieur le comte, qu'est ce que l'évêché de Fiesole dont l'évêque est un homme dangereux. Ne serait-il pas possible de supprimer cet évêché ? » (18 juin 1810.)

« Je vous envoie votre exposé sur les affaires avec le regret d'y trouver des inexactitudes. Par exemple la réunion des Etats romains à l'Empire a eu lieu lorsque le pape était à Savone et non lorsqu'il était à Rome (2). Il ne faut pas parler de l'abbé d'Astros ni de son pamphlet et encore moins de mariage et de la légitimité de l'enfant, cela est trop absurde. Il faut dire qu'aussitôt qu'un courrier m'eût instruit qu'on avait été obligé d'éloigner le pape de Rome parce qu'il voulait exciter un soulèvement dans le peuple, j'ai ordonné qu'on le conduisit à Savone. *On ne peut pas parler de Grenoble.* » (3) (29 janvier 1811.)

« Monsieur le comte, écrivez au Préfet de Montenotte pour lui faire connaître la lettre que le pape a écrite au grand

tel nombre d'évêchés, qu'il est de principe qu'en matière de circonscription, si la puissance ecclésiastique est nécessaire, l'intervention de la puissance civile n'est pas moins indispensable. On doit trouver dans les registres de l'Eglise que telle population, telle étendue de territoires est nécessaire pour l'établissement d'un évêché... » Ceci se rapproche singulièrement des procédés de la constitution civile du Clergé en 1790.

(1) Ainsi voilà le défenseur des prêtres insermentés de France en 1792 obligé à son tour de sévir contre ceux d'Italie en 1810. Il est vrai que le serment n'était pas tout-à-fait identique, mais au fond il y avait la même affaire de conscience.

(2) C'est l'empereur qui se trompe sciemment. Le drapeau français avait été hissé le 9 juin 1809 au château Saint-Ange à la place du drapeau pontifical, pendant que le pape était encore au Quirinal.

(3) Il était cependant exact que le pape eût été d'abord conduit à Grenoble, puis interné au palais épiscopal de Savone.

Digitized by Google

vicaire de Paris afin d'éclairer ce fonctionnaire sur la mauvaise foi ! du pape, qui, sous des apparences de conciliation et de charité, excite en secret la discorde et la rébellion (1). Donnez-lui l'ordre d'empêcher qu'aucun courier ne soit reçu ni expédié avec des lettres pour le pape ou sa suite et pour que la poste ne lui fasse porter ni ne lui remette aucune lettre. Il faudra pour cela qu'il soit sûr du directeur des postes. Vous lui ferez connaître que je fais venir l'évêque de Savone à Paris afin d'ôter au pape un canal de communication. Vous donnerez effectivement l'ordre au prélat de venir à Paris où je désire le voir. Vous écrirez au sieur Chabal (le préfet) d'avoir dans ses conversations un ton plus ferme, etc., » (31 décembre 1810.)

« Monsieur le comte, mon intention est que les archevêques et évêques que *j'ai nommés* aux différents sièges de mon Empire prennent le titre de leurs sièges dans tous leurs actes, titre pour lequel ils m'ont prêté serment. *Je n'entends point* qu'ils y mettent aucune modification. Je ne m'oppose point à ce qu'ils se pourvoient auprès de qui de droit ; mais j'entends qu'ils n'aient point la faiblesse d'adhérer aux prétentions des Chapitres. (16 novembre 1810.)

Mais il me semble inutile de continuer ces extraits jusqu'en 1815. Cela suffit amplement, j'imagine, pour montrer la façon dont l'Empereur traitait ceux que le public appelait ses ministres. Il leur fallait réellement une forte dose de résignation personnelle ou de dévouement à leur idole pour accepter une pareille dépendance : non seulement les ordres sont imposés, mais leurs termes mêmes sont dictés.

On sait comment toutes ces difficultés furent aggravées encore par la réunion d'un concile à Paris le 9

(1) Il s'agit de la lettre à l'abbé d'Astros pour l'informer que le cardinal Maury ne pouvait être effectivement archevêque de Paris sans institution canonique. L'abbé d'Astros fut envoyé à Vincennes pour l'avoir sollicitée et reçue.

Digitized by Google

juin 1811, dans le but de lui faire trancher la question de l'institution des évêques. L'Empereur fut tellement blessé du serment d'obéissance prêté tout d'abord au Pape prisonnier par les pères, suivant l'usage des anciens conciles, qu'il fit faire par son ministre des recherches sur ce qu'en pensaient les anciens Parlements, et le chargea de veiller à ce que rien ne fut imprimé dans l'assemblée, pas même le discours qu'il y avait prononcé en son nom ; puis comme le concile demandait avant toutes choses qu'on lui permit d'envoyer une députation au Saint-Père, pour s'entendre avec lui sur la question capitale qui lui était soumise, un décret prononça le 10 juillet sa dissolution et trois des évêques furent envoyés au fort de Vincennes....

On sait encore comment, de guerre lasse, après avoir chargé Bigot de conférer individuellement avec les autres évêques, l'Empereur réunit de nouveau le concile comme s'il n'avait pas été dissous ; comment un projet de décret fut adopté suivant ses indications ; comment une députation fut enfin autorisée à se rendre à Savone près du Pape pour le lui faire confirmer ; et comment le bref du 20 septembre 1811, donné en conséquence par le Saint-Père, fut renvoyé à une commission de conseillers d'Etat qui fut d'avis de le rejeter, sous prétexte que le Pape y parlait comme si le concile n'eut agi que sous son autorité.

La députation resta à Savone pour tâcher d'obtenir de nouvelles concessions : mais, en mars 1812, elle n'avait pas encore réussi dans ses démarches. C'était le moment où Napoléon partait pour la désastreuse expédition de Russie ; il fit témoigner au Pape le désir de le voir se rendre en France, et le Saint Père arriva à Fontainebleau le 20 juin. L'Empereur, qui était en route, à la

Digitized by Google

tête de sa grande armée, lui écrivit pour le complimenter en accréditant Bigot près de lui afin de continuer les négociations commencées.

Hélas ! la campagne de Russie fut désastreuse. Rentré à Paris le 18 décembre dans un état d'esprit peu porté à la douceur, Napoléon fit fermer tous les oratoires particuliers où l'on avait prêché une doctrine contraire à ses idées, et se rendit à Fontainebleau le 18 janvier 1813, suivi par son fidèle ministre des cultes, pour entamer directement avec le pape les célèbres conférences qui aboutirent au nouveau concordat du 23 janvier, et qui se résument si bien dans les deux mots devenus historiques: *Comediante ! Tragediente !*

Mieux conseillé, le pape écrivit une lettre de rétractation le 24 mars. Il n'en fut pas tenu compte ; mais les jours de l'Empereur étaient comptés : la campagne de 1813 fut plus désastreuse encore que celle de 1812. La présence du pape à Fontainebleau devenant une gêne, on se décida à le laisser partir le 23 janvier 1814 pour Savone ; et les plénipotentiaires des puissances ayant demandé, le 19 mars, sa liberté définitive, il put rentrer à Rome.

Cependant Napoléon abdiquait, et Bigot prenait part, comme ministre, aux délibérations du conseil de régence. Le duc de Rovigo a raconté avec de grands détails, dans ses *Mémoires*, les péripéties de cette séance historique dans laquelle Bigot soutint l'opinion de ceux qui voulaient que l'Impératrice restât à Paris, et prenant son fils entre ses bras parcourût les faubourgs, et soulevât la population contre les alliés. Cette opinion n'ayant point prévalu, il suivit la régente à Blois, et fut considéré, de ce fait, comme démissionnaire, par

Digitized by Google

le gouvernement provisoire qui le comprit dans ses listes d'exclusion.

Pendant la première Restauration il disparut de la scène publique, mais dès le retour de Napoléon, le 20 mars 1815, il reprit ses fonctions, avec le titre de directeur général des cultes, puis fut créé *ministre d'Etat* le 28 mars, et *pair de France* le 1er juin.

Son œuvre fut peu considérable durant les Cent jours : quelques circulaires aux évêques, et un discours à la chambre des Pairs, le 26 juin 1815, pour s'opposer à l'adoption des mesures de sûreté générale, attendu que tout l'avant projet se trouvait contenu dans le code civil.

Le canon de Waterloo lui coupa la parole, et la seconde Restauration le rejeta définitivement dans la vie privée.

(A suivre) RENÉ KERVILER.

Digitized by Google

DES REMÈDES PRATIQUES

A L'ABANDON DU COSTUME

ET DE

LA LANGUE PAR LES ENFANTS DES BRETONS

ÉMIGRÉS DANS LES GRANDES VILLES

Suite (1)

ARTICLE XV. — *D'organiser chaque mois ou plus souvent, s'il est possible, une fête ou réunion de famille pour laquelle le costume serait de rigueur.*

Quel charme dans ces réunions où l'on viendrait parler ensemble du pays, se retremper au souvenir des absents, des « vieux » qu'on a laissés là-bas, et qu'on espère revoir un jour. A ces réunions, la Fouënantaise coudoierait la Paimpolaise, la Bretonne d'Ille-et-Vilaine, celle du pays de Vannes ou du Léon. Là, se créeraient des amitiés durables, peut-être même le fils d'émigré y rencontrerait-il « sa douce ». Ainsi unis par les liens de l'amitié, les Bretons des divers départements apprendraient à se mieux connaître, et peut-être serait enrayée cette union néfaste de Celtes et de Françaises, véritable fléau pour le langage et le costume.

Le théâtre breton a pris ces dernières années un développement intense. Or, aux réunions, quoi de plus naturel que de représenter l'un de nos vieux mystères ou une pièce moderne de l'un de nos bardes. On prendrait comme acteurs des fils d'émigrés qui, répétant chaque soir leurs rôles, apprendraient à parler le breton le plus pur. Ce serait là, croyons-nous, l'un des meilleurs

(1) Voir la *Revue* de janvier 1904.

Digitized by Google

moyens pour arriver à la conservation et à l'étude de la langue, en y intéressant jeunes gens et jeunes filles.

ARTICLE XVI. — *D'organiser des concours de costumes.*

Les concours de costumes n'ont donné jusqu'à présent que des résultats négatifs. Cela vient un peu de ce que leur organisation n'était pas sérieuse. Si chaque concours était précédé d'une enquête, facile à faire, on ne verrait pas tous les plus beaux prix remportés par des personnes qui ne revêtent le costume breton qu'à l'occasion du concours. Il y a beaucoup à tenter de ce côté. Les Bretonnes étant encouragées, rivaliseraient de bon goût et les costumes portés par des femmes affinées au contact journalier des élégances mondaines acquéreraient un cachet de finesse et d'originalité qui bientôt ferait une concurrence victorieuse aux piètres costumes européens.

ARTICLE XVII. — *D'enseigner aux jeunes Bretonnes le repassage des coiffes et la confection des costumes.*

En pays étranger, l'émigré ne trouve dans aucun magasin ses habillements nationaux. C'est encore un motif de plus qui l'invite à les délaisser. J'ai rencontré des Bretonnes têtues qui jusqu'au pays natal envoyaient leurs coiffes au repassage. A côté de celles-là combien préfèrent tout quitter !

Le remède à ceci serait de créer au siège de chaque Syndicat un atelier de confection où la jeune fille pourra s'initier à la fabrication des coiffes et des costumes. Façonnés par des mains expertes, des mains délicates, nos costumes nationaux, tous en se modernisant, se transformant, bien que gardant leurs formes distinctives, feront le bonheur des filles d'émigrés qui ne regret-

Digitized by Google

teront que bien peu les inélégants costumes tailleurs ou autres des grands magasins.

ARTICLE XVIII. — *De faire une sélection parmi les plus beaux costumes.*

C'est le complément de l'article précédent. Parmi les différents costumes, il en est qui n'ont rien d'esthétique. Je citerai particulièrement ceux portés par les paysannes d'Ille-et-Vilaine et d'une partie des Côtes-du-Nord. Ceux-là pourraient se supprimer sans crainte et je crois que nos jeunes Bretonnes exilées à Paris, ou même demeurant encore au pays, revêtiraient avec joie les jolies coiffes de Pont-Aven, de Scaër, de Rosporden, du Faouët, etc. D'où vient la séduction qui se dégage des filles du Midi, de la Provence, de la Gascogne, d'Arles, de Maillane, d'Agen ? Non pas seulement de la pureté des lignes mais aussi de la coiffe, de l'arrangement du costume. Les Bretonnes, si elles ont en général les traits plus durs, les ont aussi plus réguliers. Quoi qu'on en dise, elles sont, autant que d'autres, coquettes. Dès l'instant qu'on leur fournira un moyen d'afficher leur coquetterie, d'attirer l'attention, elles saisiront ce moyen avec empressement. Si au contraire on veut les contraindre à garder un costume ridicule, elles refuseront, arrivées à un certain âge, de s'en affûbler.

ARTICLE XIX. — *De faire circuler parmi les syndiqués des journaux du pays, principalement ceux où la langue bretonne tient une large place.*

Être au courant de tout ce qui se passe au pays, lire chaque jour ou chaque semaine « son journal », le lire,

Digitized by Google

s'il est possible, en langue bretonne, voilà l'idéal. Le Breton aime la politique mais à sa manière ; les grands mots, les déclarations humanitaires l'effraient. Il s'intéresse par contre à la politique qu'on fait chez lui. Procurons-lui les moyens de satisfaire sa curiosité.

« Il serait à souhaiter que les journaux bretons donnassent une place plus grande à la politique régionale, aux questions d'intérêt local, à la langue, à l'histoire, à la littérature de notre pays » (JAFFRENNOU).

Un journal ainsi composé serait un lien de plus qui attacherait l'émigré à la terre natale. Celui-ci vivrait, en le lisant, de la vie de là-bas.

ARTICLE XX. — *De favoriser plus spécialement les enfants bretons portant le costume et parlant la langue.*

ARTICLE XXI. — *De mettre gratuitement à la disposition des syndiqués une bibliothèque renfermant les ouvrages d'auteurs bretons et en général tous les livres concernant la Bretagne quelles que soient les opinions émises.*

Le génie celtique semble se réveiller. Alors que jadis chaque livre breton se marquait d'une croix, actuellement les volumes consacrés à la Bretagne ou œuvres de Bretons ne se comptent plus. Toute une pléiade d'anciens et de jeune célèbrent à l'envi la vieille langue celtique, au théâtre, au journal, dans des livres pleins de la saveur bretonne. Le Garrec, Le Fustec, Pengleuic, Taldir, Herrieu. Ch. Guennou, Berthou, pour ne parler que de quelques-uns, unis dans une même foi, produisent des chefs-d'œuvre. Qu'on réunisse leurs livres en y ajoutant les travaux remarquables de savants, d'érudits concernant la Bretagne,

Digitized by Google

et de cette façon chaque syndicat pourra procurer à ses membres des distractions saines qui seront en même temps des sujets d'études.

Il y aurait beaucoup à dire concernant ces bibliothèques bretonnes, nous ne nous y attarderons pas, voulant faire simplement un exposé succinct et rapide du programme que nous proposons.

ARTICLE XXII. — *La langue bretonne est la langue officielle du Syndicat.*

Cet article devrait être le premier. Il est la base, il est le but.

Quelques concessions devraient être faites à la langue française, en raison du grand nombre de fils d'émigrés qui ne connaissent que très vaguement leur langue d'origine. Les délibérations auraient lieu nécessairement en français ; mais, on ne manquerait pas de placer à la tête de chaque syndicat des Bretons bretonnant et d'encourager par tous les moyens possibles l'usage de l'idiome national.

ARTICLE XXIII. — *Une société coopérative de consommation est annexée au Syndicat.*

La coopérative ferait venir directement de Bretagne tous les produits de consommation et vendrait aux syndiqués à petits bénéfices. Ces bénéfices serviraient d'ailleurs à grossir la caisse du Syndicat.

Les résultats de cette coopérative seraient d'abord de faire réaliser quelques économies aux émigrés, puis de les aider à continuer leur alimentation habituelle.

Bien entendu, les objets de première nécessité ou plutôt de nécessité immédiate, d'usage courant, se-

Digitized by Google

raient achetés par le Syndicat à son lieu de résidence même, là où il pourrait se les procurer à meilleur compte qu'en Bretagne.

L'usage des aliments servant de base habituelle à la nourriture du Breton devrait être vigoureusement encouragé car de même que la langue, le costume, etc la nourriture, elle aussi, aide à la formation du caractère.

ARTICLE XXVI. — *Un « foyer du soldat breton » est rattaché au Syndicat.*

En général le conscrit breton, faisant une ou trois années de service militaire, ne reste pas dans les limites de sa province. Beaucoup cependant demeurent en Bretagne, mais dans des garnisons telles que Rennes, Vitré, Saint-Malo, Fougères, Nantes, qu'on peut assimiler aux autres garnisons de France. Le plus souvent il est envoyé en plein pays franc, pour être « dégrossi », suivant l'expression usitée. En réalité, il n'acquiert dans l'armée que de mauvaises habitudes : la paresse, l'ivrognerie ; quand il n'est pas complètement abruti par des camarades et des supérieurs qui ne comprennent pas qu'on puisse parler une autre langue que la langue française. Cette vie, ce martyr du soldat breton à la caserne tentera tôt ou tard, souhaitons-le, la plume d'un écrivain indépendant. Le « Breton dans l'armée », tel devrait être le titre et l'objet de cette étude. Nous n'avons pas besoin d'insister sur le caractère de discipline et d'endurance du soldat breton. Qu'il nous suffise de rappeler qu'il y a peu de temps le colonel d'un régiment du Xe corps proclamait qu'il préférerait une armée de dix mille Bretons à une armée de vingt mille

Digitized by Google

Parisiens. Pourquoi, alors, fait-on l'existence si dure aux fils de Bretagne ?

Revenons à notre foyer. Dépaysé dans une ville toute française où les mœurs, la langue, le costume diffèrent essentiellement des mœurs, de la langue et du costume de chez lui, que fera le soldat breton ? Lisez les lignes suivantes qui sont l'exacte expression de ce qui attend le « bleu » à la caserne et peuvent s'appliquer aux *Bretons*. Elles sont empruntées à la *Philosophie du peuple* d'un professeur de l'Université, M. Gache :

« Partis honnêtes, vaillants et sains, que de jeunes « gens reviennent du service dépravés, dégoûtés du « travail, la santé détruite ! Ils ne buvaient pas, ne « fumaient pas, ne jouaient pas ; on les renvoie joueurs, « fumeurs, coureurs, alcooliques et pis encore ! C'est « qu'ils ont rencontré de mauvais camarades, de tristes « *loustics*, qui du pauvre *bleu* se sont impitoyablement « moqués, ont pris plaisir à déniaiser son innocence, à « exaspérer et pervertir son honnêteté. Et l'Etat, qui « devait être responsable, qu'a-t-il fait ? est-il venu au « secours du conscrit pour le conserver tel que sa fa- « mille le lui avait donné ? Non, c'est du côté des sé- « ducteurs qu'il s'est mis, puisque c'est lui qui a distri- « bué les bons de tabac à notre enfant ; c'est l'Etat qui « lui a créé ce besoin malfaisant, coûteux, dont plus « jamais il ne s'affranchira ; c'est l'Etat qui lui a ouvert « près de la caserne de ces bars, cabarets, etc... qu'il « fermerait s'il ne jugeait pas bon que le soldat les fré- « quentât ».

Ce qu'il faut au soldat breton, c'est une place au *Syndicat des Intérêts bretons*. « Il faut que l'ouvrier ré- « serve pour ses frères du régiment un coin plus intime, « un vrai foyer : il faut que celui qu'on a pris à sa fa-

Digitized by Google

« mille retrouve là une vraie famille d'adoption ; qu'il « y soit accueilli non par les hommes seulement et par « les jeunes gens qui lui fourniront au besoin le soutien « et la distraction mais par les mères et les sœurs qui « ont à offrir un don plus précieux, plus indispensable « au soldat de France : celui du cœur ».

Dans beaucoup de villes de garnison sinon dans toutes, les catholiques ont fondé des *Cercles militaires* dirigés généralement par des prêtres de paroisses qui remplissent les fonctions d'aumôniers. Les soldats y sont accueillis avec joie ; ils y trouvent bibliothèque, salles de jeu, de lecture, de correspondance, etc. Mais, à côté de ces avantages, il y a quelques obligations : présence journalière exigée, assistance chaque soir à la récitation de la prière en commun, chaque dimanche à la messe, etc. On se montre toutefois assez tolérant à ce sujet.

Le Breton va-t-il au Cercle militaire ? Non. Le soldat breton est religieux, mais en même temps partisan fougueux de la liberté, et ces obligations rigoureuses du Cercle lui semblent autant d'atteintes à sa liberté individuelle. Il laissera donc le Cercle catholique aux Parisiens qui s'y rendent parce qu'ils y trouvent leur intérêt. Ceux-ci réciteraient à genoux toutes les prières imaginables pourvu qu'on leur donnât des bouquins, des secours d'argent et qu'ils puissent passer là leurs heures libres.

En face des Cercles militaires, fondés et soutenus par le parti catholique, se dressent, dans quelques villes déjà, des *Foyers du soldat.* — Ces Foyers sont l'œuvre et la continuation des *Universités populaires*, des *Sociétés d'Instruction populaire* et des *Asssociations d'Anciens Elèves des Ecoles laïques.* Les opinions religieuses ou plutôt antireligieuses que le soldat y voit exposées

Digitized by Google

sont en contradiction formelle avec celles des Cercles militaires.

Là, non plus, le soldat breton n'ira pas, à moins qu'on ne l'y oblige, parce qu'il n'est pas incrédule. — Quelques-unes des idées émises à ces réunions sont siennes, mais l'orientation qu'on semble donner aux Foyers lui déplaît.

Le conscrit se rendra au *Syndicat des Intérêts bretons* si on veut bien lui faire accueil. Cet accueil ne sera pas intéressé comme au Cercle ou au Foyer et ne le forcera pas à s'enrôler sous un drapeau de parti. Là, il se sentira chez lui. Il respirera un air qui lui rappellera celui de la terre natale, et peut-être que, parmi ces femmes de Bretagne, il trouvera celle qui lui est destinée.

Le principal résultat du Foyer du soldat breton sera le bien fait à la langue que nos pioupious emploient chaque fois que ne les en empêchent pas la surveillance rigoureuse et la guerre acharnée faite à la caserne.

Article XXV. — *Tous les syndicats sont reliés en une fédération, laquelle forme l'une des branches de l'Union Régionaliste Bretonne.*

Point n'est besoin de citer le vieil adage : « l'union fait la force ». Cette vérité est trop profondément ancrée dans nos esprits et nous en voyons trop les formidables effets chaque jour. Que ferait, par exemple, un syndicat d'une vingtaine de membres dans une grande ville ? Il serait nécessairement condamné à l'impuissance, ses efforts resteraient stériles.

Donc, que tous les syndicats épars dans les diverses régions de France et de l'Etranger s'unissent et forment la « Fédération des Syndicats des Intérêts bretons »,

Digitized by Google

laquelle sera sous la haute direction de l'Union Régionaliste.

ARTICLE XXVI. — *La cotisation est fixée à 6 francs par an, soit 0f,50 par mois, exigible d'avance.*

ARTICLE XXVII. — *Aucun don venant d'une personne étrangère ne sera accepté.*

ARTICLE XXVIII. — *Aucune conférence ne pourra être faite par une personne étrangère à la race bretonne.*

Les Bretons ne doivent être redevables d'aucun service à des étrangers, c'est-à-dire qu'ils se suffiront à eux-mêmes. Cette association serait évidemment une force importante avec laquelle tout gouvernement devrait compter. Pour enchaîner par les liens de la reconnaissance les diverses puissances libres d'un Etat, le moyen des subventions est l'un des plus efficaces et des plus souvent employés. Le Syndicat n'accepterait donc aucune donation d'aucun gouvernement, d'aucune société, d'aucun particulier étranger à la race, exception faite pour les sociétés ou particuliers bretons.

Ceci s'applique également aux conférences faites hebdomadairement au siège du Syndicat. Comment voulez-vous que quelqu'un parle avec justice de la Bretagne, de son idéal, de son esprit, de ses espérances, s'il n'est Breton lui-même, s'il ne se sent en communion de sentiments avec ses auditeurs.

ARTICLE XXIX. — *A la tête de chaque syndicat existe un Comité formé des membres les plus honorables pris proportionnellement dans chaque classe.*

Nous disons *pris proportionnellement* dans chaque classe parce que le Syndicat ne doit être la chose d'aucune caste.

Digitized by Google

Tous les Bretons, riches ou pauvres, ouvriers ou bourgeois, lettrés ou paysans, doivent prendre dans la mesure de leurs facultés, une part à la direction de leur société.

ARTICLE XXX. — *Nul membre du Comité ne pourra occuper de fonctions politiques.*

La politique qui divise n'aura point accès dans les syndicats. A plus forte raison doit-on écarter de la direction des hommes mêlés continuellement à la vie publique, aux luttes de partis en raison des fonctions politiques qu'ils occupent.

On pourra, à ce sujet, consulter un article paru dans le *Clocher breton* de décembre 1901, sous la signature de Ruthenicus, appréciant l'intervention des pouvoirs publics et de la politique dans le mouvement celtique.

CONCLUSION

Ce projet de syndicat fut envoyé en 1902 au concours organisé par le *Terroir breton*. Nous n'y avons rien ajouté, quoique depuis cette époque nombre de moyens pratiques aient été proposés. Nous le livrons donc tel au jugement des Bretons en leur demandant de pardonner à l'humble *gwiader* que nous sommes, en raison du but grandiose qu'il reste à atteindre.

JEAN CHOLEAU.
Yann Kerper.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Gavroche et Midinette, par Olivier de Gourcuff.

Gavroche et Midinette est une courte saynète en vers qui vient d'être représentée sur la scène du Grand Guignol. C'est la dernière œuvre du fervent Hugophile qu'est son auteur. M. Olivier de Gourcuff a fondé, en effet, à Paris, une société qui s'est proposé pour but la vulgarisation des œuvres de l'immortel poète. Il n'est pas de manifestation artistique ou charitable que M. de Gourcuff ne tente pour l'atteindre. Il ne ménage, pour cela, ni son dévouement, ni son travail comme le prouve *Gavroche et Midinette* qui est, en quelque sorte, un à-propos en l'honneur des « *Misérables* ». Peut-être nous en réserve-t-il toute une série ? Il serait intéressant de la collectionner. Enfin, dans l'à-propos, qui nous occupe aujourd'hui, nous relevons de jolis vers, aux termes un peu gamins, comme il convient dans la bouche de « Gavroche deux ». Il eut fallu entendre Mlles Mercédès Brare et Jeanne Vial interpréter cette scène : « C'est gentil », fait Midinette. « Mais des fois c'est triste », répond Gavroche. Et Midinette ajoute :

« Oui, des choses !
C'est comme qui dirait du sang avec des roses. »

N'est-ce pas bien faubourien, ce bout de dialogue ? Mais faubourien dans le bon sens, avec ce je ne sais quoi de poétique qui perce malgré tout, et trahit un coin aimable de l'âme des rues.

J'aime moins le passage où Gavroche dit, en parlant du livre des *Misérables* : « Je l'ai trouvé dans un ruisseau. » Ce ruisseau me produit une impression désagréable. Je n'aime

Digitized by Google

pas à voir, dans les ruisseaux, traîner des œuvres immortelles. Mais ma critique est peu de chose, puisqu'elle ne porte que sur un mot. Elle rend seulement ma franchise complète, car je ne peux dire que du bien de l'ensemble.

EMILE LANGLADE.

*
* *

LA LANGUE BRETONNE ET LE VOCABULAIRE DES ETUDIANTS BRETONNANTS DE PARIS

TRIADE DU DROIT DU BRETON (1).

« La langue bretonne a un droit fondé triplement sur son état présent, sur ses destinées à venir, et sur son histoire ; un droit idéal, un droit physique, et un droit vivant.

« La langue bretonne a un droit physique comme *propriété* nationale des Bretons de Haute et Basse-Bretagne. — Il y a des droits qui viennent du passé et s'inscrivent dans les Chartes, la Tradition et le Sang. — Les droits historiques du breton ont pour corrélatif les devoirs du français, le devoir obligatoire pour le gouvernement français de favoriser la perpétuité et l'accroissement de la langue armoricaine dont la France a assuré la tutelle au XVIe siècle.

« La langue bretonne a un droit idéal comme *instrument d'art* et comme *véhicule de la connaissance*. — Il y a des droits qui viennent de l'avenir et sont fondés sur la grandeur des résultats qu'on attend de leur libre exercice, de telle sorte que l'Idéal oblige à proportion de sa beauté. — Ici le droit du breton a pour corrélatif le devoir des Bretons qui tient en un mot : accroître.

« La langue bretonne a un droit de légitime défense, comme toute *chose ayant vie* — Ce droit va sans commentaire. »

ROLL-GIRIOU

Nous recevons l'annonce que le « Roll-Giriou », le *Vocabu-*

(1) Traduit de *Gwir ar brezonek, gant Kistinenn-Vôr.*

Digitized by Google

laire des Etudiants Bretonnants de Paris, vient de paraître en librairie.

« PAOTRED AR JABADAO a gân :..... ...
PAOTRED AR JABADAO a lavar :. . .. . ..
PAOTRED AR JABADAO a lenn :..... . .

« Telles sont les trois rubriques que comporte la brochure (12 pages grand in-8°, sous couverture) ; imprimée à 300 exemplaires dont 150 étaient retenus, elle se vend 0 fr. 75 chez Le Dault, Librairie Bretonne, 6, rue du Val-de-Grâce, Paris.

« Ce que « les gars du Jabadao » de Paris *chantent*, c'est leur chanson de marche, sur un air morlaisien très crâne. Huit couplets et l'air noté : c'est la première page du Roll-Giriou.

« Ce qu'ils *lisent*, c'est la fleur de la littérature bretonne, une fleur déjà très composée.

« Et ce qu'ils *disent*, le vocabulaire des mots bretons modernes dont ils ont eu besoin pour causer des choses modernes qui les passionnent, c'est de quoi il faut parler ici, pour expliquer le but de ce vocabulaire.

*
* *

« La nation bretonne veut avoir dans ses écoles l'enseignement public, en langue bretonne, de ses Intérêts, de son Histoire, de son Idéal, de ses Beaux-Arts. Entendez-le bien : la nation bretonne veut qu'on fasse l'école à ses enfants et à ses hommes en leur langue, et de plus elle veut qu'on leur enseigne cette langue, la langue nationale, premier des Arts et le plus populaire, en même temps que première des connaissances et la plus pratique.

« (Disons-le, en passant : la nation bretonne *aura* ce qu'elle *voudra* avoir. Prenez et vous aurez.)

« Que la langue bretonne soit *chose d'art*, nul ne s'en douta jusqu'aux derniers temps de la civilisation capétienne (1). Aux

(1) Au XVIIe siècle, le breton est « un jargon grossier qui ne paraît pas pouvoir se prêter à la mesure, à la douceur et à l'harmonie

Digitized by Google

yeux des Celtisants d'alors, le Celto-Breton, débris glorieux à conserver pieusement, n'intéresserait plus désormais que les amateurs de haches en silex. Ce que le breton est devenu au cours du XIXe siècle, toutes ces dates de chefs-d'œuvre, tant de noms, et ce *Barzaz-Breiz* consacré Classique et Humain — les Français le savent aujourd'hui ; et aux instituteurs primaires qui n'osent pas le savoir, citons ces mots d'un maître : « Au dix-neuvième siècle, la Bretagne a pris une revanche éclatante de son long silence ; elle avait fait de longues économies de pensée et de poésie ; elle a commencé à y toucher, sans les épuiser... En outre, des Bretons ont fait connaître et aimer au public français la noblesse, la douceur et la force passionnée de l'âme bretonne... Tous les Bretons sont artistes... » (Ch.-V. Langlois, professeur de la Faculté des lettres de Paris, *Histoire de Bretagne*, p. 106.)

« Ajoutons que la race bretonne est actuellement la seule prolifique dans le groupement français, auquel elle contribue beaucoup et dont elle reçoit peu ; on sait aussi que l'émigration bretonne est considérable. Il s'ensuit que pour bretonniser la France et reconquérir le sol gaulois, il suffit aujourd'hui aux Bretons de ne pas se déceltiser. Mince effort. Résultat décuple. Le moment est propice (1).

« Que reste-t-il à faire pour préparer la langue bretonne à

des vers. » (Cité par La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, page XI). La littérature orale de l'Armorique et les Orphées qu'elle avait entendus jadis n'étaient pas encore connus.

(1) En considérant, d'une part cette poussée du Celtique, et en voyant, d'autre part, que la langue française déchoit de jour en jour davantage de son hégémonie dans la diplomatie européenne et exotique, on aurait presque envie de conclure, sans chercher à prophétiser :

1° Que dans quelque cent ans la France parlera breton, c'est la « limite » géométrique du mouvement actuel ;

Et 2° qu'il n'y a aucune outrance à dire avec M. Loth, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, que le centenaire de Brizeux en 2003 se célébrera d'un bout à l'autre en breton, — c'est le minimum des progrès prochains.

Digitized by Google

suivre de plain-pied les destinées de la race celtique ? Il faut qu'elle devienne *chose d'éducation*, qu'elle se moule dans la Connaissance scientifique et qu'elle propage la Connaissance scientifique.

« Des esprits en peine doutent en 1903 de la possibilité d'une Pédagogie et d'une Université bretonnantes, d'un manuel de géographie, d'un credo métaphysique, d'un traité de chimie bretonnants. Mais nous les connaissons ces esprits : ce sont les mêmes qui en Bretagne, en 1803, niaient la possibilité d'une poésie bretonne. Ce sont les mêmes esprits qui, en 1503, niaient à la langue vulgaire de l'Ile de France la faculté de remplacer le latin dans l'expression des sciences et lui assignaient généreusement le département des amusettes, rondel, drame farci et fableau. Ce sont les esprits que Ibsen et Ma Mère l'Oie appellent des Revenants.

« Donnons-leur la paix des sépultures, et qu'ils ne nous détournent point de nos combats.

« Un vocabulaire breton qui affronte les difficultés de l'analyse et de la précision scientifiques, voilà ce dont nous avons besoin tout d'abord pour faire du breton un véhicule parfait de la pensée moderne. Que les temps sont changés depuis que Troude écrivait :

« Dishenvelout : Ne pas ressembler. Il faut éviter ce mot. »

« — sous prétexte qu'il n'était pas populaire (comme si « dissembler » est populaire) ! Avec l'idée bien arrêtée qu'il ne seyait pas au breton d'avoir des mots plus mathématiques que « *bragou-braz* », le même colonel, composant dans son Dictionnaire français-breton un article *Soustraction*, disait :

« Soustraction. Voir Larcin. »

« L'outrage qu'ont fait à leur langue maternelle Laënnec, Souvestre, Renan, en ne la pliant pas, avec une aimante sévérité, aux jougs de la Médecine, du Conte littéraire, de la Philologie, compense exactement, à nos yeux, la gloire qu'ils valent à leur patrie. Mais nous avons maintenant en prose bretonne des opuscules agricoles, des romans et des voyages, de la polémique politique, de la philologie et de l'histoire.

Digitized by Google

C'est ainsi que la langue de notre cœur devient aussi la langue de notre cerveau.

« Il a suffi d'un seul siècle (et d'un *siècle XIX*e) pour réaliser le miracle de la poésie moderne bretonne. C'est la tâche du siècle suivant et des générations ardentes d'aujourd'hui de réaliser la Science bretonnante. Regretterons-nous d'arriver un peu plus tard que Le Gonidec et de n'avoir plus à accomplir que la moindre et la plus facile partie de la besogne ? Non. Il nous reste aussi, heureusement, à combattre de joyeux combats pour donner à la Science Bretonne son Université, ses congrès, ses palais, ses laboratoires nationaux.

*
* *

« Le Jabadao a rassemblé plus de 350 substantifs français (quelques-uns escortés d'adjectifs ou mariés à un verbe) passant généralement pour n'être pas traduisibles en breton avec exactitude, concision et netteté (1). Pour penser en breton les idées correspondantes, il a pillé les meilleurs auteurs. Là où les auteurs ont fait défaut, il a innové. Les Etudiants-Bretonnants ne prétendent pas avoir force d'Académie : c'est une force trop faible en l'occurrence. Les Etudiants-Bretonnants ont force de Fait : *Paotred ar Jabadao a lavar !*... C'est un fait, rien qu'un fait.

« Mais c'est la Marche qui prouve le mouvement. »

(1) Citons au hasard, dans les chapitres.
Langage : Mutation. Désinence. Ellipse.
Calcul : Arithmétique. Soustraction. Bissectrice.
Commerce : Rabais. Envoi. Prix-Courant.
Justice : Procès-verbal. Talion. Dédommagement.
Beaux-Arts : Accompagnement. Vitrail. Antiquité.
Littérature : Eloquence. Roman. Anthologie.
Inventions : Ballon. Sous-Marin. Sémaphore.
Société : Cosmopolitisme. Décentralisation. Propagande.
Destinée : Hasard. Apogée. Immortalité.
Ame : Effort. Intention. Vouloir.
Sciences : Zodiaque. Equilibre. Différenciation.

Digitized by Google

*
* *

Que les Etudiants Bretonnants de Paris nous permettent d'ajouter un mot d'éloge et de remerciement.

Leur travail a été fait avec un soin minutieux, une érudition étendue, un goût éprouvé. C'est un exemple pour tous les bretonnants, un exemple même, au moins moral, pour les celtisants les plus savants. Et il est souhaitable que le Jabadao ait le loisir de publier par la suite d'autres fascicules, où il reprendra et développera un à un les dix chapitres de son vocabulaire actuel. X.

*
* *

Du Role Historique des Provinces de France, par Charles de la Lande de Calan. Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord.* — Imprimerie Francisque-Guyon, Saint-Brieuc, rue Saint-Gilles, 1903.

L'auteur de cette curieuse et savante étude nous dit lui-même de son ouvrage qu'il n'est qu'un *groupement* de notes de conférences, ce qui le faisait hésiter à le livrer à l'impression. Il ne s'y est décidé, ajoute-t-il, que sur l'instance de la Société d'Emulation. Nous devons donc tout d'abord remercier cette intelligente Société d'avoir su vaincre la modestie de l'auteur. L'idée qui domine dans cette étude, est qu'il y a comme une sorte de *lien*, entre le sol et les hommes que ce sol voit naître. « De même, nous dit M. de Calan, dans une « préface très remarquablement pensée, qu'il y a dans le « monde physique des terrains où réussissent certaines cul- « tures et d'autres qui y sont rebelles, de même il me paraît « qu'il existe des milieux sociaux, directement engendrés par « des milieux physiques, qui développent les mêmes apti- « tudes chez ceux qui en subissent l'influence. »

Et toute l'incroyable érudition déployée par l'auteur dans

Digitized by Google

son *Rôle Historique des Provinces de France*, n'a d'autre but que de nous en fournir la preuve. Nous serions presque tentés de dire qu'il nous l'a donnée, si lui-même ne jugeait ainsi son œuvre : « Les faits que j'ai recueillis, nous dit-il encore dans sa Préface, n'ont pas toujours été suffisamment démonstratifs pour me permettre *de conclure*... et j'ai dû me plier à leurs enseignements. » Cette *probité scientifique* nous prouve que M. de Calan est bien de son temps, qui, comme le disait hier Brunetière à l'Académie, n'est plus celui : « *Où on osait produire un fait, citer une date, sans les avoir vérifiés, juger une époque ou un homme sans les avoir étudiés*..... » Nos modernes savants ont l'amour de l'exactitude, l'horreur de l'à peu près ; on ne peut que les en féliciter !

L'énumération tient forcément une trop large place dans le *Rôle Historique des Provinces de France*, pour qu'il soit possible d'en donner un véritable compte-rendu. Impossible cependant de ne pas signaler dans cet ouvrage l'importance que l'auteur attache à l'influence de la mère dans la première éducation de l'homme. Et il est d'accord en cela avec l'expérience physiologique et l'opinion des plus grands penseurs, dont l'un d'eux, de Maistre, a dit : « C'est à notre sexe qu'il appartient de former des chimistes et des tacticiens ; mais c'est sur les genoux de sa mère que l'homme *moral* doit avoir été formé ; et s'il n'en a pas été ainsi, c'est pour cet homme un grand malheur. »

En terminant, M. de Calan nous promet la même étude sur la seule province de Bretagne. Nous n'aurons garde d'oublier cette promesse, dans notre impatience de nous enorgueillir du nombre d'hommes remarquables qu'a vus naître la *petite patrie*. Et nous avons aussi le droit d'être fiers de l'inépuisable fécondité de son vieux sol granitique qui voit surgir chaque jour des savants, des littérateurs, des poètes, des artistes et de spirituels conférenciers doublés d'érudits consciencieux.

G. G.

Digitized by Google

* * *

CONTES DU PAYS GALLO, par Adolphe Orain. — Paris, H. Champion, éditeur, 1904.

Après les nombreux recueils de contes de la Haute-Bretagne publiés par M. Paul Sébillot et par lui-même, M. Adolphe Orain a trouvé moyen de faire une moisson nouvelle, abondante et savoureuse. Il l'intitule *Contes du pays gallo* ; il y comprend le cycle mythologique et le cycle chrétien, des histoires de voleurs, des récits facétieux et fantastiques.

Toutes ces légendes sont tirées du fonds inépuisable de l'imagination populaire. M. Orain les a recueillies de la bouche du garde champêtre Pierre Gérard, du couturier Pierre Le Coq, de Marie Perrin la repasseuse et surtout de celle de Marg'rite Courtillon, l'aubergiste de Bain, qui filant *sa quenouillette* réunissait autour du foyer jaseur tous les pauvres de la région tous les chemineaux des alentours. Mais il a eu le mérite rare de les assembler, de les trier, de leur donner la forme simple et littéraire à la fois sous laquelle ils traverseront les âges. Dans de courts préambules où les curieux aimeront à se renseigner sur les châteaux, les promenades, l'histoire anecdotique du pays rennais, les contes sont sertis, situés, pour ainsi dire. C'est la part du critique érudit qui ne le cède pas, chez M. Orain, au traditionniste patient.

Les contes présentent la plus agréable variété et seraient dignes, comme fond et comme forme, de devenir classiques en Bretagne. Est-ce que la fable sur laquelle repose l'un d'eux, *Le Diable et le Couturier*, n'a pas fourni au très distingué compositeur breton Guy Ropartz le sujet d'un opéra comique joué il y a une dizaine d'années ? Simple question que je soumets aux chercheurs.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

*
* *

KENVREURIEZ HOLLGELTIEK, Association Panceltique. — Siège Central, *97, Stephen's Green, Dublin (Irlande).* Lord Castletown, *Président.* E. E. Fournier d'Albe, *Secrét. Gén.*

Janvier 1904.

Le Comité Exécutif Central de l'Association Panceltique, après en avoir conféré avec le Comité des Eisteddfods de la Principauté de Galles, a décidé que le IIe Congrès Panceltique aurait lieu à Caernarvon, Galles du Nord, du 30 août au 4 septembre prochain.

L'Eisteddfod Annuelle Nationale se tiendra ensuite dans la ville de Rhyl, du 6 au 10 septembre, ainsi que le Gorsedd des Bardes de l'Ile de Bretagne.

Il serait à désirer que le plus grand nombre possible de personnalités bretonnes, portant le costume national des Bretons (si faire se peut) assiste à ces Assises, qui présenteront pour les celtisants un intérêt incontestable. Les non celtisants y verront également la manifestation de la vitalité de notre peuple, et ils en rapporteront la preuve qu'au point de vue du développement de l'entente cordiale entre les nationalités et de la communion des races, les Celtes sont aujourd'hui, comme toujours, au premier rang de l'Humanité.

L'IRLANDE avait ouvert la voie, en 1901. En 1904, le Pays de GALLES a tenu à honneur d'avoir chez lui le IIe Congrès Panceltique. Les Gallois ne sont-ils pas, en effet, les représentants de la civilisation celtique dans tout ce qu'elle a de plus pur et de plus avancé ? Leur exemple n'a-t-il pas contribué pour beaucoup à montrer aux Bretons le chemin qu'ils doivent suivre pour faire de leur pays une nation vraiment en progrès ? Leur langue n'est-elle pas la sœur de la nôtre ?

A nad yw eu hiaith-hwy chwaer ein hiaith-ni ?
Ha na n'eo o iez-hi c'hwar hon iez-ni ?

Digitized by Google

Leur littérature n'a-t-elle pas tous les titres à être, de préférence à celle d'Athènes, de Rome ou de Paris, la source où nos bardes doivent puiser leur inspiration ?

Nous espérons donc que nombreux seront les Bretons qui nous enverront leur adhésion pour participer au « Pèlerinage » que le IIe Congrès Panceltique leur offre l'occasion de faire au Vieux Pays de nos Pères : *Bro goz hon zadou*. Le samedi 27 août est fixé pour le départ soit de Saint-Malo, soit du Hâvre, de façon à être à Carnarvon dans la journée du lundi 29.

Les Bretons qui s'embarqueront à Saint-Malo enverront leur adhésion à M. Jaffrennou, secrétaire pour le pays breton, à Carnoët, (Côtes-du-Nord) ; ceux qui s'embarqueront au Hâvre, à M. Le Fustec, secrétaire pour le pays Français, 59, rue Lepic, Paris.

Si les adhérents sont nombreux, une demande en réduction du prix de traversée sera adressée à la compagnie South-Western.

Les Bretons ont tout intérêt à s'inscrire dès maintenant sur la liste des Délégués, afin que M. Le Berre, Attaché près l'Association, à Dublin, puisse faire le nécessaire et prendre toutes mesures pour pourvoir, à Carnarvon, au logement de ses compatriotes.

François Jaffrennou
« *Taldir Ab Herninn* »
Jean Le Fustec
« *Ian Ab Gwillerm* »
Léon Le Berre
« *Ab Alor* ».

Le Gérant : Le Bayon

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

Digitized by Google

LE BUCHER DE JEANNE D'ARC

A LA VILLE DE ROUEN

Quand tout fut consommé ; quand la douce Pucelle
Eut jeté son « Eli lamma Sabacthani »,
Qu'il ne resta plus rien, sur le Bûcher, de celle
Dont ils avaient l'effroi, grandissant, infini :

« Nous sommes tous sauvés ! » dirent ceux d'Angleterre.
Mais la Foule cria : « Vous êtes tous maudits :
La Sainte que l'on vient de nâvrer sur la terre
Entre, colombe blanche, au sein du Paradis ! »

Le Tribunal hideux fuyait, muet, farouche ;
Le Peuple lui jetait des pierres ; le bourreau
Sanglotait, les yeux fous et, l'écume à la bouche,
Inanimé, tombait sur le carreau !.....

..... Cependant Winchester s'avança, plein de haine,
Monta sur l'échafaud, s'inclina pour mieux voir
Et, du bout calciné d'un des tisons de chêne,
Il écarta la cendre au pied du poteau noir.

O prodige ! Le Cœur de la Vierge Française,
Ce Cœur si doux, si tendre et cependant si fort,
Est vivant à ses pieds dans l'ardente fournaise,
Miraculeusement épargné par la mort !

« Or çà, cria l'Anglais, qu'on apporte de l'huile,
De la poix et du soufre et qu'on brûle cela ! »
L'huile ne sert de rien ; le soufre est inutile :
Quand ils sont consumés le Cœur est encor là !

Digitized by Google

Par trois fois on brûla le cœur de la Lorraine
Et par trois fois aussi le feu le respecta...
Si bien que « tout vivant, en Rivière de Seine
— Dit la Chronique — en blasphémant, on le jeta ! »

..... Et depuis lors, le Cœur immortel de la Vierge
Descend au fil de l'eau jusques à l'Océan.
Puis remonte le Fleuve et vient battre la berge
Dès qu'un nouveau malheur te menace, ô Rouen !

Sitôt que l'Ennemi sur nos grêves accoste
Et qu'il sent le pays abandonné de Dieu
Il s'en revient vers Toi s'offrir en holocauste,
Prêt à subir encor le supplice du Feu !

*
* *

Rouen ! parce qu'en ton Enceinte
On a brûlé jadis la Sainte
Par qui le Pays fut sauvé,
D'aucuns te plaignent : je t'admire
Car la Palme de la martyre
A jailli de ton noir pavé !
Bethléem, Domrémy s'inclinent
Ce pendant que, plus haut, dominent
Le Golgotha, le Vieux-Marché :
Pour que leur culte persévère
Il fallait, au Christ, un Calvaire,
Jeanne, il fallait *un Bûcher* !

Donc, ne lançons point l'Anathème
Sur Pilate ou Judas lui-même,
Sur d'Estivet ni Loyseleur
Lorsque leur main, d'un geste immonde,
Livre, pour le Rachat d'un Monde,
La Salvatrice ou le Sauveur !

Digitized by Google

Du Seigneur il est le complice
Celui qui pour le Sacrifice
Pousse l'agneau vers le boucher :
Rouen ! Sois absoute et sois fière
Car la France encore s'éclaire
A la lueur *de ton Bûcher !*

Aux jours de Deuils, aux jours de Fêtes,
Dans les Triomphes, les Défaites,
Jeanne, toujours notre regard
Te cherche, implore ta venue,
Espérant soudain sur la nue
Voir planer ton fier Etendard !
Ah ! que de fois notre Patrie,
Le cœur brisé, l'âme meurtrie,
S'en vint jusqu'ici te chercher !
Que de fois la France blessée
Réchauffa son âme glacée
A la chaleur *de ton Bûcher !*

Tandis que tout décline et tombe,
Ton Astre, ô divine Colombe,
Monte et grandit à l'horizon,
Non plus, certes, comme naguère
Au rythme d'un hymne de guerre
Mais au doux bruit d'une oraison. .
. . Et le cœur de ta « Doulce France »
Expirerait-il de souffrance
Qu'il suffirait de l'approcher
Du Tien qui de la mort fut maître
Pour le voir frémir et renaître
Dans les cendres *de ton Bûcher !*

THÉODORE BOTREL.

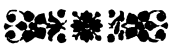

Digitized by Google

LA MORT DE LA MENNAIS

La mort de la Mennais dans les journaux du temps

« Ses funérailles offrirent un aspect étrange : le jour était triste et brumeux ; un petit nombre d'amis put le suivre entre deux haies de soldats. Tout se fit en silence et sans aucune prière » (Renan, *Revue des Deux-Mondes*, 1857, tome x, page 794).

Les moindres détails de la fin de La Mennais sont bien connus. Les publications de M. Eugène Forgues, père, de M. Ange Blaize, et de M. l'abbé Roussel ne permettent aucune divagation à ce sujet. Le solitaire de la Chénaie mourut avec des sentiments religieux, mais, en toute plénitude de volonté, séparé nettement de l'Eglise catholique.

Voici les détails publiés alors par les journaux. Ils paraîtront brefs à nos contemporains. Cet écrivain, qui avait tant remué le monde, et qui descendait au cercueil d'un air si douloureusement altier, ne reçut pas l'honneur d'un premier-Paris. Que voulez-vous ? ce n'était pas la mode ! Et, comme chacun sait, l'homme n'est rien et la mode est tout.

L'Univers, union catholique. (N° du *lundi 27 février 1854*. — 3me page, colonne 4me.)

« La santé de M. l'abbé de Lamennais inspire de graves « inquiétudes. On sait quelles prières ardentes s'élèvent

Digitized by Google

« vers la miséricorde divine pour le retour de cette âme « qui a si cruellement attristé l'Eglise après l'avoir si « glorieusement servie. — MAC SHEEHY. »

L'UNIVERS, union catholique. (N° du *mardi 28 février 1854*. — 2me page, colonne 4me.)

« Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que M. de Lamennais est mort ce matin à neuf heures ».

LE SIÈCLE, (N° du *28 février 1854*. — En 3me page, col. 1 et col. 2.)

« La démocratie et les lettres françaises viennent de faire « une grande perte. Les espérances que l'on avait con- « çues du rétablissement de la santé de M. de Lamennais « ne se sont malheureusement pas réalisées. L'illustre « auteur des *Paroles d'un croyant* est mort ce matin, à « neuf heures et demie, dans son domicile, rue du Grand « Chantier, 12. Ses obsèques, qui, d'après ses dernières « volontés, doivent être de la plus extrême simplicité, au- « ront lieu mercredi 1er mars, à huit heures du matin. — « EMILE DE LA BÉDOLLIÈRE. »

« Nous recevons des amis de M. de Lamennais la lettre « suivante :

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

« Les longues souffrances de M. de Lamennais ont trouvé « leur terme ce matin à 9 h. 35 minutes ; nous croyons « devoir vous transmettre cette triste nouvelle.

« Paris, 27 février 1854.

« Auguste Barbet, Benoît Champy, exécuteurs testa- « mentaires ; le docteur Jallat, Emile Forgues, de Laloyère, « le nonce Karwowski, Eugène Maron, Henri Martin, « Montanelli, d'Ortigues, baron de Vitrolles. »

Digitized by Google

JOURNAL DES DÉBATS, (N° du *mercredi 1er mars 1854*. — 2me page, 2me colonne.)

« La note suivante a été communiquée aux journaux du « soir :

(Je donne un peu plus bas le texte de ce *Communiqué*.)

« On lit en outre dans *La Patrie* :

« M. de Lamennais, ainsi que l'annonçait ce matin *Le « Siècle*, a prescrit à ses exécuteurs testamentaires la « plus grande simplicité dans ses funérailles. Nous « sommes autorisés à affirmer que, d'après sa volonté « formellement exprimée dans un codicille, six ou huit « de ses amis, qu'il a désignés nominativement, devront « seuls être convoqués pour accompagner son convoi. — « CHARLES SCHILLER. »

LE SIÈCLE, (N° du *mercredi 1er et jeudi 2 mars 1854*. — en 3me page, 2me col.)

« On lisait hier dans *La Patrie* :

« Les obsèques de M. de Lamennais auront lieu demain « matin à huit heures. L'autorité a été avertie que « quelques perturbateurs se proposaient de profiter de « cette circonstance pour faire une manifestation anti- « religieuse dont le caractère hostile n'échappera à per- « sonne. Des ordres sont donnés pour que les membres « de la famille et les amis du défunt désignés par les « exécuteurs testamentaires soient seuls admis à suivre « le convoi. — *Communiqué* ».

« Aujourd'hui vers huit heures, le corps de M. de Lamen- « nais, déposé sur le modeste corbillard des pauvres, a pris « la route du cimetière de l'Est. Un petit nombre d'amis « a été autorisé à former le convoi. — EMILE DE LA « BÉDOLLIÈRE. »

Digitized by Google

L'UNIVERS, union catholique. (N° du *2 mars 1854*. — 4me p., col. 1.)

« Les obsèques de M. de Lamennais ont eu lieu aujour-
« d'hui au cimetière du Père Lachaise. »

Dans son numéro du 1er mars, ce journal avait reproduit sans commentaire le Communiqué, tiré de *La Patrie*, et la lettre des amis de La Mennais, extraite du *Siècle*.

Dans son numéro du 5 mars, il reproduira, toujours sans commentaire, l'article consacré par *Les Débats* aux funérailles de l'écrivain.

JOURNAL DES DÉBATS, (N° du *jeudi 2 mars 1854*. — 3me page, 2me colonne).

« Les obsèques de M. l'abbé F. de Lamennais ont eu lieu
« ce matin : conformément aux dernières volontés du
« défunt, il n'y a eu ni tenture, ni exposition au domicile
« mortuaire. A huit heures précises, le corps a été placé
« dans un corbillard dit des pauvres, c'est-à-dire sans
« aucune espèce de garniture ou décoration, et le convoi
« funèbre s'est dirigé immédiatement vers le cimetière du
« Père-Lachaise. Quelques parents et amis seulement
« désignés, dit-on, par le défunt suivaient le corbillard :
« on remarquait parmi eux MM. Béranger, Garnier-
« Pagès, Benoît-Champy, Auguste Barbet, Blaise, ancien
« directeur du Mont-de-Piété, neveu du défunt ; Martin
« de Strasbourg, Bocage, etc. Selon le dernier vœu ex-
« primé par M. de Lamennais, son corps n'a pas été pré-
« senté à l'église, et il a été déposé, sans le concours du
« clergé, dans la fosse commune. On n'a placé sur sa
« tombe ni croix, ni rien qui pût la faire distinguer. Aucun
« discours n'a été prononcé ; les assistans se sont retirés
« en silence aussitôt après que la tombe a été comblée.

JOURNAL DE RENNES, (N° du *jeudi 2 mars 1854* ; à la 2me page, sous le titre « Nouvelles de Rennes et de l'Ouest ».)

« M. de Lamennais est mort lundi matin à neuf heures.

Digitized by Google

« Tout le monde nous comprendra quand nous dirons
« qu'il est une douleur que nous respectons trop pour pou-
« voir donner plus de détails sur cette mort. »

Ces lignes font allusion à l'abbé Jean-Marie de La Mennais, fondateur de l'Institut des Frères de Ploërmel. L'âge et le caractère de ce vénérable prêtre obligèrent les feuilles catholiques à une réserve trop rare dans la presse.

L'Univers, union catholique. (N° du *4 mars 1854*. — Page 2, col. 4.)

« On nous prie d'insérer la note suivante :
« M. le baron de Vitrolles a réclamé contre l'insertion de
« son nom parmi les signataires de la lettre adressée au
« journal *Le Siècle* pour annoncer le décès de M. l'abbé
« de Lamennais. »

Le Commerce breton, journal de Saint-Malo et de Saint-Servan. (N° du *samedi 4 mars 1854*. — En première page.)

« Un des plus célèbres enfants de cette cité, une des plus
« vastes intelligences de notre temps, M. l'abbé Félicité
« Robert de Lamennais, est mort à Paris, lundi dernier,
« à l'âge de 72 ans.
« L'éloquence brûlante de cet homme de génie, les varia-
« tions étonnantes de sa pensée dans le domaine de la
« religion, de la philosophie et de la politique, ont excité
« tant d'enthousiasmes et de répulsions, tant de luttes
« passionnées, tant d'admirations et de douleurs, qu'il est
« impossible, croyons-nous, d'essayer une appréciation
« calme et impartiale, avant que le temps ait passé sur
« cette fosse qui vient de s'ouvrir. »

Ce dernier article, rempli d'une sympathie vraie pour le grand compatriote, seyait à un périodique malouin. Déjà *Le Commerce breton* et son ancêtre *La Vigie de l'Ouest* avaient exprimé à La Mennais la tristesse de ses concitoyens devant les mesures policières qui le persécu-

Digitized by Google

taient, et lui avaient consacré des pages que les ménaisiens (*pusillus grex !*) feraient sagement de ne pas dédaigner. Aussi bien, Féli, breton dans l'âme (1), aimait chèrement sa ville natale. Un jour, enthousiasmé par la trouvaille de Chateaubriand, — l'élection de son sépulcre sur un écueil, à quelques pas de son berceau, — il souhaita d'être enseveli au même endroit (2).

(1) La Mennais était breton non seulement par sa race et son lieu de naissance, non seulement par son caractère d'idéaliste et d'entêté, mais encore par son goût prononcé des choses bretonnes. Il étudia l'histoire de sa province. Dans les *Affaires de Rome*, il emprunte un exemple aux relations de François II, duc, avec la papauté (Pagnerre, 2e édit., t. I, p. 185, note 1) Les aventures de l'infortuné Thomas Conecte, carme de Rennes, ajoutent un trait piquant aux *Discussions critiques* (Pagnerre, 1re édit., p. 57). Bien plus, il collectionnait des airs de Basse-Bretagne (*Lettre de Kertanguy à l'abbé Jean*, 31 octobre 1835) et regrettait de n'en pouvoir lire les paroles dans l'idiome original (Peyrat, p. 119). Notez que ce goût personnel est antérieur à l'enthousiasme général, produit par la publication du *Barzaz-Breiz* de M. de la Villemarqué. La bibliothèque de notre auteur (mise en vente au commencement de 1837) renfermait des curiosités de bibliophile breton. Que de lettres nous témoignent son profond attachement pour sa « vieille Armorique » (Il faut relire le délicieux couplet des *Affaires de Rome*, 2e édit., t. I, p. 11), et pour la ville de son enfance (A Marion, 31 mai et 21 novembre 1839). Assurément il pensait au pays natal, lorsqu'il composa ce morceau charmant : « Au fond d'une petite anse, sous une falaise.., » (*Amschaspands et Darvands*, LIII, xvi, p. 379). Consultez la correspondance : A Marion, 28 mai 1831 ; à Vitrolles, 12 juillet et 4 novembre 1841 ; etc.

(2) Peyrat (*Béranger et la Mennais*, Paris, 1862, p. 227-228) garantit l'authenticité de ce trait. Néanmoins, le 31 mai 1839, Lamennais écrivait à Marion : « Je ne suis pas comme Chateaubriand, et ce n'est certainement pas là que je souhaiterais que fût ma fosse. » Après ces paroles il est difficile de croire que l'auteur de l'*Essai* ait songé d'une manière positive à être enterré près de l'auteur du *Génie*. Peut-être exprima-t-il simplement, en artiste, son admiration pour le site choisi par son compatriote ; et le pasteur, mal servi par sa mémoire, a trop fortement accentué le ton d'une conver-

Digitized by Google

Jadis il eût préféré dormir son sommeil sur le bord des vaguelettes pacifiques de La Chénaie : « N'oubliez pas, écrivait-il à son ami Marion, n'oubliez pas cette petite place que je vous ai montrée et que j'ai choisie pour ma sépulture au pied d'un rocher sous le chêne qui l'ombrage (1). » Mais les motifs qui l'amenèrent à délaisser ce premier projet l'engagèrent rapidement à renoncer au second. Le voyage de ses ossements en terre bretonne aurait été difficile. C'est alors qu'il choisit la fosse commune, sans doute dans une pensée de pessimisme amer, mais aussi pour rendre honneur aux misérables à qui elle était destinée.

Il est remarquable que trois des plus glorieux poètes du romantisme aient eu le souci de leurs funérailles comme d'une ode suprême. Les plus fastueuses du siècle, avec l'antithèse énorme du corbillard sans ornements, furent celles de Victor Hugo. Le long des trottoirs ou derrière le cadavre du maestro grouillait la foule des truands, les uns en guenille, les autres chamarrés de titres et de décorations. Tous les burgraves défilèrent pour l'ébaudissement de *Gavroche*. Et cette pompe constituait un nouveau chapitre, et richement enluminé, de *Notre-Dame de Paris*. Une composition plus exquise, une poésie plus antique rayonnèrent dans les honneurs funèbres que s'était préparés le vicomte de Chateaubriand. Quittant la ca-

sation passée. « Au surplus, continue le biographe lui-même, après l'écueil du grand Bé, ce poétique tombeau de l'océan, c'est la fosse des pauvres qu'eût choisie M. de Lamennais. » Ce dernier n'avait donc pas, au moment de l'entretien, l'idée arrêtée que lui suppose d'abord son auditeur.

(1) A Marion, 23 novembre 1833. — Le 26 janvier 1836, il écrira au même correspondant : Je ne regrette qu'une chose à La Chénaie « La fosse que je m'y étais choisie ».

Digitized by Google

pitale au bruit du canon, il traversa les villes de France à la façon d'un grand seigneur du moyen-âge, en quête de sa sépulture dans un sanctuaire illustre. Lorsqu'il eût pénétré en Bretagne, il passa une nuit dans la cathédrale de Dol, où, petit enfant, il avait prié. Le lendemain matin, conduit à Saint-Malo, il s'avança vers le rocher de son rêve, tandis que les flots retirés murmuraient une mélodie lointaine, et que le soleil enveloppait d'une lumière éblouissante son dernier reposoir.

Sur les vieux remparts de granit la foule pressée saluait le triomphateur. Hommages grandioses, dignes du chantre qu'un pape voulait couronner du laurier au Capitole (1), dignes de la superbe coquetterie qui avait inspiré cette strophe : « Vous qui aimez la gloire, soignez votre tombeau ; Couchez-vous-y bien ; tâchez d'y faire bonne figure, car vous y resterez (2). »

Combien différentes les obsèques de l'abbé de La Mennais. Jamais deuil ne ressembla davantage à un drame fantastique et lugubre. Les ministres de passage au pouvoir traitent en criminel son corps inanimé. Des virtuoses forment le convoi, stupéfaits d'accompagner la dépouille mortelle d'un tel homme. Et quand, sous un ciel sombre, arrivé au bord de la fosse commune, le cercueil de ce prêtre tomba ; dans toute la France, au cœur d'un frère, aux profondeurs des âmes les plus nobles, passa une commotion de terreur et de pitié.

(1) *La Mennais à Vitrolles*, 29 juin 1843 : « Vous avez lu ce que disent les journaux, que le pape veut faire couronner Chateaubriand au Capitole. J'en serai ravi, quant à moi ; mais je n'y crois guère : ce n'est plus de ce temps-ci. »

(2) *Mém. d'Outre-Tombe*, t. VI, p. 86 (édit. Paris, Legrand).

Digitized by Google

1er APPENDICE

La Mennais et les journaux de Saint-Malo

Au cours de notre article nous avons cité les deux premiers journaux locaux « de Saint-Malo et de Saint-Servan ».

La *Vigie de l'Ouest* va du mardi 17 juillet 1838 au mardi 1er janvier 1850.

Le Commerce breton, qui lui succéda, fit son apparition le mercredi 16 janvier 1850.

Dans le N° du 3 août 1838 on lit :

« Nous avons appris avec peine la visite domiciliaire qui a « eu lieu chez M. de la Mennais, à Paris. Il y a des hommes « que leur génie et leur caractère placent si haut qu'ils « devraient être exempts de soupçons semblables. Qu'est-« il résulté de cette visite ? La certitude qu'il n'y avait « chez l'illustre philosophe malouin aucun papier relatif « à un complot. Nous pensons qu'il était inutile de l'ac-« quérir à ce prix.

Les Nos du 7 juillet et du 4 août 1840 contiennent des articles signés « H. Morvonnais ». Ils traitent du solitaire de la Chénaie à propos de « Georges Maurice de Guérin du Cayla », dont Sand venait de parler dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Dans le N° du vendredi 1er janvier 1841 on lit :

« C est avec douleur que nous voyons notre illustre com-« patriote condamné à la peine de l'emprisonnement. M. de « Lamennais est non seulement pour nous une des gloires « de la France, mais il est l'honneur de la cité qui l'a vu

Digitized by Google

« naître. Nous voudrions que la patrie n'eût que des lau-
« riers pour les cheveux blancs de ses hommes de génie.
« Quelle que soit notre opinion sur la dernière brochure
« de l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, nous aimons à
« lui rappeler que si nous ne partageons pas toutes ses
« idées, nous avons conservé de lui un pieux souvenir.
« Quel est d'ailleurs le résultat de ces condamnations de
« la presse ?... une surexcitation fébrile des passions que
« l'on prétend réfréner.

Le N° du 28 novembre 1845 renferme un article de Ch. Cunat sur l'anoblissement du père de M. de La Mennais. Enfin T. Desmazières de Séchelles publia sur notre auteur, dans les N^os^ des 10, 14, 17, 21, 24 août 1861, une « Esquisse biographique et littéraire avec pièces justificatives et documents inédits ».

Cette esquisse confirme ce que nous savions par d'autres sources, ce que la correspondance elle-même laisse entendre, à savoir que l'illustre prêtre eut une adolescence débordante d'activité physique, inquiète, effervescente, atteignant son paroxysme dans un duel de passion, puis, sous l'influence de Jean, s'apaisant peu à peu, s'éteignant en une communion reçue pour la première fois, se transformant par les ardeurs de la foi et les sévérités de la vertu (1). Alors il rendit à son Dieu le double de ce qu'il lui avait dérobé ; et s'il était permis de célébrer les mystères de la grâce avec des paroles profanes, nous redirions ici le vers du poète :

Sæpe venit magno fenore tardus amor.

(1) D'après M. Ange Blaize, l'auteur de l'*Essai*, en proie au doute, ne reçut l'eucharistie pour la première fois qu'en 1804, à l'âge de vingt-deux ans. M. Paul Janet, dans son étude sur *La Philosophie de Lamennais* (Paris, Alcan, 1890, p. 5-6) a remarqué l'importance psychologique de cette incrédulité précoce. En une famille pro-

Digitized by Google

IIe APPENDICE

La Mennais et les tribunaux

L'attitude du ministère à la mort de M. de La Mennais et les articles malouins qui viennent d'être cités nous invitent à rappeler dans une note les démêlés de l'indomptable breton avec la police.

Son entrée dans la vie littéraire cause une sensation désagréable aux inquisiteurs du régime bonapartiste...(1)

fondément chrétienne, à une telle époque, le fait d'une première communion retardée d'une manière extraordinaire, marque un état d'âme digne de la plus scrupuleuse attention. « On regrette, écrit le distingué professeur, de n'avoir pas plus de détails sur une circonstance aussi remarquable. » J'ajouterai : on regrette encore plus de n'avoir que M. Ange Blaize pour garant de l'exactitude de ce trait.

(1) En 1808 parut un mince in-octavo de 151 pages, intitulé *Réflexions sur l'état de l'église en France pendant le dix-huitième siècle et sur sa situation actuelle.* Il ne portait pas de nom d'auteur. Cependant il payait un large tribut de louanges à Napoléon. Aux yeux de l'écrivain, « l'homme de génie » (p. 76) qui gouvernait la France était un de ces êtres « puissants en œuvres » qui, destinés à représenter la Providence sur la terre « apparaissent pour tout rétablir quand tout semble désespéré » (p. 95). Le nouveau Charlemagne n'employait-il pas « pour tout recréer, moins de temps qu'il n'en fallut à cent mille tyrans pour tout détruire » (p. 99). — Et l'éloge se retrouve aux pages vij, 100, 124-125, sans compter le passage où l'empereur est assimilé à Louis XIV, pages 117-122. — Malgré ce ton, l'ouvrage fut saisi par la police (voir Forgues, *Notes et Souvenirs*, en tête de la Correspond., p. VIII) probablement parce qu'il se mêlait, sans autorisation spéciale, des rapports de l'Eglise et de l'Etat, et qu'il demandait la liberté des assemblées ecclésiastiques. — La première partie du volume sent le style et les idées de Féli ; la seconde partie, toute pratique, adressée surtout au clergé séculier, doit être plus particulièrement de l'abbé Jean. — Je n'insisterais pas autant sur ce livre, s'il n'était fort peu connu, et s'il ne nous montrait un La Mennais à ses débuts plus attaché à l'intérêt de

Digitized by Google

En juillet 1814 il songeait à fonder un journal (1), car de bonne heure, il rêva de constituer les catholiques en un parti puissant et redoutable. Sa correspondance montre à quel degré il se passionnait pour les élections. Or ce besoin d'action sur les choses du siècle devait fatalement créer à ce prêtre une source de déboires (2). Ajoutez que par l'effet de son caractère il jetait du romantisme dans la politique. C'est ainsi qu'aux Cent-jours il crut apercevoir dans l'ombre les menaces des agents impériaux, et qu'en fuyant vers l'Angleterre il fit une réclame — sincère et pittoresque — pour son livre de *La Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques* (3). Sa

l'Eglise qu'à l'ancienne famille royale. Chose que presque tous ignorent, mais que cette publication manifeste avec clarté, c'est que le défenseur du catholicisme chercha d'abord une alliance du Sacerdoce et de l'Empire. Le pouvoir répondit mal aux adjurations d'un inconnu. Et l'apologiste attendit les Bourbons.

(1) A Jean, 19 juillet et 6 août 1814.

(2) Il manquait à La Mennais d'avoir été formé par la méthode uniforme et la discipline froide de Saint-Sulpice. Toutefois ce regret est bien vain : il n'aurait pu supporter le séminaire, et le séminaire n'aurait pu le supporter. M. Renan (dans la *Revue des Deux-Mondes*, au tome X) s'est donc totalement mépris, lorsqu'il a analysé l'influence de cette institution ecclésiastique sur le génie du grand poète. En réalité, Féli fut préparé au sacerdoce, d'une façon lointaine et sans trop d'espoir, par son frère, auprès duquel il vivait. Puis, à Londres, il se mit sous la direction du vertueux abbé Carron, le suivit à Paris, et se fixa dans sa demeure. Il reçut alors les ordres sacrés ; et la prêtrise lui fut conférée à Vannes, pendant le carême de 1816. MM. Carron. Teyssere et Bruté, qui furent les principaux entraîneurs de cette vocation, commirent une erreur involontaire mais épouvantable. La correspondance de l'écrivain, si riche, si précieuse, ne laisse aucun doute sur ces divers points.

(3) Son séjour en Angleterre dura du commencement d'avril 1815 au commencement de novembre de la même année

Dans sa *Biographie des Malouins célèbres* (Saint-Malo, 1824, p. 244), l'abbé Manet, qui avait des relations avec les Lamennnais, dit que

Digitized by Google

devise est vraiment celle des conjurés du théâtre « *Ad Augusta ! Per angusta !* (1) » En 1826, la Restauration le condamna d'une manière grotesque, au nom des articles de 1682 ! pour son volume *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.* Le gouvernement de Louis-Philippe ne se montra pas moins chatouilleux. Il poursuivit le rédacteur de *L'Avenir*, coupable d'une protestation contre le choix de certain évêque. — Et je ne dis rien des procès éternels que subit le grand homme, à la suite d'opérations de librairie malheureuses (2). — En 1838 il joue au conspirateur. Ne fabriquait-il point de la poudre clandestinement? La police, le nez aux aguets, en sentait l'odeur. Descente de justice! Vrai, disait Béranger, « le pouvoir devient trop bête. L'abbé aura été bien furieux et bien joyeux d'une pareille équipée. Il est difficile de mieux servir les gens selon leur goût (3). » Eh ! Seigneur ! écrivait malicieusement La Mennais, je ne crois pas aux complots, ou du moins « je ne crois qu'à un seul : celui du pouvoir contre lui-même. Il faudrait être bien fou pour en ourdir d'autres. Que seraient

l'abbé Jean « de concert avec son frère qui eut la meilleure part » publia, en 1808, des *Réflexions sur l'état de l'église en France*, et, l'année 1814, trois volumes in-8° relatifs à la *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques.*

(1) *Hernani*, Acte IV, scène III.

(2) Il fut obligé de vendre sa bibliothèque en 1837. Je ne crois pas qu'il y ait une plus douloureuse marque de détresse chez les hommes d'étude. Et la vente ne suffit pas à le tirer de misère. Quelques années ensuite, il s'écriait : « Après avoir tant travaillé, il est dur, à mon âge, de vivre de privations d'un bout de l'année à l'autre ». (Lettre à Marion, 21 novembre 1839.) Par suite de circonstances, qui orneraient sans peine un roman, il jouit de la fortune à la fin de ses jours (LAVEILLE, *Un Lamennais inconnu*, deux bonnes notes, p. 106 et p. 168 ; BLAIZE, t. II, p. 158-160).

(3) PEYRAT. *Béranger et Lamennais*, p. 151 et p. 197.

Digitized by Google

ils près de celui-là? (1) » Mais le ministère se vengea cruellement un peu plus tard. Profitant de la brochure intitulée « *Le pays et le gouvernement* », il en fit condamner l'auteur, (28 décembre 1840). Enfin la monarchie tant détestée du prisonnier de Sainte-Pélagie, croula. Il fallut constituer une assemblée nationale. Tous les ouvriers du romantisme agitèrent leur chevelure et leur plume; ils demandèrent aux électeurs de les faire régner sur les débris de la bourgeoisie. On vit ceci: Alexandre Dumas implorant le suffrage des curés! Les Parisiens accordèrent à La Mennais 104.871 voix (2). Il offrit à ses collègues un projet de Constitution. Les députés firent la moue. Je constate, repartit l'auteur, que la chambre est étouffante « aussi bien au physique qu'au moral (3) ». Son titre de représentant de la France ne mit pas à l'abri de la magistrature son journal: *Le Peuple Constituant.*

Jactes et genus et nomen inutile (4),

auraient dit les jurés, s'ils avaient eu un peu de lettres. Si bien que le polémiste dut payer 1200 fr. « pour avoir défendu la république (5) ».

Le comble, tout de même, fut que l'idéologue Napoléon III osât tyranniser les cendres de l'Abbé.

F. Duine.

(1) A Marion, 10 août 1838.

(2) Ed. Biré, *V. Hugo après 1830*, t. II, p. 118-119.

(3) C'est dans une lettre à Vitrolles qu'il faisait cette réflexion, 21 septembre 1848. — Voir Blaize, t. II, p. 354-355.

(4) Horace, *Odes*, J, XIV.

(5) A Dessoliaire, 27 octobre 1848.

Digitized by Google

LES ÉPOUSAILLES

DE

BREBIOT

PASTORALE NOELESQUE

à

DEUX ACTES

AVEC PROPOS D'EN-AVANT ET PROLOGUE

par

ABALOR

De la Paroëisse d'Ergué-Armel en Basse-Cornouaille.

Autheur de *Fleurs de Basse-Bretaigne*, Paris, Le Dault, 6, rue du Val-de-Grâce, V^e^, 0f75, et de *La Victoire de Mgr Sainct-Ronan*, bureaux du Terroir Breton, 24, rue de Bel-Air, Nantes, 0f75.

A messire Régis-Marie-Joseph, barde Hoël Bro-Erek, chevalier, marquis de l'Estourbeillon, de la Garnache et aultres lieux.

Penn-rener Kevredigez-Breiz.

Député du clan des Vennestes aux Estats de France.

Ce libvre je dédis.

MESSIRE,

Ce est pour moy grant liesse, de à vous monstrer ceste présente bergerie en hommaige au noble gentilhôme, lequel suffiroit par ses gestes en ces jours de hayne, à concilier la Nation bretonne et sa vraye No-

Digitized by Google

blesse antique. Hoir très preux de la gentilhommerie sabottée et démocraticque de ce tant vieil païs, vous avez esté judgé digne de governer les labeurs d'iceulx de Bretaigne, lesquelz se sont plégez à la renovation de langue et coustumes d'icelle. Ayant comprins que salut et saulvement, mi ne viendront des regrets qu'aulcuns ont du Passé Féodal, ains de l'esveil de l'Esperit Celtique, lequel avec Arzur sommeilloit dessoubz la couche légière des mœurs franques, vous en ces jours, menez nos batailles pacifiques ! Par vostre vaillance enmy l'ost des ennemys de Nostre Droict, souventes foys, plantasmes-nous nostre banière d'hermines, dessus aulcuns cresneaulx resputés imprenables. Ce est raison, par quelle moy Ab. Alor, vous ore et supplie, que vueillez prindre le présent libvre, tel ung témoingnage de léale recognoissance, et à tousiours m'engarder,

Messire,

Côm vostre très dévoué compaing et amy,

LÉON LE BERRE,

/|\

Ab. Alor.

Digitized by Google

PROPOS D'EN AVANT

Oberou ken brao en Amzer-Greiz, ema enno o para en e nerz, ar gwir « spered breton », eur spered a lawenediguez, a ziduamant.....

TALDIR.

D'aulcuns treuveront estrange, que j'use céans, non de la langue des Brets, ains de l'anticque parleur d'oïl. De ce, sont moult de raisons, desquelz je déduiroi aulcunes côm le verrez au pourchaz de ce dict propos. Et se traict la prime tout droictement des paroles de nostre Taldir, lesquels verbes je ay escripts au front, encore que pour seule, je porrois allesguer que sont à ceste heure suffisante planté d'escripvains, moulant en nostre particulier celtique. Ne ramentevant illec le « *Barzaz* » dudict barde, avons en ces ultimes tempz, acquestez en nos librairies, les poëticques desduicts des Pronost, Dir-na-Dor, Barz-ar-Gouët, Ar Garrek, Gwennou, Alch'oueder Dreger, Glanmor, H. Ar C'harguet, Barh-Labourer, Joh-er-Gléan, etc., sans compter que de liesse tressaillent es-tombes granitiques, les harpes enterréez avec les vieils saints celtiques, au rythme bardicque restauré de par messire Guillerm, vicaire d'Ergué-Armel. Et se pourroyt qu'ung jour venant, sy Dieu me guerdonne de sa graace, je moule aussy en ung libvre (encore que je ne soys que festu de feurre au prix d'iceulx dessus dicts !) les gwerz et zônes que je feis en ma langue natale, estant en joye comme en doleur.

Digitized by Google

Ains, en la suite des Le Goffic, A. Le Braz, Botrel, Tiercelin, Jos Parker, Lajat, Thibault de la Guichardière, Saïb, Magdeleine Desroseaux, de Laigue, de Calan, Rumengol, Sijenna, lesquelz tant merveilleusement jouent du françoys que c'est liesse greigneure à nulle aultre de les ouyr et lire, j'ay cuydé ce faysant ouvrer, ciseler, fouiller une fasson d'escu et bouclier à l'encontre d'iceulx qui soy jactent de à nous en imposer, prestendant les Brets estre ignares en françoys, encore que sans compter les dessus dicts escripvains, moult des dicts Brets, sont à ces dicts miteux, suspérieurs, et maistres, veu que cestuy qui deux langues parle, mieulx vault qu'ung qui une seule cognoit. D'abundant j'establis que la joyeulse langue d'antan, debvoit toute gaïté, sapveur et liesse au celtique lot en la Nation Françoyse inclus. Je ne ramenteroi illec, ne le cycle Breton, ne l'adveu que feit Marie de France que elle puysoit ses debvis en nostre génie Bret, côm pour exemple, il appert en le « *rossignolet* »

Une adventure vous diroi,
Dont les Bretons firent ung lai
« Eostik » a nom, ce m'est advis
Sy l'appellent-ilz en leur pais.

Ains, je veulx que pensiez cette joye de vivre, laquelle saille côm d'ung tremplin de jongleur d'ung tout chestif poinct de mélancolie et se trouve incluse en ces vieilz autheurs, estre tout droitement à nous deüe. Le charactère et comportement du Celte d'autant que je l'ay observé par tout païs de Celtie, est tel qu'ung moment de doleur rapide, lairre place à ung cry de liesse, en quel porriez peut-estre, percepvoir ung relent d'an-

Digitized by Google

goisse, chouse fort entendue de vos Seigneuries sy à vous ha esté doingné d'ouyr le « *Iou !* » Kernévote, poulsé par les jeunes hommes d'armes qui se vont en milice. A iceulx, faut quitter la doulce, et le païs, pour la chouse publicque servir. Ce est au cueur desdicts jouvenceaulx, cuysante dolence, soy partant du village. Les champestres peinctures de la vie quotidienne, lesquelles à grant'erre passent par esperit d'iceulx, les mectent en agonie. Ils cuydent estre morts desià en ung lointain champ de bataille :

Ma c'haloun a zo frailled, dre nerz an ankrezou
Ma daoulagad entanet, n'o deuz mui a zaelou (1)

Ilz vont, et poinct ne détournent la teste, soyt qu'ilz ne vueillent leur doleur redoubler, soyt qu'ils redoubtent que ce faysant, leur *expérianz* ne revienne intersigner de leur trespassement à délai brief. Ains au mitan de la garenne, voire soubz le pourche d'une hostellerie rusticque, ilz encontrent les compaings qui d'eulx partaigent la planneste. Ils vuydent ung post puys deulx, poulsent une gwerz lamentable, une triste zône d'amour. Ains, la veue d'ung tailleur qui prouche poulse son aguille dessoubz le hangar, les esjouit. Les vez-cy dispoz à lutter à l'encontre de ceste vie d'estriefs. « Eh ! cestuy tailleur lequel est moindre que femmelette, clayment-ilz, ne porra côm nous, soy jacter es-veilléez de avoir veu Pariz. Iou ! »

Or, faysant ung petit de reflexion, iceulx lesquelz me liront, ne seront mi estonnéz de ceste liesse, des vieilz françoys, liesse esclatante, esbaudissante, sy l'on cuyde à vérité ce Moyen-Aage qu'aulcuns nous feirent

(1) Prosper Proux, *Kimiad ar zoudard zaouank.*

Digitized by Google

tant embastillé. Part de ce peuple françoys estoyt de lignaige et stirpe Gaëlique, part de Kymriques ou Brets. A l'encontre des graves légistes Romains qui complaysoient au Prince (1) es-cours, prévostéez, justices, des balourds francs qui soy gistoyent es-donjons et citadelles, ce peuple vaincu, égayoit par son esperit tout l'ensemble de la Nation, ysseu du mélange et trituration. Treubvoit-il sa planneste très pesante, et ploroit-il ? soubdain, il s'eschappoit en ung merveilleulx rire, à luy attraict enmy les larmes par spectacle des sottises de ses maîstres. Feut-il oncques sagette plus agüe que ce *Roman du Renard*, laquelle se va tout empennée, navrer en leurs orgouilz les bons sire ses-castels ? Quoy de plus en gauperie, que le *Moniage Guillaume* ? Lesquelz enmy iceulx qui soy picquent de lettres, n'ont peu ou prou gousté de ces bons vins gaulois tout d'une aureille, dont enchargya sa nef, messire Ollivier Basselin :

Tels côm, il les faut à Vire,
Pour boyre aux bons compaignons !

Ce dict Basselin, canta aussy le bon cidre normand et iceulx qui le cidre, sçavent gouster, sont dignes d'estre gauloys, encore que leur race soyt meslée aux Danes, Northmen, Francs etc, et nous les Brets, recognoissons en eulx nos bons cousins de Normandie, veu qu'aymer le cidre est commun à gens de cueur, côm est commun à iceulx qui de près ou de loing touschent à nostre lignaige, de observer, inspecter, extraire, les

(1) *Quiquid principi placuit legis habet vigorem.* Maxime des hoirs des Romains lesquelz fondèrent ceste absolue et anti-celtique royaulté si dissemblable de son premier estat quasi électif, et qui ce jour est césarisme manichéan de Combes.

Digitized by Google

chouses de la vie. Cuydez-vous farces, sotties, moralitez, estre deues à aulcun balourd germain? Estoit-il, teuton, maistre Vilon le despendu? Estoyt-il du boys dont on faict les cardingaulx, le joyeulx curé de Meudon? Ne s'estoyt-elle frottée au bon peuple de France et n'estoyt-elle de ce sang et lignaige royaulx, plus gaulois qu'aultre, ceste preude et soubriante reyne Margot? D'abundant, je dyrois que le sire de Bourdeilles, encore qu'il semble despiser ce qui n'est de noble lieu, estoyt plus qu'il ne le pensoyt ou vouloyt paraistre, tout yssu du bon terroir gallique.

Lesdicts trouvères et escripvains, ensemble aultres que poinct ne nomme doingnèrent à notre langue françoyse, ceste délectable sapveur qui ne le lairre à nulle aultre. Et je vueille dire encore à l'encontre d'iceulx lesquels cuydent avec le sieur Boileau « *qu'enfin Malherbe vint* », que cestuy gentilhomme normand, feut plus que nul aultre néfaste, pour ce que luy et ses compaings, chassèrent du languaige, ces mots agrestes, desquelz le vieil et bon Lafontaine, seul en son siescle, se complaignoyt de ne plus estre engeigné. Je ne refeuse poinct que Fénelon en sa *lettre à l'Académie* ploure aulcunes larmes épiscopales sur cet estrief du vieil languaige lequel « *se faict regretter, quand nous le treuvons dans Marot, dans Amyot dans le cardinal d'Ossat, dans les ouvrages les plus enjoués et les plus sérieux : il avoit je ne sais quoy de court, de naïf, de hardi de vif et de passionné* » Ains, le bon évesque estoyt trop de son temps, temps d'absolutisme en suyte de monarchie libère du moyen-âge, temps de discipline, d'ordre anti-celtique pour veoir que ce n'estoyt à sçavants qu'il falloit ses doléances exponer, ains au bon populaire, lequel debvoit estre encouradgyé à mectre ses bons mots et succulents

Digitized by Google

verbes à rime et à raison, en lieu de tant prindre es-Grès et Latins.

De cestuy temps, avons marché, et sy n'est plus le corps des scavants qui faict loy, ce ne est non plus côm le debvroit, le peuple des provinces. Pour le présent, l'estrange de toute nation, soy gistant en Pariz et par l'Oust, es-bords de la mer Océane, à nous, bastit et resgle la parleure.

Par ainsy, qui sera assez osé que à moy reprouchier d'escripre en vieil françoys ? « On ne vous entendra dira-t-on, et vous jactez-vous de faire eschole ? »

Je ne me jacte de faire eschole, ains je prestends que sy aulcuns prennent en ceste œupvre le goust de la gaïté gallique, et plus abondamment et libèrement usent des mots purs celtiques, estant doingné que le « *Celte* » est ung fondement du françoys, ou encore des verbes de leurs patoys accomodez en nostre langue moderne, je seroi trop heureulx. Est cy ma seconde raison par quelle j'escrips côm d'antan.

D'oultre ! Cuydez-vous que soyt plus entendable, ung tel discours qui s'ensuyt, narré par le diurnal « *Figaro* ».

« *Un peu de footing old felow ?* »

— « *Non je viens du tennis, je suis broken-dorn* »

— « *Un drink alors ? Brandy and soda* »

— « *Merci, je me réserve pour le garden-party de la baronne. C'est charmant : boston, cake-walk et bridge. Venez avec moi* ».

— *Non, je joue au poker, au club. D'ailleurs, je n'aime pas le home de la baronne* ».

— « *Pourquoi ?* »

— « *Parce qu'elle reçoit trop d'anglais, cher ami.* »

La peste, soyt de ces marouffles ! N'est-il mieulx de

Digitized by Google

parler françoys en françoys? Restons nous-mêmes, cornes de dyable !

Cy sont aulcuns mots, prins aux hasards, en la présente bergerie, que j'ay retrouvés attraicts de nostre langue bretonne.

Vox Françoys.	*Breton.*
Barat. . .	Barad : tromperie *(inusité).*
Chailler. .	Chala : chagriner, inquiester. Que me chaille ? on peu me chault ne vault-il mieulx que : *Je m'en f..?*
Drille. . .	Druilla : Découper, mettre en morcèaulx d'où « *porteurs de guenilles* » qui est drille.
Estrief. .	Striva : Quereller, contester.
Friand. .	Friant : uug peu amoureulx.
Garou. .	Garo ; Cruel.
Gober. .	Gober (pour ober en Vennes) faire, accomplir.
Guilledou. .	Guillou. Nom burlesque du dyable et du loup-garou d'où « *courir le guilledou* ». En breton « *Guyll* » veut dire larron de nuict.
Mi. . . .	Mui : plus.
Ouaille. .	Oan : brebis. En Normandie, maulvais mouton. « Ct'y la est maigre comme un oan ! »
Pleige. . .	Plega : se soubmettre, s'asujettir, d'où aussy l'angloys « *pledge* » caution.
Pouilles. .	Pouilh da *Kanein (en Vennes)* dire des injures.

Digitized by Google

Ribeaultée. Ribodez : gouge. D'où en vieil françoys, *ribaultée* pour *desbauche* et ribauld pour *desbauché*.

Tirette. . Tiriten : Tiroir. Tirette est usé en Normand.

Trudaille. . Truez : pitié. En gaëligue côm en Britonnicque, le radical « *Tru* » exprime l'idée de pitié. Truillons en françoys et *Truilhou* en breton signifient hailons. Truand est du celtique latinisé, « truandus qui doibt estre pitoyable ».

Strapassé. . Strap: Fraças, clicquetis d'armes.

N'ont-ils ces vieils mots celticques, ung goust en la bousche à nul aultre pareil? Nous donc, bardes de Bretaigne, desquels la race et lignaige sont droictement celticques, ne debvons-nous ayder et par toute fasson, principalement restituant leur langaige, à ces malheureux françoys qui se claiment de communs ancestres, et que Hu-Cadarn ne conduict plus?

*
* *

Je ne veulx clore cest avant-propos que je n'hay respondeu à reprouche qui porroit m'estre adressé par aulcuns : « Vos personnaiges dyront iceulx, encore qu'ilz soient es-temps de nostre benoist Sire et de l'emperière Augustus, orent et supplient Nostre-Dame de Guingamp, qui pour lors n'estoyt en chyarge, attestent monsieur sainct Pierre de Rome. Leur vesture est de toile de Lamballe! Qu'est ceste baverie anachronique?

Mon Dieu! belle dame, pour ma défense, je ne dyrai rien plus à vous, que d'aller en la cresche de Creac'h-

Digitized by Google

Euzen ou hospital de Kemper par le temps de Noël. Avez-vous veu Mme saincte Anne de la Palue, en sa belle cotte et devantier, telles que soy vestent les bonnes femmes de Plounévez-Porzay? Oncques, compristes-vous par quoy Mme la Vierge de Drennec, est si tellement puyssante pour avoir, pluye à chyarge de rendre monnoye de beau temps, sur le cueur de mon patron béni monsieur saint Alor d'Ergué-Armel? Vous n'avez veu ni la dicte Cresche, ni Mme saincte Anne en sa Palue. Ne sçavez raison par quoy la benoiste Vierge et mon père bardicque, se perfument de telle amitié? Or donc, enquerrez-vous et lorsqu'aurez des pouillant vostre aame sceptique, comprins en quelle fasson nos Bretons judgent du tems passé par le présent, aysément scaurez par quoy les habitants de mon Bethléem semblent estre du païs de Rennes, ou du Comté Nantais es-tems que nonobstant la paix accordée en l'orbe terrestre par Octavian Augustus, quelques siescles en avant, le pillard angloys, bourguignon, wascon, loherain, pilloit et saccageoit que c'estoyt bénédiction. Nos ancestres avoient force de rire, ayant foy en leur race et idéal perpétuels. Faisons de mesme ce jour d'huy, enmy les prosécutions, pourchaz, tueries et sacs combesqnes. Que ces damnez Manichéans de Pariz ne nous induysent en tristesse!

Dub-Lîn a Iverzôn
Gouël an Anaôn kez 2 a viz Dû MDCCCCIII.

LÉON LE BERRE.

/|\ ♠

Ab. Alor
barz Gorsedd Breiz-Veur
Ha Breiz-Izel.

Digitized by Google

LES ÉPOUSAILLES DE BREBIOT

NOMS DES CINQ PERSONNAIGES

C'est à sçavoir :

MAISTRE CORBON.	Métayer.
BREBIOT	Pastour d'iceluy.
L'ANGE GABRIEL.	
DAME GAUDE.	Femme dudict Corbon.
JEHANNETTE	Fille desdits Corbon et Gaude.

Chœur des Anges es-panneaulx.

LA SCÈNE EST EN LA MOUVANCE DE BETHLÉEM
EN LA NUICTÉE DE NOEL.

Digitized by Google

Cy est la teneur du prologue qui par l'autheur se doibt dire, estant au planchyèr.

PROLOGUE

Comme en hyver ung oiselet.
Fuyant les autans et la gresle
Se passeroit à tire-d'aile
Par vistre en salle du bancquest
Où les Chiefs aux rudes armures
Soy repaissent de venaisons
De rires, de vins, de chansons
De cuissots de daim et de hures
De sangliers... puys s'yroit
Par face et béante fenestre ;
Et tost alors luy finiroit
Ce brief instant de bien-estre,

*
* *

Sy, par ce temps de gel, en ce siescle borgeoys
Où les cuystres, les sots et maladifs sont roys
Où les poestes sont des aligneurs de rimes
Qui ne s'élesvent poinct sur de plus haultes cismes
Que leur moy bilieux, aultrement j'ay canté !
Des âges d'aultre foys le songe m'ha hanté...
Alors j'ay revescu ce qu'ont vescu mes Pères
Et j'ay dict : « Loing de moy les tristesses amères !
Oncques ne me tentez ! ô compromissions
Traitrises, laschetés, viles concessions
Qu'on se faict icy-bas, ignoble flatterie
Qui poulse à révérer mesme l'ignominie,
Fuyez et lairrez-moy ! Quoy donc ! pour ung peu d'or,
J'iray me prosterner et briser ton essor ?

Digitized by Google

O Muse, enfant de Ked (1) de la déesse blonde
Qui veille au Vase emply par le Sçavoir du monde,
Lairre pour ce jour d huy, la langue des Bretons ;
De la parleure d'Oïl, fais entendre les sons !
Vers le passé des Francs, cours et te réfugie !
Poinct ne chôme muse en ce siescle d'orgie !
Les gens de cestuy temps, feurent tous gens de cœur
Ménestrel et marin, guerrier et laboureur !
Lairre pour ung moment, ce qui faict nos disputes,
Va-t'en des vieulx bergiers, illuminer les huttes.
A leurs feux d'ajonc sec, en ta robe de lin
Tu te réchaufferas, et dessus ton vélin
Fixeras pour jamais, leur grant candeur naïve

*
* *

Autre foys d'Italie une harpe captive
Se revint à Scaër, vers le natal hameau
Canter les mals tournoys du loup et du taureau,
Et par vespres d'hyver dedans la métayrie
Ung chacun escoutait le chantre de Marie.

*
* *

C'est appuyé sur le dressoir
Ou bien assys en coing de l'astre
Que je veulx debviser le soir
Et célébrer l'amour du pastre.
Poinct ne cante les haults exployts,
Les faits d'armes, les colps adroicts
Car ma Muse n'est pas guerrière !
Elle a ha houlette et pannetière :

(1) Ked ou Koridguenn, estoit la déesse celtique de la Science, laquelle elle mijotoit en le bassin bardique.

Digitized by Google

Près de la cresche de Jhésus
Pour iceulx qui n'implourent plus
Elle murmure une prière,
Et bergerette au cœur pur
Elle ha sur sa cotte d'azur
Inscript en poysants chractères :
« *Mieulx vault l'Honneur que la Couronne*
Plus tost morir que soy souiller
Qui donc pourra te despouiller
De tes atours, Muse bretonne ? (1).

(1) Au plus communément, l'autheur, léans ne sera. Or donc, fais estat, managier, que tu doibs investir, ung quelconque sy n'est toy mesme, de la charge et employ de prologuiste selon qu'il est accoustumé.

(A suivre). AB ALOR.

Digitized by Google

LA BRETAGNE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU XIXe SIÈCLE

I. — BIGOT DE PRÉAMENEU

(Suite) (1)

V. — L'ACADÉMICIEN ET L'HOMME PRIVÉ

(1815-1825).

Redevenu simple citoyen et n'ayant conservé de ses anciennes fonctions que celle d'administrateur des hôpitaux de Paris, Bigot de Préameneu vécut encore huit ans, jusqu'en 1825, trouvant dans la culture des lettres et des sciences, qu'il n'avait pas complètement abandonnée au temps de sa grandeur, une ample compensation de ses labeurs politiques.

Chez Bigot, a dit Daru qui l'avait personnellement connu et qu'il honorait d'une sincère amitié, « l'homme public devait à l'homme de lettres cette philosophie qui sait supporter avec une âme égale la bonne et la mauvaise fortune. Les orages politiques n'avaient pu altérer sa sérénité ; les dangers personnels ne lui avaient

(1) Voir la *Revue* de février 1904.

Digitized by Google

rien fait perdre de sa modération, ni le ministère, de sa tolérance et de sa modestie. Sage dans l'exercice du pouvoir, il l'avait quitté sans regret, quoique, par un rare privilège, la faveur ne lui eût pas coûté un ami ; et il n'avait vu que l'avantage de recouvrer un utile loisir dans ce retour à la vie privée que les esprits moins calmes appellent trop souvent une disgrâce. Douce puissance de l'étude, qui ne permet de connaître ni le poids du temps, ni le vide de l'âme, ni les regrets d'une ambition vulgaire, et qui montre à l'homme une source plus pure, où il ne tient qu'à lui de puiser tout ce qui lui appartient de bonheur et de dignité (1). »

En 1816, il fut maintenu en titre dans la réorganisation de l'Académie, dont il n'avait jamais perdu de vue les travaux depuis sa reconstitution en 1802. Dès l'origine, dit encore Daru, notre assemblée s'aperçut, « assurément sans en être étonnée, que le savant jurisconsulte était en même temps un littérateur profond, un des hommes les plus versés dans les littératures anciennes, un des écrivains qui s'exprimaient avec le plus de justesse et de pureté. Son amour pour les lettres, si nous ne l'avions déjà connu, nous aurait été révélé par l'ardeur avec laquelle il concourait à nos travaux philologiques. On voyait que c'était un bonheur pour lui de revenir aux études chéries de sa jeunesse. Cependant elles ne suffisaient pas à l'activité de son esprit. L'histoire naturelle, l'histoire des voyages, se partageaient ses moments. Cette ardeur pour l'étude dans un âge déjà avancé avait toute la vivacité de la reconnaissance. »

Ses travaux académiques les plus importants con-

(1) *Recueil des discours de l'Académie*, 1820-1829, p. 250-251.

Digitized by Google

sistent dans un discours prononcé sur la tombe de l'abbé Sicard, publié au *Moniteur universel* du 22 mai 1822; un discours de réponse à celui de Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis, pair de France et grand maître de l'Université, reçu dans l'Académie française le 8 novembre 1822, à la place de l'abbé Sicard ; et un discours sur l'instruction morale et religieuse dans les prisons, prononcé dans la même séance.

Pour donner une idée de sa manière oratoire à cette époque de sa carrière, je choisirai le discours de réponse à Mgr Frayssinous qui contient son éloge et celui de l'abbé Sicard, et j'en citerai l'exorde et la péroraison. Ce qui me frappe le plus c'est la franchise générale du ton. Comme dans les exposés des motifs devant le Tribunat pour les titres du Code, l'orateur entre tout de suite dans son sujet, sans détours, sans circonlocutions, puis cela marche tambour battant, avec un air crâne et sûr de soi qui ne manifeste cependant ni fatuité, ni présomption :

« MONSIEUR,

« L'Académie française se félicite de vous avoir appelé à partager ses travaux.

« Elle est instituée pour conserver, avec la pureté de la langue, les règles et les beautés des divers genres oratoires.

« Le premier de ces genres, par l'éclat et par l'importance de ses effets, a toujours été l'éloquence qui, ayant pour objet la parole même de Dieu, doit faire pénétrer et fixer dans les cours les principes sans lesquels il ne saurait y avoir de bonheur ni actuel, ni futur ; cette éloquence qui présente les vérités évangéliques, avec l'onction et l'énergie propres à subjuguer les passions et à triompher de l'incrédulité.

« L'Académie vous voyait, Monsieur, depuis un grand

Digitized by Google

nombre d'années, au premier rang des orateurs de la chaire. Vous y avez été placé par le public toujours de plus en plus empressé à vous entendre, et vous comptez à cet égard, comme un de vos premiers titres d'honneur, celui d'avoir mérité le suffrage de votre auguste Souverain, qui, savant appréciateur des talents, a distingué des vôtres et vous a nommé son prédicateur ordinaire.

« Vous avez su mettre en action, avec tant d'habileté, les divers ressorts de l'éloquence sacrée, que vous en avez obtenu tous les succès.

« Dans les œuvres que vous avez publiées, vous avez marché sur les traces de nos plus célèbres prélats.

« Vous avez présenté dans les tableaux les plus animés, Son Eminence le cardinal de Talleyrand de Périgord grand par ses aïeux, grand par les dignités de l'Eglise dans la Capitale du monde chrétien et dans la capitale de la France, plus grand encore par son zèle pastoral au milieu de ses souffrances aiguës et continues, zèle qui lui a fait porter sa prévoyance jusqu'au temps où il ne vivrait plus, et auquel l'église de Paris doit un successeur si digne de cette religieuse adoption... »

Puis il analyse l'oraison funèbre du prince de Condé, le panégyrique de saint Louis prononcé devant l'Académie, et là il ménage un repos dans l'œuvre du récipiendaire :

« Au surplus, Monsieur, telle est la marche de la renommée, de ceux que distingue l'éloquence : c'est dans la chaire même ; comme à la tribune ou dans les temples de la justice que leur gloire est consacrée. La lecture ne peut faire connaître ni les grâces ou l'énergie de l'action, ni le profond recueillement des auditeurs rentrant dans leur conscience, ni leurs mouvements d'admiration ou d'enthousiasme, ni tout ce qu'on appelle les merveilles et l'empire de la parole. Cependant ces grands effets sont le but de l'orateur, et c'est à ce but, s'il peut l'atteindre, que sa tête se trouve couverte de la palme du triomphe... »

Digitized by Google

Il rappelle alors ses conférences pour la jeunesse dont le succès engagea le roi à le nommer grand maître de l'Université, son traité sur le droit public ecclésiastique, sa nomination à la Chambre des pairs, et arrivant à son dernier discours :

« L'hommage que vous venez de rendre à la mémoire de M. l'abbé Sicard sera au nombre des monuments qui consacreront sa célébrité. Les rapports intimes qui l'unissaient avec ses confrères depuis un si grand nombre d'années me font un devoir d'exprimer en leur nom qu'ils le regrettent comme un savant littérateur, comme un ami de l'humanité comme un modèle de vertu privée... »

Je n'ai pas le loisir de citer ici le magnifique éloge tracé du modeste instituteur des sourds-muets, mais j'en détacherai ce passage où se reflètent à la fin les traits de Bigot lui-même :

« Ainsi M. l'abbé Sicard passait sa vie dans la jouissance des plus doux sentiments du cœur. Il aimait ses élèves comme lui-même et ses élèves eussent donné leur existence pour racheter la sienne. Il se disait chaque soir : je leur ai fourni de nouvelles idées ; j'ai agrandi leur existence ; ils se trouvent plus heureux, ils m'aiment encore plus ; et ce sentiment le rappelait auprès d'eux le lendemain avec un nouveau zèle.

« Une tourmente révolutionnaire l'arrache à ses élèves ; ne pouvant leur donner, pendant cette proscription, des leçons verbales, il compose pour eux un cours complet d'instruction. Je voulais, nous dit-il dans cet ouvrage aussi important qu'unique en son genre, je voulais laisser à mes élèves et à ma patrie, si j'en étais chassé, ce monument de mon inviolable attachement.

« S'il est possible qu'il y ait dans ce monde un bonheur réel, il est réservé à ceux dont les jours se succèdent toujours

Digitized by Google

remplis par le bien qu'ils ont fait ; et ce bonheur est à son comble si les services ont été rendus à une classe malheureuse et souffrante... » (1)

Je veux m'arrêter sur cette dernière phrase, car c'est, de la part de Bigot, un véritable cri du cœur. J'ai dit qu'il faisait partie du conseil d'administration des hôpitaux de Paris : il faisait aussi partie du conseil des prisons : et le duc de Montmorency, qui était son collègue, a rapporté dans son discours de réception à l'Académie, avec quelle ardeur, libre de toute mesure, il en remplissait les devoirs. Personne ne fut un membre plus utile ni plus dévoué dans ces deux conseils. « Ce n'est pas sans un sentiment doux et consolant, ajoute le récipiendaire, que l'on voit les amis des lettres et les savants prendre place dans ce qu'on peut appeler les divers ministères de ce royaume de la charité. Utile et touchante association, où les lettres reçoivent autant qu'elles donnent ! L'habitude de la méditation, le service exclusif des facultés intellectuelles peuvent élever noblement l'homme au-dessus des vices de l'humanité, mais peut-être aussi l'isoler trop de la connaissance et du sentiment de ses souffrances, le rendre trop étranger au besoin de compatir à ses maux et de soulager ses misères. Si l'on a vu, surtout dans le siècle immortel qui nous a transmis tous les exemples de gloire et de vertu, les plus beaux génies se montrer dociles à l'origine des habitudes de famille et des relations d'amitié, ne peut-on pas dire que ceux qui se reposent de leurs études favorites, en se dévouant aux devoirs de la charité, s'attachent à des parents, à des amis de tous les temps et de tous les

(1) *Recueil des discours de l'Académie*, 1820-1829, p. 77 à 85.

Digitized by Google

jours, adoptent, dans les pauvres et dans les malheureux, une famille éternelle ?... M. de Préameneu était toujours le même, toujours également assidu et zélé, partout où il y avait le bien à faire, sans que l'âge ni la délicatesse de sa santé pussent ralentir son ardeur. J'ai appris de vous-même, Messieurs, que son excellent esprit, son instruction étendue se faisaient remarquer par la part qu'il prenait à vos utiles travaux sur la langue dont vous êtes chargés de conserver le précieux dépôt pour en continuer l'origine presque universel. Tel il se montrait parmi les administrateurs des pauvres dont il discutait les intérêts avec une rare sagacité, avec une justice scrupuleuse. Tel il était encore dans les conseils qui travaillent avec tant de sollicitude à la réforme des prisons... Après avoir contribué à la confection de notre code civil, M. de Préameneu se plaisait à consacrer ces mêmes talents, ces mêmes connaissances au travail du code des prisons, mélange heureux de bienveillance et de sévérité, d'humanité et d'indispensable rigueur. Bien peu de temps encore avant de le perdre, n'avons-nous pas entendu cet homme de bien apporter le tribut de ses vœux ardents pour la réforme des mœurs, dans cet intéressante réunion d'hommes appartenant aux diverses classes et aux diverses fonctions de la société, que l'héritier du trône, que notre Dauphin daigne appeler auprès de lui, pour s'occuper avec une touchante sollicitude, d'améliorer le sort des prisonniers.... ? »,

C'est au milieu de ces travaux tendant au soulagement de l'humanité souffrante, que Bigot de Préameneu, mourut à Paris, le 31 juillet 1825, après une courte

(1) *Recueil des discours de l'Académie*, 1820-1829 p. 228 à 231.

Digitized by Google

maladie. Daru prononça sur sa tombe un éloge funèbre qui fut inséré au *Moniteur* du 10 août 1825. Peu après le duc de Montmorency, son successeur à l'Académie française, prononçait l'éloquent discours dont j'ai cité quelques passages. Depuis ce temps une notice assez étendue a été publiée sur lui en 1843 par un de ses petits-fils, Nouyarède du Fayet, mais elle demandait à être complétée par les intéressants documents qu'ont publiés les historiens modernes de la Révolution et M. d'Haussonville dans son ouvrage sur les relations entre l'Église romaine et le premier Empire. C'est ce que j'ai essayé de faire.

De cette étude ressort nettement ce *vir bonus dicendi peritus* qu'a si bien personnifié l'adage latin. Il ne reste presque rien du passage de Bigot au ministère des Cultes où l'on peut regretter qu'il ait accepté le rôle d'un simple commis de Napoléon Ier; mais sa mémoire est rendue impérissable par sa collaboration active à notre code civil. C'est là que ce jurisconsulte sagace, cet orateur net et précis a laissé une trace qui ne sera jamais effacée de notre histoire.

René Kerviler.

Digitized by Google

SILHOUETTES BRETONNES

YVES BERTHOU " ALC'HOUEDER-TREGER "

J'ai habité Morlaix durant une année de mon aventureuse jeunesse. Le félibre Auguste Cavalier, — aujourd'hui secrétaire aux bureaux de *l'Action Libérale Populaire*, — et moi, nous y rédigions la *Résistance*, journal breton hebdomadaire. passé depuis aux mains de mon excellent cousin Alfred Lajat, le barde « Mab an Argoat ». Pour fixer mes pénates inconstants, j'avais choisi le point le plus culminant de Morlaix appelé Ar C'hastell, d'où l'on domine toute la vieille ville de Cornic-Duchesne. De ce sommet, l'œil plonge jusqu'aux profondeurs des rues tortueuses et étroites zigzaguant dans la vallée du Dossen : au sud, un horizon immense s'ouvre sur les monts chenus de Lannéanou ; au nord, tout près, l'énorme viaduc voile le port de commerce de sa masse grise.....

Or donc, comme je bouclais mes malles pour me rendre à l'Eisteddfod de Cardiff — c'était exactement, si j'ai bonne mémoire, le 1er juillet de l'an de grâce 1899, — je reçus dans mon courrier une lettre dont l'auteur devait être quelqu'un d'énergique, si j'en jugeais par l'écriture. Je commence par regarder la signature : Yves Berthou, ingénieur, Paris. Inconnu... Quelque affaire de fonderies sans doute ? Quelque annonce à insérer

Digitized by Google

pour une vague usine? Point. Cette lettre était une profession de foi bretonne. Yves Berthou m'annonçait que la lecture de mon livre *An Hirvoudou* l'avait tout simplement enthousiasmé. La passion de sa langue bretonne venait de surgir chez lui. Puis Berthou me disait son amour pour la Bretagne, pour son passé, pour son génie.

Il m'informait enfin de l'envoi qu'il venait de me faire de ses deux volumes de vers français : *Ames simples* et *Fontaines miraculeuses*. *Ames simples* portait cette dédicace :

Sethu ama Gwerziou ive
Savet evid meuli hon bro.
En gallek int skrivet, gwir e,
Mez ne n'eo ket vid ar Gallo.

« Voici des poèmes aussi, composés pour célébrer notre pays. C'est en français qu'ils sont écrits, c'est vrai, mais non pas pour le Franc ».

Je lus avidement ces deux volumes de vers, et ils m'enthousiasmèrent tellement, eux aussi, que je répondis immédiatement à Yves Berthou : « le Breton qui, en langue française, fait de si beaux poèmes, doit en langue bretonne pouvoir en dresser de merveilleux ».

Quelques mois après cette « entrée en matière », je reçus de Berthou sa première poésie bretonne. Elle était belle, comme forme et comme fond. Comme j'habitais alors Rennes, et que, dans mes loisirs, je rédigeais à l'*Ouest-Eclair* une « colonne bretonne hebdomadaire », je n'eus rien de plus pressé que de colloquer en bonne place le premier poème en breton de celui qui, en quelques bonds, allait tôt après prendre place à la tête des Bardes de Bretagne. La pièce avait pour

Digitized by Google

titre *Distro ar Barz* (Le Retour du Barde). Le Barde, fatigué de son exil à Paris, écœuré des mœurs françaises, désireux d'habiter de nouveau les lieux chéris de son enfance, forme la résolution de venir rallumer son feu au foyer ancestral déserté depuis si longtemps.

« Ganet war douar lann ha roz
War ribl mor gouez an hantez-noz,
Pa oan ebarz ma c'hentan oad
Eur gwaziou oa ru ar gwad.

Birvi 'rë dindan ear an od ;
Mez brema, glaz eo ma dioujod ;
Mond a ran a-dreuz d'ar broiou,
Eun huelen-c'houerv em genou.

. . . . . .

Hogen sethu eun heol nevez
Ledan-bannet, tarzet er gwez,
Ma Bro gaer am meuz adgwelet
War ribl ar mor, en penn ar bed.

Kalon an douar e klever
O virvi en-kreiz he dounder ;
Ar c'houmoul 'red kuit en nenvo ;
Er parkeier 'diwan bleunio.

Adre ! Dismantrou milliget
Elec'h oa ma c'halon mouget,
Elec'h e skuillen d'an douar
Gant ma gwad daërou ma glac'har !

. . . . . .

Hijet ar poultr ouz seul ma zreid
Gant eur galon seder 'c'h an d'id,
Sethu me arru da ganan
Touez da vugale ar gwellan. »

Digitized by Google

« Né dans le pays de la lande et des roses, sur les rives des mers sauvages du nord, lorsque j'étais dans mon jeune âge, en mes veines rouge était le sang. - Il bouillonnait à l'air de la grève, mais aujourd'hui blafardes sont mes joues, je m'en vais à travers cent contrées, une branche d'absinthe amère à la bouche. — Mais voici un soleil nouveau aux larges rayons qui pointe dans les arbres, je revois ma chère Patrie sur le bord de la mer, à l'extrémité du monde. — On entend le cœur de la terre battre dans ses profondeurs; les nuages quittent le firmament; dans les champs croissent des fleurs. — Arrière ! Ruines maudites où mon cœur étouffait, où je répandais à terre, avec mon sang, des larmes de douleur ! — Je secoue la poussière de mes semelles, et je reviens, heureux, vers toi ; me voici, je viens chanter parmi tes fils les meilleurs ».

J'eus le bonheur de connaître bientôt après Yves Berthou. Au commencement de juin 1900, Lajat, Théodore Le Gall et moi nous passâmes nos bas-de-chausses et nos bragou-braz, nous bouclâmes nos ceintures de cuir blanc, et armés de bâtons solides et noueux nous partîmes « voir la Grande Exposition ! » Comme bien l'on pense, cependant, ce n'était pas tant la Grande Exposition qui nous attirait que l'annonce d'une certaine exhibition bretonne, *vulgo* Cabaret Breton, qu'un groupe de Bretons de Paris avait monté sur l'esplanade des Invalides, non loin du palais des Machines, et voisin du Mas provençal. Le barde Pierre Laurent « Penngleuik » m'avait vanté le dit cabaret comme réalisant absolument le type du « village breton ». Bref, nous lui fîmes visite ; mais à part mon maître et ami Le Goffic, le barde Laurent, la grosse Jeanne, de Quimper, qui vendait des crêpes, Madame Pichavant, de Pont-

Digitized by Google

l'Abbé, qui écoulait des broderies multicolores, nous n'y découvrîmes pas trace de Bretagne. Nous y entendîmes le pince-sans-rire Léon Durocher et la chanteuse Lud-Zi ; nous y bûmes une méchante piquette décorée du nom de cidre ; nous nous pamâmes d'admiration devant un dolmen en carton-pâte... et nous fûmes chercher la Bretagne ailleurs.

Nous la trouvâmes, cette bonne Bretagne, vraie, sincère, hospitalière, chez Le Goffic, chez Jean Le Fustec, et sous le toit de Berthou.

Berthou et sa charmante femme habitaient alors au n° 145 de la rue d'Allemagne, à proximité d'une usine à l'air vicié, où chaque jour se rendait le barde, pour ne rentrer que le soir, brisé, rompu, plus avide que jamais de liberté.

Le barde Ian Ab Guillerm, nommé druide depuis, nous avait devancé chez Berthou.

Yves Berthou répondait bien à l'idée que mon imagination s'était plu à se faire de lui. Trente-cinq ans environ. Petit de taille, et trappu d'épaules, tout dans sa démarche était Trécorrois. Mais deux grands yeux gris au regard profond et sympathique au premier chef, ajoutaient à cette physionomie bretonne quelque chose de Cambrien. Berthou portait une chevelure longue et abondante, et qui contribuait à ajouter à cette belle figure un air inspiré. Cet homme forçait l'amitié, et même l'admiration.

Sa femme, d'ailleurs, était digne de lui.

Mme Berthou, par une volonté intelligente, et peut-être aussi par l'influence mystérieuse que durent exercer sur elle les convictions profondes de son mari, s'était, à vrai dire, naturalisée bretonne, quoique née française. Simple et bonne, d'abord gracieux, cette vaillante

Digitized by Google

femme nous révéla plus tard, au cours de nos meetings et des nos tournées, une âme énergique, un courage au-dessus des fatigues.

Le repas, comme bien l'on pense, dura fort avant dans la nuit, — et tout y fut celtique : conversations, espérances, gaieté, chansons... jusqu'au cidre, qui venait du pays de Guingamp, et qui mit en nos cœurs une « doulce liesse »...

*
* *

Au commencement du mois d'août de la même année, Berthou m'apprit qu'enfin il allait pouvoir réaliser le projet qu'il nourrissait, de revenir habiter la Basse-Bretagne. Un beau jour les deux époux descendirent du train à la gare la plus proche de Pleubian. Le mobilier suivait de près. Sur le quai, anxieuse, la vieille mère d'Yves Berthou « espérait » son fils. Le voilà ! Mais non... Est-ce bien lui ? Non, *ce n'est plus lui*, cet homme à la face amaigrie, au teint pâle, à la chevelure longue, couleur de jais....

Tous trois montèrent dans une carriole que conduisait un gâs du pays, et en route pour le village natal !

Yves Berthou se mit de tout cœur à l'exploitation de la ferme qu'avait tenue son père, et qui lui rapportait trois cents écus de rente. Il répara les bâtiments, accrut le nombre des bestiaux, gagea de robustes valets, et à Dieu vat !

En même temps, il augmentait ses connaissances de la langue bretonne. Il se mit à composer force gwerzes et sônes qui furent répandues par centaines dans sa commune. Bravant le respect humain, le barde lui-

Digitized by Google

même chanta ses œuvres dans les assemblées des paroisses avoisinantes.

Mais voici déjà la fin de septembre.

En ce temps-là, vivait à Saint-Michel-en-Grève un brave homme de Recteur du nom de Yves Lucas, — que Dieu pardonne à son âme ! — et qui avait pour sa Bretagne un culte pieux. Très érudit, il avait écrit plusieurs brochures dont *Le Culte des saints bretons ; Etude sur les saints Rion et Maudez* etc. Cette érudition ne l'empêchait pas d'être un bon vivant, et un gai compagnon.

Il voulut, cette année-là, faire du neuf. D'ailleurs si quelqu'un se moquait du « qu'en dira-t-on » des confrères, c'était bien l'abbé Lucas! Il convoqua donc, pour rehausser l'éclat de son pardon annuel du 29 septembre, un petit groupe de Bardes : Yves Berthou, Yves Le Moal, Alfred Lajat, Francis Even, votre serviteur, sans omettre Nouël de Kerangué que nous eûmes le regret de voir nous quitter plus tard. Le poète Louis Tiercelin était également de « l'invite ». Les Bardes s'y rendirent dès la veille, et assistèrent dévotement au grand *Tantad* que le peuple brûle devant la mer, au chant de vieux cantiques.

L'abbé Lucas nous reçut tous chez lui, et nous offrit une hospitalité vraiment princière. Dieu la lui rende, car c'était un vrai Breton !

Le lendemain, bien avant l'aube, M. et Mme Berthou et leurs amis étaient sur pied. En moins d'une heure — (qui réquisitionnant des barriques chez les aubergistes, qui pointant les planches, qui tressant des guirlandes de goëmon vert et de branchages), un grossier théâtre s'éleva au centre du bourg. Après la messe basse, le concert commença. Il dura jusqu'à la nuit — sauf pendant les heures d'office.

Digitized by Google

La nouvelle, avant midi, avait volé jusqu'à Lannion, jusqu'à Plestin, en passant par toutes les paroisses voisines. Jamais le petit bourg ne vit tant de pèlerins. La place ne désemplit pas. L'on se poussa, l'on se cogna, (pour mieux entendre !) car l'accompagnement énorme de la mer étouffait par moments les voix des Bardes... La nuit seule nous délivra de l'empressement de la foule. Alors, égosillés, enroués, transis, les Bardes tinrent conseil. Ils déclarèrent qu'en ce jour du 29 septembre 1900, ils avaient fondé le *Ti Kaniri Breiz*, et en nommèrent chef Yves Berthou, sous le nom d'*Alc'houeder-Treger* (l'Alouette du Tréguier).

Bien des pardons, bien des assemblées, bien des congrès la revirent depuis, cette « Maison de Chant de Bretagne » (1), et, à chaque fois, de nouvelles recrues sont venues se présenter aux fondateurs. Le « patron » c'est Berthou. Quel barde était plus digne de cet honneur ? Quel autre eut été capable de plus de dévouement et d'abnégation ?

*
* *

Mais si Yves Berthou, en compagnie de sa glèbe, avait trouvé la liberté et la santé, certains détails que nous tairons l'empêchèrent d'y rencontrer un bonheur sans mélange.

Après quatorze mois de présence au pays, le barde et sa femme, désespérés et mornes, revinrent à Paris.

Paris !... Mais encore fallait-il y vivre. Et un autre avait pris, à l'usine, la place de Berthou. Où frapper ? Que faire ? D'économies, peu ou prou. N'avait-on pas

(1) La bannière du *Ti Kaniri* Breiz, rouge et bleue, a été confectionnée par Mme Berthou elle-même. — F. J.

Digitized by Google

mis tout l'argent dans la ferme? N'avait-on pas dépensé, sans compter, là-bas, au pays? Et qu'avait-on gagné? Hélas!.. Cependant une usine voulut bien ouvrir ses portes à l'ingénieur, qui de nouveau, se mit d'arrache-pied au travail. On loua un petit appartement rue du Rhin, on économisa sou par sou, on se priva souvent. Enfin, petit à petit, l'aisance revint, et les deux vaillants époux purent enfin louer des appartements plus vastes, plus confortables, presque luxueux.

Labor improbus omnia vincit! Ce vieil adage, coéqual au monde, semblerait banal ici, s'il n'avait reçu en la personne d'Yves Berthou sa réalisation la plus entière. Berthou est le type du travailleur inlassable, travailleur de l'esprit et du corps, puits d'énergie indomptable qu'alimente un cœur généreux.

Yves Berthou a toujours assisté fidèlement aux Congrès annuels de *Kevredigez Broadus Breiz*. Et ce fut justice, lorsqu'à Quimperlé il fut élu *secrétaire général* de cette société. Il ne pouvait être fait choix d'un homme qui fût plus entièrement dévoué à Breiz, corps et âme. « Alc'houeder-Treger » fut aussi un des membres fondateurs du *Gorsedd des Bardes de Bretagne*, où il occupe le grade de Druide.

Enfin, si la Bretagne est fière de posséder un homme d'action comme Berthou, elle l'est également, et plus encore peut-être, d'avoir donné la vie à un si grand poète.

Un critique parisien disait récemment à l'un de nos plus éminents journalistes bretons (1) : « Yves Berthou est, sans contredit, l'un des meilleurs poètes français. Mais il a suffi qu'il fût né Breton, et qu'il aît aimé son

(1) Guillaume Corfec « Bruglann ».

Digitized by Google

Arvor d'amour sincère pour que le grand public ait cru de bon goût d'ignorer ses livres. »

Nombreuses sont les œuvres françaises de Berthou. Il a publié chez Lemerre : *Cœur breton ; La Lande fleurie ; Ames simples ; Les Fontaines miraculeuses ;* et tout récemment son chef-d'œuvre, *Le Pays qui parle.* De lui encore une satire violente, *Sept Ballades trouvées dans les souliers d'un pendu ;* une brochure intitulée la *Résurrection de la Bretagne*, qu'il dut faire imprimer à Bruxelles...., mais qui fut, l'année dernière, traduite et publiée en langue bretonne, sous le titre *Dihun Breiz* (Le Dault, Paris).

Si le public parisien n'a pas su apprécier Berthou, parce que ce poète est resté une énigme pour sa jugeotte, les Bretons, en revanche, l'ont applaudi lorsqu'ils l'ont vu écrire en leur langue. Tout de suite, ils l'ont compris et goûté.

Encouragé par ses premiers succès au *Ti Kaniri Breiz*, Alc'houeder-Treger a publié dans les feuilles locales des Côtes-du-Nord plusieurs jolies pièces bretonnes, pleines de cet énergie et de cette crudité qui caractérisent son talent ; il se propose de les réunir bientôt en un volume sous le titre : *War an Delen hag ar C'horn* (Sur la Harpe et le Cor).

Je ne crois pas trop m'avancer en lui prédisant dès maintenant le plus franc succès.

François Jaffrennou « Taldir »,
Barde-Héraut.

Digitized by Google

LA FAMILLE

BERNARD DE LA BERNARDAYE
DE CHATEAUBRIANT

UNE VICTIME DU MASSACRE DU 3 SEPTEMBRE 1792

En parcourant la longue et glorieuse liste des victimes de septembre 1792, massacrées en haine de la foi, nous trouvons un nom qui rappelle une des plus anciennes familles du pays de Châteaubriant, les Bernard de la Bernardaye.

Nous estimons qu'il n'est pas sans intérêt, pour l'histoire locale, de recueillir ici quelques documents sur cette illustre famille dont les derniers rejetons, de la ligne masculine, ont quitté depuis longtemps déjà le berceau de leurs ancêtres.

Pour mieux éclairer ce modeste travail, qu'il nous soit permis tout d'abord, de mettre sous les yeux du lecteur un tableau généalogique des personnages de la famille Bernard dont nous aurons à parler. Tout abrégé et incomplet qu'il soit, il suffira du moins pour le but que nous nous proposons.

Aussi loin en arrière que remontent les registres publics (1), on rencontre les Bernard simultanément à

(1) Les registres d'Auverné — qu'on écrivait autrefois Auvernay — conservés au greffe de Châteaubriant remontent à 1675. Auverné est une commune du canton de Moisdon et de l'arrondissement de Châteaubriant (Loire-Inférieure).

Digitized by Google

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE ABRÉGÉ D

Messire Anthoine Bernard de la Bernardaye (

Nicolas Bernard de la Bernardaye
époux de Marie Fleuret.

Jean Bernard
de la Bernardaye
épouse
Elisabeth Mésanger.

Louys Bernard
de la Bernardaye
épouse
successivement
deux femmes.

1re femme :
Marie Guibourt
(3 enfants).

1° Nicola

Marie-Es

2e femme :
Renée-Françoise
d'Oultremer
(10 enfants).

1° Messi
de la B

6° Franç
de

Mar

7° Je

Charlott

Digitized by Google

ILLE BERNARD DE LA BERNARDAYE

EIL
IER

4° Jean-Louis du Treil.
épouse Anne-Marie
Girard de Chateauvieux
(7 enfants).

2° Messire Etienne-Jean Bernard du Treil (prêtre).

5° Nicolas-Charles (de la Largère).

ARD
e).

RD

2° François de la Tertrais
épouse
Elisabeth Derouin
(7 enfants).

2° Jacques-F^cois de la Tertrais époux de Félicité-Marie Blérye.

3° Jean-Philippe (de la Durantaye).

6° Messire Louis-René Bernard de la Tertrais (prêtre).

EL

1° Jean-Louis de la Bernardaye
épouse
Marie Polligné
(sept enfants).

1° Jean-Marie-Adrien.
2° Jean-Charles-Marie (du Cornillet) chan. régulier de Saint-Victor.
3° Charles-Etienne-Marie (de la Bernardaye).
4° Marie-Prudence-Louise
5° René-Julien-Marie.
6° Victor-Julien-Marie (de la Hayais).
7° Marie-Anne-Agathe.

2° Thérèse-Etiennette.

5° Messire René-Charles p^tre

6° Louis-Joseph-Victorien de la Mollière.

Digitized by Google

Châteaubriant et à Auverné ; toutefois nous inclinerions à croire qu'ils sont originaires de cette dernière localité. Le premier dont nous trouvons un état civil certain, Jean, celui qui fut l'ancêtre de tous les Bernard dont nous parlerons, vécut à la fin du XVIe siècle. Il épousa Elisabeth Mésanger (1), une jeune fille dont le frère, messire Hervé Mésanger, prêtre d'Auverné, fonde en 1599 la chapellenie de la Cadoye — ou Cadouais. — Il en est le premier titulaire ; après lui ce bénéfice deviendra la propriété de la branche aînée des Bernard.

De l'union de Jean Bernard de la Bernardaye avec Elisabeth Mésanger naquirent six enfants pour le moins, deux filles et quatre fils. Mentionnons seulement trois d'entre eux : Antoine, Nicolas et Louys.

L'aîné, messire Antoine, sieur de la Guérinays, naît en 1630. Il devient prêtre et à son décès — 7 février 1685 — le fameux doyen de Châteaubriant, Pierre Blays, préside à la cérémonie des obsèques.

Le second, Nicolas, épouse Marie Fleuret et fonde avant sa mort, arrivée le 15 mai 1775, la chapellenie de la Branchère.

Le troisième Louys qui signera sieur de la Bernardaye, va devenir le père de cette nombreuse postérité — treize enfants — qui se divisera en trois branches : les Bernard du Treil — branche aînée — et deux branches cadettes, celle de la Tertrais et celle de la Bernardaye.

Louys Bernard de la Bernardaye naît en 1643. Il étudie le droit et se fait recevoir « advocat à la cour ». De plus il est sénéchal des juridictions du Val et de la

(1) Elisabeth Mésanger née vers 1601 mourut le 4 janvier 1680. Son mari l'avait précédée dans la tombe de plus de dix années.

Digitized by Google

Rivière d'Auverné (1). Il épouse successivement deux femmes : Marie Guibourt et Renée-Françoise d'Oultremer (2).

Le premier mariage eut lieu « en l'église parochiale d'Auverné » le 13 février 1670 (3). Il fut bénit par « vénérable et discret messire Anthoine », le frère de l'époux. Le père de l'épouse, présent au mariage, est « escuyer François Guibourt sieur du Val (4) et conseiller du roy en son siège présidial de la Rochelle ». Il était accompagné de son frère, « messire Joachim Guibourt prestre chantre et chanoine de l'église cathédrale de la Rochelle ». Cette union dura peu ; trois enfants en furent le fruit : Joachim, Nicolas 5) et Joseph. Nous ne retenons que Nicolas qui fut « l'aîné de la branche aînée ».

Nicolas le fils aîné, issu du premier mariage de Louys de la Bernardaye et de Marie Guibourt, ajoute à son nom, selon l'usage d'alors, le nom d'une terre seigneuriale, comme note distinctive ; il s'appellera Bernard du Treil et deviendra le chef de la branche aînée. Il naît à Auverné en novembre 1691, se destine au barreau et devient « avocat en parlement et sénéchal de la baronnie de Châteaubriant. » Le 15 janvier 1704, « il épouse dans la chapelle de Saint-Nicolas, paroisse de Saint-Jean-de-Béré », Marie Estiennette du Cellier, fille du seigneur de la Souchaye (6). De cette union naissent

(1) Il signe de ce titre le 7 juillet 1698.

(2) Ce nom est écrit Outremer, d'Oultremer et D'Outremer.

(3) Bernard de la Bernardaye est nommé à ce mariage sieur de la Loyrie.

(4) En Auverné . Les Guibourt « estant à présent au dit lieu du Val ».

(5) Joachim (10 novembre 1670 † 31 octobre 1764). Nicolas Bernard du Treil (novembre 1671 † 6 février 1765).

(6) Elle meurt le 15 novembre 1726.

Digitized by Google

six enfants : quatre garçons et deux filles (1). Après la mort de sa première femme, Marie Guibourt, Louys de la Bernardaye, nous l'avons dit, contracta une seconde alliance, vers 1680, avec une jeune fille originaire de Châteaubriant : demoiselle Renée-Françoise d'Oultremer dame de Rigné (2). Les d'Oultremer étaient une des meilleures familles du pays. Ils signent sieurs de Belestre, du Margat, de Rigné et de Brays et sont apparentés aux seigneurs du Bois-Briant. Famille très nombreuse, on les trouve eux aussi dans la magistrature ; et, grâce à leur importante situation, ils figurent dans tous les événements marquants de la ville et du pays de Châteaubriant. C'est un d'Oultremer qui, à la fin du XVIIe siècle (1677), quête pour la fondation de l'hôpital, et c'est Jeanne d'Oultremer, dame du Margat (3) qui, le 11 décembre 1725, est première supérieure de « l'Ecole Charitable » qu'elle a fondée avec sa sœur, dame de Bélestre.

De l'union de Louys de la Bernardaye avec Renée Françoise d'Oultremer naquirent dix enfants, huit garçons et deux filles. Qu'il me suffise de mentionner ici trois d'entre eux : Antoine, François-Nicolas et Jean. Ils sont frères consanguins de Nicolas Bernard du Treil,

(1) Le cadet des fils, Jean-Louis (1707 † 1775) devient plus tard le chef de la branche du Treil. Il épouse vers 1735 Anne-Marie Girard de Châteauvieux et en a sept enfants parmi lesquels : Etienne Jean Bernard du Treil, prêtre chapelain de la Cadoye (27 avril 1739 † 9 août 1788).

(2) Malgré les recherches les plus minutieuses, nous n'avons pu trouver l'acte de ce second mariage. Il n'a pas dû être contracté dans la région.

(3) D'Oultremer du Margat, inspecteur des Loteries, apparaît à Nantes le 14 décembre 1819, à la bénédiction d'une cloche pour l'église de Saint-Similien.

Digitized by Google

le chef de la branche aînée. Antoine, né à Auverné le 6 septembre 1681, a pour parrain son oncle paternel, messire Antoine, sieur de la Guerinays, prêtre. Tout jeune il embrasse la carrière ecclésiastique. A seize ans il est clerc tonsuré « estant à présent estudiant chez le sieur Drouallière en la paroisse de Plessé » et le 29 juin 1697, il est mis en possession de la chapellenie de la Cadoye, bénéfice qu'il n'occupe vraisemblablement que jusqu'en 1709. François Nicolas, le frère cadet d'Antoine, naît le 19 novembre 1691. Il a pour parrain un prêtre allié à sa famille, messire Nicolas Pohier (1) recteur de S.-Vincent-des-Landes. Selon la coutume reçue alors et comme signe distinctif, il ajoutera à son nom le nom d'une terre noble qui fait partie de son patrimoine, la Tertrais ; il deviendra ainsi le chef de la branche Bernard de la Tertrais. Vers la fin de 1719, il épouse Marguerite Ernoul qui lui donne sept enfants, quatre fils et trois filles (2). C'est lui le grand-père de l'abbé Bernard de la Tertrais que nous retrouverons plus tard à l'époque révolutionnaire. Il meurt le 22 avril 1741, et est inhumé dans le cimetière d'Auverné par le recteur, François Desperques.

Jean, né à Auverné le 14 février 1693, est un fils cadet de Louys Bernard de la Bernardaye, frère germain de

(1) Messire Nicolas Pohier était frère de Bertrand sieur de la Nantais, lequel avait épousé Louise Bernard de la Bernardaye (30 avril 1680), la propre tante de François-Nicolas le nouveau baptisé.

(2) Le second de ses enfants, l'aîné des fils, François Bernard de la Tertrais né à Auverné le 13 mai 1722 et décédé le 30 octobre 1786 devint à son tour le chef de la branche de la Tertrais. Il épouse le 28 novembre 1750 Elisabeth Derouin dame de la Roulaye. Ils eurent sept enfants, quatre fils et trois filles. Elisabeth Derouin avait un frère prêtre, messire Robert Derouin sieur de la Clanchelière.

Digitized by Google

François-Nicolas de la Tertrais et seulement frère consanguin de Nicolas du Treil. Il devient le chef de la branche de la Bernardaye, titre qui semblait autrefois l'apanage des aînés de la famille Bernard. Lui aussi s'adonne à l'étude du droit ; il signe « avocat et procureur de la baronnie de Châteaubriant. » Le 26 avril 1729 il épouse Charlotte-Thérèse Roussel, dame de la Barrais, et en a six enfants, quatre fils et deux filles. Deux d'entre eux méritent que je les mentionne : Jean-Louis et René-Charles ; le premier le père, le second l'oncle de la victime du 3 septembre 1792. Jean-Louis Bernard de la Bernardaye, le père de notre héros, était né le 1er septembre 1730. Comme la plupart des membres de sa famille, il se destina à la magistrature. Il devint avocat et procureur de la baronnie de Châteaubriant et officier de milice bourgeoise. Le 23 mai 1757, il épouse à Derval une jeune fille de bonne maison, Marie Polligné, originaire de ce pays et dont le père signe « procureur de la baronnie de Derval » (1). Sept enfants furent le fruit de cette union et le second est la victime du massacre du 3 septembre 1792.

René-Charles qui signe « sieur de Lorgerie » (2) est l'avant-dernier des six enfants issus du mariage de Jean-Bernard de la Bernardaye avec Charlotte-Thérèse Roussel. Né le 1er et baptisé le 2 avril 1734, dans l'église de Béré, par le vicaire F. Le Buffé, il ne figure que deux fois dans les actes publics : la première, le 17 avril 1763, au baptême de René-Julien-Marie, un neveu dont il est parrain ; la seconde fois le 18 octobre de la même année, à la sépulture d'une nièce, Marie-Pru-

(1) Vers 1685 un Polligné était vicaire général de l'évêque de Nantes, Mgr Egide-Jean-François de Beauvau du Rivau.

(2) Nom d'une terre en la commune de Saint-Sulpice-des-Landes.

Digitized by Google

dence, et alors il signe prêtre. D'où il résulte qu'il reçut l'ordination sacerdotale vraisemblablement la veille de la Trinité, 28 mai 1763 (1). Quatre ans plus tard, il meurt inopinément, et le vicaire Landays dresse son acte d'inhumation. — 16 juillet 1767.

*
* *

Jean-Charles-Marie était donc fils de Jean-Louis Bernard de la Bernardaye et de Marie Polligné dame de la Chesnaie. Né le 4 août 1759, il fut baptisé le lendemain dans l'église de Saint-Nicolas par l'abbé Landays vicaire de messire Guérin, alors doyen de Châteaubriant. Son parrain fut son aïeul maternel, et sa marraine « demoiselle Thérèse Etiennette » sa tante paternelle.

Il était le puîné des fils de Bernard de la Bernardaye; mais de fait il fut l'aîné, car le frère qui l'avait précédé dans la vie d'un peu plus d'une année mourut trois jours après sa naissance.

Cinq autres enfants vinrent au monde après lui, ce qui porte à sept la descendance de cette féconde union.

Une tradition de famille, vieille de plus de deux siècles, voulait que l'aîné des Bernard portât le prénom de Jean; aussi le premier-né, Jean-Marie Adrien, n'ayant pour ainsi dire pas vécu, le second des fils reçoit-il à son tour, au baptême, pour premier prénom celui de Jean.

Une autre remarque également digne d'intérêt, c'est que tous les enfants de Bernard de la Bernardaye

(1) Où René-Charles reçut-il les Ordres sacrés? Nous l'ignorons. Nous n'avons trouvé dans les registres des *Insinuations* du diocèse de Nantes aucune mention de lui.

Digitized by Google

eurent, parmi leurs prénoms, celui de Marie. Or cette mesure uniforme ne fut point un effet du hasard. L'esprit de religion qui animait cette pieuse famille lui inspira la pensée de consacrer à la mère de Dieu chacun de ses descendants en lui imposant son nom vénéré.

Elevé dans un milieu éminemment distingué par les qualités de l'esprit et par les vertus chrétiennes, Jean-Charles-Marie se sentit de bonne heure un attrait particulier pour l'étude et la vie religieuse. Mais comment s'adonner fructueusement à l'étude dans une petite ville où les écoles secondaires n'étaient guère en renom ? Châteaubriant a bien un collège dont le régent est un prêtre de la paroisse de Béré, l'abbé Fouchier ; toutefois, à l'époque dont il s'agit, il était déjà d'un âge relativement avancé, ce qui l'empêchait, disait-on, de remplir avantageusement son difficile emploi (1).

Il y avait alors à Angers des Universités fort prospères et la distance entre Angers et Châteaubriant est courte et les communications relativement faciles. C'est là que le jeune Bernard dirigea ses pas. Je l'y trouve en effet âgé de seize ans ; il est déjà « clerc-tonsuré étudiant en physique. » A cette époque devient vacante la chapellenie de Saint-Victor de Campbon, au diocèse de Nantes, par le « décès de René-Marie-Joseph Gouyon Vaurouault, prêtre chanoine de l'Eglise cathédrale de

(1) Deux abbés Fouchier, l'oncle et le neveu vraisemblablement, furent régents. L'un vécut de 1745 à 1786. L'autre, Julien, né à Saint-Jean-de-Béré en 1720 fut ordonné prêtre le 20 décembre 1749. Il fut emprisonné pendant la Révolution. Il accusait alors 76 ans. Le collège était établi d'abord « dans la maison de l'Espinette qui est le temporel d'une chapellenie ». On y devait enseigner la jeunesse pour qu'elle fût capable d'entrer en rhétorique dans les Universités des villes de Nantes, Rennes... « Les escoliers payaient dix, quinze ou vingt sols par mois, selon les classes. »

Digitized by Google

Rennes, dernier titulaire et paisible possesseur, arrivé le 16 novembre 1775, pendant l'ouverture de la régale de l'évêché de Nantes. »

Jean-Louis Bernard de la Bernardaye a des prétentions sur ce bénéfice ecclésiastique qui est en quelque sorte un patrimoine de famille. Aussi, le 11 décembre, y désigne-t-il son fils Jean-Charles-Marie « capable et idoine » pour le posséder, « comme parent et issu de la ligne des fondateurs » (1).

Le « patron et présentateur » est messire Armand-Paul de Fourclée, chevalier, conseiller au Parlement de Bretagne, seigneur de Guehillac et de Villeson. Il habite un somptueux hôtel « au bas du port de la ville et paroisse de Notre-Dame de Rhedon » ; c'est là que le 16 décembre 1775, il reçoit sommation d'avoir à présenter au bénéfice de Saint-Victor Jean-Charles-Marie « fils de noble homme Jean-Louis Bernard, sieur de la Bernardaye et de dame Marie Polligné, son épouse ».

(1) Cette fondation avait été faite en 1300 par Dom Jean Pelé, exécuteur testamentaire de Dom Pierre Demoaire. Les noms de ces deux familles se retrouvent fréquemment dans les archives de la mairie de Châteaubriant. Voici entre autres, l'indication de quelques actes : Baptême de Nicole, fille de Vincent Demoaire et de Guillemette Masson, 23 juillet 1482. — Baptême de Jeanne de Cran, fille de Jeanne Pelé, 21 septembre 1486. — Inhumation dans l'église de Béré « d'escuyer Jean Le Liepvre, sieur de la Marche, époux de dame Jeanne Le Pelé », 30 août 1639. — Inhumation de Mathurin Pelé, « mary de Françoise Grenet, hospitalier de l'hôpital de la Trinité », 4 octobre 1668..... Le bénéfice de Saint-Victor de Campbon imposait à son titulaire l'obligation de dire ou de faire dire une messe par semaine. Dans la suite cette chapellenie tomba en *Régale non fermée*. Elle était de nomination royale pendant la vacance du siège épiscopal. Or Mgr Mauclerc de la Musanchère était mort le 1er avril 1775, et son successeur, Mgr Frétat de Sarra, n'était pas encore arrivé de Tréguier.

Digitized by Google

Mais le présentateur Paul de Fourclée a un autre candidat qui prétend avoir des droits égaux à ceux des Bernard : c'est messire Donatien-Rogatien de la Ville, prêtre vicaire de Saint-Herblain. Finalement ce dernier obtiendra le bénéfice et en prendra possession le 10 février 1776.

Notre jeune étudiant de l'Université d'Angers va bientôt s'inscrire à l'Ecole des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris. Pendant ses cours à l'Université d'Angers, il n'a pas été sans entendre vanter la célèbre école universellement connue, digne d'ailleurs de sa brillante réputation.

L'école de Saint-Victor avait été créée au commencement du XIIe siècle par Guillaume de Champeaux, archidiacre et écolâtre de Notre-Dame de Paris, qui y avait enseigné avec un immense succès la rhétorique, la dialectique et la théologie. Louis VI la dota avec une munificence vraiment royale ; il en fit une riche et puissante abbaye dont les membres devinrent des chanoines réguliers et embrassèrent la règle de Saint-Augustin.

Les chanoines de Saint-Victor partageaient leur temps entre la prière et l'étude, alliant à l'austérité cistercienne l'érudition bénédictine. Et, observation digne de remarque, depuis les temps si reculés de sa fondation, l'école de Saint-Victor avait conservé, au XVIIIe siècle, son antique réputation de science et de régularité monastique. Elle possédait une bibliothèque très importante par le nombre des manuscrits et la beauté des transcriptions.

C'est là que se décida d'entrer notre jeune clerc pour achever ses études et se préparer, par le noviciat, à embrasser la vie religieuse.

Digitized by Google

Pendant sa carrière d'étudiant, vint-il souvent revoir sa famille et sa ville natale ? Nous ne saurions le dire. Nous ne constatons sa présence à Châteaubriant que le 25 octobre 1779, aux obsèques de son père. C'est là qu'il signe à l'acte d'inhumation J. Bernard *du Cornillet*. A cette date Jean-Charles-Marie était déjà fixé sur sa vocation puisqu'il compte cinq années de cléricature. Il abandonne le titre familial de la Bernardaye à son frère puisné Charles-Etienne-Marie, et comme il est d'usage — je l'ai déjà dit — que chacun des fils cadets ajoute à son nom patronymique, comme note distinctive, le nom d'une terre propriété de sa famille, l'aîné, le religieux, devenu le cadet par option, accolle à son nom le nom du Cornillet, terre seigneuriale, propriété des Bernard de la Bernardaye et où ils avaient habité vers 1670 (1). Notre novice Victorin ne signera pas souvent de ce nom dont il n'a que faire, retiré qu'il est du monde et loin des siens avec lesquels son nom ne peut guère être confondu.

Jean-Charles-Marie fit sa profession religieuse le 27 juin 1782 ; il fut ordonné prêtre le 21 mai 1785, veille de la Trinité. Il avait alors à peu près vingt-six ans.

Esprit distingué et fervent religieux, il aimait passionnément l'étude ; aussi la charge de bibliothécaire qui ne tarda pas à lui être confiée, vint-elle répondre

(1) Le Cornillet est situé en Saint-Sulpice des Landes, canton de Saint-Mars-la-Jaille et arrondissement d'Ancenis (Loire-Inférieure). Cette terre figure au « Rolle rentier des terres et seigneuries de la Rivière en Auverné et de la Rivière en Haut Bois ». « Adveu du 15 février 1693. » Bon nombre de ces renseignements sont dus à la complaisance de Madame d'Arbo qui a gracieusement mis à notre disposition ses précieuses archives de famille. Nous la prions d'agréer l'expression de notre reconnaissance.

Digitized by Google

parfaitement à ses aptitudes et récompenser toute une jeunesse de régularité studieuse.

En 1792, lorsque l'expulsion des religieux le condamna à abandonner son cloître et sa bibliothèque, il se réfugia d'abord dans la maison des Nouveaux Convertis, puis rue des Mathurins, au faubourg Saint-Jacques. Ayant appris dans sa retraite que ses confrères, dispersés eux aussi, avaient été arrêtés et incarcérés à Saint-Firmin, il ne voulut pas séparer sa cause de la leur et il se livra lui-même pour partager leur sort — 13 août 1792 (1). — Avec eux il se prépara à la mort ; avec eux il fut tué au séminaire de Saint-Firmin, le 3 septembre 1792.

« Ce ne fut pas un massacre, a-t-on écrit avec juste raison, ce fut une boucherie hideuse, lâche, infâme, où la grandeur héroïque des victimes n'eut d'égale que la cruauté monstrueuse des bourreaux (2). » Il apparaît clairement que ces victimes furent immolées en haine de la religion catholique ; aussi, la France chrétienne applaudit-elle à la pensée de promouvoir la cause de béatification de héros dignes des temps apostoliques.

(A suivre). J. Gendry, *chanoine.*

(1) Ce détail est relaté dans un précieux manuscrit de l'abbé Claude-Ignace Laurent docteur de Sorbonne, échappé au massacre de Saint Firmin, plus tard curé de Saint-Leu de Paris, évêque nommé de Metz. Il signale notre Bernard du Cornillet comme lui ayant été personnellement connu pendant sa détention. Je tiens ces renseignements de mon ancien collègue de Saint-Louis-des-Français à Rome, Mgr R. de Teil, le vice-postulateur de la cause de béatification des martyrs de la Révolution française, à la demande duquel j'ai fait les recherches objets du présent article.

(2) *Histoire de M. Emery et de l'Eglise de France pendant la Révolution*, par Mgr Méric I. 240.

Digitized by Google

CHOSES DE CHEZ NOUS

SOMMAIRE. — La petite et la grande pêche, la sardine et la morue. — Emigration bretonne au Canada. — A propos de Jacques Cartier. — La religion et l'armée.

A notre époque où les bonnes nouvelles sont si rares, je vais vous en annoncer une qui aura l'heureux privilège de rallier tous les suffrages et de provoquer un contentement universel : c'est que l'hiver est en train de boucler ses malles et que dans quelques jours, dans quelques semaines tout au plus, il va nous quitter. Je suis certain que personne ne regrettera son départ, car vraiment il a été par trop sale et par trop triste avec son froid humide et ses pluies diluviennes, avec tout son cortège de maladies, de cyclones et de tempêtes. Cette année il s'est permis des fantaisies macabres : des bourrasques furieuses ont renversé les fils télégraphiques et interrompu les communications ; la mer démontée a brisé ses digues et, non contente de détruire des navires, a détruit des maisons en pénétrant dans les villages; les rivières ont suivi son déplorable exemple et, alors que les pauvres grippés gardaient le lit, elles sont sorties du leur — pardon de la comparaison ! — et ont transformé les chemins en d'immondes bourbiers et en lacs immenses les prairies et les champs. A ce propos un journal a raconté qu'un voyageur, qui n'avait jamais vu la mer, quand il aperçut les landes

Digitized by Google

de Dingé complètement innondées, crut être arrivé à Saint-Malo et manifesta si bruyamment son enthousiasme, que les braves gens qui étaient à ses côtés, dans le wagon, n'eurent pas le courage... ou la charité de lui montrer son erreur et de calmer son exhubérante admiration.

Tout le monde aime à respirer le parfum des premières fleurs et à entendre dans les branches qui bourgeonnent les premiers gazouillements des oiseaux ; tout le monde salue avec bonheur l'approche de ces mois bénis, où le soleil caresse de ses tièdes rayons la nature endormie jusque-là ; et pourtant il en est pour lesquels cette joie n'est pas sans mélange. C'est à eux que je pense toujours en cette saison, aux habitants de nos côtes qui tremblent en voyant venir le printemps, parce qu'ils savent qu'en avril c'est le retour des hirondelles, mais c'est aussi le départ des marins. Dans les chaumières les hommes, assis au coin du foyer, songent à tout ce qui les attend là-bas et les femmes, tout en raccommodant les filets, jettent à la dérobée un regard plein de larmes sur ceux qui vont partir et qu'elles « espéreront » longtemps, longtemps.... peut-être toujours ! Demain ce sera le cruel déchirement de la séparation ; ce seront les dernières angoisses et les dernières étreintes ; ce sera l'adieu suprême ; ce sera l'inconnu, cet inconnu qui dans les brumes d'Islande ou sur les bancs glacés de Terre-Neuve est plus terrible et plus mystérieux que partout ailleurs.

Donc chaque année plusieurs milliers de nos compatriotes quittent leur famille et leur pays pour faire la petite ou la grande pêche, pour capturer la sardine ou la morue. On se familiarise vite avec le danger, on s'habitue facilement aux aventures ; ils partent sans

Digitized by Google

peur, presque sans trouble. Avec cette philosophie douce de l'âme bretonne, dans laquelle il entre un peu d'insouciance, un peu de fatalisme et beaucoup de courage, ils se disent qu'après tout s'il y en a beaucoup qui restent là-bas pour jamais, il y en a beaucoup qui en reviennent et ils s'en vont résignés et confiants. Et puis, à quoi bon se lamenter? à quoi bon se plaindre? il faut bien vivre, il faut bien un abri pour la femme et du pain pour les mioches; alors, sans hésiter, joyeusement, ils s'exposent à tous les périls, ils risquent leur vie pour rapporter au logis quelques pièces de monnaie. Hélas! il n'est pas sûr que leurs peines ne soient pas stériles et que leurs efforts soient récompensés. Le métier de pêcheur était autrefois assez rémunérateur, il ne rapporte maintenant presque aucun profit. A quoi cela tient-il? Quelles sont les raisons de cette décadence qui semble irrémédiable ? J'ai eu la curiosité de les rechercher; j'ai questionné de vieux loups de mer, des capitaines expérimentés, de sérieux armateurs et voici les résultats de ma petite enquête.

Pour la sardine d'abord, ce serait se tromper de ne voir dans la crise actuelle que la conséquence de causes accidentelles et imprévues, telles que : l'impossibilité de pêcher dans les baies poissonneuses par suite de l'invasion des dauphins et des marsouins, le déplacement des bancs de sardines vers le large et alors le déplacement des lieux de pêche et l'insuffisance de l'outillage de nos marins fait pour la pêche côtière, etc... Ces causes ont été surtout symptomatiques. Elles ont eu pour effet de révéler, en la poussant à l'état aigu, l'existence d'une crise déjà ancienne, tenant à des causes d'ordre économique parfaitement étrangères aux conditions naturelles où se débat l'industrie menacée.

Digitized by Google

Celle-ci a reçu le coup mortel en 1891, lorsque fut voté le Droit de douane sur l'entrée en France de la sardine étrangère. Ce droit avait été antérieurement de 50 francs par 100 kilogrammes, ce qui représentait environ 10 francs par millier de sardines. Par suite de la coalition des députés du Midi, porte paroles de quelques négociants de Bayonne, grands importateurs de sardine Espagnole et Portugaise, ce droit fut ramené à 25 francs, soit 5 francs par mille. Cette diminution de moitié sur les droits d'entrée eut sa répercussion immédiate sur le commerce et nos marins, qui n'étaient pas riches, tombèrent du coup dans la pauvreté.

Et remarquez qu'en prenant de l'argent dans la poche des pêcheurs bretons pour le donner aux Espagnols et aux Portugais, en ouvrant le marché français à la concurrence étrangère, nos honorables représentants n'ont donné aux nôtres aucune compensation sur les marchés étrangers. Pour répondre à notre amabilité, l'Espagne et le Portugal dont la sardine, grâce au jeu de change, ne paie en réalité aucun droit d'entrée chez nous, ont eu soin de grever la sardine française de taxes absolument prohibitives. C'est naturellement le pêcheur breton qui a eu à pâtir de cette situation absurde. Depuis le vote néfaste de 1891 son gain n'a jamais dépassé, même dans les années relativement bonnes comme celle de 1897, une somme de 400 à 450 francs par saison.

Ces conditions d'existence, qu'on peut assurément qualifier de misérables, se sont encore gravement compliquées par le fait de la spéculation à tournure si juive qui s'est pratiquée depuis quelque temps sur la rogue, ou appât qui sert aux marins pour prendre la sardine. Cette rogue, fabriquée avec des déchets de morue sans

Digitized by Google

aucune valeur intrinsèque, se vendait en 1895, trente francs le baril ; en 1903, sans être ni plus rare ni plus demandée, elle s'est maintenue au cours de cent trente francs. Chaque bateau de pêche, employant en moyenne deux barils de rogue par semaine, soit trente environ pour la saison entière, c'est de 3000 francs de plus par bateau que des spéculateurs malhonnêtes ont prétendu augmenter le tribut annuel qu'ils prélèvent sur les malheureux pêcheurs. Et comme il y a en Bretagne au moins deux mille bateaux armés pour cette pêche, c'est au total une jolie razzia supplémentaire de *six millions*, dont les marins bretons doivent faire tous les frais. Telles sont les deux principales causes, qui, si on n'y prend garde, plongeront à bref délai dans la misère plus de cent mille âmes sur nos côtes.

Pour remédier à ce lamentable état de choses, il ne suffit pas de former des syndicats où tout le monde parle et où personne n'agit ; il ne suffit pas non plus de déposer des vœux ou des projets qui n'aboutissent jamais ; il y a deux devoirs qui s'imposent. Il faut d'abord que des savants, par des recherches méthodiques arrivent à découvrir un succédané pouvant remplacer la rogue ou des moyens de fabriquer cette rogue en France avec les œufs des morues que nos marins de Saint-Malo et de Paimpol vont pêcher à Terre-Neuve et en Islande. Il faut ensuite fermer nos frontières à l'invasion de la sardine espagnole, ou du moins y élever par le rétablissement de l'ancien droit de 50 francs, une barrière suffisante pour égaliser les chances de la lutte entre nos pêcheurs et ceux de l'étranger. En ce moment critique on peut dire sans la moindre exagération que c'est pour l'industrie sardinière de Bretagne

Digitized by Google

et pour les milliers d'êtres humains qui en ont vécu jusqu'ici une question de vie ou de mort.

Par une coïncidence fâcheuse, l'industrie morutière traverse elle aussi une crise terrible ; mais la cause en est toute différente. Les rapports des patrons, qui sont rentrés l'an dernier avec quelques milliers de poissons seulement, sont tous les mêmes : la boëtte n'était pas assez abondante pour amorcer les hameçons, ou bien la morue, rassasiée d'appât vivant, dédaignait celui que nos infortunés marins avait tant de mal à se procurer. Quelques explications sont ici nécessaires. La morue, qui séjourne pendant la belle saison sur le banc de Terre-Neuve, est très friande d'un petit poisson, nommé : capelan et d'une sorte de seiche, appelée : encornet. Tous les ans, après avoir fait sur les bancs une courte apparition, le capelan se dirige vers les îles Saint-Pierre, où les pêcheurs le capturent. Or pendant les années dernières, le capelan a séjourné pendant toute la durée de la pêche sur le grand Banc, sans cesse poursuivi par la morue dont il constitue le mets favori. On comprend facilement dès lors que la morue passât sans s'arrêter aux autres mollusques dont nos pêcheurs couvraient leurs hameçons. D'un autre côté, ceux ci n'ayant pas pu prendre d'encornets, la pêche a été manquée et les cent kilos qui montaient rarement à 50 francs, ont atteint 76 francs à la dernière campagne.

Pour résoudre le problème qui se pose, on a préconisé trois moyens. Le premier, qui serait de pêcher avec des chalutiers à vapeur, n'a pas paru pratique et a été rejeté par la majorité des armateurs. Le second serait d'emporter de France de la boëtte fraîche, par exemple du hareng conservé dans de la glace et, bien que cette disposition exige des navires grands et spa-

Digitized by Google

cieux, une installation coûteuse, elle va être mise à l'essai cette année par une société Fécampoise qui a fait construire dans ce but à Saint-Malo trois terreneuviers de 700 tonneaux. Enfin le troisième moyen, qui paraît très naïf mais qui est en réalité le plus sûr, serait d'employer la pêche à la ligne à la main concurremment avec la ligne de fond. Lorsqu'on s'aperçoit que la morue ne mord pas aux lignes de fond, il est préférable d'en tendre une quantité moins considérable et d'employer le reste des encornets et des bulots à pêcher la morue à la main. Cette innovation est à la portée de tous, de l'avis des hommes compétents elle s'impose ; vous verrez qu'elle aura peine à se faire jour, parce qu'elle est trop simple et, parce qu'elle constitue un retour, pourtant bien minime, vers le passé.

Il semble que toutes les sympathies devraient être acquises à ces pauvres gens qui vont s'embarquer dans quelques jours et qui vont être aux prises avec des difficultés et des souffrances de toutes sortes. Des âmes généreuses avaient fondé les « Œuvres de Mer » et envoyaient chaque année deux navires, chargés de soulagements pour les corps de ces malheureux exilés et de consolations pour leurs âmes. Grâce à eux, ils trouvaient là-bas des mains pieuses pour soigner leurs blessures, des amis pour les encourager, des prêtres pour recevoir leur dernier soupir. Il n'y aura plus rien de tout cela en Islande, car seul la *Saint-Pierre* ira à Terre-Neuve et on n'a pas pu armer le *Saint-François d'Assise*. Si vous voulez savoir pourquoi on a été réduit à cette cruelle nécessité, si vous voulez savoir pourquoi tant de nos frères vont mourir désormais sans soutien, sans bénédiction, sans espoir, c'est parce que le gouvernement démocratique (?) de notre pays qui depuis 1900

Digitized by Google

accordait une subvention de 20.000 francs aux « Œuvres de Mer », l'a réduite à 15.000 francs en 1902 et en l'an de grâce 1904, *à zéro*.

*
* *

Les vaillantes populations de nos côtes souffrent cruellement depuis plusieurs années; elles ont connu l'angoisse de la faim, alors que le père rentrait au logis les mains vides et que les petits enfants pleuraient en demandant à manger; et comme l'avenir leur apparaît plus sombre encore que le présent, elles ont songé à s'expatrier. Un courant se dessine en ce sens; l'émigration est devenue une question toute d'actualité, très à l'ordre du jour et c'est vers le Canada que l'on s'efforce de diriger nos compatriotes découragés et malheureux. De sympathiques conférenciers, comme : M. l'abbé Gaire, M. de Galembert et M. l'abbé Le Floc'h viennent de parcourir nos contrées dans le but de fonder au Manitoba une vaste colonie française. Ils ont fait miroiter aux yeux des pauvres Bretons une terre neuve, fertile, extraordinairement féconde ; ils leur ont montré des plaines immenses, qu'on leur donnerait presque pour rien et où ils pourraient faire en quelques semaines une colossale fortune ; à les entendre le Canada serait un Paradis terrestre et ceux qui voudraient les y suivre y goûteraient toutes les félicités humaines. Ces dithyrambes ont frappé l'esprit des habitants de nos campagnes et éveillé leurs convoitises ; quelques-uns sont partis, d'autres se disposent à les imiter et beaucoup ont les yeux tournés vers ce pays enchanteur qu'on a revêtu devant eux de tous les charmes de la Terre Promise.

Digitized by Google

Ce mouvement est-il bon à encourager? Les uns l'approuvent; les autres le blâment et sans hésiter je me range du côté de ces derniers. Je ne suspecte nullement la bonne foi et la sincérité de tous les pionniers de la colonisation canadienne; je rends hommage à l'éloquence et à la conviction qu'ils mettent à prêcher leur croisade; mais j'ai bien peur qu'ils ne prennent leurs rêves pour des réalités et que leurs belles promesses ne se changent un jour en douloureuses déceptions. Je connais l'âme bretonne et je crois qu'elle est une fleur qui ne se transplante pas; je crois qu'il lui faut pour qu'elle grandisse, pour qu'elle s'épanouisse, pour qu'elle donne tout son parfum le ciel gris de son pays, le costume de ses ancêtres, la langue de ses pères; il lui faut la Bretagne; partout ailleurs elle sera languissante et tombera fanée. Et puis enfin le Canada offre-t-il réellement des ressources si florissantes aux émigrants? Peuvent-ils espérer y trouver tout ce qui leur manque ici, c'est-à-dire le bien-être, la fortune, le bonheur? La lettre suivante va nous fixer sur ce point. Ecrite par un Anglais, Thomas Scott, dans le journal le *Times*, elle a été traduite par M. le vicomte Le Gualès de Mézaubran et reproduite dans l'*Indépendance bretonne*. La voici:

« Plymouth, novembre 1903. — Cher Monsieur, —
« J'ai vu des centaines de jeunes gens, forts, énergiques,
« acharnés au travail et pourtant ce qu'ils gagnaient
« là-bas n'atteignait pas la valeur du salaire du dernier
« valet de ferme en Angleterre. Je le sais mieux que
« personne, j'étais de ce nombre. Je voudrais que mes
« compatriotes aient un instant sous les yeux le spec-
« tacle lamentable de tous ces malheureux, sans abri,
« sans vêtements, forcés pour s'abriter du vent glacial
« du Nord de se réfugier la nuit dans des wagons à

Digitized by Google

« bœufs, dont on les chassait impitoyablement tous « les matins. Les agents d'émigration disent qu'on « manque de laboureurs. Ne comptez-vous pour rien « les 16.000 hommes venus des provinces de Torento « et d'Ontario pour défricher les terres du Winnipeg ? « Huit jours après, un train entier amenait de Woose- « Jaw un convoi d'Anglais, embauchés pourtant « d'avance, à raison de 40 dollars par mois. Comment « dépeindre la stupéfaction et le chagrin de ces mal- « heureux en arrivant dans la ville de Winnipeg, où ils « se croyaient attendus, de lire sur tous les murs de la « ville d'immenses affiches avec ces mots : « On n'a « plus besoin d'ouvriers. » Le gouvernement propose « de donner gratuitement ou pour presque rien un cer- « tain nombre d'acres de terre, à condition de les défri- « cher. Mais quand on donnerait à un cultivateur un « million d'acres, que peut-il en faire s'il n'a pas à sa « disposition de gros capitaux pour mettre ces terres « en valeur ?..... Il ne manque pas de travailleurs au « Canada, ce qui manque ce sont les capitalistes. Sans « doute les prospectus des agences d'émigration sont « tous plus alléchants les uns que les autres, mais voici « mon humble avis basé sur une longue et douloureuse « expérience : vous tous, jeunes gens, *ne lâchez pas la « proie pour l'ombre*, souvenez-vous que si au-dessus du « lait se trouve la crème, celle-ci, une fois enlevée, il ne « reste que du petit lait. Je pourrais citer cent exemples « tous plus lamentables les uns que les autres pour « l'édification complète des malheureux, qui auraient « encore la triste illusion qu'on peut édifier une for- « tune en commençant avec rien. »

Cette lettre est trop sincère, trop éloquente, pour qu'il soit nécessaire d'y ajouter quelque commentaire.

Digitized by Google

Elle en dit long dans sa brièveté concise et si ma voix pouvait être entendue de tous mes compatriotes, je leur crierais : « Cet homme a été victime d'apparences trompeuses, il a souffert il est désintéressé; croyez-le. Ne bâtissez jamais de châteaux pas plus au Canada qu'en Espagne et méfiez-vous de votre imagination qui vous entraîne si facilement. Vous savez ce que vous quitterez ici, et vous ne savez pas ce que vous trouverez là-bas. Rappelez-vous ce que vous a dit Brizeux, qui vous connaissait si bien et qui vous aimait tant :

« Oh ! ne quittez jamais, c'est moi qui vous le dis,
« Le devant de la porte où l'on jouait jadis !.....
« Croyez qu'il sera doux de voir un jour peut-être
« Votre fils étudier sous votre bon vieux maître,
« Dans l'église avec vous chanter au même banc,
« Et jouer à la porte où l'on jouait enfant » (1)

Restez chez vous et si un jour la misère vient vous visiter, ne craignez rien, il se trouvera toujours des Français, il y aura toujours des Bretons, qui, pour vous épargner les douleurs de l'exil, considéreront comme un devoir et comme un bonheur de vous ouvrir leurs bourses et de vous venir en aide. »

∴

Bretons, mes frères, que vous êtes légers et imprévoyants! En ce moment vous ne pensez qu'au Japon ; vous frissonnez en lisant chaque matin dans votre journal des nouvelles qui sont régulièrement démenties le lendemain et vous ne songez pas à un danger épou-

(1) *Le Pays*, p. 74.

Digitized by Google

vantable, qui est chez vous et qui vous menace. Que dis-je ?... vous l'ignorez peut-être ce danger !... Eh bien ! il est de mon devoir de vous l'apprendre et de vous crier sans préambule : « Prenez garde !... tremblez !... la Révolution vient d'éclater à Saint-Malo ! » Oui..... à Saint-Malo !.... et comme les pires catastrophe ne sont souvent déterminées que par des causes insignifiantes, voici celle qui a motivé le mouvement insurrectionnel qui se prépare. Dans son cours à la Faculté dc Rennes, M. de Calan a dit récemment qu'on n'avait pas de preuve *certaine* pour affirmer que Jacques Cartier fut un enfant de la cité malouine. Il y a vécu, il y est mort, c'est incontestable, mais, comme on n'a pas retrouvé son acte de naissance, s'il est *plus que probable* qu'il y a vu le jour, ce n'est pas *historiquement prouvé*. Les journaux rennais ont donné des comptes-rendus de cette conférence. Pauvres petits comptes-rendus !.... ils étaient pourtant bien timides, bien modestes ! ils n'en n'ont pas moins mis le feu aux poudres et allumé l'incendie.

Trois jours après les hostilités commencèrent. Le premier boulet... non, pardon ! le premier article fut lancé par un aimable et savant malouin qui affirma — mais sans publier le fameux acte de naissance, et pour cause !... — que Jacques Cartier était indubitablement né à Saint-Malo. Jusque-là rien de très grave ; mais voilà que tout à coup un autre boulet... non, pardon !... un autre article est envoyé pour prétendre qu'il est né à Paramé. Vous croyez peut-être que c'est fini ?... pas du tout !... dans quelques semaines, je le sais, va tomber un nouveau projectile qui va prouver que l'honneur revendiqué par Saint-Malo et Paramé appartient de droit à Saint-Servan et que l'illustre navigateur est

Digitized by Google

né sur les bords de la Rance. Et il devait naturellement en être ainsi, en vertu de la vieille et étroite amitié qui unit depuis si longtemps ces deux cités, que dans les discours on appelle: les villes-sœurs, mais qui en réalité s'aiment comme chien et chat. Et de trois ! à qui le tour ? Mais à Rothéneuf, à Dinard, à Saint-Briac, à Saint-Lunaire, à Saint-Enogat, à Cancale, à Saint-Suliac... à toutes les bourgades du littoral qui vont se soulever, chacune d'elles affirmant que la gloire de Jacques Cartier lui appartient. Pauvre Homère!... est-il enfoncé tout de même !... c'est pitié de penser qu'il n'y eut pas plus de sept villes à se le disputer !... On en est aux paroles aigres, demain on arrivera aux gros mots; les luttes épiques d'autrefois vont renaître; les fratricides combats vont recommencer. Déjà on accumule les provisions de guerre et on prépare les munitions ; on remplace les boulets de pierre des caronades par des brochures et des parchemins, on ne se servira plus de sabres d'abordage mais de crayons et de plumes ; ce sera moins sanglant peut-être, mais beaucoup plus terrible. Ah ! l'avenir est bien sombre ; nous voici revenus aux plus mauvais jours du Moyen-âge, avec cette différence qu'on va monter à l'assaut non plus au cri de : *Pas de quartier* ! » mais en poussant celui-ci: « Nous voulons *Cartier* ! »

Ne nous inquiétons pas cependant outre mesure et, comme c'est du choc que jaillit la lumière, espérons qu'un de ces jours on va nous exhiber un vieux papier tout poudreux, qui sera la preuve authentique de la naissance du célèbre navigateur à Saint-Malo. Et alors ce sera la paix. Pour ma part je ne m'y oppose pas ; tout au contraire, je ne demande pas mieux ; mais oserais-je remarquer qu'en cette circonstance l'humeur

Digitized by Google

de la cité des corsaires me paraît un tantinet chatouilleuse ! Chaque jour on lui découvre de nouveaux enfants illustres qui viennent grandir sa renommée ; l'infatigable chercheur qu'est le Cte de Bellevue vient encore d'en exhumer un, Nicolas Beaugeard, des ténèbres de l'histoire ; on en trouvera d'autres, car elle a toujours été à travers les âges, — suis-je assez gentil ? — une pépinière de héros. Elle en est fière et elle a raison, mais il ne faudrait cependant pas qu'elle soit trop ambitieuse et trop exclusive ; il ne faudrait pas que pour elle les grands hommes soient comme les galons : plus on en a et plus on veut en prendre. Quand bien même on prouverait que Cartier est né... ailleurs, cela ne l'empêcherait pas d'avoir vécu à Saint-Malo, d'être parti du port de Saint-Malo, d'être mort à Saint-Malo ; cela ne l'empêcherait pas d'être Cartier le Malouin ; n'est-ce donc pas assez ? Châteaubriant n'appartient-il pas autant à Combourg qu'à Saint-Malo ? pourquoi Jacques Cartier n'appartiendrait-il pas à Saint-Malo et à une autre ville... fût-ce à Saint-Servan ? Pardon !... Mais je m'arrête, car le terrain est trop brûlant et je ne tiens nullement à me lancer dans la mêlée. Je préfère rester prudemment à l'écart et marquer les coups.

Cette discussion est en somme très honorable pour le découvreur du Canada ; mais ce qui l'est beaucoup moins, ce sont les difficultés qui s'élèvent pour l'érection de sa statue. On sait que Botrel rapporta 15000 francs de son triomphal voyage chez nos frères de là-bas et qu'il remit cette somme au comité, qui lui vota de chaleureuses félicitations et de chauds remerciements. Un seul homme ne s'associa pas à la reconnaissance générale et cet homme fut M. le Maire, qui n'est certes

Digitized by Google

pas assez chauvin si ses administrés le sont trop. Sans doute parce que Jacques Cartier ne crocheta aucun couvent et qu'il eut même la faiblesse d'être profondément religieux, il n'a point les sympathies du premier magistrat de Saint-Malo. Celui-ci trouva bon de prononcer cette phrase plus que maladroite le jour où arriva la généreuse offrande du barde patriote : « Il y a pour la ville une question de dignité à ce que la souscription ne soit close que le jour où l'argent malouin égalera au moins *cet argent de l'étranger.* » Ces derniers mots, dédaigneux et hautains, visaient, on le devine, les Canadiens qui doivent être, paraît-il, des étrangers pour nous, tout comme les Alsaciens !.....

C'est alors que Botrel envoya, comme un vigoureux soufflet à M. le Maire, cette lettre qu'il adressa aux conseillers municipaux :

« Messieurs. Au cours de la séance du conseil muni-
« cipal du 21 novembre dernier, M. le Maire de Saint-
« Malo a émis le vœu que la souscription pour le mo-
« nument de J. Cartier ne soit pas close, avant que la
« somme recueillie en France égale au moins celle
« venant de l'étranger. » Admettant même pour un
« instant que les Canadiens Français soient des « étran-
« gers », ils n'ont fait à la France aucune aumône,
« sinon celle de leur fraternel enthousiasme. Je ne
« leur ai pas tendu la main ; ils n'ont pas ouvert de
« souscriptions ; ils se sont contentés de payer leurs
« places aux spectacles que je leur offrais. Au lieu de
« bourlinguer pendant trois ou quatre mois là-bas, je
« pouvais donner ces quarante ou cinquante concerts
« en France et l'argent ne venait plus de « l'étranger ».
« Je vous serais reconnaissant, Messieurs, de vouloir
« bien admettre une fois pour toutes ce qui n'est que

Digitized by Google

« l'exacte vérité, à savoir : *que les 15.000 francs versés par* « *Botrel, ont été gagnés, bien gagnés par Botrel*, qui, natif « de Dinan, n'est pas un « étranger » lui et l'incident « dès lors devra être clos, il me semble. »

Bravo ! Botrel ; comme on dit chez nous : ça, c'est tapé. On prétend en Italie que pour faire ressortir la blancheur de certains marbres, il est bon d'y voir quelques taches. Dans quelques mois, quand nous inaugurerons la statue du vaillant navigateur, ce ne sont pas ces petitesses et ces mesquineries qui l'empêcheront de se dresser victorieusement en face du monde ; au contraire, elle n'en sera que plus belle, elle n'en paraîtra que plus haute et plus fière. Et puis... il y a tant de différences entre les maires et les héros !... Quand ce ne serait que celle-ci : les maires passent et les héros demeurent !

*
* *

Qu'est-ce que l'armée et à quoi sert-elle ? Cette question paraît naïve ; si je la posais à un enfant de dix ans, il me répondrait que l'armée est l'ensemble des forces militaires d'une nation et qu'elle est faite pour la défendre et garder ses frontières. C'était rigoureusement vrai jusqu'à nos jours ; mais maintenant on sera obligé de changer cette définition et d'en inventer une autre dans le genre de celle-ci : « En France, l'armée ne sert qu'à enfoncer la porte des moines et à mettre hors de leur domicile les religieuses et les enfants. » Autrefois elle livrait des batailles, aujourd'hui elle crochette des couvents ; c'est moins dangereux peut-être, mais à coup sûr c'est beaucoup moins noble. Non seulement on rabaisse ainsi son rôle et on l'humilie en l'employant

Digitized by Google

à des besognes honteuses, mais encore on essaie de la déchristianiser et la suppression des cercles militaires a causé en Bretagne, comme ailleurs, une vive et légitime émotion. Tous ceux qui savent que le vrai patriotisme et le vrai courage ne peuvent prendre leurs racines que dans l'idée religieuse et n'avoir qu'elle pour base, se demandent avec inquiétude si notre vaillante armée s'est laissée entamer par les efforts des sectaires et par le plan si savamment combiné par la plus farouche de toutes les haines. Nos gas bretons rougissent-ils de la foi de leurs ancêtres et ont-ils oublié l'église de leur enfance ? Les faits sont plus éloquents que toutes les affirmations. Qu'on me permette de citer celui-ci qui s'est passé au camp de Meucon, pendant les manœuvres d'automne.

Le soldat Grimard, de Malestroit, chargé de surveiller l'une des routes aboutissant au champ de tir, trouve un obus et pour le dévisser frappe dessus avec la crosse de son fusil. Aussitôt avec un fracas épouvantable, l'obus éclate et atteint l'imprudent soldat en plein cœur. Il tombe baigné dans son sang, dans un état horrible et comme on s'empresse au tour de lui, on l'entend qui crie : « Un prêtre !... un prêtre ! » On court au bourg le plus voisin, à Locmaria Grand-Champ, et on ramène le P. Perrotin, de saint Dominique, expulsé quelques semaines auparavant. Un séminariste soldat se trouvait là ; en quelques mots il prépare le blessé et devant tous les officiers, tous les soldats qui, à genoux, assistaient émus à cette scène, le Dominicain lui administre les derniers sacrements. Puis, se penchant sur le mourant déjà secoué par les premiers spasmes de l'agonie, il lui présente la croix de son rosaire et lui dit : « Baisez cette croix, mon ami, c'est sur elle qu'un Dieu est

Digitized by Google

mort pour vous ». Alors on vit sur le plateau de Meucon, spectacle sublime qui arracha des larmes à tous les assistants, l'on vit ce pauvre petit enfant de Malestroit attirer à lui le Dominicain proscrit, l'embrasser comme on embrasse un père, et puis prendre sa croix de bois et la placer sur sa poitrine inondée de sang, pendant que son âme s'envolait au Paradis et qu'il fermait ses yeux pour jamais.

Ce baiser, ce geste suprême, c'était la réponse à la fermeture des cercles militaires, à l'expulsion des religieux, à l'incarcération des officiers de Vannes, au séjour des séminaristes à la caserne... à toutes ces tristesses qui mettent un voile si douloureux sur le front de notre patrie bien-aimée. On aura beau dire, on aura beau faire, on n'empêchera pas les exilés, les expulsés d'aller sur le terrain de l'action mettre leur dévouement au service des âmes; on n'enlèvera jamais la foi du cœur de nos soldats bretons. Elle restera toujours dans ce sanctuaire inviolable, qui ne craint ni les attaques, ni les menaces, ni les outils des crocheteurs; elle grandira avec les persécutions; et, héros sur les champs de bataille ou victimes d'un accident stupide comme celui dont je viens de parler, nos frères sauront mourir courageusement et chrétiennement, sans trouble et sans peur, avec la paix sereine qui illumine les derniers moments de ceux qui savent que, si la terre est un lieu d'exil, la vraie Patrie, c'est le Ciel !

Abbé A. Milon.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

La Clémence du Cardinal, roman tiré de l'anglais de Stanley J. Weyman, par B. H. Gausseron. — Paris, Librairie Taillandier, S. D. (1904).

M. Gausseron a été qualifié de fils adoptif de la Bretagne et, de fait, je crois que notre vieille province le dispute et l'arrache souvent à son Poitou natal. Il connaît, il aime nos landes et nos grèves, et s'il fait chaque année le pèlerinage suburbain de Montfort l'Amaury, ce n'est ni en simple curieux, ni en profane. Sa sympathie pour la Bretagne, ses études sur les Bretons lui ont, dès longtemps, donné droit de cité chez nous.

Son œuvre littéraire des plus importantes comprend, avec des livres d'éducation, de morale sociale et de critique, beaucoup de traductions et d'adaptations d'auteurs anglais anciens et modernes. Parfois il rend le texte original d'un Golsmith ou d'un Swift avec une fidélité qui n'exclut pas l'élégance ; parfois il s'attache plus à l'esprit qu'à la lettre et c'est ainsi qu'il vient, non pas de traduire, mais de tirer de l'Anglais un roman très captivant de M. Stanley J. Weyman qui a précisément la France pour théâtre. Même après les fictions romanesques d'un Dumas, d'un Maquet qui ont familiarisé avec l'époque Louis XIII des générations de lecteurs, cette *Clémence du Cardinal* sera goûtée pour son charme spécial, pour sa couleur bien tranchée. La forme autobiographique adoptée par l'écrivain ajoute à l'intérêt du récit. Ce sont les prétendus mémoires d'un gentilhomme bretteur, Gilles de Bérault, que Richelieu envoie dans le midi expier les suites d'un duel, avec mandat d'arrêter un hobereau révolté, M. de Cocheforêt. Bérault essaie de remplir sa mission jusqu'au moment où il la trouve incompatible avec son honneur et surtout avec son

Digitized by Google

amour pour la sœur de Cocheforet. Il revient à Paris, craignant tout de la colère du cardinal, mais celui-ci clément comme Auguste et pas du tout semblable au terrible homme rouge de *Marion Delorme*, l'exile à Cocheforet, où il épousera celle qu'il aime. Des paysages pyrénéens d'une sauvage grandeur servent de cadre à l'action. M. Gausseron a su donner à cette imitation la saveur d'une œuvre originale.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LA LÉGENDE DE SAINT GUIREC, par Albert Clouart — bois de l'auteur. — Bibliothèque de l'Occident, Paris, 1903.

M. Albert Clouart, bon peintre et bon poète breton (L'Exposition actuelle des Indépendants nous le montre sous le premier de ces aspects), a été séduit par la vie merveilleuse de nos saints ; il publie une *Légende de saint Guirec*, qui vint d'Hybernie en Armorique dans une auge de granit et se rembarqua un beau jour pour le Paradis.

Cette « Légende », c'est un peu de l'Albert le Grand versifié, M. Clouart ne se fâchera pas que je rapproche sa poésie de la prose du bon religieux de Morlaix, surtout si j'ajoute que de jolis vers comme « Enguirlandez la rose au mur de leurs cabanes », des tours de phrase originaux, des épithètes savoureusement pittoresques, témoignent d'une culture littéraire très raffinée.

En reprochant à M. Albert Clouart d'avoir adopté le vers libre, ou plutôt d'avoir, sans autre souci que celui de la rime, croisé tous les rythmes, j'aurais l'air de plaider la cause du vers classique, romantique. Loin de moi ce dessein parnassien ! Par un effort très louable, un retour à la complainte, au cantique, le poète a voulu donner à notre époque blasée sur tous les effets une précieuse illusion de naïveté ; j'estime qu'il y a réussi, et que du même coup, par ses *bois* autant que par ses vers, il a plu aux artistes

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

*
* *

CHAMPFLEURY INÉDIT, par Paul Eudel. — Paris, éditions de la *Gazette anecdotique*, 1903.

M. Paul Eudel passe sans relâche ni transition, d'un travail à un autre. Il revient aujourd'hui à l'un des écrivains qu'il a le plus étudiés, pour les avoir le mieux connus, et il nous donne tout un volume de *Champfleury inédit*, aussi instructif qu'attrayant dans sa variété.

Champfleury a été une des natures d'hommes de lettres les plus complexes de ce temps. Romancier réaliste, auteur de fantaisies qui tiennent de la nouvelle et du *sketch*, de l'essai à la manière anglaise, critique littéraire, critique d'art, il a ouvert de tous côtés des voies nouvelles ; un penchant l'entraînait vers le domaine de la curiosité si familier à M. Eudel lui-même, et celui-ci s'est trouvé désigné pour devenir devant le monde lettré le véritable exécuteur testamentaire de Champfleury.

Le présent volume met sous nos yeux nombre de fragments, de morceaux inédits ou ensevelis dans des publications anciennes que la patience d'un collectionneur et le fidèle souvenir d'un ami pouvaient seuls recueillir. Les premiers chapitres qui sont l'œuvre de M. Eudel nous racontent Champfleury, nous initient aux petits secrets de sa vie, nous renseignent sur la façon dont il équilibrait son budget et dont il courtisait, en romantique attardé, celle qui devint sa femme, Mlle Pierret. M. Eudel a eu pour ses confrères en amour de la curiosité, une attention charmante : il a reproduit deux des lettres à la fiancée sur le papier même, tour à tour troubadouresque et japonisant, dont se servait l'amoureux Ce sont là de précieuses « vignettes romantiques », finement gravées.

La seconde partie du livre justifie le titre *Champfleury inédit*. Ce sont des morceaux de critique ou le théâtre tient une large place, qui nous promènent de Molière, de Sedaine ou de Marivaux à l'acteur Gil Perès et à la pantomime. Ce

Digitized by Google

sont des croquis de province, *la maison de Scarron au Mans*, *Rabelais à Maillezais*, et maint autre qui nous montrent quel régionaliste fervent était, avant que fût créé le régionalisme, l'auteur des *Bourgeois de Molinchart*. Ce sont enfin des « *ironies* », plus plaisantes, que mordantes auxquelles pourrait s'appliquer le sous-titre de l'ouvrage d'un contemporain, « fantaisies du dériseur sensé. »

Le volume ajoute à la réputation littéraire de Champfleury et fait honneur à celui qui avec beaucoup de tact en a assemblé les éléments. O. DE GOURCUFF.

*
* *

CONTRAVENTIONS ET COMMISSAIRES DE POLICE A LANDERNEAU VERS 1740; — PROCESSIONS A LANDERNEAU, DEUX INCIDENTS EN 1748 ET 1760 ; — LA VIE DANS UNE GENTILHOMMIÈRE DE BASSE-BRETAGNE AU XVIIe SIÈCLE ; — LETTRES DE RÉMISSION DANS LA SÉNÉCHAUSSÉE DE CARHAIX EN 1698.

Ces quatre études d'histoire locale sont dues à la plume de M. l'abbé Favé; elles nous dévoilent les dessous d'une époque disparue et nous donnent des détails bien curieux sur la vie d'autrefois dans le Finistère. Parues en 1902 et 1903 on les trouve à Quimper chez Leprince, imprimeur, place Saint-Corentin.

*
* *

QUATRE ANCIENS NOELS MORBIHANNAIS, par M. l'abbé A. Guyot. — Vannes, Lafolye, 1903.

Examen consciencieux et approfondi de quatre vieux Noëls d'origine morbihannaise dont deux appartiennent spécialement au pays de Josselin.

*
* *

DE L'ABANDON DU COSTUME ET DE LA LANGUE BRETONNE, par Yann Rumengol. — Saint-Brieuc, imprimerie Saint-Guillaume, 1903.

Rapport très remarquable d'un sujet passionnant et tou-

Digitized by Google

chant à la vie même de la Bretagne, fait au Congrès de l'Union Régionaliste d'Auray en 1902 par notre confrère Yann Rumengol, directeur du *Terroir Breton*.

*
* *

RENAN. AUTOUR DE SA STATUE, par Jean des Buttes. — Vannes, Lafolye, 1902.

L'auteur a condensé en une petite brochure de propagande (0,20 centimes) tout ce qui peut être dit contre l'érection d'une statue à Renan.

*
* *

PLANTES VASCULAIRES, par le Dr Picquenard, de Quimper.

Récit savant et bien attachant de cinq excursions botaniques dans le Finistère en 1901.

*
* *

VELLEDA, LA DRUIDESSE DE L'ILE DE SEIN, par Charles de KERAMBARS. — Vannes, Lafolye, 1902.

Dans de très beaux vers, Charles de Kerambars, dont le pseudonyme cache une de nos personnalités bretonnes les plus sympathiques, nous montre une Velleda bien différente de celle de Châteaubriant, et sans doute plus naturelle, plus *celte*.

*
* *

LA MESSE DE MINUIT, scène en vers, par Mc. Cormac. — Leprince, Quimper.

Mc. Cormac qui doit être très proche parent de Charles de Kerambars, à en juger par sa poésie vigoureuse et pensée, met d'une façon aussi originale que pittoresque l'éloge de la Bretagne en la bouche de Brizeux.

Digitized by Google

*
* *

ECHANTILLONS DE CORRESPONDANCES BRETONNES, par André Oheix. — Prud'homme, Saint-Brieuc, 1903.

M. Oheix, à qui l'on doit de si remarquables travaux hagiographiques, publie cette fois quatre lettres datées de 1759, 1762, 1768 et 1765 qui montrent fort bien le genre des correspondances qui s'échangeaient alors chez nous entre les habitants des villes et ceux des campagnes.

*
* *

LA RECHERCHE DE L'OR EN BASSE-BRETAGNE, par le vicomte de Villiers du Terrage. — Quimper, Leprince, 1903.

Au moment où l'on croit avoir trouvé de l'or sur nos frontières, dans le Maine, on lira avec intérêt le récit des recherches de Jean du Chastelet baron de Beausoleil aux débuts du XVIIe siècle.

*
* *

QUIBERON, ÉPISODE DES TEMPS RÉVOLUTIONNAIRES, par François Des Salles. — Vannes, Lafolye.

Voici un drame vécu et senti, écrit dans des vers sobres et bien frappés qui ne manquera pas de passionner tous ceux qui tiendront à le lire.

*
* *

REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE : EXAMEN CRITIQUE DU PROJET DE LOI PRÉSENTÉ LE 8 JUIN 1903 ; — OBJECTIONS ET RÉPONSES SUR LES PRINCIPES DE LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DE 1893 A 1903 ; — UNE CONDITION JURIDIQUE DE LA SÉPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT, — par Séverin de la Chapelle, Guingamp, Eveillard-Bréban ; Paris, Pichon, rue Soufflot, 24, 1903.

M. Séverin de la Chapelle est un travailleur infatigable.

Digitized by Google

Tous les hommes poliques, les élus, les électeurs, tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin au régime parlementaire et à ses destinées, tiendront à prendre connaissance des deux premières brochures. Quant à la troisième, le sujet qu'elle traite est intimement lié aux intérêts catholiques de notre pays ; qu'il nous suffise de le dire et d'en recommander la lecture à nos abonnés.

*
* *

SUR LE TITRE DE NOBLE HOMME, par J. Trévédy.— Rennes, Plihon et Hommay, 1902.

Un fait incontestable, et qui pourra faire sourire tous ceux qui n'ont pas fait d'études généalogiques, c'est qu'au XVIIIe siècle le titre de Noble Homme s'appliquait aux bourgeois. M. Trévédy vient de mettre la chose en pleine lumière dans une jolie plaquette qui figurera à côté de ses meilleurs ouvrages.

*
* *

[*Chez nos voisins*]

A signaler :

PASTELS VENDÉENS, CONTE DE LA TERRE BLEUE, par R. de Chateaubriant. — La Chapelle Montligeon, 1902

Délicieuse petite nouvelle, toute fine, poudrée d'un brin de merveilleux qui lui va à ravir.

*
* *

LES ORDRES HONORIFIQUES RÉSERVÉS AUX DAMES EN FRANCE, (1498-1726), par Chevert. - Paris, 45, rue des Acacias, 1903.

Bonne étude d'un sujet que l'on connaît en général fort peu, et dans laquelle la Bretagne entre pour sa part avec les ordres de l'Hermine et de l'Epi.

Digitized by Google

*
* *

Cartes postales illustrées.

L'artiste incomparable qu'est notre ami E. Hamonic, de Saint-Brieuc, vient de former une pochette de 12 cartes illustrées rappelant différents épisodes du voyage de Botrel au Canada.

Afin de conserver un souvenir du voyage triomphal accompli par notre célèbre compatriote à la « Nouvelle France », il a recueilli et groupé quelques documents photographiques très intéressants sous le titre *Botrel au Canada* au profit du monument de Jacques Cartier à Saint-Malo.

On sait que le vaillant poète est allé là-bas, chez nos frères Français, dans le but unique de contribuer dans la plus large mesure à l'érection, en pays breton, — à Saint-Malo, sa ville natale, — d'un monument à Jacques Cartier, le marin célèbre qui découvrit et fonda cette magnifique colonie.

C'est 15,000 francs, tout son gain... que Botrel a remis au Comité.

D'autre part, deux très beaux portraits du Barde et de Mme Botrel d'après des clichés faits au Canada.

(Toutes les Cartes Botrel sont publiées avec l'autorisation absolument désintéressée du Barde.)

Hamonic met en vente également la première série d'une suite intitulée :

« *Scènes de la vie de Bord* » (Marine de l'Etat) où sera développée, dans toutes ses phases, la vie du marin. Livrée en pochettes de 10 cartes différentes, pouvant se détailler.

Gros succès : *La pochette* : 0 fr. 50.

Cartes fantaisies en couleurs :

Nos Politiques. Portraits-charge d'après les peintures de Moloch, Sirat, etc.

1re série : MM. Waldeck-Rousseau, Combes, Delcassé, Jaurès, Mesureur, Pelletan.

Digitized by Google

2e série : Général André, Rochefort, Coppée, Clémenceau, Rouvier. Lépine.

La série, 6 cartes : 0 fr. 75 (pour vendre 0 fr. 20 la carte).

Chansons du Pays de France, avec musique :

Dessins coloriés. « Dansons la Capucine », « Il pleut, bergère, etc.

La série double, 8 cartes : 0 fr. 75 (pour vendre 0 fr. 15 la carte).

Paysages de France, d'après aquarelles de A. Filon. 2 séries de 10 cartes. *La pochette* : 1 fr.

Vues de Paris, très artistiques, d'après les originaux de Paul de Frick.

1re série de 6 cartes : 0 fr. 75 (pour vendre 0 fr. 20 la carte.

La Collection *Bretagne, E. H.*, s'est augmentée, ces temps derniers, de nombreux sujets nouveaux : *Paysages artistiques*, *Scènes de la Vie Bretonne*, *Coiffes*, *Types*, *Châteaux*, *Calvaires*, *Monuments mégalithiques*, *Vues de Villes*.

Grâce à ces cartes, toutes plus jolies et plus artistiques les unes que les autres, on peut avoir, chez soi, une vision de la Bretagne dans ce qu'elle a de plus pittoresque et de plus original.

Ajoutons qu'Hamonic a bien voulu accepter de collaborer à la *Revue de Bretagne* et que sans doute il nous donnera prochainement un travail sur la carte postale en Bretagne qui ne manquera pas d'être vivement goûté par nos lecteurs.

*
* *

LIBRAIRIE BRETONNE DE M. LE DAULT, 6, rue du Val-de-Grâce, Paris (Ve).

Notre publication du *Kan Bale Tud Breiz* (Chant de marche des hommes de Bretagne) paroles de Jaffrennou, traduction de Berthou, avec accompagnement de piano, dans le numéro de janvier de la *Revue de Bretagne*, a remporté un très grand succès. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, nous ne donnerons pas le *Bro goz ma Zadou* de Jaffrennou, car ce chant

Digitized by Google

national breton a paru chez M. Le Dault, 6, rue du Val-de-Grâce, avec traduction de La Guichardière et accompagnement de piano, en très jolie édition, au prix modique de 1 fr. 50. Nous ne pouvons mieux faire que d'en recommander l'acquisition à nos lecteurs.

A signaler, toujours chez le Dault, *Pays d'Armor*, (sur l'air gallois du *Bro goz ma Zadou*) hymne de Léon Durocher (Barde Kambr' O' Nikor) dédié à l'archidruide Hwfa Mon et aux Bardes Le Fustec et Jaffrennou ; *Pays d'Armor* possède un cachet bien breton et exhale un joli parfum de bruyère et de lande. — *Chansons de Là-Haut et de La-Bas*, de Léon Durocher, recueil illustré par Steinlen, Balluriau, Stéphane, contenant 63 chansons avec musique, édition du *Cabaret Breton*.

Rappelons enfin, que M. Le Dault s'est rendu acquéreur des exemplaires (restant dans le commerce) des *Bombard Kerne* (Jabadao ha Kaniri) poésies bretonnes de Prosper Proux avec traduction française, éditées à Guingamp en 1866. Quelle délicieuse poésie pénétrante et émouvante ! Quel talent « intime et original » avait Proux, pour nous servir de l'expression de La Villemarqué qui raffolait des *Bombard Kerne*,... et La Villemarqué s'y connaissait.

*
* *

Dastumaden Gwerziou Poblus, savet gant Juluan Godest, merour en Kallak. — (Vendu au profit de l'Union Régionaliste Bretonne). — Saint-Brieuc, Prud'homme, 1904. Prix : 0 fr. 50.

« A nos derniers Bardes champêtres
Soyons charitables et doux,
Car c'est l'âme de nos ancêtres
Qui chante aux cœurs de leurs binious ! »

Théodore Botrel a mis ces quatre vers en tête de l'édition des *Gwerziou*, et a exprimé poétiquement le but qu'il s'est proposé en se chargeant avec son ami Jaffrennou de livrer au

Digitized by Google

public l'œuvre naïve du vieux barde fermier Juluan Godest qui habite les environs de Callac (Côtes-du-Nord). Le produit de la vente des *Gwerziou Poblus* servira à créer un prix de poésie populaire bretonne lors du 8e congrès de l'Union Régionaliste.

*
* *

SAINTS DE BROCÉLIANDE. I. SAINT-MÉEN, par F. Duine. — Rennes, Oberthur, 1904.

Excellent opuscule hagiographique où le savant et consciencieux chercheur, qu'est M. l'abbé Duine, a établi, à la suite de la vie de Saint-Méen. d'après l'ancien texte liturgique dolois de 1519, la bibliographie complète du grand saint Breton. Travail des plus précieux pour tous les hagiographes de notre province.

*
* *

UN HÉROS MALOUIN. NICOLAS BEAUGEARD, par le Comte de Bellevüe. — Rennes, Simon, 1903.

Tout le monde connaît l'épisode des *Chevaliers du Poignard*, car c'est ainsi que l'on a désigné, il me semble, les courageux Français qui, le jour de l'exécution de Louis XVI, tentèrent, près de la Porte Saint-Denis, de sauver le Roi. M. le Comte de Bellevüe nous conte la vie de l'un d'entre eux, Nicolas-Joseph Beaugeard, né à Saint-Malo, et fait suivre son récit de notes généalogiques sur la famille Beaugeard qui appartenait à la haute bourgeoisie malouine.

*
* *

LA VICTOIRE DE MGR SAINCT-RONAN, par Ab Alor. — Vannes, Lafolye, 1903.

Léon Le Berre (Ab Alor) n'est pas seulement un excellent poète breton ; il vient de nous prouver qu'il possède une connaissance approfondie de la langue française et de ses anciennes formes. *La Victoire de Mgr Sainct-Ronan* est écrite en

Digitized by Google

vieux français, et ce n'est pas là l'une de ses moindres qualités — je dis qualités, car l'auteur a accompli ce coup de force en érudiste hors de pair ; — le sujet en est très attachant, et, entre autres jolies choses, je tiens à relever ces lignes qui concernent nos saints Bretons :

« Accourent en effet d'Italie des osts entiers de saincts plus dorés les ungs que les aultres, lesquels se nichent en le lieu et place des saincts locaux..... Et ce est vraiment pitié de veoir combien peu sont à ce iourd'huy prisés ces dicts moynes de Cambrie et d'Hibernie .... Le paouvre bœuf de Sainct-Herbot et le cerf de Sainct-Théleau ouvrent de grands yeulx lamentables, plourant de doleur sur leurs cornes perdues ou leurs iambes cassées.... »

*
* *

Une page d'histoire en 1831-1832. La duchesse de Berry dans la Vendée, par M. Alfred de Tesson. — Avranches, 1903.

Le soulèvement de la Vendée en 1831 avait-il quelques chances d'aboutir ? Les uns ont dit : oui ! Les autres ont dit : non ! Aux partisans de l'une et de l'autre opinion je conseille la lecture des mémoires de M. B. de Goyon que M. de Tesson vient de publier et je n'hésiterai pas à dire qu'elles offrent un ntérêt palpitant pour le pays Nantais et pour la France entière. M. de Goyon fut de ceux qui déconseillèrent le mouvement légitimiste dont l'épilogue se joua à Nantes en la rue Haute du Château. Personne n'a le droit de suspecter son opinion, et chacun peut répéter avec lui cette phrase qu'il a placée lui-même sur la première page de son manuscrit :

« La Prudence, grand Dieu ! n'exclut point la bravoure. »

*
* *

Soniou Taldir evid ar Bobl. Le Goaziou, Morlaix.

J'ai en ce moment sous les yeux le n° 3 des *Soniou* que Jaffrennou a choisies dans ses œuvres pour en faire une édi-

Digitized by Google

tion populaire dont chaque fascicule ne coûte que 2 wennek (2 sous). Parmi ces poésies, au nombre desquelles figurent le fameux *Kan Bale Tud Breiz*, des divunadennou (devinettes) amusantes, etc., je relève un magnifique morceau « *da Lavaret* » (à dire), intitulé « Krist Lan Dreger » (le Christ de Tréguier); jamais l'inspiration de Jaffrennou n'était montée si haut, et je souhaiterais que tous les catholiques bretons bretonnants eussent cette œuvre admirable de foi, de cœur et de patriotisme.

*
* *

Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution. Le district de Dol, par C. Delarue. — Rennes Plihon et Hommay, 1903.

Essai sur l'administration générale d'un district pendant la Révolution. Le District de Redon, par Léon Dubreuil. — Rennes, Plihon et Hommay, 1903.

Le département d'Ille-et-Vilaine est un de ceux dont l'on s'occupe le plus actuellement. M. le chanoine Guillotin de Corson a publié le *Pouillé des anciens évêchés de Rennes, Dol et Saint-Malo* et ce pouillé est un chef-d'œuvre. M. Orain s'occupe des chansons et des contes populaires. M. l'abbé Bossard prépare le dictionnaire topographique du département. M. le comte René de Laigue, consacrera le tome II de ses *Réformations et montres* à l'évêché de Rennes. Enfin voici que MM. Delarue et Dubreuil viennent de faire paraître deux études importantes sur deux districts du même département, l'un au nord, Dol, l'autre au sud, Redon,

La première partie du *Clergé et le Culte Catholique en Bretagne pendant la Révolution*, seule parue, est consacrée aux cantons d'Antrain, Bazouges-la-Pérouse et Sens. Les autres parties comprendront la commune de Dol, les autres communes du canton de Dol, les cantons de Combourg et de Dingé, enfin les cantons de Trans, Roz-Landrieux et Le Vivier-sur-Mer, en tout 5 volumes.

Digitized by Google

En publiant ce travail consciencieux et très complet, M. Delarue simplifie considérablement la tâche de tous ceux, (ils sont nombreux aujourd'hui) qui préparent des monographies paroissiales, mais de plus il fait connaître bien des détails intéressants sur les ecclésiastiques que leur vocation appela au service de Dieu au moment de la Révolution.

Le District de Redon, au milieu de pages curieuses n'est pas sans présenter quelques défauts. Entre autres l'ouvrage manque de vie, les noms estropiés dans les actes officiels n'ont pas été corrigés, tout au moins dans des notes, et cela se termine par un index alphabétique des noms propres auquel manque le numéro des pages ! Reconnaissons toutefois que M. Dubreuil a consulté beaucoup d'ouvrages et de documents, ainsi qu'on peut le constater par la lecture du bulletin bibliographique inséré en tête de son livre.

Le Gérant : Le Bayon.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

SONNET DÉDIÉ A NANTES LA BRETTE

ET DIT AUX ASSISES DE L'U. R. B.

(30-31 janvier 1904) (1)

Les Nantais seraient-ils devenus Bretons ? Tous
Sortent de leurs maisons de ville ou de campagne,
Pour rendre un solennel hommage à la Bretagne ;
On n'entend que la *sône* ou le *gwerz* de « chez nous ».

C'est que les ducs ont eu leur cité pour compagne ;
C'est que le fier château vit tomber à genoux
Les rudes assaillants, Northmans aux cheveux roux,
Dont les hordes avaient effrayé Charlemagne.

Sous ces murs la duchesse Anne engagea sa foi
Et donna le plus beau duché du monde au roi,
Passé, dont nul présent n'a terni la mémoire.

Par toi *Nantes la Brette* au dur granit d'Armor
S'attache, et les Nantais, se rappelant l'histoire,
Tels leurs frères marins, disent : La mort n'y mord.

Vte DE GOURCUFF.

(1) Notre ami, le vicomte O. de Gourcuff, veut bien nous communiquer le beau sonnet qu'il a dit à Nantes lors du dernier congrès de l'Union Régionaliste Bretonne, et qui y a remporté un très grand succès. Ce sonnet, reçu trop tard, n'a pu figurer, à notre grand regret, dans l'article que nous avons consacré aux Assises de Nantes que M. de Gourcuff était venu rehausser de sa présence et où il nous a enchantés par son double talent de poète et de diseur.

Digitized by Google

UNE JOURNÉE CHEZ BOTREL

LE POÈTE — SON OEUVRE

A MONSIEUR ET MADAME BOTREL

Bien cordialement comme chez nous.

A. MILLON

AVANT-PROPOS

Au moment de livrer ce travail à l'impression, une aimable indiscrétion nous fait parvenir cette pièce de vers que Botrel vient de dédier à une de ses interprètes, Mlle Madeleine de M..... qui vient de la réciter à Redon au cours d'une fête bretonne. Nous n'avons pu résister au désir de la placer en tête de cette étude ; elle remplacera la préface, que le barde breton aurait dû écrire et que nous n'avons pas osé lui demander, parce que sa modestie nous l'eût sans doute refusée. Elle aura à elle seule plus d'éloquence que toutes les pages qui vont suivre et, mieux que toutes les affirmations, elle prouvera que, si le talent du Poète et de l'Enfant chéri de la Bretagne est de ceux qu'on doit admirer beaucoup, il est aussi de ceux qu'on ne saurait vanter trop.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SALUT FILIAL

« *Salut à toi, Bretagne ! O pays de saint Yves,*
« *Du grand saint Corentin, du bon saint Guénolé !*
« *O pays des chansons discrètes et naïves !*
« *O pays du Kreisker finement dentelé !*

« *Salut à toi, pays des antiques Calvaires,*
« *O Pays des Pardons mystiques et joyeux !*
« *Des durs ajoncs masquant les douces primevères*
« *Et des sourcils froncés sur la douceur des yeux !*

« *Salut à toi, pays des candides prières*
« *Où l'ajonc desséché que l'on brûle, le soir,*
« *Montant droit vers le Ciel au-dessus des chaumières,*
« *Semble le pur encens d'un immense encensoir !*

« *Salut à toi, pays des fontaines sacrées*
« *Dont, seul, un vrai Breton comprend le doux babil ;*
« *Dont les tendres chansons à peine murmurées*
« *Nous hanteront toujours sur les routes d'Exil !*

« *Salut à toi, pays des menhirs gigantesques*
« *Erigeant vers les cieux leurs masses de granit ;*
« *Des lourds dolmens couchés par des mains titanesques*
« *Comme des Sphynx muets au seuil de l'Infini !*

« *Salut à toi, pays des fines coiffes blanches,*
« *Des femmes au front pur, au cœur fier, à l'œil bleu,*
« *Dont le torse impeccable ondule sur les hanches,*
« *Tel un bateau qui roule et tangue un tant soit peu !*

Digitized by Google

« *Salut à toi, pays des rivières charmantes :*
« Scorff, Ellé, *que chanta Brizeux, le doux rêveur,*
« Odet *capricieux,* Vilaine *aux eaux dormantes,*
« Rance *dont on baigna mon front dans Saint-Sauveur !*

« *Salut à toi, pays taillé comme un navire*
« *Dont Rennes est l'arrière et dont Brest est l'avant,*
« *Vaisseau toujours battu qui jamais ne chavire,*
« *Et que ne font trembler la houle ni le vent !*

« *O pays des marins aux robustes épaules,*
« *Laboureurs de la Mer aux labeurs incessants,*
« *Dont les socs éventreurs ont, entre les deux Pôles,*
« *Creusé tous les sillons de tous les Océans !*

« *Salut, Terre d'Armor ! O Bretagne chérie !*
« *Lorsque je te revois, je ris comme un dément :*
« *Nul pays n'est aimé comme toi... ma Patrie !*
« *Nulle mère adorée autant que toi..... Maman !*

THÉODORE BOTREL.

Digitized by Google

UNE JOURNÉE CHEZ BOTREL

LE POÈTE — SON ŒUVRE

Les astronomes font parfois des découvertes sensationnelles. Il arrive par exemple que l'un d'eux, après avoir longtemps scruté les espaces infinis, après avoir compté l'une après l'autre toutes les étoiles, croit en apercevoir une qu'il ne connaissait pas. Il l'étudie ; et un jour, devant la science stupéfaite, il proclame solennellement que cet astre est nouveau, qu'il était inconnu avant lui, et désormais il rayonnera dans les sphères célestes, en portant le nom et en prouvant le génie de celui qui a révélé au monde son existence. — Il en est de même en littérature. Ils sont pourtant nombreux ceux qui brillent comme des lumières dans le firmament des Lettres ; il semble que dans le domaine de la poésie et de la prose on ne puisse plus rien découvrir, rien inventer, et voilà que brusquement un nom apparaît. Comme une étoile il monte à l'horizon, il grandit, il éblouit ; c'est celui d'un homme hier inconnu, qui est applaudi aujourd'hui et qui demain sera célèbre. On pourrait en donner de nombreux exemples ; pour n'en citer qu'un dans nos temps actuels : qui connaissait Rostand, il y a quelques années, et maintenant qui n'a pas lu *Cyrano* et *l'Aiglon* ?

S'il est un auteur dont la renommée n'ait, pour ainsi

Digitized by Google

dire, pas eu d'enfance et soit devenue tout d'un coup universelle, c'est à coup sûr Théodore Botrel. Je me rappelle que c'est à Châteaulin que je l'entendis pour la première fois, en septembre 1900. Il s'y était rendu pour le congrès de l'Association Bretonne et y donna une grande séance sous la halle. Ah! cette halle... je la vois encore, ouverte à tous les vents, large comme une cathédrale, avec son estrade primitive, les colonnes de fonte qui soutenaient son toit de zinc et les cinq cents spectateurs choisis qui en remplissaient à peu près la moitié. Le long des murs, les bas côtés étaient vides; alors Botrel eut la charitable idée de faire ouvrir les portes toutes grandes et de laisser entrer qui voudrait. En un clin d'œil un flot de paysans, de paysannes s'y engouffra et cette foule compacte, qui depuis une heure essayait d'entendre debout dans la nuit, s'entassa, s'écrasa jusque dans les recoins les plus reculés de l'immense local. Le barde chanta depuis neuf heures jusqu'à minuit et pendant ces trois heures il fut acclamé avec enthousiasme, avec délire. Les gens du peuple surtout, qui composaient son auditoire de prédilection, étaient soulevés par une force supérieure, entraînés par une puissance irrésistible ; hors d'eux mêmes ils criaient leur admiration et parfois un frisson d'une émotion intense les faisait vibrer, les secouait, comme ce vent de Noroît qui, chez nous, dans les nuits de tempête, courbe les vagues et les jette sur les rochers, où elles se brisent avec un bruit d'orage.

L'année suivante, à la même date et pour la même occasion, Botrel joua à Lannion sa pièce : *La Voix du Lit clos*. Dans les chansons pittoresques et variées qui remplissent cette veillée bretonne, il fut applaudi comme toujours, comme partout ; mais, à mesure que

Digitized by Google

le drame se déroulait, les applaudissements diminuèrent, ils finirent par cesser complètement et l'acteur, qui était en même temps l'auteur, atteignit le plus beau de tous les succès : celui des larmes. Quand on entendit ce vieux pilote pleurer avec des cris sauvages ses deux petit gâs, dont la barque venait d'être coupée par un navire anglais ; quand, en face d'un bateau en détressse, dont le drapeau était celui des assassins de ses enfants, on le vit hésiter entre la vengeance et le devoir ; devant cette lutte intime si effroyable, devant cette douleur si navrante et si vraie, le public, ne put se contenir. Des sanglots éclatèrent, une inexprimable angoisse étreignit tous les cœurs, des larmes coulèrent de tous les yeux et l'émotion fut tellement vive qu'elle devint une réelle souffrance. Et ce fut là que j'entendis Botrel pour la seconde fois.

J'essayai dans la suite d'analyser les impressions que j'avais ressenties à ces deux représentations et je ne pus y réussir. Certes j'avais bien vite deviné un talent hors ligne, une diction impeccable, un accent convaincu et éloquent ; il suffisait pour cela d'ouvrir les oreilles et les yeux. Mais je sentais que ce n'était pas tout, qu'il y avait derrière tous ces dons extérieurs quelque chose de plus profond, de plus puissant, qui devait les mettre en œuvre ; une flamme sacrée qui devait embraser cette âme, qui devait allumer dans ce cœur un foyer si ardent, qu'il était comme malgré lui forcé de répandre sur les foules la chaleur qui le consumait. Et je ne savais pas quel nom donner à cette flamme !.... Des questions me venaient à l'esprit ; je me disais : quel est-il donc cet homme qui peut à son gré provoquer le rire, déchaîner l'enthousiasme, ou faire couler les pleurs ? N'y a-t-il en lui qu'un talent parfait de comédien, ou

Digitized by Google

bien est-ce la manifestation d'une idée, d'une conviction plus haute ? A quoi faut-il attribuer ses succès éclatants ; est-ce à une enfance privilégiée, à des études savantes, ou à des leçons de maîtres illustres ? D'où vient donc que son étoile ne palisse pas, qu'il sache plaire toujours sans lasser jamais ? Pour quel but, pour quelle cause se dépense-t-il ainsi ; est-ce simplement pour gagner sa vie, pour s'enrichir, ou bien est-il mû par une pensée supérieure, à laquelle il sacrifie son talent et ses forces ?.... Les années passaient sans apporter de réponse à ces questions qui planaient sur moi comme un mystère. C'est alors que je résolus d'aller chez le poète lui-même chercher la solution de cette obsédante énigme et c'est pourquoi, le 21 octobre dernier, une voiture, traînée par un vigoureux petit bidet breton, quittait Tréguier pour me conduire à Port-Blanc.

Ce serait charmant de pouvoir commencer ma narration par des mots comme ceux-ci : « C'était par une délicieuse matinée d'automne etc... » Mais, outre que cette phrase rappellerait un peu trop le devoir d'un mauvais élève de rhétorique, elle aurait le défaut beaucoup plus grave d'être absolument contraire à la vérité. Il semblait vraiment que ce matin-là toutes les cataractes du ciel fussent ouvertes et déchaînées sur le Trégor. La splendide cathédrale et son cloître ajouré, la cité avec ses rues en pente et ses vieilles maisons d'autrefois, tout ruisselait sous des torrents de pluie. De Tréguier à Penvénan la route est quelconque ; je ne sais si c'est par suite de l'inclémence du temps, ou à cause du désir que j'avais d'arriver... là-bas, mais elle me parut longue, bien qu'elle n'ait que trois lieues, et parfaitement insipide. On aperçoit bien çà et là quelques échappées entre deux collines verdoyantes,

Digitized by Google

on voit bien de temps en temps quelque antique calvaire tout vénérable sous son manteau de lichen, mais les champs succèdent aux champs et les talus aux talus avec une monotonie désespérante. On se console en se disant qu'après Penvénan on va apercevoir la mer ; pas du tout !... O la coquette !... si elle se cache si bien, si elle se dissimule si habilement que rien ne fait soupçonner sa présence, c'est pour paraître avec tous les attraits de sa beauté attirante, avec tous les charmes de sa grâce enjoleuse ; c'est pour se montrer tout d'un coup et tout entière aux yeux qu'elle veut éblouir et charmer. On arrive au sémaphore et, comme au lever d'un rideau de théâtre, comme dans une féerie, subitement, comme si on avait voulu à dessein en ménager la suprise, apparaît le panorama le plus grandiose, le décor le plus merveilleux que l'on puisse rêver.

Imaginez un arc de cercle, dont le diamètre peut être environ d'une vingtaine de lieues. A droite la côte par une courbe immense se prolonge jusqu'à Plougrescant dont on voit le clocher au loin sur la colline ; tandis qu'à gauche, elle se perd de promontoires en promontoires jusqu'à la baie de Perros, jusqu'aux falaises de Ploumanac'h et de Trégastel. Des deux côtés, jusqu'à ces deux points extrêmes, le continent n'est formé que de rochers aux formes bizarres, fantastiques ou grotesques, jetés pêle-mêle, bousculés, écrasés, renversés les uns sur les autres dans un indescriptible chaos, comme s'ils avaient été lancés là par un épouvantable cataclysme. En face, c'est la mer, mais la mer hérissée elle aussi d'îles aux profils aigus, dont les arêtes semblent les ruines gigantesques de villes à demi-écroulées. Là, tout près, c'est Castel-Revez et Saint-Gildas, qui émergent avec leurs grands cônes blancs ;

Digitized by Google

à l'est, c'est Illiec avec le manoir qu'y fit construire Ambroise Thomas, l'immortel auteur de *Mignon* ; à l'ouest, ce sont les Sept Iles ; là-bas très loin entre le ciel et l'eau, c'est Tomé qui ressemble à Cézembre, puis Rouzic, Malban, l'île Plate, Bono, l'Ile-aux-Moines... que sais-je encore !... Lorsque l'hiver la tempête fait rage et que les éclairs déchirent la nue, lorsque l'océan déchaîné bondit sur tous ces squelettes de granit, la vue de cet archipel doit être effrayante, lugubre et l'on doit malgré soi penser aux scènes de l'*Apocalypse*. Mais ce jour-là la nature n'avait pour moi que des sourires ; comme un voile qu'on enlève, les nuages avaient disparu et le soleil avec ses tièdes rayons rendait éblouissant ce tableau sur lequel planait un grand silence, ce silence des espaces infinis, si mystérieux et si troublant.

Et tout de suite, par la route qui dévale, on arrive à un hameau. Deux ou trois auberges, quelques maisons, un débit de tabac, le bureau des Douanes, le Syndicat de la marine et sur un tertre, dominant le tout, un grand calvaire moussu et une vieille chapelle, qui semblent protéger et bénir ce village en miniature ; c'est Port-Blanc !... Et comme tout cela est sauvage, poétique et bien breton ! Au lieu de grèves, de larges plaines de cailloux roulés et polis par le flot ; au lieu de boulevards, un petit chemin tout cahoteux et rempli d'ornières, qui longe la mer et qui à sa fantaisie passe tantôt devant tantôt derrière les habitations ; au lieu de monuments, un monstrueux rocher qui se dresse au milieu des chaumières, comme pour attester la lutte effroyable, le duel à mort qui se livre depuis des siècles entre les flots et la pierre : eux se précipitant, se brisant avec rage, farouches et indomptés, pour

Digitized by Google

augmenter leur empire; elle, opposant à ces attaques, à ces brutalités, une inertie froide et dédaigneuse, mais finissant par s'émietter petit à petit, lentement,... par disparaître tout à fait.

Tout a un langage ici-bas, même les choses inanimées; il suffit de pouvoir les écouter et de savoir les comprendre. Les maisons elles-mêmes parlent très éloquemment et il est très curieux de les interroger. Il en est qui sont riches, ce sont les châteaux et d'autres qui sont pauvres, ce sont les chaumières; il en est qui sont communes, vulgaires et d'autres très distinguées; il en est qui sont éloquentes et d'autres... qui ne disent rien. Il y en a qui sont antipathiques et d'autres vers lesquelles on se sent attiré; il y en a qui sont aimables, gracieuses, d'autres qui sont bourrues et rébarbatives; il y en a dont la franchise éclate à tous les yeux, d'autres qui se dissimulent avec des airs sournois; il y en a enfin où l'on n'ose pas entrer, tandis qu'il en est d'autres où l'on voudrait vivre toujours. Si j'avais la manie des proverbes, je forgerais celui-ci : « Dis-moi où tu habites et je te dirai qui tu es ». Il ne faudrait pas sans doute généraliser cet aphorisme, mais, tel qu'il est, il convient parfaitement à Botrel. Sa maison est celle d'un poète, car elle est elle-même tout un poème; elle le peint, elle le révèle, elle est lui tout entier et je ne voudrais dans les pages suivantes que raconter quelques-unes des réflexions qu'elle m'a suggérées.

I

Elle n'est pas facile à trouver la demeure du barde! Quand on en demande le chemin, on vous répond invariablement: « Vous verrez bien..... il y a un dra-

Digitized by Google

peau », et l'on n'est pas plus avancé, car le drapeau lui aussi se cache. Elle est à deux cents mètres environ de la côte et quand on y arrive enfin, on s'arrête tout surpris, car ce que l'on voit tout d'abord : c'est son dos. L'accueil n'est vraiment pas engageant et l'on serait presque tenté de la ranger dans la catégorie des maisons peu polies, si l'on ne devinait bien vite que, si elle est ainsi fermée à l'âpre bise du nord, ce n'est que pour s'ouvrir aux chaudes effluves du midi. Du reste, si l'on avait une hésitation, elle ne serait pas de longue durée, car, à droite de l'entrée, après son nom : *Ti Chansonniou* (la maison des chansons), on lit ces deux mots écrits sur le mur : *Entreet hardi* (entrez hardiment). Pas de porte, une simple barrière en bois ; pas de sonnette, un vulgaire loquet que l'on soulève et l'on pénètre tout de suite dans le jardin. Je dis : jardin, par politesse, car, pour ne rien exagérer, c'est courtil que je devrais appeler ces quelques carrés de légumes, ombragés par deux ou trois figuiers, par trois ou quatre pommiers et entourés de ce gentil muret de chez nous, par dessus lequel on peut bavarder avec un voisin, ou « bonjourer » un ami qui passe. Il en est de même de la maison : ce n'est pas une chaumière, puisqu'elle est couverte en ardoises ; c'est tout au plus un cottage, puisqu'elle n'a au rez-de-chaussée qu'une porte et deux fenêtres et au-dessus le toit et deux lucarnes. Mais on n'a pas le temps d'en examiner la rustique façade ; sur le seuil de la porte ouverte toujours et à tous M. et Mme Botrel sont là, les mains tendues, le sourire aux lèvres, et sans plus de formalités, ils introduisent le visiteur, non dans le vestibule puisqu'il n'y en a pas, mais dans la cuisine.

Cette pièce, il serait presque inutile de la décrire, car tout le monde la connaît ; jusque dans les moindres

Digitized by Google

détails elle est restée ce que dans nos fermes bretonnes on nomme : la salle ; elle en a gardé le pur cachet traditionnel et la touchante simplicité. Au centre, entre deux bancs très longs, une grande table en bois ciré, autour de laquelle peut prendre place toute une maisonnée. Le long des murailles, deux lits clos avec leurs rosaces de fuseaux et une ou deux armoires, vous savez !.... ces confortables armoires d'autrefois, où l'on aperçoit, quand on les ouvre, de grosses piles de linge, tout parfumé de lavande. Au fond, sous le ratelier où deux fusils sont accrochés, la cheminée monumentale dans laquelle on brûle des arbres tout entiers et où il fait si bon se chauffer l'hiver les pieds dans la cendre. Les murs blanchis à la chaux sont encore égayés par quelques naïves enluminures, par quelques bénitiers en vieille faïence ; là-haut, au-dessus des meubles, des rouets attendent les fileuses et sur l'appui de la fenêtre toute enguirlandée de géranium et de jasmin, les livres de messe et les *Vies des Saints* sont symétriquement rangés. Il n'y a pas dans cette salle un seul objet qui soit disparate ; rien n'y choque l'œil et tout y est à sa place, depuis les assiettes bien alignées sur le dressoir, jusqu'au *Pen Baz* pendu à son clou. Rien n'y manque non plus ; on se croirait chez un fermier cossu ; je n'ai pas osé ouvrir le buffet, mais je suis sûr qu'il doit être plein de vaisselle de Quimper ; je n'ai pas vu, fichée auprès de la crémaillère, la pince de fer soutenant la chandelle de résine, mais je suis certain qu'elle doit y être.

Botrel ne me l'a pas dit, mais je crois pouvoir affirmer que, s'il préfère une des pièces de sa maison, c'est certainement celle-ci. Elle lui rappelle tant de choses, elle évoque pour lui tant de souvenirs, elle lui redit les noms de tant de chers disparus, qu'il doit avoir pour

Digitized by Google

elle une affection particulière. En la regardant c'est tout son passé qu'il voit défiler devant ses yeux. Ce passé, on l'a raconté plusieurs fois déjà et pourtant on ne le connaît pas assez ; il est bon de le redire encore et d'en montrer les difficultés à ceux qui ignorent que le talent et le génie ne prennent leurs racines que dans la lutte incessante, dans le travail opiniâtre, dans maints obstacles surgissant chaque jour et chaque jour surmontés.

A huit ans, Jean-Baptiste Botrel, le futur père du poète, travaillait dans la petite ville de Broons à la forge paternelle et, comme ses ancêtres, il ne l'aurait sans doute jamais quittée, si la maladie ne l'avait forcé d'abandonner l'enclume et le lourd marteau pour se « louer » à vingt ans, d'abord à l'auberge Guiblin de Saint-Méen, et ensuite chez le maire de Dinan, M. Flaud. C'est là que l'ancien forgeron connut sa fiancée, qui était couturière, et c'est à ce concours de circonstances que le petit « Théo » dut de naître, le 14 septembre 1868, à Dinan dans la vieille rue de la Mittrie, en face du magasin où, par une curieuse coïncidence, son jeune frère gagne aujourd'hui sa vie en vendant les œuvres de son aîné. C'est en pensant à ces pauvres gens, dont il entoure la mémoire du culte le plus filial et le plus attendri, que le barde de Bretagne devait un jour laisser sortir de son âme cette fière parole :

« Mon père était Breton : ma mère Alsacienne :
... . D'être le fils des deux, je suis deux fois Français. »

Son imagination vive, lorsqu'elle s'ouvrit aux choses d'ici-bas, dut être fortement frappée par la grâce pittoresque, par la situation charmante de sa ville natale,

Digitized by Google

qui a gardé l'empreinte si saisissante de la féodalité avec son imposant château-fort et ses murailles qui semblent bondir et grimper par dessus les collines. Aussi n'est-ce pas étonnant qu'il lui ait conservé un si vivant amour et qu'il ait si souvent chanté :

« Le cher pays de son enfance,
Le fier pays de Du Guesclin,
Là-bas sur les bords de la Rance. » (1).

Il y serait sans doute resté toujours si la malechance ne s'était abattue, comme un oiseau de proie, sur le toit paternel et n'avait forcé ses parents à émigrer dans la Capitale pour y trouver le pain de chaque jour. Que va devenir l'enfant ? On juge sans doute qu'il est trop petit et trop délicat pour l'emmener à Paris et on l'envoie chez sa grand'mère et chez ses oncles dans l'Ille-et-Vilaine. Les événements les plus futiles en apparence ne sont entre les mains de la Providence que des agents qui préparent nos destinées futures ; qui sait si ce n'est pas à ce séjour dans ces pauvres forges de campagne et dans cette misérable chaumière du Parson que nous devons d'avoir maintenant un grand poète ?

C'est surtout chez sa grand'mère que Théodore passa presque toute son enfance. Quel ravissant tableau ils devaient former tous les deux, quand, dans les soirs d'hiver, ils étaient blottis auprès de l'unique tison qui se mourait dans l'âtre !... Elle, la sainte femme, tournait mélancoliquement son rouet ; elle exhumait de sa mémoire des légendes mystérieuses toutes pleines de korrigans et de fées, ou bien elle fredonnait avec sa voix

(1) *Chansons en sabots*, p. 275.

Digitized by Google

cassée des chansons apprises autrefois... il y a bien longtemps. Lui, le petit gâs, assis à ses pieds, les yeux vifs brillant dans l'ombre, écoutait comme en extase, frémissait à ces récits merveilleux et en emplissait son âme avec ravissement. On connaît les vers qu'il a consacrés à cette pauvre vieille ; il en a peut-être fait de plus beaux, il n'en est jamais sorti de son cœur de plus tendres et de plus touchants et je plaindrais ceux qui pourraient les lire sans une vive émotion :

« C'est une vaillante Bretonne
De près de soixante et sept ans,
Dont le reverdissant automne
Nargue les hivers attristants ;
Dans le pays on la vénère,
Mais moi je l'adore avec foi ;
Si vous connaissiez ma grand'mère
Vous l'adoreriez comme moi !

Quand je n'étais qu'un petit être,
Frèle bambin, grand comme ça,
Dans mon petit berceau de hêtre,
C'est grand maman qui me berça.
Bien souvent la soirée entière
Elle chantait pour m'endormir ;
Ce sont les chansons de grand'mère,
Qui chantent dans mon souvenir !

A la grand'messe le Dimanche
Oh ! qu'elle était jolie encor.
Avec sa grande coiffe blanche,
Son justin noir et sa croix d'or !
Elle aimait dire sa prière,
A côté de son petit fieu :
J'ai tant vu prier ma grand'mère,
Que depuis lors je crois en Dieu ! » (1).

(1) *Chansons en sabots*, p. 89.

Digitized by Google

L'enfant apprit à lire et à écrire à Saint-Méen et tous les matins il s'y rendait à l'école. Il rencontrait souvent un camarade, plus âgé de quelques années, qui habitait de l'autre côté du chemin, presque en face de chez lui ; et ils faisaient route ensemble. Ils s'aimaient bien, ce qui ne les empêchait pas, ces petits compatriotes de Dusguesclin de se disputer souvent et même de se battre quelquefois. Les voyez-vous ces deux bambins, en sabots, vêtus d'une pauvre blouse, la grammaire sous le bras, se diriger vers le bourg en dénichant des nids ou en faisant d'interminables glissades sur les ruisseaux glacés !... Plus tard l'un fera tressaillir les multitudes par ses chants enflammés, l'autre entraînera par sa parole sacrée la foule qui l'applaudira jusque sous les voûtes de Notre-Dame de Paris ; l'un sera le célèbre barde breton Botrel, l'autre l'éloquent Dominicain, le P. Janvier.

Cependant le jour arriva, où le petit écolier dut avec un cruel déchirement s'arracher des bras de sa seconde mère. Il arrosa le seuil de ses larmes ; en se retournant sans doute plus d'une fois il partit, mais il emportait comme un trésor la semence féconde que son âme avait reçue là et qui devait un jour germer et produire une si abondante récolte. Plus tard l'enfant, devenu homme, voulut revoir son Parson chéri. Hélas ! il le trouva vide, l'ancêtre aux cheveux blancs était partie.

« Elle avait fermé ses bons yeux,
Deux jours avant mon arrivée ;
Elle avait fermé ses bons yeux,
Pour ne plus les rouvrir qu'aux cieux. »

Il reconnut bien le « vieux courtil » ; il fit bien « lentement le tour de son ancien petit royaume » ; mais il

Digitized by Google

rencontra dans toutes ces choses la mélancolie suprême qui les endeuille quand l'affection qui les animait en a disparu.

« Et tout secoué de sanglots,
Il tira doucement la porte ;
Et tout secoué de sanglots,
Sur le seuil *il grava* ces mots :
« C'est-ici que gît le meilleur
De ma jeunesse à jamais morte ;
C'est ici que gît le meilleur,
Le plus pur lambeau de mon cœur (1).

Un beau matin un de ses oncles, soldat dans la Capitale, débarque à Paris, amenant le petit Breton que l'on met de suite à l'école chez les Frères. Théodore, qui devait être le premier de tous les Botrel à savoir lire et écrire, était studieux, il apprenait tout avec une étonnante facilité, si bien qu'à onze ans il termine ses classes par un éclatant succès..... le certificat d'études primaires ! N'oubliez pas qu'il n'eut *jamais* d'autres leçons, qu'il ne passa *jamais* d'autre examen et que ce modeste diplôme fut le seul qu'il eut *jamais* ! Cependant ses parents songent à un apprentissage et c'est alors que commence pour lui le long martyre de ceux qui obligés, forcés de travailler, n'ont aucun goût pour ce qu'on veut leur enseigner. Il entre d'abord, rue d'Astorg, chez un serrurier ; puis, dans le vieux quartier du Marais, chez un lapidaire ; mais c'est en vain que ses mains s'usent à limer le fer ou à sertir les pierres précieuses, son âme est ailleurs. Alors, désespérant de le voir réussir dans les travaux manuels, on le place chez Lebeau, l'éditeur de musique ; puis chez un courtier

(1) *Contes du Lit clos*, p. 145.

Digitized by Google

d'assurances maritimes, place de la Bourse; puis encore dans les ateliers de la Compagnie des Téléphones à Grenelle. Tout est inutile ; si le jeune homme rebelle apprécie la musique, il déteste classer des partitions ; s'il aime follement la mer, il n'éprouve aucun plaisir à faire des « connaissements » pour ceux qui naviguent ; si tous goûtent le charme de sa conversation intime, lui se désintéresse absolument de ceux qui veulent se parler de Bruxelles à Paris. La Fortune, qui a parfois des ironies singulières, fit se rencontrer dans la même officine de notaire : Auguste Barbier, le délicat poète des *Iambes*, Casimir Delavigue et Louis Veuillot. Brizeux végète longtemps dans une étude d'avoué et Botrel, qui par tant de côtés devait lui ressembler, devait encore avoir avec lui cette analogie ; il échoue lui aussi un jour, — Muses, voilez-vous la face ! – en qualité de « saute ruisseau » chez Me Denormandie, le grand avoué parisien.

Ces étapes successives, si pénibles qu'elles durent être, ne lui furent point inutiles ; elles lui apprirent la lutte pour la vie et lui donnèrent cette énergie indomptable qui ne s'acquiert que par le sacrifice. Ces années, pendant lesquelles il dépensa en pure perte tant d'efforts, ne furent point stériles ; elles lui permirent de dévorer les livres des bibliothèques populaires et d'attendre l'heure marquée par Dieu pour que son âme s'épanouisse et brille au grand jour, comme la rose attend pour s'ouvrir les rayons du soleil : il les employa à chercher sa route et à préparer son voyage. Au fond du cœur du petit serrurier ou du jeune clerc d'avoué une voix chantait ; cette voix était parfois douce et tendre comme celle d'une mère, parfois aussi elle était impérieuse et souveraine, toujours elle était

Digitized by Google

irrésistible : plus il voulait la faire taire et plus elle s'imposait. Cette voix était celle de la Poésie ! Il céda à ses exigences, — il le fallait bien du reste — il l'écouta avec crainte d'abord, ensuite avec passion, avec ivresse, et la nuit dans l'ombre, le jour en cachette, il travailla sans trêve, sans relâche, avec opiniâtreté, se contentant de remplir sa barque sans se demander à quel port elle aborderait. Ce devait être au *Chien noir*, à ce fameux cabaret littéraire de Montmartre, fondé par Fragerolle, Jouy et Delmet, où il entra un soir par hasard et où ceux qui l'entendirent lui prédirent dès cette première fois le plus brillant avenir.

Ils sont nombreux à notre époque ceux qui rougissent de leur humble naissance ou de la modeste condition de leurs ancêtres. Botrel a trop de cœur et trop d'intelligence pour connaître ce sentiment honteux ; loin de s'excuser de son origine plébéienne, il la rappelle sans cesse et il s'en fait gloire. Il a raison, car il peut se rendre le témoignage que, s'il est aujourd'hui quelqu'un, il ne le doit qu'à lui-même, qu'à sa tenace et laborieuse persévérance ; il en est fier et cette fierté-là en vaut bien une autre, ce me semble !.... Et c'est pourquoi, comme le voyageur qui vient de faire un long voyage, il regarde avec complaisance le chemin qu'il a parcouru, tout ce passé qui fut pour lui si pénible et si dûr. C'est pourquoi aussi il vit là-bas dans cette cuisine de Port-Blanc qui lui rappelle la forge de son grand-père à Broons, celle de son père à Quédillac, celles de ses oncles à Iffendic, à Muel, à Romillé ; qui lui rappelle surtout la chaumière de sa grand'mère, au Parson, les lieux où il fût pauvre et les êtres qu'il a tant chéris ! Mais, trêve aux réflexions !.... Mme Botrel annonce tout simplement que : le déjeuner est servi, et l'on passe dans la salle à manger.

Digitized by Google

II

Le cottage de Port-Blanc était si petit, les amis y venaient si nombreux, qu'un jour on s'y trouva très à l'étroit et qu'il fallut songer à l'augmenter. A la ville cette opération eut été impossible, elle se fit là avec une incroyable facilité. Dans le mur de la cuisine on perça une porte, on fit venir des cloisons démontables en bois, on les ajusta pour former une pièce et la salle à manger qui, de cette façon, ne fait pas à proprement parler partie de la maison, fut trouvée. Heureuses sont les demeures que l'amitié force ainsi à agrandir ! Quelle est la grandeur exacte de cette salle ? quel est le mobilier qui la garnit ? quels sont les tableaux qui la décorent ? j'avoue que je ne saurais le dire ; et la faute en est aux récits imagés, à la conversation étincelante de l'amphitryon. J'ai seulement souvenance d'une table chargée de plats simples mais exquis, d'un clair rayon de soleil qui y mettait une tiède et douce chaleur, d'oiseaux que l'on entendait chanter à travers la fenêtre ouverte, de ce charme de l'hospitalité que l'on goûte chez de vrais amis,.... de quelque chose enfin qui était à la fois très bon et très gai, spirituel et charmant. Ce que je me rappelle par exemple, c'est que, de même qu'il n'y a aucune transition entre la cuisine et la salle à manger, de même il est impossible d'établir une comparaison quelconque entre ces deux pièces. Là on était dans une ferme bretonne et l'on s'attendait à chaque instant à voir les valets rentrer du labour ; ici on se sent chez un propriétaire, qui n'est certes pas châtelain, mais qui a su par son travail s'élever au-dessus des autres, changer en une modeste aisance sa pauvreté

Digitized by Google

native et c'est pourquoi cette salle à manger est très éloquente, elle aussi, à sa manière.

Le petit Dinannais, le petit gars élevé au Parson, après avoir passé par des avatars successifs, avait grandi ; il allait avoir 23 ans. Il a fait à Rennes, au 41e de Ligne, son service militaire ; il connaît maintenant sa voie et selon une de ses expressions favorites il n'a plus qu'à s'y lancer « tête baissée ». C'est alors qu'il songe à se donner un soutien, une compagne ; il décide de se marier. Ce grand acte de sa vie eut lieu à Paris, dans l'église Saint-Augustin, le 20 mai 1891 et son mariage fut béni par l'abbé Chesnelong, aujourd'hui curé de la Madeleine. Nous n'aurions sans doute eu aucun détail sur cette cérémonie, si elle n'avait été racontée plus tard par un écrivain délicieux, que le marié eut l'honneur et la chance d'avoir pour témoin : le marquis Anatole de Ségur. Après avoir décrit toute la pompe de cette fête nuptiale, où « les habits noirs constellés de décorations coudoiaient les robes sévères et vénérables des Frères des Ecoles Chrétiennes, mêlés au parents et comme eux respirant une joie profonde » ; où « la soie brochée des belles toilettes et l'or des bijoux étincelaient auprès de parures plus modestes et plus gracieuses par leur simplicité », il donne l'explication de ce luxe et de cette magnificence, qui contrastaient si fort avec l'humble origine et le nom encore inconnu de celui qui en était l'objet : « On peut dire, écrit-il, que, du jour de sa première communion jusqu'à celui de son mariage, Botrel fut le modèle de ses camarades et la joie de ses maîtres. Il était dans les patronages le soutien des nouveaux venus, des timides et des chétifs.... Ecrivant également bien en vers et en prose, il mettait sa prose et ses vers au service de ceux qu'il aimait.....

Digitized by Google

Le clergé de la paroisse et les bonnes gens du quartier l'applaudissaient à qui mieux mieux comme leur poète, leur artiste favori..... Ces fleurs, ces lumières, ces tapis, cette belle musique de l'orgue et des cloches, c'était le cadeau de noces du clergé paroissial au plus aimable, au plus utile, au plus dévoué de ses jeunes paroissiens. L'Eglise catholique, qui enseigne et commande la reconnaissance à ses enfants, en donne toujours l'exemple en même temps que le précepte » (1).

Quand, l'an dernier, Botrel alla visiter les étudiants de l'Université Laval de Montréal, voici en quels termes il leur présenta Mme Botrel :

« Tel est l'humble salut du barde...
J'y veux ajouter mon merci
Et celui de ma Douce aussi,
De ma Douce qui vient, regarde :

En son gorgerin tuyauté,
Sous sa coiffe du Finistère,
Et sa collerette légère,
Et son noir justin pailleté.

Ce n'est pas rien qu'une Bretonne,
Laval, c'est le pays breton,
Avec son rire et sa chanson,
Qui t'arrive avec ma mignonne » (2).

Je m'en voudrais d'ajouter quelque chose à ce délicat hommage. Si le barde a toute la vaillance et toute l'énergie de la Bretagne, sa femme en a tout le charme ; elle en est le sourire, c'est le plus bel éloge qu'un Breton puisse adresser à cette « Bretonnisée ». Avec sa

(1) Journal l'*Univers*, 12 décembre 1892.
(2) *Chansons pour l'école et le foyer*, p. 11.

Digitized by Google

voix si délicieusement timbrée et qu'elle dirige avec tant d'art, elle complète le chanteur ; elle aide aussi et encourage le poète. Quand dans des moments de découragement il veut jeter au feu des vers qui lui semblent « mal venus », c'est elle qui les sauve ; quand sa sensibilité s'émeut parfois de certaines injustices, de quelques lâches hypocrisies, c'est elle encore qui, nouvelle Béatrix, lui montre le chemin et l'y accompagne en le soutenant et en le consolant. N'est-ce pas assez pour qu'elle ait droit à notre admiration et à notre reconnaissance ? Je veux lui en donner ici l'assurance ; je veux qu'elle n'en doute pas ; mais je suis certain que sa bonté, si elle n'y est pas insensible, fera beaucoup plus de cas de la gratitude de ceux qui encombrent sa maison le lundi, car Mme Botrel a un jour de réception et un jour très suivi, s'il vous plaît ; mais ce jour-là n'est que pour les pauvres !

En 1898, paraissent les *Chansons de chez nous*, qui sont immédiatement couronnées par l'Académie et dès l'apparition de ce premier né, d'un seul bond, Botrel parvient presque à la gloire. D'autres volumes suivent ; ce sont : les *Chansons de la Fleur de Lys*, les *Contes du Lit Clos*, les *Chansons en sabots*, les *Coups de clairon* et sa renommée devient prodigieuse, universelle ; ses poèmes sont connus dans les cinq parties du monde. Il ne se contente pas de composer et de publier : il n'est pas seulement auteur, il est encore acteur ; pendant dix mois chaque année, il va de ville en ville, il organise des séances ; il chante n'importe où, dans les théâtres comme sur les navires de guerre, sur les places publiques comme dans les salons et les deux mille concerts, qu'il a donnés jusqu'ici, n'ont été pour lui qu'un continuel triomphe. Ignorant le cabotinage, il ne s'occupe pas de

Digitized by Google

la mise en scène ; son costume est le même toujours, ce vieux costume breton, fait par Michel, le tailleur de Coray, dont la sévérité n'est adoucie que par les broderies du gilet ; s'il n'y a pas de décor, il s'en passe et, malgré ce dédain pour tout ce qui pourrait donner encore plus de relief à son talent, il est acclamé par la Capitale, acclamé par la province, acclamé partout. Ce perpétuel enthousiasme doit avoir des causes ; il n'est peut-être pas inutile de chercher à les connaître et de se demander pourquoi il n'y a sans doute jamais eu un homme qui se soit prodigué autant et qui ait été autant applaudi.

Tout d'abord Botrel a un physique éminemment sympathique et avant même qu'il n'ouvre la bouche, on est séduit et attiré par sa physionomie si noble et si franche. Ses traits sont d'une régularité parfaite, son teint est pâle, son front large, relevé comme celui des penseurs et sous une forte moustache se plisse une lèvre pleine de finesse. Tout en restant vifs et pénétrants, ses yeux semblent regarder loin, très loin, se perdre dans l'infini ; son regard est celui d'un rêveur et celui d'un soldat ; il y passe toutes les mélancolies des brumes d'Armor et toutes les fières énergies de sa race. Ce contraste se retrouve également dans sa voix dont le timbre incomparable sait exprimer les sentiments les plus divers et se plier à toutes les exigences. Quand il module une berceuse, un chant triste et langoureux, elle soupire avec une infinie douceur, elle se fait caressante comme celle d'une mère. Quand il pleure un drame ou qu'il entonne un hymne de combat, chaude, vibrante, elle s'enfle peu à peu, elle grandit et fait pénétrer jusqu'au plus profond des âmes comme l'écho d'un tonnerre.

Lamartine a donné du poète cette magnifique défini-

Digitized by Google

tion : « Un poëte véritable selon moi est un homme qui, né avec une puissante sensibilité pour sentir, une puissante imagination pour concevoir, et une puissante raison pour régler son imagination et sa sensibilité, se séquestre complètement lui-même de toutes les autres occupations de la vie courante, s'enferme dans la solitude de son cœur, de la nature et de ses livres, comme le prêtre dans son sanctuaire et compose pour son temps et pour l'avenir un de ces poëmes vastes, parfaits, immortels, qui sont à la fois l'œuvre et le tombeau de son nom » (1). Botrel est peint tout entier dans ces lignes et c'est parce qu'il a toutes ces qualités qu'il est un vrai poète. Il touche au génie par la profondeur et la puissance de sa sensibilité, par la vivacité de ses sensations, qui sont toujours extrêmes dans la sympathie comme dans la colère, dans la joie comme dans la douleur. A cette sensibilité délicate et exquise, il joint une imagination riche et souple, capable de concevoir fortement une idée ou un sujet, de les revêtir ensuite de la splendeur des images ou des symboles, de tout ce qui donne à une œuvre littéraire la beauté de l'art. A vrai dire, c'est là qu'il excelle, car il a ce don essentiel de l'artiste, ce sentiment de la vie, ce pouvoir d'en donner l'illusion, cette faculté infiniment rare de ramasser en quelques vers tous les détails d'un petit drame, de le ressusciter et de le mettre sous les yeux avec une intensité et un réalisme qui n'ont jamais été dépassés.

Poète, Botrel est de plus un orateur et cette assertion peut à première vue sembler paradoxale, puisque je ne sache pas qu'il ait jamais prononcé un discours. L'éloquence, si elle est une par définition, peut revêtir

(1) *Souvenirs et portraits*, I, p. 57.

Digitized by Google

des formes très différentes ; celle de la tribune n'est pas la même par exemple que celle de la chaire ou du barreau ; un acteur dans son rôle peut être aussi éloquent qu'un avocat célèbre, mais elle n'en reste pas moins « le don précieux d'émouvoir et de persuader. » Si vous avez entendu Botrel déclamer : *Les loups bretons, Les larmes de Du Guesclin, La France héroïque, Le Bouquet de la Tour d'Auvergne, Quo vadis, Péri en mer* ; si vous avez admiré sa mâle prestance et son geste qui souligne si merveilleusement sa pensée ; si vous avez frémi et pleuré aux accents qui sortaient plus de son âme que de ses lèvres, vous avez dû comprendre ce jour-là que s'il entraîne et passionne ainsi ses auditoires, c'est parce qu'il possède avec tous les dons de l'artiste toutes les qualités de l'orateur.

Et puis, que voulez-vous !... il est Breton et bien qu'il y ait peut-être un certain orgueil à faire cet aveu quand on a eu le bonheur de naître sur son sol, la Bretagne est sympathique, elle est aimée ! L'affection que Botrel a pour elle est devenue une passion, une sorte de culte ; il la chérit d'un amour filial et comme « la bouche ne parle que de l'abondance du cœur », c'est elle et toujours elle qu'il célèbre dans ses chants. Quand il la quitte c'est pour y revenir bien vite et encore éprouve-t-il le besoin de lui faire presque des excuses, comme s'il avait peur qu'elle ne prenne son absence pour une infidélité :

« L'hiver venu mon corps s'éloigne,
Mais mon cœur reste auprès de toi ;
Que cette complainte en témoigne,
Arvor, de toi plus je m'éloigne,
Plus tu te rapproches de moi » (1).

(1) *Contes du Lit Clos*, p. 198.

Digitized by Google

Il la connaît si bien sa vieille Arvor ! il a si bien sondé tous ses secrets et tous ses mystères ! il a tant étudié ses mœurs et ses usages ! il a si bien scruté son infinie variété et son indéfinissable poésie ! qu'il s'est pour ainsi dire identifié à elle. Il est le type le plus parfait de la race bretonne ; il semble porter en lui l'âme même de son pays, cette âme faite de croyances inébranlables, de délicatesses exquises, de rêves charmeurs et voilà pourquoi il lui consacre tout son talent, toutes ses forces et tout son être. Parcourez ses chansons ; soit qu'il peigne la rudesse du sol ou qu'il décrive la grâce attirante de la mer, soit qu'il raconte de mystiques légendes ou qu'il murmure de pieux cantiques, vous verrez que sa lyre n'a qu'une corde : la Bretagne et que son unique but est de la faire connaître et aimer davantage :

« Ma chanson veux-tu l'entendre ?
Elle est si douce, si tendre,
Lorsqu'elle parle de toi,
Que ceux qui t'aimaient t'adorent,
Et que ceux-là qui t'ignorent,
T'aiment à cause de moi ! » (2).

Un nom vient naturellement à l'esprit quand on parle de Botrel, c'est celui de Brizeux et j'essaierai peut-être un jour de comparer l'œuvre du poète d'Arzannô avec celle du barde de Port-Blanc. Enfants de la même patrie, ils ont les mêmes amours et les mêmes haines ; tous les deux sont frères et pourtant, avec des qualités presque semblables, ils sont très différents. Ce qui les distingue surtout et ce que je voudrais me borner à

(1) *Contes du Lit Clos*, p. 240.

Digitized by Google

signaler aujourd'hui, c'est que l'un est presque ignoré de la foule, il est seulement goûté et apprécié par une élite, l'élite intellectuelle, tandis que l'autre a pénétré partout, dans l'atelier comme dans la ferme : l'un est le poète des lettrés et l'autre est le poète des masses. Botrel si jeune ne s'est point laissé éblouir par la gloire ; né du peuple, il est resté *peuple* ; il aime les âmes humbles d'une affection fraternelle ; il croit en elles, à leur beauté morale, à leur dignité. Les souffrants et les frêles, les pauvres, les travailleurs, les paysans ont plus que sa pitié, ils ont son admiration, ses préférences d'artiste. Ils sont trop rares dans le présent, il n'y en a pas assez pour son zèle, il les cherche dans le passé, dans la cendre des tombes, dans les lointains de l'histoire, dans le demi-jour des légendes. Voilà les élus de son cœur pur et bon, ceux dont il décrit la vie comme une idylle enchantée, c'est pour eux qu'il compose et c'est pour eux qu'il chante. Ecoutez-le :

« J'aime d'un même amour la Terre et l'Océan ;
L'un donne bonne pêche et l'autre moisson haute ;
Je suis le fils des deux, étant né sur la côte ;
Mon père est l'Océan, la Terre est ma maman. » (1).

« Ecoutons la chanson du bon cidre qui mousse ;
Ecoutons la chanson du bon cidre doré ;
C est la chanson du pâtre et la chanson du mousse,
Le chant de la grand'Lande et du grand flot sacré » (2).

Son œuvre a ce caractère très spécial et elle ne veut pas en avoir d'autres. Ses mélodies faites pour le

(1) *Contes du Lit Clos*, p. 210.
(2) *Contes du Lit Clos*, p. 193.

Digitized by Google

peuple vont droit à l'âme du peuple ; il se reconnaît en elles et c'est pourquoi, depuis le laboureur à sa charrue jusqu'à l'ouvrière à sa machine, depuis les tout petits qui commencent à bégayer jusqu'aux vieillards, tous les savent et s'endorment en les fredonnant. Et ne croyez pas qu'on puisse arriver là sans efforts : « Les thèmes, me disait le barde, je les trouve et je les rime en cinq minutes ; ce qui est long et difficile, ce qui me prend de longues heures, c'est de *simplifier*. Une chanson populaire n'est jamais trop simple. » La popularité, Botrel la voulait, il l'a cherchée ; plus heureux que d'autres il l'a trouvée et elle lui sera désormais toujours fidèle. Comme je voulais emmener un soir un évêque d'Amérique à un de ses concerts, il me dit : « C'est inutile ; je connais ses chansons, tous les Français de chez moi les chantent. »

Le poète est heureux de ce résultat qui a sans doute dépassé ses espérances ; avouez qu'il y a de quoi !... il s'en est vanté dans cette charmante boutade, qu'il ne faudrait cependant pas prendre à la lettre :

« Ils savent mes refrains par cœur,
S'ils ignorent vos chants mièvres ;
Ils aiment les reprendre en chœur,
A pleins poumons, à pleines lèvres.
Ignorant des compliments faux
Et de la critique méchante,
Ce sont les rustres en sabots,
Qui m'encouragent quand je chante !

Fils de rustres, je chante ceux
Grandis comme moi sous le chaume ;
Aussi quand le Dieu des bons gueux
M'appellera dans son royaume,

Digitized by Google

Sur ma tombe gravez ces mots :
« Ci-gît un gâs des moins illustres,
Un tout petit barde en sabots,
Qui ne chanta que pour les rustres. »

Louis Veuillot raconte quelque part que chaque soir il allait se placer devant le tableau de son père, vêtu de son habit de tonnelier, et qu'il lui posait tout haut cette question : « Père, es-tu content de moi ? » Si Botrel imite le grand polémiste chrétien, s'il s'adresse lui aussi à la mémoire de son vieux père, dont le portrait orne sa salle à manger, je suis sûr que l'ancien forgeron de Broons doit murmurer au fond du cœur de son fils une réponse, qui doit être pour lui la meilleure des récompenses et le plus doux des encouragements.

III

D'ordinaire après déjeuner on passe au salon. Mais y en a-t-il un à *Ti Chansonniou* ? Certes oui ; et non seulement il est ravissant, mais encore il ne ressemble à aucun autre. Il est à gauche de la cuisine, avec laquelle il communique et, quand on y pénètre, on se demande si l'on entre dans l'atelier d'un peintre, dans le hall d'un artiste, ou dans le cabinet d'un collectionneur car il est à la fois tout cela. Il est petit, mais si bien rempli que c'est un vrai tour de force que d'avoir pu y loger tout ce qui s'y trouve. Les objets qui l'encombrent sont les souvenirs donnés par les admirateurs, par les amis ; quelques-uns sont rares et ont une réelle valeur ; tous sont précieux pour le poète qui a voulu les entourer d'un cadre qui soit digne du prix qu'il y attache. Alors il a orné cette pièce avec coquetterie, presque

Digitized by Google

avec luxe ; un moelleux tapis recouvre le parquet, des rideaux élégants pendent à la fenêtre, de larges fauteuils et même un divan, s'il vous plaît, font aux invités des avances auxquelles il leur est impossible de résister et, à défaut de tapisseries des Gobelins, les murs sont tendus d'andrinople. A vrai dire on devine cette étoffe plutôt qu'on ne la voit, car elle est presque cachée sous des tableaux de toutes sortes : pochades, dessins, estampes, aquarelles, qui se coudoient comme dans un musée : ce sont les cadeaux des artistes. Mais il y en a qui ne savent ni peindre, ni dessiner, et qui sont tout de même reconnaissants ; ceux-ci ont envoyé leurs photographies, que l'on a disposées en éventail ; ce ne sont que portraits de personnages politiques, de généraux, d'hommes d'Etat, d'évêques, d'amiraux, de députés, d'auteurs en renom, de musiciens célèbres. Tous ces portraits sont autographiés et ce serait très piquant, très curieux de les passer en revue. On y lirait par exemple cette phrase, écrite par le consul général de France à Montréal, lors du voyage de Botrel au Canada : « A mes amis, les deux bardes bretons, vaillants et doux. Leur passage ici a été une joie en même temps qu'un bienfait. La Bretagne a paru plus belle encore ; le bon renom de la France y a gagné quelque chose aussi. 28 avril 1903. » On y verrait l'abbé Gayraud, avec ces mots : « Au chantre des humbles et des petits. » On y trouverait Déroulède, avec un cordial salut envoyé de Saint-Sébastien ; Villebois-Mareuil, avec un autographe ému, écrit d'une main tremblante par la mère douloureuse et fière du héros du Transvaal ; Ambroise Thomas avec quelques notes de musique griffonnées à l'île d'Illiec ; et puis Lemaitre, de Mun, Coppée, Cassagnac, Maurice Barrès, Drumont. On y lirait !....

Digitized by Google

mais non ; chut !..... soyons discret et sachons résister à la tentation. Sur la cheminée le buste de Botrel par Ogé et en face le magnifique tableau de de Frick, qui le représente assis dans la cuisine de Port-Blanc et qui a été gravé à la première page des *Chansons en sabots*. Entre la cheminée et la fenêtre un piano et puis partout des bronzes, des statuettes, des médaillons, des ivoires, qui garnissent tous les coins, couvrent tous les guéridons et grimpent sur tous les meubles.

Au fond de la pièce deux très beaux Lits Clos qui regorgent eux aussi. L'un d'eux contient une quantité d'objets qui sont particulièrement chers au cœur du poète et qui lui rappellent des souvenirs plus intimes ; il en est qui sont de véritables reliques, comme cette petite vierge d'ivoire qu'un vieux chouan cachait sous sa blouse à la guerre de Vendée ; comme ce Sacré Cœur que la baronne de Charette détacha elle-même un jour de l'uniforme que le général portait à Loigny, pour l'offrir à leur ami. On y voit encore un pavillon chinois, tout maculé de sang, pris aux Boxers pendant le siège des légations de Pékin, par les marins qui entouraient Paul Henry et donné par eux-mêmes à leur camarade de Port-Blanc On y voit une médaille de sainte Hélène, seul héritage laissé à Botrel par un de ses ancêtres, vieux grognard, qui fit toutes les campagnes de la première République et de l'Empire. « Mon petit gâs, disait en riant le père du barde, tu peux marcher tête haute dans la vie, car tu es — ce qui n'est pas banal, — le petit fils de deux maréchaux de France : ton grand père maternel était maréchal... des logis dans la garde Impériale et ton grand-père paternel maréchal... ferrant en Bretagne. » L'autre est une bibliothèque où s'accumulent les livres, les autographes, les albums et

Digitized by Google

les manuscrits. Arrêtons-nous y un instant et puisque nous n'avons pas ici la crainte d'être indiscret et puisqu'aussi le barde nous assure que souvent à la veillée « une voix sort des Lits clos », interrogeons celui-ci et posons-lui la question suivante : « Quelle est au point de vue littéraire la valeur réelle de Botrel ? Est-il vraiment un grand poète et est-il apprécié, regardé comme tel ; ou bien l'enthousiasme qu'il suscite n'est-il dû qu'à un emballement, qui sera passager et qui n'est pas justifié ? » Je ne m'adresserai pas à la foule ; je sais que depuis longtemps il en est l'idole, qu'elle croit à son talent et qu'elle l'a consacré. Je pourrais pourtant prétendre que « *Vox populi* » est très souvent « *Vox Dei* » ; mais on pourrait m'objecter, qu'à cette règle il y a de nombreuses exceptions et que la multitude n'analyse pas, ne raisonne pas les impressions qu'elle subit trop facilement. Soit !... un écrivain ne doit être jugé que par ses pairs, ce sont eux qui vont nous répondre.

(A suivre.)

Abbé A. Millon,
prêtre.

Digitized by Google

LES

SEIGNEURS DE CHAMPEAUX

LEUR

COLLÉGIALE ET LEUR CHATEAU [1]

Origines paroissiales et premiers seigneurs de Champeaux et d'Espinay. — Fondation et statuts de la collégiale Sainte-Magdeleine de Champeaux — Description de l'église de Champeaux — Le château d'Espinay et les chapelles de Champeaux.

I

Champeaux est une paroisse de quatre cent soixante et dix habitants, située au diocèse de Rennes dans l'archidiaconé de Dol et le doyenné de Vitré. Au point de vue civil, c'est une commune du canton Ouest de Vitré, de l'arrondissement de Vitré et du département d'Ille-et-Vilaine.

On ne s'attendrait guère à trouver dans une aussi petite localité une église remarquable, un beau château et d'intéressants souvenirs historiques ; c'est ce qu'on y constate cependant.

La paroisse de Champeaux existait dès le Xe siècle et elle donnait alors son nom à une famille noble qui

(1) Le *ms* de cette étude historique et archéologique a reçu une médaille d'honneur au concours ouvert en 1902 par la société l'*Art et l'Autel*.

Digitized by Google

l'habitait et y jouissait dès cette époque reculée d'une considération méritée. La famille de Champeaux avait pour armoiries : *D'or à une jumelle d'azur.*

Le premier seigneur de Champeaux que l'on connaisse est Guillaume de Champeaux, « *Guillelmus de Campellis* », dont la mère nommée Leiarde entra avec sa fille au monastère des Bénédictines de Saint-Georges à Rennes, vers l'an 1100. A cette occasion Guillaume de Champeaux, du consentement de ses fils, fit don à l'abbaye de Saint-Georges des deux tiers des dîmes de Champeaux « *duos partes decime de Campellis* ». Robert, chapelain de ces seigneurs, « *Robertus eorum capellanus* », témoin de cette donation, peut être regardé comme le premier recteur connu de la paroisse de Champeaux (1).

Ce même Guillaume de Champeaux accompagnait son seigneur suzerain, Robert, sire de Vitré, lorsqu'en présence de ce baron Conan, duc de Bretagne, fit en 1136 une donation à Livré en faveur de l'abbaye Saint-Florent de Saumur (2).

Thébaud de Champeaux et Hervé son fils, signèrent une charte que donna en 1150 Henri, baron de Fougères, pour les religieux Cisterciens de Savigné (3).

Ce même Thébaud de Champeaux se trouvait en 1157 avec Jean et Henri de Champeaux ses frères, lorsque ceux-ci prirent part à la fondation du prieuré Notre-Dame de Vitré, faite par Robert, baron de Vitré, en faveur des Bénédictins de l'abbaye Saint-Melaine de Rennes (4).

(1) *Cartularium S^ti Georgii Redon.* éd. de la Bigne Villeneuve, 164 et 165. — De tout temps en Bretagne on appela *recteur* le pasteur d'une paroisse, nommé *curé* dans le reste de la France.

(2) Dom Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, I, 574 et 670.

(3) *Ibidem*, I, 606.

(4) *Ibidem*, I, 631.

Digitized by Google

D'autre part, Jean de Champeaux fit lui-même une pieuse donation, quelques années plus tard, avec l'approbation d'André, sire de Vitré, qui succéda à Robert en 1173; il abandonna à l'abbaye de Savigné tous les droits que le baron de Vitré lui avait concédés dans sa forêt : c'est-à-dire les droits d'herbage, pâturage, cueillette de bois mort, déracinement des souches de bois coupé, septimage et fanage. Cette générosité reçut un complet acquiescement des cinq fils de Jean de Champeaux, nommés Guillaume, Garin, Hervé, Ruellon et Robert. Le sire de Champeaux scella la charte de donation de son sceau malheureusement perdu (1).

Guillaume de Champeaux, fils aîné du précédent seigneur, prit part en 1206 à la fondation de la collégiale Notre-Dame de la Guerche, par Guillaume, baron de la Guerche. Georges de Champeaux fut témoin d'une donation de Robert de Domagné en faveur du prieuré Sainte-Croix de Vitré (2).

En 1282 Guy de Laval, baron de Vitré, gratifia Armel de Champeaux d'un nouveau droit d'usage dans la forêt de Vitré, pour son manoir et son moulin de Champeaux (3).

Le sceau de Jean de Champeaux en 1349 nous a été conservé par les Bénédictins; il présente un écusson portant : *Une jumelle surmontée d'un lambel à trois pendants*, la légende est : † SIGILLVM JOHANNIS DE CHAMPEAUX (4).

La famille de Champeaux est représentée au XV• siècle par Pierre et Robert de Champeaux, écuyers

(1) Dom Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, I, 776.
(2) *Ibidem*, I, 806 et 808.
(3) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, fonds de Vitré.
(4) D. Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, I, planches, n° 339.

Digitized by Google

dans les armées du duc de Bretagne en 1418 et 1419 — Armel de Champeaux prenant les armes en 1420 pour délivrer le duc Jean V, prisonnier des Penthièvre — Guillaume de Champeaux prêtant serment de fidélité à ce même prince en 1437 — Guyon de Champeaux appelé en 1450 par le duc Pierre II près de lui — Enfin Perrin et François de Champeaux, figurant l'un en 1473 et l'autre en 1477 (1).

Mais ces derniers devaient être cadets de leur maison, car la seigneurie de Champeaux appartenait en 1452 à Armel de Champeaux, époux de Jeanne de Champaigné et en 1470 à Catherine de Champeaux, femme de Thomas du Pontrouault. D'après les aveux que rendirent ceux-ci, à ces dates de 1452 et 1470, la terre seigneuriale de Champeaux se composait d'un manoir avec métairie, étang et moulin, et de fiefs ayant juridiction dans les paroisses de Champeaux, d'Izé et de Marpiré ; le tout relevait de la baronnie de Vitré (2).

A quelque distance du manoir de Champeaux bâti dans le bourg même de ce nom, se trouvait une autre maison noble, appelée la Rivière. Elle appartenait en 1413 à Simon d'Espinay, seigneur dudit lieu, et devait bientôt éclipser complètement le manoir de Champeaux qu'habitait à la même époque Armel de Champeaux. Un siècle plus tard, les deux manoirs étaient, en 1513, aux mains d'un même chevalier Guy sire d'Espinay qui réunissait ainsi en sa possession tous les droits seigneuriaux de la paroisse de Champeaux.

Voici comment s'établit en cette paroisse la puissance féodale de la maison d'Espinay.

(1) *Ibidem*, II, 352, 1061, 1087, 1306, et 1723.
(2) *Archives d'Ille-et-Vilaine*. Fonds de Vitré.

Digitized by Google

Les sires d'Espinay tiraient leur nom et leur origine d'un vieux château qu'ils habitaient en Acigné (1), dès le XIe siècle et que ruinèrent les guerres désolant la Bretagne au XIVe. De ce berceau de leur famille le Père Augustin du Paz écrivait en 1619 : « Se voient encore les masures et les ruines dudit manoir d'Espinay en la paroisse d'Acigné, à deux bonnes lieues de Rennes, non loin du grand chemin dudit Rennes à Vitré (2). »

Après la destruction de son château d'Espinay, Simon d'Espinay vint s'établir en Champeaux au manoir de la Rivière, où il habitait, comme nous venons de le dire, en 1413. Il dut y mourir vers 1438, laissant ses seigneuries à son fils aîné Robert Ier d'Espinay, qui décéda lui-même peu de temps après, le 19 mars 1439, et fut inhumé dans l'église de Champeaux. A partir de cette époque la seigneurie de la Rivière en Champeaux prit la dénomination de la Rivière d'Espinay et finit bientôt par s'appeler simplement Espinay, nom que porte encore son château toujours subsistant.

Cette seigneurie fut en 1575 érigée en marquisat sous le nom d'Espinay, par le roi Henri III en faveur de Jean sire d'Espinay. Elle échut un peu plus tard, par héritage, à Charles de Schomberg, fils de Françoise d'Espinay dernière représentante de la branche aînée de sa maison. Elle passa ensuite successivement, par suite d'acquêts, aux mains d'Henri duc de la Trémoille et baron de Vitré en 1633 — des marchands parisiens Galpin et Boucher en 1715 — et enfin, en 1719 du président au Parlement de Bretagne, René Le Prestre de

(1) Commune du canton sud-est de Rennes.
(2) *Histoire Généalogique de plusieurs maisons nobles de Bretagne*, 267.

Digitized by Google

Lezonnet, baron de Châteaugiron ; les descendants de ce dernier conservèrent Espinay jusqu'à la Révolution (1).

La petite paroisse de Champeaux n'ayant eu naturellement pendant plusieurs siècles d'autre histoire que celle de ses seigneurs, nous avons dû commencer par entrer dans ces quelques détails pour faire connaître les premiers sires de Champeaux. Nous arrivons maintenant à parler de son église paroissiale.

II

Dans les premières années du XVe siècle l'église de la paroisse de Champeaux, dédiée à saint Pierre, se trouvait, dit l'historien Bertrand d'Argentré, « fort vieille, caduque et ruineuse », nouvelle preuve de l'antiquité de cette paroisse. Le besoin de la remplacer par un autre édifice se faisait vivement sentir.

Ce fut alors que Simon d'Espinay, seigneur de la Rivière de Champeaux, reçut au mois de février 1413, de Jean V, duc de Bretagne, la permission de réédifier lui-même « une vieille et ancienne chapelle de la Magdeleine », dépendant de sa seigneurie, située au haut du cimetière paroissial de Champeaux et desservie par un chapelain. Cette chapelle servait de sépulture aux seigneurs de la Rivière et les sires d'Espinay y avaient leur enfeu (2).

Simon d'Espinay eut de son mariage avec Marie de la Frète un fils nommé Robert, qui lui succéda dans les

(1) *Voy.* Abbé Guillotin de Corson, *Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, II, 165-173.

(2) Bibliothèque Nationale, *Ms.* latins, n° 22, 325, p. 378.

Digitized by Google

seigneuries d'Espinay et de la Rivière ; c'est à ces deux chevaliers qu'il faut attribuer la reconstruction de l'église paroissiale de Champeaux et la fondation d'une collégiale pour y célébrer le divin service.

Ces seigneurs firent, en effet « rebastir tout de neuf » leur chapelle de Sainte-Magdeleine, mais ils eurent soin de la construire « fort agrandie et amplifiée ». Puis ils proposèrent aux habitants de Champeaux d'achever la démolition de leur église tombant en ruines et de la remplacer par la nouvelle chapelle.

Guillaume Palet, alors recteur de Champeaux, accueillit cette proposition avec empressement ; à sa prière le sire d'Espinay s'adressa à l'évêque de Rennes, et ce dernier, Mgr Guillaume Brillet, transféra « les droits de paroisse » de l'ancienne église Saint-Pierre, qui fut démolie, à la nouvelle chapelle de Sainte-Magdeleine, qu'il érigea en église paroissiale de Champeaux (1).

Cette ordonnance épiscopale fut confirmée le 24 avril 1437 par le pape Eugène IV. Mais le Souverain Pontife ne se borna pas à cela.

Sur le désir manifesté par Robert d'Espinay d'établir et de doter cinq chapelains pour desservir, avec le recteur, la nouvelle église et y célébrer « de jour et de nuit » l'office divin, Eugène IV éleva la Magdeleine de Champeaux au rang d'église collégiale, tout en la maintenant paroissiale ; il nomma ensuite le recteur de Champeaux doyen du nouveau Chapitre. La bulle de cette érection fut donnée à Boulogne et adressée par le Souverain Pontife à l'official de l'évêque de Rennes chargé de l'exécuter (2).

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 8, G., 35.
(2) *Ibidem*, G. 431.

Digitized by Google

Sur ces entrefaites, Robert Ier, seigneur d'Espinay, mourut le 19 mars, l'an 1438 *(vieux style)*. Il fut inhumé au milieu du chœur de la collégiale qu'il avait fondée, sous une tombe « enlevée de terre, portant sa figure » et accompagnée de cette inscription *Cy gist hault et puissant Messire Robert d'Espinay chevalier, en son temps sire d'Espinay, d'Escures, de la Rivière, de Sauldecourt et de la Marche, grand maistre de Bretagne et premier chambellan du Duc nostre souverain seigneur, qui décéda le* XIXe *jour de mars, l'an de grâce* MCCCXXXVIII (1).

Robert Ier d'Espinay avait épousé Jeanne de Montbourcher et en avait eu un fils nommé Simon, marié à Marguerite de Châteaubriant ; mais ce dernier mourut avant son père, laissant lui-même un fils, Robert qui succéda à son grand-père. Ce Robert II, unie à Marguerite de la Courbe, dame de Sauldecourt, perdit sa femme de bonne heure. Ces trois dames d'Espinay Jeanne de Montbourcher, Marguerite de Châteaubriant et Marguerite de la Courbe furent toutes inhumées à la Magdeleine de Champeaux. Il en fut ainsi, vraisemblablement de Simon d'Espinay fils de la première et époux de la seconde et de Robert II d'Espinay. Malheureusement il n'est demeuré en l'église de Champeaux aucun vestige de ces sépultures seigneuriales du XVe siècle, qui nous offriraient aujourd'hui tant d'intérêt.

Robert II sire d'Espinay continua l'œuvre entreprise à Champeaux par ses ancêtres. A sa prière, le 13 février 1442, le pape Eugène IV adressa de Florence une nouvelle bulle à l'évêque de Rennes, chargeant ce prélat d'assigner aux doyen et chapelains de Cham-

(1) Du Paz, *Histoire généal. de plusieurs maisons de Bretagne*, 276.

Digitized by Google

peaux, « fondés par Robert d'Espinay », quarante livres de rente, monnaie de Bretagne, sur la rectorerie de Saint-Jean-sur-Vilaine et soixante livres sur celle de Saint-M'hervé, « en outre des revenus assurés par ledit fondateur (1). »

Les volontés du Saint-Père furent exécutées, comme le prouve un acte du mois de mars 1444 scellé du sceau de Guillaume Brillet, évêque de Rennes (2).

La fondation du Chapitre de Champeaux ne se fit pas toutefois sans quelque opposition. Armel de Champeaux (3), dernier représentant à Champeaux de la noble famille qui avait si longtemps possédé la seigneurie de ce nom, réclama contre la translation de l'église paroissiale de Champeaux dont il se disait encore seigneur fondateur. Mais ses plaintes furent vaines et il dut renoncer à ses prétentions devant la puissance déjà grande du sire d'Espinay. Une *Notice* anonyme dit, au reste, que ce dernier lui acheta non seulement le manoir qu'il habitait, mais encore tous les droits honorifiques qu'il pouvait réclamer dans l'église de Champeaux (4).

Pour couper court à toute opposition le pape Eugène IV donna à Rome deux nouvelles bulles, l'une en janvier 1444, l'autre également en janvier 1445, confirmant l'érection du Chapitre de Champeaux et approuvant la conduite de l'évêque de Rennes dans l'exécution des volontés du Saint-Siège.

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, G. 431.

(2) *Ibidem.*

(3) Il fut le dernier de la branche aînée, mais les cadets continuèrent la famille représentée encore au XVIIIe siècle par Jean de Champeaux dont M. de Laigue a raconté naguère la curieuse histoire, sous le titre d'*Une victime de l'affaire de Bretagne.*

(4) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 8 G. 35.

Digitized by Google

Malgré toutes ces faveurs du Souverain Pontife Robert II d'Espinay ne se jugeait pas satisfait ; il considérait comme insuffisante la dotation des chanoines de sa collégiale. Ayant appris en 1447 le décès du pape Eugène IV et l'élection de son successeur Nicolas V, il ne craignit pas d'avoir de nouveau recours au Saint-Siège. Plein de confiance il demanda directement au nouveau Pontife l'union de six églises paroissiales et de leurs revenus à la collégiale de Sainte-Magdeleine de Champeaux. Quelqu'exhorbitante que dut paraître cette requête, le pape Nicolas V ne la repoussa point. Non seulement il confirma l'union faite par son prédécesseur de la cure de Champeaux au doyenné de la collégiale de ce nom, mais il unit encore cinq autres rectoreries aux cinq autres canonicats de La Magdeleine. Il pourvut aussi aux besoins de la fabrique de cette collégiale en lui assignant les revenus primitivement destinés aux prébendes.

Ces actes de bienveillance furent contenus en quatre bulles de Nicolas V : Par la première, datée de Rome, le 17 octobre 1447, il donna droit aux chanoines de Champeaux de tenir toutes sortes de bénéfices et de jouir de leur revenus, sans être obligés de faire résidence personnelle dans les paroisses où se trouvaient ces bénéfices, pourvu qu'il fissent résidence à Champeaux même. — Par la seconde datée aussi de Rome, le 29 avril 1448, il réunit aux prébendes de Champeaux les cinq rectoreries de Montdol, Saint-M'hervé, Vergeal, Guipel et Montreuil-sur-Pérouse, et il assigna, en outre, une pension annuelle à la fabrique de la collégiale. — Dans sa troisième bulle du 17 mai 1448, le pape confirma l'érection faite par son prédécesseur du Chapitre de la Magdeleine de Champeaux « nonobstant l'oppo-

Digitized by Google

sition d'Armel de Champeaux. » — Enfin par sa quatrième bulle datée de Rome, le 26 février 1449, et adressée aux officiaux des évêques de Rennes et de Saint-Malo, Nicolas V donna pouvoir « à tous et autres constitués en dignité ecclésiastique et chanoines des églises cathédrales de conférer les prébendes de Champeaux, vacantes par mort, résignation ou permutation, hors de la Cour de Rome à ceux que présentera le Seigneur d'Espinay (1). »

Ainsi fut définitivement organisé le Chapitre de Champeaux, dans des conditions qui le distinguaient à son avantage de toutes les autres collégiales du royaume. Aussi le Père du Paz écrivait-il avec vérité : « Le collège de Champeaux est un des plus beaux et rares de la France, car il y a peu de princes et seigneurs qui aient tel droit de présentation. Car il est composé de six prébendes ou canonicats, où à chacun y a une cure annexée, que présente le seigneur d'Espinay, sans qu'il soit besoin aller à l'évesque ny faire courir à Rome. Mais le premier ecclésiastique qui a dignité, soit évesque, abbé ou autre, en peut donner la collation. Il y a dignité de doyen, dix chapelains, quatre enfants de chœur, maistre de psalette, et chaque chanoine doit avoir un prestre sous lui. Il y a bonne musique, le service divin y est célébré avec beaucoup de dévotion. Duquel collège le revenu vaut huit mille livres ou environ (2). »

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, G. 431.

(2) *Histoire généalog. de plus. maisons de Bret.* 265. — Il est à remarquer que cette Notice généalogique sur les seigneurs d'Espinay, quoique publiée par le P. du Paz, fut en réalité l'œuvre de Richard Beaujouan, chanoine de Champeaux et recteur de Saint-Jean-sur-Vilaine, décédé en 1635.

Digitized by Google

Les cures annexées à la collégiale de Champeaux par Nicolas V furent, avons-nous vu, celles de Champeaux, Montdol, Saint-M'hervé, Vergéal, Guipel et Montreuil-sur-Pérouse. Mais un peu plus tard, en 1474, probablement à la suite d'une réclamation de l'évêque de Dol, dans le diocèse duquel se trouvait Montdol, cette rectorerie fut retirée de Champeaux et remplacée par celle de Saint-Jean-sur-Vilaine. La rectorerie de Saint-M'hervé, retirée aussi, nous ne savons pourquoi, et remplacée par celle de Domagné, fut définitivement réunie de nouveau à Champeaux en 1485 par le pape Innocent VIII, à la prière du seigneur d'Espinay. A partir donc de cette époque et jusqu'en 1777, les doyens et chanoines de Champeaux furent en même temps recteurs des paroisses de Champeaux, Saint-Jean-sur-Vilaine, Saint-M'hervé, Vergeal, Guipel et Montreuil-sur-Pérouse.

Le 25 juillet 1477, une nombreuse assemblée de nobles et doctes personnages se réunit au château d'Espinay pour y rédiger les statuts de la collégiale fondée par les seigneurs du lieu. En tête se trouvait Jacques d'Espinay évêque de Rennes, fils de Robert II sire d'Espinay et de Marguerite de la Courbe ; il était accompagné de ses trois neveux Guy d'Espinay, seigneur d'Espinay, Robert d'Espinay grand chantre et chanoine de Rennes, et Jean d'Espinay scolastique et aussi chanoine de Rennes. Pierre Méhaud également chanoine de Rennes et official du diocèse se trouvait avec eux. A côté de l'évêque, du Sire d'Espinay et des dignitaires ecclésiastiques se trouvaient les autres membres principaux de la famille et leurs alliés : André d'Espinay, alors chevalier et seigneur de la Courbe, mais qui devint plus tard scolastique du

Digitized by Google

Chapitre de Rennes, Henri d'Espinay, seigneur de Sérigné, François de Montbourcher, seigneur du Bordage, Jean de Châteaubriant, seigneur du Guesclin, Robert Busson, seigneur de Gazon, Jean Le Séneschal, Seigneur du Val, et Pierre du Boisbaudry, seigneur de Trans. Les statuts du Chapitre de Champeaux, rédigés en cette circonstance avec le concours du doyen et de ses chanoines, furent approuvés d'abord par l'évêque de Rennes, puis envoyés à Rome et approuvés de nouveau en 1484 par le pape Sixte IV (1).

Ces statuts ne manquaient pas de sévérité ; le sire d'Espinay, fondateur de la collégiale sainte Magdeleine de Champeaux, dit Bertrand d'Argentré, « fist bastir et édifier des maisons et les fist enclore et cerner de bonnes et fortes murailles, pour loger cinq chapelains et un doyen, qui priassent Dieu en icelle église, y célébrant journellement le divin office, comme grandes messes et heures canoniales, à la façon des églises cathédrales (2). »

C'est dans ce cloître que devaient demeurer les chanoines de Champeaux, car dès 1448 le pape Nicolas V les avait autorisé à tenir toutes sortes de bénéfices, sans être astreints à y résider, pourvu qu'ils observassent la résidence à Champeaux. Chacun d'eux avait dans le cloître sa maison avec cour et jardin, leur chef habitait l'hôtel du Doyenné, situé également dans le cloître, et au milieu de celui-ci se trouvait un puits commun (3).

Dix chapellenies furent ajoutées dans la suite des

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 8 G, 35.

(2) Cité par le P. du Paz dans son *Hist. généal. de plus. maisons de Bret.* 278.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 8 G, 35.

Digitized by Google

temps à la fondation première ; on les nommait ; le Saint-Esprit, unie à la sacristie — Saint-Julien, avec Sauldecourt et Estiau ses annexes, unie à la Psalette (1) le Diaconat — le Pont-Esperon, unie au sous-diaconat — la grande-Angélerie ou Sainte-Catherine — la Petite Angelerie — la Hurie ou les quatre Evangélistes — Saint-Nicolas de la Guerpinaye — la Chevalerie — et Saint-André (2), Comme les chanoines, tous les chapelains desservant ces fondations, tous les employés du chœur et les enfants de la psalette eux-mêmes étaient obligés d'habiter dans le cloître : « Aucun du Chapitre de Champeaux, disent les statuts, doyen, chanoines, chapelains et autres choristes ou servant au chœur, ne pourra coucher ou prendre sa nourriture ordinaire hors des maisons du cloître. Aucun d'eux ne pourra s'absenter du service sans demander congé au Chapitre.... Personne du Chapitre, soit doyen, chanoine, chapelain ou autre, ne pourra avoir aucune femme pour servante voir même leurs parentes, et même ne pourra coucher aucune femme dedans le dit collège... Les portes du cloître seront fermées tous les jours à jour tombant, tant en été qu'en hiver (3) ; et tous ceux du cloître ayant des portes qui s'ouvrent sur des rues hors l'enclos de leurs jardins, devront les faire fermer ou murer. Ceux qui ont la charge des enfants de chœur ne les

(1) Le maître de psalette, résidant au cloître, devait y « nourrir, loger, coucher et instruire en langue latine, écriture, bonnes mœurs et cérémonies quatre enfants de chœur à l'instar de l'église Saint-Pierre de Rennes ».

(2) *Arch. d'Ille-et-Vil.* 8 G. 35.

(3) En 1666, les portes du cloître s'ouvraient le matin à quatre heures en été et à cinq heures en hiver ; on les fermait le soir à dix heures, de Pâques à la Toussaint, et à neuf heures de la Toussaint à Paques,

Digitized by Google

pourront envoyer, ni leur donner congé d'aller en aucun lieu hors du cloître sans la permission du Chapitre. Enfin, pour les longues absences, comme d'un mois, outre le congé du Chapitre, seront tenus les chanoines et les chapelains prendre congé de Mgr l'Evêque de Rennes et Mgr le patron et fondateur (le seigneur d'Espinay), et auront des prêtres et choriste pour les remplacer au chœur (1). »

Le 8 juin 1542, Mgr Claude Dodieu, évêque de Rennes, autorisa le doyen et les chanoines de Champeaux à porter l'aumusse et la chape, à l'instar des chanoines de sa cathédrale (2).

Lorsqu'un chanoine, nommé par le seigneur d'Espinay, se présentait au Chapitre de la Madeleine de Champeaux pour y prendre place, il devait faire solennellement les promesses suivantes : observer les statuts de la collégiale — résider dans le cloître — assister journellement à l'office canonial et aider à y faire le service divin — entretenir continuellement un prêtre pour le remplacer, quand il devrait se rendre dans la paroisse dont il devenait recteur — garder fidèlement les secrets du Chapitre — payer à la fabrique de Champeaux soixante livres pour droit de chape, à son entrée seulement, et soixante sous chaque année pour l'entretien de la lampe du chœur (3).

La grande difficulté pour les chanoines de Champeaux était d'accorder leur obligation de résider au cloître avec leur devoir pastoral d'administrer les paroisses dont ils étaient recteurs. A l'époque de la fonda-

(1) Statuts rédigés en 1624, approuvés et promulgés en 1625 par Mgr de Cormulier évêque de Rennes (*Archives d'Ille-et-Vilaine*, 431).

(2) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 8 G, 36.

(3) *Ibidem*, 8 G, 36.

Digitized by Google

tion de leur collégiale, les recteurs ne résidaient guère dans leurs paroisses, et les bénéfices s'entassaient facilement sur les mêmes têtes par le moyen des commendes ; mais après le Concile de Trente et au XVIIe siècle surtout, les évêques ne voulurent plus de recteurs n'apparaissant que rarement dans leurs paroisses.

En 1666, Mgr Charles de la Vieuville, évêque de Rennes, enjoignit l'ordre formel à tous les chanoines de Champeaux d'aller résider dans les paroisses dont ils étaient chargés ; mais les statuts de la collégiale s'opposaient à l'accomplissement de cet ordre, et l'on vit, en 1681, Paul Bourniche, chanoine de Champeaux et recteur de Saint-Jean-sur-Vilaine, privé de son gros (1), parce qu'il ne résidait point exactement à Champeaux (2).

Pour obvier à cet invénient Mgr Jean-Baptiste de Beaumanoir, successeur de Mgr de la Vieuville sur le siège épiscopal de Rennes, voulut obliger les chanoines de Champeaux à opter entre leurs canonicats et leurs cures. Il ne leur accorda de lettres de collation qu'à l'expresse condition que, dans les trois mois, ils choisiraient l'un de ces bénéfices, soit la prébende, soit la cure, et résigneraient l'autre. Mais le Chapitre de Champeaux s'empressa de protester, et le seigneur d'Espinay refusa d'accepter les démissions qu'offrirent quelques chanoines désireux d'obéir au prélat.

De ces tiraillements malheureux mais inévitables résultèrent de fâcheuses conséquences. Les chanoines de Champeaux se divisèrent ; les uns obéirent à l'évêque en se rendant en leurs paroisses ; les autres se crurent tenus, par leur serment d'entrée, d'observer les

(1) On appelait ainsi le principal traitement des chanoines.

(2) Registres capitulaires de Champeaux de 1618 à 1760 (*Archives d'Ille-et-Vilaine*).

Digitized by Google

statuts du Chapitre et de demeurer à Champeaux. L'office canonial de la Magdeleine en souffrit beaucoup, et les paroisses ne s'en trouvèrent guère mieux. Peu à peu cependant le cloître devint de plus en plus vide, car les évêques de Rennes, successeurs de Mgr de Beaumanoir, marchèrent sur les traces de ce dernier. En 1734, le doyen et deux chanoines résidaient seuls à Champeaux; en 1769, lorsque René Beziel se présenta à la Magdeleine pour y être installé doyen et recteur de Champeaux, il n'y avait plus au cloître qu'un seul chanoine résidant : c'était François Pannetier, recteur de Montreuil-sur-Pérouse ; tout seul, il « s'assembla capitulairement » pour recevoir le nouveau doyen du Chapitre (1).

Ce triste état de choses eut heureusement une fin. Lorsque Mgr François Bareau de Girac devint évêque de Rennes, il trouva dans René Le Prestre, baron de Châteaugiron et marquis d'Espinay, les meilleures dispositions pour régler à l'amiable la situation des chanoines de Champeaux, et tout se termina de la manière suivante.

Par ordonnance épiscopale du 27 novembre 1777, l'évêque de Rennes désunit les canonicats et les cinq cures possédés par les chanoines de Champeaux, laissant seulement la rectorerie de Champeaux unie au doyenné — il éteignit les titres des dix chapellenies, dont les revenus furent réunis au gros du chapitre — trouvant le nombre des membres de la collégiale beaucoup trop considérable pour ses revenus (ils étaient vingt-deux, savoir six chanoines, six prêtres choristes pour les remplacer au chœur et dix chapelains), il les

(1) *Registres capitulaires de Champeaux.*

Digitized by Google

réduisit à huit : six chanoines et deux officiers de chœur faisant les fonctions de diacre et sous-diacre — enfin il établit deux menses distinctes; la mense fabricale, jouissant du tiers de tous les revenus (gros du chapitre, fonds des chapellenies et des fondations) évalué à 2,200 livres de rente, et la mense capitulaire, ayant les deux autres tiers du même revenu total, c'est-à-dire 4,400 livres à la charge pour cette dernière mense : 1° de payer un préciput de 300 livres au doyen, et un traitement de 300 livres à chacun des deux officiers du chœur ; 2° d'acquitter les fondations, qu'il fallut réduire considérablement, 3° de payer les assistances des six chanoines à l'office canonial (1).

Le seigneur d'Espinay approuva volontiers cet arrangement, parce que l'évêque lui laissa non seulement la présentation du doyen de Champeaux et de tous ses chanoines, mais encore celle des recteurs de Saint-Jean-sur-Vilaine, Vergeal, Saint-M'hervé, Guipel et Montreuil-sur-Pérouse (2).

Des lettres patentes du Roi, datées de décembre 1777 et enregistrées au Parlement de Bretagne le 31 janvier 1778, consacrèrent définitivement cette transformation du Chapitre de Champeaux, et les chanoines de cette collégiale, débarrassés de leurs cures, demeurèrent paisiblement ensuite dans leur cloître de la Magdeleine jusqu'au jour trop prochain où la Révolution les en chassa pour toujours.

Comme on vient de le voir, le total des revenus de la collégiale de Champeaux était de 6.600 livres à l'époque qui précéda sa destruction. Ces revenus consistaient

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 8 G, 35.
(2) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 8 G, 35.

Digitized by Google

surtout en dîmes levées dans les paroisses de Chelun et d'Eancé — en métairies appelées la Poultière, la Bardoulière, la Balue, le Petit-Breil, la Géhinnière, la Pille, la Grivelière, la Grand'maison de Brécé, Launairon, le Fresnay et Fourée — en quelques fiefs tels que les bailliages du Boisduliers en Noyal et Servon — enfin en un certain nombre de diverses rentes particulières (1).

Toutefois à l'origine le Chapitre de Champeaux se trouvait beaucoup plus riche, puisqu'à la plupart des biens dont l'énumération précède il ajoutait les revenus des six rectoreries qui lui étaient unies. En 1777 il ne conservait que celle de Champeaux, or les cinq autres cures étaient estimées valoir à la même époque : Saint-M'hervé, 3,854 livres — Vergeal, 3,200 livres — Guipel, 1,800 livres — Saint-Jean-sur-Vilaine, 3,956 livres — et Montreuil-sur-Pérouse, 1,330 livres — total 14,140 livres (2).

La désunion des bénéfices avait donc réduit de plus des deux tiers les revenus des chanoines de Champeaux ; c'est ce qui explique la répugnance qu'éprouvaient le Chapitre de la Magdeleine et le seigneur d'Espinay à accepter cette désunion qu'exigeait l'évêque de Rennes.

On possède encore au presbytère de Champeaux le grand sceau de la collégiale ; il est de forme orbiculaire : *le champ, semé de larmes, est occupé au centre par une sainte Madeleine debout, tenant de la main gauche un vase de parfums qu'elle recouvre de la main droite ; à ses pieds est l'écusson en bannière des sires d'Espinay : D'argent, au lion coupé de gueules et de sinople, armé, couronné et lampassé d'or.* La

(1) *Notes Ms de M. l'abbé Paris-Jallobert.*
(2) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 1, V, 24 et 27.

Digitized by Google

légende porte : SIGILLVM CAPITULI DE CAMPELLIS.

En 1697 le Chapitre de Champeaux fit enregistrer les armoiries suivantes : *De gueules, semé de larmes d'argent, à une Magdeleine debout d'or.*

Quoique sécularisé par la tourmente révolutionnaire de 1792, le cloître de la Magdeleine existe encore en grande partie et l'ancien hôtel du Doyenné est toujours la demeure du recteur de Champeaux. Ces vieilles maisons canoniales forment même le principal groupe des habitations du bourg.

(A suivre.) Abbé Guillotin de Corson.
Chan. hon.

Digitized by Google

MORVAN DE LÉON

POÈME D'APRÈS ERMOLD-LE-NOIR (1).

« Va-t'en trouver Morvan, le prince d'Armorique
« Au nom de l'Empereur, souverain de Belgique,
« D'Allemagne, de Gaule, et réclame un tribut ;
« S'il refuse, dis-lui qu'il n'a pas de salut ! »
Ainsi commanda Louis, au camp d'Aix-la-Chapelle,
Traitant le chef Breton comme on traite un rebelle.
Les comtes réunis, formant le grand conseil,
Voyaient bien les dangers d'un voyage pareil !
C'est à Witchar qu'échut le terrible message;
C'était un moine Franc, industrieux et sage.
Saisi de crainte vague et d'un souci secret.
Le saint homme enfourcha son cheval à regret.

*
* *

Morvan tenait son camp dans un canton sauvage
Entouré de forêts, bordé d'un marécage,
Inaccessible à tous, sauf par un seul sentier (2).
Le plus ardu qu'il fût dans l'univers entier.

(1) Extrait de l'*Histoire des peuples bretons*, par Aurélien DE COURSON, 1846. Nous ne donnons ici qu'un résumé du poème d'Ermold qui est très long et encore ne lui avons-nous emprunté que l'idée générale. C'est un petit poème que nous donnons et nullement une page d'histoire.

(2) *Est locus, hinc sylvis, hinc flumine cuactus amœno.... atque palude situs.* Ce lieu, camp de Morvan, est encore marqué, de nos jours, par des tertres élevés en ce temps-là par les Bretons. Il est situé au sommet du Minez-Morvan, aux sources de l'Ellé.

Digitized by Google

On disait à César qu'il vivait de rapines,
Qu'il pratiquait encor des païens les doctrines ;
Que, s'étant fait donner le baptême autrefois,
Il l'oubliait, vivant de meurtre au fond des bois.
Après un long voyage, enfin Witchar arrive
Sur un dernier cours d'eau dont il descend la rive.
Aussitôt, menaçants, des milliers de Bretons
Accourent tous armés de lances, de bâtons.
— « Allez dire à Morvan, le prince d'Armorique,
« Que l'illustre César, pieux et pacifique,
« Invincible et puissant, lui donne son salut »,
Clama vite le moine..... Alors Morvan parut :
— « Salut à toi, Witchar », lui répondit le prince,
« Tu trouveras chez moi franche hospitalité,
« L'hydromel et le pain, un toit bien abrité.
« De ma bouche reçois le baiser pacifique
« Toi, l'illustre envoyé de Louis le magnifique. »
Puis tous deux, sur le tronc dégarni d'un ormeau,
S'assirent côte à côte, aux rives du ruisseau ;
« Va, dit le chef des chefs, m'apportes-tu la guerre ?
« L'empereur voudrait-il s'emparer de ma terre ?
« Réponds-moi librement et dis la vérité. »
— « Morvan, je vais parler, si c'est ta volonté :
« L'empereur Louis, vers toi m'envoie, et ce message
« Va désoler ton cœur, assombrir ton visage. »
— « Parle ! » dit le Breton, saisi d'un grand courroux,
En hérissant son poil comme le poil des loups.
Witchar ne faiblit pas ; mais, le visage blême,
Il réplique : — « Grand chef, tu reçus le baptême,
« Et le Dieu de César, le Dieu saint, le Dieu bon,
« N'est-il donc pas aussi celui du clan breton ? »
A ces mots, repentant, Morvan reprend sa place,
A côté de Witchar ; des pleurs couvrent sa face.
— « Oui, dit-il, j'ai reçu le baptême du Christ ;
« Son nom, depuis longtemps, m'est gravé dans l'esprit !

Digitized by Google

« Je n'ai pas oublié qu'il est mort pour les hommes,
« Pour César et pour moi, pour tous tant que nous sommes.
« Parle donc sans contrainte et ne crains rien de moi.
« Cependant, sache bien que Morvan, comte et roi,
« N'obéit qu'à lui-même ! » Alors, prudent et sage,
Le moine adroit commence à remplir son message :
— « Tu cultives, dit-il, avec ton clan breton,
« Un vaste territoire entre Vannes et Redon,
« C'est non loin que le vent ou le hasard des vagues
« Vous ont jetés jadis ! Ces bois, ces landes vagues,
« Qui vous les a donnés ? Quand, venant d'outre-mer,
« Vos ancêtres fuyaient les chaînes et le fer,
« Espéraient-ils pouvoir ne payer à mon maître
« Nul tribut pour sa terre ? Et, tu le sais peut-être,
« Tes gens jusqu'au delà des Marches de l'Anjou (1)
« Et par delà la Loire, aux confins du Poitou,
« Depuis plus de trente ans ont provoqué des guerres.
« Brûlant fermes et bourgs, et ravageant nos terres,
« Pillant partout les Francs soumis à l'Empereur ;
« Portant, dans les cités, la mort et la terreur.
« Ecoute-moi, Breton, sans haine et sans colère :
« Souviens-toi des serments qu'à César fit ton père !
« Il est temps que ton peuple et toi-même, Morvan,
« Sachiez que le soleil marque sur le cadran
« L'heure de se soumettre. Hâte-toi donc ! va vite
« Auprès de l'empereur qui, par ma voix, t'invite !
« Remets-lui ton tribut ; jure qu'à l'avenir
« Le calme va régner, la guerre va finir.
« Illustre chef des chefs, pars, à cette heure même,
« Écoute l'humble moine : il te conseille, il t'aime.
« Crois-le... Tu reviendras dans ta propriété,
« Par César, revêtu de toute autorité.

(1) C'était auparavant le fameux Rolland qui commandait, sous Charles-Magne, les Marches d'Anjou.

Digitized by Google

« Pars, illustre Morvan et sache que la guerre,
« Pour tes peuples, serait fatale et meurtrière.
« Les Francs n'ont pas d'égaux en courage, en fierté.
« Dieu leur promet toujours, pour leur fidélité,
« Pour leur robuste foi, le succès et la gloire.
« Ils sont le bras du Dieu qui donne la victoire ! » (1)
Pendant un long moment, le Breton, attentif,
Ecoutait ce discours le front bas et pensif.
Parfois avec son pied il frappait sur la terre
Et ses traits s'éclairaient d'une étrange manière.
Le moine s'était tu... Morvan ne parlait pas ;
Les yeux fixés au sol, il se croisait les bras.
Son cœur irrésolu, sous l'adroite menace,
Le retenait toujours immobile à sa place.
Enfin, Morvan se lève ; il est froid, réfléchi...
Sans doute il va céder... quand apparaît sa femme
L'air inquiet, craignant contre elle quelque trame !
On appelle Morvan : sa femme veut le voir,
Afin de lui donner le doux baiser du soir.
Le prince lui fait signe... Elle, aussitôt, s'élance
Et l'embrasse hardîment, puis autour de lui, danse.
De sa lèvre elle effleure et sa barbe et son cou,
Caresse sa figure et baise son genou.
Le Breton, tout charmé par sa douce tendresse,
La presse dans ses bras, le cœur rempli d'ivresse !

*
* *

Sur le moine, attachant un regard de mépris,
Et s'arrachant des bras de Morvan, tout surpris :
— « Chef des Bretons, dit-elle, ô fils de la victoire,
« Toi qui de tes aïeux généreux te fais gloire,

(1) *Gens est Francorum, nulli virtute seconda vincit amore Dei, exsuperat que fide.*

Digitized by Google

« Quoi, tu ne chasses pas ce perfide étranger ?
« Je pressens à sa vue, ô maître, un grand danger !
« Qui l'a donc introduit au fond de ce repaire ?
« Nous porte-t-il la paix, ou bien est-ce la guerre ?
Morvan dissimulant les craintes de son cœur,
Répond : — « L'étranger vient, au nom de l'Empereur
« Et que ce soit la guerre ou la paix qu'il apporte,
« Les hommes règlent seuls les choses de la sorte !
« Va, femme, à ton ménage, et mets-y tout ton soin ;
« Prépare au moine un lit de feuilles et de foin. »

*
* *

Le soir était venu ; Witchar, au fond de l'âme,
Sachant bien le pouvoir que possède une femme,
Pressait le chef des chefs, s'efforçant d'en finir :
— « Auprès de l'Empereur, voyons, veux-tu venir ? »
Disait le moine. « Il faut qu'à tout prix je remporte
« Ta réponse ce soir ! » — « Ce soir ! mais que t'importe !
« Demain ! » disait Morvan ; « accorde-moi la nuit
« Afin de réfléchir... » Au point du jour sans bruit,
Witchar, hardi, se glisse à la porte qu'il frappe.
Il entre... il voit des pots ; sur la table une nappe ..
Morvan paraît enfin ; ses yeux sont alourdis ;
Il est ivre ; ses reins et ses jambes raidis
Le portent non sans peine. Avec effort sa gorge,
Articule, en sifflant comme un soufflet de forge,
Ces mots : — « Va-t'en répondre, à Louis, ton empereur,
« Que de lui tout mon clan n'éprouve nulle peur.
« Cette terre ne fut en aucun temps la sienne.
« S'il veut y commander, je l'attends, qu'il y vienne.
« Il règne sur les Francs et moi sur les Bretons !
« S'il porte ici la guerre, alors de leurs cantons,
« Nos clans accourant tous, poussant leur cri de guerre,
« Fondront comme un torrent sur sa horde étrangère. »

Digitized by Google

Witchar lui répondit : — « J'avais toujours pensé,
« Morvan, me souvenant fort bien du temps passé,
« Que ta race était folle et son âme inconstante.
« Tu m'en donnes la preuve..... Une lutte sanglante
« Va commencer demain.... Crois-tu qu'à l'Empereur
« Tu puisses tenir tête ?.... Ah ! quelle est ton erreur !
« Écoute les avis qui sortent de ma bouche :
« Va, ne t'expose pas à l'attaque farouche
« De ces Francs que le ciel, dans ses desseins, conduit. »
— « Non ! » lui répond Morvan ; « pour tous le soleil luit !
« Pour César et pour moi la terre est assez grande !
« Pourquoi vient-il au nord, où moi seul je commande ?
« Devant ses bataillons, il verra mes guerriers,
« Opposer à ses Francs, portant blancs boucliers,
« Leurs chars armés de faulx, de couteaux et de lances,
« Leurs pieux bien appointés et leurs penbas immenses,
« Leurs boucliers de peaux, aux multiples couleurs ! (1)
« Il grincera des dents, il versera des pleurs ! »

*
* *

Witchar, tout indigné, revient vers la rivière;
Enfourche son cheval, sans regarder derrière,
En hâte s'éloignant par le plus court sentier.
Enfin, il rejoint Louis, en son royal quartier ;
Il rapporte aussitôt l'insultante réplique
De Morvan de Léon, souverain d'Armorique.
L'Empereur réfléchit, puis, soudain irrité,
Rassemble ses guerriers..... son plan est arrêté.
Les Francs et les Saxons, les Burgondes, les Suèves,
A Vanne, aussi nombreux que le sable des grèves,
Ont rendez-vous bientôt avec leurs centeniers.
César part de Paris au milieu des guerriers ;

(1) *Scuta mihi fucata, tamen sunt candida vobis.*

Digitized by Google

Mais, avant de franchir les marches de Bretagne,
Il dépêche à Morvan un clerc qui l'accompagne.
— « Rappelle-lui, dit-il, les serments qu'il prêta
« A mon père..... » et César un instant s'arrêta,
En répétant : « Morvan a reçu le baptême,
« Il est enfant du Christ, aussi bien que moi-même,
« Laissons-lui quelque temps afin de réfléchir. »
Mais le Breton têtu, ne voulant point fléchir,
Excité par sa femme, ardente et généreuse,
Fait porter à César sa réponse orgueilleuse :
— « Tu voudrais un tribut, ô prince avide et fier.....
« Morvan t'en donnera,..... mais ce sera du fer ! »

*
* *

Les Francs ont pénétré dans le pays sauvage,
Et la flamme et le feu précèdent l'équipage
Du sublime empereur, bras droit du Dieu puissant.
Ils arrivent bientôt devant le haut versant,
Dont les sommets lointains paraissent noirs et sombres,
Couverts d'arbres géants qui projettent leurs ombres !
Et de tous les buissons, des repaires cachés,
Des cavernes, des rocs, les postes détachés
Amènent à César des enfants et des femmes
Fuyant de leurs maisons détruites par les flammes.
On épargne l'église ; on prend tous les trésors ;
Les Bretons, dispersés, nulle part ne sont forts.
Ils dominent pourtant cols et gorges profondes,
Roulant de grands rochers, s'armant de faulx, de frondes !
Tous les clos, tous les bois, sont témoins d'un combat ! (1)
Mais, sans voir les voisins, chaque bande se bat.

(1) Ermold, comme César et Tacite, nous apprend que les Bretons faisaient la guerre en guérillas, ainsi que la firent du reste les chouans plus tard.

Digitized by Google

Poussés, de poste en poste, jusqu'à la forteresse,
Les Bretons désunis ont un cri de détresse.
Morvan paraît enfin au sommet des remparts
Que voit-il ! Ses guerriers fuyant de toutes parts !
Méprisant les conseils, le cœur ivre de gloire,
Il embrasse sa femme et lui dit : — « La victoire
« Va voler sous mes pas. Reste avec nos enfants.....
« Je te rapporterai les dépouilles des Francs. »
Puis, il saute à cheval. Suivi de ses fidèles
Comme une aigle qui fond, il vole à tire d'ailes ;
L'épouse tendrement, des mains fait ses adieux,
Suivant de son grand œil le cavalier fougueux.
Bientôt il disparaît sous la forêt épaisse ;
Le sang lui bout ; son cœur est rempli d'allégresse !
Il gravit un rocher d'où le regard s'étend
Sur l'horizon lointain. La chanson de Rolland (1)
Vient frapper son oreille !..... Dans la haute fougère,
Il voit venir les Francs, portant blanche bannière,
Pillant tout, brûlant tout, sans obstacle et sans frein.
Morvan entonne alors des Bretons le refrain
Puis il dit aux guerriers, se plaçant à leur tête :
— « Amis, soyez joyeux, car c'est un jour de fête !
« Je vais me mesurer avec le roi des Francs,
« Le percer de mon dard.... Suivez-moi, mes enfants ! »
— « Ce sont, répond un chef, de vaines espérances ;
« César reste entouré d'une forêt de lances ;
« Dans les rang, il n'est pas, comme toi le premier,
« Tu ne peux pas l'atteindre, où flotte son cimier ! »
Morvan, à cette vue, est saisi de tristesse,
Et, sur ses étriers, tout bouillant il se dresse.....
Il aperçoit alors un convoi dans un champ,
C'est Cossus qui le garde..... et Morvan sur le champ !

(1) Cela est fantaisiste ; la chanson de Rolland n'était peut-être pas encore répandue, comme elle le fut plus tard.

Digitized by Google

Part avec son élite, il court à toute bride ;
De sang et de carnage il se sent l'âme avide.
Il s'élance..... il recule, il manœuvre avec art.
Cossus, sur le Breton, en vain, lance son dard !
Morvan se jette enfin sur le Franc qui s'avance :
— « Chef, voici mon présent », dit-il, et, de sa lance,
Il fend son bouclier..... — « O Breton orgueilleux »,
Répond alors Cossus, tout en piquant des deux,
« Reçois celui d'un Franc ! » Et, lui perçant la tempe,
Il le renverse à terre ! Ayant brisé sa hampe,
Il saute de cheval, d'un bond léger et bref (1)
Et, de son coutelas, lui décolle le chef.
César entend, de loin, un immense murmure.....
Il accourt..... On lui montre une royale armure !
Un Franc saisit la tête, au cheveux pleins de sang,
Et la fait circuler ainsi de rang en rang !
— « Ah ! si c'était Morvan, disait Louis ; qu'on m'amène
« Witchar. » Le moine vient..... il lave, à la fontaine,
La tête dégoûtante, il la peigne..... et, soudain,
Il se lève en criant, la tenant dans sa main :
— « Je reconnais Morvan, le prince d'Armorique ! »
Et le crâne aussitôt est mis sur une pique.

*
* *

La femme du Breton au sommet des remparts
Attendait le retour, triste, les yeux hagards :
Apprenant son malheur, l'inconsolable épouse
D'un sort si glorieux se sent soudain jalouse !
Pâle, mais résolue, elle ne pleure pas !
Sur le bord de l'abîme, alors portant ses pas,

(1) *Cossus equo cadens stricto, caput abstulit inse..... Mox caput affertur collo tenus ense revulsum..... Absque decore suo.*

Digitized by Google

Elle embrasse ses fils, les tient sur sa poitrine....
Les regarde, un instant, hésitante et chagrine ;
Puis... les prenant tous deux par leurs beaux cheveux blonds,
Avec eux disparaît dans les marais profonds !
Les Francs les regardaient périr avec l'œil fauve !
Mais Louis paraît soudain, ordonne qu'on les sauve
Et du fond de l'étang, leurs corps râlants et froids
Luttant contre la mort, sont tirés tous les trois (1).

*
* *

Les Bretons reculaient, écrasés sous le nombre,
Remontant vers le nord, à travers le bois sombre,
Quand la triste nouvelle en leurs rangs se répand
De la mort de leur chef, de l'Illustre Morvan !
Bientôt de tous côtés leurs clans, en longues files,
Vont aux pieds de César, mettre leurs traits en piles ;
Et le grand Empereur, paraissant à leurs yeux,
De ses comtes suivi, de ses Francs valeureux,
Accorde alors la paix aux guerriers d'Armorique
En donnant à la veuve un baiser pacifique.
Et les fils de Morvan et les Bretons domptés
Se soumirent à Louis, à ses Francs redoutés.

RAOUL DE GAEL.

(1) Cet acte de désespoir de la veuve n'est pas rapporté par Ermold, bien qu'il soit d'accord avec les coutumes de ces temps héroïques.

Digitized by Google

LA FAMILLE

BERNARD DE LA BERNARDAYE

DE CHATEAUBRIANT

UNE VICTIME DU MASSACRE DU 3 SEPTEMBRE 1792 (1)

*
* *

Quand la nouvelle de la mort de Jean-Charles-Marie arriva à Châteaubriant elle dût causer aux siens une douleur profonde tempérée sans doute par le motif qui l'avait provoquée. La famille Bernard était en effet une famille d'élite, une famille foncièrement chrétienne. Nous avons vu qu'elle avait donné à l'Eglise plus d'un de ses membres.

Outre son oncle paternel, René-Charles Bernard de Lorgerie, Jean-Charles-Marie compte encore deux autres prêtres ses cousins issus de germains : l'un s'appelle Etienne-Jean-Baptiste Bernard du Treil, l'autre, Louis-René Bernard de la Tertrais.

Etienne-Jean-Baptiste, fils de Jean-Louis Bernard du Treil « lieutenant de la Maîtrise particulière des eaux, bois et forest de Châteaubriant » et de Marie-Anne Girard de Châteauvieux, était né le 27 et avait été baptisé le 30 avril 1739. Clerc à treize ans, il fut mis en possession du bénéfice de la Cadoye, patrimoine familial, et en devint chapelain en 1752. Il mourut le 8 août 1788. Ses obsèques furent présidées par le doyen Bédard et l'acte d'inhumation porte qu'il fut « prêtre

(1) Voyez la *Revue* de mars 1904.

Digitized by Google

habitué de cette ville où il a rendu dans son ministère les services les plus essentiels ».

Louis-René, né le 1er juin 1761, était fils de François Bernard de la Tertrais notaire et procureur de la baronnie de Châteaubriant, et d'Elisabeth Derouin dame de la Roulaye. Prêtre le 23 décembre 1786, il brigua en 1788 la chapellenie de la Cadoye vacante par la mort de son cousin (1) l'abbé Bernard du Treil. Il se fit présenter par un oncle et deux frères (2). Ceux-ci n'ayant pas qualité pour le mettre en possession furent assignés par les parents de la branche aînée : Nicolas-Charles et Claude-Marie Bernard du Treil ; le premier avocat au parlement et sénéchal de la baronnie de Châteaubriant, le second receveur du domaine du roi au bureau de Châteaulin.

L'affaire passa devant les Présidiaux de Nantes le 28 septembre 1788. Ceux-ci, arguant des présentations faites sans opposition par les Bernard du Treil en 1709, 1719 et 1752 et de la « possession constante et paisible de la part des titulaires pendant 79 ans », confirmèrent Nicolas-Charles « dans le droit de possession et présentation dela chapellenie de la Cadoye comme seul patron et présentateur d'icelle » et jugèrent qu'il avait ce titre « seul et exclusivement à tous autres parents comme l'aîné de la branche aînée ».

Toutefois le 6 novembre suivant, un accord fut conclu entre les parents, et le droit des Bernard du Treil ayant été reconnu devant notaires, Nicolas-Charles passa condonation de la présentation faite en faveur de Louis-

(1) Cousin issu de germain, oncle à la mode de Bretagne.

(2) Son oncle Louis-Jean ; ses deux frères Jacques-François de la Tertrais et Jean-Philippe de la Durantais.

Digitized by Google

René Bernard de la Tertrais, et l'accepta pour bénéficier de sa chapellenie de la Cadoye.

Louis-René exerça le ministère sacré à la Chapelle-Glain jusqu'au 22 mars 1791 où il vint à Châteaubriant. C'est dans cette ville qu'il fut arrêté au soir de la Fête-Dieu — 23 juin 1791 — avec le doyen Bedard, son vicaire Martin, les prêtres Peuriot et de Fermon et le clerc tonsuré Besnier, sous l'inculpation d'avoir refusé de prêter le serment requis par la Constitution. On les incarcéra à Nantes au Séminaire, mais leur détention fut courte. Le département élargit, en effet, « sur la demande du district de Châteaubriant, MM. Peuriot, Bernard et de Fermon ». Leur mise en liberté est du 12 août (1791). L'abbé Bernard fut cependant relâché plus tôt car je trouve sa signature à Châteaubriant dans un acte de baptême, le 2 août 1791.

Si la première détention avait été courte, la mise en liberté ne fut pas de plus longue durée. La présence de ces prêtres fidèles à Châteaubriant gênait le constitutionnel Turoche. Des patriotes accusaient les abbés Bernard et Peuriot de dire la messe en secret, d'y inviter grand nombre de fidèles, de telle sorte que personne ou presque personne n'assistait à celle du curé assermenté. Aussi le district décide-t-il d'éloigner ces perturbateurs de l'ordre public, contempteurs de la Constitution. Le 21 février 1792, mercredi des Cendres, on les fait rechercher pour les emprisonner à Nantes, au Département. Le doyen Bédard et l'abbé Bernard de la Tertrais y sont conduits sous bonne escorte. Quant à Peuriot, on le trouve réfugié à la Grée, chez M. de la Valette. Il était trop malade encore le 24 février pour voyager ; son départ fut renvoyé à quelques jours plus tard.

Digitized by Google

Les prisonniers subirent d'abord une réclusion assez douce. Il leur suffisait de résider à Nantes pourvu que chaque jour, à l'heure de midi, ils répondissent personnellement à un appel nominal. Toutefois comme le 7 mars, sur 130 inscrits 94 manquent à l'appel, on décide leur internement soit dans la maison de Saint-Clément soit au Château. En septembre nos prisonniers de Châteaubriant étaient élargis à la condition qu'ils quitteraient le territoire de la république. Peuriot retourna clandestinement à Chateaubriant où il vécut caché pendant toute la Terreur. Quant au doyen Bédard et à l'abbé Bernard de la Tertrais ils prirent des passe-ports pour l'Espagne, s'en allèrent à Redon et montèrent à Pénerf sur le bateau *La Constitution* en partance pour la Corogne. Le navire faisant escale à Santander, ils s'y arrêtèrent — 15 octobre 1792. — Ils y resteront jusqu'à la fin de la persécution religieuse.

Complétons ces notes en disant quel fut le sort des membres laïcs de la famille Bernard pendant cette même période révolutionnaire.

Jacques François Bernard de la Tertrais et son épouse Félicité Marie Blérye ont eu un enfant dans les premiers jours de septembre 1792. Ne voulant pas recourir au curé constitutionnel pour le baptême, ils l'ondoient secrètement à domicile. Mais cet enfant meurt et il faut pour les obsèques s'adresser à Turoche qui dans l'acte curieux et contradictoire qu'il rédige exhale bien haut son mécontentement (1).

(1) Voici cet acte :

Le 19 septembre 1792 a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse au nombre des enfants morts né (*sic*) le corps d'une fille qui nous a été présenté par MM. Ernoul de la Provoté et Bernard de la Hayais et qu'ils nous on déclaré être issue du légitime mariage

Digitized by Google

Dans l'humble demeure familiale de la rue de la Porte Neuve à Châteaubriant, vivent retirés ensemble la sœur et le frère, Thérèse-Etiennette et Louis-Joseph-Victorien de la Mollière, seuls membres survivants de cette famille jadis nombreuse ; ce dernier est depuis longtemps atteint de cécité. Ils cohabitent avec deux neveux : Charles-Etienne-Marie Bernard de la Bernardaye, Victor-Julien-Marie Bernard de la Hayais et enfin une nièce : Marie-Anne-Agathe. Leur vie calme et bienfaisante ne les met point à l'abri de la persécution ; le 21 octobre 1793 le vieillard aveugle et ses deux neveux figurent sur une liste de cinquante-six proscrits qu'on dépêche à Rennes afin de les juger.

« Le comité de la Société populaire agita la question du chemin qu'on devait leur faire suivre. Les uns opinaient pour la route de Bain, parcequ'on attendait un bataillon qui devait arriver par cette route et qu'on comptait s'en servir pour fusiller les malheureux prisonniers pendant le trajet. Les autres prétendirent que ce détachement viendrait par Thoury, Janzé et Martigné, et que c'était de ce côté qu'il fallait les diriger. Ce fut ce dernier avis qui prévalut et qui sauva la vie aux cinquante-six porscrits, car le bataillon suivait la route de Bain.

« On les fit tous monter sur des charrettes qu'accompagna un détachement de la garde nationale, et on se mit en route. Ils couchèrent à Corps-Nuds sur un peu

entre Jacques François Bernard de la Jartrais (*sic*) et Félicité Marie Blérie, le dit enfant âgé d'environ 15 jours mort d'hier sans avoir reçu les cérémonies de baptême et sans que sa naissance soit constatée sur nos régistres et ce par négligence des parents, Témoins les ci-dessus dénomés (*sic*) qui signent

Ernoul V. J. M. Bernard Turoche.

Digitized by Google

de paille dans l'église ; on eut l'attention de les laisser insulter par les Cent-sous du pays. Arrivés à Rennes, ils subirent un premier interrogatoire. Les juges manifestèrent, dit-on, leur surprise de voir parmi ces honnêtes citoyens un pauvre vieillard aveugle, auquel son âge et sa cruelle infirmité ne donnaient guère l'apparence d'un conspirateur. Il n'en fut pas moins incarcéré avec ses compagnons jusqu'à la chute de Robespierre (1). »

Cependant tous les Bernard ne furent pas ainsi suspectés, car au plus fort de la tourmente, Bernard du Treil sieur de la Largère était juge de paix et commissaire près les tribunaux (2). A ses côtés, je vois figurer un cousin, Bernard de la Durantais (3), en qualité d'agent national. Or ce Bernard de la Durantais avait été *alloué*, c'est-à-dire second juge, au tribunal de Châteaubriant. Il était frère de l'abbé Bernard de la Tertrais exilé en Espagne. Toutefois, avant d'être agent national il fut incarcéré à la prison de Rennes en décembre 1793. Mais son civisme ayant été attesté par le conseil général de sa commune, on déclara qu'il avait été victime d'une erreur. Le maire de Rennes, Leperdit signa le 22 août 1793 la levée d'écrou et le prisonnier fut remis en liberté.

Des membres de la famille de la Bernardaye qui

(1) *Histoire de Châteaubriant....* par l'abbé Ch. Goudé.

(2) 16 mars 1795. Le 25 avril 1800 le premier consul nomme Bernard du Treil sous-préfet. C'est ce Bernard qui le 13 floréal an X— 2 mai 1802 — promit sa fille en mariage au citoyen La Jarriette-Tampon dont la mère signe Catherine d'Orléans, originaire de la commune de Beaulieu (Vendée).

(3) Ce Bernard de la Durantais, fils de François-Bernard de la Tertrais et d'Elisabeth Derouin de la Roulaye cohabitait vraisemblablement avec les Bernard de la Bernardaye. Les actes de l'état civil le désignent : Bernard de la Durantais *de la Porte-Neuve*.

Digitized by Google

habitent ensemble dans une étroite intimité, Thérèse-Etiennette disparaît la première. Elle meurt le 19 ventôse de l'an VI (9 mars 1798) et n'a sans doute pour présider à ses obsèques que le curé constitutionnel Turoche ou son vicaire Vannier. Six ans plus tard, le 9 frimaire an XIII, 30 novembre 1804, Bernard de la Mollière, le vieillard aveugle, suit sa sœur au tombeau. Plus heureux que Thérèse-Etiennette, il reçoit la sépulture ecclésiastique des mains du clergé fidèle rentré de l'exil.

Le doyen Bédard est en effet revenu d'Espagne en 1800 avec son compagnon l'abbé Bernard de la Tertrais (1).

A l'annonce de son retour la population de Châteaubriant se presse en foule à sa rencontre ; et, comme les sanctuaires de la ville sont tous dévastés, il célébre sa première messe dans la chapelle de Saint-Mathurin à la Malorais, une ancienne maladrerie. Après quoi son peuple le ramène en triomphe jusqu'à la demeure de Mme Guérin, une pieuse veuve qui tient à honneur d'offrir l'hospitalité au vénérable proscrit. Le doyen Bédard porte sur son front blanchi, plus encore par les souffrances de l'exil que par les années, l'auréole des confesseurs de la foi (2).

Au commencement du siècle dernier la demeure des Bernard n'était plus occupée que par les deux frères : Charles-Etienne-Marie, l'aîné des Bernard de la Ber-

(1) Messire Louis-René-Bernard de la Tertrais est desservant de Meilleraie le 15 mai 1803. En 1815 il est retiré à Châteaubriant et y remplit les fonctions de vicaire jusqu'à l'arrivée de l'abbé Baguet de la Rollandière (1839). Je trouve sa signature sur les actes de l'état religieux à partir du 18 février 1819. Son inhumation eut lieu le 8 novembre 1841.

(2) Né à Guérande 1740, il mourut à Châteaubriant le 1er novembre 1815.

Digitized by Google

nardaye, et Victor-Julien-Marie de la Hayais, juge au tribunal, avec leur sœur Marie-Anne-Agathe connue sous le nom de Mlle Marion. Tous trois sont célibataires. La simplicité de leurs mœurs et leur grande bonhomie leur avaient concilié l'estime et la sympathie de la population tout entière.

A cette époque nous retrouvons encore à Châteaubriant un descendant de la branche aînée, Nicolas-Charles Bernard du Treil, sieur de la Largère (1) successivement juge de paix et sous-préfet, et deux descendants de la branche de la Tertrais : Bernard de la Clanchelière (2) « le maire pacifique des Cent jours également incapable d'empêcher et de faire le mal » et l'abbé Bernard de la Tertrais.

M. de la Bernardaye, M. de la Hayais et Mlle Marion, cette dernière, le vrai chef de la famille (3), vivaient donc ensemble dans une étroite intimité.

« Leur maison située à l'ombre de la Porte-Neuve, sur la rue très étroite à cette époque, ne voyait jamais le soleil. Tout était vieux et enfumé chez cette sœur et ces deux frères célibataires. Tout y était simple et modeste. Pacifiques et débonnaires, ils ne déparaient pas plus ce vénérable logis, avec leurs culottes courtes, leurs bas de fil gris et leurs cheveux à queue poudrée, que Mlle Marion avec sa coiffe de linon, couverte d'un voile de dentelle noire, et ses babouches pointues, fourrées et à talon.

(1) Né le 20 mars 1746, il épousa Marie de Fermon des Chapellières.

(2) François-Jean-Baptiste-Martin Bernard de la Clanchelière, célibataire, 1763 † 20 septembre 1845.

(3) Je reproduis presque textuellement ici une relation manuscrite retrouvée dans les papiers de M. l'abbé Goudé et qui pourrait bien être l'œuvre de M. Brossays, fils d'un ancien maire de Châteaubriant.

Digitized by Google

« C'est dans la salle, lambrissée de chêne, aux grosses moulures noircies par le temps, autour de sa cheminée monumentale, que se réunissaient, tous les soirs, les restes des vieilles familles de la ville. Personne n'était jamais invité, mais tous étaient cordialement reçus, lorsqu'ils ne se croyaient pas trop grands seigneurs pour lever le loquet de la porte du salon qui ouvrait tout simplement sur la rue. Cependant un tambour intérieur, faisant partie de la boiserie, brisait les premiers vents coulis qu'elle aurait laissé passer. Il empêchait également que les maîtres ne fussent surpris avant d'avoir rien entendu. La première porte, en roulant sur ses gonds massifs et rouillés, avertissait le vieux carlin Pyrame qui japait à tue-tête s'il ne reconnaissait un des habitués de la maison, où jamais domestique n'introduisait personne. On y jouait tous les soirs le boston, pendant que M. de la Bernardais tournait le dos à toute la réunion, fabriquait des cordes à lessive pour l'hôpital ou pour la fête-Dieu. La sœur filait son plus fin lin avec lequel Mlle de la Coquerie (1) faisait du nœud (2), que brodait Mme Le Pays, (3) pour les aubes et les nappes d'autel de Saint-Nicolas. (4) Tous ceux qui n'avaient pas d'ouvrage trouvaient des chiffons de laine à parfiler ; et le belinge qu'on fabriquait, se reconnaissait sur le dos des pauvres de Mlle Bernard qu'elle couvrait des pieds à la tête, depuis les sabots jusqu'au bonnet de laine tricotée. Cette sainte et courageuse fille ne craignit point, en recevant les trappistes (5) après 1830,

(1) Bain de la Coquerie.
(2) Du filet.
(3) Le Pays de la Riboisière.
(4) L'église paroissiale.
(5) Les trappistes de l'abbaye de Melleraye. Elle hébergea notamment le Frère Urbain qui revêtu d'un costume laïque faisait le catéchisme aux enfants.

Digitized by Google

de déplaire au gouvernement de Juillet. Sa table modeste était préparée pour tous les prêtres qui voyageaient. Ses frères et elle n'étaient préoccupés que d'une seule chose : de voir la mauvaise récolte laisser les pauvres dans la souffrance. Aussi donna-t-elle, à sa mort, deux fermes en Saint-Sulpice (1) à Mr de la Rollandière (2). C'est le produit de leur vente qui servit au premier établissement de Sainte-Marie et à celui de l'école des Frères (3). »

La mort seule vint rompre l'espèce de communauté dans le bien et les œuvres charitables formée par les deux frères et la sœur. Charles-Etienne-Marie mourut le 16 novembre 1829 (4) et ses obsèques eurent lieu le lendemain. Victor-Julien-Marie Bernard de la Hayais suivit de près son frère au tombeau. Son décès est du 1er et son inhumation du 2 septembre 1832. Enfin

(1) Voici l'article du testament du 20 août 1834 :

« Je soussignée Marie-Anne Bernard... lègue et donne en pur don à M. Félix Baguet de la Rolandière prêtre, ma maison de la grande rue comme elle se comporte, ma métairie de la Hayais située en la commune de la Chapelle-Glain, la métairie du Cornillet et celle de Lorgerie, situées l'une et l'autre en la paroisse de Saint-Sulpice-des-Landes.

(2) Le chanoine Félix-Aimé Baguet de la Rollandière, le fondateur du collège de Sainte-Marie (1789 † 30 octobre 1852) mort à 69 ans à Couëré en Béré – Châteaubriant.

(3) Une partie fut affectée à la restauration de l'église de Béré (V. M. Goudé).

(4) C'est par une erreur manifeste que les livres de l'état-civil de Châteaubriant enregistrent l'acte du décès du 15 novembre — fait le 16 novembre — aux prénoms de Jean-Charles-Marie. Jean-Charles-Marie était prêtre, chanoine régulier de Saint-Victor Il a été massacré, il n'y a pas de doute, au séminaire de Saint-Firmin le 3 septembre 1792. On l'a confondu avec Charles-Etienne-Marie plus jeune d'un an. D'ailleurs la confusion était d'autant plus aisée que les deux déclarants du décès, Martin Connesson juge de paix et Jacques Bain propriétaire semblent étrangers au mort.

Digitized by Google

Marie-Anne-Agathe mourut le 12 et fut enterrée le 13 avril 1836 (1). Dans sa personne s'éteignait le dernier rejeton des Bernard de la Bernardaye (2).

Il importe de remarquer, en terminant, que ce fut la dernière survivante de cette noble et bienfaisante famille, Marie-Anne-Agathe, la propre sœur de la victime du 3 septembre 1792, qui dota le diocèse de Nantes du collège de Sainte-Marie. L'achat du terrain et la construction de la chapelle et des premiers bâtiments furent faits avec le produit de la vente de la terre du Cornillet, dont Jean-Charles-Marie avait pris le nom le jour où il apposait sa signature sur l'acte d'inhumation de son père.

Le titre patrimonial de la victime du 3 septembre méritait de figurer à la fondation de cette modeste maison foyer béni où éclosent et se développent, depuis plus de soixante ans, nombre de vocations ecclésiastiques qui donnent au diocèse de Nantes un bon contingent de ministres sacrés.

(Fin.)

J. Gendry,
Chanoine.

(1) M. l'abbé de la Rollandière mit sur le tombeau de Mlle Bernard une croix de marbre blanc et y fit graver l'inscription suivante :

Sur une face : « Anne-Marie Bernard née le 29 janvier 1766 morte le 12 avril 1836. — Les Vierges suivent l'Agneau partout où il va... aussi se trouvent-elles sans taches devant le trône de Dieu. Apoc. CXIV, v. 4, 5.

Sur l'autre face : « Qui donc nous séparera de l'amour de Jésus-Christ? Sera-ce la tribulation, l'angoisse, la faim, la nudité, les périls, la persécution, le glaive? Rom. C. VIII. v. 35

« Rachetez vos péchés par les aumônes et vos iniquités par votre générosité pour les pauvres. Daniel C. IV, v. 24.

(2) A moins que René-Julien-Marie n'ait fait souche, ce que nous ne croyons pas.

Digitized by Google

LES ÉPOUSAILLES DE BRÉBIOT [1]

ACTE PREMIER

Cy est Corbon en ung lict. Fais estat que le théastre est tel que la salle basse en métayrie en quelle seroit lodgiz de chrestiens. Vaque dame Gaude es-soins du mesnaige.

CY EST LA SCÈNE PRIME

CE EST CORBON QUI COMMENCE :

Hélas ! hélas ! que j'ay donc froid !
Cy faut-il que je me languisse
Et se peut-il que je périsse ?
Aux genoilz ça me tient tout droict.
Haï ! Haï ! Ça qu'on me baille à bère !

DAME GAUDE

Or sus ! estes d'humeur à braire !
Si froid avez, retrayez-vous
La couverte, enmy les genoulx.
Ains, ne doingnerai piot ne pinte,
Yvrongne ! Dyable vous esquinte !
Par ma foy ! véez ce magot
Qui cuyde seul vuyder le piot !

CORBON

Làs ! auroi-je ung peu de picquette ?

DAME GAUDE

Ouy dà, par la sanglante teste !
Ne hydromel, ne vins poivrez
Par mon baptesme, vous n'aurez !

(1) Voir la *Revue* de mars 1904.

Digitized by Google

CORBON

En ung moment, je me trespasse,
Et de vous, je requiers mercy !
A bère ! Ma jambe ! Ça passe !

DAME GAUDE

Ay-je bon lot d'ung tel mary ?

CORBON

Mort suys, sy ne soygne ma panse !
Ne guardez tant à la despense !
Gectez ung petit de confort
En mon très pitoyable sort !
Femme, soyez moy gracieuse
Et par l'Arche très précieux.....

DAME GAUDE

En chartre vous veulx guarder
Et par doleur vous veoir arder.
N'aurez chopine !

CORBON

En temps ouvrable
Et au dimanche, vous fus aymable.
Tout ce que voulez bonnement
Ne le fais-je pas aysèment ?
Qu'il soyt labeur ou qu'il soyt feste
N'en faites-vous à vostre teste ?

DAME GAUDE

Non par vostre congé !

CORBON

Sy faict !
Veu que j'adoulce ainsy que laict
Nopces et festins je vous laisse
Mener en petite maistresse.

Digitized by Google

Pour vous, oncques ne m'esjouissez
En debvis, ni ne me voulez
En vostre brave compaignie
Sy par foys estes de frayrie.

DAME GAUDE

Vous avez dict ! Vilain mastin !
Çà tastez-moy de ce Martin
(*Par menaces elle prend baston*)

CORBON (*se musant dessoubz la couverte*).

Lairrez Martin, je vous supplie,
Je suys dolent ma doulce amie !

DAME GAUDE (*cy est qu'elle le bast*).

Et allez donc ! et allez donc !
Vous danserez le rigodonc !

CORBON (*cryant*).

Ah ! qu'est cecy ? Par maladie
Et par baston, suys hors de vie !
(*cestuy dist entre ses dents*).
Holà ! qu'on me baille le croc
A bouillie !

DAME GAUDE

Ains quoy ?

CORBON

C'est ung broc
Que je veulx ! Ah Jacques Bonhomme,
Tu es prins, Sainct Pierre de Rome !
Ains non surprins ! Je regni Dieu !
Femme me bast, par la sambleu !
Les recors et gens de justice,
Pour les poyvrer n'ay nulle espice !

Digitized by Google

Puys le prévost de Bethléem
Prend mes moutons ! Mathusalem !
A mon estrief, je paye amende !
Peu s'en fault que mon cœur ne fende,
A ce colp ! Quoy reste d'escuz ?
Tost les auront vilains bescuz !
(il se sied en séant)
Qu'on me baille mon escarcelle
Qui là-bas est soubz la vaisselle
Enmy ma braie et chaperon
Vostre collet et escoffion
Dans la tirette de la presse

DAME GAUDE

Le Dyable y soyt ! je le confesse,
Son esprit ne vault rouge liard !
Cuyderoi-je que ce pendard
Se fust roulé dessus l'herbette
Qui d'or ha nom, d'enfer attraicte ?

CORBON

Çà doingnez-moy mon grant surcot !
Vais-je icy crocquer le marmot ?
Mes grêgues, ma plaude et ma chausse
Que vistement je les endosse !
Cy c'est que je me veulx lever.

DAME GAUDE

Chausses sont en rive à laver !

CORBON

Ouy dà ! Sont-ils escuz en bourse ?
D'ung prebstre il faut païer la course.

DAME GAUDE

La course ?

Digitized by Google

CORBON

Non, messe je dis
Aux benoits saincts du Paradiz :
Pour que gentement, il s'appreste
A marier notre Jehannette

DAME GAUDE

Pour mariaige il faut mary !

CORBON

Or ça, je connois son chéry !

DAME GAUDE

Qui çà ?

CORBON

C'est un gars tout de liesse !
Contentement passe richesse,
Brebiot a nom !

DAME GAUDE

Non ferez !
Et pour gendre, cestuy n'aurez !
Avec veau c'est marier biche
Gueux est, et ras comme pois chiche.

CORBON

C'est le fils compère Guilmau
Et ne cognois bon pastoureau
Que luy !

DAME GAUDE

Par la clarté de lune
Qui faict briller neige à la brune,
N'aura ma fille pour époulx
Ce bélistre et gibier à poulx !
Il n'est plus gueux que luy ! j'enraige !
Nud comme ung œuf en son partaige !

Digitized by Google

CORBON

Voire qu'il n'ha mesme ung denier
A luy gisant en son panier....
Ains, il est ung vray filz de mère,
Et par la crosse du Sainct Père,
De Hiérusalem, filz à Dieu
Je le cuyde et de bon lieu

DAME GAUDE

Au diable, ce beau mariaige !
De n'y penser vous serez saige,
Veu que c'est quaresme prenant
En ce lodgiz pour le moment ;
Que le fisc, par grandes dépenses
S'en va, soulaigeant les panses,
Grevant ung chascun par impôts
Sus pain, sus lard, farine et piots.
Augustus, nostre empereur magne
Attraict tribut de la campagne
Ville, et mesmement des bergiers
Païant sus agnels et béliers,
Par sy très tant qu'en boscherie
Le quart en moins après tuerie
Vient aux maistres. puys le rebut
Que Rome ne prend à tribut.
Le païs est plein de gendarmes,
De pillards, sargeants et vacarmes,
Scribes qui pour dénombrement
Y sont en grant assemblement.

CORBON

Làs vray ! Dans ce Romain Empire
Vont les chouses de mal en pire.
Archiers y guastent le labeur
Et prosécutent le laboreur,

Digitized by Google

Ne sont qu'occisions et tueries
Grands massacres et pilleries.
Par Sainct Jean d'Acre ! nul agneau
Nul mouton, nul gendre, nul veau
Par ce temps ne vends ni n'acqueste !

CY EST LA SCÈNE DEUXIESME

Comparaist Jehannette vestue de cotte déchirée, pleurant moult piteusement.

CE EST JEHANNETTE QUI COMMENCE :

Ilz m'ont desrobbé ma jacquette.

DAME GAUDE (*estonnée*).

Qui ceux-là ?

JEHANNETTE

Des armez de dards,
Des lansquenets et des soudards

CORBON (*par doleur engeigné*).

Voire ! qu'ils t'ont bien redressée !
D'eulx vois-je que tu feus oppressée.
Dieu ! ta cape de drap Paimbœuf.
Plus chaulde que la pel d'ung bœuf
Ton brave escoffion de Lamballe
Et ta cotte dominicale,
Ton beau gippon et les rubans
Que je t'avois baillés céans !
Cy faut-il qu'on te les tolisse ?

JEHANNETTE

Les ont emblés, sans que j'y misse
Ung mot !

Digitized by Google

DAME GAUDE (*au mary*).

Or çà ! grand gésinier,
Tost, querrez-moy le cavalier
Du guest et son bourrel !

CORBON

Quoy faire ?
Nostre-Dame de Guingamp ! Braire.
Et complaindre au vent suroist
(Sy n'avons mal par surcroist)
C'est « *Haro* » en l'hostellerie
Du Prévost et lansquennerie
Qu'avoir, peussiez ?

DAME GAUDE

Saincte dame ouy !
Tel debvis, oncques ne fust ouy !
Sont tous larrons de baronnage
Et haults barrons de larronage
Enmy cestuy governement
Qui nous induict présentement
En l'abysme !

JEHANNETTE

Je feus occise
Par Dieu ! comme poulette grise,
Sy le bergier par grand fracas
Ne m'eust otée enmy le tas !

DAME GAUDE (*despisante*)

Ce Brebiot !

CORBON

N'est tant nigaude
Ceste rescousse, dame Gaude !
S'il n'ha fromaiges en portion
Il a vray couraige à foison
Ce pastoureau !

Digitized by Google

DAME GAUDE (*moult emperière*).

Ça ! ceste bouche !
Et laissez-moi ce maraud louche.
(*à sa fille*).
Quelle chouse gestiez-vous lors ?

JEHANNETTE

Quand ce vint à ces crocquants ords
Et damnez, j'estoys à mes bestes,
Ainsy qu'il sied aux bergerettes
Avec bergier !

DAME GAUDE

Par fin complot,
Guardiez aussy ce Brebiot ?

CORBON

Voulez-vous qu'elle feut seulette
Par monts et vaulx la pôvrette ?

DAME GAUDE

Je ne vous quiers vostre advis
Et l'ay d'ores en grant mépris
Ains ça ! la paix ! chut !

CORBON

Je ne souffle !
(*Cestuy dist entre ses dents.*)
La peste soyt de la marouffle !

DAME GAUDE (*à sa fille*)

Allons, mectez-moy ce surcot
Lequel est faict de souef tricot,
Et tractis. Et nul tire-laine
Ne robbera ce corps de laine,
De vostre dos présentement
Par Dieu ! j'en baille le serment !

Digitized by Google

JEHANNETTE

Quant il veit que je feus attaquée
Et des souldards bien défrocquée,
A grand'erre feut advenu.

DAME GAUDE (*manchyante*)

En vostre amour est morfondu ?

CORBON

Voulez-vous qu'elle feut tuée ?

DAME GAUDE (*par menaces elle prend baston*)

Vostre pel sera remuée,
Martin y va !

CORBON (*apeuré*)

La paix ! la paix !

JEHANNETTE

Enmy les bataillons espais
Brebiot férit par houlette,
Sy, qu'il faillit d'une sagette
Estre méchamment strapassé.

DAME GAUDE (*resjouie*)

Oh ! est-ce qu'il est trespassé ?

JEHANNETTE

Non, mais qu'il est tout plein de vie
Mon Brebiot, âme chérye !

DAME GAUDE

Quoy ? Ce Brebiot vous l'aymez ?

JEHANNETTE

En sont mes esprits animez ?

Digitized by Google

DAME GAUDE

Un bicot de masle sepmaine !

CORBON (*cestuy dist entre ses dents :*)

Ceste masle fiebvre quartaine !

DAME GAUDE (*à luy*)

Ne dictes mot ! ains pourpensez
En maladie et en procez !

CORBON

Ung chestif procez de chiennaille,
Qui ne vault un festu de paille
Par le publiquain Gorgibus

DAME GAUDE

Qui s'en va vous mectre « *à Quibus !* »
N'aurez assez d'escuz ne maille,
Pour faire part à la canaille
Des gens de loys et des recors
Clercs, advocats et leurs consorts
(*icelle dist à sa fille*)
Si l'Hollaïka par phantaisie
Ne cantiez com cigale en prê
Ce gendarme en discourtoisie
N'eust robbé, surcot pourpré.

JEHANNETTE (*par excuse*)

Vray ! ce n'estoit pas la montaigne
Quant iceulx feurent en campaigne
Qu'ung « *Hollaïka* (1) » tout petit,
Que doulcement Echo redit...

(1) *Hollaïka !* est ung cry dont sont accoustumez d'user les pastres bretons.

Digitized by Google

DAME GAUDE

Avez-vous lodgié les agnelles ?

JEHANNETTE

Et ouy vrayment ! ains non les belles
Qui dans ma main l'herbe mangyoient.
Et dans mon giron se muissoient
Celles feurent par gens embléez
Ce sont cinq ou six assembléez.

CORBON

Dyable y print part ! Sy n'est le loup
C'est donc l'archier qui m'entrecoup !
Puys maistre Gorgibus cest asne,
Et sa requeste et sa chicane
Me font procez ! C'est pitié !

DAME GAUDE

C'est d'ung esprit estropié,
De voloir quand on n'ha de rente
Que la paillasse de sa soupente
Doingner sa fille à ce Guillot
Lequel a nom de Brebiot.
C'est desià d'assez grande peyne
D'amasser en ung bas de laine
Aulcuns doublons et rogatons
Pour en païer les tabellions !

JEHANNETTE *(dolente)*

Làs men Brebiot !

CORBON *(dolent)*

Ma jambe !
C'est comme busche qui flambe !

Digitized by Google

CY EST LA SCÈNE TIERCE

Comparoist le pastre Brebiot, vestu en la fasson de monsieur sainct Jehan le Baptiseur. Ains est sa pel de mouton déchirée.

C'EST BREBIOT QUI COMMENCE :

Dieu vous tiengne en Pax Domini !
Com disoit Yves du Miny
Le bon recteur, ma bonne dame,
Qui premier n'entra pas en flamme
Comme est usance aux advocats
Lesquelz sont vilains lêche-plats.
La Paix de Dieu, je vous soubhaite
A vous le père de Jehannette
Maistre Corbon plus que je n'ay !

DAME GAUDE

Eh ! quel pigeon de papegay
Sans pel, ne plume est ce beau pastre
Qui s'en vient là, jouxtant à l'astre,
Tout déchiré et tout crotté
Vendre sa neige au débotté ?
Làs ! par sainct Nicholas l'évesque !
Tu n'es paige chevaleresque
Ains, sembles-tu quelqu'auvergnat,
Et moins escuïer que goujat !

BREBIOT

En cest habict, iceulx me mirent
Et moult d'injures ils me dirent.
Ains, je feis tant par mon baston
Que je navrois le compaignon
Qu'il ne tuast la damoiselle !
Ains, il luy desconfit son aile....
(*soy reprenant*).

Digitized by Google

Je dis sa cape en drap Paimbœuf
Par monsieur sainct Luc et son bœuf !
Vostre fille, dame est ung ange
Droictement, à voix de mésange,
Que me baillerez s'il vous plaist !

CORBON

Làs ! paulvre chestif ! A ce traict
Je sens n'estre l'empereur magne
Augustus, prince d'Allemagne,
Rome, Chypre et Hiérusalem,

DAME GAUDE

Par le père Mathusalem !
Quelle est cy ceste resverie ?
Vray ! c'est tout droictement baverie !
Se peut-il que ce truand
De ceste fille soyt friand !
Cuydes-tu donc vilain soudrille
Qu'on ayt à faire de guenille,
Et que tout nostre bon argent
Doibve estre en les mains de ta gent ?

BREBIOT

Ouais ! ains par le sainct Saulveur de Renne !
Sy je n'eus prins belle marraine,
Quelque partie en ce débast
Vous feussiez échec et mast :
Quel chrestien, enmy gens de guerre
Osa planter sa bannière
Pour secourir la doulce enfant
S'y n'est Brebiot le vaillant ?

DAME GAUDE (*en grant ire*).

Mieulx est qu'elle périsse chiennaille,
Que t'avoir à mari, trudaille !

Digitized by Google

CORBON

Femme, c'est droictement mal dict !
Pouille luy chantez sans répit,
A ce paulvre Robin mouton
Doingnez la soupe et le pardon !

DAME GAUDE

Pour ce vespre, soupe, voire !
Ains, je veulx que d'avant la foyre
En quelle on vend agnels d'avryl
Ce pastour prenne aultre chenil !
A tous je veulx doingner d'entendre
Que de cestuy ne veulx pour gendre.
Ouvre donc aureilles, mal vestu
De chosmer cy ne soys testu !
S'il n'est reliefs que pour chiennaille
En cestuy piot est ta ripaille !
(cy elle luy doingne la soupe).
Les taxes du gouvernement
Pèsent lourd... et ce garnement...

BREBIOT *(à soy).*

De vray ! je n'ay que trois fromaiges !

JEHANNETTE *(à luy).*

Sy faut avoir très grants couraiges !

CORBON *(dolent).*

Haï ! ma jambe ! que j'ay donc froid !

BREBIOT

Toujours comme chien....

(Cy est que Brebiot se rompt, pour ce que il ouyt les anges cantant en plaine : « GLOOOOOOOOOOORIÂ IN EXCELSIS DEO. » *Il est usé de l'air cognu Ayant ouy, dist le bergier :* «

Et qu'est-ce ?

Digitized by Google

DAME GAUDE *(qui n'a ouy)*

Cet ord Gorgibus ne nous laisse !
Ce publicquain et ce bergier
A deux nous font-ilz enragier !

DAME GAUDE ET CORBON (*ensemblement*).

De vray ! ceste vie est bien dure !

JEHANNETTE (*ayant ouï le merveilleux chant*).

Oh !

DAME GAUDE

Paulvre humaine créature !
A soy ne peut-on rien avoir ?

CY EST LA SCÈNE QUARTE

Par grant clarté de flammes mirifiques, idoynes à esbaudir le populaire, et enmiz les chants et chœurs séraphiques, se produyct un merveilleux ange auquel baillerez aisles au dos.

CE EST L'ANGE QUI COMMENCE :

Paix aux hommes de bon vouloir
En Ciel, es-champs et par la Terre !

(*Tous illec en paour sont à genoilz, hormis Corbon en son lit.*

CORBON

Vray ! je suys mort, c'est le tonnerre !

CORBON ET DAME GAUDE (*ensemblement*).

Sommes-nous trespassez ?

Digitized by Google

L'Ange

Levez-vous !

(iceulx saillent sauf Corbon).

Ne tremblez mi sur vos genoulx !
Plus mieulx, escoutez ma parole
Car ce n'est poinct en parabole
Qu'illec, je prédis ce sermon
Des anges, oyez la chanson

(On ouyt au-dehors canter les célestes cohortes sur l'aër cogneu).

Les Anges

Bergiers pour qui ceste feste
Vers qui ces bruicts harmonieux ?
Ah ! quel Dieu, quelle conqueste,
Célesbrent les Anges des Cieulx ?
Glooooo... riâ, etc.

L'Ange

Hastez, il est né dans l'Estable.
Non ! oncques enfant plus aymable
De sa mère, n'orna genoulx !
Bergiers et dames, hastez-vous !
Vez-cy venir le roy des âges !
Tout chestif il est roy des sages !

Les Anges *(es-paneaulx).*

Glooori -riâ, etc.

L'Ange

Ce Roy depuys M. M. M. M. ans
Les prophestes alloient dysants
Que Luy, seul maistre de la vie
Filz de l'Eternel et Messie
Dedans Bethléem de Juda
Naistrait comme Dieu le décida.

Digitized by Google

LES ANGES (*es-paneaulx*)

Glooooooo-ria, etc.

L'ANGE

Allez ! entrez dedans l'estable
En une cresche il est couchyé
Dessus du foin tout droict fauchyé
De par son père pitoyable.
Il est couvé par asne et bœuf
Comme galline faict son œuf !

LES ANGES

Bergiers pour qui ceste feste
Vers qui ces bruicts harmonieulx ?
Ah ! quel Dieu, quelle conqueste
Célesbrent les anges des Cieulx ? — Glooooo-ria

(*Par my ce temps est sailli hors l'Ange qui ha nom Gabriel*).

(*A suivre.*) AB. ALOR.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

COMMUNICATION DE M. DE KERVILER

A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES

Le vendredi, 26 février dernier, à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, M. Dieulafoy, l'explorateur de l'Acropole de Suze, a lu, au nom de notre collaborateur M. René de Kerviler aujourd'hui inspecteur général des Ponts-et-Chaussées en retraite à Lorient, une curieuse note sur les mesures de longueur et le culte des nombres 3 et 7 chez les constructeurs de monuments mégalithiques dans la région armoricaine. M. de Kerviler et M. le commandant Le Pontois, ayant mesuré exactement les dimensions extérieures et intérieures de plusieurs de ces monuments, remarquèrent que la plupart étaient des multiples de $0^m,30$, de $0^m,90$ et de 27^m. Ils en conclurent que l'unité de longueur usitée était un *pied* de $0^m,30$, avec un *pas* de 3 pieds et une *corde* de 30 pas, et comme il résulte des veilles légendes celtiques que le *pied* était lui-même divisé en 3 *mains*, ils en ont conclu que cette échelle métrique était basée sur la série 1, 3, 9 et 27, c'est-à-dire 3, 3^2 et 3^3, ce qui révèle une singulière prédilection pour le nombre 3, celui des *Triades*. D'un autre côté, il y a lieu de penser que les monuments de Carnac qui ont un caractère particulier réalisent un système métrique basé aussi sur le pied de $0^m,30$, mais utilisé avec des multiples dérivés du nombre 7 au lieu du nombre 3. Enfin presque toutes les divisions soit rectilignes, soit angulaires de ces monuments sont disposées, non pas par demies, ni par deux tiers, mais par 3 et 4, de manière à toujours amener le nombre 7. Or on trouve dans la fameuse légende des 7,847 Saints et des 7 pains de Lanrivoaré, la réminiscence d'une ancienne formule numérique très ancienne, basée sur le nombre fatidique 7854 qui renferme en lui seul, non seule-

Digitized by Google

ment la théorie du cercle, mais l'apothéose complète du nombre 3 et du nombre 7. Ces curieuses observations sur lesquelles nous reviendrons quelque jour permettent de constater que nos ancêtres possédaient en arithmétique et en astronomie des connaissances beaucoup plus étendues qu'on ne se l'imaginait jusqu'à présent. Nous souhaitons vivement que M. de Kerviler puisse compléter ces intéressantes études qui tendraient à rapprocher la date de la construction de nos monuments, car de pareilles connaissances n'ont pu être acquises que dans le fonds commun des origines ariennes. M. Dieulafoy a démontré jadis que le nombre 3 et le nombre 7 étaient jadis en grand honneur chez les Assyriens et les Perses.

L. C.

*
* *

LIBRAIRIE CHAMPION, 9, quai Voltaire, Paris, VIIe

Nous sommes informés que H. Champion vient de publier le *Répertoire des Livres et Manuscrits anciens et modernes*, HÉRALDIQUES, GÉNÉALOGIQUES et NOBILIAIRES *de sa Librairie, maison spéciale pour l'histoire de la France et de ses anciennes provinces, fondée à Paris, en 1874.* Ce catalogue, de format in-8°, comprend 88 *pages à 2 colonnes* et près de *3·000 numéros* concernant :

Science du Blason; Ordres de Chevalerie; Histoire des Maisons royales de France et de l'Etranger; Généalogies particulières; Histoire nobiliaire des provinces; Armoiries des villes; Terriers; Ouvrages sur les châteaux, les hôtels, la vie seigneuriale; Bibliographie nobiliaire; Documents manuscrits, originaux, etc.

Ajoutons que, pour plus de commodité, les généalogies, pièces, etc., concernant les familles, ont été *classées au nom de famille*, ce qui fait de ce répertoire un instrument de travail des plus utiles. Il complète et rectifie la *Bibliothèque Héraldique* de Guigard qu'il met à jour.

En raison de son importance ce répertoire n'est envoyé que sur demande et contre la somme de *Un franc.*

Digitized by Google

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

Voici le programme des concours organisés par l'Union régionaliste bretonne pour le Congrès de 1904.

CONCOURS RÉGLEMENTAIRE

Section bretonne

Concours de gwerz. — 60 fr. de prix aux meilleurs gwerz présentés au jury compétent (sujet libre).

Concours de sônes. — 120 fr. de prix aux meilleurs sônes présentés au jury compétent (sujet libre).

Concours de tragédie pour patronages. — 120 fr. de prix à la meilleure ou aux deux meilleures pièces présentées au jury compétent (sujet tiré de préférence de la vie des saints de Bretagne ou de l'histoire de Bretagne).

CONCOURS LIBRES

Concours panceltique. — Prix unique de 500 francs, offert par Mme A. Mosher au meilleur poème panceltique. Dans ce concours, les auteurs de poème devront surtout s'appliquer à faire ressortir l' « idée de la nécessité de l'union des races celtiques et des avantages qu'elles ont pu retirer et retireront encore à travers les âges de cette union et de leur étroite alliance ».

Section des beaux-arts

Prix Taliésin. — 75 fr. de prix, offerts par MM. les abbés Buléon et Guillerm, et de l'Estourbeillon, directeur de l'Union, aux trois meilleurs mélodies bretonnes présentées aux concours.

Section d'histoire

Prix de l'histoire de Bretagne. — Trois prix de 50, 30 et 20 fr., offerts par M. le vicomte de Calan aux trois meilleurs mémoires sur un sujet de l'histoire de Bretagne.

Section économique

Quatre médailles, offertes par M. le comte René de Laigue, deux aux mémoires en langue bretonne, deux aux mémoires en langue française présentés au concours sur cette question : « De la condition des serviteurs ruraux en Bretagne », ou sur des œuvres existantes de décentralisation bretonne (livres, patronages, sociétés, cours, etc.) tant en pays gallot qu'en pays bretonnant

Prix de 50 fr., offert par M. de l'Estourbeillon, directeur de l'Union, au meilleur mémoire sur le moyen le plus pratique d'arriver à brève échéance à la création d'une revue de la mode bretonne.

Six médailles, offertes par M. de l'Estourbeillon, aux œuvres créées ou publiés en 1903 qui auront le plus contribué au réveil ou au développement de l'esprit et du caractère breton ou à la décentralisation bretonne.

Tous les mémoires présentés aux divers concours devront être manuscrits ou tout au moins n'avoir pas été publiés ailleurs que dans des journaux ou feuilles volantes dans les six mois ayant précédé le concours.

Tous les manuscrits ou mémoires devront être adressés, avant le 25 juillet dernier délai, à M. de l'Estourbeillon, directeur de l'Union régionaliste, 10, place de l'Evêché, Vannes, qui les transmettra aux jurys compétents.

Le Gérant : LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LES

SEIGNEURS DE CHAMPEAUX

LEUR

COLLÉGIALE ET LEUR CHATEAU (1)

III

L'église collégiale et paroissiale de Champeaux subsiste de nos jours et se trouve l'un des plus remarquables monuments religieux des campagnes du diocèse de Rennes.

« C'est peut-être — écrivait naguères le savant archéologue M. l'abbé Brune — la plus intéressante de nos églises rurales, à cause de ses beaux vitraux peints, de ses délicieuses sculptures et des souvenirs historiques qui s'y rattachent. L'ancienne et illustre famille d'Espinay, qui a donné des hommes remarquables à l'Eglise et à l'Etat pendant plusieurs siècles, et dont la race, déjà noble et grande par elle-même, a été honorée encore par l'éclat de ses alliances, a fait refléter une partie de sa gloire sur cette église, et s'est plu à l'enrichir de ses largesses. (2) »

L'église Sainte-Magdeleine de Champeaux se compose d'une seule nef, terminée par un chevet droit, et ac-

(1) Voir la *Revue* d'avril 1904.

(2) *Cours d'archéologie professé au Grand Séminaire de Rennes*, 381.

Digitized by Google

compagnée de plusieurs chapelles irrégulièrement disposées.

La partie la plus ancienne consiste dans la nef et dans une chapelle au nord qui a tous les caractères d'une chapelle seigneuriale prohibitive ; c'est là l'édifice qu'a dû bâtir le seigneur d'Espinay vers l'an 1430. Plus tard, on ajouta à cette nef une seconde chapelle au sud, à peu près vis-à-vis la précédente et dans le style du XVe siècle comme elle. Puis on construisit sur les cotales du chœur deux chapelles irrégulières : l'une assez vaste, dédiée d'abord à saint Julien, aujourd'hui dite de Sainte-Barbe, bâtie vers 1490 — l'autre, réservée aux seigneurs d'Espinay et construite, beaucoup plus tard, en 1594 seulement. Entre cette dernière chapelle et la première chapelle méridionale dont nous avons parlé, fut élevée la salle capitulaire. Au-dessus de la porte conduisant du chœur à la chapelle seigneuriale d'Espinay et à la salle capitulaire on lit l'inscription suivante qui donne tout à la fois le nom de l'architecte de cette partie de l'église et la date de sa construction : RICAND ME FECIT. 1594.

Enfin pour compléter l'édifice, mais à une époque trop voisine de nous, une tour fut accolée au nord de cette nef ; commencée en 1712 cette tour fut achevée en 1723.

Etudions maintenant en détail chaque partie du monument.

La nef n'offre par elle-même rien de bien saillant ; au-dessus du portail occidental on y trouve cependant une ancienne verrière représentant le baptême de Notre-Seigneur.

La première chapelle au nord ne présente aussi de particulier que ses sculptures plus richement travail-

Digitized by Google

lées, rappelant le style ogival fleuri de toutes les chapelles seigneuriales du XVe siècle.

Mais la première chapelle méridionale mérite qu'on s'y arrête plus longuement. Sa fenêtre est remplie d'une belle verrière portant les dates de 1520 et 1540 et représentant la descente du Saint-Esprit sur les apôtres ; « plusieurs têtes, entre autres celle de la Vierge, y sont d'un caractère noble et original. » Cette chapelle renferme aussi un autel à baldaquin dans le style du XVIe siècle. Au-dessous du dais richement sculpté est « un retable présentant en demi-ronde-bosse plusieurs sujets de la Passion, tels que le Sauveur attaché à la colonne, le portement de croix et le crucifiement ; puis la descente aux limbes et les saintes femmes au tombeau, avec l'ange chargé de leur annoncer la résurrection. Tout cela est sculpté en bois et présente des groupes d'un arrangement heureux et souvent d'une exécution remarquable (1). »

En entrant dans le sanctuaire on admire tout d'abord la belle fenêtre ogivale, dont les meneaux flamboyants appartiennent au gothique du XVe siècle. Elle décore parfaitement tout le chevet, étant garnie d'une admirable verrière, conservée dans un état de fraîcheur et de transparence peu ordinaire. Les panneaux inférieurs ont malheureusement disparu ; il est à croire qu'ils représentaient les donateurs, revêtus de vêtements blasonnés et agenouillés devant Dieu, en compagnie de leurs saints patrons. Ce qui reste du vitrail n'en est pas moins d'une grande beauté et en voici la description faite par un véritable artiste : « Là est peinte en grande dimension la scène imposante du Calvaire. Aux

(1) Abbé Brune, *Cours d'Archéologie*, 393.

Digitized by Google

pieds du Christ est la Madeleine éplorée et la Vierge, mère de Jésus. Dans l'Evangile, Marie, participant au sacrifice de son fils et l'offrant elle-même comme victime du monde, est plus que mère, elle est prêtre, et c'est pour cela qu'elle est représentée debout auprès de l'autel de l'immolation. La plupart de nos peintres lui ont conservé ce caractère et cette pose, et ils ont bien fait. Ici elle est assise et comme accablée de douleurs ; ses yeux se fixent sur la victime et son expression est trop celle de la nature. Du reste, cette figure, comme toutes les autres, est parfaitement drapée et d'un dessin qu'on pourrait attribuer à Jean Cousin. Autour de la croix sont groupés le grand-prêtre, les bourreaux et les soldats. A droite et à gauche, le bon et le mauvais larron expirants, et leurs âmes, représentées par de petites figures nues s'échappent de leurs têtes et sont reçues, l'une par un ange, l'autre par un démon.

« Au-dessus du chef du Christ brille en couleur d'or l'entrée de la cité céleste, où il vient de donner rendez-vous au bon larron, sur la même ligne et de chaque côté de ce portique, on voit deux trônes occupés par deux personnages, qui ne peuvent être que Enoch et Elie. Enfin, dans le tympan de l'ogive, le Père Eternel, couronné comme un empereur et vêtu en pape, tient son fils mort sur ses genoux. Il est entouré d'une triple bordure de petits anges groupés en cercles, dont chacun est de couleur différente (1) ».

Au milieu de ce chœur fut inhumé en 1439 Robert d'Espinay, fondateur de la collégiale de Champeaux ; son tombeau, élevé au-dessus du pavé, n'existe plus. Nous avons relaté précédemment son épitaphe, et nous

(1) Abbé Brune, *Cours d'Archéologie*, 385.

Digitized by Google

avons dit que sa femme, Jeanne de Montboucher et ses brues, Marguerite de Châteaubriant et Marguerite de la Courbe, avaient été inhumées près de lui.

Là aussi devait reposer Mgr Jacques d'Espinay, évêque de Rennes, décédé en janvier 1482. Avant de mourir, ce prélat « ordonna que son corps fut enterré à Champeaux, où il fonda deux chapellenies et y donna sa librairie, et ordonna qu'il fust ensépulturé sans aucunes pompes funèbres (1). » Il ne reste malheureusement aujourd'hui aucune trace du tombeau de ce prélat.

Mais un autre monument funéraire apparaît dans le sanctuaire, à droite de l'autel, du côté de l'évangile : c'est le somptueux mausolée de Guy III, seigneur d'Espinay, et de Louise de Goulaine, sa femme.

En 1542, ce seigneur et cette dame fondèrent dans l'église de Champeaux douze obits par an ; ils stipulèrent dans l'acte de fondation qu'on y réciterait les sept psaumes de la Pénitence et les litanies des Saints, qu'un *libera* serait chanté chaque fois sur leur tombeau, et que le distributeur des assistances dirait à chaque assistant, en lui remettant ses honoraires : *Requiescant in pace!* à quoi l'on devrait répondre : *Amen* (2).

Guy d'Espinay mourut le premier, le 2 août 1551, et fut inhumé au chanceau, à droite du maître-autel de la collégiale; sa veuve s'empressa de faire élever sur sa tombe le monument, vrai chef-d'œuvre de sculpture, que nous y admirons, portant la date de 1553. Louise de Goulaine mourut à son tour, le 8 février 1567, et fut inhmée près de son époux.

Le mausolée des seigneur et dame d'Espinay se

(1) Du Paz, *Histoire généal. de plusieurs maisons de Bret.*, 288.
(2) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 8 G, 35.

Digitized by Google

compose d'une vaste arcature cintrée, surmontant un grand soubassement ouvert, et renfermée dans un entablement que soutiennent deux colonnes et que domine un fronton en plein cintre. « Les deux groupes de statues, nécessités par les usages du temps, sont distribuées de la manière la plus naturelle. D'une part, la base surélevée et évidée reçoit les gisants, ainsi placés dans une demi-obscurité, comme il convient à des corps nus déjà tuméfiés par la mort, et, de l'autre, au centre du monument une large arcade est réservée, en pleine lumière, aux figures agenouillées des défunts qui portent les riches costumes dont ils étaient revêtus aux jours de cérémonies.

« Le tombeau qui nous occupe se distingue, en second lieu par l'abondance et la pureté de l'ornementation. Feuillages, armures, dessins géométriques sont empruntés à la meilleure antiquité et l'on sent que leur auteur était désireux de demeurer classique avant tout. Quant à des allusions sous une forme quelconque aux vertus de Guy d'Espinay ou à celles de sa femme, il n'en est pas question. Du moins avons-nous peine à prendre en ce sens les vers alambiqués où pour prouver que la mort l'emporte sur l'amour lui-même, les quatre éléments sont appelés en témoignage. On a tellement cherché à conserver au monument un caractère presque impersonnel qu'armoiries et monogrammes sont rejetés à l'intérieur de l'arcade (1). »

Cet admirable tombeau est décoré de sculptures légèrement dorées et peintes, d'arabesques aussi élégants que variés, d'incrustations en marbres de différentes couleurs. « Le XVIe siècle, dit encore M. Palustre,

(1) Léon Palustre, *La Renaissance en France, Bretagne*, 92.

Digitized by Google

aimait à relever par l'or et la couleur certains détails de sculpture. Mais à cette époque la polychromie presque complète est rare, surtout lorsqu'il s'agit d'un monument de quelque importance. Pour notre part nous n'en connaissons pas d'exemple en dehors de Champeaux et il faut avouer que de ce chef encore un grand intérêt s'attache au tombeau de Guy d'Espinay. En outre, il est à remarquer que là seulement peut-être la peinture tantôt est appliquée aux fonds et tantôt aux ornements. L'artiste change de système suivant ce qu'il a à faire valoir. Pour lui, avec raison, des entrelacements de larges moulures plates ne peuvent être traités comme une décoration fine et légère. A ce prix seulement l'harmonie qu'il poursuit est atteinte ; son œuvre, absolument digne d'éloges, prend rang parmi les mieux comprises à tous égards (1). »

Des quatre statues ornant à l'origine le monument, les deux principales, figurant le sire et la dame d'Espinay agnenouillés en prière et revêtus de leur beau costume seigneurial, ne subsistent plus. A leur place ont été posés de nos jours les « gisants » occupant jadis le vide du soubassement. Ceux-ci sont « deux statues de grandeur naturelle, couchées sur le sarcophage et représentant les deux époux à l'état de cadavre, dépouillés de toute pompe, nus, les yeux fermés, les lèvres légèrement crispées, les muscles du cou raidis, vraie image de la mort. Ces sculptures exécutées en pierre, semblent avoir été moulées d'abord sur nature, tant il y a de vérité dans les formes (2). »

A l'intérieur de l'arcade des cartouches portent,

(1) *Ibidem.*
(2) Abbé Brune, *loco citato.*

Digitized by Google

comme nous l'avons dit, le chiffre 1553, date de l'érection du tombeau et les lettres G. et L., initiales des noms des deux défunts, Guy et Louise. De petits génies y présentent aussi leurs écussons : *D'argent au lion de gueules coupé de sinople, couronné, armé et lampassé d'or*, qui est d'Espinay, et : *Parti d'Angleterre et de France* qui est de Goulaine. Enfin dans le fronton et presque au sommet du monument surgit la mort sous la forme d'un squelette tenant un cartouche sur lequel sont gravés ces vers latins constatant son triomphe :

Mors in utriusque mortem :
Non cedat tellus, styx, aer, pontus amori ;
Tellus, styx, aer, cedat, et unda mihi ;
Cedat et ipse puer quidvis mihi, si quid amoris
Mundus habet ; mundus nam donat quidquid habet :
Quos nunc funereo junxi sub marmore quondam
Junxit amor, vici, sic quoque victus amor ;
At quis amor ? Mortalis amor quid numina divi ?
Emeritus erat, vicit at alter amor ;
Sic mors victus amor cœlum concessit utrique
Vitam, nectar, opes, morte, siti, spoliis.
Fama mortalibus
Una supersters.

Tel est le mausolée de Champeaux, l'une des œuvres les plus remarquables de la Renaissance en Bretagne. La richesse et la beauté du travail annoncent qu'on n'y a ménagé ni la dépense ni les soins. Malheureusement, on n'y voit que des emblèmes de mort ou des ornements insignifiants ; mais rien de religieux, rien pour ainsi dire de chrétien ne se trouve dans cette vaste composition artistique qui rappelle à sa manière le caractère

Digitized by Google

païen de l'époque où elle a été exécutée par un artiste imbu des seuls souvenirs de l'antiquité grecque et romaine.

A côté de ce monument se trouve la chapelle de Saint-Julien, appelée maintenant de Sainte-Barbe. Elle fut construite par Guy Ier, dit le Grand, seigneur d'Espinay, qui « la fist dédier à Monsieur Sainct Julien et y fonda une messe chacun jour de la semaine, qui doit estre chantée par les enfants de chœur, et voulut y estre enterré avec sa compagne épouse (1) ».

Il fit son testament le 2 septembre 1494 et mourut le 2 mai 1501, étant au service du Roi ; son corps fut apporté à Champeaux, selon ses dernières volontés. Quant à sa femme, Isabeau de Gouyon, fille du seigneur de Matignon, nous ignorons l'époque de sa mort, mais elle dut reposer auprès de son mari, et l'on voyait encore au XVIIe siècle, dans cette chapelle de l'église de Champeaux leur tombeau commun qui a disparu depuis.

C'est vraisemblablement dans cette même chapelle de Saint-Julien, et près de son aïeul, que fut inhumé en 1522 Guy II, seigneur d'Espinay fils d'Henri d'Espinay et de Catherine d'Estouteville : « Ledit sire d'Espinay fit testament le 5e jour de juin, l'an 1522, par lequel il ordonna son corps estre inhumé en l'église de Champeaux et porté en terre par six de ses mestaiers, à chacun desquels il donna deux aulnes et demye de drap noir pour faire une robe, et aussi une mine de bled seigle (2) ».

Le tombeau de Guy II n'existe plus aujourd'hui.

Mais auprès de l'autel de cette chapelle est un autre

(1) Du Paz, *Hist. généal. de plus. mais. de Bret.* 296.
(2) Du Paz, *Hist. généal, de plus. maisons de Bret.*, 299.

Digitized by Google

monument funéraire : c'est celui que Charles d'Espinay, alors chantre et chanoine de Rennes et abbé commendataire de Saint-Gildas-des-Bois, plus tard évêque de Dol, fit élever à la mémoire de sa sœur Claude d'Espinay. Ils étaient enfants l'un et l'autre de Guy III, seigneur d'Espinay, et de Louise de Goulaine. Ils s'affectionnaient beaucoup et lorsque la jeune fille vint à mourir, à peine âgée de vingt ans, son frère voulut perpétuer sa douce mémoire à Champeaux en lui consacrant un monument funéraire. A vrai dire, ce monument est d'une grande simplicité, quoique M. Palustre pense qu'il fut l'œuvre du même artiste dont nous venons d'admirer le talent dans le tombeau splendide du père et de la mère de la défunte.

Le mausolée de Louise d'Espinay consiste en une pyramide adossée à la muraille et surtout en une longue inscription, plus païenne que chrétienne, elle aussi, vrai type de l'époque de la Renaissance en laquelle elle fut composée. C'est vraisemblablement l'œuvre poétique de Charles d'Espinay lui-même qui se piquait de littérature :

D. D. *Castitat. et memor.*
Claudiæ Spinai virgin. generossim. cerr.
Eruditiss. Guidonis Spinai et Lodoicæ Goulinæ
Nobiliss. ex antiquiss. famil. parentum filiæ.
Quæ et ad musas nata et a musis, ut cr...
Educata, sic artis musicæ ceterumq. bon. art.
Commendationi, alteram Minervæ castitatem et
Futuram de suo ingenio memoriam addidit ut et castiss.
Ut et memoria digniss. ut ex musis una propemodum
Habeatur. Quæ sic deniq. inter suos vixit, quæ sic deniq ann.
M. DXXXXXIIII, *et ætatis suæ*

Digitized by Google

XX, inter suorum amplexus vita functa est
Ut et opt. et feliciss. virginem vivere et mori
Docuit.
Carolus Spinaius, S. G. *abbas, frater sorori,*
Pius piæ plusquam volgaris amicitiæ ergo et in
Vestram, o. d. d. castitas et memoria, gloriam
Non sine lacrimis et votis perennib.

Voici la traduction qu'a faite M. l'abbé Brune de cette épitaphe dans laquelle, « à la place des inspirations religieuses et des sentiments de piété chrétienne, on ne trouve que les réminiscences de la fable, de la poésie et des arts païens.

« *A la chasteté et à la mémoire de Claude d'Espinay, vierge illustre par ses vertus, sa beauté et sa science, fille de Guy d'Espinay et de Louise de Goulaine, de famille noble et ancienne. Née pour les Muses et élevée, comme on pourrait le croire, pour les Muses elles-mêmes, elle ne fut pas seulement remarquable par son habileté dans la musique et les autres beaux-arts ; telles furent encore et sa chasteté qui a fait d'elle une autre Minerve, et la gloire de son génie, qu'elle peut être regardée comme une des Neuf sœurs. Enfin par sa vie au milieu des siens, par sa mort qui l'a ravie aux embrassements de sa famille, en l'année 1554, la vingtième de sa vie, elle a donné le spectacle d'une Vierge vivant et mourant également bonne et heureuse.*

Charles d'Espinay, abbé de Saint-Gildas, frère aimant à une sœur qui m'aimait, pour gage de cette amitié plus qu'ordinaire, et en votre gloire, ô chasteté et mémoire de ma sœur, je dédie ce monument, non sans des larmes et des éternels regrets ».

C'est encore dans la chapelle de Saint-Julien que se

Digitized by Google

trouve une belle verrière comparable à celle du maître-autel et représentant l'histoire du martyre de sainte Claude, patronne de la demoiselle d'Espinay, inhumée à côté et dont nous venons de décrire le tombeau. Dans cet admirable vitrail du XVIe siècle « on voit la vierge Claude appliquée à la torture et martyrisée, puis reparaissant triomphante, la palme à la main, dans une attitude pleine de dignité, de grandeur et de céleste ravissement. Cette figure rappelle la sainte Cécile de Jules Romain et la sainte Catherine de Raphaël. Non loin d'elle on voit un apostat que le démon saisit et entraîne. »

Il nous reste à visiter la chapelle placée au sud du chœur ; elle n'est pas la moins curieuse de la vieille église collégiale.

Une inscription placée intérieurement dans la muraille nous apprend l'origine de cette portion de l'église de Champeaux :

« *Cy est la première pierre de ceste chapelle fondée par défunct hault et puissant messire Jan, premier marquis d'Espinay* (1) *et haulte et puissante dame Marguerite de Scepeaux sa compagne, comte et comtesse de Durestal, laquelle chapelle a esté faicte construire par ladicte dame, depuis le decès dudict seigneur d'Espinay, et ceste pierre fondamentale mise, presents ladicte dame et hault et puissant Charles à présent marquis d'Espinay, baron de Barbezieux, son petit-fils, le 2e jour d'aoust*

1594

C'est par copie de la première pierre
Jullian Ricand architecte

(1) La seigneurie d'Espinay avait été érigée par le Roi, en 1575, en marquisat pour ce Jean sire d'Espinay.

Digitized by Google

Ce Jean, marquis d'Espinay, mourut le 9 décembre 1591, après avoir ordonné qu'on l'inhumât dans l'église de Champeaux et qu'on y fit une fondation pour lui. Marguerite de Scepeaux, sa veuve, n'y manqua pas, et, le 24 février 1593, elle fonda une messe solennelle avec vêpres, matines et laudes, tous les lundis pour le repos de l'âme de son mari ; puis elle s'occupa de la construction d'une chapelle au-dessus du tombeau qu'elle lui avait fait faire, chapelle où elle voulut que fut desservie cette pieuse fondation.

L'édifice se compose donc d'un caveau à demi-souterrain, dont la voûte s'élève un peu au-dessus du sol du chœur de l'église, et d'une chapelle supérieure.

Le caveau n'offre d'intéressant qu'une colonne centrale qui en soutient la voûte ; sur le chapiteau de cette colonne sont sculptées les armoiries des sires d'Espinay : *D'argent au lion de gueules coupé de sinople, armé, couronné et lampassé d'or.* Ce caveau est maintenant vide ; en 1793, on y trouva deux châsses et un cœur de plomb. Il est à croire que ces châsses renfermaient les corps des fondateurs, Jean, marquis d'Espinay, et Marguerite de Scepeaux, sa veuve, décédée à Rennes le 28 mars 1603, puis transférée solennellement à Champeaux. Quant au cœur qui accompagnait leurs châsses ce devait être celui de Mgr Charles d'Espinay, évêque de Dol. Ce prélat décéda le 12 septembre 1591 ; son corps fut inhumé dans la cathédrale de Dol, mais son cœur fut transporté, dit le P. du Paz, « en l'église de la Magdeleine de Champeaux, selon qu'il l'avait ordonné par testament ».

Nous croyons d'autant mieux que ces châsses renfermaient les restes de ces personnages, que le dernier sire d'Espinay mourut peu après en 1609 dans sa ba-

Digitized by Google

ronnie de Durestal où il fut inhumé. Ses successeurs à Espinay furent des seigneurs étrangers au pays, ayant tous leurs enfeux ailleurs qu'à Champeaux.

Montons maintenant dans la chapelle supérieure au caveau. Elle est pavée avec de curieuses briques historiées et armoriées. Elle avait jadis de fort belles verrières dont il reste encore de précieux débris. On y voit une représentation de Dieu le Père, une main appuyée sur le globe terrestre et paraissant occupé de tout ce qui se passe au-dessous de lui ; quelques anges l'environnent, mais le sujet inférieur du vitrail a fâcheusement disparu. Une autre fenêtre de la même chapelle contenait la peinture du sacrifice d'Abraham.

Nous n'avons pas voulu interrompre cette description des verrières et des tombeaux qui distinguent l'église de Champeaux, et cependant il est encore dans cet édifice quelque chose de plus intéressant peut-être au point de vue artistique; nous voulons parler des stalles qu'occupaient jadis les chanoines de la collégiale de la Magdeleine et qui ornent encore si bien le chœur de leur vieille église.

« Rien de plus gracieux, dit M. l'abbé Brune, que la broderie légère, riche et délicate, qui décore le baldaquin régnant au-dessus du double rang de sièges des anciens chanoines ; rien de plus varié que la décoration des panneaux formant le dossier, des supports, des accoudoirs, des miséricordes elles-mêmes. L'imagination la plus féconde et le goût le plus exquis semble avoir présidé à ce travail, à peu près unique dans son genre dans le diocèse de Rennes ; car les stalles de la Guerche, qu'on pourrait seules comparer à celles-ci, leur sont inférieures et ont beaucoup perdu par suite des couches de couleurs à l'huile dont elle sont revêtues. A Cham-

Digitized by Google

peaux, c'est l'original dans toute sa franchise, sa hardiesse, sa vigueur de ciseau : tandis qu'à la Guerche on ne trouve qu'une belle copie exécutée avec timidité et défiance de talent. Tout ce qui manque ici, c'est la pensée chrétienne, c'est l'inspiration et la direction de la foi. Toutes ces dentelles légères, tous ces enroulements et arabesques, toutes ces décorations, en un mot, exécutées avec tant de verve et de facilité, ne contiennent rien qui atteste la piété des artistes, ni l'intention chrétienne des donateurs. C'est le XVIe siècle avec ses beautés et ses défauts (1). »

La Renaissance a encore laissé à la Magdeleine de Champeaux d'autres belles boiseries.

Dans la chapelle Sainte-Barbe se trouve un siège en bois à dossier sculpté, artistement traité et offrant un curieux médaillon central qui représente la Charité ; ce siège est certainement transféré là de sa place primitive. On croit que c'est une dernière stalle de l'ancienne salle capitulaire. La porte de cette salle est ornée, en effet, de panneaux sculptés dans le même style que le siège en question, et elle est datée, avons-nous dit, de 1594.

On voit qu'il reste encore de belles choses dans l'ancienne église collégiale de Champeaux, simple église paroissiale de campagne ; mais combien d'autres objets précieux la Révolution n'y a-t-elle pas détruits ! Nous pouvons nous en convaincre en parcourant les vieux inventaires de la Magdeleine, c'est par eux que nous terminons cette description déjà longue de l'église qui nous occupe à si juste titre.

Autrefois, dans les solennités, on garnissait de riches

(1) *Cours d'Archéologie religieuse*, 392.

Digitized by Google

tentures tout le chœur de la collégiale : « six grandes tapisseries où se voit l'histoire de saincte Magdeleine » entouraient le sanctuaire, s'étendant même « sur les chaires dudit chœur »; une autre tapisserie décorait « l'entrée du chœur et s'attachait au jubé ». Ainsi il y avait à Champeaux, comme dans beaucoup d'autres églises en Bretagne, un jubé à l'entrée du sanctuaire. Ce jubé répondait naturellement aux élégantes stalles que nous admirons tant. Quelle perte pour l'art nous cause la disparition de ce jubé de Champeaux en bois sculpté ! Mais revenons aux tentures : en voici d'autres encore : ce sont six pièces garnies de franges, qui ne sont pas peu curieuses : « on y voit par ordres toutes les armes d'alliances de la maison d'Espinay » avec son orgueilleuse devise : *Repellam umbras.* Enfin une tapisserie représente le crucifiement de Notre-Seigneur et est également ornée des riches blasons et devises des sires d'Espinay.

Le maître-autel est décoré d'un « devant brodé d'or, aux armes d'Espinay et de Goulaine » : les écussons d'Espinay et de Scepeaux apparaissent « sur le dais », et ceux d'Epinay et de la Rochefoucaud resplendissent sur « les chasubles (1) ».

Mentionnons maintenant les précieuses reliques que possédait alors l'église de Champeaux : c'est d'abord « un assez grand reliquaire en façon de chapelle, où il y a plusieurs niches avec verrines, garni devant, derrière et au bout de bandes d'argent ; deux desquelles niches contiennent plusieurs reliques précieuses des lieux où Nostre-Seigneur a touché *(sic)*, avec trois petites

(1) *Inventaires de la collégiale de Champeaux en 1657 et 1681* (Archives d'Ille-et-Ville).

Digitized by Google

croix en haut, et à celle du milieu y a cinq petites pierres inconnues. » — A côté est une vraie croix offerte à ses chanoines par une dame d'Espinay : c'est « une croix d'argent doré avec une patte, à l'estomach de laquelle croix y a une petite croix d'or où sont quatre petits morceaux de la Vraye Croix, donnée par Marguerite de Scepeaux ». — Notons encore un autre reliquaire « en forme de saint Jacques, en argent » et renfermant des reliques de ce saint apôtre (1).

Nous n'énumérons point ici les calices et autres vases sacrés que contenait le trésor de la Magdeleine de Champeaux, mais nous ne pouvons passer sous silence une belle croix processionnelle ainsi décrite dans l'*Inventaire* « Une grande croix d'argent avec son baston, ayant d'un costé l'imaige de Notre-Seigneur crucifié, et de l'aultre l'imaige de Notre-Dame, et où sont quatre pièces rapportées, d'argent doré, esmaillées, et d'un costé sont les imaiges des Quatre Evangélistes et de l'aultre costé les armes d'Espinay et leurs alliances (2) ».

L'on voit ainsi que les seigneurs d'Espinay n'avaient point cessé d'enrichir leur collégiale ; leurs armoiries y paraissaient partout, jusque sur la « masse » du bedeau du Chapitre, « où y a un escusson avecq un lyon ». Ils affectionnaient tant cette église de la Magdeleine de Champeaux qu'ils en avaient fait, comme disait le Père du Paz, « un des plus beaux et des plus rares collèges de France (3) ».

(1) *Inventaire de la collégiale de Champeaux en 1657 et 1681* (Archives d'Ille-et-Vilaine.

(2) *Ibidem*.

(3) *Histoire généalogique de plusieurs maisons de Bretagne*, 265.

Digitized by Google

IV

Après avoir visité l'église paroissiale de Champeaux et admiré les somptueuses sépultures des seigneurs d'Espinay, on se rend volontiers à leur ancien manoir. De l'église au château la distance n'est pas grande, et le chemin qui se prolonge le long d'un coteau dominant une romantique vallée n'est pas sans agrément.

A peu près à moitié route on rencontre, en face l'une de l'autre et posées des deux côtés du vallon, deux petites chapelles dédiées la première au saint homme Job et la seconde à saint Abraham. Elles furent ainsi pittoresquement bâties par Guy II sire d'Espinay, vers 1520. Ce seigneur y fonda une messe hebdomadaire et trois processions solennelles du Chapitre de Champeaux chaque année.

« L'histoire ne dit point quels furent l'occasion et le motif qui firent construire et dédier aux deux patriarches ces petits oratoires, mais la chronique populaire y a suppléé en racontant qu'un chevalier, poursuivi apparemment par l'ennemi, fit franchir à son cheval tout l'espace compris entre les deux collines, qui forment une assez large vallée, et qu'il voulut y construire ces deux chapelles pour rappeler la place et remercier Dieu du succès qu'il avait accordé à sa témérité. Une circonstance qui ne manque pas d'ajouter au merveilleux de la légende, c'est que les ouvriers employés à la construction de ce double monument n'avaient qu'un seul marteau et une seule truelle qu'il se lançaient d'un côté à l'autre du vallon à mesure

Digitized by Google

qu'ils avaient à placer ou à tailler une pierre, ce qui ne retarda nullement le travail. »

En 1532, les chanoines de Champeaux se firent maintenir par le roi François Ier dans leur droit de recueillir les oblations faites dans les chapelles Saint-Job et Saint-Abraham (1).

En 1618, le Chapitre arrêta que le diacre de la collégiale desservirait le dernier de ces sanctuaires et en percevrait les revenus. Présentement, cette chapelle est en ruines, mais celle de Saint-Job est encore entretenue et très fréquentée par les pèlerins ; de tous les alentours on s'y rend pour demander de bonnes récoltes et en particulier pour être délivré des vers blancs qui dévastent les cultures.

Un peu après ces deux chapelles le ruisseau, qui coule au fond du vallon, rencontre, avant de se jeter dans les fossés du château, un amas de rocher, d'où il tombe en cascade, se brisant avec éclat sur d'autres blocs de pierres qu'il n'a pas encore assez usés pour se faire un libre passage.

Enfin on aperçoit le château d'Espinay qui ne conserve de son primitif état que quelques tours en ruines restées en dehors d'un beau manoir du XVIe siècle. De ces anciennes fortifications se détache, sous un épais manteau de lierre, un superbe donjon crénelé, qui pourrait bien remonter au XIVe siècle (2). C'est tout ce qui reste de la forteresse de la Rivière d'Espinay.

Quant à la somptueuse demeure des seigneurs d'Espinay à l'époque de la Renaissance voici ce qu'en écrivait Richard Beaujouan en 1619 : « C'est un chasteau fort

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine.*

(2) De la Borderie, *La Bretagne Contemporaine. Ille-et-Vilaine*, 105.

Digitized by Google

spacieux et assez fort, ses possesseurs ayant reçu permission de le fortifier. Il est tenu pour une des maisons et chasteaux des mieux bastis et plus logeables qui soient en province : estant enrichi de salles et chambres dorées, avec force marbres. Il y a un grand nombre de tours, pavillons et beaux corps-de-logis. Les cour et jardin sont embellis de belles fontaines qui accommodent et décorent particulièrement les offices et cuisine ; le tout circuit et enfermé de murailles bien flanquées, avec fossez fort larges à fonds de cuve, pleins d'eau, et ont plus de trois mille pas de tour. L'issue est embellie d'un bois de haulte fustaye planté à la ligne, où il y a de beaux promenoirs et une belle allée couverte, qui environne partie du chasteau, et une belle prairie cotoyant un estang (1). »

De nos jours encore le château d'Espinay demeure une des belles propriétés d'Ille-et-Vilaine. Entourée de magnifiques jardins et de vastes pelouses qu'arrosent des eaux vives, ombragée d'arbres séculaires et adossée à ses anciennes fortifications, mais dégagée au Midi où la vue s'étend sur un délicieux paysage, l'habitation des derniers marquis d'Espinay est pleine de charmes : « beaucoup de princes, écrivait naguères un artiste, ne s'y trouveraient pas trop mal (2) ».

Ce logis seigneurial — que possède et habite actuellement l'honorable famille Le Prieur — fut construit en même temps qu'une partie de l'église collégiale de Champeaux ; il porte, comme elle, sculpté sur un fronton le nom de l'architecte Ricand vivant en 1594. C'est un beau bâtiment dans le style de la Renaissance,

(1) Du Paz, *Histoire généal. de plus. maisons de Bretagne*, 265.
(2) Abbé Brune, *loco citato*.

Digitized by Google

flanqué à ses extrémités de pavillons et de tours ; ses fenêtres sont richement décorées de sculptures et chacune d'elles est surmontée d'une lucarne non moins bien ornementée. La porte de l'une des tourelles est particulièrement bien travaillée ; la pierre y a été ciselée avec amour et dans le meilleur goût, comme on excellait à le faire au XVIe siècle. Au-dessus de l'entrée sous un dôme en dentelle de pierre, un vaste haut-relief représente deux tenants, homme et femme, supportant deux grands écussons aux armes des sires d'Espinay et de leurs alliés.

A l'intérieur du château l'on admire surtout les deux principales salles : là se trouvent de grandes et belles cheminées décorées d'incrustations en marbres précieux et d'arabesques peints à la détrempe, avec une délicatesse de dessin et une vivacité de couleur encore très remarquable ; c'est un travail artistique qui rappelle le tombeau de Guy d'Espinay et qui sort peut-être des mêmes mains. L'une de ces cheminées est ornée d'une peinture représentant un aigle volant vers un globe de feu, figure du soleil ; on lit au-dessous ces mots inscrits sur une banderolle : *Satiabor cum apparuerit gloria tua.* Sur la frise qui règne autour de la plus grande de ces salles on voit les monogrammes du Christ et de la Vierge répétés alternativement un grand nombre de fois : ce qui pourait faire croire que cette décoration fut faite par ordre d'un des évêques de la famille d'Espinay — qui occupa de nombreux sièges épiscopaux (1)

(1) La famille d'Espinay donna à l'Eglise un cardinal archevêque de Lyon, cinq évêques dont un de Rennes, un de Dol et deux de Nantes, quatre abbés dont un de Saint-Méen et un du Tronchet, trois abbesses de Saint-Georges de Rennes et une foule d'autres dignitaires ecclésiastiques.

Digitized by Google

— ou que les nobles seigneurs d'Espinay voulurent ainsi protester au XVIe siècle de leur attachement à la foi catholique, à une époque où tant d'autres l'abandonnaient dans le pays de Vitré.

La piété des sires d'Espinay les avaient d'ailleurs portés à élever une chapelle dans l'enclos même de leur château. Fondé de messes et régulièrement desservi jadis, ce petit sanctuaire n'est plus qu'une ruine. La peste ayant envahi en 1632 le bourg de Champeaux, le Chapitre de la Magdeleine transféra, à cette occasion pour quelque temps, son office canonial dans cette chapelle du château d'Espinay.

Présentement la petite paroisse de Champeaux vit surtout de ses souvenirs. Néanmoins sa belle église et son intéressant château y attirent de temps à autre quelques artistes et quelques voyageurs. Avec leurs modiques ressources les fidèles et le clergé entretiennent le mieux qu'ils peuvent le monument précieux que leur a légué la foi du temps passé. Les propriétaires du château comprennent aussi la valeur de leur vieille habitation ; ils y continuent les traditions religieuses et bienfaisantes qui distinguaient au moyen-âge l'importante et noble famille des sires d'Espinay seigneurs de Champeaux.

L'abbé Guillotin de Corson
Chan. hon.

FIN.

Digitized by Google

UNE JOURNÉE CHEZ BOTREL

LE POÈTE — SON ŒUVRE

(SUITE[1])

Je commence d'abord par remarquer que les reproches adressés jusqu'ici à l'œuvre de Botrel n'ont pas été écrits ; on se les glisse à l'oreille, on les chuchote dans l'ombre ; c'est plus perfide peut-être, mais à coup sûr c'est moins franc. On peut les résumer ainsi : « Ses vers sont trop simples.... ils ne sont pas ciselés... sa poésie est vulgaire et commune.... elle n'a aucune valeur littéraire ».

Ses vers sont simples..... C'est très vrai ; c'est le meilleur compliment qu'on puisse leur adresser ; c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire. Pourquoi ? Parce que, composés pour les humbles, pour ceux qui n'ont pas ou qui ont peu d'instruction, il faut pour que ceux-ci les lisent, pour qu'il les comprennent, pour qu'ils les goûtent, qu'ils soient à leur portée. Ils y sont, dites-

(1) Voir la *Revue* d'Avril 1904.

Digitized by Google

vous !.... c'est donc que l'auteur a atteint son but et que, comme tant d'autres, il n'a pas prêché dans le désert. Et depuis quand la simplicité d'un poème signifie-t-elle insuffisance ou faiblesse ? Les vers de La Fontaine, ceux de Coppée, pour ne citer que ceux-là, paraissent avoir été écrits au courant de la plume, d'un seul jet, et pourtant, suivant le précepte de Boileau, ils les ont « remis vingt fois sur le métier ». Le travail ne s'y fait pas sentir ; c'est une qualité très rare, que Joubert a parfaitement définie : « Quand on a fait, dit-il, un ouvrage, il reste une chose bien difficile encore, c'est de mettre à sa surface un vernis de facilité, un air de plaisir, qui cachent et épargnent au lecteur toute la peine que l'auteur a prise » (1).

Ses vers ne sont pas ciselés..... J'avoue que Botrel ne sera jamais rangé ni parmi les Classiques, ni parmi les Parnassiens et qu'il ne saurait être comparé à Leconte de l'Isle ou à de Hérédia. Je veux bien reconnaître encore que tous ses vers ne sont pas parfaits, que quelques-uns même sont faibles ; mais il ne faut pas oublier qu'ils sont plutôt destinés à être chantés qu'à être lus et que « tout son savoir lui vient de l'école primaire ». Faut-il le regretter ? Je ne le crois pas. S'il eut été plus instruit, s'il fut sorti d'une école secondaire ou supérieure, il nous eut donné des poèmes plus achevés peut-être, mais qui n'eussent pas eu la grâce naïve, le charme exquis, le naturel primesautier, que l'on trouve dans les siens. N'y a-t-il pas plus de poésie souvent dans une humble chapelle perdue dans le feuillage que dans une somptueuse et orgueilleuse cathédrale ? Dans une étude sur notre poète (2) le P. Giquel-

(1) *Son Portrait*, par lui-même.
(2) *Correspondant*, 10 octobre 1901.

Digitized by Google

lo cite ce vers de Hérédia, devant lequel se pâment, paraît-il, tous les grands prêtres du Parnasse :

« Mourir en ciselant dans l'or un ostensoir ! »

Celui-là doit être ciselé, puisqu'on y cisèle quelque chose!... Il est harmonieux et élégant, je le veux bien ; mais débitez en deux ou trois cents de cette espèce devant un auditoire quelconque et l'auditoire baillera ; tandis qu'il applaudira à tout rompre, quand il entendra : *Par le petit doigt*, *Le fil cassé*, *Le couteau*, *Le vœu à saint Yves*, *Dors, mon gas*, *La lettre du gabier*, *La réponse de la grand'mère*, *La cloche d'Ys*, tous ces bijoux qui vont droit à son cœur et qui le font pleurer. Et que m'importe que des vers soient bien ciselés, si je ne les comprends pas, si je les trouve froids et glacés, s'ils m'ennuient ! Que m'importe une musique savante, celle de Wagner par exemple, si je ne sais pas ce que le Maître a voulu exprimer ! Laissez-moi ces mélodies simples, qui feraient peut-être sourire Massenet, mais que j'aime, moi, parce j'en saisis la naïveté et parce qu'on les chantait auprès de mon berceau ! Laissez-moi ces poésies touchantes, qui me disent quelque chose, et qui remuent mon être jusque dans ses profondeurs ! Un poète, ce n'est pas seulement celui qui écrit des vers sans tache et qui trouve des rimes d'une richesse inouïe ; c'est surtout celui qui a de l'inspiration, du souffle, et qui, vivement ému, sait communiquer son émotion aux âmes et les faire tressaillir.

Sa poésie est vulgaire et commune..... Non ; elle est populaire, ce qui n'est pas la même chose et elle est ainsi parce qu'il le veut. Mais est-ce à dire pour cela qu'il ne monterait pas lui aussi, tout comme un autre, sur les sommets de la montagne des Muses, s'il le vou-

Digitized by Google

lait ? Je connais telles de ses pièces que Sully Prud'-homme eut été fier de signer, dont l'art est si parfait que la critique la plus malveillante n'y trouvera jamais rien à reprendre. Il sait trouver des idées neuves, saisissantes, et les exprimer avec un charme infini. Faut-il en donner des exemples ? Il est inutile de chercher longtemps ; on n'a qu'à ouvrir ses œuvres au hasard pour y rencontrer des perles comme celles-ci. A propos de l'horloge de sa grand'mère elle est :

« Morte à jamais ; c'est vainement
Qu'un grave horloger l'interroge ;
C'était le cœur de grand'maman,
Qui battait dans la vieille horloge.

Car vraiment lorsque près d'un seuil
On contemple une horloge close,
Elle a tout l'air d'un grand cercueil,
Où le temps qui n'est plus repose. » (1)

Ici, c'est cette réflexion de Jean Cottereau :

« Les Bleus m'ont fait le cadeau
De sept, huit balles dans la peau ;
Encor deux ou trois, s'il leur plaît,
Que je m'en fasse un chapelet. » (2)

Là, c'est l'aspect du ciel de Bretagne :

« Où l'on rencontre à chaque pas
Des menhirs près des Christs en pierre,
Où le ciel est si bas, si bas,
Qu'on y voit monter sa prière. » (3)

(1) *Contes du Lit Clos*, p. 137.
(2) *Chansons de la Feur de Lys*, p. 27.
(3) *Chansons de Chez nous*, préface.

Digitized by Google

Ou bien cette peinture des Bretons :

« C'est ici le pays des antiques calvaires,
Le pays des pardons mystiques et joyeux,
Des durs ajoncs masquant les douces primevères,
Et des sourcils froncés sur la douceur des yeux »

Un rien lui fournit l'occasion d'une comparaison charmante. Tantôt c'est le vent qui gémit dans les sapins de Norwègé, dont on a couvert la côte bretonne :

« Et voilà pourquoi les pauvres petits,
Quand vient à souffler le grand vent d'automne,
Chantent un refrain triste et monotone ;
C'est qu'ils ont aussi le mal du pays » (1).

Tantôt ce sont des conseils aux vieux arbres de chez nous :

« Et que les vieux pommiers baissent bien bas leurs branches,
Quand les petits Bretons auprès d'eux passeront,
Comme les grand'mamans baissent leurs têtes blanches,
Pour que leurs petits gâs puissent baiser leur front » (2).

Je m'arrête, car je n'en finirais pas et je souhaite à tous les snobs, à tous les décadents, à tous les intellectuels de notre époque, de publier souvent des vers aussi « vulgaires », aussi « communs » que ceux-ci et qui renferment des pensées aussi pittoresques et aussi exquises.

Enfin sa poésie n'a aucune valeur littéraire..... L'Académie, qui doit pourtant, il me semble, s'y connaître un peu, n'est pas de cet avis. Elle a couronné un de

(1) *Contes du Lit Clos*, p. 175.
(2) *Contes du Lit Clos*, p. 195.

Digitized by Google

ses ouvrages et lorsqu'elle proposa au concours une cantate pour l'Exposition de 1900, ce fut celle de Botrel qui eut le prix, *à l'unanimité du jury*. Elle s'est peut-être trompée ; mais ce qui est plus bizarre, c'est que, comme me l'apprend le *Lit Clos* dans lequel je fouille, les écrivains les plus compétents et les plus célèbres se sont tous trompés avec elle.

Auguste Dorchain dit de ses chansons : « Les lettrés les goûteront, les ignorants les chanteront ; ceux-ci s'en rapprocheront de l'art ; ceux-là de la nature et de l'humanité vraie ».

M. de Marcère : « Toute la personne de Botrel vit dans ses vers. J'aime les grands cœurs, les âmes nobles, les esprits élevés et droits. Si j'en avais le droit, je le remercierais au nom de la France ».

André Theuriet : « Botrel a su exprimer avec simplicité et sérénité tout ce que l'âme bretonne a de tendre, de primitif et de rêveur. Ses recueils contiennent des vers simples et sains, une musique appropriée et de fines images ».

Charles Canivet : « Il a du tact et de la mesure, il ne sacrifie pas à l'élision fatigante. Il ne cherche pas à surprendre, il se contente d'émouvoir et c'est sans doute ce qu'il y a de mieux ».

Yves Guyot : « Ses chansons sont déjà célèbres, il les dit avec un art profond ; elles ont un accent vigoureux et un grand fond de philosophie ».

François Fabié : « Le recueil de Botrel est un écrin de choses fortes, fines, émues, colorées, toutes à la gloire de la petite patrie, toutes imprégnées de cette âme provinciale qui s'évapore peu à peu. »

Digitized by Google

Jean Aicard : « L'œuvre de Botrel est toute vibrante d'une âme naturelle et profonde. Bravo et encore bravo ! »

Hugues Le Roux : « On le connaît aux quatre coins de la France, ce barde breton, qui a une religion dans l'âme, une flamme dans les yeux, une chanson sur la lèvre. J'ai envie de dire : on *les* connaît, car ils sont deux les Botrel, un feutre noir et une coiffe blanche, un « gars » et une « douce », unis pour la vie et pour la chanson, tels ces cœurs entrelacés qui font à la cape celtique une agrafe d'argent. Il a de la bruyère dans les mains pour les croix de ceux qui succombent, de la foi dans les yeux quand son regard s'élève vers la nuée pour évoquer les gloires d'autrefois » (1).

Jules Claretie, directeur de la Comédie Française : « J'ai hâte de relire ses œuvres. Je suis un peu Breton par mes parents et j'ai retrouvé avec joie dans ses vers le charme pensif et profond de la forte race armoricaine. »

Henri Avenel : « Je trouve ses chansons sincères, attachantes, troublantes et leur poésie m'est très douce, car j'aime beaucoup l'Armor et son barde Botrel. »

Emile Massard : « Désaugiers a été le chantre des Epicuriens, Béranger celui des bourgeois, Pierre Dupont celui des ouvriers, Botrel sera celui de tous les vrais Français. Sa chanson est vive, alerte, gauloise, douce et martiale à la fois ; elle ne fait pas pleurer, elle fait vibrer. Et quand rapidement on est arrivé à la fin du recueil, un mot vient sur les lèvres à l'adresse de l'auteur : merci ! »

(1) *Le Journal*, août 1903.

Digitized by Google

Edmond Rostand : « Les adorables chansons de Botrel font pousser les genêts quand on les chante. »

Enfin *Adolphe Brisson*, l'éminent critique du *Temps* : « L'humilité de Botrel est louable ; mais la forme où elle est traduite prouve qu'il a reçu une solide culture et qu'il s'est assimilé pour le moins les principaux secrets de son art. Je n'ai point remarqué qu'il y eut dans ses chansons de gaucheries ; tout au contraire elles sont développées, rythmées, *ciselées* (1) de main d'ouvrier. Etant naturellement artiste, Botrel trouve des mots qui expriment le mieux et avec le plus de couleur et d'intensité ses sensations. »

Je pourrais continuer ainsi longtemps ; je pourrais ajouter à ces éloges ceux non moins chaleureux de *Pierre Loti*, *Brunetière*, *Albert Vandal*, *René Bazin*, *Jules Lemaitre*, *Maurice Barrès*, *Drumont*, *Mistral*, *Coppée*, *Richepin*, *Emile Ollivier*, etc... etc... C'est inutile ; ces citations suffisent à prouver que les maîtres de la littérature française admirent Botrel et le saluent comme un des leurs.

Nos auteurs bretons les imitent et notre poète a eu cette chance très rare de faire mentir le proverbe : « Nul n'est prophète en son pays. » Je n'en citerai que trois, qui doivent être mieux qualifiés encore que d'autres pour les connaître.

Charles Le Coffic, qui fit sur ses poèmes de si vibrantes conférences à Paris et à Morlaix, dit ceci : « Son recueil a paru et je constate ce fait étrange, anormal, invraisemblable, de cinquante chansons, devenues populaires dans toute la France, et qui, sans exception,

(1) Le mot y est... et pour qu'on ne m'accuse pas de l'avoir inventé, j'indique la source : *Annales politiques et littéraires*, 15 mai 1898, p. 317.

Digitized by Google

de la première à la dernière, non seulement ne renferment aucune grivoiserie, mais encore propagent les plus nobles enseignements et les principes de la plus stricte morale. »

Anatole Le Braz, dont on connaît l'admirable préface des *Chansons de Chez nous*, écrit : « Je ne puis exprimer tout le charme de ces chansons ailées, envolées de nos roches et de nos sillons ; aussi voudrais-je voir l'œuvre de Botrel sur le rebord de toutes les fenêtres bretonnes, entre la *Vie des Saints* et le tas jauni des antiques feuilles volantes de nos bardes bretonnants. »

Enfin *Tiercelin*, qui lui a consacré plus de dix articles enthousiastes dans *L'Hermine* s'écrie : « Vous êtes barde, mon cher ami, et des plus bardes qui soient. Comme le barde que décrit l'enchanteur Merlin, n'êtes-vous pas honoré de tous ? quand vous entrez dans les salles est-ce qu'on n'entend pas les cris à pleins poumons de ceux qui vous acclament ? dès que votre harpe chante est-ce que l'or ne tombe pas aux pieds des pauvres ? Vous êtes barde, mon ami, car vous avez juré de défendre ce qui est la poésie et la force de la Bretagne » (1).

J'ai voulu citer l'œuvre de Botrel au tribunal de ses pairs ; c'est fait !.... et la postérité ratifiera leur jugement. Ce « rustre en sabots » ne sera pas seulement le poète des rustres ; il sera celui des savants et des ignorants, des grands et des petits, de tous ceux qui savent encore comprendre et goûter la poésie. Tous l'admireront, tous l'aimeront ; oui tous, comme dit Coppée :

« Les gens du peuple et les gens comme il faut. »

Il est et il restera un de nos plus grands poètes populaires.

(1) *Hermine*, septembre 1899.

Digitized by Google

IV

« Mais, me dit en souriant le barde, vous n'avez pas tout vu, il y a encore mon sémaphore. » Et nous voilà grimpant par une espèce d'échelle de meunier à son « sémaphore », au premier étage, qui est en réalité le grenier. Là Botrel y a installé une sorte de dortoir pour les amis : trois ou quatre couchettes qui se glissent sous le toit et puis sa chambre. C'est une pièce modeste, ô combien !..... qui sert de refuge à de nombreux objets qui n'ont pu trouver place en bas dans le salon. Il n'y avait d'abord qu'une seule lucarne, au midi ; le poète en a percé une autre en face pour pouvoir regarder à la fois et les champs et les vagues et être ainsi placé :

« Entre l'Océan vert et la verte campagne » (1).

Pas de meubles, seulement deux petits lits de fer et une table qui, appuyée à la fenêtre du nord, est couverte de papiers. Vous croyez sans doute que ce sont des vers ébauchés, des strophes inachevées, des rimes commencées?... vous vous trompez ; ce sont des lettres ! J'ignore quel est le courrier de M. le Ministre des Affaires étrangères, mais je doute qu'il soit beaucoup plûs considérable que celui qui arrive chaque matin à *Ti Chansonniou*. Pensez donc !. .. il y a d'abord toutes les Revues, tous les prospectus et tous les journaux de Bretagne ; puis ce sont des élèves de rhétorique qui demandent des conseils ; des jeunes filles qui demandent quelques mots pour leur collection d'autographes ; des bambins qui demandent une carte postale pour leur album ; des

(1) *Contes du Lit Clos*, p. 223.

Digitized by Google

patronages qui demandent un concert, des œuvres de charité qui demandent une aumône.... bref tout ce tribut que les gens illustres sont obligés de payer à la célébrité. Tout le monde demande et tout le monde reçoit. Il y a les lettres des imprimeurs et celles des éditeurs ; celles qui félicitent et qui remercient ; celles qui encouragent et qui fortifient ; il y a aussi, hélas ! celles qui sont méchantes, perfides, pleines de sarcasmes et de moqueries. Botrel a donc des ennemis ? Non, mais il a, ce qui est pire, des détracteurs et des jaloux. Il m'a défendu de parler de toutes ces petitesses, de toutes ces hypocrisies, qui sont trop basses pour pouvoir l'atteindre ; mais je suis résolu à lui désobéir. Si l'amitié est aveugle, comme on le dit, pourquoi ne serait-elle pas sourde aussi quelquefois ?

Or donc sachez que le chansonnier breton, tout comme ses ancêtres, les vieux bardes d'autrefois qui se nommaient : Taliésinn, Marzinn et Gwenc'hlan, est un héros de légendes. Il y a d'abord la légende de la *pose*. Des gens qui ne l'ont jamais vu, qui ne l'ont jamais entendu, soutiennent qu'il n'est qu'un orgueilleux et un poseur. Mon Dieu !... avouez que, si Botrel avait un grain de vanité, il serait plus excusable que d'autres qui ne possèdent ni son talent, ni ses mérites, ni sa renommée et qui en ont un boisseau. Mais ce grain, il ne l'a pas ; sa gloire ne l'a point énivré ; il est resté humble, de cette humilité, qui, comme le dit sainte Thérèse, « est la vérité » et qui le fait rapporter à Dieu tous les dons qu'il a reçus de lui, tout en se croyant tout de même un peu plus intelligent que ce pauvre idiot, qu'il a pris chez lui par charité, pour sarcler son jardin et qui souvent arrache les légumes ou les fleurs avec les mauvaises herbes. J'ai beau le regarder, vêtu

Digitized by Google

de son pantalon de velours et de son tricot de marin ; j'ai beau l'écouter et je ne vois rien ni dans son attitude, ni dans son langage qui sente l'afféterie. Tout en lui est franc, loyal, naturel, et avec Marcel Monmarché je trouve qu' « il est resté, tel qu'il est né, simple et modeste, et non par une tension de sa volonté, mais par un don de nature et qui s'ignore ; cette qualité charmante et rare émane de lui à son insu ». (1) Vous verrez qu'en lisant ces pages, il y aura des âmes charitables qui prétendront que sa maison de Port-Blanc, elle aussi, « sent la pose ! » Que serait-ce donc alors s'il habitait un château ?.....

Il y a la légende de la *politique*. Pour les républicains, Botrel est un royaliste enragé, qui n'ose pas montrer son drapeau ; pour les royalistes, c'est un républicain farouche qui cache son jeu. Lui qui voudrait tant contenter tout le monde il n'a vraiment pas de chance ! Qu'est-il réellement ? Je n'en sais rien et j'ajouterai que cela m'est absolument égal. Je sais seulement qu'à la Haute Cour, lorsqu'on lui demanda de prêter serment et parce qu'il n'y avait pas de Christ dans la salle du Sénat, il s'écria tout comme nos aïeux dans l'amphithéâtre, devant les bêtes féroces, (sans comparaison !..) : « Je suis chrétien ; or tout chrétien qui fait le signe de la croix devenant de ce fait un crucifix vivant : au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je jure de dire toute la vérité ». Je sais qu'il a en horreur le mal, l'injustice, l'oppression, la persécution, l'athéisme et qu'il a toujours vaillamment défendu la religion, l'armée, la liberté, la Bretagne et la France ; je sais qu'il est croyant et patriote ; cela me suffit. Je ne

(1) *Le Mois littéraire*, septembre 1901.

Digitized by Google

lui ai point demandé quelles étaient ses préférences politiques, car il m'aurait répondu :

« Et puis d'autres m'ont dit enfin :
« Es-tu blanc? ou bleu? rouge ou rose ?
Quel est ton cri : Vive Machin,
Ou : Vive un Tel ! ou : Vive Chose ? »
— Et j'ai dit gaiement à chacun :
« Ecoutez-moi lorsque je crie :
Ce n'est jamais : Vive quelqu'un,
C'est toujours : Vive la Patrie... (1) »

Enfin il y a la légende des *journaux* et celle des *cartes postales*. Il n'est pas rare d'entendre dire dans certains salons : « Vous savez, Botrel ?... il doit être phénoménalement riche !... toutes les feuilles quotidiennes ou hebdomadaires publient ses vers ; à la devanture de tous les libraires on voit des photographies qui le représentent ou qui sont autographiées par lui ; il doit gagner des sommes folles ; il doit avoir des centaines de mille francs ! « Et ceux qui entendent cette conversation, ne voulant pas rester en arrière, lui attribuent le lendemain, sans hésiter, plusieurs millions. Ainsi parle la légende ; voici maintenant ce que répond l'histoire, c'est-à-dire la vérité. Botrel aurait pu s'enrichir par ces deux moyens ; il ne l'a pas voulu. Pour ce qui est des journaux, il a toujours refusé de faire partie de la Société des gens de Lettres, afin que les plus misérables feuilles de chou, qui n'ont pas de traité avec cette Société, puissent toujours et gratuitement tant qu'elles le voudront, reproduire ses poésies, le citer et le piller. Dieu sait si elles s'en privent, si elles

(1) *Coups de Clairon.*

Digitized by Google

abusent de la permission !... La publication de ses œuvres dans les journaux ne lui a donc jamais rapporté *un sou* ; il en est de même pour les cartes postales, qui ne lui ont jamais rapporté *un centime*. Quand il le dit on ne veut pas le croire ; je l'affirme à mon tour, on ne me croira peut-être pas plus que lui. Eh bien ! puisqu'il faut en donner une preuve indéniable, je vais commettre une indiscrétion et publier une lettre, étant sûr à l'avance que l'homme au cœur reconnaissant qui l'a signée ne m'en voudra pas. Villard de Quimper, Hamonic de Saint-Brieuc, et Germain de Saint-Malo sont les trois principaux éditeurs des photographies de Botrel. Grâce à elles et parce que le poète a abandonné *tous ses droits*, plus d'un de ces artistes a réalisé d'énormes bénéfices. Hamonic a pu même se faire construire pour lui et les siens une jolie villa au-dessus de Saint-Brieuc. Il demanda naguère à son bienfaiteur de la baptiser et, celui-ci ayant trouvé le joli nom de *Castel Karten* (le château de cartes), il lui écrivit à l'automne dernier ces lignes charmantes : « Savez-vous que nous sommes « tous dans le ravissement que vous ayez, vous le grand « barde, baptisé notre petit « hôme ». Ce sont vos cartes « qui nous ont permis d'être logés à peu près conve- « nablement, de respirer le grand air sans les affres du « terme. *Nous sommes heureux* ! Dois-je vous répéter que « c'est vous qui avez contribué pour une bonne part à « la chose, à nous rendre si heureux, et si la recon- « naissance n'est pas de ce monde — je suis persuadé « que ce n'est que chez les vilaines âmes — elle sera « toujours dans le cœur de toute la petite maisonnée de « *Castel Karten* Merci ! Merci !... Hamonic. » Il serait superflu d'ajouter quoi que ce soit à cette lettre émue, si touchante dans sa simplicité, et qui fait honneur à celui

Digitized by Google

qui l'a écrite, autant qu'à celui à qui elle était adressée. Elle dit assez haut la grandeur d'âme, le fier et complet désintéressement de celui à qui l'on pourrait plus justement reprocher (et les amis ne s'en font pas faute) de donner sans cesse, de donner trop, sans souci du lendemain. Mais, que voulez-vous !..... il n'est pas de son temps ; car il estime que l'argent ne doit servir qu'à faire des heureux, qu'à répandre à pleines mains du bonheur autour de soi !

Ami, un jour, sans doute dans un moment de lassitude et d'ennui, vous avez écrit cette strophe découragée :

« J'enfonce mon chapeau, je souris et je passe...
D'instinct l'homme est méchant ; vouloir s'en faire aimer,
Autant jeter au loin au hasard, dans l'espace,
Le bon grain qui ne peut germer (1).

Souriez, si vous le voulez ; passez, oui encore ; mais ne croyez pas que la semence que vous jetez si libéralement dans les âmes, que vous semez à pleine voix, à plein cœur, soit à jamais perdue. Ce serait faire injure à ceux qui vous admirent, à ceux qui vous aiment, à ceux qui sont vos débiteurs, et ceux-là sont légion. Comme je préfère vous entendre dire :

« On est toujours à plaindre ceux,
Qu'un méchant tient en mésestime ;
Quand il vaut selon moi bien mieux
Plaindre un bourreau que sa victime.

Princes de l'envie et du mal,
Je vous démasque — à quoi bon feindre ? —
Bavez ! sifflez ! tout m'est égal,
Ce n'est pas moi qui suis à plaindre » (2).

(1) *Contes du Lit Clos*, p. 224.
(2) *Contes du Lit Clos*, p. 221.

Digitized by Google

Certes non ! vous seriez plutôt à envier, car la jalousie, qui peut être parfois une des expressions les plus hautes de l'estime, est toujours la preuve la plus éclatante du succès. Ah ! comme on vous laisserait bien tranquille si vos livres moisissaient chez les libraires et si au lieu d'applaudissements vous n'étiez accueilli que par des sifflets ! « Si petit pommier que l'on soit, disait Alexandre Dumas, du moment qu'on porte des pommes, il faut s'attendre à recevoir des coups de gaule dans ses branches. » Votre œuvre, comme un grand arbre, étend sur la France, sur notre chère Bretagne, son ombre bienfaisante, est-il étonnant que de temps en temps on égratigne son écorce ? Vous avez fait une abondante récolte de fruits délicieux et c'est pourquoi vous attrapez par-ci par-là quelques coups d'épingles. Le monde est méchant, je le sais, — la mer elle-même a son écume — mais, croyez-moi, il ne mérite que notre pitié ; ce serait lui faire trop d'honneur que de le haïr ; car, au fond, vous en êtes une preuve de plus, sa méchanceté n'est le plus souvent composée que de sottise et de naïveté.

Si la table de la chambre de Botrel ne sert qu'à sa correspondance, alors où compose-t-il ses vers ? Je le lui demande et après avoir sifflé son chien, son inséparable compagnon, l'intelligent *Blei-gwenn* (loup blanc) ; après avoir pris ses sabots, son béret et son bâton, il me fait signe de le suivre. Car il est de l'école des Péripatéticiens, il lui faut pour travailler la marche, le grand air, la voûte du ciel et chaque matin il part ainsi pour aller trouver une idée entre deux rochers ou cueillir une rime le long des haies d'un petit chemin creux. Mais il a ses endroits préférés. C'est d'abord son « observatoire ». Sur le muret de son jardin sa foi a

Digitized by Google

élevé une croix de granit, sa piété filiale y a gravé les initiales de son père défunt et au-dessus de cet emblème sacré son patriotisme a fait flotter le drapeau national. C'est là qu'il grimpe et qu'il s'assied ; c'est là qu'il reste de longues heures à l'ombre de ces deux symboles qui lui représentent les deux grandes causes pour lesquelles il combat : la religion et la patrie ; Dieu et la France !

Ou bien il descend vers la grève. Il y a choisi une roche, il s'y allonge et l'œil fixé à l'horizon, là-bas, bien loin, sur cette ligne indécise où l'on ne sait plus quand commence le ciel et quand finit l'eau, le front fouetté par le grand vent du large, les poumons gonflés par les salubres émanations du goëmon, il se perd en d'interminables rêveries. Il aime tant la mer !... N'a-t-il pas dit un jour :

« En vrai Breton j'ai pour la mer
Un amour sauvage et farouche ;
J'ai soif de son baiser amer,
Qui parfume et meurtrit ma bouche » (1).

Là il oublie tout, même l'heure ; et il paraît que parfois celle du dîner est passée depuis longtemps quand il rentre à sa chaumière. Madame Botrel, qui est la plus exacte et la plus experte des cuisinières, voudrait bien gronder, mais elle ne sait pas. Quand elle aperçoit le calepin dont les pages sont couvertes d'une écriture fine et nerveuse, elle sourit, et il faut croire que ce sourire est très indulgent, car dès le lendemain, incorrigible, son mari recommence.

(1) *Chansons de Chez nous*, p. 31.

Digitized by Google

Enfin il y a la chapelle :

« Notre Port-Blanc possède une chapelle ancienne,
Qui date pour le moins de cinq à six cents ans ;
La vieille Anna Le Gwenn en était la gardienne,
Elle y sonnait le glas pour les agonisants » (1).

Placée sur un tertre, elle domine tout le hameau et l'on y monte par des degrés que les générations ont disjoints et usés. On pénètre dans l'enclos qui l'entoure, en enjambant une dalle schisteuse, plantée debout, et tout de suite on se trouve devant cette chapelle, dont il est presque impossible de peindre l'aspect vénérable et recueilli. Enfoncée dans le sol, avec son porche ogival et la fenêtre flamboyante de son chevet, avec son toit d'ardoises moussues qui se rabat de chaque côté et qui touche presque la terre, elle ressemble à une immense dalmatique, dont l'étoffe jadis précieuse aurait été fanée et jaunie par les siècles. L'intérieur est plus caractéristique encore. Un petit jubé de bois ajouré ferme le chœur ; aux autels de bons vieux saints, d'une naïveté toute archaïque, se tiennent raides, dans leurs niches aux couleurs éteintes ; de la voûte pendent de minuscules goëlettes, des ex-voto qui se balancent mélancoliquement ; les murs tout moisis, rongés par l'humidité, semblent soutenir avec peine le banc de pierre qui y est accroché et qui fait le tour de l'édifice. C'est bien dans sa simplicité primitive l'oratoire des marins, où ils viennent remercier après la grande pêche et où aussi les mères et les sœurs, les filles et les « douces », viennent trembler et pleurer pendant leur absence. Dans l'enclos il y a un calvaire et Botrel le connaît bien,

(1) *Contes du Lit Clos*, p. 127.

Digitized by Google

car il y vient au moins une fois chaque jour pour y voir mourir le soleil ; c'est là qu'il travaille de préférence ; c'est de là que sont sorties ses plus nobles et ses plus pures inspirations. Ce qui l'y attire, ce n'est pas seulement le panorama merveilleux qu'il a sous les yeux, c'est surtout la poésie indicible, le charme voilé et mystique de ce petit coin où, comme on l'a dit : « toute la Bretagne tient en raccourci ». Ne faut-il pas avoir du sang breton dans les veines pour goûter l'infinie tristesse de nos landes, pour comprendre la rudesse sauvage et les délicieux sourires de notre sol ? Ne faut-il pas être Breton aussi pour saisir tout ce qu'il y a de mélancolie, de piété, de rêverie, dans nos chapelles et dans nos calvaires, où tant de pauvres cœurs sont venus épancher leurs douleurs et leurs joies, murmurer leurs espérances ou soupirer leurs angoisses ?

*
* *

Il y a dans la vie des moments où l'on voudrait pouvoir arrêter l'horloge du temps, des heures que l'on voudrait ne voir jamais finir. Nous restions là, pénétrés et émus par la douceur intime de tout ce qui nous entourait ; il parlait de sa Bretagne, toujours d'elle, de son incomparable beauté, de la passion qu'elle inspire à ceux qui l'aiment ; il parlait..... et j'écoutais sans me lasser les accents tendres et vibrants qui débordaient de son cœur. Tout à coup un voile se déchira dans mon esprit ; un mot vint à mes lèvres et j'eus la certitude d'avoir enfin trouvé la solution de cette énigme, qui m'avait amené jusqu'à lui. Je me souvins de ces deux strophes, que lui écrivit un jour Sullian Collin, un ami commun :

Digitized by Google

« Et vous avez chanté la chanson la meilleure,
Non pas celle qui passe et qu'on écoute en vain,
Mais celle qui pour l'âme est un baume divin,
Et met comme un rayon sur le front qu'elle effleure.

Et nous vous disons tous : « Poursuivez votre ouvrage ;
C'est un *apostolat* que nous applaudissons ;
En France, où tout finit, dit-on, par des chansons,
Il suffit d'un refrain pour rendre le courage » (1).

Je me rappelai que Fénelon a défini le poète : « celui qui ne fait point de la poésie un jeu d'esprit pour s'attirer une vaine gloire, mais qui s'emploie à transformer les hommes en faveur de la sagesse, de la vertu et de la religion » (2), et je pensai que j'avais devant moi cet idéal rêvé par l'évêque de Cambrai, mais que ce titre de poète n'était pas assez pour lui et qu'il en méritait un autre plus beau : celui d'Apôtre !

Je le sais ; on prétendra peut-être que c'est aller trop loin et qu'il n'y a là qu'une hyperbole, qu'une affectueuse exagération. Non !... il n'y a pas un mot qni résume mieux toute la vie de Botrel et qui explique mieux l'ascendant qu'il exerce sur les foules, la flamme qui émane de lui, l'émotion qu'il fait naître dans les âmes, tous ses succès, toute sa gloire, hélas ! aussi la jalousie dont il est l'objet. Ne s'est-il pas peint lui-même dans ce voyageur, s'arrêtant désespéré en face de la route pleine de périls qui s'allonge devant lui et qui, honteux de ce moment de découragement, s'élance avec une nouvelle ardeur pour atteindre son but :

(1) *Chansons en Sabots*, préface.
(2) Cité par Ed. Biré, *V. de Laprade*, p. 396.

Digitized by Google

« Mais tout à coup le grand soleil
Parut à l'horizon vermeil,
Monta vers la Toute Puissance ;
Et mes deux sabots à la main,
J'ai bondi sur le grand chemin,
Hurlant un hymne d'espérance » (1).

Rien ne l'a arrêté jusqu'ici sur ce « grand chemin », qui est celui de sa destinée ; rien ne l'en détournera dans l'avenir, parce qu'il est de ceux qui considèrent qu'avant d'être un métier l'art doit être un apostolat.

C'est pour cela que ses chansons, si patriotiques, si élevées, sont avant tout profondément morales ; c'est pour cela qu'il va, au prix de mille fatigues, répandre la bonne parole aux quatre coins de la France et qu'il ne chante que pour les œuvres sociales ou charitables : ici pour une école chrétienne, là pour la construction d'une église ; hier pour la « Croix rouge », aujourd'hui pour les « Soupes populaires », demain pour la « Maison du Marin », après demain pour les « Orphelins de la Mer » ; c'est pour cela enfin qu'il est pauvre ! Et c'est ce qui explique qu'au lieu de se reposer à Port-Blanc, ce qui serait pour lui un droit et presque un devoir, il y est aussi actif, aussi entreprenant et aussi zélé qu'ailleurs. Il croit que ce n'est pas assez de donner à Penvénan des concerts pour les pauvres et d'aller chaque jour dans les maisons du bourg consoler la souffrance ou soulager la misère, tous les soirs, quand arrive septembre, il réunit chez lui les bonnes gens de la contrée et là, tout comme jadis, on fait la veillée. On cause, on fume, on chante et personne ne sort de *Ti Chansonniou* sans une pièce blanche, une douce réprimande, ou un

(1) *Contes du Lit Clos*, p. 117.

Digitized by Google

bon conseil. Aussi Botrel est-il le roi du pays et je ne conseillerais à personne d'aller dire du mal de lui là-bas; on serait très mal reçu. Il ne sait qu'inventer pour prouver sa fraternelle affection, à tous les enfants, à tous les matelots, à toutes les veuves et eux ne savent pas comment lui témoigner leur reconnaissance. Ne se sont-ils pas imaginés un jour, lors de je ne sais plus quelle élection, de venir le supplier de poser sa candidature, en lui promettant à l'avance toutes leurs voix. Et lui de leur répondre : « Vos voix, mais je les veux bien, mes amis, mais ce sera le soir pour chanter en buvant du bon cidre doux. »

Si l'apostolat consiste à consacrer sa vie, son intelligence et ses forces, à la propagation et à la défense d'une idée ; à se dépenser pour une noble cause, Botrel ne fait pas autre chose. Semeur d'idéal, pèlerin de charité, il va, il va toujours, répandant autour de lui la plus saine et la plus salutaire influence, secouant les forces endormies, ranimant les courages abattus. Il est un vrai poète, un délicat artiste, un charmeur, mais il est de plus un ardent *apôtre*.

. . . . . .

Le pâle soleil s'irradiait derrière la côte de Trégastel ; des ombres s'allongeaient, mettant de grandes taches sur la terre et sur les vagues et partout, sur toutes choses, descendait la troublante mélancolie des soirs d'automne. Je sentis aussi descendre en moi comme le voile d'un crépuscule et avec cette tristesse qui était celle du départ ; avec le regret que l'on éprouve en laissant derrière soi un homme d'esprit, un homme de bien, un ami ; je serrai la main du barde. Je le quittai et je partis ; embrassant du regard une dernière fois cette mer, ces îles, cet horizon immense, ce hameau,

Digitized by Google

cette humble chaumière, ce petit drapeau flottant là-bas au-dessus d'une croix de pierre, celui enfin qui déjà descendait la côte et qui m'envoyait un signe d'adieu... tout ce que j'avais réellement connu ce jour-là.... tout ce que j'avais aimé pendant quelques heures..... tout ce que je ne devais plus oublier jamais !

Abbé A. Millon
prêtre.

Digitized by Google

ANALYSE SOMMAIRE

DE STATUTS SYNODAUX DE L'ÉGLISE DE SAINT-BRIEUC

DÉCOUVERTS DANS LE *Codex* N° 988, FONDS DE LA REINE CHRISTINE, BIBLIOTHÈQUE DU VATICAN (*folios* 24-72), ET SIGNALÉS PAR M. LÉOPOLD DELISLE, DANS SA *Lettre à M. de la Borderie* (BIBLIOTHÈQUE DE L'ECOLE DES CHARTES, 1900) (1).

I

CHRISTOPHE DE PENMARCH (1477-1505)

MANUSCRIT

12 octobre 1480.

1° Défense de quêter et de prêcher dans les églises paroissiales, sans permission de l'évêque.

2° Défense de citer des héritiers devant les justices ecclésiastiques, au sujet d'un héritage, avant le neuvième jour depuis le décès de la personne dont ils ont hérité.

(1) Ces statuts synodaux, dont 10 imprimés et 8 manuscrits, ont été copiés pour M. de la Borderie. Mais le transcripteur a omis de copier l'un d'eux, du 13 octobre 1496, imprimé, formellement cité par M Léopold Delisle. Les imprimés semblent bien sortir des presses de Jean Calvez. La plupart de ces statuts sont signés : *De la Bouessière.* Les peines édictées sont très sévères : de fortes amendes et fréquemment l'excommunication.

Digitized by Google

3° Injonction aux recteurs de notifier les statuts synodaux de Tours et de Saint-Brieuc, défendant de troubler les juges ecclésiastiques dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que la bulle de Martin V, interdisant de citer les ecclésiastiques devant les juges séculiers, pour des causes ecclésiastiques. Texte entier de cette bulle.

4° Permission aux ecclésiastiques présents au synode, de se faire absoudre par leurs confesseurs même des cas réservés à l'évêque, sauf l'excommunication.

5° Remise de quarante jours de pénitence aux ecclésiastiques assistant au synode.

6° Exhortation aux recteurs de faire des prières solennelles et processions, pour la paix entre les chrétiens, l'exaltation de la foi, la victoire sur le Turc etc.

7° Injonction aux prêtres de payer les droits dûs par eux à la cathédrale, et autres droits synodaux.

8° Menaces de suspension, puis d'excommunication aux prêtres cités au synode et faisant défaut.

9° Injonction à tous les recteurs de retirer copie des présents statuts, sous deux mois.

II

CHRISTOPHE DE PENMARCH

Manuscrit

11 octobre 1492.

1° Ratification et rappel des anciens statuts synodaux du diocèse, non révoqués.

2° Excommunication des violateurs des territoires et immunités ecclésiastiques.

Digitized by Google

3° Injonction aux recteurs de dénoncer publiquement, au prône, les excommuniés pour cause de violation des privilèges ecclésiastiques.

4° Annulation de toutes les dispenses émanées de l'autorité épiscopale, qui n'auraient pas encore produit leur effet, sauf celles partant une clause dérogatoire à cette révocation générale.

5° Obligation pour les recteurs et vicaires de résider personnellement dans leur paroisse.

6° Défense aux prêtres libres de s'immiscer sans autorisation dans le gouvernement des paroisses.

7° Défense aux parents et tuteurs d'obliger par menaces leurs enfants ou pupilles à contracter des mariages contraires à leur inclination, les unions forcées étant généralement malheureuses.

8° Injonction à tous les titulaires de bénéfices ecclésiastiques qui n'auraient pas encore présenté leurs titres, de le faire sous douze jours.

9° Défense à une même personne de gouverner deux paroisses ou de posséder deux bénéfices incompatibles, sans dispense du Saint-Siège. Ordre de présenter cette dispense, à ceux qui en seront pourvus.

10° Défense de vendre publiquement, le Dimanche, des poulets, chapons, des fruits, du foin, de la paille etc. La vente du pain et du vin est seule permise ce jour-là.

11° Ordre aux recteurs de publier au prône le nom des excommuniés.

12° Ordre aux recteurs de faire des prières au prône pour l'heureuse délivrance de la reine Anne, alors enceinte.

13° Remise de quarante jours de pénitence aux prêtres repentants assistant au synode, pourvu qu'ils soient en état de grâce sous huit jours.

Digitized by Google

14° Permission aux prêtres assistant au synode de se faire absoudre par leurs confesseurs, même des cas réservés à l'évêque, sauf du crime d'avoir porté la main sur des ecclésiastiques, d'avoir pris ou caché des biens meubles provenant des maisons épiscopales, ou d'avoir aidé à les prendre ou cacher.

15° Injonction aux prêtres de payer les droits synodaux.

16° Menace aux prêtres qui ne se présenteront pas au synode, après y avoir été cités, d'être traités comme contumaces, après un délai de quinze jours.

III

CHRISTOPHE DE PENMARCH

MANUSCRIT

17 octobre 1493.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Rappel d'une défense sous de graves peines, de tenir des réunions de filerie, au cours desquelles on dansait et on commettait diverses folies et insolences.

3° Défense de faire des serments par Dieu, la sainte Vierge et les saints, sans nécessité et hors les cours de justice, et défense de blasphémer, le tout sous peine d'excommunication et de 100 livres d'amende, en outre des peines édictées par la coutume du pays.

4° Défense de tenir des réunions d'ivrognerie, et de s'exciter mutuellement à boire, en se portant des santés ou autrement.

5° Défense aux prêtres d'exercer aucune fonction séculière.

Digitized by Google

6° Injonction aux prêtres d'avoir des bonnets, *caputia*, plus propres que leurs bonnets ordinaires, pour les fêtes, dimanches et processions.

7° Défense aux recteurs de permettre qu'on prêche ou qu'on quête dans leur église, sans autorisation de l'évêque.

8° Ordre d'observer le jeûne la veille de la Visitation de la sainte Vierge, qui doit être célébrée le 2 juillet, sous forme de double-majeur, comme le porte un ancien statut.

9° Injonction aux recteurs de faire lecture des statuts anciens et nouveaux, au prône de chaque dimanche.

10° Injonction aux recteurs de retirer copie des présents statuts, pour en donner lecture publique.

IV

CHRISTOPHE DE PENMARCH

MANUSCRIT

22 mai 1494.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Injonction aux archidiacres de Penthièvre et de Goëllo de ne recevoir pour avocats et officiers de leurs cours de justice que des hommes probes et instruits. Il leur est ordonné de casser plusieurs de leurs officiers, ignorants et injustes, qui ont opprimé le peuple et surtout les pauvres, et cela sous huit jours.

3° Rappel d'anciens statuts interdisant aux mères et nourrices de faire coucher dans leur lit des enfants de moins d'un an. Jusqu'à cet âge, elles doivent les placer dans des berceaux.

Digitized by Google

4° Défense aux prêtres d'absoudre des cas réservés certaines personnes se prétendant munies de lettres apostoliques, les autorisant à se faire absoudre de ces cas par tout prêtre, à moins que ces lettres n'aient été approuvées par l'évêque.

5° Injonction aux titulaires de bénéfices ecclésiastiques, de présenter leurs titres sous quinze jours.

6° Ordre aux prêtres possédant des dispenses les autorisant à gouverner deux paroisses ou à posséder deux bénéfices incompatibles, de présenter ces dispenses sous quinze jours.

7° Ordre aux recteurs de donner lecture des anciens statuts au prône des grands messes.

8° Ordre aux recteurs de retirer copie des présents statuts, pour en faire lecture au prône.

V

CHRISTOPHE DE PENMARCH

Manuscrit

15 octobre 1495.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Ordre aux recteurs de faire des prières solennelles et des processions, les dimanches et jours de fête, pour le roi Charles VIII, la reine Anne, le salut de la France et du duché de Bretagne.

3° Interdiction aux archidiacres de Penthièvre et de Goëllo de continuer à infliger aux clercs, dans leurs cours de justice, les peines d'emprisonnement à temps ou à vie et de dégradation, l'évêque ayant seul le droit de le faire.

Digitized by Google

4° Interdiction, sous peine d'excommunication et 1000 livres d'amende pour les nobles, d'excommunication et 100 écus d'or pour les personnes de moindre état, de proférer contre les maris ou contre les femmes mariées certaines injures grossières qui souvent portent les maris à traiter leur femme comme si elle était coupable, bien qu'elle soit de bonnes vie et mœurs ; surtout parce que les femmes ne peuvent se purger juridiquement de pareils soupçons, étant incapables d'ester en justice.

5° Interdiction aux prêtres, quand, ils ont récité les paroles qui commencent la messe : *Introibo ad altare Dei etca*, de redire ces paroles si d'autres personnes viennent à entrer dans l'église. Ce psaume récité, les prêtres doivent toujours continuer la messe.

6° Interdiction aux fidèles de traiter de leurs affaires temporelles pendant l'office divin.

VI

CHRISTOPHE DE PENMARCH

MANUSCRIT

16 octobre 1494.

(Statuts incomplets, par la mutilation du manuscrit).

1° Interdiction de faire des neuvaines et vigiles, sans l'autorisation de l'évêque.

2° Interdiction des fraudes qui se commettent en donnant le pain bénit. On doit le donner dans la paroisse que l'on habite réellement. Si on retourne dans une paroisse que l'on a quittée, on y est paroissien et

Digitized by Google

on y doit le pain bénit, bien qu'on l'ait déjà donné dans une autre.

3° Injonction au clergé du diocèse de célébrer la fête de saint Antoine de Padoue, avec récitation de ses neuf leçons, chaque année, le 10 juin.

4° Défense de célébrer la messe sur des autels non consacrés. Ordre aux administrateurs des fabriques de faire consacrer, sous deux mois, les autels qui ne le seraient pas.

5° Ordre aux recteurs de faire connaître, sous quinze jours, les autels à consacrer dans leurs paroisses.

6° Défense de continuer à dire la messe, sans permission spéciale, dans des chapelles non consacrées.

7° Défense d'user de couleur jaune dans la décoration des églises et chapelles, et d'y tolérer des peintures ou inscriptions frivoles, déshonnêtes, dérisoires ou seulement inutiles. Défense d'y souffrir des inscriptions au charbon sur les murs.

8° Injonction aux recteurs de faire connaître, dans le délai d'un mois, le nombre des chapellenies et messes fondées dans leurs paroisses.

9° Injonction aux recteurs de retirer copie des présents statuts, sous 15 jours.

VII

VICAIRES GÉNÉRAUX DE CHRISTOPHE DE PENMARCH

IMPRIMÉ

26 mai 1496.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Ordre aux recteurs de prononcer, au prône, l'excommunication sur les violateurs de la juridiction ecclésiastique.

Digitized by Google

3° Ordre aux recteurs de prononcer, au prône, l'excommunication sur les concubinaires publics et notoires.

4° De même, ordre d'excommunier les personnes qui auront mis à coucher dans leur lit des enfants de moins d'un an, à partir de la dernière fête de Pâques. Que ces personnes aient à sortir de l'église, comme excommuniées.

5° Défense aux officiers des archidiacres de Penthièvre et de Goëllo, aux cours de leurs visites, d'obliger les prêtres ou trésoriers d'une paroisse à en sortir, pour présenter leurs comptes dans quelqu'autre lieu, comme ces archidiacres et leurs officiers ont coutume de le faire. Défense à ces archidiacres de faire visiter deux paroisses en un jour, sans permission spéciale. Ordre leur est donné d'informer sur ces abus.

6° Défense aux fidèles de faire le pèlerinage de Saint-Servais en Allemagne, sans permission de l'évêque. Défense aux femmes de le faire, sans permission de leur mari.

7° Ordre à tous les clercs, mariés ou non, de porter la tonsure, sous peine de perdre le privilège de cléricature.

8° Défense de donner des bénéfices ecclésiastiques avec charge d'âmes, à d'autres qu'à les prêtres dûment examinés par les mandataires de l'évêque.

9° Défense de faire coucher ensemble des frères et des sœurs ou d'autres parents de sexe différent, âgés de plus de sept ans, abus qui donne lieu à d'innombrables et horribles péchés, ainsi qu'il a été rapporté à l'évêque.

10° Injonction aux recteurs d'examiner au moins une fois l'an, chacun de leurs paroissiens sur la récitation des *Credo*, *Confiteor*, *Pater et Ave*; d'exhorter chaque dimanche leurs paroissiens à faire apprendre ces prières à

Digitized by Google

leurs enfants, et de faire connaître nominalement à l'évêque, une fois l'an, ceux de leurs paroissiens qui les ignorent.

11° Défense d'admettre au baptême les enfants qui ne seraient pas assistés de 2 parrains et une marraine pour les garçons, de 2 marraines et 1 parrain pour les filles.

12° Défense de continuer à élire dans les paroisses, des jeunes filles dites *roses* ou *reines*, à cause de leur beauté, ce qui faisait tomber souvent ces jeunes filles dans l'orgueil et la mauvaise conduite.

Ici devrait se placer la pièce imprimée des statuts du 13 octobre 1496, signalée par M. Léopold Delisle et qui manque aux transcriptions exécutées à Rome pour M. de la Borderie.

VIII

CHRISTOPHE DE PENMARCH

MANUSCRIT

18 mai 1497.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Défense aux fidèles de se faire absoudre des cas réservés, par des prêtres qui n'en ont pas le pouvoir. Défense aux recteurs de permettre la prédication à des religieux non autorisés.

3° Interdiction d'user de la viande le mercredi, comme le vendredi et le samedi, suivant l'ancien usage du diocèse.

4° Injonction aux fidèles de se présenter au moins une fois l'an, au temps de Pâques, à leur propre pas-

Digitized by Google

teur, pour recevoir les sacrements de pénitence et d'eucharistie. Interdiction de recevoir ces sacrements ailleurs que dans sa paroisse, et d'autre prêtre que de son propre pasteur.

5° Rappel d'un ancien statut ordonnant des processions chaque dimanche, dans les églises paroissiales, pour la paix du royaume et les biens de la terre.

IX

CHRISTOPHE DE PENMARCH

MANUSCRIT

12 octobre 1497.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Injonction aux hommes et aux femmes d'occuper dans l'église un lieu distinct. Défense aux femmes de se placer dans le chanceau de l'église, comme plusieurs le font avec orgueil et indécence.

3° Ordre aux recteurs de notifier publiquement ces statuts, dans le délai d'un mois.

X

VICAIRES GÉNÉRAUX DE CHRISTOPHE DE PENMARCH

IMPRIMÉ

7 juin 1498.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Exhortation aux recteurs à faire des prières solennelles et processions pour la reine Anne, duchesse de Bretagne, et pour la prospérité du royaume. Tous ceux

Digitized by Google

qui y prendront part pourront gagner 40 jours d'indulgences.

3° Défense de faire des danses, avec musique profane et scandaleuse, devant les chapelles privilégiées, sous prétexte de gagner des indulgences.

XI

CHRISTOPHE DE PENMARCH

IMPRIMÉ

23 mai 1499.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Injonction d'imposer le saint chrême, au baptême, sur l'arrière de la tête des enfants, et non sur le front. En conférant l'extrême-onction, injonction d'oindre les hommes sur les reins, les femmes sur l'ombilic.

3° Ordre aux recteurs de résider dans leur paroisse.

4° Défense aux prêtres libres de s'immiscer, sans nécessité absolue ou sans permission spéciale, dans le gouvernement des paroisses.

5° Remise de quarante jours des peines encourues, aux prêtres assistant au synode, pourvu qu'ils soient en état de grâce dans les huit jours.

6° Permission aux prêtres assistant au synode de se faire absoudre par leur confesseurs, même des cas réservés ordinaires, jusqu'au prochain synode.

7° Injonction aux recteurs de donner lecture, au prône de chaque dimanche, des statuts anciens et récents.

Digitized by Google

XII

CHRISTOPHE DE PENMARCH

IMPRIMÉ

11 juin 1500.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Ordre aux recteurs de résider dans leur paroisse.

3° Défense aux prêtres libres de s'immiscer, sans nécessité ni permission, dans le gouvernement des paroisses.

4° Rappel d'un ancien statut interdisant d'innover, en élevant dans les églises des sépultures prohibitives avec armes, sans juste titre.

5° Remise de 40 jours des peines encourues, aux prêtres assistant au synode, pourvu qu'ils soient en état de grâce dans le délai de 15 jours.

6° Permission aux prêtres assistant au synode de se faire absoudre, même des cas réservés ordinaires.

7° Injonction aux prêtres de payer ce qu'ils doivent à la cathédrale et tous droits synodaux.

8° Menace à tous ceux qui, convoqués au synode, y feront défaut, d'être traités comme contumaces.

XIII

CHRISTOPHE DE PENMARCH

IMPRIMÉ. PIÈCE INCOMPLÈTE

1501.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Ordre aux recteurs de résider dans leur paroisse.

3° Défense aux prêtres libres de s'immiscer, sans né-

Digitized by Google

cessité ni permission, dans le gouvernement des paroisses.

4° Injonction aux titulaires de bénéfices ecclésiastiques, de présenter leurs titres sous douze jours.

5° Injonction aux recteurs de donner lecture, au prône de chaque dimanche, des statuts anciens et récents.

6° Rappel d'un ancien statut interdisant aux recteurs et titulaires de bénéfices, de donner à ferme les fruits et revenus de leurs bénéfices ou rectoreries, et le gouvernement des âmes, à des prêtres non autorisés par l'évêque.

7° Défense de placer dans les églises des bancs à dossier trop élevé, qui empêchent les fidèles de voir l'autel.

XIV

CHRISTOPHE DE PENMARCH

IMPRIMÉ

19 mai 1502.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Ordre aux recteurs de résider personnellement dans leur paroisse.

3° Défense aux prêtres libres de s'immiscer, sans nécessité ni permission, dans le gouvernement des paroisses.

4° Injonction aux titulaires de bénéfices ecclésiastiques, de présenter leurs titres sous douze jours.

5° Ordre aux recteurs de donner lecture, au prône de chaque dimanche, des statuts anciens et nouveaux.

6° Défense aux prêtres de demander de l'argent pour administrer le sacrement d'extrême-onction, comme

Digitized by Google

quelques-uns l'ont fait, sous peine d'encourir la punition infligée aux simoniaques. On ne doit rien exiger pour l'administration des sacrements.

7° Ordre aux recteurs de retirer copie des présents statuts, pour en donner lecture.

XV

VICAIRES GÉNÉRAUX DE CHRISTOPHE DE PENMARCH

IMPRIMÉ

13 octobre 1502.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Réforme de certains abus dans l'administration des sacrements. On néglige de brûler le jeudi saint l'huile sainte et le saint chrême qui restent, pour en recevoir d'autres nouvellement consacrés ; on se sert de l'huile et du saint chrême qui auraient dû être brûlés. Texte entier d'un mandement de Christophe de Penmarch sur ce sujet. Injonction aux recteurs de demander de l'huile et du saint chrême nouveaux à la cathédrale, chaque année. S'il y a retard forcé, on peut différer d'administrer le baptême, quand il n'y a pas péril à cela. Quant à la bénédiction des fonts, on peut y procéder, en se réservant d'appliquer plus tard le saint chrême. Pour l'huile des malades, ce n'est pas un sacrement nécessaire.

3° Ordre aux recteurs de résider personnellement dans leur paroisse.

4° Défense aux prêtres libres de s'immiscer, sans nécessité ni permission, dans le gouvernement des paroisses.

Digitized by Google

5° Ordre aux titulaires de bénéfices ecclésiastiques, de présenter leurs titres sous douze jours.

6° Injonction aux recteurs de donner lecture, au prône de chaque dimanche, des statuts anciens et récents.

7° Injonction aux recteurs de retirer copie des présents statuts, sous quinze jours.

XVI

CHRISTOPHE DE PENMARCH

IMPRIMÉ.

15 mai 1505.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Ordre aux recteurs de prévenir les paroissiens qu'ils ne doivent pas rester sous le coup d'une excommunication plus d'un an et un jour, à peine d'être traités comme hérétiques. Les excommuniés peuvent faire cession de leurs biens, s'ils n'ont pas d'autre moyen de satisfaire leurs créanciers.

3° Défense aux archidiacres de Penthièvre et de Goëllo de continuer leurs usurpations de juridiction. Défense aux officiers de l'archidiacre de Penthièvre, à Moncontour, de continuer à extorquer les amendes réservées à l'évêque.

4° Injonction aux recteurs de publier au prône, chaque dimanche, le nom de leurs paroissiens excommuniés, de quelque qualité qu'ils soient.

5° Ordre aux recteurs de résider personnellement dans leurs paroisse.

6° Défense aux prêtres libres de s'immiscer, sans nécessité ni permission, dans le gouvernement des paroisses.

Digitized by Google

7° Exhortation aux recteurs à faire des prières solennelles et des processions pour le roi Louis XII et la reine Anne, *notre duchesse et princesse*, pour le royaume de France et le duché de Bretagne. Quarante jours d'indulgences à ceux qui y prendront part.

8° Défense de placer dans les églises et chapelles des charrettes, charrues, poutres, du blé, des poules, des pailles et foins etc.

9° Permission aux prêtres assistant au synode de se faire absoudre, même des cas réservés ordinaires.

10° Remise de quarante jours des peines encourues, aux prêtres assistant au synode, pourvu qu'ils soient en état de grâce sous 15 jours.

11° Ordre aux recteurs de donner lecture, au prône de chaque dimanche, des statuts anciens et nouveaux.

12° Ordre aux recteurs de retirer copie des présents statuts, sous 15 jours.

XVII

OLIVIER DU CHASTEL

IMPRIMÉ

15 octobre 1506.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Rappel d'un ancien statut interdisant de faire peindre des armes sur les vitraux des églises, et d'élever des tombes dans les églises, avec ou sans armes, sans permission de l'évêque.

3° Défense de placer des bancs à dossier élevé, dans les églises et chapelles, sans permission.

4° Ordre de publier le nom des excommuniés, au prône de chaque dimanche.

Digitized by Google

5° Excommunication des violateurs des privilèges ecclésiastiques, perturbateurs du territoire épiscopal, et violateurs de la juridiction épiscopale.

6° Ordre aux recteurs de publier cette excommunication, à voix haute et intelligible.

7° Annulation des lettres de dispense et de grâce qui n'auraient pas encore produit leur effet.

8° Ordre aux recteurs de résider.

9° Interdiction aux prêtres libres de s'immiscer, sans nécessité ni permission, dans le gouvernement des paroisses.

10° Défense aux clercs et laïcs de s'opposer à l'exécution des mandements épiscopaux, dans l'étendue du diocèse.

11° Ordre à tous les recteurs d'observer soigneusement ces mandements.

12° Défense aux parents et tuteurs d'obliger par menaces leurs enfants et pupilles, à contracter des mariages contraires à leur inclination.

13° Défense de contracter et faire contracter des mariages qui n'aient pas été précédés d'épousailles et de bans, à moins de dispense.

14° Défense de présenter à la vénération des fidèles des images non bénites.

15° Injonction aux titulaires de bénéfices ecclésiastiques de présenter leurs titres, sous 15 jours.

16° Défense à un même prêtre de gouverner deux paroisses ou de posséder deux bénéfices incompatibles, sans dispense du Saint-Siège. Ordre à ceux qui auront obtenu cette dispense de la présenter sous 15 jours.

17° Défense aux recteurs de permettre à des prêtres d'un autre diocèse de célébrer la messe dans leur église

Digitized by Google

plus d'une fois, sauf permission de l'évêque et sauf les pèlerins et voyageurs.

18° Injonction à ceux qui détiendraient des livres de cens, des titres des revenus épiscopaux et autres documents intéressant l'autorité épiscopale, de les remettre à l'évêque sous douze jours.

19° Défense aux femmes de se tenir dans le chanceau de l'église, et même d'y entrer pour faire l'offrande.

20° Défense de célébrer la messe en lieu non consacré ou sur un autel portatif, sauf pour ceux qui en ont obtenu la permission, mais seulement pour eux, leurs enfants et les personnes habitant avec eux d'une façon vraiment continue.

21° Défense aux recteurs de permettre à des prêtres étrangers de prêcher et de quêter dans leur église, sans permission expresse de l'évêque.

22° Rappel d'un ancien statut interdisant aux notaires et officiers de la cour épiscopale, d'admettre une citation au sujet de l'héritage d'un défunt, avant le neuvième jour écoulé à partir de son décès.

23° Défense aux mères et nourrices de mettre à coucher dans leur lit des enfants de moins d'un an.

24° Défense aux archidiacres de Penthièvre et de Goëllo d'exiger quoi que ce soit des recteurs qu'ils visitent, en plus de ce qui est fixé par l'usage.

25° Rappel d'un statut de Christophe de Penmarch, interdisant de s'exciter mutuellement à boire, en se portant des santés ou autrement.

26° Injonction aux recteurs d'examiner une fois l'an chacun de leurs paroissiens sur la récitation des *Pater, Ave, Credo, Confiteor*, de les exhorter à faire apprendre ces prières à leurs enfants, de faire connaître à l'évêque, une fois l'an, ceux de leurs paroissiens qui ne les sauraient pas.

Digitized by Google

27° Injonction aux recteurs de donnner lecture de ces statuts, au prône de chaque dimanche.

28° Exhortation aux recteurs à faire des prières et processions pour l'exaltation de la foi, pour la victoire sur le Turc et sur les ennemis de Dieu, pour le bien du royaume, du roi et de la reine. Quarante jours d'indulgences à ceux qui y prendront part.

29° Remise de quarante jours des peines encourues, aux prêtres assistant au synode.

30° Permission aux prêtres assistant aux synode, de se faire absoudre des cas réservés ordinaires.

31° Injonction aux prêtres de payer les droits synodaux.

32° Menace aux prêtres, cités au synode et faisant défaut, d'être traités comme contumaces, après un délai de 15 jours.

33° Injonction aux recteurs de retirer copie des présents statuts, sous 15 jours.

XVIII

OLIVIER DU CHASTEL

IMPRIMÉ

14 octobre 1507.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Ordre aux recteurs de résider.

3° Défense aux prêtres libres de s'immiscer, sans nécessité ni permission, dans le gouvernement des paroisses.

4° Rappel d'un statut ordonnant aux titulaires de bénéfices ecclésiastiques, de présenter leurs titres sous 12 jours.

Digitized by Google

5° Défense aux fidèles de traiter de leurs affaires temporelles pendant le service divin, comme beaucoup le font et même avec jurements et blasphèmes.

6° Défense à certains clercs et prêtres de continuer à fréquenter les tavernes et à porter en public des habits laïcs et rustiques.

7° Défense aux prêtres d'entretenir chez eux ou de fréquenter des femmes qui puissent causer du scandale.

8° Défense aux lépreux de manger ou boire à table ou en société d'autres personnes, et de se servir des coupes ou écuelles des personnes saines. Ils devront porter à l'avenir sur leurs habits une pièce de drap, pour se faire reconnaître.

9° Défense d'élever sans permission dans les églises, des tombes avec ou sans armes. Ordre à ceux qui ont le droit de le faire, de présenter leurs titres sous 15 jours.

10° Défense aux femmes de se mêler aux hommes tant dans l'église que dans les processions, comme on dit qu'elles le font souvent.

11° Exhortation aux recteurs de faire des prières et processions pour le roi et la reine, pour la victoire sur le Turc etc. Quarante jours d'indulgences à ceux qui y prendront part.

12° Remise de quarante jours des peines encourues, aux prêtres assistant au synode.

13° Permission à ces mêmes prêtres de se faire absoudre des cas réservés ordinaires.

14° Injonction aux prêtres de payer les droits synodaux.

15° Menace aux prêtres, cités et faisant défaut, d'être traités comme contumaces après un délai de 15 jours.

PAUL DE BERTHOU.

Digitized by Google

LES ÉPOUSAILLES DE BREBIOT

(SUITE[1])

CY EST LA SCÈNE CINQUIESME ET ULTIME EN LA FASSON QUE S'ENSUYT

CE EST CORBON QUI COMMENCE :

Il est sailly hors, je me lesve
Et saille dehors si n'est resve !

DAME GAUDE

Brr ! je suys glacée en frayeur
Car j'en ay prins sy très grant peur
Que je cuyde estre trespassée.

JEHANNETTE (*à soy*)

Ma grant masle chance est cassée !

BREBIOT (*resveur*)

Ce Messie à Jacob promis.....

CORBON (*saillant du lict*)

Ah ! j'en suys ma foy tout remis

(1) Voyez la *Revue* d'avril 1904.

Digitized by Google

DAME GAUDE

Je cuyde bien vostre malice
S'enquérir peu que je languisse !
Et c'est droicte contradiction
Que prenez à bénédiction
Ceste frayeur dont je succombe
Qui vistement mesne à la tombe !

CORBON (*qui ne la ouyt*)

Je cuyde en grande dévotion
Qu'à moy baillez mon capuchon !

DAME GAUDE

Ça ! vous allez par la montaigne ?

CORBON

Ouy dà !

BREBIOT

Par Sainct Saulveur d'Espaigne
J'y veulx faire un bout de chemin ?
Sy prindray-je mantel limosin.

CORBON

Viens çà, mon fils.... ains en estable....

BRELIOT (*rompant*).

Ne doibt avoir giste, ne table
Ce roy, mais pôvre et sans argent
Ainsy que moy, molt indigent !
Luy porterai-je mes fromaiges
Que dame Gaude offrit pour gaiges ?

CORBON

Je cuyde que très bien tu fais
De luy bailler ainsy ton faix.

Digitized by Google

JEHANNETTE

Moy ! pour ce doulx chestif Messie
Ne feroi-je de la bouillie !

DAME GAUDE

Non dà ! restez en ce lodgiz
Passer temps en saiges debviz !
Je cuyde estre sorcellerie
Ce qu'oncques ne vis en ma vie ;
Et crains pour vous, les bracquemards
Des lansquenets et des soldards !

JEHANNETTE (*plourant*).

Et ceulx-cy ! Doulx roy mon bon Maistre,
Que ne suys-je mesouen à paistre
Mes brebis, car lors te verroi
Et mon cueur seroit au gaï.

CORBON

Au lodgiz fillette moult saige,
Près de sa mère sans tapaige,
Reste filer.

JEHANNETTE (*avisant Brebiot*).

Et sans mercy
De son amour guarde soulcy !

DAME GAUDE

Pardieu ! n'estes-vous contente
De demourer icy présente
A ce foyer, iouxtant le feu,
Sans crainte d'avoir tel enfeu
Comme on dresse à qui par folie
De sortir, vont perdre la vie ?

Digitized by Google

CORBON

N'ayez crainte ! Par mon baston !
Bailleroi-je ung petit cochon
A luy, de laict ?

BREBIOT

Moy, les fromaiges
Qui me feurent baillés en gaiges.

DAME GAUDE

Dyroit-on pas tout à foison
En ce lodgiz et par maison ?
Dieu d'Israël, quelle dépense !

CORBON (*saillant fors, ensemble de Brebiot*).

Ladre est ma femme quand je pense !

JEHANNETTE

Si mère dort, aussy j'y vais !

CY FINE L'ACTE PRIME

Digitized by Google

ADVIZ

Fais estat lecteur, qu'en cest endroict le prologuiste ou le managier, doibt prescher l'auditoire et le véhémentement inciter en l'imitation desdicts bergiers, et que tous se déportent en l'ecclise pour illec ouïr les trois messes canoniales. Messes ouïes, les borgeoys, manants et nobles hommes, ayant mangié l'oïe et beu vins miellez, reviendront en salle chapistrale en quelle par révérence de l'hyver est le déduict mené. Léans les dessus-dicts hommes, nobles et aultres, ouyront l'acte ultime, lairrant comme devant leurs letternes alluméez eu esgard à la clarté du lieu et des bonnes mœurs. Amen.

ACTE ULTIME

Céans est dame Gaude en son faudesteuil, perdeue en somme. Entre doulcement la Jehannette. Est appareillé le théastre comme l'estoit cy-devant, afin de n'estre à hault prix.

CY EST LA SCÈNE PRIME

CE EST JEHANNETTE QUI COMMENCE :

C'est qu'en sommeil je la cuydois (1)

Cependant que dame Gaude s'esveille petitement, claiment au dehors

LES ANGES

D'où viens-tu Bergière (2)
D'où viens-tu?

JEHANNETTE

Je viens de la cresche
Veoir l'enfant Jhésus
Sur la paille fraîche
Il est estendu ! *(cy orphéon)*

(1) Estoit cy-devant le darrenier vers : *Sy mère dort, aussi j'y vais !*
(2) Vieille chanson.

Digitized by Google

LES ANGES

S'en vient de la Cresche
Veoir l'enfant Jhésus
Sur la paille fraische
Il est estendu.

LA GAUDE *(s'esveillant)*

Ne pas dormir heure entière
Par la tourbe tripotière
Qui dans les airs mesne ce bruict !
Hélas ! il est plus de minuict !
Ne suys au lict, ains en ma chaise :
Demain, seroi tout en malaise.
Qu'ont ilz à brayre ? Làs c'est toy ?

JEHANNETTE

Ouy ma mère !

DAME GAUDE

Çà dis pourquoy ?
Tu mis gippon de tiretaine
A moy, puys mon surtout de laine
As-tu froid en la mansïon
Encore que sont provision
De gros boys ?

JEHANNETTE (*apeurée*)

C'est qu'es-mains du sicaire
Ce dont est besoing par nuict claire
A chosmé.

DAME GAUDE

Jouxte ce beau feu !
Quoy dist celle-cy ? jarnibleu !
A son discours je n'entends goutte
Et le scays moins plus je l'escoute !

Digitized by Google

Oncques ne veis surtout en maison.
Tout près de l'astre, as-tu frisson
De froid ?

JEHANNETTE (*à soy*)

Dirois-je estre sortie ?
Ains sera-t-elle comme ortie,
Très picquante !

DAME GAUDE

Tu saillis hors !
Je veois la neige en tes piès ords.
De vray ! je n'y prenois de guarde,
Ains plus d'ores je te reguarde,
Je veois que tu n'as sceu filer
Ta quenouille, ains te faufiler
En campaigne !

JEHANNETTE

Et puys lairrant la place
Droict me suys allée en l'espace...
C'est qu'en sommeil je vous cuydois
Sauf le respect que je vous doibs !

DAME GAUDE

Où donc ?

JEHANNETTE

Viser ce divin Messie !

DAME GAUDE

C'est bonnement droycte folie !
Veulx-tu donc me faire enragier ?
Tu feus brebis pour égorgier
A lansquenet et à vil reistre.
Car ce, tu ne doibs méconnaistre

Digitized by Google

Qu'en aulcun nouveau débast
Ilz eussent tost faict nouveau dégast,
Et toy maslement embrochyée
Par cocquedouille guillochiée.

JEHANNETTE

Voire! qu'il n'est présentement
En ceste nuict, en ce moment
Nul coupe-bourse qui m'embroche
Ou traitement de moy s'approche)

DAME GAUDE

Pour toy, César feit-il édict
En quelqu'impérial rescript
Pour qu'en potence on vous suspende
Tel gendarme qui te pourfende?

JEHANNETTE

Non! ains baillé feut ung sermon,
De par ung tres chestif poupon.

DAME GAUDE

Ce sont tout droictement baveries
Que ces sermons et homélies!

JEHANNETTE

Et ce feut liesse de l'ouyr!
Vous en eussiez prins grant plaisir,
Et joye à force délectable
Sy feussiez esté dans l'estable
De Gorgibus et du cousin
Hiérosme, lequel au déclin
De la vesprée y met ses bestes
Ses asnes, ses bœufs et brebiettes,

Digitized by Google

Veu que la quitta Gorgibus
Estant riche, comme c'est l'us
En Judée et par Arcadie
A tous les Crésus de Lydie,
Pour demourer en Bethléem.

DAME GAUDE

Qu'ay-je à faire? Mathusalem !

JEHANNETTE

Là gisoyt ce poupon d'indulgence
Lequel n'avoit d'aultre chevance
Qu'ung peu de paille en ung berceau
Et sembloit chestif demoyseau.

DAME GAUDE

Oncques n'ouys telle gaudriole !
Et c'est vraiment qu'elle s'affole
De ce sorcier en guilledou
Lequel doibt estre loup garou,
En dessoubz sa cheminse d'ange
Ou quelque beste très estrange
A ce païs ! Sy ! par chemin
Et en dépict de mon chagrin
De nuict s'en va-t-elle seulette !

JEHANNETTE (*qui casline*)

Là feut père de bergerette
Qui visitoit ce beau marmot
Et vostre bergier Brebiot

DAME GAUDE (*despitée*)

Ce Brebiot ! Ains ilz ne viennent !
Qui sont iceulx qui les retiennent ?

JEHANNETTE

Les vez-cy par grant dévotion !

(*A suivre.*) AB ALOR.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Le Brigant et la Tour d'Auvergne

Les Bretons de Paris et de Seine-et-Oise devant célébrer cette année le centenaire du celtiste Le Brigant, à Montfort-L'Amaury, le sujet du concours poétique (français ou breton) est : Le Brigant et La Tour d'Auvergne. Le rapprochement de ces deux noms s'impose. On ne saurait fêter le souvenir de l'érudit avocat de Pontrieux, du philologue qui dérivait de a langue celtique toutes les autres langues, sans exalter la mémoire de son illustre ami, du grenadier dont le cœur vient d'être transporté aux Invalides... La Tour d'Auvergne, qui lui-même publia *Les Origines Gauloises*, disait de Le Brigant : « Je le reconnais pour mon maître. » Personne n'ignore que le héros de Carhaix remplaça sous les drapeaux, à 53 ans, le 22e fils de Le Brigant.

Pour le concours, adresser jusqu'au 4 juin, les manuscrits *(60 vers maximum. Aucune allusion politique ou religieuse)* au Docteur Gaboriau, Paris, 61, Boulevard Haussmann. Adresser les communications au Pentyern Léon Durocher, 15, rue du Dragon

Rappelons, pour éviter tout malentendu, que la donatrice de Montfort, Mme Mosher, ayant changé la destination de son prix, les lauréats du concours poétique recevront le diplôme et l'insigne du Pardon. Les sommes d'argent seront attribuées exclusivement aux lauréats du concours de costumes bretons.

Digitized by Google

***

LEOR OFEREN, latin ha brezoynek (Livre de messe latin et breton) par l'abbé Le Gall, recteur du Folgoat (2e édition augmentée), — Quimper, Bernard, 1904.

SKOUERIOU KRISTEN (exemples chrétiens), par un missionnaire breton. — Quimper. Salaun, 1904.

Qui donc écrivait ces jours derniers que la langue bretonne était une langue condamnée, morte ou à peu près, et que rien ne la relèverait de sa déchéance ? Pendant que ces inepties se débitaient plus ou moins sérieusement, on préparait à Quimper la seconde édition du *Leor Oferen* et les 6.000 exemplaires de *Skoueriou Kristen* s'enlevaient en quelques jours !

Le *Leor Oferen* fut publié il y a deux ans par M. l'abbé Jean-Marie Le Gall, recteur du Folgoat, qui y condensa hymnes, proses, psaumes, le tout dans un breton excellent, facile à traduire, et d'une pureté admirable. Quoique Tregorrois d'origine, M. l'abbé Le Gall est un parfait léonard pour l'idiome. — Le *Leor Oferen*, devenu introuvable, a été réimprimé et augmenté du même coup. On y trouvera en 740 pages d'un format très commode ce que l'on rencontre ordinairement dans les bons paroissiens français-latin, et le *Leor Oferen* est devenu le compagnon inséparable de tout bon Breton bretonnant et de tous ceux qui veulent apprendre la langue de notre petite patrie.

Skoueriou Kristen, recueil d'exemples chrétiens, est divisé en 3 chapitres : le premier est consacré aux enfants, le second aux premiers communiants, le troisième aux jeunes gens, le quatrième est écrit pour tout le monde petits et grands. L'auteur a écrit là une œuvre vraiment populaire et qu'on ne saurait trop recommander. Ainsi que nous le disions la première édition est enlevée et on en prépare une seconde.

Trouvez-vous que la langue bretonne se meurt ?

Digitized by Google

*
* *

MISCELLANÉES BRETONNES, HISTOIRE ET HAGIOGRAPHIE, par l'abbé Guillotin de Corson. — Nantes, Durance, 1904.

L'apparition d'un nouveau livre de notre collaborateur et ami M. le chanoine Guillotin de Corson, est toujours un régal pour les historiens, les généalogistes et les folkloristes. Sous le nom de *Miscellanées bretonnes* le savant écrivain a eu l'ingénieuse idée de rassembler une foule d'articles parus sous sa signature dans la *Semaine Religieuse de Rennes* et concernant l'histoire, l'hagiographie, les traditions, les légendes et les monuments de la Bretagne, particulièrement du département d'Ille-et-Vilaine. Tous ceux qui ont lu ces études remarquables seront heureux de les retrouver groupées et suivies d'une table parfaitement faite destinée à y faciliter les recherches. Au moment où le culte de nos vieux saints bretons est en plein renouveau nous ne pouvons mieux faire que de recommander à nos amis la lecture des pages que M. l'abbé Guillotin de Corson a consacrées à l'hagiographie et aux saints oubliés. En somme la nouvelle œuvre de l'auteur du *Pouillé de l'Evêché de Rennes* est digne de ses sœurs aînées et mérite comme elles les éloges et les remerciements de tous les Bretons.

*
* *

LES MÉTIERS PITTORESQUES, par Charles Le Goffic. — Paris, Albert Fontemoing, 4, rue Le Goff, 1904.

M. Charles Le Goffic vient de réunir en un volume les études si curieuses et si vécues qu'il a publiées dans la *Revue des Deux-Mondes*, et qui ont remporté auprès de ses lecteurs un grand succès. A côté de ces études il a placé plusieurs plaquettes bien intéressantes sur des professions peu connues, — et le

Digitized by Google

tout forme une série de tableaux brossés de main de maître et tout brillants de coloris. A la Bretagne reviennent la *Vie des Phares*, le *Trafic des cheveux*, *Deux Tableaux de la Vie Terreneuvienne*, *Une traite d'enfants au XXe siècle* et *Le plus haut Phare de France*, c'est-à-dire les plus jolis passages des *Métiers pittoresques*; mais le plus curieux est peut-être ce récit de l'embaumement de Gambetta raconté par l'embaumeur lui-même et où l'on trouvera des détails inattendus.

*
* *

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, par René Kerviler, fascicule 41e (Fret.-Gal.). — Rennes, librairie Plihon et Hommay, 1904.

La fin de la lettre F, le commencement de la lettre G, offrent, dans le *Répertoire* de M. René Kerviler, une certaine quantité de noms qui méritent d'être relevés. Je note, dans l'ordre alphabétique, le docteur Fréteau, né à Messac, chirurgien-major des armées républicaines en 1793 ; Saint-Friard du diocèse de Nantes, illustré par des vers charmants de M. Joseph Rousse que M. Kerviler n'a garde d'oublier ; l'abbé Frinault, de Rosporden, représentant l'une des familles les plus éprouvées par la catastrophe de la Martinique; le Dr Frogé, de Saint-Brieuc, médecin révoqué pour ses opinions religieuses; les Frogier (de Pontlevoy), qui ont produit un savant jésuite, auteur de la meilleure biographie des religieux de son ordre massacrés par la Commune ; les Frolo qui ont bien pu fournir à Victor Hugo le nom d'un des personnages de *Notre-Dame de Paris* ; et « Jean Frollo », du *Petit Parisien*, n'est-il pas quelquefois M. Ch. Le Goffic? Encore un jésuite, celui-ci pédagogue, le Père Fromaget, de Paimpol ; Madame d'Youville, née du Frat, fondatrice des Sœurs grises, directrice de l'hôpital de Montréal au XVIIIe siècle, morte en odeur de sainteté ; Nicolas Frotet de la Landelle, un des plus anciens historiques de Saint-Malo ; l'économiste nantais Froust, et l'imprimeur rennais Froust, mort tra-

Digitized by Google

giquement ; le député lorientais Fruchard, surnommé Truffard, et ses homonymes nantais ; les de la Fruglaye, deux députés, une sainte femme ; le physicien nantais René Fruneau, poète à ses heures ; Julien Furic, de Quimper, jurisconsulte du XVIe siècle ; M. Furret, architecte, auteur, en collaboration avec le poète D. Caillé, d'une excellente monographie du château de Nantes. — Je ne vois pas que M. Kerviler, si précieusement documenté, ait mentionné la famille nantaise Fumey, dont j'ai connu un membre professeur au lycée.

La lettre G promet une moisson des plus abondantes; cent pages au présent fascicule ne nous conduisent qu'à Gab. Nous commençons par des poètes et de Paul Gabillard, dont l'origine bretonne ne me paraît pas certaine, nous arrivons aux Gaboriau. Ici M. Kerviler a commis une de ces erreurs dont il n'est pas coutumier ; il a cru que le pharmacien et docteur en médecine Auguste Gaboriau, natif de Nantes, et époux d'une doctoresse également bretonne, n'était point le même que l'aimable poète dont les échos de la *Pomme* parisienne et du *Grillon* nantais ont répété le nom ; il attribue des ouvrages de médecine, le titre de secrétaire général du Pardon de Monfort l'Amaury à Auguste-Clément Gaboriau, les *Echos du laboratoire* et une active collaboration aux organes de la presse artistique nantaise, à A. N. Gaboriau. Ces Menéchmes, d'après la *Bio-Bibliographie*, seraient nés à deux jours de distance (1er-3 novembre 1862). Je puis assurer à M. Kerviler que ces deux Gaboriau n'en font qu'un, mais que cet Auguste Gaboriau, savant, philosophe et... poète breton, porte gaillardement sur ses jeunes épaules un double bagage médical et littéraire. A ses *Méditations bibliothéraphiques* ajoutons la médication *psychothérapique* dont il est, je crois, l'inventeur et nous éclairerons d'un nouveau trait son originale et sympathique physionomie. Son frère, l'écrivain spirite, F. K. Gaboriau est, comme lui, fils du médecin homœopathe Vincent de Paul Gaboriau, de Vallet, dont les vers professionnels paraîtraient moins « extraordinaires » à M. Kerviler, s'il avait beaucoup étudié le *Parnasse médical* du Dr Chereau.

Digitized by Google

A côté d'une erreur, je signalerai à M. René Kerviler une omission, et je n'aurai plus, dès lors, qu'à louer sans réserves, en modeste disciple, l'étendue et la sûreté de ses recherches. L'omission dont il s'agit concerne M. Gabriel Gallerand, originaire du Croisic, qui est vaguement cité comme principal du collège de Lorient et père d'un médecin, mais à qui il faut surtout faire honneur d'avoir été, durant de longues années, de 1860 à 1872 environ, l'un des plus brillants proviseurs du lycée de Nantes et d'avoir fondé dans cette ville, en exécution d'une circulaire ministérielle de M. Duruy, une association d'anciens élèves de ce lycée.

J'enregistre maintenant, en simple rapporteur : M. l'abbé Gaborit, curé archiprêtre de la cathédrale de Nantes et écrivain d'art et son homonyme le journaliste de Saint-Nazaire, Félix Gaborit ; le constructeur mécanicien nantais Gâche et son frère, le poète (dont j'ai entendu attribuer les *Essais poétiques* de 1829 à un Richelot) ; le naturaliste et poète H. Gadeau de Kerville, plus normand que breton ; le botaniste Gadeceau ; le docteur Gafé, qui fut, je crois, conseiller municipal de Nantes; Gagon du Chesnay, député de Dinan aux Etats généraux de 1789 ; le littérateur nantais Joseph Gahier, qui fit partie du comité que je constituai à Nantes pour élever un monument à Charles Monselet, et plusieurs de ses homonymes, également écrivains ; l'abbé Charles Gaignard, pédagogue et conteur en vers du XVIIIe siècle ; les Gaillard de Kerbertin, qui comptent deux magistrats remarqués à Rennes et à Paris, et nombre d'autres Gaillard bretons ; les Galbaud du Fort dont un représentant, l'époux de Mlle de Lisle du Dréneuc, mourut en Amérique, où il s'était retiré ; Jean Cyr Galerne, auteur de plusieurs nouvelles ; le laborieux docteur Galibourg, un des collaborateurs de la *Bio-Bibliographie* ; les Gallais et Gallays de divers lieux ; un missionnaire, Vincent-Léandre Gallen, qui succéda à son père comme maire de Sauzon en Belle-Ile ; les Gallery, vrai nom des trois fameux Guillery, brigands tant soit peu légendaires, et un journaliste satirique de Nantes, Paul Gallery des Granges ;

Digitized by Google

les Galles, famille d'imprimeurs vannetais tenue en haute estime par toute la Bretagne, et d'où sont issus l'archéologue Louis Galles, l'intendant militaire René Galles, archéologue aussi, le magistrat Félix Galles; l'historien Jacques Gallet, contemporain de Dom Lobineau ; Mme Eveline Desormery, née Galliot des Perrières de Lamballe, que toutes les anthologies citent comme un de nos meilleurs poètes élégiaques ; le géographe contemporain L. Gallouëdec.

C'est sur ce nom bien breton que j'arrête ce dénombrement presque homérique. On voit quelles infinies richesses M. Kerviler tire d'une petite parcelle du sol breton et comme il y a profit à défricher ce sol avec lui.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

Nous apprenons, de source absolument certaine, qu'une triple et très intéressante inauguration de monuments aura lieu à Nantes, dans la seconde quinzaine de juin. On inaugurera en même temps, dans la Bibliothèque publique de la ville, le grand médaillon du nantais Charles Monselet, par Charles Le Bourg ; un buste du poète et bibliothécaire Emile Péhant, originaire de Guérande ; un autre buste, par le sculpteur de Boishéraud, de l'historien Dugast Matifeux, qui fit don à la ville de Nantes de sa précieuse collection de documents et d'autographes. Notre ami Olivier de Gourcuff espère donner à l'inauguration du monument de Monselet, dont il s'est spécialement occupé depuis six ans, un caractère littéraire et breton à la fois.

*
* *

L'éminent architecte Edmond Corroyer, membre de l'Institut, mort récemment, fut chargé par l'Etat des travaux de restauration du Mont Saint-Michel ; il les mena à bien avec beaucoup de sentiment artistique et un absolu respect du plus admirable monument de l'architecture militaire au Moyen-Age. Il consigna même ces travaux dans un livre sur

Digitized by Google

le Mont Saint-Michel, qui fait autant honneur à l'écrivain qu'à l'artiste. Les Bretons liront donc avec intérêt la notice que M. Albert Soubies, continuant ses biographies des membres disparus de l'Académie des Beaux-Arts, consacre à E. Corroyer (Paris, Flammarion, 1904). C'est un excellent résumé de la vie et des ouvrages d'un des meilleurs architectes dont s'honore l'école française, d'un *Maître de l'Œuvre*, comme il aimait à se qualifier lui-même.

O. DE G.

*
* *

L'EXPÉDITION FRANÇAISE DE ROME SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE, d'après des documents inédits, par René Bittard des Portes. — Paris, ancienne maison Douniol, Téqui, éditeur, 1904.

M. Bittard des Portes, à qui nous devons, entre autres ouvrages d'un sérieux mérite, une *Histoire des Zouaves pontificaux*, une *Histoire de l'armée de Condé* et la meilleure et la plus complète des biographies de Charette, retrace aujourd'hui, dans tous ses détails, un épisode mal connu de l'histoire contemporaine. Il s'agit du siège et de la prise de Rome par nos soldats, sous la République de 1848, qui, tout à fait différente de celle de 1870, prétendait conserver à la France le titre de fille aînée de l'Eglise et rétablir le Pontife sur le trône de saint Pierre.

Après avoir très nettement posé son sujet, expliqué les causes et exposé les préliminaires de l'expédition, M. Bittard des Portes aborde le récit des opérations militaires et montre la colonne française, commandée en chef par le général Oudinot duc de Reggio, triomphant, après un premier échec, d'un ennemi qui avait l'avantage du nombre et de la position et que commandait Garibaldi en personne. On doit regretter que la mention de cette campagne de Rome, toute à l'honneur de notre armée, ait disparu des drapeaux des régiments qui y prirent glorieusement part. Dans son beau livre, aussi attrayant que documenté, M. Bittard des Portes aura rendu justice à qui la méritait.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

*
* *

Cousine Sidonie, par V. Debay, illustrations de Maurice Dulac. — Paris, Librairie Ch. Delagrave, S. D. (1904).

L'auteur, un Nantais, a publié déjà des poèmes et plusieurs romans d'une forme très distinguée. Son dernier ouvrage, qui s'adresse surtout aux jeunes lecteurs, convient et peut plaire à tous les âges ; il est irréprochablement moral, sans jamais cesser d'être littéraire.

Des deux longues nouvelles qui le composent, la première, *Cousine Sidonie*, donne son nom au volume. Si elle a nos préférences, elle le doit, sans doute, à ce qu'elle garde l'accent du terroir, du pays nantais. Sidonie est une bonne vieille demoiselle habitant Orvault, près Nantes, qui vient visiter son cousin de Paris et qui apporte là-bas, comme elle en rapporte, ses manières et jusqu'à ces locutions. M. Debay a glané soigneusement ces idiotismes nantais, si amusants souvent (dont M. Paul Eudel a su faire tout un livre) et il a donné plus de saveur, de couleur locale au récit en les y enchâssant.

Le voyage à Paris de *Cousine Sidonie,* c'est toute l'histoire. Il y a plus d'action, il y a même une intrigue romanesque dans *les Demoiselles Bignolet*, autre étude de mœurs provinciales. Mlle Léocadie et Mlle Olympe sont des caractères à la Balzac. Un petit chef-d'œuvre, et que Nodier eût signé, est l'*histoire de la poule noire, du cheval blanc et du cochon rose*, contée par Mlle Léocadie, qui se pique de poésie. Il faut aller chercher ces jolies choses et bien d'autres encore dans le livre de M. Debay, auquel les illustrations de M. Dulac donnent un charme de plus. O. de G.

*
* *

Notre collaborateur, Olivier de Gourcuff, publie dans le *Terroir Breton,* et en brochure, un très intéressant mémoire, de Hersart de la Villemarqué, qui date de 1842 et porte un titre

Digitized by Google

tout d'actualité : *Avenir de la langue bretonne*. L'auteur du *Barzaz Breiz* y défend avec éloquence le vieil idiome, alors comme aujourd'hui menacé par les influences étrangères.

*
* *

LES POÈTES TRADITIONNALISTES. ARMAND PRAVIEL. La Tragédie du soir, Lemerre éditeur, 1 vol. 3 fr.

Le jeune et vaillant directeur de l'*Ame Latine* est en même temps l'un des meilleurs poètes contemporains de cette ville de Toulouse où toute la jeunesse studieuse est férue d'amour pour Dame Clémence Isaure et n'aspire qu'à mériter le gracieux sourire de l'immortelle créatrice des Jeux Floraux.

Armand Praviel est le chef accepté et incontesté de la phalange de bons poètes qui font de l'*Ame Latine* une revue provinciale de haute tenue littéraire.

L'âme latine ! Il peut paraître malséant à un Celte intraitable d'adorer aujourd'hui ce qu'il brûlait hier et qu'il brûlera demain en se faisant l'apologiste des latins... Mais ceux-ci ne sont que de Toulouse et encore est-ce bien une âme latine qui vibre dans la plupart de ces poètes ? Il est bon de faire ici une distinction ; quand nous songeons que l'Italie du nord, fut peuplée de Celtes, nous nous demandons si ce n'est pas à tort que se qualifient de Latins tant de braves transalpins et cisalpins auxquels les Celtes incontestés sont des plus sympathiques. Loin de moi cependant la pensée de voir tout notre Midi peuplé de Celtes ou de Gaulois. Nous n'avons que trop à nous plaindre présentement d'un état d'esprit propre aux méridionaux et qui n'a rien de celtique.

Ce préambule me met à mon aise pour parler élogieusement de l'œuvre d'Armand Praviel. Vraiment j'aime mieux voir en lui un homme ayant dans les veines du sang de ma race échauffé au soleil languedocien et cela explique ma sympathie.

Aussi bien trouvé-je en lui le respect de la Tradition, de la Foi, l'enthousiasme guerrier et civique, l'amour de l'harmonie

Digitized by Google

et de la Beauté, l'invariabilité aussi, qui sont vertus celtiques par excellence.

Il est vraiment bien facile aujourd'hui, à la lecture d'une œuvre,de savoir quelle est l'origine de son auteur. Bon sang ne peut mentir. Aussi de plus en plus je m'enracine dans cette idée que tous les iconoclastes, tous les bouleverseurs de cités, tous les bâtisseurs de châteaux en Utopie qui désolent la belle France, plus ravagée que jamais par l'esprit étranger, celui de la Rome païenne, celui des sémites semeurs de ruines, ne sont que la progéniture infâme de nos anciens envahisseurs dont la perversité s'est encore aggravée par le métissage avec les races sémitiques qui polluent les rivages de la Méditerranée.

Je reconnais en Praviel un vrai soutien de la Tradition française, un éducateur du peuple qu'il réveille aux sons d'une lyre dont il sait merveilleusement jouer pour exalter l'héroïsme et pour honorer la fidélité.

Le nom même de Praviel a quelque chose d'aérien. Il semble chercher sa rime dans le ciel. Et c'est bien aussi dans le ciel, que nous emporte ce poète, dans ce ciel du Rêve où l'âme a besoin de s'élever de temps en temps pour se retremper, se rendre invulnérable dans les combats de la vie, ou, tout au moins, pour s'y armer de résignation et d'espoir.

Ils ne sont que trop nombreux, grâce à notre veulerie, les soi-disant poètes ou les rhéteurs plutôt, dont les idées incohérentes et subversives révoltent les esprits droits qui évoluent selon la nature de leur race. Bâtards des nations les plus dissemblables, hospitalisés de la France trop généreuse, ils ne rêvent que réformes absurdes, transformations artificielles, en germe dans leurs cerveaux de criminels ou de dégénérés ; ils ignorent que rien de ce qui est artificiel n'est durable. La poule éclose dans la couveuse artificielle a perdu dans l'œuf même l'instinct de la reproduction et est impropre au rôle de couveuse naturelle. Les peuples artificiellement transformés, ceux qui se sont mis en dehors de l'évolution naturelle, sont de même destinés à périr dans leur descendance parce qu'ils

Digitized by Google

perdront nécessairement l'instinct de reproduction et de conservation.

Chez ces esprits faux vous ne trouverez pas davantage le sens de l'harmonie des mots ni les accents de la sincérité. Apologistes d'un problématique avenir, tout en faussant le le goût des lecteurs, ils jettent la démoralisation dans les âmes. Avec de tels conducteurs, les peuples courent d'eux-aux Gémonies.

La poésie d'Armand Praviel est moralisatrice et apaisante. S'il évoque l'antiquité païenne c'est pour en montrer la beauté purement plastique qui ne peut qu'élever les âmes. Dans les Fragments épiques, après nous avoir montré la Grèce harmonieuse, il nous promène dans le Cycle Carolingien — il y a là des sonnets d'une beauté sculpturale : le son du cor, la mort du Preux. — Puis il nous fait entrevoir le Moyen-Age et les Temps modernes pour en tirer un enseignement utile. Après une série de belles fresques sur l'Histoire de la France, nous arrivons aux jours de deuil, à Thermidor, pour assister au crime irréparable, à l'assassinat du plus harmonieux génie, fils de la France et de l'Hellade, André Chénier.

Ah ! puisse-t-il dire vrai, le bon poète Praviel quand il s'écrie :

> ... La mesure est comble. Un dernier coup
> Fera terriblement jaillir le sang du vase
> Et le ciel s'effraiera d'un furieux Pégase
> Ouvrant ses ailes d'or de l'un à l'autre bout.

Je n'admire pas mois la seconde partie de l'œuvre : les Poèmes symboliques. Les choses y crient d'elles-mêmes et l'on écoute avec ravissement la musique des cieux. Dans le finale le poète s'exprime ainsi :

> ... Nos vainqueurs de demain s'appellent et se lèvent,
> Fourbissant leur cuirasse et leurs casques polis ;
> Dans le soleil couchant resplendissent les glaives.

Digitized by Google

Et le rire fané des races qui s'en vont
Tâche à dissimuler sur nos lèvres blémies
Notre amer désespoir et notre ennui profond !..

Il ne tient qu'au peuple d'être à même de résister aux nouveaux barbares. Il nous suffit d'écouter les bons Aëdes et les Bardes. Forts du breuvage que nous versent leurs chants, invulnérables, nous irons au combat et, glorieux de la victoire, nous reviendrons au logis ancestral, le front ombragé de la branche de genêt vert ou de laurier, ayant rétabli la paix et l'ordre dans la cité.

YVES BERTHOU.

*
* *

NOTE RECTIFICATIVE

C'est par erreur que, en cours d'impression, dans le poème de Morvan, il a été mis un *s* au nom de Vannes que les poètes, et Brizeux entre autres, ont écrit Vanne (voyez dictionnaire des rimes de P. M. Quitard).

R. DE GAEL.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

Digitized by Google.

REGISTRES PAROISSIAUX

DU TEMPS DE LA PERSÉCUTION RÉVOLUTIONNAIRE

Sous l'ancien régime, conformément aux Ordonnances de 1539 et de 1667, les mentions, par les curés sur les registres paroissiaux, des baptêmes, des mariages et des inhumations, faisaient foi de l'état-civil des citoyens. Dans les couvents, où l'émission des vœux perpétuels modifiait l'état des personnes dans leurs rapports avec leurs familles et la société, des registres, tenus par les supérieurs, constataient les professions et les décès. Un certain nombre de ces registres particuliers existent encore aux archives du greffe de Nantes.

Au mois de mai 1791, l'Assemblée constituante agita la question d'enlever au clergé la tenue des registres de l'état-civil, mais aucun projet n'avait été voté lorsqu'elle se sépara, et elle inséra seulement, dans la Constitution du 3 septembre 1791, qu'il serait établi un régime uniforme, par lequel seraient constatés les naissances, les mariages et les décès. Ce fut seulement l'année suivante que la loi du 20 septembre 1792 chargea des officiers publics, qui devaient être nommés par les Conseils généraux des Communes, d'inscrire, sur des registres tenus en double, les actes de l'état-civil. Ainsi, jusqu'à la fin de l'année 1792, les curés continuèrent d'exercer les fonctions qu'ils tenaient de l'ordonnance de 1667.

Les curés constitutionnels, lorsqu'ils remplacèrent

Digitized by Google

les anciens curés, les uns au commencement de 1791, et les autres, dans le cours de cette année et de l'année 1792, s'emparèrent naturellement des registres. Les fidèles, que des scrupules de conscience empêchaient de recourir à leur ministère pour les baptêmes et les mariages, car on ne pouvait se passer d'eux pour les enterrements, se trouvèrent ainsi, pendant un délai plus ou moins prolongé, privés des avantages d'un état civil régulier, de la même façon que l'avaient été longtemps les religionnaires protestants et les juifs. Il est probable, pour ne pas dire certain, que tous les prêtres qui administrèrent en cachette les sacrements à cette époque, se sont fait un devoir d'en tenir note aussi exactement que possible. Leurs registres privés, qui ont dû être fort nombreux, ont à peu près tous complètement disparu, soit qu'ils aient été détruits comme ayant paru compromettants pour les personnes dont les noms y étaient inscrits, soit qu'ils aient été dispersés avec les effets des prêtres lorsqu'ils furent obligés de s'expatrier ou de se cacher, ou au moment de leur mort.

Quelques-uns néanmoins ont été déposés aux archives de l'Evêché, et il doit s'en trouver d'autres restés dans les cures, comme celui de M. Gillier, conservé à la cure de Légé. Je dois la connaissance de ceux des archives de l'Evêché à M. Clermont, qui les a découverts dans le cours de ses patientes recherches. Plusieurs de ces registres datent seulement des dernières années qui ont précédé le Concordat, c'est-à-dire d'une époque où la persécution s'était relâchée de ses rigueurs ; mais ils précisent si bien les lieux, les temps et les personnes que leur description et analyse sommaires m'ont paru de nature à intéresser les curieux des menus détails de l'histoire du diocèse de Nantes pendant la Révolution.

Digitized by Google

Le 5 mars 1792, M. de Chevigné, vicaire général, écrivit à la première page d'un grand registre contenant 132 feuillets, et dont 105 sont remplis : « ouvert le présent registre pour y inscrire les actes de baptêmes et de mariages, faits par nous, et par les prêtres par nous commis. »

Le premier acte porte la date du 16 décembre 1792 ; c'est l'acte d'un mariage célébré par M. Cosnuel, curé de Saint-Laurent-des-Autels. Vient ensuite la mention d'un baptême, fait le 16 janvier précédent par M. Deschauffours, de Saint-Léonard, attestée par M. Leflo de Tremelo vicaire général.

Les inscriptions cessent pendant trois ans, et, le 18 mars 1795, on relève des actes divers signés de MM. Dupaty (sans prénom) et Beugeard, sans doute l'ancien curé de Saint-Léonard. A la fin de mai apparaissent les noms de MM. Ollivier, recteur de Vigneux, et Leblanc, ancien chanoine de la Collégiale, puis de M. Ledeuff, prêtre du diocèse de Rennes. Le 26 août on lit le nom d'un des Messieurs Bascher, sans prénom. En septembre, alternent les signatures des prêtres qui viennent d'être nommés avec celle de M. de Chevigné. Les inscriptions reprennent le 24 février 1796, et sont toutes relatives à des baptêmes célébrés dans des maisons particulières. Puis une nouvelle interruption. Durant l'année 1797, signatures de MM. de Chevigné et Ollivier, et, en mai de cette même année, celles de M. Panhéleux, sans prénom.

En 1798, encore MM. Ollivier et Panheleux, et, au mois de mai, M. Mercerais, vicaire de la Chapelle-sur-Erdre. Du 24 mai 1798 on saute au 24 mai 1799, et on arrive à 1800, M. de Chevigné signant presque tous les actes. A cet endroit sont mentionnés deux mariages cé-

Digitized by Google

lébrés par M. Cosnuel, le 8 décembre 1793, puis des actes de 1797 et 1798 rédigés par M. de Chevigné, d'après des notes à lui remises par M. Massonnet de Saint-Mesme. En août 1800, signent le même M. Massonnet et M. F. A. Bascher jeune. Durant le premier trimestre 1801, avec les signatures de MM. Ollivier et Massonnet, on rencontre celle d'un ancien cordelier, M. Majeune et de M. Couillaud de la Rive, ancien chanoine de la Collégiale de Nantes ; puis des actes de M. Roullier, prêtre du diocèse de Rennes, et se rapportant aux années 1796, 1797, 1798. Le registre finit en 1802 et les dernières signatures sont celles de M. Paty, ancien vicaire de Saint-Etienne-de-Montluc, déporté, et rentré en France quelques années avant le Concordat.

Sur deux autres registres on trouve encore les signatures de M. de Chevigné. L'un d'eux, commencé le 11 mars 1795, finit le 9 octobre de la même année ; l'autre, commencé le 28 octobre 1796 se prolonge jusqu'au 12 avril 1802, époque du Concordat.

Le nom qu'on rencontre le plus souvent sur le premier de ces deux registres est celui de M. Picart ancien curé de Frossay, emprisonné au Bouffay le 30 septembre 1795, et mort six mois plus tard dans cette prison. Il fit à Saint-Similien, le 2 juin, quatre-vingt-trois baptêmes. On relève aussi les noms de M. Muray, prêtre du diocèse d'Angers (mai 1795) du frère Grégoire (?) qui, le 16 juin, fit trente-sept baptêmes également à Saint-Similien ; de MM. Rabier, Bialte, (?) J. G. Vonneau, pseudonyme de M. Priour, ancien vicaire de Machecoul ; de M. Beugerard, recteur de Sion ; de M. Giraud, recteur de Saint-Colombin (3 juillet 1795) ; de M. Deschauffour, ancien vicaire de Saint-Léonard (5 août 1795) ; de M. Dupaty, du diocèse de Poitiers ; de M. Billot, ancien vi-

Digitized by Google

caire de Saint-Lumine-de-Coutais ; de M. Rabier, ancien récollet, et de M. Guillotin curé de Fay. Il résulte de diverses mentions que M. Picart était, à cette époque, investi des pouvoirs de curé des paroisses de Saint-Similien et Saint-Nicolas.

L'autre registre, du 28 octobre 1796 au 14 avril 1802, contient les actes de 291 baptêmes et de 260 mariages. M. de Chevigné y signe quelquefois. Du 12 octobre 1796 au 17 mars 1797, c'est M. Garnier, curé de Teillé ; du 16 février 1797 au 26 janvier 1798, c'est M. Ollivier curé de Vigneux ; du 13 avril 1797 au 26 juin 1798, c'est M. Leblanc, ancien chanoine de la collégiale, M. Leclerc, vicaire de Teillé ; enfin, du 29 avril 1801 au 12 avril 1802, c'est M. Leflo de Tremelo, vicaire général.

Un petit cahier, de quelques pages seulement, constate qu'un prêtre du diocèse de Coutances, M. Julien-Paul Pacquet, venu à Nantes en avril 1797, administra les sacrements aux fidèles des diverses paroisses de la ville de Nantes.

M. Billy, prêtre de Vannes, résida à Nantes du 1er avril 1797 au 4 octobre 1802, et il consigna ses actes sur deux registres, l'un de baptêmes et l'autre de mariages. Parmi les mariages se trouvent ceux d'un Claude de Bruc avec une demoiselle Lechauff, de Guérande (25 janvier 1799), et d'un la Gournerie avec demoiselle de Talhouët (9 mars 1802).

M. Radu, ancien vicaire de Sainte-Croix, qui avait prêté le serment et l'avait rétracté, a tenu un registre, du 30 avril 1798 au 23 novembre 1801, lequel fut continué, jusqu'au 4 février 1802, par M. Chauvet, ancien maire-chapelain de la cathédrale.

Divers fascicules, reliés en un seul volume, et, comme les précédents, comprenant des attestations de sacre-

Digitized by Google

ments administrés dans la ville de Nantes, portent les signatures : 1° de M. Guihard, René-François, chapelain dans la paroisse de Batz, pour les années 1800 et 1801 ; 2° de M. Gaultier, à partir du 14 janvier 1802. M. Gaultier, ancien vicaire de Moisdon, était resté caché dans la région de Massérac, et n'avait été emprisonné qu'en 1796. Il se dit approuvé par M. de Boischollet, et date les actes de l'oratoire établi dans le cloître de Notre-Dame ; 3° de M. Robert, sans prénom, à partir du 25 août 1801 ; 4° de M. Garnier, ancien curé de Teillé pour 1798 ; 5° de M. Dorin, ancien supérieur du Grand-Séminaire de Nantes, de 1798 à 1799. En qualité de juge ecclésiastique, M. Dorin prononça l'annulation d'un mariage célébré au bourg de Batz, le 29 mai 1799, et autorisa la célébration de ce même mariage, conformément à l'acte civil ; 6° de M. Ledeuff, prêtre du diocèse de Rennes, qui se dit approuvé par Mgr de la Laurencie (1796) ; et 7° enfin, de M. Leclerc, ancien vicaire de Teillé, assermenté, ayant peu après rétracté son serment. Les actes signés de M. Leclerc sont du commencement de l'année 1797. Il existe un autre registre spécial tout entier de l'écriture de M. Garnier, du 20 mai 1797 au milieu de l'année 1802 ; on y trouve, à la fin, le relevé des 70 baptêmes et des 40 mariages y contenus.

M. Rogatien Delaville, aussitôt son remplacement dans la cure de Paimbœuf par un curé constitutionnel, ouvrit un registre paroissial à Nantes le 10 décembre 1791. On y rencontre seulement quelques mariages ; le dernier acte est du 28 mai 1792 ; son vicaire, M. Condomine, y porta aussi un acte du 2 juin de la même année. M. Delaville reprit ses fonctions le 30 avril 1802, et, à la date du 14 janvier 1803, il écrit qu'il vient d'être

Digitized by Google

informé de sa nomination à la cure de Clisson. Un fascicule, joint au précédent registre, contient quelques actes de la paroisse de Paimbœuf et de celle de Corsept de la fin de 1801, et du commencement de 1802, signés de M. Condomine et de M. Legland, ancien aumônier de l'hôpital de Paimbœuf.

Un petit cahier, allant de 1796 à 1801, confirme la présence de M. Rousseau, ancien vicaire de Saint-Sulpice-des-Landes, dans les paroisses du Loroux-Bottereau et de Barbechat.

Un registre de la paroisse de Vay, et autres paroisses environnantes, présente ces particularités que les prêtres qui y ont inscrit leurs actes sont plus nombreux que dans les autres registres, et que, parmi ces actes, il s'en trouve plusieurs qui constatent des sacrements administrés par des prêtres constitutionnels tels que Stoquelet, ancien récollet, devenu curé du Gâvre, qui fit un baptême le 29 septembre 1793; Blouin, ancien vicaire de Marsac et curé de Vay, qui fit aussi un baptême le 17 février 1793 et Hardy, curé de Nozay (1er novembre 1793.) Ce registre avait été ouvert par M. Barbier, curé de Vay, le 9 juin 1792, avant son départ pour l'Espagne. Viennent ensuite des actes de M. Perchais, curé légitime de Marsac, durant les années 1793, 1794 et 1795; de M. David, vraisemblablement l'ancien vicaire de Pontchâteau (1794); de M. Leprince, né au Gâvre, curé de Monnières, (janvier 1794); de M. Chedeville, curé de Puceul; (mai 1794); de M. Rigault, vicaire de Marsac (fin de 1794). En 1795, on trouve encore les noms de MM. Perchais et David, et, de plus, ceux de M. Daniel, vicaire de Vigneux, qui se tenait à Blain, et de M. Filloleau, vicaire de Pierric; de M. Marchand, vicaire de Héric. Ces mêmes noms figurent

Digitized by Google

sur le registre, en 1796, 1797 et 1798, et, de la fin de 1797, celui d'un prêtre nommé Maillard, qu'il est assez difficile de déterminer; et celui de M. Robin, vicaire de Guémené-Penfao, qui date ses actes du Gâvre. En 1799, tous les actes sont de M. Filloleau. M. Barbier rentra solennellement dans son ancienne paroisse de Vay le 9 février 1800, et y exerça publiquement à partir de ce moment avec M. Filloleau.

La paroisse d'Orvault et environs fut évangélisée pendant la durée tout entière de la persécution par un prêtre du diocèse de Poitiers, nommé Gain, Jean-Baptiste, qui s'intitule prieur de Saint-Sauveur de (illisible), et chanoine de la collégiale de Montreuil-Bellay (du diocèse d'Angers depuis le Concordat). Le premier des registres tenus par lui contient 122 pages, et chaque page six ou sept actes; il comprend six années : 1793-1798. Le 24 mai 1795, M. Gain mentionne qu'il a été institué desservant de la paroisse d'Orvault, par M. de Chevigné, à l'époque de la réouverture de l'église le 24 mai 1795, dans les temps d'accalmie qui précédèrent le 19 fructidor an V (5 septembre 1797). « Je soussigné, écrit-il, à la date du 20 décembre 1795, ayant fait des baptêmes et des mariages, dans la paroisse Saint-Léger d'Orvault, depuis le 17 mars 1793, où je vins pour la première fois, ai cru devoir, pour sûreté la plus grande, les retirer pour les inscrire par dates, dans un registre double ainsi que toutes notes à moi remises et certifiés par témoins dignes de foi, sur baptêmes et mariages faits par d'autres prêtres, de moi bien connus. Au lieu de notre retraite. » Parmi ces actes il en est qui concernent des fidèles de Saint-Similien, de Sautron et d'autres paroisses limitrophes d'Orvault. Le second registre, un peu moins gros, va de 1799 au 16 août 1802,

Digitized by Google

et il est continué par M. J. Page, qui signe prêtre desservant. Les actes de mariage contiennent la mention de la dispense des trois bans jusqu'au mois de juin 1800. Le 19 de ce mois, l'acte de mariage, célébré dans la chapelle de la Berthelotière, dite du Séminaire, porte qu'il a été précédé des publications canoniques. Dans le cours de cette année, M. Mahé, vicaire de Saint-Herblain, M. Billot, desservant de Frossay, M. Radu, qui s'intitule prêtre retraité de Sainte-Croix, suppléent M. Gain, malade ou empêché. Durant sept années, à la porte de Nantes, M. Gain avait réussi à si bien se cacher, qu'aucune dénonciation ne fut faite contre lui, et les registres qui viennent d'être mentionnés, sont l'unique document écrit qui révèle sous ministère dans la paroisse d'Orvault et autres environnant celles-là.

L'apostolat de M. Allot de Montigné s'exerça dans une région étendue, qu'il serait assez difficile de déterminer, mais qui par certains points touchait au territoire de M. Gain. M. Allot de Montigné appartenait au diocèse de Rennes. Je ne referai pas ici sa biographie que j'ai donnée dans le second volume du *Diocèse de Nantes pendant la Révolution*. L'un de ses registres contient 472 pages et commence avec l'année 1794; on y rencontre des actes concernant des fidèles de la chapelle-sur-Erdre, de Treillières, de Casson, de Grandchamp. D'un interrogatoire subi par lui, le 5 janvier 1796, 15 nivôse an IV, il semble résulter qu'il se cacha à Casson dès la fin de 1792, mais les registres de cette période ont disparu. Le 26 septembre 1794, il déclare « qu'il administre les sacrements avec les formalités de l'Église souffrante et affligée. » Il dit avoir quitté le diocèse de Nantes durant les années 1795 et 1796, et néglige d'ajouter qu'il avait passé ce temps à Vitré, où il avait

Digitized by Google

administré une paroisse, et à Nantes en prison au Bon-Pasteur. Depuis le mois de novembre 1796, il exerça publiquement le culte à Héric, et continua jusqu'au moment où les lois du 19 fructidor an V, (5 septembre 1797), l'obligèrent à se cacher de nouveau.

Le second registre de M. Allot de Montigné commence en mai 1800, et concerne presque exclusivement les fidèles de la paroisse de Saint-Similien. Il n'a pas moins de 580 pages. De même que ceux de 1792 et de 1793, les registres intermédiaires ont disparu.

En mai 1800, on y rencontre plusieurs actes de M. Bolloré, prêtre du diocèse de Quimper ; en juin, un acte de M. Mac-Carthy, Jean-Baptiste, qui fut condamné à mort pour fait de chouannerie le 8 novembre 1802. A la date du 5 octobre 1800, f° 80, on lit que « M. Leflo de Tremelo a dit une messe chantée, avec diacre et sous-diacre, dans des magasins arrangés avec toute la décence qu'exige le culte catholique, situés au Port-Communeau en Saint-Similien de Nantes, appartenant à Mme Bourgerel, et que lui, M. Allot, a dit les vêpres et complies, donné la bénédiction, et. ensuite, fait la procession du Saint-Rosaire ; que quatre ou cinq mille âmes ont assisté à la grand'messe, autant aux vêpres, et à la procession, qui a eu lieu à l'intérieur seulement à cause des circonstances ; que, le matin, il y eût une messe basse, où il se trouva beaucoup de monde, quoique ce fût la première fois que la messe s'y disait » (1). Le registre porte des traces de la présence, à l'oratoire du Port-Communeau, de M. Chauvet, Charles,

(1) Voir la confirmation de ces faits dans les notes de Transon, *Revue de Bretagne et de Vendée*, juin 1901. Les ouvriers patriotes, dit Transon, mettent autant de zèle à rétablir le culte qu'ils en avaient mis à le détruire.

Digitized by Google

le 10 novembre 1800 ; de M. Panhéleux,(13 janvier 1801) ; de M. Lansier, prêtre catholique (novembre 1801) ; de M. J. J. Gaultier (11 novembre 1801).

Le registre de M. Gillier, vicaire de Legé, conservé dans la sacristie de cette paroisse, ne contient pas seulement des actes ds baptêmes, mariages et inhumations, il contient aussi des renseignements historiques sur plusieurs combats et massacres de la guerre civile dans la région prochaine. L'ordre chronologique des faits y est un peu mieux suivi que dans les cahiers de MM. Gain et Allot, néanmoins certaines dates sont erronnées.

L'inscription des actes commence le 3 août 1791, et se suit assez régulièrement. Le 5 mars 1792, un baptême célébré par M. Gogué, curé de Saint-Jacques de Clisson ; le 8 mars, un autre par M. Pilard, vicaire de Saint-Jean de Corcoué. Les 7 juin et 20 novembre 1792, mentions d'enfants ondoyés par ce dernier et par M. Gillier, et baptisés par M. Bossis, curé intrus, qui contraignit les parents de les transporter à son église. En juillet de la même année, baptêmes par MM. Barreteau, curé de Saint-Etienne-du-Bois, et Barbedette, curé des Lucs (1). Le 25 octobre « inhumation de M. Buchet, Nicolas, curé de Légé depuis quarante ans, décédé le 23, à la maison du Motais, lieu de son exil, à l'âge de 78 ans ». En novembre et en janvier, divers baptêmes par MM. Pilard et Gogué.

Le 17 mars 1793, on lit : « Le soussigné, caché depuis huit mois dans ce bourg, après avoir essuyé diverses

(1) M. Barbedette, curé des Lucs, avait, de même que M. Gillier, relevé les noms d'un grand nombre de personnes massacrées dans sa paroisse. Cette liste figure aux pages 215 et suivantes des *Souvenirs Vendéens*, de M. Amédée de Béjarry (Nantes, E. Grimaud, 1884).

Digitized by Google

sortes de persécution, pendant plus d'un an, et en divers lieux, ai repris à exercer publiquement mes fonctions, ce jour 17 mars, et le septième de l'insurrection Suit le procès-verbal d'inhumation, du 12 mars, des personnes tuées la veille par les insurgés, dont les corps ont été déposés au cimetière de ce lieu :

« Barthélemy Guerdon, notaire, époux de Marie-Marguerite-Elisabeth Porchier, âgé de 31 ans.

« Pierre-Clair Francheteau, avocat, âgé d'environ 65 ans, veuf de demoiselle Pineau, et administrateur du Département de la Loire-Inférieure.

« Julien-Henri Collinet, officier municipal, âgé d'environ 28 ans, marié constitutionnellement par l'intrus avec la citoyenne Julie-Marguerite-Adélaïde Bossis (1).

« Pierre-Hyacinthe-Marie Bossis, intrus à la cure de Légé depuis le 30 juillet 1791, âgé d'environ 28 ans.

« Louis Bossis père, veuf d'Agathe de Launay, notaire royal, âgé de 70 ans, ou environ.

« François-Joseph-Prudence Bossis, âgé d'environ 30 ans.

« Charles Vrignaud, administrateur du District de Machecoul, âgé de 25 ans, et, dans le moment, commissaire à la vente du Rétail où il fut pris.

« François Tranquille Barreau, père, officier municipal, âgé d'environ 60 ans.

« François Garreau fils, notable dans la municipalité, âgé de 28 ans.

« Pierre Parmentier, perruquier, âgé d'environ 60 ans.

« Deux gendarmes de la brigade du Pont-James, qui étaient à la vente des meubles du Retail.

(1) L'enfant né de ce mariage fut baptisé à la Domangère, par M. Gillier, le 9 juin 1793.

Digitized by Google

« Jean Bonaffon, maréchal-ferrant, officier municipal, âgé de 30 ans et quelques années.

« Charles Bouvier, dit Grandlieu, sergent de la garde-nationale de Légé, époux de demoiselle Collinet, âgé de 40 ans, ou environ.

« Pierre-Luc Ayriau, officier municipal, vivant, demeurant aux Forges, de cette paroisse, âgé de 36 ans, ou environ.

« Louis Tertereau, tisserand, du Retail, âgé de 30 ans.

« Pierre Cavoleau, laboureur, de la Sorinière des Lucs, âgé de 68 ans.

« François Hautrais, fils, tailleur d'habits, âgé de 20 et quelques années.

« Thébaud, fermier de la paroisse de la Chevrolière, et Thouzeau, de la paroisse de Saint-Sulpice-le-Verdon, diocèse de Luçon, pris tous les deux à la vente des meubles du Retail, qui se faisait pour cause d'émigration de M. de Goulard, seigneur du lieu, et de cinq ou six autres personnes dont les noms me sont inconnus. Signé Gillier. »

« On attribue la mort des personnes dénommées à un coup de pistolet que Henri Collinet tira sur les insurgés, dans le temps où ils ne lui demandaient que de mettre bas les armes, ainsi qu'à la présence de quatre gendarmes qu'il avait été chercher à Palluau, et qui étaient avec lui, et qui, plus prudents, s'enfuirent. A peine eut-il tiré le coup de pistolet qu'il tomba mort près du ruisseau du Papin. »

Parmi les actes qui viennent à la suite, quelques-uns méritent d'être notés :

« 15 avril 1793 : René Landais, tué au combat de Saint-Gervais (f° 11) (1).

(1) Conf. *Charette*, par Bittard des Portes, p. 36.

Digitized by Google

« 1er mai 1733 : Inhumation de dix personnes tuées le 30 avril, au combat de Légé (f° 12 (1).

« 16 mai 1793 : Inhumation de cinq personnes tuées au combat de Palluau donné le 15 (2).

« 10 juin 1793 : Combat à Machecoul ; victoire complète des insurgés (f° 13) (3).

« 11 juin 1793 : Inhumation faite par Gogué, (curé de Clisson probablement) de Lhériteau, tué au combat de Machecoul,

« 23 juin 1793 : Bénédiction d'un ancien cimetière, dit de Saint-Roch, parce que le cimetière actuel est encombré. Cérémonie au milieu d'une grande affluence. » Le procès-verbal de cette cérémonie, inscrit sur une feuille volante, est ainsi conçu : « Acte de la bénédiction du pré, appartenant à la fabrique, et dit cimetière de Saint-Roch, signé du Général de la paroisse : Pierre-Jean-Louis Gouin ; Vincent Nicolleau ; Jean Robin ; Hyacinthe Bernard; Jean Rortais; Jean Gris ; Jean Beziau ; Etienne Patron ; Joseph Patron ; Etienne Malidain ; Pierre Goëau ; Julien Garreau; Jean Praud ; Luc Lhommeau ; Jean Bouyer ; Joseph Babinot; François Vrignaud ; Pierre Bossis ; Pierre Noyneau ; François Renaud ; Jean Bernard ; Jean Beziau, de la Gestière ; Alexandre Petit ; François Chaillou ; Martin Gaillard ; René Favreau ; René Forgeau ; Jacques Millet ; Pierre Monnereau ; Jean Chourroy ; Jean Bellandeau ; Pierre Rocheteau ; Pierre Airiau ; François Laidet ; Gillier, vicaire ; Julien Masselin. »

« 14 août 1793 : Combat à Luçon (4).

(1) Conf. Bittard des Portes, *Charette*, p. 52.
(2) *Eod.* p. 77.
(3) *Eod.* p. 92.
(4) *Eod.* p. 135.

Digitized by Google

« 29 août 1793 : Baptême de la fille d'un sellier nommé Alain ; parrain : messire Baillehache ; marraine : demoiselle Marie-Anne Charrette qui signent, et, de plus ont signé : Millet ; Marie Pineau ; de Rorthays ; Modeste Gouin ; F. du Bois ; Badereau ; Jean Marie Allain ; J. de la Robrie et Gillier. »

« 14 septembre 1793 : Invasion des républicains, appelés « troupes de Mayence (1) » ; massacres commis par eux (f° 18). Ils commencent, dès ce moment, à mettre le feu aux maisons ; une dizaine de noms de personnes massacrées.

« De Légé, l'ennemi se porta sur Montaigu ; le combat se donna le 16 septembre ; sept personnes ont disparu depuis le combat.

« Octobre 1793 : Incendie général dans le bourg, et par les villages. Ce fut dans ce mois que brûla l'église paroissiale, et, le 27, je commençai à faire l'office paroissial dans la chapelle de la Guichère.

« 22 novembre 1793 : Les républicains arrivèrent dans le bourg de Légé, où j'étais à voir un malade ; je fus vivement poursuivi, jusqu'à Touvois, par deux cavaliers, dont un fut tué par des cavaliers insurgés qui sortirent du dit bourg pour la découverte. »

« 7 décembre 1793 : Il y eut une attaque aux Lucs, de la part des républicains qui furent vivement repoussés. Ils furent ensuite attaqués par M. Charrette qui venait de l'Ile de Bouin. Le combat eut lieu près du Bourg. Les républicains ne purent entrer ; le combat fut vif et long, mais sans résultat (2).

Sans date, mais vraisemblablement du courant de

(1) Conf. *Charette* Bittard des Portes, p. 171.
(2) *Eod.* p. 248.

Digitized by Google

décembre 1793, onze personnes, dont plusieurs enfants, ont été tuées et brulées au village de la Domangère ; et vingt-et-une personnes massacrées à la Guénizière.

« Janvier 1794 : les républicains séjournèrent pendant tout le mois de janvier au bourg de Légé. Quarante-quatre personnes furent massacrées dans la forêt de Roche-Servière. (Les noms cités.) Il y eut, pendant ce mois, des recherches presque continuelles dans les forêts de Grand-Lande, Touvois, Roche-Servière, et dans les gîtes et pièces de terre environnantes qui étaient les seuls lieux offrant quelques asiles contre un ennemi sans humanité. »

« Février 1794 : (sans la date du jour). Dans ce mois, il y eut un combat très vif dans ce bourg ; les républicains furent mis en pleine déroute, et tués en grande partie. Plusieurs périrent en passant la rivière de l'Oignon qui était débordée. On leur prit leurs canons et leurs bagages. On portait leurs pertes à trois ou quatre cents hommes (1).

« Liste comprenant quatre-vingt-dix-huit noms de personnes massacrées en février 1794, parmi ces noms figurent ceux d'un grand nombre de femmes.

« Les recherches dans les bois furent presque continuelles le mois de février et le mois suivant. Les peuples les plus barbares semblaient être venus dans ces parages. Plusieurs personnes furent brûlées vives, des femmes enceintes égorgées, et leurs enfants portés au bout des bayonnettes.

« Au mois de janvier on fusilla, au bourg de Légé, soixante-dix ou soixante-douze hommes des paroisses

(1) M. Gillier veut sans doute parler de l'affaire du 6 février 1794 M. *Charette*, Bittard des Portes, p. 303.

Digitized by Google

de Touvois, Falleron, et autres qui se croyaient en sûreté chez eux, ayant rendu leurs armes sur la promesse qu'on leur avait faite de ne pas les inquiéter. (f° 23)

Mars 1794. Cinquante-trois personnes ont été massacrées durant ce mois ; des femmes pour la plupart.

Avril 1793. Faut-il lire 93 ou 94, car c'est bien 93 qui est écrit ?

20 avril 1793. Bénédiction d'un cimetière proche la Chapelle de la Guichère.

D'août 1793 : f° 30, noms de quatorze personnes restées au combat de Luçon 14 août où les insurgés furent mis complètement en déroute par la mésintelligence de ceux qui commandaient et par la trahison de quelques canonniers (1).

D'août 1793 on tombe, sans transition, en septembre 1794 : Sépultures mentionnées, faites, pour la plupart, à la Guichère.

Octobre, novembre, décembre 1794 : Sépultures, baptêmes ; mariages, assez rares dont les actes portent que la célébration a été précédée de la publication des bans faite à la messe paroissiale :

Plus loin (f° 34) la note suivante qui termine le registre :

« Dans ce moment (il n'y a pas de date, mais il est évident qu'il s'agit des préliminaires de la prise de la Jaunaie, février 1795, ventôse an III). On parle d'une suspension d'armes, et d'un traité de paix, entre le général Charette et les républicains; Dieu veuille qu'il réussisse !

« C'est le vœu de tous les honnêtes gens.

(1) Le combat de Luçon est bien du 14 août 1793. Bittard des Portes, *Charette, la guerre de la Vendée,* Paris, 1902, p. 135.

Digitized by Google

Le registre se termine ainsi : « Le lecteur sera sans doute surpris de ne voir aucune signature de témoins à la majeure partie des actes inscrits dans le présent régistre. Il m'était impossible, dans ces temps de trouble et de confusion, dont on aura peine, dans la suite, à se faire une idée, de les inscrire chacun dans leur temps. Il me fallait, quelquefois, plus de six semaines avant de trouver quelques personnes pour me donner une notion exacte, que j'écrivais au fur et à mesure que je pouvais me la procurer sur des feuilles volantes, pour, ensuite, les inscrire avec plus d'ordre. Il m'eut été d'ailleurs très embarrassant de porter avec moi le registre ; étant obligé, à chaque instant, de changer de retraite par les recherches presque continuelles, que l'ennemi ne cessait de faire dans les bois et dans les différentes pièces de terre qui se trouvent indistinctement dans toute l'étendue de la paroisse (f° 34) signé Gillier. »

« La déclaration signée le 18 janvier 1794 (1) je me trouve obligé de fuir. Fait au village de la Guichière. »

Ces registres sont les seuls venus à ma connaissance, mais il doit en exister d'autres, et il serait désirable qu'ils fussent étudiés, car aucun document du temps de la persécution n'a, pour la biographie des prêtres, une précision comparable à celle de ces feuillets écrits au jour le jour.

ALFRED LALLIÉ.

(1) Je suppose que cela veut dire qu'il a signé la présente déclaration un 18 janvier, et qu'il a inscrit par erreur 1794 au lieu de 1795, car, en 1794, il n'était point question d'un traité de paix, dont il parle quelques lignes plus haut.

Digitized by Google

LE PATRON DE SAINT-SERVAN

Sous ce titre : *Saint Servatius, évêque de Tongres, patron de Saint-Servan*, M. l'abbé Campion, professeur à l'Institution Saint-Vincent de Rennes, vient de publier une très intéressante brochure où il s'efforce d'établir avec beaucoup d'érudition, à l'encontre de M. de la Borderie, que la ville actuelle de Saint-Servan n'a jamais eu d'autre patron que Servatius, évêque de Tongres, mort le 13 mai 384 après s'être montré un des plus fermes champions de l'orthodoxie contre l'hérésie arienne dans les conciles de Sardique (344), de Cologne (346) et de Rimini (359).

On sait quelle était la thèse de M. de la Borderie. Les hommes, qui au IXe siècle firent triompher en Armorique les usages ecclésiastiques de l'Église romaine, y auraient introduit à ce moment le culte d'un saint qui en aurait été le champion en Ecosse au VIIIe siècle, saint Servan. Ce saint peu connu aurait été vite oublié et remplacé dans les hommages des fidèles par un saint gallo-romain, Servatius, dont le nom ressemblait au sien et dont la popularité était beaucoup plus grande.

M. l'abbé Campion soutient au contraire que saint Servan d'Écosse n'a jamais existé, que sa vie est calquée sur celle de saint Servatius ou Servais, que celui-ci a toujours été le patron de Saint-Servan, que l'introduction de son culte, possible avec saint Hilaire (IVe siècle), vraisemblable avec Grégoire de Tours VIe siècle), devenait probable avec Charles Martel et presque certaine avec Charlemagne.

Digitized by Google

Au congrès de l'Association bretonne tenu à Ancenis en 1894, j'ai eu l'occasion de défendre contre une première attaque la thèse de M. de la Borderie. M. l'abbé Campion veut bien me demander si je suis resté fidèle à mon opinion d'il y a dix ans. Je voudrais répondre en quelques mots à une mise en demeure aussi flatteuse.

Je crois qu'il a existé au Ve ou au VIe siècle dans l'église celtique un saint personnage appelé Servan. Je crois que les Bretons d'Alet ont élevé à ce saint une chapelle dans le voisinage de leur cité. Je crois qu'au VIIIe siècle, lorsque la Bretagne eut été conquise par les Carlingiens, on substitua au saint celtique soit calcul politique des gouvernants, soit tendance instinctive des populations, un saint de la Gaule du nord dont le nom ressemblait au sien et à qui la nouvelle dynastie était fort dévot. Sauf sur ce dernier point, où je me rapproche d'une partie des conclusions de M. Campion, je reste fidèle dans l'ensemble à la thèse de mon savant maître.

Il y a d'abord la raison philologique. Régulièrement saint Servais n'a pu donner saint Servan. Je sais bien que l'évolution des noms propres est souvent anormale et subit d'autres influences que les lois rigoureuses de la phonétique, mais si je vois bien pourquoi saint Servan aurait pu devenir saint Servais, je ne vois pas pourquoi saint Servais serait devenu saint Servan. M. Campion suppose que c'est peut-être le résultat d'un jeu de mots sur le nom du saint où l'on aura vu le serviteur ou le servant de Dieu. Mais alors comment se fait-il que la forme féminine du nom propre soit Servanne et non pas Servante (1).

(1) Cela est si vrai que, dans une paroisse lorraine dédiée à un saint dont le nom s'écrit en latin Servatius et en français Servand, le patron est non pas l'évêque de Tongres, mais un martyr espagnol.

Digitized by Google

Dans ces conditions, la démonstration de M. Campion, très probante contre ceux qui voudraient maintenir dans tous ses détails la thèse de M. de la Borderie, ne porte pas contre ceux qui croient simplement à l'antériorité du culte de saint Servan. Pour prouver que l'introduction du culte de saint Servais remonte à saint Hilaire, il faudrait montrer qu'il existe au nord de la Loire des traces de l'apostolat de ce saint, ce qui n'a pas été fait. Il ne suffit pas davantage qu'un archevêque de Tours du VIe siècle ait parlé de saint Servais dans un de ses ouvrages pour qu'on puisse en conclure que les Bretons de cette époque allaient y chercher les patrons de leurs églises plutôt que dans les traditions de l'Église celtique, alors que c'est le contraire qui se passait constamment.

Pour achever la démonstration, je voudrais établir 1° que l'Église celtique a connu un saint Servan et que ce saint a probablement vécu au VIe siècle ; 2° que la vie légendaire de saint Servais repose sur des conceptions celtiques qui n'ont pu être élaborées que par des Celtes et que, par conséquent, là encore c'est saint Servais qui a été substitué à saint Servan.

M. Campion a rencontré dans plusieurs litanies le nom de saint Servan. Il ne s'arrête pas, convaincu, sans en apporter de preuves, qu'il faut lire saint Servais. La vie de saint Kentigern, mort en 612, fait de ce saint un disciple de saint Servan. M. Campion néglige ce témoignage. Plusieurs écrivains écossais parlent d'un saint Servan qui aurait évangélisé les Orcades et parce qu'ils mettent sa fête à deux dates différentes, dont l'une est justement le 13 mai, date de la fête de Servatius, M. Campion en conclut que Servatius et Servanus sont un seul et même person-

Digitized by Google

nage. J'en conclus au contraire que Servatius honoré le 13 mai est différent de Servanus honoré le 31 décembre ou le 1er janvier, mais que Servatius a remplacé Servanus sur le continent, comme Servanus a éclipsé en Ecosse la gloire de Servatius. Enfin, si la vie de Servanus renferme de nombreuses fables, elle contient sur l'établissement du saint dans certaines localités d'Ecosse des détails précis qui ne permettent point d'y voir un simple décalque de la vie de saint Servais. Je sais bien que M. de la Borderie a cru trouver dans cette vie la preuve que saint Servan vivait au commencement du VIIIe siècle. Si cela était établi, il nous faudrait abandonner la thèse du savant historien, car j'admets avec M. Campion que le culte de saint Servais était introduit en Armorique à la fin du VIIIe siècle. Mais cela n'est pas établi. La vie de saint Kentigern fait vivre saint Servan au VIe siècle. La vie latine de saint Servan ne permet de le faire vivre au VIIIe siècle qu'à condition d'assimiler le roi Brude fils de Dargart et l'abbé Edheunanus ou Odouthanus, Edannanus ou Eudananus avec le roi Brude fils de Dérili et l'abbé Adamnan, identification qui ne me paraît pas certaine.

Quand elle le serait, on pourrait toujours préférer la date que nous donne la vie de saint Kentigern, car la vie de saint Servan n'a pas assez de valeur pour que sa chronologie ne soit pas susceptible de confusions et d'erreurs.

La partie fabuleuse des vies de saint Servais et de saint Servan nous est arrivée sous une quadruple forme où je vois, comme M. Campion, quatre rédactions distinctes d'un même original. Mais cet original s'appliquait-il à un saint celtique ou à un saint gallo-romain ? C'est ce qu'il faut examiner.

Digitized by Google

D'après la légende de Servatius, telle qu'elle apparaît dans une vie de saint Loup écrite au IXe ou au Xe siècle et dans la vie de saint Servais écrite en 1088 par le prêtre Jocundus, Servatius serait né en Arménie et aurait été fils de Mémélia ou Némélia, et d'Emen, fils lui-même d'Eliud, fils d'Esméria, laquelle aurait été sœur de sainte Anne. Ces renseignements auraient été fournis aux prêtres de Maestricht par un pélerin de Jérusalem nommé Alagrœcus. D'après le roman d'*Aquin*, une chanson de geste du XIIe siècle, saint Servan serait issu d'une sœur de sainte Anne. Il aurait été emprisonné en Egypte, aurait réussi à s'échapper, se serait réfugié à Rome où il aurait été persécuté par le roi Adace et aurait été décapité à Ascalon sur l'ordre du roi Hérode.

Un poème français du XIIe ou du XIIIe siècle dont M. Meyer a publié en 1902 dans la *Romania* une rédaction en prose et qui raconte la vie de saint Jacques le Majeur donne de même à sainte Anne une sœur Esmérie, mère d'Elyuth, grand-mère d'Enyuth, bisaïeule de l'évêque saint Servais qui fut sire de terre de Crête (lisez sans doute Trête ou Trajectus, aujourd'hui Maestricht). Dans sa vie latine Servan est le fils d'un roi de Chanaan appelé Obeth, fils d'Eliud, et d'Alpia, fille du roi d'Arabie. Son frère s'appelle Generatius. Il est baptisé à Alexandrie par l'évêque Magonius ce prétendu évêque d'Alexandrie pourrait bien être le saint celtique que nous appelons saint Maugan), devient évêque de Chanaan, patriarche de Jérusalem et pape de Rome avant de se rendre en Ecosse.

Pour M. Campion, la source de ces développements se trouve dans le fait historique du voyage de saint Servais à Alexandrie près de l'évêque Athanase et

Digitized by Google

dans la qualification d'Israélite qui lui est donnée au sens figuré par Grégoire de Tours et qui aurait été prise au pied de la lettre par un écrivain postérieur peu instruit.

Cela ne me paraît pas suffisant. Cette légende revêt une couleur celtique très prononcée. Les Irlandais avaient l'habitude de rendre en latin par des équivalents bibliques ou autres certaines expressions géographiques. Pour eux comme pour les trouvères du moyen-âge le mot roi des Chananéens voulait simplement dire roi des païens. Les montagnes d'Écosse, qu'ils appelaient en leur langue Alpes, ont été souvent confondues dans leurs légendes avec les montagnes du même nom qui séparent la France et l'Italie. Si l'on ajoute qu'un rapprochement tout naturel se présentait à l'esprit entre Eliud, le grand-père de saint Servan et de saint Servais et la ville égyptienne d'Éliopolis, on retrouvera sans peine les noms réels qui dans la première partie de la vie de saint Servan sont aujourd'hui cachés sous un déguisement étranger.

Dans les *Mabinogion* de M. Loth, je trouve (tome II, page 305) une généalogie des rois de Gwyned composée à la fin du Xe siécle, qui remonte à Aballac fils d'Amalech, qui fut fils de Béli le grand et Anne sa mère, que l'on dit être *consobrina* de la Vierge Marie. Il y a là une confusion évidente entre une déesse celtique du nom d'Anna et la mère de la Sainte Vierge. On retrouve Aballach fils de Béli et d'Anna dans une autre généalogie (page 312). Anna a pénétré avec un caractère semi-mythologique dans les romans de la Table Ronde.

Eliud, père de saint Servais, est également un nom celtique, on le retrouve dans une généalogie des rois

Digitized by Google

de Powys (page 321). Esmérie se retrouve sous la forme Esmaré dans un lai breton dont nous n'avons plus qu'une traduction anglaise et dont j'ai signalé le caractère mythologique en étudiant ici même les différentes versions du roman d'*Hélène* dans mes articles sur *la Bretagne dans les Romans d'aventures.*

La légende de saint Servais comme celle de saint Servan nous reporte donc à un original celtique. Elle est née sans doute de la confusion entre le nom du saint ou le nom d'un de ses ancêtres et le nom d'un personnage analogue ou identique de la mythologie celtique. Elle s'est d'abord attachée vraisemblablement à un saint de nationalité celtique. Elle a pris plus de développement en passant sur le continent et ce sont sans doute les Armoricains qui en ont tiré les conséquences, en rattachant Eliud à la famille de la sainte Vierge. C'est l'état de choses que nous offre la version du roman d'*Aquin*. Quand saint Servais a remplacé saint Servan, il a hérité de sa légende. C'est l'état de choses que nous offre le traité des trois Maries, attribué quelquefois à saint Jérôme et dont on retrouve la substance dans les vies de saint Loup, de saint Servais et de saint Jacques (1).

Saint Servan est donc un saint bien distinct de saint Servais et le culte du saint celtique a très probablement précédé en Armorique celui du saint Gallo-Romain.

CH. DE CALAN.

(1) Je rapprocherais très volontiers l'Arménie où Jocondus fait naître saint Servais de l'Arménie où une des versions du roman de *Tristan* fait naître son héros et qui est probablement un nom celtique défiguré.

Digitized by Google

LES ÉPOUSAILLES DE BREBIOT

(SUITE[1])

CY EST LA SCÈNE DEUXIÈME

Adviennent maistre Corbon et le bergier Brebiot ayant balandras neigéz lesquelz d'eulx ilz aveignent.

CE EST CORBON QUI COMMENCE :

Çà ! pour nostre confortation,
Qu'on mecte flip du meilleur cidre !

DAME GAUDE

Estes destroyer comme une hydre
De vostre bien ! Cochon de laict
Avez doingné ! C'est très mal faict !
Et jà voulez bère en potée,
De tout user en ribeauetée !

CORBON

De s'eschauffer oncques ne nuict
Après le grand gel de la nuict !

BREBIOT

Qu'il nous fict un beau discours !

DAME GAUDE (*cuydant le Bergier parler de Gorgibus*)

Voire !
Qu'ilz ne vous doingnèrent à boire
Ces discoureurs et harangueurs
Très bien doduz et graz seigneurs,
Hiérosme et Gorgibus, tous cujstres
Pieds plats, marauds et bélistres
Qui ne lairront ung poil !

(1) Voir la *Revue* de mai 1904.

Digitized by Google

JEHANNETTE

Ains non !
Iceulx n'estoient ! C'est le poupon

DAME GAUDE

Me prend-on icy pour bec jaune,
Et dyroit-on pas que j'asnonne ?
Ung puceau de deulx sols vaillants
Va-t-il, cantant enterrements
Et preschant en la synagogue
Comme prebstre et moyne ? Quelle drogue,
Çà ! voulez me faire engorgier
Et en mon esprit engrangier ?

CORBON

N'est aultre céans qui clabaude,
Sy ce n'est vous ma belle Gaude !
Ah ! sy, gobiez ces beaux discours. .

DAME GAUDE

Ne les ouyrai-je tous les jours
De vous ?

BREBIOT

Mais ce n'est mesme chose !

DAME GAUDE

Mieulx de toy, qui n'has bouthe close
Affronté ! Ce sorcier qui cy vint,
Et vostre sens droictier retint,
Vous a par moult grande fumée
La cervelle très parfumée
De sots advis. Çà ! couchez-vous,
Et redoubtez le vray courroulx
Qui dedans mon giron bouillonne !
(*Elle dist à sa fille qui n'en bouge*)
Ouissez-vous, chestive friponne ?

Digitized by Google

CORBON

Veu que tout homme du Christ est chief
Sçaichez Gaude que de brief,
L'Homme est la teste de la Femme
Soyt dict, sans vous faschier Madame !
Chief du Christ c'est Père Eternel
Dont suys vers vous, légast mortel.
Par ainsy en ceste cocquette
Et par mon ordre qu'on appreste
Quatre pots de cidre jaunet.
Puys en ce mélange aigrelet
Tost quand bouillera la marmitée
Et pour qu'elle soyt bien dégustée
Une pincte fin boys cognac
Y gecterez ou d'armagnac.
Avec qu'une livre de mélasse :
C'est flip ! En ceste heure de grâce
Choyez ô femmes vos marys !

DAME GAUDE

Qui vous doingna cet advis?

BREBIOT

Ces chouses sont tout dret attraictes
D'udict discours.

DAME GAUDE (*oboissante*)

On les a faictes
A sceureté pour m'enragier,
Et je cuyde que ce bergier
Veult en remonstrer à maistresse
Par beaux debvis de grant finesse

JEHANNETTE

Ne sont mi ni maîtres ni servants,
Ains, tous frères ainsy qu'enfants
De Dieu.

Digitized by Google

BREBIOT

Par liberté !

DAME GAUDE

Je cuyde,
Veoir ce bec-blanc nice et stupide
Ainsy que l'empereur César
De soye orné dessus son char

CORBON

Char et soye il aura madame !
Et vous, sy serez prude femme
Avec couronne en paradiz
Faicte de roses et de lis !

DAME GAUDE

Or çà ! vez-cy que suys reyne,
Puisque vous m'en baillez l'estrenne !
Estes playsant maistre Corbon,
Par sottises à plein cruchon !
Droictier Gilles en vostre vie.
N'estes-vous plus en maladie
Et en procez ?

CORBON

Ces dicts procez
Qui par icy tiengnent congrez,
Sont tant seulement une épreuve
Que Dieu nous baille afin qu'il treuve,
Si devers luy sommes loyaulx
Et de bon gré ses droicts féaulx.
Ains, pour maladie, il me l'oste,
M'ayant touchié de sa menotte,
Aux genoilz où ça me tenoit !
La peyne laissa cest endroict....

Digitized by Google

Puys il dict, sy n'avoys richesse
Et que la vie estoit rudesse
Ce n'estoit rien qu'à mon proufict
D'estre ainsy tout gaigne petit
Et qu'au trespas j'en auroye paye.

DAME GAUDE

Et vous cuydez que la monnaye
Qu'à nous emblèrent ces Romains
Archiers et sargeants inhumains,
Sans refarder, sera rendue,
A vous nigaud, brebis tondue ?

BREBIOT

Non, en ce monde lacrymal,
Emply d'estriefs pour ung vassal,
Car ceste terre est ung passaige
Pour ung chascun plein de piège. .
Ains c'est en une vie ès-cieux.

DAME GAUDE

Eh ! guignez-moy ce beau morveulx
Lequel cuyde estre en son throsne.
Oncques ne veis chouse bouffonne
Comme celle-cy. Véez l'empereur !

BREBIOT

S'il plaist à Dieu, seroi greigneur
Qu'un chestif potentat de terre !

DAME GAUDE

Ne tiens-tu cour plénière ?
Me chaille peu de ce barat (1)
Que faict icy ce potentat !

(1) Barat : tromperie.

Digitized by Google

Veu que Bethléem nostre ville
A l'empereur est fort docile
Et que sont tous chasteaulx en l'air
Comme il s'en veoit par le désert
Qu'il refarde!

CORBON

Ce n'est faconde,
Veu que toute larme en ce monde
Versée, cst comme perle ou gemme
Ornant à bom son diadesme
Qu'il portera dans les Parviz
Et les Enclos du Paradiz.

DAME GAUDE

Vous estes concertés que je cuyde
Que ce maraud nice et candide
A treuvé, guardant ses moutons
Com treuve un aveugle à tastons
Qu'il estoit prince des royaulmes
Qui sont es-païs de phantosmes...
Or sus! sçaichez que n'apprend-on
Faire grimaces à guenon,
Pour qu'elle doingne en mariaige
Sa fille à mangeur de fromaige!

CORBON

Il n'est rien vray de concerté.
Je vous le dis à sceureté.
Ains comme les paôves sont princes
Enmy les célestes Provinces
Puys icy-bas, chiers au poupon
Je crays ce mariaige bon.

Digitized by Google

JEHANNETTE

Je cuyde que plus on ressemble
A cest enfant, plus on assemble
Toute bonté !

CORBON

Elle dist vray !

DAME GAUDE

Ouais ! par ma foy ! ferons l'essay
Que veniez telle qu'une marmaille
Et beslant en fasson d'ouaille,
Enmy les langes du berceau,
Avec vostre barbu museau !

CORBON

Et femme aussy, debvez renaistre !

DAME GAUDE

Çà vous faut-il mener à paistre ?
Vous estes veau ! Car retreuver
Ma mère aultre foys ! c'est baver !

CORBON

Ains, vivez selon le précepte
En la fasson qu'enfant accepte,
Sans rechigner, très loyaulment,
Estant en liesse, paulvrement !

DAME GAUDE

De précepteur n'ay que Moïse !

CORBON

Mesouen, vous serez d'Ecclise,
De ce dict fils de nostre Roy
David. Bergier en son employ

Digitized by Google

Comme feut aussy son ancestre,
Ses ouailles il les veut repaistre !
(Brebis c'est nous !) comme bon pasteur,
Non mercenaire et séducteur
Dedans le très gras pasturaige
Qui mesne à son héritaige.
Sy brebis vienne à trébuschier
Et du chemin se débuschier
Tout droictement, il la ramesne
De par son verbe très amesne.

DAME GAUDE

Suys-je chiesvre ? Je ne scays plus
Si c'est : je vis ou je vescus !
Oncques ne ouis telles follies
Ce sont bonnement cocquardies !
Làs ! ce sorcier en guilledou
De mon mary fait ce beau fou !

JEHANNETTE

Mère, n'avez-vous veu cest ange,
Et ouï la céleste phalange ?

DAME GAUDE

Ce sont prestiges de sorciers
Desquels se soûlent les bergiers...
Sy n'est Gorgibus que Dieu damne
Ou ce Brebiot très profane !

CORBON

Femme, oncques ne compristes rien
A ceste heure, je le voys bien,
Dans les très sacres Escripteures.
Les Prophètes et les Figures ?

Digitized by Google

DAME CLAUDE

Ne cuyde rien, que je n'ay veu
Et qui ne soyt de sens pourveu

BREBIOT

Heureux qui a bonne créance
En cest enfant sans sa voyance

DAME GAUDE

Par ma foy ! sont tous affolez
Et leurs esprits dégringolez.

CORBON

Ramenterez qu'Adam et Eve
Ayant péchié feurent sans tresve
Ni délay, honteusement mis
Hors la porte du Paradiz.

DAME GAUDE

Ouy !

CORBON

Vous soubvient que ceste traistrise
Qui feut seurement couardise,
Valust à leur postérité
Tant que l'hôm feut déshérité
De tous les Biens et du Royaulme
Qui luy sembloient moindre que pomme ?
Lors luy fallust ung Rédempteur
Qui seroit fils du Créateur.

DAME GAUDE

Je sçays !

BREBIOT

Le marmot de l'Etable
Est-ce Rédempteur adorable !

Digitized by Google

DAME GAUDE (*desprisante*).

En l'estable d'ung publicquain !
Ainsi en lodgiz de chastelain
Sont enfants de race roïale,
Non en chaumine pastorale.

CORBON

Ilz vindrent pour dénombrement
Ses père et mère piètrement.
De David, ils sont du lignaige
Et pource, doibvent doingner pleige
En Bethléem.

DAME GAUDE

Les roys ont or !
Ouytes-vous parler du thrésor !
De Salomon ?

BREBIOT

Ains en misère
Plus d'ung au monde se macère
Dont feurent riches les aïeulx !

DAME GAUDE

Sont-ce les tiens, vilain morveulx ?

CORBON

Aussy n'est-il aug roy terrestre
Ains du Ciel, empereur et maîstre

DAME GAUDE

Et riche ?

JEHANNETTE

Il est en grande paulvreté
Et très dolente humanité

Digitized by Google

Chez Gorgibus et chez Hiérosme
Comme très chestif gentil-homme.

DAME CLAUDE

Je n'y veois rien !

CORBON

Le ciel gaignier
Est plus facile à besacier
Par chemins, qu'en lodgiz à riche !

DAME GAUDE

Vous estes bellement godiche !
Les Pharisiens qui sont sçavants
Et en livres escripvants
N'en causent en leurs prophéties,
Dont je cuyde sont cocquardies
Quanque là vous me refardez.

JEHANNETTE

Ains, ces sçavants entrelardez,
Sont-ils bouschies de la cervelle,
Et leur scavoir n'est que cautelle.

BREBIOT

De vray ! dame Gaude, ung chameau
Pourroyt sans baisser le museau,
Passer en le chaz d'une aiguille
Plus aysèment qu'ung riche drille
Soubz la porte de Maison-Dieu.

DAME GAUDE

Ce sont debviz de premier lieu,
Ains ne païront-ilz la gabelle !
C'est tout autant jouer la vielle

Digitized by Google

Devant ung publicquain ribauld !
(elle meet « Flipp » en table).
Ça ! boive qui le veult ! c'est chauld !
(à chascun elle sert le « Flipp », es-gobelets)

CORBON *(goustant)*

Crr ! Droicte en goust, cette buvette !
Sont aultres déduicts ! Fais Jehannette
Le devis du sermon !

JEHANNETTE

Il dist :
« Bienheureux le Pôvre d'esprit !
Car cestuy verra Dieu l'Eterne.
Bienheureux le Doulx ! Qu'il gouverne
Ung jour venant cest univers !
Bienheureux l'homme aux Pleurs amers,
Et qui sur le prochain s'alarme,
De notre Dieu l'ire il désarme
Et tost il sera consolé !
Bienheureux qui s'est affolé
Avec Faimet soif de justice,
Car il s'abreuve en ung calice
Pour en estre rassasié !
Bienheureux qui par pitié
Se doingne à la Miséricorde
Car à cestuy pardoing j'accorde !
Bienheureux cueur en Pureté
Il verra Dieu dans sa beaulté !
Bienheureux l'homme Pacifique
Car c'est à cestuy que j'applique
Le nom de fils très chier à Dieu !
Bienheureux qui peyne en le feu
De la souffrance pour justice !
A luy la cité du Délice,

Digitized by Google

Le royaulme de Paradiz
Et la fraischeur des saincts Parviz !
Soyez heureux qu'on vous Mauldisse,
Qu'on vous pourchasse et vous meurtrisse,
Par hayne à Moy puis à mon Nom,
En grant doleur et trahison !
Que vostre joye à tous atteste,
Qu'à vous souffrir est une feste !
Pour ce que vostre lot en Ciel
Est abundant et doulx comme miel !

DAME GAUDE (*soy gaupante*)

C'est très bien dict ! je le confesse,
Ains sy l'on reguarde bien, qu'est-ce ?
A ce très damné Gorgibus,
Lequel est gras comme Lucullus,
Allez porter ceste requeste,
Droictement escripte en tablette.

CORBON

Ains, ne le debvez-vous damner,
Encore qu'il luy plaist chicaner !
Chérissez le plus que vous-mesme,
Com' nous faict le Père Supresme
Pour ce qu'il est nostre prouchain !

DAME GAUDE (*entre*)

Nostre prouchain, un publicquain ?

BREBIOT

Tous humains le sont...

DAME GAUDE

Peut-être !
Ains non toy, Gorgibus ou reistre.

Digitized by Google

BREBIOT

Ung Samaritain !

DAME GAUDE

Dieu me damne !
Ung ord Samaritain profane !

CORBON

Ne prenez mi le Nom en vain,
De nostre Sire et Souverain !
Pour ce que Loy n'est abrogée...
Ains, tant seulement allégée.

DAME GAUDE

Estes ung lévite preschant ?

CORBON

Ains, sacrificateur faysant
Ung sacrifice de la hayne
De laquelle son asme estoyt pleyne

DAME GAUDE

Or, sy voulois vous imiter
Il me fauldroit sans hésiter
Aymer Brebiot qui me lasse
Sans que jamais je me défasse
De cet estre disgracié !

S'ENSUYT LA TIERCE SCÈNE

Cy comparoist le dict ange Gabriel en mesmes fasson et engins que devant.

CESTUY COMMENCE :

Bienheureulx qui par pitié,
Se doingne à la Miséricorde,
Car à cestuy pardoing j'accorde !

Digitized by Google

Dame Gaude, moult estonnée, se laisse cheoir en son faudesteuil, cependan qu'incontinent cante la cohorte céleste fors les paneaulx :

TON DU CANTIQUE :

L'amour seul l'a faict naistre.

Il est né par amour
Pour retrayer le monde
D'angoisse et de labour
En la terre inféconde,
Nos cueurs en vray retour
Et nos bruslants hommaiges !
Faisons-luy tour-à-tour
La cour !
L'écho redict
Nostre bardict
A travers les bocaiges !

DAME GAUDE (*es-tremblements*).

Où suys-je donc? Je n entends plus !
S'est faict mon esperit obtus !

L'ANGE

Pour vous, suys chargyé dame Gaude,
D'ung messaige, sans qu'il soyt fraude.

DAME GAUDE

Il me cognoit ! Qui donc Seigneur ?
Je vous cuydois ung imposteur !

L'ANGE

Ains, c'est Gabriel qu'on me nomme
Habitant du céleste Dosme,
Qui par devant le Tout-Puissant,
Suys un des Sept, le servant.

Digitized by Google

DAME GAUDE (*supplicante*).

Je le vois bien ! Faictes-moy grâce,
Pour qu'à ce colp, je ne trespasse !

L'ANGE

Pourquoy mourir ?

DAME GAUDE (*en terreur*).

L'Ange de Dieu.
Qu'on ne veoit sans mourir j'ai veu !

L'ANGE

Femme mourez à vostre haine,
Que le dyable ne vous entraisne !
A vostre envie à vostre humeur
C'est tout quoy requiert le Seigneur
Fils de David !

DAME GAUDE (*apeurée*).

Qui gist en l'Estable !
Enfant de nostre Dieu redoutable !

L'ANGE

N'ayez crainte ! Il est amour !
Pour gaigner la céleste Cour,
S'ouvre à vous chemin très facile,
Et par vostre méchante bile,
Vous dévoyez !

DAME GAUDE

Et quel chemin ?

L'ANGE

Celuy que suyvrez tout bénin,
En supportant vostre misère,
Sans vostre asme rancunière !

Digitized by Google

Et ne vous broïez l'esprit
Madame, en haine et en dépict.

DAME GAUDE *(en dévotion)*

Seroi gente comme une agnelle !

L'ANGE

Et gaignerez couronne belle !
Vous faut aymer vostre prouchain
Et secourir vostre voysin
Souffrir épreuve et maladie
Car très briève est vostre vie.
Lors, ce Jhésus Nazaréen,
Lequel naquist Galliléen,
Du Ciel, vous ouvrira la porte,
La Gaude, quand vous serez morte
Par sa mirificque clef d'or.

DAME GAUDE

Quoy de plus faut-il faire encor ?

L'ANGE

Vous debvez avoir l'asme doulce,
Pour qu'oncques il ne vous courroulce,
Que pertuber l'asme d'aultruy,
Et l'arrouser de quelqu'ennuy,
Par voste faict, comme le fistes,
Le jour où méchamment vous distes
A ces enfans ..

DAME GAUDE

Quoy le bergier
A ma Jehannette, il faut marier ?

Digitized by Google

L'ANGE

Sçaichez qu'en ceste humaine vie,
La Créature est asservie
A s'entr'ayder ! Tout est amour !
A vous, je le dis sans détour
Qu'ainsy du Christ, la loy commence
Et finit — La Foy, l'Espérance,
Viennent après et sans délay,
Des pleurs du bergier.....

BREBIOT *(rompant)*.

C'est vray !

JEHANNETTE

Je l'ay veu !

L'ANGE *(continue en montrant l'annel)*.

..... Sur deux brins de paille
De la Couchette, sont tombés.
Ceulx forment annel d'épousaille
Estant par larme englobés.
Tel est de Jhésus le Messaige,
Que je le baille à fille saige
Pour qu'elle le doigne au bergier
Qui luy feut très bon chevalier.

CORBON *(regardant)*.

C'est perle sertie en or jaune

L'ANGE *(doingnant l'annel à Corbon)*.

Le vez-cy ! Ça qu'on le leur donne !
Cy ! doibvent estre unis bellement.

DAME GAUDE *(arreste Corbon)*.

Ains, rien n'est à luy proprement.

Digitized by Google

L'Ange

Non ! icy-bas sur ceste terre !
Ains tout là-haut, et sans la guerre,
Trouble et noise qui par foyson
Vous doingnèrent esprit grognon ;
Serez, dame Gaude très riche ;
Estant coite comme saincte en niche.
Je suys vostre thésauriseur
De mérites, et le gloseur
De vos bons faicts !

Dame Gaude

Non ! telle chose,
Jà ne feut en ma vie éclose
Com ceste nuict !

L'Ange

Vous verrez mieulx,
En paradiz et souefs lieux !
Par fiance qu'on les unisse !
Jusqu'à ce qu'ung prebstre bénisse,
Leur union ! C'est ordonné !

Corbon (*voulant fiancer*)

Aultre désir je n'ay !

La Gaude (*l'arrestant*)

Sonné,
Cestuy moment de mariaige,
Baillera-t-il prèsent ou gaige,
De là-hault ? Car il n'ha rien
En eschange de nostre bien !
Nous doinguera-t-il ?

Digitized by Google

BREBIOT

Dame Gaude
Par serment!

DAME GAUDE

N'es filz de ribaulde!
Voire, qu'oncques ne me déplus
Sy n'est que tu n'avois d'escus!
Or ça! monstrez-moy ceste paille.
(A Jehannette elle dist :)
A luy, tu veulx estre ouaille?
Dis à moy! C'est droictement or!
Çà que je le reguarde encor!
Passez vous-même Monsieur l'Ange;
L'annel au doigt.

L'ANGE *(faysant mariaige)*

A Dieu louange!
Heureux soyent l'homme aux Pleurs amers;
Les Doulx, les Justes et les Serfs!
Par ainsy messires et dames,
Gentilz seigneurs et preudes femmes,
Qui nostre farce applaudissez,
Dieu priez et le bénissez,
Pour que soyons de compaignie
Un jour en céleste Patrie!

AB ALOR.

CY FINE LE JEU

Digitized by Google

NOTRE HÉRITAGE

LA CEINTURE DORÉE D'ARVOR

L'excellent poète Edouard Beaufils, parlant un jour, dans une de ses étincelantes chroniques, en faveur des rochers de Trégastel, émettait cette opinion — que je partage d'ailleurs — que le principal attrait des côtes bretonnes, pour le touriste, réside précisément dans ces rochers étranges. Et nous sentions, sous sa plume d'or, la menace pour nous de voir nos plages désertées par les villégiaturistes si l'on ne prenait de rapides, d'énergiques mesures pour la conservation de ces superbes monuments naturels.

Si l'on en croyait notre ami, les touristes amènent l'aisance, sinon la richesse, dans le pays. Cette opinion m'a paru pour le moins hasardée et je me permettrai de la discuter.

Je suis absolument de l'avis de M. Beaufils en ce qui concerne le respect dont nous devons entourer les beaux sites bretons. Je ne vais point cependant jusqu'à patronner certaine société de protection des paysages qui, sous prétexte de les conserver, en interdirait l'accès aux indigènes. Ugolin mangea ses enfants pour leur conserver un père.

Je serais peut-être encore de l'avis de notre compatriote, en ce qui concerne le profit pécuniaire, si nos visiteurs se bornaient à passer parmi nous. Mais M. Beaufils, tout le premier, sait très bien que nos hôtes

Digitized by Google

séjournent en Bretagne des semaines et des mois ; qu'ils y bâtissent et qu'ils y deviennent propriétaires. C'est avec raison qu'on mettrait un terme aux déprédations des entrepreneurs qui taillent à tort et à travers dans nos rochers et qui finiront par en détruire la farouche grandeur. Coïncidence assez curieuse, on n'a commencé ces massacres que depuis le jour où les étrangers se sont avisés de bâtir chez nous ; nos rochers sont devenus les principaux matériaux de leurs bâtisses. Bien mal avisés seraient-ils de se plaindre d'un mal qu'ils ont engendré !

Tous ces châteaux, ces pavillons, ces kiosques apparaissent comme jouets enfantins, importés de la Forêt Noire et de l'Helvétie. Posées tout récemment sur nos grèves sauvages, dominant les masses chaotiques de nos rochers, les habitations de mauvais goût n'en détruisent-elles pas l'harmonie ?

Il y a plusieurs façons d'être Vandale. L'entrepreneur qui taille, qui brise, qui mine, qui détruit, n'est guère plus à craindre que l'étranger qui bâtit à sa fantaisie ; celui-ci en effet se préoccupe fort peu de la Beauté. L'harmonie du paysage est le cadet de ses soucis. Il cherche d'abord à flatter son orgueil, s'il le peut, en faisant joli ; il cherche également ses aises, ce qui est surtout bien humain. L'architecte auquel il s'adresse, architecte de Paris ou d'une grande ville, lui soumet des plans comme on soumet toute marchandise dans tout magasin, se préoccupant aussi peu que possible d'en connaître la destination. Evidemment il ne s'informe point du paysage qui encadrera la villa.

Y a t-il un site aussi déshonoré que Trégastel ? Il y a vingt ans j'ai joué sur ce rivage où l'Etranger n'avait pas encore posé le pied. Aujourd'hui l'indigène n'y possède plus un espace large comme la main. Les spé-

Digitized by Google

culateurs — venus d'où? — y ont peut-être fait des affaires d'or. Pendant les quatre mois d'été où les étrangers s'y ébattent sur la grève, les paysans doivent se borner à regarder de loin un rivage où ils n'ont plus accès; il est interdit à leur simplicité rustique et à leur pauvreté.

Je doute qu'on puisse soutenir que la seule construction qui s'harmoniserait avec ce paysage sévère n'est pas la chaumière, la chaumière basse du pêcheur et du ramasseur de goëmon. Tout au plus pourrait-on admettre la ferme normande, couverte en chaume. Mais encore une fois, quel est le villégiaturiste qui se préoccupe de cette question? Que dirait-il cependant d'une chaumière en bordure sur le Parvis Notre-Dame!

Je ne trouverais point mal que les touristes vinssent passer quelques jours sur notre littoral : leurs âmes ne pourraient que gagner à la contemplation de nos paysages sublimes et le peu d'argent qu'ils laisseraient tomber dans le pays ne serait pas à dédaigner. Mais il faut aller au fond des choses, peser le pour et le contre. L'Etranger ne vient pas étudier nos mœurs: arrivant avec l'intention de séjourner, il est immédiatement chez soi. Il observe moins qu'il ne donne le ton. Il est plutôt un initiateur qu'un initié; et un initiateur de quoi? du luxe, d'une vie qui ne pourra jamais être celle du paysan ni de l'ouvrier des campagnes. Ces esprits frustes en reçoivent une terrible secousse.

Dès que deux ou trois familles sont venues se fixer sur une côte quelconque, le prix des denrées augmente au bourg dans des proportions inquiétantes et le contre coup en est senti par tous les acheteurs de la commune. Dès qu'une station balnéaire se trouve fondée, les commerçants de la ville voisine en profitent bien un peu ;

Digitized by Google

l'instinct de rapacité s'éveille en eux et tous les habitants de la commune sont immédiatement lésés. Il arrive ce qui se produit à Paris après chaque Exposition : la foule flottante partie, les prix majorés restent ; la vie pour les travailleurs et la classe moyenne devient de plus en plus difficile, car les salaires n'ont pas augmenté dans d'égales proportions. Demandez à nos cultivateurs si la présence de ces étrangers chez eux leur fait mieux vendre leurs récoltes.

Evidemment les pauvres gens, propriétaires d'arides landes sur la côte, s'imaginent qu'ils vont faire des affaires merveilleuses, arrondir d'un coup le bas de laine, en vendant à des prix très supérieurs aux prix ordinaires. Hélas ! c'est généralement un intermédiaire qui achète et qui fait fortune, celui-là. L'illusoire profit du paysan a bientôt disparu par le fait de la surélévation du prix des denrées et le voilà dépouillé de tout : plus d'argent, plus de terre et peut-être plus de toit. Beaucoup émigrent alors ; ils vont vers Paris et le Havre, vers d'autre grands centres, heureux s'ils ont encore quelques pièces d'or en poche, produit de la liquidation totale de leur héritage. Ils partent, confiants dans les faux bruits qui courent, s'imaginant faire là-bas, comme terrassiers, une fortune rapide et revenir riches au pays natal. Ne leur dit-on pas qu'un manœuvre, un charretier, peuvent gagner cinq francs par jour ! Leur dit-on pas aussi que les salaires sont toujours proportionnés aux dépenses et que les employeurs rognent au plus près les salaires de leurs employés ? Ils ne comptent ni avec la cherté des vivres et des logements, ni avec les chomages, ni avec les maladies. Au bout de quelques mois la misère noire vient à bout des mieux trempés. Que faire ? Impossible de revenir là où l'on

Digitized by Google

ne possède plus rien ; il répugne à l'homme d'avouer sa chute ; le respect humain interdit le retour.

Il est alors bien temps de regretter la chaumière et le champ, champ unique parfois, mais qui produisait encore assez pour faire vivoter la famille ; on songe à la bonne vache laitière, au porc gras qu'on saignait annuellement, aux oies qui se gardaient et se nourrissaient toutes seules. Alors c'était la vie sans alarmes, le mari travaillant dans une ferme voisine, la femme flanant avec son tricot, les enfants pillant les rochers. Et c'était la santé ; c'était aussi la solidarité au cours des années mauvaises ; c'était, au besoin, « le pain des pauvres » qui ne manquait jamais. Aujourd'hui c'est l'inquiétude incessante, le découragement, la mort dans le taudis sans feu, sans pain, sans ami consolateur.

Les étrangers laissent aussi chez nous le goût du luxe, c'est-à-dire le germe de tous les vices. Après vingt ans d'absence de son pays, le Breton qui y revient, sur la foi de ses chers souvenirs, ne le reconnaît plus ; ce ne sont plus les mêmes mœurs. Que de changements ! Les vices de l'Étranger déteignent sur nous peu à peu sans que nous nous en apercevions.

La coquetterie tourne la tête aux jeunes filles et aux jeunes femmes. Les étrangers savent tirer parti de ce défaut. Ils gagent chez nous des servantes à bas prix et les emmènent dans les villes où elles s'aperçoivent bientôt que leurs gages, toute proportion gardée, ne sont pas en rapport avec leurs services. Elle est loin la sinécure rêvée. Le jour commence tôt et finit tard, et les semaines n'ont plus de dimanches. Honneur à celles qui supportent leur nouvelle condition et qui restent pures dans ces foyers de corruption que sont les grandes

Digitized by Google

villes, où tant vivent plutôt de leur déshonneur que de leur travail. La promiscuité du septième étage parisien, où logent tous les domestiques d'une grande maison de rapport, est bien faite pour gangrener les plus pures et les plus honnêtes.

Puisque nous voyons l'Étranger se jeter sur la Bretagne comme sur une proie, restons chez nous pour garder et pour défendre ce patrimoine avec une ardeur de plus en plus jalouse. Nous habitons le plus beau pays du monde, et l'un des plus fertiles, sauf certains parages de landes. Longtemps nous n'avons pas su en retirer toutes ses richesses, ou plutôt, nos besoins étant moins nombreux et moins pressants, à une époque où l'on vivait simplement, nous n'en éprouvions point la nécessité. Mais aujourd'hui, après tous les progrès agricoles réalisés, la vie ne sera pas plus pénible en Bretagne que dans les autres contrées. Tandis que tant d'autres pays sont épuisés et donnent déjà le maximum de leur production par une culture intensive, celui-ci conserve encore des ressources insoupçonnées. Ouvrons les yeux autour de nous. Ces ressources cachées, l'étranger les voit et les convoite. Nous devrions bien remarquer les manœuvres ténébreuses auxquelles il se livre pour nous en dépouiller. Demandons-nous ce que viennent faire tous ces nouveaux venus dans un pays soi-disant sans ressources. Demandons-nous-le avant d'avoir vu passer dans leurs mains tout le commerce. Les industries qu'ils créent, que ne les créons-nous nous-mêmes ? Les intermédiaires qu'ils sont, que ne les sommes-nous nous-mêmes ?

Tous les jours nous perdons un lambeau de notre patrie bretonne, soit en Arvor soit en Argoad. Combien de nous savent que certaines de nos forêts sont déjà la

Digitized by Google

proie de millionnaires étrangers ou naturalisés de fraîche date? Nous avons tous crié, il est vrai, quand l'État fut sur le point de vendre le groupe des Sept-Iles. Mais on ne fait pas toujours autant de bruit autour des terrains à vendre, surtout lorsqu'il s'agit de biens privés. C'est aux étrangers qu'il faut appliquer aujourd'hui le vieux dicton : laissons-les prendre un pied chez nous, ils en auront bientôt pris quatre. N'aspirent-ils pas, dès qu'ils ont domicile sur notre sol, à devenir nos représentants dans les assemblées politiques?

Nos ancêtres ont assez peiné, même les armes à la main, pour conserver cette Armorique, leur nouvelle patrie. Obligés de quitter la Grande Bretagne, devant l'invasion victorieuse des Saxons, ils ont fondé ici la Nouvelle Bretagne, semblable à l'autre par ses coutumes et par ses lois. Pendant plus de mille ans, ils ont combattu les ennemis de l'Ile et du Continent, pour la sauvegarde de leur indépendance nationale.

Cette indépendance, on ne saurait trop le répéter, nous ne l'avons perdue que le jour où la Duchesse Anne nous a donnés à la France en épousant le roi français. Les clauses de l'union, chacun le sait, ont eté violées par nos frères nouveaux. Nous avons été traités comme des orphelins arrivant chez le tuteur indélicat avec une fortune dont on usera, sans scrupule, pour l'entretien de la maison et des jeunes cousins. Nous avons été logés à l'étable et commis à la garde des bestiaux, pendant que les fils de la maison se livraient aux plaisirs et s'instruisaient à nos dépens.

Gardons ce que nous possédons encore : nos champs, nos bois et le rivage de la mer, cette ceinture dorée de l'Arvor.

YVES BERTHOU.

Digitized by Google

LA BRETAGNE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU XIXe SIÈCLE[1]

II. — CHATEAUBRIAND

(1768-1848).

Là-bas, sur un rocher qui s'avance fièrement dans la mer, sur ce Grand-Bey sans cesse battu par la vague, mais qui ne bronche pas sous l'assaut des tempêtes, s'élève un simple cénotaphe entouré d'une modeste grille, et surmonté d'une croix de granit. C'est le tombeau de Châteaubriand. Lui-même avait demandé d'être inhumé ainsi, seul, en plein ciel, dominant le tumulte et défiant les flots. Et c'est aussi le symbole de sa renommée. Au début du XIXe siècle, il avait, d'un seul coup, brisé les anciennes idoles littéraires, en publiant l'incomparable apologie qui s'appelle *le Génie du Christianisme* et qui, sur les ruines des prétendus classiques en décadence, créa le romantisme. Pendant un demi siècle, il fut le véritable inspirateur et le maître de cette merveilleuse pléïade qui a projeté un si brillant sillon de lumière sur notre littérature : puis il disparut en pleine gloire, nous léguant cet autre poème véritablement épique des *Mémoires d'outre-tombe*, que des éditeurs cupides découpèrent sans goût en le défigurant, mais

(1) Voir la *Revue* de mars 1904.

Digitized by Google

qui vient de sortir, en magnifique joyau, des entraves de la cinquantaine. Et pendant l'intervalle, les dents de l'envie s'usaient sur l'airain du colosse et s'acharnaient parfois contre sa mémoire ; mais ses fidèles protestaient contre les attaques, lui élevaient des statues et sentaient bien qu'épurée par la résistance aux coups de ses ennemis, sa gloire grandissait sans cesse. Aujourd'hui elle n'est plus contestée que par quelques impuissants. Comme le tombeau du Grand-Bey, *suâ mole stat*. Salut à toi, Chateaubriand, bon breton, qui synthétisant, sous ta plume, toutes les énergies de notre race et de notre vieux sol, a doté la France du plus fécond instrument littéraire qu'elle ait jamais reçu !

« Quand la mort baissera la toile entre moi et le monde, a écrit Chateaubriand lui-même, on trouvera que mon drame se divise en trois actes. Depuis ma première jeunesse jusqu'en 1800, j'ai été soldat et voyageur ; depuis 1800 jusqu'en 1814, sous le Consulat et l'Empire, ma vie a été littéraire ; depuis la Restauration jusqu'à aujourd'hui, ma vie a été politique. Dans mes trois carrières successives je me suis toujours proposé une grande tâche : voyageur, j'ai aspiré à la découverte du monde polaire ; littérateur, j'ai essayé de rétablir la religion sur ses ruines ; homme d'état, je me suis efforcé de donner au peuple le vrai système monarchique représentatif avec ses diverses libertés (1) ». Nous adopterons la même division pour cette rapide étude.

(1) *Mémoires d'outre-tombe*. Edition Garnier, 6 vol. in-18 (Introduction et notes par Edmond Biré) ; I, xlvj. J'utiliserai très souvent ces *Mémoires* dans la présente étude, ne serait-ce que pour faire naître l'idée de les relire dans cette édition qu'il faut préférer à toutes les autres.

Digitized by Google

I

ORIGINE ET JEUNESSE DE CHATEAUBRIAND. LE SOLDAT ET LE VOYAGEUR. — LA RÉVOLUTION.

(1768-1800).

Brient, fils de *Tihern* ou *Teuhaire*, chef breton du Xe siècle, — (et non pas, comme l'a dit Du Paz et comme beaucoup l'ont répété après lui, quatrième fils d'*Eudon* de Penthièvre, des puînés de la maison de Bretagne, car il n'y a que le nom de commun entre ces deux *Brient*), — fonda, au XIe siècle, sur les bords de la Chère, une forteresse qui s'appella de son nom, *Castellum Brientii*, qu'on traduisit en français par *Chasteaubriant*. Les descendants de ce *Brient*, valeureux chevaliers, se sont divisés en plusieurs branches. La branche aînée, des *barons de Châteaubriant*, qui compte au moins quatre croisés et un évêque de Nantes, s'est fondue, au XIVe siècle, dans *Laval* (1348), puis *Dinan* (1383) et *Montfort-Laval*, d'où la baronnie passa par donation aux *Montmorency*, (1539), et par alliance aux *Bourbon-Condé* (1609), qui en ont successivement porté le nom. La célèbre *comtesse de Châteaubriant*, dont le roman s'est emparé depuis le XVIe siècle, était de la maison de *Foix* et femme d'un *Laval*.

Les branches détachées de ce tronc principal furent d'abord celle de *La Guerche*, qui abandonna tout à fait, au commencement du XIIe siècle, le nom et les armes de *Châteaubriant* et se fondit, en 1263, dans les vicomtes de *Beaumont* au Maine, après avoir produit un évêque de Dol ; — puis celle de *Beaufort*, dont les rameaux de

Digitized by Google

la *Guerrande* et de *Bellestre* qui subsistaient seuls en 1668, furent déclarés nobles d'*ancienne extraction* par arrêts des 7 décembre 1669 et 24 janvier 1699; et ont produit : le premier, celui de *Combourg*, auquel appartient l'immortel auteur du *Génie du Christianisme*, tout récemment fondu dans *La Tour du Pin-Vercluze*, et celui du *Val-Guildo* seul existant aujourd'hui; le second, des rameaux éteints à la fin du XVIIIe siècle ; — enfin celle des *Roches-Baritaut* et du *Lion d'Angers*, devenue angevine et poitevine, éteinte à la fin du XVIIe siècle (1).

Les armoiries de la famille ont plusieurs fois varié. Geoffroy de Châteaubriant, dit le vieux, ou en breton Goscho *(Coz-Godfred)* qui partit en 1096 pour la croisade et pour qui les moines de Béré composèrent une pompeuse épitaphe :

Ingenio specie, re, robore, moribus, ortu,
Clarus, formosus, dives, fortis, generosus,
Proconsul *Goscho*, proconsulis alta propago,
Sumptibus hanc sedem propriis fundavit et œdem.

portait *d'azur à une fleur de lys d'or d'argent* Au XIIe siècle le blason devient : *de gueules aux plumes de paon d'or* sans nombre, que le Père du Paz traduit par *de gueules aux pommes de pin d'or* (2). Puis Geoffroy IV assiste au tournoi de Compiègne en 1238 avec *un écu de gueules au chef d'argent*, et la devise *Je sème l'or*. Enfin depuis 1242 les Châteaubriant ont porté *de gueules au semis de fleurs de lys d'or* avec la devise : *Mon sang teint les bannières de France*.

On admet généralement que ce blason aux fleurs de

(1) René Kerviler. *Bio-Bibliographie bretonne*, t. IX.

(2) Châteaubriand cite lui-même ces pommes de pin dans les *Mém. d'Outre-Tombe*, I, 6.

Digitized by Google

lys d'or fut concédé à *Geoffroy V de Chasteaubriant* après ses hauts faits de la bataille de la Massoure : mais cette bataille n'eut lieu que pendant la croisade de 1248, et l'on a cité des sceaux de *Geoffroy V* aux fleurs de lys dès l'an 1242. Je crois donc que le blason aux fleurs de lys fut concédé par saint Louis à *Geoffroy V* en souvenir des hauts faits de son père à la bataille de Bouvines en 1244.

Ceci soit dit pour les chercheurs d'atavisme. Là se trouvent évidemment les origines du caractère éminemment chevaleresque de Châteaubriand.

Mais il nous faut rechecher les influences qui exercèrent une action directe sur sa formation. Pour bien connaître Châteaubriand, a dit quelque part Barbey d'Aurevilly, il faut avoir étudié son père ; le père suffirait presque seul à expliquer le fils.

De cadets en cadets, la branche des Châteaubriand de la Guerrande, en Hénanbihen, qui écrit son nom par un *d*, s'était trouvée réduite à de médiocres ressources; et *René-Auguste*, né le 13 septembre 1718, et fils d'un simple sénéchal du Lattay qui habitait le manoir de la Villeneuve près Dinan, ne pouvait compter que sur 416 livres de rente. Par son énergie, il releva la fortune de sa maison. Sa mère, Pétronille *Lamour de Lanjégu*, devenue veuve de bonne heure, s'était puisée pour l'éducation de ses deux aînés, dont l'un s'ensevelit dans une cure de campagne à Merdrignac avec la passion de la poésie, et l'autre, dans une bibliothèque de Paris avec la passion des recherches historiques. Il restait à la pauvre noblesse bretonne une suprême réserve, la marine royale, mais il fallait d'abord se rendre à Brest, y vivre, payer des maîtres, acheter l'uniforme, les armes, les livres, les instruments de mathématiques. S'étant aperçu des

Digitized by Google

inquiétudes de sa mère, René lui déclara qu'il ne voulait plus être un fardeau pour elle et s'embarqua à 15 ans sur une goëlette armée par les Malouins, qui rejoignit la flotte envoyée en 1734, par le cardinal de Fleury, au secours de Stanislas assiégé dans Dantzick par les Russes. Blessé deux fois au combat du 29 mai, dans lequel le comte de Plélo fut tué, il passa aux Iles, « s'enrichit dans les colonies, y jeta les fondements de la nouvelle fortune de sa famille », épousa à son retour, en 1752, à Bourseul, Apolline Jeanne-Suzanne *de Bedée*, se fit alors armateur à Saint-Malo, lança des corsaires commandés par son jeune frère *Pierre de Châteaubriand du Plessis*, eut jusqu'à 6 navires armés en même temps, ne cessa ses opérations qu'en 1776, acheta aux Duras le château de Combourg et mourut *comte de Combourg*, le 6 septembre 1786, laissant six enfants de dix qu'il avait eus, les quatre premiers étant morts jeunes. *François-René*, (et non pas *François-Auguste*), notre futur académicien, né le 4 septembre 1768, à Saint-Malo (1), au milieu d'un orage épouvantable qui causa des désastres sur toute la côte malouine, était le dernier.

On connaît les portraits que Châteaubriand a tracés de son père, à plusieurs reprises, dans les *Mémoires d'outre-tombe* : « M. de *Châteaubriand* était grand et sec, il avait le nez aquilin, les lèvres minces et pâles, les yeux enfoncés, petits et pers ou glauques, comme ceux des lions ou des anciens barbares. Je n'ai jamais vu un pareil regard : quand la colère y montait, la prunelle

(1) Dans l'hôtel des Magon de la Giquelais, qui dominait les vieux remparts dans la sombre *rue des Juifs*, aujourd'hui appelée *rue de Châteaubriand*, et non pas, comme le répètent un grand nombre de biographies, à Combourg que son père n'avait pas encore acheté.

Digitized by Google

étincelante semblait se détacher et venir vous frapper comme une balle. Une seule passion dominait mon père, celle de son nom. Son état habituel était une tristesse profonde que l'âge augmenta, et un silence dont il ne sortait que par des emportements. Avare dans l'espoir de rendre à sa famille son premier éclat, hautain aux Etats de Bretagne avec les gentilshommes, dur avec ses vassaux à Combourg, taciturne, despotique et menaçant dans son intérieur, ce qu'on sentait en le voyant, c'était la crainte. S'il eût vécu jusqu'à la Révolution et s'il eût été plus jeune, il aurait joué un rôle important ou se serait fait massacrer dans son château. Il avait certainement du génie; je ne doute pas qu'à la tête des administrations ou des armées, il n'eût été un homme extraordinaire... (1) »

Apolline de Bédée formait un contraste étrange avec son mari. « Ma mère, douée de beaucoup d'esprit et d'une imagination prodigieuse, avait été formée (par la sienne, élève de Saint-Cyr) à la lecture de Fénelon, de Racine, de Mme de Sévigné, et nourrie des anecdotes de la cour de Louis XIV ; elle savait tout *Cyrus* par cœur. Avec de grands traits, elle était noire, petite et laide ; l'élégance de ses manières, l'allure vive de son humeur, contrastaient avec la rigidité et le calme de mon père. Aimant la société autant qu'il aimait la solitude, aussi pétulante et animée qu'il était immobile et froid, elle n'avait pas un goût qui ne fût opposé à ceux de son mari. La contrariété qu'elle éprouva la rendit mélancolique, de légère et gaie qu'elle était. Obligée de se taire quand elle eut voulu parler, elle s'en dédommageait par une espèce de tristesse bruyante entrecoupée de sou-

(1) *Mém. d'Outre-Tombe*, I, 18.

Digitized by Google

pirs qui interrompaient seuls la tristesse muette de monpère. Pour la piété, ma mère était un ange (1)... »

Entre ce père terrible qui transmit à René et à Lucile une part de son hypocondrie, et cette mère sacrifiée dont la mélancolie augmenta encore la dose de leur *tristesse physique* (c'est le mot qu'emploie René pour définir son spleen), (2) l'enfance et la première jeunesse de Chateaubriand qu'on envoya d'abord pendant trois ans en nourrice à Plancoët, s'écoulèrent sans guide, la bride sur le cou. Comme on le destinait à la marine, on ne pensait pas qu'il fut nécessaire de soigner son éducation et il passa de nombreuses années sans études sérieuses, débraillé, boxant avec les polissons des quais de Saint-Malo, parlant leur langage, perdant souvent son chapeau et quelquefois son habit, n'ayant pour confidents que sa vieille bonne Villeneuve et sa sœur Lucile, mais aussi passant de longues heures à rêver dans les anfractuosités des rochers, et s'amusant « à voir voler les pingouins et les mouettes, à béer aux lointains bleuâtres, à ramasser des coquillages, à écouter le refrain des vagues parmi les écueils... (3) » Il entrait déjà en communication d'extase avec les grands spectacles de la nature, et il garda de ces âpres côtes malouines, de leurs tempêtes et de leurs naufrages, des impressions qui ne s'effacèrent jamais. Cette dure éducation, a-t-il écrit plus tard, a rendu mes idées moins semblables à celles des autres hommes. « Ces flots, ces vents, cette solitude qui furent mes premiers maîtres, convenaient peut-être mieux à mes dispositions

(1) *Mém. d'outre-tombe*, I, 20, 21

(2) Et voy. Pailhès, *Chateaubriand, sa femme et ses amis*, p. 218 à 228, et 252.

(3) *Ibid.*, I, 50.

Digitized by Google

natives ; peut-être dois-je à ces instituteurs sauvages quelques vertus que j'aurais ignorées. (1) » Et c'est ainsi qu'après avoir emprunté à la race bretonne son esprit d'obstination, d'indépendance et de fidélité ; à son père son besoin de s'isoler, son humeur batailleuse et son activité fébrile ; à sa mère une sensibilité très vive et une bonté à toute épreuve, il contracta, dans les rochers de Saint-Malo, une alliance indissoluble avec la poésie de la mer et des énergies naturelles.

Cependant à la suite d'escapades passablement dangereuses, on se décida bientôt à le mettre au collège. Il fallut quelque temps à « un hibou de son espèce » pour s'accoutumer à cette vie en cage et pour régler sa volée au son d'une cloche : mais s'il fut à Dol et à Rennes, un élève absolument singulier, il y acquit rapidement des connaissances essentielles, car son aptitude au travait était, quand il le voulait, remarquable, et sa mémoire extraordinaire. Il fit surtout des progrès rapides en mathématiques et il assure qu'il était arrivé, tour de force presque invraisemblable, à apprendre par cœur les tables de logarithmes. Il montrait en même temps un goût décidé pour les langues. Le rudiment, supplice des écoliers, ne lui coûta rien à apprendre : il attendait l'heure des leçons de latin avec une sorte d'impatience, comme un délassement de ses chiffres et de ses figures de géométrie ; et sans qu'aucun de ses maîtres le soupçonnât, il s'assimila les principaux poètes classiques.

Les Vacances se passaient à Combourg, dans ce vieux castel féodal qui représente encore parmi nous l'un des spécimens les plus complets de l'architecture mili-

(1) *Ibid.*, I, 61.

Digitized by Google

taire au moyen âge. Deux cents personnes auraient logé dans ses vastes salles, et lorsque le frère aîné du jeune François-René eut quitté la famille pour les emplois judiciaires, et que trois de ses sœurs, Mmes de Marigny, de Québriac et de Farcy, se furent mariées, il ne resta plus que M. et Mme de Chateaubriand, lui, Lucile, et quelques domestiques pour peupler cette solitude. Qui ne se rappelle la peinture qu'il a tracée de la sombre demeure où tout tremble sous la main d'un chef qui s'inquiète moins de la tendresse de ses enfants que de ses devoirs envers sa maison, et qu'on vénère faute de pouvoir l'aimer ! « Rencontre-t-on dans tout l'Œuvre de Rembrandt une tête plus accentuée que celle du fier gentilhomme dévoré par la seule pensée de relever l'éclat de son nom et foulant sous son talon l'enfant que l'avenir réserve à cette mission là ! Greuze, dans ses plus charmantes créations, a-t-il approché du type de cette sœur accomplie, sainte victime vengée par son frère de toutes les curiosités calomnieuses? En décrivant les souvenirs de son enfance, écoulée dans un canton obscur de la Bretagne, l'incomparable artiste peut affronter le parallèle avec les maîtres les mieux doués pour la chaleur des tons comme pour l'élévation idéale. Il n'y a rien de plus éthéré dans les toiles de Claude Lorrain que ces couchers de soleil dans les bois de Combourg, perçant le dôme des grands chênes, pour s'éteindre dans les roseaux tremblotants des marécages. Et quelle ouverture plus en rapport avec le drame d'une vie aventureuse, que cette navigation silencieuse sur un lac brumeux où l'écolier rêveur va chaque soir saluer les hirondelles se rassemblant pour leurs migrations lointaines, enviant l'heureux sort de ces oiseaux voyageurs qui ne

Digitized by Google

sèment ni ne labourent, et qui, bien différents des hommes sur la terre, traversent les plaines du ciel sans y laisser les marques de leur passage !... » (1)

Aux spectacles de la nature s'ajoutaient quelquefois pour le jeune étudiant des fêtes d'autre sorte qui laissèrent une impression profonde dans son esprit. La terre de Combourg était riche en droits féodaux que le comte de Châteaubriand avait tenu à faire revivre pour en prévenir la prescription. Lorsque toute la famille était réunie, nous prenions part, dit François-René, à ces amusements gothiques, dont les trois principaux étaient le *Saut des poissonniers*, la *Quintaine* et une foire appelée l'*Angevine*. Il y avait prix pour le vainqueur, amende pour le vaincu. « Ainsi j'ai été placé assez singulièrement dans la vie pour avoir assisté aux courses de la *Quintaine* et à la proclamation des *Droits de l'homme*, pour avoir vu la milice bourgeoise d'un village de Bretagne et la garde nationale de France, la bannière des seigneurs de Combourg et le drapeau de la Révolution. Je suis comme le dernier témoin des mœurs féodales (2)... »

(A suivre.) RENÉ KERVILER.

(1) L. de Carné. *Etude sur la vie et les ouvrages de Châteaubriand*, p. 10.

(2) *Mémoires d'outre-tombe*, I, p. 80.

Digitized by Google

KELTIA VO DA VIKEN !

Kinniget d'an Itron Mosher

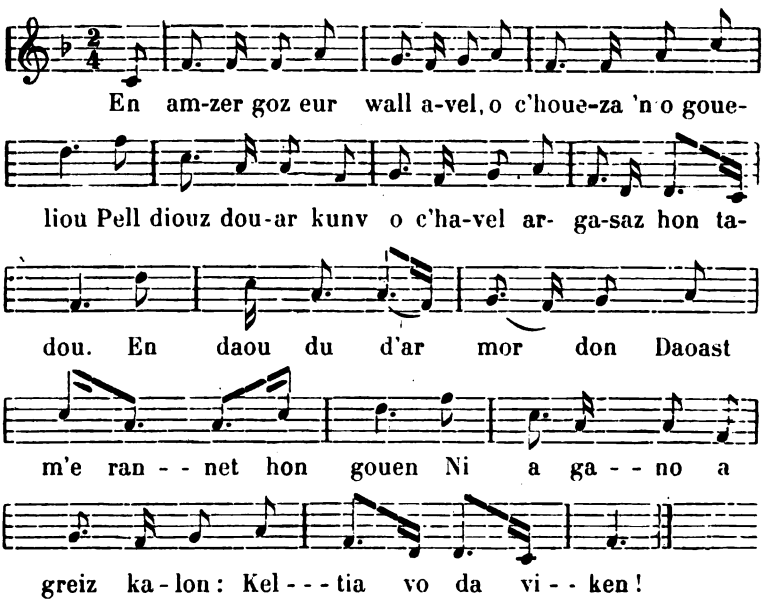

E Skoz eman ar c'hiz, pa roer digemer d'eun den eus hon gouen keltiad, da gana a-gevret, en eur ober eur sort kudennad dorn ouz-dorn, eur zon eus ar brava bet savet gwech all gant Burnes. Setu aman komzou brezonek war dôn ar zon-ze.

En amzer goz eur wall-avel,
O c'houeza 'n o goueliou,
Pell diouz douar kunv o c'havel
Argasaz hon tadou.

Digitized by Google

En daou du d'ar mor don
Daoust m'e rannet hon gouen,
Ni a gano a-greiz kalon :
Keltia vo da viken !

Ar Saoz, ar Gall 'deuz hon gwasket
Krisoc'h 'vit an harlu ;
Plega hon fenn hon deuz ranket
Gwall-dizet a bep tu.
Nerz ar Fallagriez,
Kaer 'deuz bezan dibrenn,
Na dor ket ar C'halvedigez :
Keltia vo da viken !

Doue an Nenv 'neuz he c'hrouet
Da vout eur « Mor a gàn » ;
'Vit d'hon daouarn bout chadennet,
Ni gano hep ehan !
« Ar gwir enep d'ar bed »
Setu hon reolen !
Hag, evel ar Gwir didrec'het,
Keltia vo da viken !

Breman sk oulmomp hervez ar c'hiz
Eus hon tadou gwechall,
P'en em gavomp 'tre kenvroïz,
Hep ganimp Saoz na Gall,
Kuden ar Garantez,
Ha youc'homp a bouez penn,
Ma tasono bolz an elez :
Keltia vo da viken !!

TREVEDIC.

Digitized by Google

TRADUCTION

KELTIA VIVRA A JAMAIS !

Dédié à Madame MOSHER

En Ecosse il est d'usage, lorsqu'on donne l'hospitalité à une personne de notre race celtique, de former ensemble, en se donnant la main, une sorte de chaîne et de chanter une sône fort belle qui fut composée autrefois par Burnes. Voici des paroles bretonnes qui vont sur l'air de cette sône :

Au temps passé un vent funeste,
Soufflant dans leurs voiles,
Loin de la terre douce de leur berceau
Chassa nos pères.
Des deux côtés de la mer profonde
Bien que notre race soit maintenant divisée,
Nous chanterons du fond de nos cœurs :
Keltia vivra à jamais !

Le Saxon, le Franc nous ont éprouvés
Plus cruellement que l'exil :
Nous avons dû courber nos têtes,
Terriblement atteints de tous côtés.
Mais la violence de l'Oppresseur
A beau se déchaîner,
Elle ne brise pas la Mission providentielle.
Keltia vivra à jamais !

Le Dieu du Ciel l'a créée
Pour être une « Mer de chant » ;
Et, bien que nos mains soient enchaînées,
Nous ne cesserons pas de chanter !

Digitized by Google

« Le Droit à la face du monde ! »
Voilà notre devise !
Et, comme le Droit invaincu,
Keltia vivra à jamais !

Maintenant suivant la coutume
De nos ancêtres jadis,
Puisque nous nous trouvons entre compatriotes,
Sans qu'il y ait parmi nous de Saxon ni de Franc,
Nouons la Chaîne de l'amour,
Et crions de toutes nos forces,
Au point de faire résonner la voûte (du palais) des anges :
Keltia vivra à jamais !!

Digitized by Google

LE MONUMENT A YAN D'ARGENT

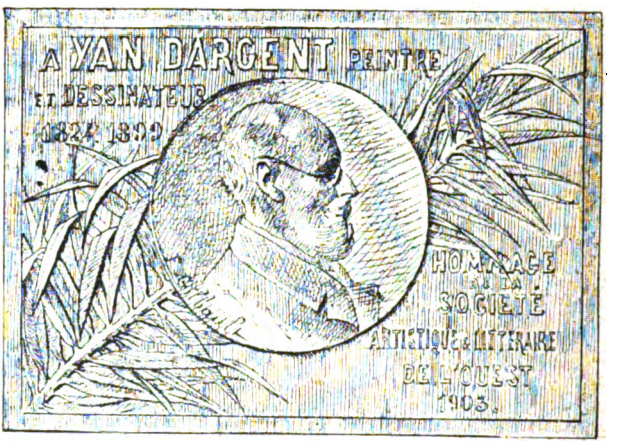

Il y a environ deux années, la *Société artistique et littéraire de l'Ouest*, toujours soucieuse de faire revivre la mémoire de nos gloires et illustrations bretonnes, adressait à tous les amis des Arts en Bretagne un chaleureux appel pour l'érection d'un monument à Quimper au grand artiste que fut Yan d'Argent. Dans quelques mois ce généreux projet va recevoir son exécution dûe au talent de l'un de ses membres les plus modestes, mais les plus éminents, Mr Gilbault.

Le modèle en plâtre de ce monument à Yan d'Argent est aujourd'hui complètement terminé L'œuvre de notre collègue Gilbault se compose d'une plaquette rectangulaire, d'environ un mètre sur soixante centimètres, portant au centre le médaillon du peintre breton, merveilleux de vie et de ressemblance. Une palme d'un délicieux modelé et une inscription en lettres antiques, attestant l'hommage de la *Société artistique*

Digitized by Google

et littéraire de l'Ouest, forment avec le médaillon un ensemble du meilleur goût, d'un relief discret et parfaitement étudié pour l emplacement choisi au musée de Quimper, où le jour frisant des baies de l'escalier d'honneur donnera à chaque saillie sa valeur et sa coloration.

Il reste maintenant à couler en bronze l'œuvre de notre ami Gilbault. Il faut, pour la bien mettre en valeur, une belle patine : un bronze doré serait exquis et mettrait dans la pierre qui lui servira de cadre une note chantante ; la souscription sera-t-elle suffisante ? Espérons-le, mais disons aux retardataires qu'elle est encore ouverte.

Puisque nous sommes chez Gilbault profitons de l'aubaine pour revoir ses belles médailles et faire connaissance avec celles qui sont en chantier. Nos sociétaires ont pu admirer à l'un des derniers salons le portrait du Maître Maignan d'une si absolue ressemblance ; ce qui émeut, dans cette plaquette, c'est que non seulement l'artiste y a cherché le portrait de son modèle, mais encore l'évocation de l'œuvre de Maignan. Du célèbre tableau « les voix du tocsin », Gilbault a tiré, fort à propos, un délicieux encadrement et c'est merveille de voir combien, avec des saillies de dixième de millimètre, il a su obtenir un effet puissant. Un dixième de millimètre, c'est un rien, dira-t-on : eh oui ! mais combien ce rien est difficile à mettre à sa place !

J'aperçois le médaillon de Gérôme qui se laissa rarement portraicturer. Sa gloire tenta cependant bien des pinceaux et des ébauchoirs, car il est des modèles qui donnent la célébrité, et selon la pittoresque expression de Jules Lemaître, Gérôme avait conservé, jusque dans sa verte vieillesse, une jolie tête de cavalier. Notre ami Gilbault eut l'honneur de faire son dernier portrait. A l'avers, il a placé la *Tanagra* dont l'interprétation constitue à elle seule une œuvre véritablement originale.

C'est encore, entourant notre Yan d'Argent : François Coppée, Auguste Dorchain, Sylvain, de la Comédie Française et, dans un limbe où se devinent des chevauchées de grands nuages

Digitized by Google

et l'infini des plaines semées de moulins à vent, le radieux visage de la jeune Reine Whilelmine ; puis toute une série de silhouettes bretonnes et autant de reconstitutions de nos costumes régionaux, dans le cadre de leurs clochers, de leur calvaires et des éléments qui achèvent d'établir leur caractéristique.

C'est particulièrement dans ces dernières compositions que Gilbault a su mettre toute la ferveur de l'artiste qui aime sa Bretagne et c'est à ce titre qu'il était le mieux désigné pour mener à bonne fin l'œuvre dont la *Société artistique et littéraire de l'Ouest* l'a chargé pour faire revivre à Quimper les traits du peintre et dessinateur breton Yan d'Argent.

Félix Ollivier.

Nota : Ajoutons que si l'œuvre du Maître peut comme nous l'espérons être prête à temps, l'inauguration en aura probablement lieu à Quimper, dans les derniers jours de septembre 1904, sous la Direction de la *Société artistique et littéraire de l'Ouest* et de concert avec l'*Union Régionaliste bretonne*, qui ne saurait rester étrangère à toutes les œuvres de décentralisation concernant notre chère petite Patrie, la Bretagne. Puissent les admirateurs du peintre hors ligne que fut Yan d'Argent, dont l'œuvre merveilleuse sait si bien chaque jour charmer et réjouir le cœur et les yeux de tous les vrais Bretons comme de nombre d'étrangers, dans les splendides verrières de la cathédrale de Quimper, contribuer par leur obole à la glorification de celui qui fut l'un de leurs compatriotes les plus modestes comme les plus éminents (1).

(1) Les souscriptions sont reçus chez M. Gilbault artiste-graveur, 25, Rue de la Collégiale, Paris, et chez M. Pelletier, secrétaire de la *Société artistique et littéraire de l'Ouest*, 24, rue Saint-Sulpice. Paris.

Digitized by Google

CHOSES DE CHEZ NOUS

Les églises bretonnes : Saint-Aubin en Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. — Le cœur de la Tour d'Auvergne aux Invalides. — Découverte du cercueil de Françoise de Dinan à Nantes. — Le calvaire de Tréguier.

Dans ses *Études pour servir à l'histoire du Tiers-État en Bretagne*, M. S. Ropartz a écrit ces lignes : « De même que la littérature, qui, suivant une très exacte et très profonde définition, devenue un lieu commun, est l'expression de la société, l'architecture résume admirablement l'histoire et les mœurs d'un pays. Voilà pourquoi tous les monuments remarquables de notre catholique et féodale Bretagne sont des églises, des monastères ou des châteaux. Et comme Dieu est au-dessus des ducs et Notre-Dame au-dessus des princesses, ce fut pour leurs innombrables églises que les Bretons prodiguèrent surtout leur zèle, leur argent, leur travail ; ce fut surtout dans les églises et les chapelles que ces associations d'ouvriers artistes, les *Lamballais*, véritables maîtres de la pierre vive, aimèrent à tailler, avec une foi et une patience qui nous stupéfient, les blocs de kersanton, durs comme le diamant. »

Rien n'est plus vrai ; et le style à la fois si svelte, si simple et si élégant de nos églises est tout aussi admirable que la pensée sublime qui les a élevées. Qu'elles soient de modestes oratoires aux cintres bas, aux clochetons d'ardoise, aux toits moussus, blottis dans de

Digitized by Google

minuscules hameaux, cachés au fond des bois, ou de solennelles cathédrales élevant sur les vastes horizons des landes leurs flèches hardies et dentelées, elles ont plus de cachet que partout ailleurs, une poésie et une grâce que n'ont pas les autres. Et dans la plus petite chapelle de la plus humble de nos bourgades, l'archéologue trouve presque toujours quelques parties curieuses et intéressantes : ici les restes d'un vieux jubé ou des statues d'une naïveté toute archaïque ; là des chapiteaux délicieusement sculptés ou des porches pleins de mystère et de recueillement ; partout des traces de l'art le plus pur mis au service de la piété la plus tendre et la plus touchante.

Depuis longtemps la science s'est occupée de toutes les richesses architecturales disséminées sur notre sol ; on a écrit des pages savantes — peut-être même un peu trop savantes — sur les cathédrales de Quimper, de Saint-Pol-de-Léon, de Tréguier, de Dol, sur les églises de Rumengol, de Lanmeur, du Folgoat, du Faouët, de Brélevenez, etc., etc... ; des voyageurs ont étudié les merveilles rencontrées çà et là au hasard de leurs courses vagabondes ; mais ces travaux n'ont point été réunis et si l'on voulait passer en revue tous nos temples religieux, c'est plusieurs centaines de volumes qu'il faudrait consulter. Il nous semble qu'il y a là une lacune qu'il serait bon de combler, et celui qui voudrait décrire, cataloguer et classer par époques tous les monuments consacrés en Bretagne au culte catholique, ferait une œuvre vraiment utile et fructueuse. Si par hasard on m'objectait que cette besogne serait colossale, que la vie d'un homme n'y suffirait pas, je répondrais que l'exemple du chanoine Abgrall de Quimper suffit à prouver que si le mot impossible n'est pas français il est

Digitized by Google

encore moins breton. Cet archéologue, dont la science n'a d'égale que la modestie, dans les vingt-quatre fascicules illustrés de son *Livre d'or* a donné le résumé le plus complet et le plus détaillé des églises, calvaires, autels, arcs de triomphe et ossuaires du Finistère, le plus riche de tous nos départements sous ce rapport. Pourquoi un si bel exemple ne trouverait-il pas des imitateurs ? Pourquoi, au lieu d'avoir seulement le *Livre d'or* du Finistère, — ce qui est déjà beaucoup, — n'aurions-nous pas le *Livre d'or* de la Bretagne — ce qui serait encore mieux ?

Une tentative dans ce sens a été faite récemment à Lannion ; nous tenons à l'applaudir et à constater le légitime succès qu'elle a obtenu. Une séance a été donnée dans la salle du patronage Saint-Jean-Baptiste et le sujet de la conférence était : nos vieilles églises. Il nous suffira de citer le nom du conférencier pour montrer qu'il était plus compétent et mieux qualifié que personne pour traiter cette question : c'était Yves Hernot, ce digne descendant des illustres imagiers du Moyen-Age ; celui qui a signé près de quinze cents calvaires et dont l'œuvre si justement renommée va chaque jour apprendre aux cinq parties du monde que chez nous l'art est à la hauteur de la foi. Pendant près d'une heure il fit défiler devant les yeux de son auditoire les bijoux de granit que nous ont légués nos ancêtres. Il démontra avec preuves à l'appui que, contrairement à certaines idées modernes, les siècles, que nos sectaires qualifient de siècles d'obscurantisme, furent les seuls qui rendirent la France prospère et puissante. L'espérance en un avenir meilleur, loin de déprimer les cerveaux et d'abêtir les intelligences, nous valut ces superbes monuments, attestation splendide du déve-

Digitized by Google

loppement intellectuel et moral de nos aïeux. Ils ne furent pas bâtis en un jour ces magnifiques vaisseaux ; quelques-uns demandèrent même plusieurs centaines d'années ; mais chaque génération y apporta sa pierre, y laissa son empreinte, son cachet particulier. Ces corporations ouvrières, que la Révolution démolit pour édifier plus tard des « syndicats » qui n'en sont qu'une grotesque imitation, poursuivaient avec le même acharnement chrétien l'œuvre de leurs devanciers et si quelquefois leurs travaux manquent d'uniformité, il n'en est pas moins vrai que le plan général ne subissait aucune modification. Des projections lumineuses très réussies, en permettant aux assistants de suivre les différentes phases de l'évolution architecturale du Moyen-Age jusqu'à nos jours, ajoutèrent aux charmes de cette causerie un intérêt tout particulier. M. Hernot, auquel la Bretagne doit déjà tant, a acquis ce soir-là de nouveaux droits à sa reconnaissance.

La meilleure preuve que la foi est toujours bien vivante chez nos populations, c'est qu'on n'y a peut-être jamais, à aucune époque, construit autant d'églises. Rennes vient d'en élever une, splendide, à la Vierge de Bonne Nouvelle qu'elle vénère depuis plusieurs siècles. Ce monument est de ceux dont non seulement une ville, mais encore une province, a le droit de s'enorgueillir. Ayant fait ailleurs la description de cette basilique, que la gravure a du reste déjà popularisée, je n'en parlerai pas longuement ici.

Bien qu'inachevée, sa largeur et sa hauteur prodigieuses, la hardiesse de ses voûtes, l'élégance de ses arcades et de ses piliers, la richesse de ses fenêtres et de ses rosaces, le coloris de ses vitraux, les merveilles de ses autels ont provoqué l'admiration générale. Son

Digitized by Google

style est celui de la fin du XIIIe siècle, de cette époque radieuse, qui fut peut-être l'apogée de l'architecture religieuse et qui sut ajouter aux incomparables beautés du siècle de Saint Louis les progrès du XIVe sans tomber dans ses défauts. Déjà chère à tous les Rennais, cette église sera admirée sans réserve par tous les hommes de goût ; elle peut braver les critiques des savants les plus difficiles ; jusqu'ici on ne lui a décerné que des éloges. L'avenir ratifiera ce jugement de nos contemporains ; elle sera regardée comme une des plus harmonieuses et des plus grandioses qui ait été élevée dans nos temps modernes et elle pourra sans conteste rivaliser avec nos plus belles cathédrales bretonnes.

*
* *

Henri, Théophile, Malo Corret de La Tour d'Auvergne naquit à Carhaix le jour de Noël 1743. Destiné par sa famille à la carrière militaire, après avoir fait de brillantes études au collège de Quimper, il endossa en 1767 l'uniforme de mousquetaire et fut incorporé dans l'armée. De tous les hommes de la Révolution il fut celui qui porta au plus haut degré le caractère personnel de sa race. Cette personnalité apparut surtout dans ses traits nerveux, accentués, où la fermeté et la persévérance s'alliaient à je ne sais quelle douce majesté. On eut dit un de ces vieux chefs de famille bretonne, chez lesquels la rude bataille de la vie n'a fait que concentrer la flamme intérieure ; une de ces fortes natures faites pour l'action, l'exemple et le commandement. Il me semble que l'on pourrait en deux mots peindre notre immortel compatriote ; on pourrait dire de lui : ce fut une tête et ce fut un cœur.

Digitized by Google

Regardez le après un siège périlleux, assis avec ses camarades autour d'un maigre tison. Le matin son habit a été déchiré par un coup de sabre ; il tire de son sac du fil, une aiguille, un morceau de drap, et, tout en recousant son uniforme, il lit et apprend par cœur un historien ou un stratégiste de l'antiquité : Tite-Live ou César. Ce héros, toujours le premier à l'assaut, vainqueur dans plus de cent combats, est un des hommes les plus instruits de son temps.

« Ton fils était encore, ô douce Cornouaille,
« Un savant qui la nuit, sourd à toute rumeur,
« Sur des feuillets noircis courbait sa haute taille.
« Le champ de l'idéal et le champ de bataille
« Furent ensemencés par ce vaillant semeur... (1)

La guerre lui laisse-t-elle un peu de répit ; il travaille à ses *Origines gauloises*, à ce livre étonnant pour lequel il dut comparer entr'elles quarante-cinq langues et qui aurait suffi à lui seul à faire passer son nom à la postérité. En l'écrivant il ne se proposa rien moins que de démontrer les rapports physiques et moraux des Bretons de l'Armorique avec les anciens Gaulois, d'établir l'identité de la langue de ces deux peuples, d'extraire des monuments de l'histoire ancienne tous les passages cités comme gaulois, de les expliquer et de les éclaircir par le bas breton, de chercher dans les étymologies puisées dans notre langue la solution d'un grand nombre de problèmes intéressants de l'histoire et de la théogonie des païens etc... Cet ouvrage si remarquable, quand on considère ce qu'étaient imparfaits les éléments de critique que l'on possédait alors, et qui suppose un travail si opiniâtre, une si énorme éru-

(1) Botrel, *Le Bouquet de la Tour d'Auvergne.*

Digitized by Google

dition, ceignit le front de son auteur d'une auréole scientifique dont un siècle tout entier n'a pu diminuer l'éclat.

C'était donc un homme de pensée, une tête, que ce soldat ; si vous voulez savoir maintenant ce que fut son cœur, écoutez. La République le nomme colonel du régiment de Champagne. Son brevet à la main, il rassemble ses grenadiers et leur dit : « Camarades, je vous ai réunis pour vous consulter. Je vous ai quelquefois donné de bons avis, aujourd'hui il faut que ce soit vous qui m'en donniez un. Le gouvernement vient de m'envoyer un brevet de colonel, dois-je l'accepter? » A ces mots les grenadiers baissent la tête, silencieux ; plusieurs versent des larmes. Enfin un vieux grognard prenant la parole au nom des autres, balbutie : « Notre capitaine, ce n'est pas que nous pensions que tu ne mérites pas ce grade. Si on demandait à toute l'armée réunie, c'est un grade bien supérieur qu'elle te donnerait, parce que tu le mérites depuis longtemps. *Mais nous, si tu nous quittes, nous perdrons notre père !* » — « Mes enfants, s'écrie la Tour d'Auvergne, je voulais votre avis, je le connais maintenant, il est écrit sur vos figures. Je vais renvoyer mon brevet. » Elles sont rares dans l'histoire du monde les scènes aussi belles et aussi grandes dans leur simplicité que celle-là !... — Peu de temps après, le soir d'une grande bataille, où, comme toujours il s'était distingué, Bonaparte s'arrête devant lui : « Capitaine, lui dit-il, la nation vous doit beaucoup. N'avez-vous rien à me demander ? Parlez. Voulez-vous une brigade, une division ? » Le héros secoue sa tête blanche ; il se rappelle la promesse qu'il a faite à ses « enfants », il pense aussi qu'il est pauvre, qu'il donne toute sa solde à sa compagnie et, regardant

Digitized by Google

les grosses tresses de paille qui enveloppent ses pieds blessés, il répond : « Je voudrais seulement une paire de sabots ! »

Préférer aux honneurs une paire de chaussures, sacrifier son avenir à l'affection de son régiment, c'est déjà sublime et pourtant, si j'avais à choisir dans la vie de l'enfant de Carhaix un trait qui montrât de quels trésors d'abnégation et de bonté son âme était remplie, je préférerais à tous les autres celui-ci. Vieux, fatigué par tant de campagnes et tant de batailles, le soldat s'est retiré dans la solitude et le silence à Passy. Il travaille jour et nuit ; ses seules distractions sont de longues causeries avec un voisin, un compatriote, savant comme lui : M. Lebrigant. Un matin celui-ci arrive, la figure bouleversée, et s'écrie : « La guerre est déclarée, mon fils va partir. » Ce fils est un jeune homme de santé frêle et délicate ; le pauvre père fond en larmes et murmure : « Soldat... malade... tué peut-être... et je n'ai que lui. » La Tour d'Auvergne comprend le drame qui bouleverse cette âme paternelle et, tombant dans les bras de son ami, il lui dit tout simplement : « Ne pleure pas, garde ton enfant, je pars à sa place ! » Dites, n'est-ce pas à faire fondre le cœur !... Le voyez-vous ce vieillard arraché à sa maisonnette, à son jardin, à ses travaux, à sa vie reposante et facile ; le voyez vous, pataugeant dans la boue, portant sur son dos un paquet qui contient ses vêtements, ses manuscrits et s'en allant rejoindre ses troupiers, gai et heureux, parce qu'il a séché des yeux mouillés, parce qu'il a laissé à celui qu'il aimait la meilleure affection qui lui restât !... Quand l'armée du Danube vit arriver ce simple soldat avec ses cheveux blancs, son baluchon de conscrit et les fameux sabots de frêne que lui avait

Digitized by Google

donnés Bonaparte, elle eut un frisson d'émotion intense ; toutes les mains se tendirent vers lui et avant qu'on ne put les arrêter, d'eux-mêmes, les tambours battirent aux champs !...

Quand il tomba, frappé d'un coup de lance au cœur, sur la colline d'Oberhausen, ses restes furent entourés de tous les honneurs que l'on doit à la dépouille mortelle des héros. Détaché de sa main raidie, son sabre fut suspendu aux voûtes du temple de Mars et son cœur, renfermé dans une boîte en plomb, fut porté au haut du drapeau de cette fameuse 46e demi-brigade, où il avait si longtemps servi, où il avait si vaillamment combattu. Et ainsi ce cœur si noble, si grand, que l'ennemi pouvait apercevoir, eut le suprême orgueil d'assister encore à des batailles, d'entendre encore les biscaïens siffler autour de lui et quelques-uns, ô joie ! le frapper... Le 27 juin 1840, on transporta son corps à Carhaix, sa ville natale, et au-dessus du tombeau on éleva une splendide statue de bronze, qui se dresse fièrement en face d'un des plus merveilleux sites de cette rude Bretagne que le grand soldat aima si passionnément.

Le 30 mars dernier, la France devait apporter à la gloire de La Tour d'Auvergne la dernière consécration qui lui manquât : son cœur fut déposé aux Invalides. Depuis plus de quatre-vingt ans, il était conservé dans la famille du chevalier et le colonel du Pontavice de Heussey en était, comme dernier descendant, le détenteur. Devant le 46e de ligne un capitaine s'avança et d'une voix vibrante appela : « La Tour d'Auvergne ! » Un homme fit un pas hors des rangs et répondit : « Mort au champ d'honneur ! » Et chaque matin depuis plus de cent ans c'est ainsi, comme s'il était toujours là,

Digitized by Google

comme s'il vivait toujours!... Le ministre de la guerre aurait dû comprendre que les périodes les plus sonores et les phrases les plus ronflantes ne pouvaient être que mesquines et déplacées devant cette évocation si simple et si émouvante, devant ce souvenir centenaire si pieusement conservé. Il parla et il eut tort. Quand le colonel du Pontavice offrit l'urne funèbre au Président de la République, en lui disant : « M. le Président, j'ai l'insigne honneur, au nom de ma famille, de vous remettre le cœur de mon grand oncle, La Tour d'Auvergne, pour être confié à la nation », le chef de l'État se borna à répondre : « Je vous remercie, colonel, le cœur de la Tour d'Auvergne ne pouvait être mieux placé qu'ici, sous le dôme des Invalides. » Ce fut tout ; c'était assez ; il y a des cérémonies qui sont assez éloquentes par elles-mêmes pour pouvoir se passer de tout discours. Et pendant que les étendards s'inclinaient, que les officiers saluaient du sabre et que les musiques jouaient un hymne guerrier, la précieuse relique fut déposée sur la table de marbre du tombeau de Turenne.

C'est bien la place qui lui convient ; c'est auprès du corps du héros de Salzbach que doit reposer le cœur du Premier Grenadier de France, sous cette coupole qui est le cimetière sacré de nos gloires les plus pures. La France devait réserver cet honneur à ce cœur qui fut percé pour elle ; l'armée le devait aussi à celui qui porta si haut, plus haut que tout, le culte de la patrie et du drapeau. Sa mémoire est restée, grâce à Dieu, toujours vivante ; elle est de celles que les générations ont besoin d'avoir sans cesse devant les yeux et dont on ne parlera jamais assez. Et pourquoi n'ajouterions-nous pas que son entrée dans le Panthéon des braves est une distinction qui rejaillit sur notre Bretagne ?

Digitized by Google

Henri de la Tour d'Auvergne était un enfant de notre sol, il l'a aimé de toutes les forces de son être ; nous le revendiquons pour un des nôtres et nous avons le droit d'être fiers en pensant que cet érudit consciencieux, que ce héros intrépide, que ce chevalier sans peur et sans reproche était un Breton de chez nous !

*
* *

Elle est bien bonne la petite histoire qui vient de se passer à Nantes et elle vaut vraiment la peine d'être racontée. Figurez-vous qu'à la séance du 1er Mars dernier, le président de la Société archéologique annonça à ces collègues qu'en démolissant l'ancienne église des Jacobins, rue de Strasbourg, on venait de mettre à jour un cercueil de chêne, doublé de plomb, à quelques mètres du chœur. Il mesurait 1m90 et à travers des ouvertures béantes, on apercevait des ossements, les phalanges des doigts d'une main. On l'ouvrit et on se trouva en présence d'un squelette, couché sur le côté. La tête présentait quelques restes d'étoffes difficiles à déterminer et puis c'était tout ; par ailleurs, rien ; pas le moindre indice, pas le plus petit objet de nature à faire reconnaître quel était celui qui dormait là son dernier sommeil. Cela importait peu aux photographes ; ils prirent force clichés, trouvant très commode de n'avoir pas à prononcer le sacramentel : « Ne bougeons plus ! ».. De lui même le mort se conformait à la consigne. Mais les archéologues, eux, étaient navrés ; leur curiosité, qui prime le respect dû à la tombe et qui s'abat sans pudeur sur tout ce qui est vieux : choses ou gens, n'était point satisfaite ; ils jurèrent d'éclaicir le mystère. Le squelette s'obstinant à rester muet, ils interrogèrent les

Digitized by Google

manuscrits et finirent par trouver que Simon de Langres, évêque de Nantes, 21e général de l'ordre des Dominicains, avait été inhumé à la fin du XIVe siècle dans cette chapelle. Donc ce *devait* être lui ; donc *c'était* lui. La Faculté fut appelée au secours de l'archéologie ; elle déclara solennellement que ces restes étaient ceux d'un homme, d'un vieillard ; dès lors plus de doute et on transporta le cercueil à l'évêché pour le déposer dans les caveaux de la cathédrale.

Mais si à Nantes, comme partout, il y a des savants qui oublient parfois que : prudence est mère de sûreté, il en est d'autres qui ont pour devise : « Chi va piano, va sano » ; les premiers étaient sûrs ; les seconds doutaient toujours. Ceux-ci objectaient que l'humidité respecte ordinairement les insignes épiscopaux et qu'ici on n'en trouvait aucun, ils remarquaient que, malgré les affirmations des médecins, le crâne était petit ainsi que les côtes ; que l'emplacement du caveau ne concordait pas absolument avec celui attribué à Simon de Langres... bref ils n'étaient pas convaincus. Et ils avaient bien raison, car voilà qu'un jour, peu après, on découvre tout à coup sur les flancs norcis du cercueil une inscription gothique du XVe siècle, qui établissait, et cela d'une façon péremptoire, que ce corps était celui de Françoise de Dinan, épouse de l'infortuné Gilles de Bretagne, frère du duc François Ier, laquelle mourut à Nantes en 1498 et fut au témoignage de plusieurs historiens, notamment de Meuret, inhumée aux Jacobins. C'est égal ! on l'a échappé belle !.. Voyez-vous quelle déconvenue si, dans quelques années, on avait découvert la sépulture du vrai Simon de Langres et si on s'était aperçu que l'évêque de Nantes, qui en l'an de grâce 1904, était allé rejoindre ses frères dans la crypte de

Digitized by Google

la cathédrale, n'était autre qu'une dame de Châteaubriant!.. Ah! si Labiche vivait comme il aurait encore ri aux dépens des pauvres archéologues et quelle jolie pièce il aurait écrite pour faire le pendant de sa *Grammaire !...*

Et maintenant que va-t-on faire des restes de la princesse? Où va-t-on les déposer? Le savant abbé Durville, dont les doutes en cette affaire ont eu le mérite de ne se rendre qu'à l'évidence, a émis une idée qui nous paraît trop sage pour que nous n'y souscrivions pas : ce serait d'ouvrir à la noble dame un petit coin dans le tombeau des Carmes. Ce tombeau, on le sait, est celui des derniers ducs et duchesses de Bretagne; il a été élevé par la piété filiale de la duchesse Anne. Françoise de Dinan fut sa gouvernante; elle aurait pu être duchesse de Bretagne elle-même si son premier mari, Gilles, avait survécu à ses frères François Ier et Pierre II. Pourquoi elle, qui n'a pas pu habiter le château de nos ducs, n'habiterait-elle pas leur tombeau ? Elle y retrouverait le connétable de Richemond, oncle et ami de son premier époux, et ce n'est pas François II qui protesterait contre l'intrusion de ses restes, lui qui dans son testament a donné à la dame de Châteaubriant la plus haute marque de confiancé dont il pouvait l'honorer. De cette façon la postérité réparerait en partie l'injustice de ses contemporains et le zélé sacriste de la cathédrale, originaire de Châteaubriant, serait le meilleur gardien d'une des plus célèbres baronnes de sa ville natale. Dans son testament où elle demandait d'être placée en terre chrétienne, Françoise suppliait « le révérend père en Dieu, Monseigneur l'évesque de Nantes et ses officiers » de respecter ses dernières volontés et de « les mettre et faire mettre à due et vraye et lèale exécution ». Ne

Digitized by Google

serait-ce pas déférer à son ultime désir que de lui réserver une place digne de sa naissance et de son rang dans le célèbre mausolée nantais, chef-d'œuvre de Michel Columb ?

*
* *

13 Septembre 1903. — Le ciel est lourd et orageux : sous des averses torrentielles une foule énorme se presse sur la place d'une petite ville de Bretagne. Cette cité, si paisible d'ordinaire, semble en état de siège ; ce ne sont partout que bataillons qui défilent, que patrouilles qui circulent, que gendarmes qui surveillent. Sur une estrade, où se sont assis des ministres de France, des littérateurs et des hommes politiques, on prononce des discours, tous à la louange d'un écrivain qui eut son heure de célébrité. Mais ce n'est ni le philologue, ni le savant que l'on honore, c'est l'apostat, le renégat, l'athée ; c'est celui qui eut le triste courage de renier son baptême, d'insulter le Dieu de sa mère, de couvrir de boue les saintes croyances de ses ancêtres et de son pays. Pendant cette apothéose sacrilège des citoyens sortent de l'église où ils viennent d'entendre la messe. La foule, composée de gens sans aveu, de vagabonds, de rôdeurs, amenés là exprès et à grands frais, se précipite sur eux ; ils sont bousculés, frappés, piétinés ; de terribles bagarres ont lieu ; c'est presque la guerre civile ; on n'entend que des chansons obscènes, des cris de terreur et de haine. La journée se passe ainsi et la fête, qui a commencé par l'insulte et qui s'est poursuivie dans le sang, se termine dans l'orgie.

19 Mai 1904. — Dans cette même ville bretonne, sous un radieux soleil d'été, une multitude innombrable

Digitized by Google

s'est donnée rendez-vous. Ce sont des pèlerins. Ils prient agenouillés en groupes et dévotement vont baiser les reliques vénérées de leurs saints nationaux. L'antique cathédrale de Saint Tugdual et de Saint Yves est trop petite pour les contenir ; leurs flots pressés débordent sur la place et, sous le ciel azuré comme sous les arceaux gothiques, ils chantent à pleine voix, à plein cœur, leurs espérances immortelles et sacrées. Après l'office la procession, présidée par le Cardinal Archevêque de Rennes, entouré des évêques bretons, de sénateurs, de députés, de toutes les illustrations de notre province, se déroule lentement. Derrière les croix et les bannières s'avance une foule grave et recueillie ; on reconnaît les pittoresques costumes de la Cornouaille et du Léon, du Vannetais et du Trégor. Le défilé dure près de trois quarts d'heure et les plus indifférents se découvrent et saluent la manifestation si simple mais si belle de tous ces croyants. L'après-midi on apprend que la grande cérémonie religieuse, qui devait avoir lieu, vient d'être interdite. Le gouvernement a osé l'empêcher, mais il n'arrêtera pas l'élan indigné de tout un peuple. Autour d'un calvaire 40.000 personnes se groupent, s'entassent ; d'éminents orateurs, des poètes enflammés élèvent toutes ces âmes plus haut que la terre, raniment leur courage et leur font jurer d'être prêtes pour les combats futurs. Alors, secouée par l'enthousiasme, vibrante d'émotion, soulevée par la foi, la foule pousse une immense clameur qui ressemble au bruit d'un tonnerre Les yeux sont pleins de larmes, les bras se tendent vers le divin Crucifié ; de ces 40.000 poitrines sortent des acclamations : « Vive le Christ ! Vive la Bretagne ! Liberté ! Liberté ! » et cette fête, commencée par la prière et l'adoration, s'achève dans un hymne de louange, dans un cri de triomphe.

Digitized by Google

13 Septembre 1903. — 19 Mai 1904. — Ces dates appartiennent maintenant à l'histoire, c'est elle qui les jugera. L'une fut piteuse et grotesque, l'autre fut empreinte d'une majesté et d'une grandeur qui la rendront inoubliable. L'une fit sourire de pitié tous les honnêtes gens et provoqua leur dégoût ; l'autre a fait tressaillir et a consolé tous les vrais Français et tous les vrais Bretons. L'une fut la glorification officielle de l'athéisme ; l'autre fut la solennelle affirmation de la vitalité de la religion. L'une fut une provocation, un défi ; l'autre fut la reponse. L'une fut un blasphème ; l'autre fut un sublime acte de foi.

Qu'ils soient à jamais remerciés, ceux qui ont eu la pensée de glorifier Renan ! Sans eux, nous n'aurions pas vu, en face du monument où l'auteur de la *Vie de Jésus* est vautré devant la vilaine bonne femme qui a la prétention d'être une déesse, se dresser un des plus beaux calvaires qui soit au monde et qui sera le plus merveilleux chef-d'œuvre d'Yves Hernot. Sans eux, nous n'aurions pas eu cette splendide réunion où tant de chrétiens ont affirmé leur commun amour et crié si haut leur inébranlable fidélité. Sans eux, nous n'aurions pas vu nos frères de France venir s'unir à nous et apporter à nos croyances séculaires l'appui de leurs chaleureuses sympathies et de leur admiration. Sans eux, nous n'aurions pas entendu résonner et applaudir notre vieille langue celtique, qui a paru plus douce et plus sonore que jamais, sans doute parce qu'on veut, elle aussi, la proscrire. Sans eux, nous n'aurions pas vu la bannière herminée de Bretagne, don gracieux des dames de Redon, fièrement portée par notre rédacteur en chef, *le comte de Laigue*, et dont la blancheur mettait une note si joyeuse et si pure au milieu des

Digitized by Google

autres drapeaux. Sans eux, sans Renan, nous n'aurions pas eu cette occasion de prouver que, chez nous, nous sommes et nous resterons chrétiens, et qu'au fond de nos cœurs ils seront toujours écrits ces mots, qu'on a eu l'heureuse idée de graver sur le socle du calvaire et qui sont le plus éloquent résumé de la cérémonie du 19 Mai

« Nous avons un cœur franc pour détester les traitres ;
« Nous adorons Jésus, le Dieu de nos ancêtres ! »
« Tu as vaincu, Galiléen ! »

Oui, tu as vaincu cette fois-ci encore, comme Tu vaincras toujours ! L'éloge de ton insulteur a fait ressortir ton éternel triomphe. A jamais gloire à Toi ! et à Renan... merci !

Abbé A. Millon.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

MON AMI L'ARCHÉOLOGUE — *Querelle de ménage*, par H. Bout de Charlemont. — Vannes, imprimerie Lafolye, 1904.

Dans la dédicace qu'il m'adresse d'une de ces brochures, M. Bout de Charlemont se définit : *Le Breton devenu Provençal et le Provençal resté Breton*. Je voudrais bien faire pencher la balance du côté du Breton, mais force m'est de reconnaître que le Provençal a signé tout seul la charmante histoire vraie qui s'appelle *Mon ami l'archéologue*. Comment, au cours d'une promenade sur la côte d'azur, en compagnie de l'illustre Rimator de Philopétra, l'auteur perdit une précieuse bague de famille, et comment *son ami l'archéologue*, ayant retrouvé cette bague dans les ruines (?) de Tauroentum, lui attribua une origine romaine et en fit l'objet d'un rapport à l'Académie des sciences, lettres et arts de Saint Cyrille sur Roeppe : Voilà ce que vous lirez, avec force descriptions de la Provence ensoleillées et comme parfumées, dans la nouvelle de M. Bout de Charlemont Savez vous, au surplus, que le *miniscule savant* (encore un titre pris par notre spirituel compatriote) est un archéologue érudit et disert ? Lisez-le pour vous en convaincre. *Querelle de ménage* n'appartient, ni à la Bretagne, ni à la Provence ; c'est une saynète agréablement tournée et versifiée, qui pourrait aussi bien se passer dans un salon de Paris. Elle sort, comme *Mon ami l'archéologue*, des presses de l'imprimerie Lafolye, à Vannes — encore un hommage que l'auteur rend à la Bretagne.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

***

Diverses brochures du baron G. de Wismes.

Mon excellent et érudit ami Gaëtan de Wismes a pris l'aimable habitude de m'envoyer, de temps à autre, un lot des brochures qu'il publie : il sait que j'aime à respirer ces fleurs bretonnes, mieux encore ce bouquet nantais. Le plus important des opuscules que je reçois aujourd'hui n'a pourtant point la Bretagne comme sujet, mais il l'a encore comme objet, car le livre qu'il recommande, un *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue* par M. Affre, est donné en modèle aux Bretons soucieux de la bonne renommée de leur petite patrie. M. de Wismes a feuilleté avec autant de plaisir qu'en aurait eu son père lui-même ce gros livre substantiel et savoureux et il en a tiré beaucoup de choses utiles ou charmantes qui nous feraient mieux aimer encore le bon vieux temps.

Voici un *Rapport sur la vie et les travaux de la Société Académique de Nantes en 1903* écrit par son secrétaire général, qui rend gracieusement justice à MM. Delteil, Emile Langlade, Ferronnière, Mailcailloz, de la plus académique des plumes. Et voilà pour terminer, fleur la mieux odorante du bouquet, une pieuse monographie de *Notre-Dame des Anges* en Orvault, sanctuaire exquisement dénommé qui remonte au XVe siècle.

O. de G.

***

Prix du « Jabadao »

Le *Jabadao*, Société des Etudiants Bretonnants de Paris, a fondé en juillet 1903, un prix de *prose bretonne*, qui vient d'être décerné pour la première fois. Le concours était ouvert uniquement pour les élèves des Lycées et Collèges de l'Etat en Basse-Bretagne. Le sujet, au choix candidat, devait être une étude locale relative à la Bretagne, et le Jury désirait une ob-

Digitized by Google

servation directe des choses ; il voulait une langue bretonne sûre d'elle-même et nourrie des expressions propres au terroir étudié. Il ne tenait aucun compte des différences dialectales.

Le président d'honneur du jury était M. Loth, doyen de la faculté des lettres de Rennes.

La récompense, — cinquante francs en espèces, et l'impression de l'œuvre en entier ou en ses bonnes parties, — a été décernée à

ANTOINE VOURC'H,

de Guipavas, élève de philosophie au Collège de Lesneven, et son œuvre va paraître en entier dans la revue « *Bretonned Paris* ».

Un autre travail, envoyé de Saint-Pol-de-Léon, par J. Moreau, a été remarqué par le jury, pour les qualités de sa langue.

Le *Jabadao* fera connaître dans quinze jours les dispositions sous lesquelles son concours sera proposé pour l'année 1059.

***

L'inauguration du médaillon de Charles Monselet, des bustes d'Emile Péhant et de Dugast-Matifeux aura lieu dans la Bibliothèque publique de Nantes, le dimanche 26 juin. Le *Terroir Breton* a ouvert, pour Charles Monselet, un concours poétique ; l'une des récompenses les plus enviées de ce concours sera la médaille offerte par le sympathique député breton, marquis de l'Estourbeillon.

***

LE RAMAYANA, *de Valmiki*, traduit en français, par Alfred Roussel, de l'Oratoire ; tome I et II, grand in-8°. — Librairie Maisonneuve.

Notre savant compatriote, M. l'abbé Roussel, devenu professeur de sanscrit à l'Université de Fribourg, vient d'ajouter à la liste déjà longue de ses publications les deux premiers volumes de sa traduction de la grande épopée hindoue, le *Râ-*

Digitized by Google

mâyana. Cet ouvrage, qui ne comprendra pas moins de quatre fort volumes de sept à huit cents pages, paraît avec une préface de M. Lévi professeur de sanscrit au collège de France, préface qui fait grand honneur à notre laborieux et sympathique confrère. Après avoir rappelé qu'une première traduction du *Râmâyana*, épuisée depuis longtemps et malheureusement très inexacte, avait été publiée il y a cinquante ans, l'éminent professeur ajoute : « La nouvelle traduction due à M. l'abbé Roussel offre au contraire les plus sûres garanties. Elève de Hauvette-Besnault et de Bergaigue, il a appris de ces maîtres excellents le respect scrupuleux des textes, l'analyse patiente des difficultés, la rigueur de l'interprétation. Déjà il s'est tiré avec succès d'une épreuve redoutable. Chargé d'achever la traduction du Bhâgavata-Purâna, laissée en suspens par la mort de Burnouf d'abord, de Hauvette Besnault ensuite, M. l'abbé Roussel a su continuer sans déchoir l'œuvre de ses deux devanciers. Des études sur le *Bhâgavata*, sur le *Mahâ-Bhârata* ont attesté sa familiarité avec les idées essentielles du génie hindou. Il se trouvait en quelque sorte tout désigné pour traduire la magnifique épopée où l'Inde a su exprimer avec un rare bonheur son idéal de vertu. »

Bien qu'il ne fasse pas partie des Vedas, qui sont les véritables livres sacrés des Hindous, le *Râmâyana* ou « l'histoire de Râma » n'en a pas moins un caractère religieux. C'est, sous une forme légère, l'évangile de l'Inde brahmanique. Râma n'est qu'un dieu incarné et Sitâ, son épouse, une déesse ; car, dans l'antiquité, même chez les Sémites, les Juifs exceptés —, un dieu n'allait jamais sans une déesse. La lutte du bien et du mal, du vice et de la vertu : tel est, au fond, le sujet de ce poème colossal qui ne contient pas moins de 48.000 vers. Les ennemis de Râma ce sont les démons, dont le chef est Râvana, le ravisseur de Sitâ.

Le *Râmâyana* est donc un livre plutôt édifiant, le meilleur peut être au point de vue moral que nous ait légué l'antiquité païenne. C'est le triomphe et la glorification de la vertu rehaussée par l'épreuve. Il y a çà et là de magnifiques scènes

Digitized by Google

qui le disputent en élévation morale aux passages les plus vantés de l'Iliade et de l'Enéïde. Toutefois, le monde fantastique, défiant toute vraisemblance, dans lequel nous entraîne le poète, déconcerte le lecteur. Comme il y a loin de ce prétendu évangile au nôtre !

Force est de le reconnaître : plus on étudie les livres sacrés ou profanes des anciens peuples orientaux et plus éclate l'infinie supériorité de notre Bible qui cependant la dépasse pour la plupart en ancienneté. Il n'est pas hors de propos de le constater à une époque où ceux-là mêmes qui ont mission de la défendre semblent s'appliquer au contraire à la prendre en défaut.

Quoi qu'il en soit, M. l'abbé Roussel a fait œuvre doublement utile en publiant sa traduction de la grande épopée hindoue. En même temps qu'il a fourni à l'érudition contemporaine un document qui lui manquait encore dans son intégrité primitive, il a prouvé une fois de plus que le clergé ne le cédait point en connaissances spéciales aux savants les plus prônés et les plus favorisés du pouvoir. N'est-ce point l'une des raisons des haines que lui a vouées l'esprit sectaire et qui ont condamné M. Roussel lui-même à l'exil ?

HAMARD,
chanoine de Rennes.

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE
ET ALPHABÉTIQUE

TOME XXXI. — PREMIER SEMESTRE.

LE BERRE (Léon). Les Épousailles de Brebiot. I. Mars. 210. — II. Avril. 364. — III. Mai. 451. — IV. Juin. 498.

BERTHOU (Yves). Les poètes traditionnalistes : Joachim Gasquet. Janvier. Armand Raviel. Mai. — Notre héritage. La Ceinture Dorée d'Arvor. Juin. 518.

DE BERTHOU (Vte Paul). Analyse sommaire des statuts synodaux de l'Église de Saint-Brieuc. Mai. 430.

BOTREL (Théodore). Le bûcher de Jeanne d'Arc. Mars. 193.

DE CALAN (Vte). *L'Eglise de Plonéour-Trez et ses vitraux* par l'abbé Stéphan, curé-doyen de Saint-Renan ; *Les réformes ecclésiastiques de Noménoé* (847-848), étude sur les sources narratives, par Léon Levilain ; *Etudes hagiographiques, Saint-Victor de Cambon* (VIe VIIe siècle) par André Oheix ; *Les Celtes au XIXe siècle*, par Charles de Gaulle, *Le Réveil de la Race*, nouvelle édition, introduction, notes et additions de Jean Le Fustec ; *La Tradition celtique et ses adversaires*, par Maurice Adam ; *Statues et Statuettes de la Vendée militaire*, par Henri Bourgeois ; *Rénovation celtique*, par Serge Sculfort de Beaurepas ; *La Religion des Celtes*, par G. Dottin. Janvier. — Le Patron de Saint-Servan Juin. 491.

CHOLEAU (Jean). Des remèdes pratiques à l'abandon du costume et de la langue par les enfants des Bretons émigrés dans les grandes villes. I. Janvier. 39. — II. Fin. Février. 171.

DUINE (F.) La Mennais styliste. Février. 130. — La mort de La Mennais. Mars. 196.

Digitized by Google

DE FRESLON (Paul). *Collection Dugast-Matifeux. Catalogue des manuscrits*, t. II. première partie (Documents antérieurs à la Révolution), par René Blanchard ; deuxième partie (documents divers) par Joseph Rousse et Marcel Giraud-Mangin. Janvier.

G. G. *Du rôle historique des Provinces de France*, par Charles de la Lande de Calan. Février.

DE GAEL (Raoul). Morvan de Léon. Avril. 343. — Note rectificative. Mai. 472.

GENDRY (Abbé J.). La famille Bernard de la Bernardaye de Châteaubriand I. Mars. 243. — II Fin Avril 353

DE GOURCUFF (Olivier). *Omnium*, par la Cte de Pesquidoux ; La Bretagne à Paris ; *Ernest Renan en Bretagne, d'après des documents nouveaux*, par René d'Ys ; *Répertoire général de Bio-Bibliographie Bretonne*, par René Kerviler (Fasc. XIe Fou-Fret) ; Conférence de M. l'Abbé E. Terrade sur Châteaubriand et Renan ; *Au jour le jour*, nouvelles et croquis par Jean Plémeur ; *Œuvres choisies pour la jeunesse* d'André Theuriet. Janvier. — *Contes du pays gallo*, par Adolphe Orain. Février. — *La Clémence du Cardinal*, roman tiré de l'anglais de Stanley, J. Weyman, par B. H. Gausseron ; *La Légende de Saint-Guirec*, par Albert Clouart ; *Champfleury inédit*, par Paul Eudel. Mars. — Sonnet dédié à Nantes la Brette et dit aux assises de l'U. R. B. Avril. 289. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie Bretonne*, par René Kerviler (Fasc. XIIe Fret-Gal) ; *Edmond Corroyer*, par Albert Soubies ; *L'Expédition française de Rome sous la deuxième République*, par R. Bittard des Portes ; *Cousine Sidonie*, par V. Debay ; *L'Avenir de la Langue Bretonne*, par Hersart de la Villemarqué. Mai. — *Mon ami l'archéologue querelle de ménage*, par H. Bout de Charlemont ; Diverses brochures du baron G. de Wismes. Juin.

GUILLOTIN DE CORSON (l'Abbé). *Le Livre d'heures d'une dame de Sévigné*, publié par M. Mater. Janvier. — Les seigneurs de Champeaux, leur collégiale et leur château I Avril 323. — II Fin. Mai 385

HAMARD (Abbé). *Le Ramayana*, de Valmikî, traduit du français par Alfred Roussel. Juin 562.

JAFFRENNOU (F.) Kan Bale Tud Breiz (Chant de marche des hommes de Bretagne). Janvier. 5. — Les premières assises d'hiver de l'Union Régionaliste Bretonne à Nantes, samedi 30 et dimanche 31 janvier 1904. Février. 97. — Silhouettes bretonnes : Yves Berthou (Alc'houeder Treger). Mars 233.

Digitized by Google

KERVILER (René). La Bretagne à l'Académie Française au XIXe siècle. I. Janvier. 11 — II. Février. 148. — III Mars. 225. — IV. Juin. 525.

DE LAIGUE (Cte René). *Contraventions et commissaires de police à Landerneau vers 1740, — Processions à Landerneau, deux incidents en 1748 et 1760, — La vie dans une gentilhommière de Basse-Bretagne au XVIIe siècle, — Lettres de rémission dans la sénéchaussée de Carhaix en 1698,* par l'abbé Favé ; *Quatre anciens Noëls Morbihannais,* par l'abbé A. Guyot : *De l'abandon du costume et de la langue bretonne,* par Yann Rumengol ; *Renan, autour de sa statue,* par Jean des Buttes ; *Plantes vasculaires,* par le Dr Picquenard ; *Velleda la druidesse de l'Ile de Sein,* par Charles de Kerambars ; *La Messe de minuit,* scène en vers, par Mc Cormac ; *Echantillons de correspondances bretonnes,* par André Oheix ; *La recherche de l'or en Basse-Bretagne,* par le Vte de Villiers de Terrage ; *Quiberon, épisode des temps révolutionnaires,* par François des Salles ; *Représentation proportionnelle, examen critique du projet de loi présenté le 8 juin 1903, — Objections et réponses sur les principes de la Représentation proportionnelle de 1893 à 1903, — Une condition juridique de la séparation de l'Eglise et de l'Etat,* par Séverin de la Chapelle ; *Sur le titre de Noble Homme,* par J. Trévédy ; *Pastels Vendéens, conte de la Terre Bleue,* par R. de Châteaubriant ; *Les ordres honorifiques réservés aux Dames en France* (1498-1726), par Chevert ; Cartes postales illustrées Hamonic ; Librairie bretonne de M. Le Dault, 6, rue Val de Grâce, Paris ; *Dastumaden gwerziou poblus,* savet gant Julian Godest. merour en Kallak ; *Saints de Brocéliande. I. Saint Méen,* par F Duine ; *Un héros malouin, Nicolas Beaugeard,* par le Cte de Bellevüe ; *La victoire de Mgr saincl Ronan,* par Ab Alor ; *Une page d'histoire en 1831-1832, la Duchesse de Berry dans la Vendée,* par Alfred de Tesson ; *Soniou Taldir evid ar Bobl,* par Jaffrennou ; *Le clergé et le Culte catholique en Bretagne pendant la Révolution, le District de Dol,* par C Delarue ; *Essai sur l'administration générale d'un district pendant la Révolution. Le district de Redon,* par Léon Dubreuil. Mars ; — *Leor oferen, latin ha brezounek,* par l'abbé Le Gall ; *Skoueriou Kristen,* par un missionnaire breton ; *Miscellannées Bretonnes, Histoire et Hagiographie,* par l'abbé Guillotin de Corson ; *Les métiers pittoresques,* par Charles Le Goffic. Mai.

LAILLÉ (Alfred). Registres paroissiaux du temps de la persécution révolutionnaire. Juin. 473.

Digitized by Google

LANGLANDE (Émile). A la Bretagne. Janvier. 57. — *Gavroche et Midinette*, par Olivier de Gourcuff. Février.

MILLON (Abbé A.). Choses de Chez Nous : Chronique de Bretagne. Janvier. 59. — Mars. 257. Juin. 543. — Une Journée chez Botrel : le Poète, son œuvre. — I. Avril. 290. — II. Fin. Mai. 407.

OLLIVIER (Félix). Le monument à Yan d'Argent. Juin. 540.

TREVEDIC. Keltia vo da viken ! Juin. 536.

X. La langue bretonne et le vocabulaire des Étudiants Bretonnants de Paris. Février. — *Association Pancelltique*. Février. — *Programme de l'Union Régionaliste Bretonne*. Avril. — *Communications de M. de Kerviler à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Avril. — *Catalogue répertoire des livres et manuscrits anciens et modernes, héraldiques, généalogiques et nobiliaires*, publiés par H. Champion. Avril. — Inauguration à Nantes du médaillon de Charles Monselet et des bustes d'Émile Péhant et de Dugast-Matifeux. Mai et Juin. — Prix du Jabadao. Juin.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

Digitized by Google

REVUES BRETONNES

AR VRO. — La seule Revue mensuelle publiée entièrement en breton littéraire, avec la collaboration de tous les écrivains de Basse-Bretagne. Sous le patronage de Mgr Dubourg, de MM. les députés de l'Estourbeillon, Hémon, Lamy, de MMmes Mosher et de Kervenoaël. — *Directeur* : le Barde Taldir, à Carnoët (Côtes-du-Nord). 4 francs par an. (La lecture de *Ar Vro* peut être un excellent exercice pour les personnes désireuses d'acquérir quelques connaissances de la langue nationale du Pays).

L'Hermine : 15e ann. Mensuel. 1 an 12 fr. Union postale 15 fr. Le numéro 1 fr. 25. Les abonnements partent du 20 octobre. Directeur : Louis Tiercelin, à Paramé (Ille-et-Vilaine).

Les Annales de Bretagne : 19e ann. Trimestriel. 1 an 10 fr. Union postale 12 fr. 50. Publiées par la Faculté des Lettres de Rennes. Rédacteur : G. Dottin, 37, rue de Fougères, Rennes.

Le Clocher Breton : 11e ann. Mensuel. 1 an 5 fr. 50. Directeurs : René Saib et Madeleine Desroseaux. Bureaux, 29, rue Belle-Fontaine, Lorient.

Le Terroir Breton : 5e ann. Mensuel. 1 an 5 fr. Directeur : Yann Rumengol, 24, rue de Bel-Air, Nantes.

Bulletin de la commission diocésaine d'architecture et d'archéologie du diocèse de Quimper et de Léon : 3e ann. Tous les deux mois. 1 an 5 fr. Quimper.

La Revue Morbihannaise : 8e ann. 1 an 5 fr. Directeurs : Vte de la Grancière, E. Sageret. Chez Lafolye, Vannes.

La Paroisse Bretonne de Paris : 6e ann. Mensuel. 1 an, 2 fr. 25. *Directeur* : M. l'abbé Cadic, 13, rue Littré, Paris (VIe art).

La Jeune Bretagne : 2e ann mensuel. 1 an. 2 fr. pour la Bretagne, 2 fr. 50 pour le reste de la France. Bulletin d'études et d'action sociales. Rennes, 17-19 rue Le Bastard.

La Tradition. — *Rev. intern. du folk-lore* — 18e ann. mens. 1 an, 10 fr. No, 1 fr. *Fond.-Dr.* : H. Carnoy. *Réd. en chef :* M. de Beaurepaire-Froment, Paris, 60, quai des Orfèvres.

Revue du Bas-Poitou, 17e année, trimestrielle ; 1 an : 8 fr. No 2 fr. 50. — *Dr* M. René Vallette, à Fontenay-le-Comte.

L'Anjou historique. — 4e ann. tous les 2 mois. 1 an · 6 fr. *Dr* : M. l'abbé Uzureau, aumônier, à Angers. *Editr :* M. Siraudeau, 4, Chaussée Saint-Pierre, Angers.

Revue des Traditions populaires. 19e ann. mens. 1 an, 15 fr. No 1 fr. 50. *Direct.* M. Paul Sébillot, 80, boulev. St-Marcel, Paris.

La Revue Bleue, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

La Vendée historique. — (Revue de la Vendée militaire). Tous les quinze jours ; 8e année. — Edit. sur papier fort, 6 fr. 50 ; édit. ord. 5 fr. — Dr Henri Bourgeois, à Luçon (Vendée).

Revue de l'Anjou, 54e année, 12 fr. par an. — Librairie Germain et Grassin, Angers.

La Revue Héraldique, fondée en 1862. Mensuel, Directeur : Vte de Mazières-Mauléon. Bureaux : 20 rue Alphonse de Neuville. Paris.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Augmentation de la durée de validité des billets d'aller et retour à prix réduits.

(*Grandes Lignes*)

Nous avons annoncé récemment que la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest avait soumis à l'homologation ministérielle une proposition modifiant la durée de validité des billets d'aller et retour délivrés par toutes les gares et haltes de son réseau.

Cette proposition venant d'être approuvée par l'Administration supérieure, la durée de validité des dits billets est, dès à présent, augmentée dans les proportions indiquées ci-après :

Ancienne durée de validité :		*Durée de validité nouvelle :*	
jusqu'à 125 kil...	2 jours	jusqu'à 60 kil ..	2 jours
de 126 à 250 kil...	3 »	de 61 à 100 kil...	3 »
de 251 à 400 kil...	4 »	de 101 à 200 kil...	4 »
de 401 à 500 kil...	5 »	de 201 à 300 kil...	5 »
de 501 à 600 kil...	6 »	de 301 à 400 kil...	6 »
au-dessus de 600 kil...	7 »	de 401 à 500 kil...	7 »
		de 501 à 600 kil...	8 »
		de 601 à 700 kil...	9 »
		de 701 à 800 kil...	10 »

Comme on le voit, c'est pour les longs parcours une augmentation qui s'élève à trois jours ; il est bien entendu que, comme précédemment, les délais indiqués ci-dessus ne comprennent pas les dimanches et jours de fêtes qui viennent s'ajouter à la durée de validité de ces billets, durée qui peut être, en outre, à deux reprises prolongée de moitié, moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 o/o du prix du billet.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 064992017

Digitized by Google

[redacted]

[redacted]

ANNEX

[redacted]

Digitized by Google

Digitized by Google